La presse d'opposition au Gabon, un entrepreneur de l'alternance politique : les cas d'Echos du Nord et Le Mbandja

Grâce Mbang Menie

▶ **To cite this version:**

Grâce Mbang Menie. La presse d'opposition au Gabon, un entrepreneur de l'alternance politique : les cas d'Echos du Nord et Le Mbandja. Sciences de l'information et de la communication. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2022. Français. ⟨NNT : 2022GRALL007⟩. ⟨tel-03813865⟩

HAL Id: tel-03813865

https://theses.hal.science/tel-03813865v1

Submitted on 13 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEURE DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Sciences de l'Information et de la Communication (SIC)**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Grâce Noëlle MBANG MENIE ép. VIAL

Thèse dirigée par **Roselyne RINGOOT, Professeure en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble Alpes**

préparée au sein du **Laboratoire GRESEC – Groupe de Recherche Sur les Enjeux de la Communication**
dans **l'École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines (LLSH)**

La presse d'opposition au Gabon, un entrepreneur de l'alternance politique : les cas d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja*

Thèse soutenue publiquement le **10 mars 2022**,
devant le jury composé de :

Monsieur, Franck, BOUSQUET
Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Toulouse III Paul Sabatier, Président
Monsieur, Arnaud, MERCIER
Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris II Panthéon-Assas, Rapporteur
Monsieur, Benoît, LAFON
Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble Alpes, Examinateur
Madame, Florence, LE CAM
Professeure en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Libre de Bruxelles, Rapporteure

VOLUME I – MÉMOIRE

Remerciements

Cette thèse est l'aboutissement d'un long parcours d'apprentissage de la recherche qui n'aurait sans doute pu s'achever sans les contributions multiformes des personnes rencontrées au cours de ces quelques années. Si le chemin que j'ai parcouru est considérable et si je le dois d'abord à mes parents en premier et aux nombreuses personnes bienveillantes qui m'ont soutenue, j'ai envie de dire que j'ai aussi fait ma part.

Ainsi, je tiens d'abord à remercier tout particulièrement ma directrice de thèse, Roselyne Ringoot, pour avoir accepté d'encadrer ce travail de recherche, et de m'avoir aidé à le mener à son terme. Merci de m'avoir aidé à dépasser mes peurs et mes doutes pour me lancer dans l'exercice fastidieux de la rédaction d'une thèse. Je vous suis extrêmement reconnaissante.

Ma sincère gratitude va tout particulièrement à l'ensemble des acteurs de la presse écrite d'opposition au Gabon. Je pense particulièrement à Désiré Éname, et à Guy Pierre Biteghe. Merci pour la confiance et les échanges enrichissants que nous avons eus. Merci de m'avoir fait part de vos expériences respectives en m'offrant l'occasion de m'entretenir avec vous. Mes enquêtes de terrain n'auraient sans doute pas été les mêmes sans votre contribution et vos orientations.

Mes remerciements vont également à tous les journalistes des journaux *Échos du Nord, Le Mbandja, Nku'u Le Messager, Le Tems, La Nation,* qui ont accepté de prendre une part active à mes travaux en me permettant de les interroger. Dans le souci de conserver leur anonymat, je ne saurais les citer ici nommément. Merci à vous !

À mes collègues du Laboratoire GRESEC (Groupe de Recherche Sur les Enjeux de la Communication), Violaine D., Matthieu M., Rania K. Mes pensées vont aussi à Simon N., et à Sarah R. Merci d'avoir été des compagnons durant ces difficiles et enrichissantes années de thèse.

Je remercie également les membres du Laboratoire GRESEC, enseignants-

chercheurs, collègues doctorants, docteurs, personnels, administratifs. Je pense plus précisément à la directrice du Laboratoire, Isabelle Pailliart, et au responsable de la formation doctorale (désormais directeur du Laboratoire) Benoît Lafont. Je remercie également Bertrand Cabedoche, responsable de la Chaire UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) en Communication Internationale, pour son attention et sa bienveillance envers les doctorants étrangers. Je suis également reconnaissante à l'École Doctorale Lettres Langues et Sciences Humaines (ED-LLSH) de l'Université Grenoble Alpes (UGA), qui, par l'octroi d'une bourse de mobilité, a fortement contribué à financer le voyage de terrain effectué dans le cadre de la réalisation de cette recherche.

Je ne saurais oublier Maria Holubowicz, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), responsable de la Licence Information-Communication ; Jean-Marie Gremillard, responsable des stages Diplôme Universitaire et Technologique (DUT) au Département Métiers du Multimédia et Internet (MMI ex src) de l'Institut Universitaire et Technologique 1 (IUT1) de Grenoble ; Joëlle Bourgin, Enseignante, Professeur Agrégée en Sciences Sociales, Docteur en Sociologie ; Chérifa Boukacem – Zeghmouri, Professeur en SIC, Responsable du Master 2 Sciences de l'Information et des Bibliothèques Information Scientifique et Technique (SIBIST) de l'Université de Lyon ; et à Marc Bertin, Maître de Conférence (MCF) en SIC et Responsable de la Licence professionnelle Données et Informations Scientifiques et Techniques (DIST) de l'Université Lyon 1, pour leur confiance. Merci également à Sarah Goutagny, chef du Département Information-Communication de l'IUT Jean Moulin Lyon 3. Merci à tous de m'avoir donné l'opportunité des premières expériences dans l'enseignement supérieur en tant que vacataire chargée d'enseignement à l'UGA et par la suite Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) à l'Université Claude Bernard Lyon 1 et à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

À Razika Hammache, une aide indispensable et précieuse au sein du Laboratoire. Merci pour l'assistance dans toutes les démarches administratives diverses, pour les inscriptions et réinscriptions, déplacements à des manifestations scientifiques. Merci également à Carine Billottet pour son aide dans l'accompagnement administratif lié aux

différentes tâches d'enseignement.

À Chantal Bouchier, merci de m'avoir fait confiance pour ces années de monitorat à tes côtés, à la Bibliothèque Yves-de-la-Haye de l'Institut de la Communication et des Médias (ICM). J'en garde de très bons souvenirs.

Mes remerciements vont également aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer cette thèse et d'en discuter au cours de ma soutenance publique ; Monsieur Franck Bousquet, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Toulouse III Paul Sabatier; Monsieur Arnaud Mercier, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris II Panthéon-Assas ; Monsieur Benoît Lafon, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble Alpes ; Madame Florence, Le Cam, Professeure en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Libre de Bruxelles.

Ne pouvant citer individuellement toutes les personnes auxquelles je pense, je tiens tout de même à remercier quelques-unes des personnes qui ont participé, de près ou de loin à l'aboutissement de ce travail de longue haleine, chacune à leur manière. Merci de m'avoir encouragé dans les moments de découragements, de m'avoir soutenu lors des passages à vide au cours de ces années. Mener cette recherche sans financement n'a pas été de tout repos. Je vous suis grandement reconnaissante pour le soutien moral, et parfois matériel.

Pensées toutes spéciales à Stéphane Zeng et Dima Dalloul son épouse, pour tout ce que vous m'avez apporté ! Merci à la communauté gabonaise de Grenoble de m'avoir si bien accueillie à mon arrivée dans l'Isère par le biais de l'Association des Gabonais de Grenoble (AGG).

Je pense également à ma famille adoptive, Martine que j'appelle affectueusement ma mère française, pour ne pas dire « blanche », Marie, Richard, Josette, Hélène. Merci pour vos marques d'attention. Je ne saurais vous citer sans mentionner évidemment Annick, sans qui je n'aurais sans doute jamais fait ces belles rencontres.

À mes amis d' « Isèreanybody ? ». Ce serait une liste interminable si je devais citer chacun d'entre vous, notamment les Jeunes Professionnels. Vous vous reconnaîtrez. Veuillez trouver ici l'expression de ma profonde gratitude pour votre amitié, qui a contribué à mon équilibre social et relationnel. Merci à Jean-Christophe Bertrand, et plus particulièrement à Patrick Royet. Soyez comblés au-delà de vos espérances pour les semences apportées dans ma vie, et que vos ministères soient davantage fructifiés. À Maria, Praxède, Léonie, Régine, Brigitte, Véronique-Marie. Je n'oublierais jamais les fêtes de Noël passées à vos côtés. Merci pour votre gentillesse, et votre affection.

Je pense à mes amies, Glwadys, Stephanie, Achtone, Thérèse, Claudia. Je ne saurais vous citer, sans penser à Sampérode, merci d'avoir toujours été ce grand-frère pour moi. Une pensée particulière pour Patrick Nguema Édou.

À mes amis, au Gabon, en France, en Angleterre, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Burkina-Faso, au Ghana, etc. Ils, mais surtout, elles se reconnaîtront. Des continents nous séparent aujourd'hui. Ne m'en voulez pas de ne pas vous citer individuellement. Si j'ai oublié certains pays, veuillez ne pas m'en tenir rigueur. Ces quelques pages ne sauraient contenir toute ma reconnaissance envers chacun et chacune d'entre vous, d'avoir été à un moment donné des tremplins pour moi. Je pense tout spécialement à Honorine, Christel, Jessica, Corinne. Nous avons fait tant de chemin ensemble.

Dédicaces spéciales à vous, Gertrude et Patricia.

Je remercie indéfectiblement ma famille, pour le soutien sans failles. Papa, Menie Me Ndong Bonaventure et maman, Menie Bernadette, née Essomeyo Beh, merci pour tout. Je ne serai sans doute pas devenue la femme que je suis sans des parents comme vous pour m'inculquer le sens des valeurs, des principes, du travail, et de la responsabilité. Merci de m'avoir fait comprendre que les études sont une forme d'assurance pour l'indépendance et la liberté, dans un contexte où le taux de scolarisation des femmes reste encore faible. À mes grandes sœurs Nanette Essame Menie et Jolyna Prudence Obone Menie, à mes petites sœurs, Pauline Lynda Mengue Menie, et Alexia Darcy Oyane Menie, et à mon grand frère Éméry Bonaventure Ndong Menie. À mon autre frère, Nguema Bekale Giovany. Merci tout spécialement à toi,

Désiré Mintsa Mi Mba pour tes conseils, et aussi et surtout d'avoir cru en moi et de m'avoir encouragé.

Et pour finir, merci à Monsieur Vial, mon époux. Ta présence bienveillante et affectueuse auprès de moi a été un moteur. Merci d'avoir su gérer mes sautes d'humeur, coups de déprime, et moment d'euphorie. Je suis reconnaissante pour la femme que je deviens chaque jour à tes côtés.

Merci à tous d'avoir rendu ceci possible par vos attentions, et vos encouragements. Merci surtout d'avoir cru en moi lorsque moi-même je ne le faisais plus.

À ma grand-mère,
Philomène,
une autre mère.
Mon cœur saigne réellement.
J'aurais aimé que tu sois encore là.

À mes oncles,
Mesmin,
Obame,
partis trop tôt.

À ma tante,
Mema **Ziya**.
Tu as souffert injustement.

SOMMAIRE

Remerciements **3**

AVANT-PROPOS **33**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **42**

PARTIE I **76**

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE, CADRAGE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL : ANALYSE DE LA PRESSE D'OPPOSITION AU GABON **76**

CHAPITRE 1. ..... **78**

SAISIR LA PRESSE D'OPPOSITION DANS UN CONTEXTE AUTORITAIRE : APPROCHE THÉORIQUE ET CONCEPTUELLE **78**

CHAPITRE 2. ..... **98**

ÉTUDIER LA PRESSE D'OPPOSITION DANS UN CONTEXTE AUTORITAIRE : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA DÉMARCHE DE RECHERCHE **98**

CHAPITRE 3. ..... **138**

L'HISTOIRE DE LA PRESSE D'INFORMATIONS DE LA PÉRIODE COLONIALE JUSQU'À NOS JOURS : SOCIO-HISTOIRE DE LA PRESSE GABONAISE **138**

Conclusion PARTIE I **177**

PARTIE II **178**

PRESSE D'OPPOSITION ET ALTERNANCE POLITIQUE : DISCOURS ET POSITIONNEMENTS **178**

Introduction PARTIE II : Discours et positionnements de la presse d'opposition face à l'aspiration à l'alternance politique **179**

CHAPITRE 4. ..... **180**

ÉTUDE DE CAS DE DEUX JOURNAUX D'OPPOSITION : *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* **180**

CHAPITRE 5. ..... **217**

UN GROUPE D'INTÉRÊT CONSTITUÉ, MARQUÉ PAR UN ENGAGEMENT IDÉOLOGIQUE, POLITIQUE ET CITOYEN 217

CHAPITRE 6. 278

LE DISCOURS D'INFORMATION, UN RÉPERTOIRE D'ACTION POUR LA PRESSE D'OPPOSITION 278

Conclusion PARTIE II 359

PARTIE III 361

SOCIOLOGIE D'UN GROUPE D'INTÉRÊT : JOURNALITES DE LA PRESSE D'OPPOSITION AU GABON 361

Introduction PARTIE III : Sociologie de la presse d'opposition au Gabon 362

CHAPITRE 7. 363

PRESSE ET JOURNALISMES D'OPPOSITION AU GABON : PANORAMA 363

CHAPITRE 8. 425

LES SPÉCIFICITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA PRESSE D'OPPOSITION 425

CHAPITRE 9. 468

PROFESSIONNALISATION DES JOURNALISTES : CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE AU PRISME DE LA SPHÈRE POLITIQUE 468

Conclusion PARTIE III 511

CONCLUSION GÉNÉRALE 513

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADERE	:	Alliance Démocratique et Républicaine
AEF	:	Afrique Équatoriale Française
AFP	:	Agence France Presse
AFRAM	:	Académie Franco-Américaine de Management
AGG	:	Association des Gabonais de Grenoble
AGI	:	Agence Gabonaise d'Informations
AGP	:	Agence Gabonaise de Pesse
AJGA	:	Association des Journalistes Gabonais
AJP	:	Association des Journalistes Professionnels
AMO	:	Assurance Maladie Obligatoire
ANBG	:	Agence Nationale des Bourses du Gabon
AOF	:	Afrique Occidentale Française
AP	:	Associated Presse
APDIS	:	Agence Africaine pour le Développement de l'Image et du Son
APPEL	:	Association des Professionnels de la Presse Écrite Libre
APPS	:	Association Participative du Personnel de la SONAPRESSE
ARCEP	:	Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
ATER	:	Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche
AVC	:	Accident Vasculaire Cérébral
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BDP	:	Bongo Doit Partir
BGD	:	Banque Gabonaise de Développement
BGD	:	Bloc Démocratique Gabonais
BM	:	Banque Mondiale
CAN	:	Coupe d'Afrique des Nations
CAPES	:	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
CARCEE	:	Communauté des gabonais du Canada pour l'Alternance et le refus du coup d'État Électoral
CASEPGA	:	Compagnie Africaine de Sépulture au Gabon
CATC	:	Confédération Africaine des Travailleurs Croyants
CDD	:	Contrat à Durée Déterminée
CDI	:	Contrat à Durée Indéterminée
CENAP	:	Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente
CFTC	:	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGAT	:	Confédération Générale Africaine du Travail
CGM	:	Comité Mixte Gabonais
CGR	:	Conseil Gabonais de la Résistance
CLR	:	Cercle des Libéraux Républicains

CNAMGS	:	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNC	:	Conseil National de la Communication
CNDQ	:	Collège Notre Dame de Quaben
CNLCEI	:	Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COCYGA	:	Confédération Syndicale Gabonaise
CODEP	:	Communication Développement et Participation
COGES	:	Comité Gabonais d'Études Sociales et Économiques
COPTAG	:	Collectif des Producteurs et Techniciens de l'Audiovisuel au Gabon
CPI	:	Cour Pénale Internationale
CRAC	:	Cercle de Réflexion et d'Action Citoyenne
DDHC	:	Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
DEUG	:	Diplôme d'Études Universitaires Générales
DGDI	:	Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration
DGR	:	Direction Générale des Renseignements
DGS	:	Direction Générale de la Statistique
DIGI	:	Domicile Intergénérations Isérois
DIST	:	Données et Informations Scientifiques et Techniques
DPA	:	Dynamique Populaire pour l'Alternance
DSIC	:	Département des Sciences de l'Information et de la Communication
DUT	:	Diplôme Universitaire et Technologique
ED-LLSH	:	École Doctorale Lettres Langues et Sciences Humaines
ENS	:	École Normale Supérieure
ESSIG/USIA	:	Université des Sciences d'Informatique Appliquée
FDU	:	Forces Démocratiques Unies
FESYGA	:	Fédération Syndicale Gabonaise
FINATRA	:	Financière Transafricaine
FLSH	:	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
FMI	:	Fonds Monétaire International
FONAPRESSE	:	Fonds National pour le Développement de la Presse et de l'Audiovisuel
FP	:	Fonction Publique
FUAPO	:	Front Uni des Associations et Partis Politiques de l'Opposition
GMT	:	Gabon Média Time
GPE	:	Gabon Presse Édition
GR		Garde Républicaine
GRESEC	:	Groupe de Recherche sur Les Enjeux de la Communication
HAC	:	Haute Autorité de la Communication
HCR	:	Haut Conseil de la Résistance

ICIC	:	Industries de la Culture et les Industries de la Communication
ICM	:	Industries Culturelles et Médiatiques
ICM	:	Institut de la Communication et des Médias
INPTIC	:	Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication
IPC	:	Indice de Perception de la Corruption
IREX	:	International Research and Exchanges Board
IRSH	:	Institut de Recherche en Sciences Humaines
MCF	:	Maître de Conférences
MDG	:	Mouvement pour la Démocratie au Gabon
MENCP	:	Ministère de l'Économie Numérique de la Communication et de la Poste
MMI	:	Métiers du Multimédia et Internet
MNRG	:	Mouvement National pour la Révolution Gabonaise
MOE-UE	:	Mission d'Observation des Élections de l'Union Européenne
MORENA	:	Mouvement de Redressement National
NMPP	:	Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne
OGAM	:	Observatoire Gabonais des Médias
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OPAM	:	Organisation Patronale des Médias
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PDF	:	Portable Document Format
PDG	:	Parti Démocratique Gabonais
PGCI	:	Parti Gabonais du Centre Indépendant
PGP	:	Parti Gabonais du Progrès
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PLD	:	Parti Libéral Démocratique
PRA	:	Parti du Regroupement Africain
PS	:	Parti Socialiste
PSD	:	Parti Social-Démocrate
PUNGA	:	Parti Gabonais d'Union Nationale
PUP	:	Parti de l'Unité du Peuple
RDC	:	République Démocratique Du Congo
RDP	:	Rassemblement pour la Démocratie
RDSG	:	Rassemblement Social-Démocrate Gabonais
RFI	:	Radio France Internationale
RGR	:	Rassemblement des Gauches Républicaines
RMM	:	Revenu Minimum Mensuel

RNB	:	Rassemblement National des Bûcherons
RPF	:	Rassemblement du Peuple Français
RPG	:	Rassemblement Pour le Gabon
RSF	:	Reporters Sans Frontières
RTG 2	:	La Radiodiffusion et Télévision 2
RT-PDG	:	Radiodiffusion et Télévision du PDG (Gabon Télévision)
SARL	:	Société à Responsabilité Limité
SEL	:	Syndicat des Employés de Libreville
SHS	:	Sciences Humaines et Sociales
SIBIST	:	Sciences de l'Information et des Bibliothèques - Information Scientifique et Technique
SIC	:	Sciences de l'Information et de la Communication
SMIG	:	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOBRAGA	:	Société des Brasseries du Gabon
SOGAPRESSE	:	Société Gabonaise de Presse
SOGATRA	:	Société Gabonaise des Transports
SONADIG	:	Société Nationale d'Investissements
SONAPRESSE	:	Société Nationale de Presse et d'Édition
SOTRADER	:	Société Gabonaise de Transformation Agricole et de Développement Rural
SYNAGAP	:	Syndicat des Professionnels de l'Agence Gabonaise de Presse
SYPROCOM	:	Syndicat des Professionnels de la Communication
TICs	:	Technologies de l'Information et de la Communication
TPG	:	Trésorier Payeur Général
UA	:	Union Africaine
UAS	:	Université Africaine des Sciences
UDSG	:	Union Démocratique et Sociale Gabonaise
UE	:	Union Européenne
UFPDG	:	Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais
UGA	:	Université Grenoble Alpes
UIJPLF		Union Internationale des Journalistes de Presse de Langue Française
UN	:	Union Nationale
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture
UOB	:	Université Omar Bongo
UOBO	:	Université Omar Bongo Ondimba
UPL	:	Union du Peuple pour la Liberté
URL	:	Uniform Resource Locator (Localisateur Uniforme de Ressource)
URS-CFTC	:	Union Régionale des Syndicats CFTC

USB	:	Union Sportive de Bitam
USB	:	Universal Serial Bus (Bus Universel en Série)
USCG	:	Union des Syndicats Confédérés du Gabon
USP	:	Union Sacrée pour la Patrie

La presse d'opposition au Gabon, un entrepreneur de l'alternance politique: les cas d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja*

Résumé

L'année 1990 marque l'ouverture démocratique au Gabon par l'instauration du multipartisme, à l'issue de la Conférence nationale. C'est aussi, la période de l'éclosion d'une presse privée, majoritairement, une presse de parti, c'est-à-dire affiliée à des partis politiques. L'avènement de la presse privée a considérablement bouleversé les rapports de forces préexistants dans l'espace public à travers l'émergence d'un discours contradictoire. Plus tard, des changements minces, vont être observés dans le paysage médiatique gabonais. Dès le début des années 2000, une presse dont l'opinion est favorable à celle de l'opposition politique va s'inviter dans le débat public. Adoubée par les populations, elle s'érige en contre-pouvoir face au régime Bongo-PDG, qui dirige le pays d'une main autoritaire depuis des décennies. Notre recherche s'intéresse à cette presse dite d'opposition. Nous nous interrogeons sur la façon dont se traduit son positionnement idéologique, qui semble en faire un entrepreneur de l'alternance politique, aux côtés des partis politiques de l'opposition, des acteurs de la société civile et autres associations et groupement d'action collective. Pour répondre à notre problématique, nous tentons de comprendre ce rôle de contre-pouvoir, et ses manifestations discursives d'une part, où, nous proposons d'analyser le discours de cette presse régulièrement produit au cours des six derniers mois de l'année électorale 2016 c'est-à-dire de juillet à décembre. D'autre part, il est important ici de contextualiser notre démarche en soulignant la nature du régime politique du contexte de production de ces discours afin de comprendre le métier de journaliste, et surtout ceux que nous avons appelés les journalistes de la presse d'opposition. Nous mobilisons donc également une série d'entretiens semi-directifs et non directifs à travers lesquels nous constatons que la presse d'opposition s'inscrit dans une logique de conquête d'espace de liberté, d'indépendance, et d'alternance, dans un contexte peu favorable à l'expression démocratique.

Mots-clés : Presse écrite – Presse d'opposition – Journalisme – Alternance politique – Entrepreneur de cause – Discours de presse

The opposition press in Gabon, an entrepreneur of political alternation: the cases of *Échos du Nord* and *Le Mbandja*

Abstract

1990 marks the first step towards democracy in Gabon through the establishment of a multiparty system, after the National Conference. It also marks the emergence of private press, mostly a party press, which means that it is affiliated to political parties. The advent of the private press considerably upset the existing balance of power in the public space through the emergence of contradictory speech. Later on, the changes, although small, will be observed in Gabon's media landscape. From the early 2000s, a press whose opinion is favourable to the political opposition will come forward and enter in the public debate. Approved by the people, it stands against the power of the Bongo-PDG regime, which had ruled the country with an authoritarian hold for decades. Our research focuses on this opposition press. We question how its ideological positioning makes it an entrepreneur of political alternation, alongside the opposition political parties, civil society actors and other associations and collective action groups In order to answer our problematic, we try to understand this role of counter-power, and its discursive manifestations on one hand, where we propose to analyse the discourse of this press regularly published during the last six months of the presidential electoral year of 2016, between July and December. On the other hand, it is important here to contextualize our approach by emphasizing the nature of the political regime of the production context of these speeches in order to understand the journalistic profession, and especially those we have called the journalists of the opposition press. We therefore also mobilize a series of semi-structured and non-structured interviews, through which we note that the opposition press is part of a logical process of conquering the space of freedom, independence and alternation in a context unfavourable to democratic expression."

Keys words : Written press – Opposition press – Journalism – Political alternation – Entrepreneur of cause – Press speech

« Car les élections, dans leur conception et leur déroulement, constituent un moment où se révèlent non seulement le degré d'engagement démocratique des partis et des autorités qui gouvernent, mais aussi le professionnalisme des journalistes, dans un contexte où l'organisation des scrutins génère à la fois des attentes immenses vis-à-vis des médias et de fortes pressions politiques qui rendent leur travail particulièrement difficile. »

Marie-Soleil Frère.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Remerciements **3**

SOMMAIRE 9

SIGLES ET ABRÉVIATIONS 12

Résumé *18*

Abstract *19*

TABLE DES MATIÈRES 21

AVANT-PROPOS **33**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **42**

INTERÊT ET OBJECTIF DE LA RECHERCHE *51*

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL *53*

PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE *57*

LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE *66*

HYPOTHÈSE N°1 67

HYPOTHÈSE N°2 68

HYPOTHÈSE N°3 68

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE *69*

PLAN DU MÉMOIRE *74*

PARTIE I **76**

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE, CADRAGE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL : ANALYSE DE LA PRESSE D'OPPOSITION AU GABON **76**

Introduction PARTIE I : Présentation du cadre théorique et du protocole de la recherche *77*

Table des matières

CHAPITRE 1. ..... **78**

SAISIR LA PRESSE D'OPPOSITION DANS UN CONTEXTE AUTORITAIRE : APPROCHE THÉORIQUE ET CONCEPTUELLE 78

1.1 Une démarche socio-historique pour situer la presse d'opposition..... 82

1.2 Sociologie du journalisme d'opposition au Gabon 88

1.3 Pour une analyse du discours de la presse d'opposition 91

1.4 Une inscription de la presse d'opposition dans la Sociologie des groupes d'intérêt 92

Conclusion du chapitre 1 96

CHAPITRE 2. 98

ÉTUDIER LA PRESSE D'OPPOSITION DANS UN CONTEXTE AUTORITAIRE : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA DÉMARCHE DE RECHERCHE 98

2.1 Une recherche empirique qualitative et inductive..... 100

2.1.1 Méthode qualitative de la recherche 100

2.1.1.1 Les entretiens non directifs 102

2.1.1.1.1 Constitution du panel d'enquêtés..... 107

2.1.1.1.2 Caractéristiques du panel d'enquêtés 108

2.1.1.1.3 Les entretiens semi-directifs 111

2.1.1.2 Méthodologie de l'analyse des entretiens..... 113

2.2 La prise en compte du contexte sociopolitique sur l'identité éditoriale de la presse d'opposition 115

2.2.1 Le choix du corpus presse..... 115

2.2.1.1 Délimitation du corpus presse 122

2.2.1.2 Une analyse de discours en trois axes 122

2.2.1.3 Méthodologie d'analyse du discours 124

2.2.2 Une approche réflexive pour une construction de l'objet 130

2.2.2.1 Notre positionnement de chercheuse 130

2.2.2.2 Délimitation du terrain 131

Conclusion du chapitre 2 137

CHAPITRE 3. 138

L'HISTOIRE DE LA PRESSE D'INFORMATIONS DE LA PÉRIODE COLONIALE JUSQU'À NOS JOURS : SOCIO-HISTOIRE DE LA PRESSE GABONAISE 138

3.1 La presse, un legs de la colonisation 144

3.1.1 De la métropole à la colonie, naissance d'une presse Noire dans l'Afrique Équatoriale Française et au Gabon 144

3.1.2 Résistance et luttes politiques des autochtones face à l'administration coloniale 150

3.1.3 La fin du régime colonial marquée par les bouleversements dus à la montée de la lutte des peuples colonisés 152

3.2 Gabon indépendant : renouveau politique et renouveau de la presse 154

3.3 La presse sous le parti unique : entre autoritarisme et conservation du pouvoir 158

3.4 Déclin du monopole étatique et naissance d'une presse d'opinion : l'ère du pluralisme 165

Conclusion du chapitre 3 175

Conclusion PARTIE I 177

PARTIE II 178

PRESSE D'OPPOSITION ET ALTERNANCE POLITIQUE : DISCOURS ET POSITIONNEMENTS 178

Introduction PARTIE II : Discours et positionnements de la presse d'opposition face à l'aspiration à l'alternance politique 179

CHAPITRE 4. 180

ÉTUDE DE CAS DE DEUX JOURNAUX D'OPPOSITION : *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* 180

4.1 Présentation des journaux Échos du Nord et Le Mbandja 181

4.1.1 Le journal *Échos du Nord : format, rubricage, Une, éditorial, « Lettre »* 181

Le format d'*Échos du Nord* 181

Le rubricage d'*Échos du Nord* 183

La Une d'*Échos du Nord* 190

L'éditorial d'*Échos du Nord* 194

La « Lettre » d'*Échos du Nord* 195

4.1.2 Le journal *Le Mbandja : format, rubricage, Une, éditorial* 199

Le format du journal *Le Mbandja* 199

Le rubricage du journal *Le Mbandja* 201

La Une du journal *Le Mbandja* 204

L'éditorial du journal *Le Mbandja* 209

4.2 Le nom, révélateur d'une identité énonciative 210

4.2.1 Le Nord ascendant, un objectif à atteindre pour *Échos du Nord* 211

4.2.2 Le Temple, reflet de la société pour *Le Mbandja* 213

Conclusion du chapitre 4 215

CHAPITRE 5. 217

UN GROUPE D'INTÉRÊT CONSTITUÉ, MARQUÉ PAR UN ENGAGEMENT IDÉOLOGIQUE, POLITIQUE ET CITOYEN 217

5.1 Une éditorialisation marquée par l'opposition au pouvoir politique 218

5.1.1 L'éditorial du journal *Échos du Nord, …une opposition au pouvoir politique assumée…* 221

5.1.2 L'éditorial du journal *Le Mbandja, une opposition réservée* 234

5.2 La « Lettre », une énonciation singulière proche de l'éditorial chez Échos du Nord ... 245

5.2.1 L'objet des « Lettre » : à qui s'adressent-elles ?..... 245

Le pouvoir 248

Le peuple 252

L'opposition 254

Les instances extérieures et/ou internationales 255

Autres groupements 257

5.2.2 Une énonciation singulière étayée par des proverbes et citations 258

5.3 Naissance et structuration progressive d'un groupe d'intérêt latent..... 265

5.3.1 Associations de professionnels et droit syndical au Gabon 266

5.3.2 L'Organisation Patronale des Médias (OPAM) pour représenter la presse d'opposition 269

Conclusion du chapitre 5 277

CHAPITRE 6. 278

LE DISCOURS D'INFORMATION, UN RÉPERTOIRE D'ACTION POUR LA PRESSE D'OPPOSITION 278

6.1 Zoom sur les Unes de la presse d'opposition..... 279

6.1.1 La Une du journal *Échos du Nord* 279

6.1.2 La Une du journal *Le Mbandja* 302

6.2 Les genres journalistiques dans la presse d'opposition 312

6.3 Les politiques d'énonciation, marqueur d'une énonciation partisane 328

6.3.1 Identités réelles, recours aux pseudonymes et absence de signatures 328

6.3.2 Les autres signatures ponctuelles (et/ou prestigieuses) dans les articles..... 333

6.3.3 Parole donnée aux acteurs politiques à travers les interviews 345

6.3.4 Publications d'articles de journalistes extérieurs 346

6.4 Quid de l'alternance politique ? 348

6.4.1 Pour les journalistes de la presse d'opposition 348

6.4.2 Dans le discours de presse 349

CONCLUSION DU CHAPITRE 6 : Discours d'information ou discours d'opinion, un équilibre fragile 358

Conclusion PARTIE II 359

PARTIE III 361

SOCIOLOGIE D'UN GROUPE D'INTÉRÊT : JOURNALITES DE LA PRESSE D'OPPOSITION AU GABON 361

Introduction PARTIE III : Sociologie de la presse d'opposition au Gabon..... 362

CHAPITRE 7. 363

PRESSE ET JOURNALISMES D'OPPOSITION AU GABON : PANORAMA 363

7.1 Connaître les journalistes de la presse d'opposition 364

7.1.1 Interdépendance entre trajectoires personnelles et professionnelles 364

7.1.2 Liens interpersonnels et professionnels entre journalistes 369

7.1.3 Un personnel réduit au sein des rédactions..... 370

7.1.4 La formation des journalistes de la presse d'opposition..... 373

7.2 Des journalistes en danger 375

7.2.1 Des rédactions en proie à des difficultés de tous ordres 376

7.2.2 Les difficultés d'accès à l'information 383

7.2.3 La répression administrative et policière 386

7.2.4 Une répression physique et psychique insidieuse 388

7.2.5 Répression économique : suspensions et interdictions de paraître 397

7.3 La presse d'opposition et ses sources 402

7.4 Journalisme et engagement 411

7.4.1 L'engagement « politique et citoyen » 413

7.4.2 Un métier passionnant, mais dangereux 415

7.4.3 Un tremplin vers d'autres trajectoires professionnelles 417

7.4.4 Le journalisme, une échappatoire au chômage 420

Conclusion du chapitre 7 423

CHAPITRE 8. ..... **425**

LES SPÉCIFICITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA PRESSE D'OPPOSITION 425

8.1 Le financement de la presse d'opposition : les ventes des journaux Échos du Nord et Le Mbandja 426

8.2 Les chiffres d'affaires d'Échos du Nord et Le Mbandja 429

8.3 Un marché publicitaire verrouillé 434

8.4 L'aide de l'État à la presse 442

8.5 Le mécénat ou les financements occultes 448

8.6 Influences financières des acteurs politiques ou corruption 449

8.7 Des difficultés économiques dues à la trésorerie instable et au cumul des dettes..... 457

8.8 Les coûts de rédaction : imprimerie, distribution, emploi 459

Conclusion du chapitre 8..... 467

CHAPITRE 9. 468

PROFESSIONNALISATION DES JOURNALISTES : CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE AU PRISME DE LA SPHÈRE POLITIQUE 468

9.1 Cadre institutionnel du journalisme au Gabon 470

9.2 La régulation à l'ère du multipartisme 474

9.3 La régulation, un enjeu démocratique 476

9.3.1 Les moyens du Conseil National de la Communication pour accomplir ses missions 483

9.4 Le Code de la Communication, conséquence du multipartisme 485

9.5 Irrégularités du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise et recours des patrons de presse visant à faire constater son irrégularité 488

9.5.1 De la recevabilité du recours..... 492

9.5.2 Une loi inconstitutionnelle 493

9.5.3 Les revendications portées par le recours..... 494

9.5.4 La liberté de la presse directement menacée 498

9.6 Profession, journaliste 499

9.6.1 Le statut du journaliste au Gabon 501

9.6.2 La formation porte d'accès au métier 503

9.6.3 La carte professionnelle de presse 507

Conclusion du chapitre 9 510

Conclusion PARTIE III 511

CONCLUSION GÉNÉRALE 513

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 521

Ouvrages 522

Chapitres d'ouvrages 530

Articles scientifiques 533

Thèses - Habilitations à diriger des recherches (HDR) - Mémoires de recherche 537

Rapports et travaux d'expertise 538

Lois, textes officiels et législatifs 539

TABLE DES TABLEAUX 541

TABLE DES GRAPHIQUES 546

TABLE DES IMAGES 549

TABLE DES ENCADRÉS 551

TABLE DES ANNEXES 555

ANNEXE 1 : Entretien avec un acteur du journal Le Mbandja, Guy-Pierre Biteghe (GPB), le 20 mai 2014. Durée. 00 heure 51 minutes. *558*

ANNEXE 2 : Entretien avec un acteur du journal Échos du Nord, JDNE le 06 mars 2017 - Durée 00 heure 43 minutes. *560*

ANNEXE 3 : Entretien avec un acteur de l'entreprise Nord Édition , éditrice du journal Échos du Nord, YA le 06 mars 2017 – Durée. 00 heure 18 minutes. *562*

ANNEXE 4 : Entretien avec un acteur du journal Le Mbandja, RE, le 09 mars 2017 – Durée. 00 heure 20 minutes. *564*

ANNEXE 5 : Entretien avec un acteur du journal Échos du Nord, LP, le 23 mars 2017 – Durée. 00 heure 52 minutes. *566*

ANNEXE 6 : Entretien avec un acteur du journal Le Mbandja, Guy-Pierre Biteghe (GPB), le 24 mars 2017. Durée. 00 heure 44 minutes. 568

ANNEXE 7 : Entretien avec un acteur du journal Échos du Nord, CNB, le 24 mars 2017 – Durée. 00 heure 56 minutes..... 570

ANNEXE 8 : Entretien avec un acteur du journal Échos du Nord, Raïssa Oyasseko (RO), le 27 mars 2017 – Durée. 00 heure 39 minutes. 572

ANNEXE 9 : Entretien avec un acteur du journal Échos du Nord, DD, le 27 mars 2017. Durée. 00 heure 45 minutes. 574

ANNEXE 10 : Tableau du Conseil National de la Communication (CNC) des organes de presse écrite privée autorisés sur le territoire national en 2013. 576

ANNEXE 11 : Exemple de Une du journal Échos du Nord. 579

ANNEXE 12 : Exemple de Une du journal Le Mbandja. 581

ANNEXE 13 : Corpus d'articles du journal Échos du Nord. 583

ANNEXE 14 : Corpus d'articles du journal Le Mbandja. 588

ANNEXE 15 : Corpus des éditoriaux du journal Échos du Nord. 592

ANNEXE 16 : Corpus des éditoriaux du journal Le Mbandja. 595

ANNEXE 17 : Corpus des Unes du journal Échos du Nord. 597

ANNEXE 18 : Corpus des Unes du journal Le Mbandja. 600

ANNEXE 19 : Corpus des « Lettre » du journal Échos du Nord. 602

ANNEXE 20 : La Charte des droits et devoirs des journalistes Gabonais. 604

ANNEXE 21 : Grille d'analyse du corpus presse. 607

ANNEXE 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise. 609

ANNEXE 23 : Carte de l'Afrique. 628

ANNEXE 24 : Carte du Gabon. *630*

ANNEXE 25 : Le recours aux proverbes et citations chez Échos du Nord. *632*

ANNEXE 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour Échos du Nord. *647*

ANNEXE 27 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour Le Mbandja. *658*

ANNEXE 28 : Présentation du site internet d'Échos du Nord. *663*

AVANT-PROPOS

Avant de débuter la restitution de notre recherche, nous tenons tout d'abord à préciser quelques points d'ordre général, pour mieux situer notre réflexion. Les prémices de réflexion sur notre recherche prennent leur source dans les questionnements qui ont nourri notre parcours depuis le début de nos études de second cycle universitaire, où nous avions déjà questionné les médias dans le contexte du Gabon. D'abord en Master 1, *« Le traitement médiatique de l'information au Gabon : contrôle et influences politiques »*[1], ensuite en Master 2, « *La construction médiatique des informations politiques soutenue par des logiques économico-politiques : l'exemple gabonais des organes privés de presse écrite »*[2]. Suite à la réalisation de ces deux travaux, nous avons constaté que les médias avaient encore beaucoup de chemin à parcourir dans les contextes de pays dits en voie de développement, caractérisés par des systèmes autocratiques en raison de la jeunesse de leurs démocraties dans la mesure où ceux-ci ne connaissent le pluralisme politique que depuis le début des années 90. C'est le cas notamment du Gabon, indépendant depuis le 17 août 1960, pour lequel nous nous sommes longuement interrogés après avoir observé comment se construisait le débat politique en France, et les différentes interactions dans l'espace public au bout de cinq années de résidence ininterrompues dans l'Hexagone. Après avoir été dirigé sous le parti unique, le Gabon fait le choix du multipartisme à la suite de la Conférence nationale de 1990. Bien que les deux pays mentionnés précédemment soient aux prises de préoccupations divergentes, l'envie de se questionner au regard de la France a été forte. Mais nous avons très vite abandonné cette idée, partant du postulat qu'un modèle de société ne peut être transposable *stricto sensu* d'un pays à un autre. En effet, à

[1] MBANG MENIE, Grâce Noëlle. (2013). *Le traitement médiatique de l'information au Gabon : contrôle et influences politiques.* Mémoire de Master 1 en Sciences de l'Information et de la Communication, non publié, Université de Lorraine, Metz.

[2] *MBANG MENIE, Grâce Noëlle. (2014). La construction médiatique des informations politiques soutenue par des logiques économico-politiques : l'exemple gabonais des organes privés de presse écrite.* Mémoire de Master 2 en Sciences de l'Information et de la Communication, non publié, Université Stendhal Grenoble 3, Grenoble.

l'heure du *« village planétaire »*[3], et de l'internationalisation de l'information et de la communication, accentuée par le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs), et plus récemment par les usages des réseaux socionumériques personnels ou professionnels, on peut s'interroger sur les évolutions des médias d'un pays à un autre, pour tenter de comprendre ce qui induit des dissensions aussi remarquables. Car, les choses sont loin d'être identiques de part et d'autre pour plusieurs raisons, parmi lesquelles : le régime politique, l'accès à l'éducation et à la culture, le niveau d'alphabétisation, la liberté et l'indépendance des médias, la situation économique, etc. Ce qui fait d'ailleurs dire à Jean Félix Makosso Kibaya (2007) qu'il est inconvenant de parler de *« village planétaire »* parce que ce qui est effectif et réel en Occident ne l'est pas en Afrique. Autrement dit, il existe un écart qui relègue l'Afrique à la périphérie du monde où se déploient les TICs ultra modernes, même si, nous pouvons aujourd'hui affirmer que des évolutions ont été faites dans ce sens concernant le développement de l'appropriation et les usages des TICs en Afrique. Et Marie-Soleil Frère (2010) rajoute qu'en Afrique centrale francophone les journaux et les radios privés ne ressemblent guère aux médias occidentaux contemporains, et que ceux-ci sont peu préoccupés de rentabilité et de positionnement entrepreneurial. Pour elle, ils se soucient plus d'être une tribune d'expression et un espace de critique des autorités publiques que de fournir au citoyen une information recoupée, vérifiée et crédible.

Notre démarche s'inscrit dans une approche visant à étudier les médias en contexte gabonais, mais plus spécifiquement la presse écrite, premier média de masse à y avoir vu le jour avec l'arrivée de la presse coloniale. Elle est longtemps demeurée le seul média, introduit au cours de la période coloniale et qui fut aussi l'une des premières formes d'écrit en Afrique et, avec les livres religieux, une des premières transcriptions en langues africaines (Lenoble-Bart & Tudesq, 2008). À travers notre démarche de

[3] « Village planétaire » ou « Village global » pour qualifier les effets de la mondialisation, des médias, et des TICs. Issue comme l'explique Jean Félix Makosso Kibaya (2007) de la thèse de Marshall McLuhan (1911-1980) selon laquelle le monde était réduit à un village par la rapidité et l'instantanéité dans la diffusion et la propagation de l'information dues au développement et à la sophistication des techniques de communication.

recherche, nous pourrions ainsi contribuer à enrichir et alimenter le débat public sur les médias en général, sur la presse écrite en particulier, et le métier de journaliste au Gabon. Mais encore, cela pourrait favoriser l'éclosion et le développement du secteur, si on venait à considérer l'impact qu'une presse, indépendante et libre pourrait induire sur le débat public (pluralité d'opinions, émergence d'opinions contraires, enrichissement du débat public et politique, éducation citoyenne, etc.).

Notre intérêt pour la presse écrite, s'enracine dans la croyance selon laquelle ; puisque c'est par la presse écrite que les médias de masse ont été introduits au Gabon, et qu'il n'existe que très peu d'études qui lui sont consacrées, elle mériterait une attention toute particulière, à l'heure où de nouveaux objets prédominent dans la recherche en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). C'est le cas avec les études sur les Industries de la Culture et les Industries de la Communication (ICIC), les réseaux socionumériques, la presse en ligne, les jeux vidéo, les dispositifs sociotechniques, etc. Nous nous intéressons spécifiquement à la presse écrite en raison de son rôle majeur dans l'accès à l'indépendance, puisqu'elle a servi à véhiculer les idées de décolonisation d'une part. D'autre part, elle a aussi joué un rôle important dans le processus de démocratisation marqué par l'instauration du multipartisme. Ce multipartisme avait pour objectif de libérer la parole publique. Libération qui a favorisé l'éclosion d'une presse privée dont fait partie aujourd'hui la presse dite d'opposition, venue enrichir le débat politique.

Les premières investigations menées durant notre second cycle universitaire, citées précédemment nous ont permi de questionner notre objet. D'une part, dans les premières recherches (Master 1) nous avions constaté que les méthodes de répression des médias au Gabon s'étaient durcies tout en se légalisant dès l'arrivée de Léon Mba au pouvoir. Nous nous étions interrogées sur le fait de savoir si finalement la volonté du pouvoir politique de doter le Gabon d'outils de communication modernes ne dissimulait pas également d'autres ambitions. Notre objectif était donc de montrer que la pluralité des médias (Télévision, Radio, Presse et Informations, Internet) n'était qu'un fac-similé d'une presse libre et indépendante, parce que le contrôle et l'influence des médias par le pouvoir politique se traduisait dans le traitement de l'information grâce à l'analyse

des sites internet d'informations, des journaux écrits, et des journaux télévisés dans la période du 25 février au 10 mars 2013. Finalement, nous espérions déjà en conclusion de cette brève recherche que le contexte sociopolitique connaîtrait des bouleversements considérables, puisque le Gabon était en proie à des contestations populaires et à des mouvements de grèves qui laissaient penser à la cristallisation d'une crise profonde. De plus, la société civile réclamait aux autorités politiques la tenue d'une Conférence nationale souveraine, mais celles-ci prétextaient que le pays n'était pas en crise. Quelques années plus tard, alors que nous rendons compte de notre recherche dans le présent mémoire, le Gabon s'est enlisé dans une crise profonde, malgré la tenue de l'élection présidentielle du 27 août 2016, qui n'a eu pour effet que de renforcer le malaise social, politique et économique. Suite à cette élection, menée sur fond de tensions, les résultats du scrutin électoral ont été fortement contestés par les populations. Ainsi, à l'annonce des résultats on a observé une vague de soulèvements populaires, réprimés avec l'usage de la force par le pouvoir politique.

D'autre part, lors de notre recherche suivante (Master 2), qui portait sur la construction médiatique des informations politiques en lien avec la presse écrite privée, nous avions adopté une approche sur plusieurs dimensions (socio-économique, politique). L'intérêt d'une telle recherche était de questionner les modalités de gouvernance éditoriale des organes de presse écrite privée au Gabon, en analysant les rouages de la prise de décision éditoriale, et les imbrications socio-économiques et politiques qu'elles pouvaient avoir. Nous avions donc émis plusieurs hypothèses, parmi lesquelles : 1°| Les choix éditoriaux répondent à des logiques socio et économico-politiques qui encadrent la production des contenus informatifs ; 2°| Les facteurs idéologiques tiennent encore une place importante dans la prise de décisions éditoriales ; 3°| Les journalistes politiques ont perdu toute logique, inventivité ou spontanéité dans le choix des sujets à paraître, à cause de la prégnance des logiques politiques dans le champ médiatique. Pour soumettre ces hypothèses aux tests empiriques, nous avions opté pour une analyse de l'agenda politique, et une analyse critique des entretiens pour comprendre comment les logiques économico-politiques semblaient encadrer la production des contenus informatifs dans la presse écrite privée au Gabon. Évidemment, cette recherche comportait quelques limites dans la vérification

des hypothèses en raison des difficultés d'accès au terrain, et par corrélation, la constitution de données, et les conditions matérielles liées au terrain dans la conduite d'une recherche de fin de cycle.[4]

Si les SIC apparaissent comme un domaine ayant un ancrage professionnel assez élevé, il n'en demeure pas moins que les raisons qui poussent à faire une thèse sont diverses et variées. Ce qui fait dire à Françoise Cro et Edwige Bombaron que :

> « L'utilité professionnelle de la thèse n'est pas toujours bien perçue par les jeunes doctorants qui, pour les raisons diverses ont envie de faire un doctorat comme réponse à une aspiration intellectuelle ou comme une attraction envers un milieu scientifique plus ou moins fantasmé ou bien pour clarifier un objet qui leur tient à cœur et aller jusqu'au bout de ce questionnement » (Cros & Bombaron, 2018, p.35).

Sans vouloir discuter de nos motivations de manière exhaustive, nous avons surtout voulu poursuivre et approfondir nos investigations engagées précédemment. Pour cela, nous avions formulé un projet de recherche de troisième cycle qui s'est révélé quelque peu ambitieux après coup, et, qui entendait étudier à la fois la presse écrite, la presse audiovisuelle, et la presse en ligne. D'une manière plus spécifique, il s'agissait d'étudier les enjeux des industries de la culture et de la communication dans la démocratisation au Gabon, avec la prise en compte des différentes filières *Presse et information, Audiovisuel* et *Web.* Nous voulions en effet mettre l'accent sur les logiques en œuvre au sein de ces filières pour comprendre comment celles-ci constituent un frein à la démocratisation, car, elles peuvent être considérées comme une grille de lecture d'un mode de structuration, dans la mesure où les ICIC sont ancrées dans un cadre socio-

[4] Notamment l'absence de ressources documentaires dans notre domaine de recherche. En effet, les SIC ont fait leur entrée dans les plaquettes de formations proposées à l'Université Omar Bongo en 2013 à l'initiative de l'Unesco. De ce fait, toutes les conditions matérielles n'étaient pas encore réunies pour faciliter la conduite des travaux de recherche en raison d'une bibliothèque très peu fournie, et une absence notable de travaux à ce moment, sans compter les difficultés d'accès à internet. En 2017, lors de nos investigations de terrain dans le cadre de notre thèse, nous avons constaté que des efforts avaient été faits en ce sens pour doter le Département des Sciences de l'Information et de la Communication (DSIC) d'une bibliothèque dédiée qui, nous l'espérons, s'enrichira davantage au fil des années, bien qu'un Département ne soit plus tout à fait dédié aux SIC à ce jour, étant donné qu'il a été aspiré par le Département des Sciences du Langage.

politique, concourant à la vie politique, à la construction des territoires et des identités (Bouquillion & Combès, 2007). L'objectif principal que nous avions alors en ligne de mire était de mettre l'accent sur les obstacles que doivent surmonter les acteurs de ces différentes filières dans leur processus de profondes transformations en vue de soutenir la démocratisation, car, d'après Philippe Bouquillion et Yolande Combès :

> « L'information et la communication constituent des composantes essentielles de la vie démocratique, laquelle serait impensable sans liberté d'expression, sans libre circulation d'une information indépendante et pluraliste. La qualité de la vie démocratique d'une société a partie liée avec la vitalité et la santé de son système d'information et de communication. » (2007, p.208).

Et, pour soumettre nos hypothèses aux tests empiriques, nous avions envisagé trois méthodes d'investigations, dont : l'entrevue (entretien ou interview), l'analyse de contenu, et l'observation.

L'année suivante, nous ne projetions plus notre approche en termes de filières, mais plutôt de médias, en nous intéressant non plus aux enjeux et défis des industries de la culture et de la communication dans la démocratisation au Gabon, mais plutôt aux enjeux et défis des médias dans la démocratisation au Gabon. Notre recherche a ainsi pu être considérablement circonscrite, en ciblant plus spécifiquement les entreprises de presse et leurs pratiques pour comprendre leur rôle de médiation dans l'espace public, en vue de soutenir la démocratisation. Pour nous, il s'agissait donc de nous intéresser, non seulement à la place de plus en plus importante qu'occupent les médias dans l'espace public gabonais, et plus particulièrement à leur organisation (conditions de production, de distribution et de consommation, etc.) d'une part, et au métier de journaliste, en analysant leurs pratiques professionnelles d'autre part. Nous partions en effet du postulat que les enjeux en cours, et les défis auxquels les médias font face dans le contexte du Gabon contribuent à les transformer de manière radicale, ainsi que le métier de journaliste dans une démocratie « fragile » (Auracher, 2001). Ces mutations pouvant être considérées comme un processus interprétatif de l'état d'un système politique, puisque le rôle de médiation des médias dans l'espace public peut se rapporter à une construction de sens, c'est-à-dire comme processus interprétatif du

système politique tel qu'appréhendé par Stéphane Olivesi, qui précise que : *« les fonctions de la médiations sont d'accompagner, de réguler ou de négocier, grâce à un tiers, une fracture entre des mondes qui sont séparés, ou d'accompagner des évolutions brutales ou encore de permettre la communication entre ces mondes.»* (2006, p.28-29). Toutefois, des suites de cette nouvelle phase de réflexion, le projet de recherche a très vite montré quelques limites, notamment en lien avec le cadre théorique qui n'avait pas considérablement été affiné, les hypothèses de recherche encore en construction, ainsi que la fragilité de la méthodologie entièrement dépendante des acteurs étudiés, sans aucune garantie d'accès au terrain, qui, nous le savions déjà, depuis le Master 2, était difficile d'accès, avec l'absence notable de données officielles pouvant servir à enrichir nos recueils d'informations. Suite aux remarques formulées sur l'état d'avancement de la recherche, lors d'une journée des doctorants du GRESEC et les retours de notre directrice de thèse, nous avons donc repensé celle-ci, en tenant compte de sa faisabilité, sans toutefois éluder totalement les incertitudes liées au terrain. La réalisation de nos investigations sur le terrain a par la suite renforcé nos nouvelles perspectives de recherche. C'est suite à cette nouvelle approche que nous avons entrepris de nous intéresser à la presse dite d'opposition, et tout particulièrement aux journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* qui avaient déjà attiré notre attention lors de nos précédentes investigations dans le cadre du mémoire de Master 2 en SIC à l'Université Stendhal Grenoble Alpes, désormais, Université Grenoble Alpes.

Nous l'avons déjà dit, notre démarche pourrait contribuer à faire avancer l'état des connaissances actuelles sur la presse écrite et son rôle dans l'espace public. Dans ce sens, Mor Faye ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme dans la conclusion de son étude qu'

> « Il est tout à fait souhaitable que les chercheurs s'intéressent davantage aux journaux privés et qu'ils portent sur eux un regard nouveau très éloigné de la sociologie de complaisance actuelle de ce secteur médiatique, pour la bonne et simple raison que l'espace public africain ne peut se construire tant que le public n'a pas une maîtrise réelle et critique du discours des prescripteurs d'opinion, en général, et celui des journalistes, en particulier. » (Faye,2017, p. 367-268).

En effet, si le rôle de la presse dans le processus de démocratisation a été questionné, il

semble dès lors qu'il devient difficile de parler de démocratisation, près d'une soixantaine d'années après les indépendances, et près de trois décennies après l'avènement du multipartisme marquant le début de ce processus de démocratisation. Les nouveaux questionnements qui s'imposent dans le traitement de l'actualité politique, et dans les discours qui émergent dans l'opinion publique laissent entrevoir l'aspiration à une alternance politique. Ce sont donc les résultats de cette recherche, longue, et parfois difficile, que nous entendons livrer dans le présent mémoire. Il s'organise en trois parties, et le mémoire est complété par des annexes, avec une retranscription complète des entretiens menés au cours de la recherche.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Notre thèse porte sur la presse écrite privée d'opposition au Gabon. L'intérêt pour la presse écrite se justifie par le fait qu'elle a été un acteur important dans les grands moments politiques qui ont marqué l'histoire de ce pays. D'une part, elle incarne la lutte pour l'indépendance. D'autre part, la lutte pour la démocratie. Alors que la presse privée est plus largement associée à l'explosion médiatique au Gabon dès l'instauration du multipartisme à l'issue de la Conférence nationale de 1990. Son entrée dans l'espace public a bouleversé le paysage médiatique prédominant depuis la période des indépendances en Afrique subsaharienne francophone[5] en général et au Gabon en particulier. D'abord identifiée comme une presse de l'opposition ou presse de parti, elle est désormais assimilée à une presse d'opposition, c'est-à-dire en opposition au régime politique Bongo-PDG (Parti Démocratique Gabonais) au pouvoir. En effet, la libération de la parole publique a vu naître plusieurs organes de presse écrite. Dans ce contexte d'émergence, certains médias étaient la propriété de personnalités politiques et servaient quelques fois de porte-voix pour celles-ci. Il apparaissait clairement qu'il y avait d'une part, les médias pro-gouvernementaux et d'autre part, les médias dits de l'opposition. Une dialectique Majorité/Opposition persistait au sein de l'espace médiatique, notamment de la presse écrite privée, où l'on avait *« d'un côté, la presse contrôlée par le parti au pouvoir, le Parti Démocratique Gabonais (PDG) et ses alliés regroupés au sein de la Nouvelle Alliance[6] et, de l'autre, la presse de l'opposition. »* (Ndong Ngoua, 1999, p.144). Il faut dire que dans l'ensemble des colonies de langue française, les journaux étaient liés à des partis politiques puisqu'ils constituaient des instruments privilégiés pour se faire connaître, faire circuler ses idées, et attirer des électeurs lors de consultations électorales (Frère, 2016). Encore aujourd'hui, nous pouvons faire le même constat, comme en témoigne le rapport sur l' *« État des lieux de*

[5] L'Afrique subsaharienne francophone désigne ensemble de pays situés principalement en Afrique de l'Ouest, Centrale, auxquels s'ajoutent quelques îles de l'Océan indien : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Équatoriale, Mali, Madagascar, L'Île Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo.

[6] La Nouvelle Alliance n'existe plus, mais le PDG existe toujours et compte bien évidemment des partis amis ou adhérents à la majorité présidentielle.

la Communication au Gabon » qui précise qu'

> « À l'analyse, la presse écrite gabonaise pourrait se subdiviser en plusieurs groupes : la presse privée indépendante (en majorité orientée vers des sujets comme l'économie, le sport, etc.), la presse privée proche de l'opposition, la presse privée proche du pouvoir et la presse publique. » (MENCP, 2014, p. 37-38).

La presse écrite privée est donc symbole d'opposition, même s'il apparaît dans la décennie qui a suivi la libéralisation de la parole publique que plusieurs organes de presse privés sont nés de la volonté des personnalités politiques au pouvoir ou proche du pouvoir. Pour ces personnalités politiques c'était un moyen de concurrencer la presse écrite privée de l'opposition en investissant la presse écrite privée, en plus des médias publics (Télévision, Radio, Presse Quotidienne Nationale) qui étaient à la solde du pouvoir politique[7]. En effet, au sortir de la Conférence nationale[8], environ 200 titres de presse ont vu le jour. Une période d'ailleurs qualifiée de « printemps » de la presse africaine, puisqu'ayant contribué à la formation et à l'élargissement de l'espace public, ainsi qu'à la libération de la parole (Atenga, 2004). Mais seule une dizaine d'entre eux demeuraient visibles dans les kiosques. Certains organes de presse n'ont eu qu'une existence éphémère, parce que, ne paraissant que trois à quatre mois après la Conférence nationale. D'autres en revanche ont connu une parution irrégulière au point que, dès le début de l'année 1994, plus de la moitié des titres était introuvable dans les

[7] En 1999, Anaclet Ndong Ngoua distinguait dans ses travaux de recherche, cette dialectique avec d'une part, les journaux du PDG et ses alliés de la Nouvelle Alliance qui selon-lui assistaient *L'Union,* quotidien national, dans sa confrontation avec les journaux de l'opposition (La *Relance, Oréty, La Voix du Peuple*), et d'autre part, les journaux de ce qu'il a appelé l'opposition radicale (*L'Unité, Le Couperet, L'Écho des Matitis, La Passion de l'Unité, Mpili. Bimensuels : La République, La Tribune, Adere, La Clé, Gabon Libre, Le Scorpion, Mibana, Phare, La Transparence, L'œil, Le Combat, L'Éveil Africain).*

[8] Landry Okanga Souna (2002) la qualifie d'outil de gestion des crises politiques, par la reconnaissance officielle des libertés publiques et la consécration de l'État de droit et de la démocratie. Cette assemblée consultative a pour but de proposer des solutions à une crise politique provoquée par un blocage des régimes autoritaires et à parti unique, comme cela a été le cas en Afrique subsaharienne francophone après les indépendances. Au Gabon, y ont participé toutes les forces politiques et sociales nationales (partis, syndicats, associations, églises, groupements socioprofessionnels, etc.). Les résolutions qui y ont été adoptées avaient valeur de recommandations auprès du Chef de l'État.

kiosques[9] (Ndong Ngoua, 1999). Les plus virulents quant à eux étaient soit interdits de paraître, soit suicidés économiquement pour reprendre l'expression de Thomas Atenga (2007). Une dialectique Majorité/Opposition a ainsi toujours persisté dans l'espace médiatique. On a donc aujourd'hui, d'une part, la presse écrite privée, dite presse d'opposition, et d'autre part les médias publics et privés (Télévision, Radio, Presse écrite) proches du pouvoir politique. Ce qui parfois peut porter à confusion, car le paysage médiatique s'est enrichi d'une presse privée proche du pouvoir politique. Cependant, lorsqu'on évoque l'expression presse privée au Gabon, on fait inconsciemment référence à la presse d'opposition, oubliant parfois à dessein peut-être, qu'il existe aussi une presse privée proche du pouvoir politique. Mor Faye semble faire une distinction allant dans ce sens dans son étude, lorsqu'il parle du Togo, l'un des trois pays qu'il a étudiés, en ces termes :

> « Au Togo, comme nous l'avons précédemment souligné, la presse privée écrite locale est composée de journaux de la mouvance présidentielle acquis aux idées du régime en place, de journaux de l'opposition proches des partis politiques en luttes contre le pouvoir, sous des formes pas toujours claires, et de journaux d'opposition qui militent pour l'avènement de la démocratie et qui tiennent à garder leurs distances vis-à-vis du régime et de ses adversaires » (Faye, 2008, p.339).

Il considère cependant que la presse de l'opposition est proche des partis politiques, et non la propriété des partis politiques comme cela a été le cas au Gabon au lendemain de la Conférence nationale. Alors que la presse d'opposition quant à elle, milite non seulement pour l'avènement d'une réelle démocratie, mais en plus, cette

[9] Parmi ces journaux, on compte : *L'Unité, Le Couperet, L'Écho des Matitis, La Passion de l'Unité, Mpili. Bimensuels : La République, La Tribune, Adere, La Clé, Gabon Libre, Le Scorpion, Mibana, Phare, La Transparence, L'œil, Le Combat, L'Éveil Africain.* Anaclet Ndong Ngoua (1999) fait état d'une quarantaine d'organes de presse au sortir de la Conférence nationale, alors que Thomas Atenga (2007), lui, fait état d'environ 200 organes de presse. En l'absence de chiffres fiables sur cette période, nous noterons simplement que l'éclosion de la presse écrite privée consécutive à la libéralisation de la parole publique a vu naître plusieurs organes de presse dans l'espace médiatique. Thierry d'Argendieu Kombila (2010) quant à lui, nous livre quelques données chiffrées qui font état de la distribution des journaux parus de 1991 à 2000 de façon périodique et saisonnière. Ce qui donne respectivement 32 journaux parus en 1991, 29 journaux parus en 1992, 27 journaux parus en 1993, 19 journaux parus en 1994, 20 journaux parus en 1995, 19 journaux parus en 1996, 20 journaux parus en 1997, 26 journaux parus en 1998, 15 journaux parus en 1999, et enfin 16 journaux parus en 2000.

démocratisation passe désormais par une nécessaire alternance politique.

L'autre intérêt d'étudier la presse écrite, et non des moindres, c'est que la presse écrite offrirait des matériaux de travail à priori plus accessibles aux chercheurs (corpus : coupures de journaux).[10] Hypothétiquement, la presse écrite permettrait de passer outre, ou au moins en partie, les problèmes d'archivages et d'accessibilité de l'information. Malheureusement, quelle n'a pas été notre surprise, de constater qu'en plus des difficultés à obtenir des entretiens au Gabon pour les besoins de notre recherche une première fois en 2014, il était également difficile de constituer un corpus de journaux, en vue d'une analyse de discours, malgré le fait que les dates qui nous intéressaient précédaient de deux mois[11] la période de réalisation de nos explorations sur le terrain. Cela explique d'ailleurs en partie pourquoi nous n'avons pas pu obtenir tous les numéros des journaux publiés durant la période souhaitée auprès des organes de presse qui nous intéressent comme nous allons le voir plus loin au cours de cette restitution. Sophie Moirand (2007) dit d'ailleurs à ce propos que le recueil des données constitue une des premières difficultés de l'analyse du discours, et par suite de l'analyse des médias. Un constat que faisaient déjà Annie Lenoble-Bart et André-Jean Tudesq, lorsqu'ils ont écrit à propos des journaux et revues en Afrique que *« le papier est le plus souvent de mauvaise qualité puisqu'il n'est pas destiné à durer. Beaucoup de journaux africains anciens ne sont que peu archivés, soit qu'ils n'aient pas eu beaucoup de numéros soit que leur tirage ait été faible. »* (Lenoble-Bart & Tudesq, 2008, p.53).

Ce travail s'intéresse à la presse d'opposition, et plus particulièrement à deux journaux d'opposition, *Échos du Nord* et *Le Mbandja* pour lesquels nous avons constitué un corpus presse couvrant une période relativement longue de six mois allant de juillet à décembre 2016, et réalisé des entretiens. Nous avons interrogé les journalistes et

[10] Chose étonnante en effet, si l'on tient compte du contexte dans lequel s'inscrit notre recherche. En effet, celui-ci rend difficile l'accès aux données, même physiques. C'est ainsi que malgré notre présence sur le terrain, au sein des rédactions des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja,* nous avons tout de même rencontré quelques difficultés à constituer un corpus presse complet dans le cadre de cette étude.

[11] En effet, notre corpus presse couvre une période de six mois allant du mois de juillet au moins de décembre 2016. Nous nous sommes par ailleurs rendues sur le terrain dès le mois de février 2017.

promoteurs des journaux É*chos du Nord* et *Le Mbandja,* sur lesquels s'appuient nos résultats et qui sont qualifiés de journaux d'opposition, dans la mesure où, ils sont très critiques avec le régime en place comme la plupart des journaux privés, dits d'opposition. À travers l'étude de leurs identités éditoriales, nous démontrerons qu'ils véhiculent une opinion en faveur de l'alternance politique. Nous nous intéressons aussi au contexte d'émergence de ces discours, qui ne se fait pas dans un contexte « normal », c'est-à-dire dans un cadre où ces organes de presse font partie intégrante du jeu politique, économique et social, puisque leur positionnement est sans cesse renégocié, du fait de la répression qui s'exerce sur eux. À tel point que, pour Thomas Atenga (2004), en raison de cette répression, ils peinent à se consolider en espaces professionnels dignes de ce nom. Et il poursuit dans notre sens, lorsqu'il écrit qu'il est important de souligner la nature du régime politique du contexte de production des journaux pour comprendre le métier. L'auteur ne dit donc pas autre chose que ce que nous précisions précédemment sur la prise en compte du contexte d'émergence des discours que nous analysons. Au Gabon, les mutations sociales, politiques et économiques poussent sans cesse les médias à renégocier leurs positionnements dans l'espace public, comme un instinct de survie. D'ailleurs, les acteurs de la presse revendiquent souvent le rôle de la presse en tant qu'acteur dans les processus politiques qui ont jalonné l'histoire du Gabon, en particulier depuis la vague des indépendances en Afrique subsaharienne francophone. Elle aurait joué un rôle considérable dans l'histoire politique du Gabon. Le rôle de la presse dans les processus de démocratisation a déjà été questionné en SIC, et dans d'autres disciplines de recherche, comme les Sciences Politiques. En effet,

> « S'il est difficile de mesurer le rôle de la presse auprès du public africain, on peut en revanche, à travers les tentatives répétées de reprise en main des pouvoirs publics pour neutraliser ou faire disparaître les voix discordantes, mesurer sans peine la croyance des gouvernants dans le rôle prépondérant que peuvent jouer les journaux dans la contestation. » (de la Brosse, 1999,p.26).

Notre recherche s'inscrit dans le prolongement des travaux précédents, ayant interrogés la presse au Gabon, et plus généralement en Afrique subsaharienne francophone, lorsque les médias sont apparus comme un champ heuristique digne d'intérêt. Ces travaux portaient sur le rôle des moyens de communication sociale dans

un pays en voie de développement. Puis, avec l'avènement du multipartisme et de la presse privée en 1990, la notion de « développement »[12] a été remplacée par celle de transition démocratique (Atenga, 2004), alors que celle de développement avait remplacé un discours dit d'union nationale dont il n'était qu'un raffinement. Ainsi, tous les journaux d'État étaient avant tout des journaux de propagande qui prétendaient accompagner le développement (Frère, 2016). Notre démarche se saisit de la notion d' « alternance politique », apparue dans le discours politique aux alentours de l'année 2009, à la mort d'Omar Bongo Ondimba, qui régentait le pays depuis 1967, soit 42 ans. Sa mort a été vue comme une opportunité d'alternance pour les partis politiques de l'opposition, les acteurs de la société civile, et les populations au travers des leaders d'opinions qui ont émergé sur les réseaux socionumériques. En effet, d'aucuns ont postulé que la démocratisation est tenue en échec au Gabon, d'où l'intérêt de notre questionnement autour de la question de l'alternance politique. Depuis l'indépendance, c'est le même camp politique qui administre le Gabon. À la mort d'Omar Bongo Ondimba en 2009, son fils a été élu Prédisent de la République une première fois, puis une seconde fois en 2016. Ces différentes élections ont été marquées par des troubles et des soupçons de fraude électorale. Nous en sommes donc à une conjoncture politique où le régime cherche plus à renforcer et à maintenir son pouvoir, entraînant ainsi une aspiration au changement par l'éviction de l'administration Bongo-PDG chez les acteurs politiques de l'opposition, la société civile et les populations. Ce pouvoir est qualifié d'autoritariste, c'est-à-dire une forme de gouvernement qui, au sens strict, se distingue, d'après Thomas Atenga (2004) par un ordre hiérarchique de forme pyramidale se réclamant d'une source transcendante et qui détiendrait l'essentiel du pouvoir et des ressources du pays. Ce mode de pouvoir est en cours depuis les indépendances d'après cet auteur. Il poursuit en disant que, le Gabon fait partie de ces pays, qui ont été dès l'indépendance, caractérisés comme un régime autoritaire de mobilisation de parti unique. Et aujourd'hui, bien que, présenté comme l'un des pays phares en Afrique

[12] Un discours sur le développement qui s'est d'ailleurs peu à peu transformé en discours de propagande d'après André-Jean Tudesq (1995), puisque les médias gouvernementaux identifiaient les stratégies de développement avec la politique gouvernementale. Les moyens d'informations étaient donc fortement liés à la politique de développement.

Équatoriale et souvent cité parmi ''les pays modèles de réussite'' de la présence française sur le continent noir, il n'a pas connu d'alternance au pouvoir depuis plusieurs décennies. En d'autres mots, il n'y a pas eu de changement d'administration des institutions. Et, il n'y aurait même pas eu de transition démocratique lors du passage du parti unique au multipartisme. En effet, pour Renaud de la Brosse :

> « La transition est la période de temps, d'une durée extrêmement variable, qui s'écoule entre le déclenchement de la contestation manifeste publique du régime autoritaire et la prise de contrôle complète des rouages du pouvoir par celui qui le remplace, c'est-à-dire par le régime démocratique. » (de la Brosse, 1999,p.32).

Un autoritarisme qui, pour lui, se manifeste par le besoin pour tout gouvernement de contrôler ou d'encadrer le travail de la production des médias d'informations. Le Gabon, à l'instar d'autres pays, comme le Cameroun et la République Démocratique du Congo, n'a pas voulu se démocratiser, ou du moins s'est engagé à le faire parce que contraint par les poussées protestataires internes et la conjoncture extérieure dont la chute du mur de Berlin et le discours de La Baule[13]. De même que, à la suite du maintien au pouvoir du même camp politique depuis l'indépendance en 1960, celui-ci s'est employé à bloquer de 1990 à 2009 les résultats des scrutins et à rejeter, par conséquent l'alternance politique aux sommets de l'État (Ndombet, 2015). Et, puisqu'ils étaient contraints, ces régimes, dès qu'ils ont pu reprendre la main sur le jeu politique qui leur échappait, ont entrepris de bâillonner tous les contre-pouvoirs, dont la presse (Atenga, 2007). D'après Anaclet Ndong Ngoua (1999), se référer au discours de La Baule, du 20 juin 1990 prononcé par François Mitterand[14] n'est pas tout à fait convenable. Pour lui, il

[13] Durant le sommet franco-africain de La Baule, François Mitterand prononça un discours le 20 juin 1990 dans lequel il avait prôné une démocratisation à l'occidentale en Afrique. Ceci fut perçu par les populations africaines comme un signal fort qui fit éclater des mouvements contestataires à effets déstabilisants pour les régimes africains. Une contestation qui semble-t-il avait déjà été amorcée bien avant ce discours ayant permis à François Mitterand de jouer un rôle de premier plan en trompe-l'œil dans les processus de démocratisation en Afrique subsaharienne francophone (Mfoutou-Malanda, 2007).

[14] Président de la République française de 1981 à 1995, il est le quatrième Président de la V^{e} République. Il a par ailleurs été Ministre de la France d'Outre-Mer et partisan résolu de la décolonisation, et contribua à mettre fin aux tensions qui menaçaient la cohésion de plusieurs territoires de l'Empire colonial français, et noua, avec les leaders africains, des relations personnelles et durables : Institut François Mitterand. (2019). *Les anciens Présidents de la République : François Mitterand.* En ligne sur le site de l'Élysée, https://www.elysee.fr/francois-mitterrand, consulté le 13 mars 2019.

y a d'abord l'aspiration des populations face au contexte actuel[15] (conditions de vie déplorables, pauvreté, etc.). Donc l'effondrement du monopartisme est consécutif de cela, en plus de la fin de la guerre froide avec la chute du mur de Berlin le 19 novembre 1989.

Ces processus de démocratisations enclenchés dans les anciennes colonies françaises semblent être tenus en échec pour différentes raisons parmi lesquelles ; les soupçons de fraudes électorales, le maintien au pouvoir de chefs d'État « dictateurs », l'accès au pouvoir par des coups d'État, les changements de Constitution et la répression des médias en vue de la conservation du pouvoir, etc. Malgré ce constat de l'échec des processus de démocratisation, notre revue de la littérature ne nous a malheureusement pas permis de relever des travaux de recherche sur le rôle de la presse dans l'émergence des questions liées à l'alternance politique qui prennent de l'ampleur depuis une dizaine d'années dans ces anciennes colonies, à l'instar du Gabon où les dirigeants s'éternisent au pouvoir[16] en mettant en place diverses stratégies (modifications des Constitutions, fraudes électorales, corruptions, etc.). La préoccupation liée à l'alternance politique demeure au cœur des problématiques publiques et médiatiques. Même si l'on pourrait tout aussi bien parler d'un état de liminalité concernant le Gabon, pour dire qu'il n'est plus tout à fait dans un processus de démocratisation, mais dans un entre-deux difficile à décrire pour tenter d'analyser dans quel régime ou structure politique on se situe très exactement. Marcel Calvez (2000), explicite le terme de liminalité comme ayant son origine dans l'analyse des rites de passage. Il le qualifie comme le moment où un individu a perdu un premier statut et n'a pas encore accédé à un second statut ; il est dans une

[15] C'est-à-dire au moment où il dresse le constat, pour parler de l'année 1990 qui marque l'instauration du multipartisme et le début du processus de démocratisation au Gabon.

[16] République Démocratique du Congo (RDC) : Joseph Kabila, né le 4 juin 1971, fils du défunt Président Laurent-Désiré Kabila était au pouvoir depuis 2001. Il avait succédé à son père et avait été élu en 2006, puis réélu en 2011. Il a quitté le pouvoir dans un contexte de crise en 2019 ; Cameroun : Paul Biya, né le 13 février 1933, est au pouvoir depuis 1982. Il a succédé au premier Président Camerounais Ahmadou Ahidjo, et a été réélu en 1988, 1992, 1997, 2004, 2011 et 2019 ; République Populaire du Congo : Denis Sassou-Nguesso, né le 23 novembre 1943 et Président de 1979 à 1992, puis revenu au pouvoir en 1997 après avoir renversé Pascal Lissouba. Il a été ensuite élu en 2002, puis réélu en 2009 et 2016 ; Guinée-Équatoriale : Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, né le 5 juin 1942 et en fonction depuis 1989 et réélu en 1996, 2002, 2009 et 2016.

situation intermédiaire et flotte entre deux états. De ce fait, la démocratisation apparaît plutôt comme une aspiration toujours en cours, et qui ne peut être effective qu'à travers une alternance dans l'administration des institutions. On parle alors de pays en transition. Cependant, notre thèse s'inscrivant dans le cadre des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), nous n'allons pas nous aventurer au-delà des questionnements propres à notre domaine de recherche, dans la mesure où l'approfondissement des questions de démocratisation, l'alternance politique, de régime politique, etc., se discutent plus aisément en Sciences Politiques.

INTERÊT ET OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Un double intérêt sous-tend notre motivation à mener la présente recherche. D'abord, un intérêt personnel, alimenté par notre expérience dans un journal scolaire durant les études secondaires, où, nous avons pour la première fois expérimenté la censure en ne reconnaissant pas nos écrits lors de leur publication dans le journal de l'établissement[17]. Cette expérience a suscité une curiosité particulière pour le métier de journaliste. Dès cet instant, nous avons commencé à nous intéresser à l'actualité politique, pour finalement nous en lasser très tôt parce que les informations ne traitaient que des activités du Président de la République et des partis politiques alliés à la majorité. Cela a suscité en nous le désir de devenir journaliste dans un premier temps, à l'image de Claire Chazal[18] que nous admirions. C'est l'envie de livrer une information qui participerait à l'éducation citoyenne et à l'éveil des consciences par l'information qui nous motivait alors. Puis, nous avons très vite déchanté, prenant conscience que nous ne pourrions changer l'état des choses, au regard des conditions des journalistes à ce moment-là au Gabon. Nous avions en effet pris connaissance des pratiques de corruption, d'irrégularités dans les paiements des salaires, source d'une instabilité

[17] Il s'agit du journal *L'Hirondelle* du Collège Notre-Dame de Quaben (CNDQ), un établissement d'enseignement secondaire catholique avec un cycle de la 6ème en Terminale.

[18] Journaliste française de 1991 à 2015, elle a présenté les Journaux Télévisés sur TF1.

considérable dans la vie professionnelle et personnelle, etc. Nos ambitions professionnelles ont donc été réorientées vers de nouveaux horizons, notamment les études en SIC dans un premier temps, puis la recherche par la suite. Nous voulions en savoir davantage sur l'exercice du journalisme au Gabon, et pourquoi celui-ci semblait différent de ce que l'on pouvait observer dans les médias internationaux. Nous nous sommes demandés ce qui expliquait que le politique ait une emprise non négligeable sur l'activité journalistique au Gabon. C'est donc la raison pour laquelle notre recherche s'intéresse à la presse d'opposition qui semble lutter pour se défaire de cette prégnance du politique dans le journalisme et le contrôle des informations.

D'où, le second intérêt d'ordre académique de notre recherche, qui s'est enrichi au fil des années d'études, partant du constat selon lequel la presse d'opposition se cantonne à un fonctionnement qui laisse penser à celui du début des années 90. C'est-à-dire qu'elle demeure dans la contestation permanente du régime, mais parallèlement, elle peine à assumer son rôle sur le plan de l'information et de l'éducation citoyenne. En effet, celle-ci connaît des difficultés pour devenir une presse libre et indépendante. La question de l'alternance étant au cœur des préoccupations politiques et publiques actuelles comme une opportunité de consolidation des acquis démocratiques, la presse d'opposition se positionne comme un acteur qui soutient l'alternance politique, parce qu'elle y trouve également un intérêt pour acquérir plus d'espace de liberté et une réelle indépendance. Cette aspiration provient de la révolte qu'on entend dans les rues, et des acteurs de la société civile, ainsi que des leaders d'opinion et/ou activistes gabonais, comme en témoignent les manifestations de ce qu'on a qualifié de crise postélectorale en 2016. Nous voulons finalement à travers cette étude, contribuer à une meilleure appréhension des enjeux contemporains d'une presse libre et indépendance, mais aussi contribuer à enrichir le débat public par la production de connaissances sur la presse privée proche de l'opposition politique et sur le journalisme au Gabon.

Notre questionnement sur le rôle de la presse comme entrepreneur de cause de l'alternance politique au Gabon s'élabore à partir d'une corpus presse, comme nous l'avons mentionné précédemment, et d'un ensemble d'entretiens avec les journalistes et promoteurs de la presse d'opposition. Nous soutenons la thèse selon laquelle, la

presse d'opposition s'inscrit aujourd'hui dans le champ politique comme un entrepreneur de l'alternance politique, en portant dans l'opinion un discours sur l'opportunité d'une alternance politique au Gabon, à l'instar des acteurs politiques de l'opposition, des acteurs de la société civile, des leaders d'opinion devenus des résistants et de la population. En d'autres termes, il s'agit finalement de questionner le rôle de la presse d'opposition dans la société contemporaine actuelle pour comprendre ce qu'elle nous permet de dire de la conjoncture sociale, politique, et économique du Gabon. Nous nous demandons par ailleurs comment à l'heure des réseaux socionumériques, la presse peut encore jouer un rôle non négligeable dans l'histoire de ce pays, et finalement être un acteur de premier plan dans le processus d'enclenchement d'une alternance politique.

Le Gabon est une ancienne colonie française indépendante depuis le 17 août 1960 et actuellement dirigé depuis 2009 par Ali Bongo Ondimba, le fils de son défunt père et Président Omar Bongo Ondimba. Déjà en 2009, le pays avait été témoin de quelques troubles parce que les gabonais ne voulaient pas voir le fils succéder au père comme dans une monarchie. En 2009, son élection a été entachée par des soupçons de fraude, et sa victoire contestée par son principal opposant, André Mba Obame. Celui-ci s'était autoproclamé Président de la République lors d'une cérémonie d'investiture un an après l'élection présidentielle et cette cérémonie avait été retransmise sur sa chaîne de télévision *TV+.* En 2016, le scénario s'est répété. Ali Bongo Ondimba a de nouveau été élu à la tête du Gabon. Son principal opposant, Jean Ping, va s'autoproclamer Président de la République, mais cette fois, sans cérémonie d'investiture comme le fit André Mba Obame. Dès lors, les divisions se feront encore plus manifestes car on a d'un côté, celui que l'on qualifie de Président usurpateur, Ali Bongo Ondimba, et d'un autre, celui qu'on appelle le Président élu, à savoir Jean Ping.

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

Dans notre recherche ancrée dans les SIC, nous convoquons le concept

d'entrepreneur de cause développé par la Sociologie des groupes d'intérêt. Dans cette perspective, nous nous intéressons au groupe des journalistes de la presse d'opposition. Ce terme d'entrepreneur de cause tient son origine du terme américain groupe de pression *(pressure group)*, supplanté par l'*interest group*. Les termes groupe de pression renvoient à une théorie de l'activité politique, alors que le groupe d'intérêt lui, en revanche, ne désigne ni un concept travaillé, ni une forme délimitée juridiquement, ni même un vocable dans lequel se trouveraient les acteurs sociaux concernés d'après Michel Offerlé (1998). Pour cet auteur, parler de groupe, c'est d'abord parler d'une forme d'organisation juridique particulière. Mais on ne saurait s'en tenir uniquement à cette approche organisationnelle puisqu'il peut exister des groupes sans organisations juridiques préalables, dont les membres ont en commun des intérêts à défendre comme nous avons pu l'observer à travers l'exemple de la presse d'opposition. Celle-ci n'a commencé à s'organiser juridiquement que très récemment par la création d'une association patronale. Guillaume Courty précise par ailleurs qu' *« un groupe fabrique, représente et tente d'imposer ou de défendre un intérêt ou une cause (ce qui ne présuppose pas l'absence d'antagonismes entre plusieurs membres et ce qui ne détermine pas définitivement l'intérêt du groupe) »* (Courty, 2006, p.3).

La participation politique étant au cœur des sociétés contemporaines, que ce soient les citoyens, les médias, les associations, etc., tous les acteurs sociaux désirent être reconnus et entendus dans l'espace public. De cette manière, ils participent ainsi au processus démocratique à travers les débats sur les questions de société, en questionnant les lois qui y sont élaborées. Dans notre recherche, nous souhaitons démontrer que la presse d'opposition est un entrepreneur de cause, par l'analyse de son fonctionnement et de ses activités, tant du point de vue fonctionnel que normatif. En effet, les groupes semblent structurants pour la société, notamment dans l'exercice du pouvoir. Si nous appréhendons la presse d'opposition comme un groupe d'intérêt dont nous analysons l'émergence et le fonctionnement dans la société, cela nous permet de comprendre et d'appréhender l'État (Grossman & Saurugger, 2006). Nous pouvons ainsi voir comment la presse d'opposition influence l'État, en mettant l'accent sur certaines questions, notamment la question politique de l'opportunité d'une alternance politique. Nous nous intéressons à la manière dont les questions en lien avec

l'alternance politique sont représentées, et comment cette représentation peut influencer les enjeux politiques. Nous fournissons un éclairage sur les formes d'engagements de la presse d'opposition et la manière dont elle répond à la demande qui émane de l'opinion publique, ou plutôt des acteurs politiques de l'opposition, de la société civile et de la population. Nous entendons finalement, démontrer comment le groupe des journalistes de la presse d'opposition auquel nous nous intéressons prend corps dans l'espace public, en considérant bien entendu que d'autres formes que celles d'une organisation juridique particulière peuvent être à la base de la mobilisation d'intérêts (réseaux, individus, associations non déclarées, etc.).

Le groupe d'intérêt peut être défini comme une entité qui cherche à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public. *« Dans une compréhension plus étroite, le groupe d'intérêt est défini comme une organisation constituée, qui cherche à influencer les pouvoir politiques dans un sens favorable à son intérêt »* (Jacquot, 2014, p.11). Cette définition considère trois éléments, parmi lesquels ; l'intérêt, l'organisation, et l'influence exercée sur les pouvoirs politiques. L'intérêt d'un groupe est considéré comme constitutif de celui-ci. Un groupe préexiste dès lors que ses intérêts sont menacés, ou se constitue pour être associé à l'existence d'un intérêt. L'organisation quant à elle se distingue des groupes latents, et des mouvements peu structurés. Par groupe latent, nous entendons des groupes qui préexistent à l'organisation de la société, telles que des communautés ethniques, et par mouvements peu structurés, des manifestants qui se réunissent pour défendre une cause de façon ponctuelle. Confronté à l'émergence de mouvements sociaux, le critère de l'organisation a été peu à peu abandonné face à certaines formes d'actions collectives moins formalisées (Courty, 2006). Enfin, pour influencer les pouvoirs politiques, les groupes d'intérêts ont recours à divers moyens pour faire prévaloir leurs intérêts, c'est-à-dire un répertoire d'action. Nous analysons d'une part, la structuration du système de représentations des intérêts de la presse d'opposition au Gabon, et d'autre part, quand et comment elle devient une entreprise spécialisée de représentation des intérêts de ses journalistes, des acteurs politiques de l'opposition, de la société civile, et de la population, en se structurant, et en se recomposant, parce que, tout comme les catégories sociales, les intérêts sociaux changent de nom et de sens

selon les systèmes de relations dans lesquels ils sont insérés (Offerlé, 1998).

Pour Michel Offerlé (1998), travailler sur les groupes d'intérêts c'est tout à la fois montrer ce que les groupes font de l'État et comment l'État fait des groupes. Ce qui voudrait dire que l'organisation d'un État est au fondement des groupes d'intérêts qui s'y forment, et les groupes influenceraient également la politique générale de cet État. Pour lui, il semble assez répandu que l'intérêt donnerait naissance au groupe d'intérêt (besoins et représentations). D'abord, les groupes d'intérêt disposent de ressources, qui peuvent être définies comme des moyens qui offrent aux acteurs la capacité d'agir, et qui leur assurent un pouvoir. On en distingue trois formes parmi lesquelles, les ressources financières, les ressources sociales, et les ressources sociétales. Les ressources financières désignent les moyens financiers dont disposent un groupe d'intérêt. Les ressources sociales, quant à elles, englobent plusieurs facteurs dont ; le mode d'organisation du groupe, la nature de ses élites, le degré d'institutionnalisation du groupe au sein de l'appareil politico-administratif, les contacts plus ou moins étroits entre les groupes et les acteurs politico-administratifs, la capacité de s'appuyer sur un réseau d'anciens, le savoir-faire et l'expertise mobilisable, la capacité de définir de manière plus ou moins autonome son propre intérêt. Enfin, les ressources sociétales concernent de façon plus large, la perception du groupe au sein de la société (Grossman & Saurugger, 2006). Afin d'influencer les pouvoirs publics, les groupes d'intérêt ont recours soit aux ressources dont ils disposent, soit à différents répertoires d'action. Les répertoires d'action étant des manières de mettre en valeur en vue d'influencer les décisions politiques. Il n'existe pas de formes idéales, car utilisées indifféremment par chaque groupe d'intérêt, et répondant à des logiques subjectives, qui sont influencées par différentes variables. Parmi ces variables, il y a, le contexte étatique, le domaine politique spécifique, le rôle du groupe d'intérêt dans la société, et évidemment, les ressources financières, sociales, et sociétales. Étudier la presse d'opposition en postulant qu'elle est un entrepreneur de cause, c'est se donner comme objectif de mesurer sa capacité à utiliser un assemblage particulier de moyens d'actions, pour définir de nouveaux enjeux sociopolitiques.

PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Ce sont les colons français qui vont introduire le livre au Gabon. Ils s'en servent pour « civiliser » les populations autochtones à travers l'instruction rendue obligatoire plus tard de 6 ans à 16 ans autour de l'année 1966. Les premiers journaux étaient d'abord écrits en langue locale. Mais dès l'apparition des journaux rédigés en français dans les années 1920, les colons vont s'inquiéter de leur impact dans l'opinion internationale, alors que les journaux rédigés en langue locale ne les inquiétaient pas jusqu'alors. En effet, la presse prendra de l'importance aux yeux des autorités coloniales lorsque d'après Annie Lenoble-Bart et André-Jean Tudesq (2008) les africains commenceront à participer à des élections, surtout dans le dernier quart du 19ème siècle. Ils vont donc s'évertuer à freiner le développement de la presse locale. Cela s'explique en partie par le fait que les autochtones ayant « été civilisés », du moins en partie, ces journaux vont rencontrer un succès inattendu auprès de ces populations. Les colons vont alors craindre que les populations alphabétisées soient encouragées à s'affranchir du pouvoir colonial. En même temps qu'ils développeront la presse coloniale, ils vont entreprendre de freiner celle des missionnaires et des populations autochtones. La méthode utilisée par l'administration coloniale française pour freiner l'expansion de la presse sera la taxation élevée des journaux et de l'importation des outils servant à la confection des journaux (Atenga, 2007 ; Dioh, 2018). Lorsque les populations arrivaient à s'acquitter de ces taxes, ce sont les journaux eux-mêmes qui étaient taxés. Finalement, la presse locale devenait difficile d'accès contrairement à la presse coloniale et/ou métropolitaine parce que sa circulation était plus aisée et, pour Benot Yves *« (…) l'administration coloniale a dû à bien des égards, passer de la répression directe aux méthodes plus [démocratiques] de corruption et d'intrigues »* (Cité par Atenga, 2007, p. 46).

Dans ce contexte d'expansion de la presse locale, le Gabon va être marqué par de nombreux changements ; l'ouverture des établissements d'enseignement secondaires, l'émergence de débats dans l'espace public, l'opportunité de l'accession à la souveraineté internationale, marquée par le désir de s'affranchir de la domination

coloniale. Ces changements vont en partie ébranler la souveraineté de l'administration coloniale française. Et même si les différentes publications de la presse locale n'étaient pas d'une très bonne qualité, les autochtones aspiraient indéniablement à se libérer de ce qu'ils considéraient désormais comme étant un régime d'oppression.

L'émergence de la presse écrite est fortement liée à l'histoire sociopolitique du Gabon. Comprendre son développement de la période post coloniale, à celle des indépendances, et à partir de la Conférence nationale de 1990 jusqu'à nos jours c'est finalement s'intéresser à la constitution d'un espace public (Habermas, 1993) par la formation des opinions. En effet, les médias apparaissent comme étant l'instance qui accompagne le processus démocratique puisqu'ils assurent différentes missions d'informations, d'éducation des citoyens et de contrôle des pouvoirs. Ils soutiendraient donc le fonctionnement de la démocratie (Mercier, 2008). Lorsque Léon Mba, le premier Président du Gabon arrive au pouvoir, une première radio *Agence Gabonaise d'Informations (AGI)* voit le jour en 1961 après l'accession du Gabon à l'indépendance. Le Gabon commencera à se doter d'organes étatiques. Ces médias nés dans un contexte particulièrement marqué par des troubles politiques serviront de caisse de résonance du pouvoir[19]. Alors que l'importance de la communication apparaît dans les sociétés dites modernes[20] où l'ordre social est déterminé par l'exercice de la raison humaine, elles se dotent alors d'institutions (les parlements, l'opinion publique, la liberté d'expression, le suffrage universel, etc.) (Attallah, 1989). Celles-ci sont caractérisées par

[19] Ces troubles se caractérisaient dans une crise opposant Léon Mba, alors Secrétaire Général du Bloc Démocratique Gabonais (BGD) et Paul-Marie Indjendjet Goundjout, Secrétaire Général Adjoint du même parti politique. Le différend trouvait son origine dans le choix du régime démocratique à donner au Gabon après l'indépendance. Léon Mba était favorable à un régime présidentialiste, alors que Paul-Marie Goundjout souhaitait un régime parlementaire. Un régime parlementaire est un régime dans lequel le Gouvernement est responsable devant le Parlement. En revanche, un régime présidentialiste est caractérisé par un exécutif dominé par la personnalité du Président et devant lequel le Gouvernement est responsable.

[20] Les sociétés désignées comme traditionnelles, qui précèdent aux sociétés modernes étaient considérées comme gouvernées par la volonté divine (transcendance divine). C'est donc parce que les sociétés modernes rejettent cette vision que surgit la communication dans la société moderne.

l'urbanisation, l'industrialisation, la massification, la spécialisation, et le contrat social[21]. Le Gabon étant un pays dit en voie de développement, on y assiste à la cohabitation de la modernité et du traditionalisme. La « modernité » induite par l'industrialisation des sociétés occidentales. La mondialisation a impacté le Gabon à travers le processus de la colonisation, et avec elle l'introduction de la religion (chrétienne), une caractéristique des sociétés traditionnelles en raison de la prédominance de la transcendance divine. Toutefois la société traditionnelle gabonaise est, elle-même fragmentée en plusieurs sous-sociétés traditionnelles avec une prédominance de la transcendance divine, c'est-à-dire la croyance en un être supérieur, mais avec des rites et des pratiques différentes, en fonction des groupes ethniques[22]. On peut ainsi s'interroger sur l'importance que peut revêtir la communication, préoccupation des sociétés modernes dans une société aussi fragmentée du point de vue de son organisation sociale, mais aussi des subjectivités humaines, entre traditionalisme et modernité. D'ailleurs, André-Jean Tudesq écrit :

> « La naissance de la presse en Afrique sub-saharienne n'est pas seulement un transfert de technologie _ l'imprimerie _ ; c'est aussi un élément fondamental d'acculturation, à la fois la pénétration de l'écrit et aussi une modification profonde du comportement avec l'introduction de la notion moderne d'information. Non qu'il n'existât pas un système d'information dans les sociétés africaines, fondé sur l'oralité et le codage sonore, mais l'information était à la fois hiérarchique, rituelle pour ne pas dire sacrée, limitant son intérêt à la communauté » (Tudesq, 1995, p.21).

C'est donc là le point de départ de notre réflexion sur la presse au Gabon pour tenter de comprendre la subjectivité humaine au sein d'une organisation sociale aussi fragmentée que la société gabonaise, ainsi que son organisation permettant l'expression d'enjeux

[21] Ce que Rousseau (1712-1778) a appelé le contrat social, c'est-à-dire l'accord de tous les hommes et de toutes les femmes afin de constituer une société en énonçant des règles et des lois. Mais, pour arriver au consensus visant à établir un contrat social, la condition principale est d'instaurer un débat libre et ouvert à toute la société, d'où, la création d'institutions et de procédure : le vote universel, le parlement, l'institutionnalisation du débat politique dans la presse, etc. (Attallah, 1989).

[22] Le Gabon compte environ 85% de chrétiens, et les 15% restant se répartissent entre musulmans et animismes : France Diplomatie. (2018). *Présentation du Gabon.* En ligne sur le site de France Diplomatie, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/gabon/presentation-du-gabon/, consulté le 15 avril 2018.

collectifs et la formation d'un espace public durant le processus de décolonisation. L'explication réside dans les grandes lignes historiques qui ont marqué l'avènement des médias de masse au Gabon depuis la période coloniale, jusqu'à l'indépendance, en passant par l'instauration du multipartisme. En nous intéressant à l'histoire du Gabon en retraçant l'historiographie de la presse, nous pouvons comprendre comment la société s'est organisée pour favoriser et permettre l'expression d'enjeux collectifs. La presse est en effet représentative du phénomène d'explosion médiatique en Afrique subsaharienne francophone d'une part, et, nous convenons dans ce sens avec Mor Faye (2008) qu'elle constitue le fer de lance des bouleversements des paysages médiatiques africains d'autre part. En effet, lorsque que les médias arrivent par la colonisation, ils servent à informer la métropole et à assoir le pouvoir colonial. Il y a là une organisation sociale verticale, puisque le pouvoir est représenté par l'administration coloniale. Les médias sont ensuite adoptés par les populations autochtones pour lutter contre la domination coloniale. Bien que la société soit organisée par l'administration coloniale, il apparaît que les autochtones redistribuent les cartes de l'organisation sociale à travers leur résistance manifeste à cette administration. Les médias vont ensuite devenir à partir de l'indépendance, un instrument de propagande pour le pouvoir local, pour ensuite servir comme un instrument de lutte pour la démocratie, les droits civiques, la liberté de presse. Dans cette perspective, nous postulons que les médias, ou plus précisément la presse d'opposition qui fait l'objet de cette recherche, s'inscrit comme un acteur politique dans l'espace public, en ce sens qu'elle se sert de ses écrits comme un instrument de lutte pour l'alternance politique. Ce raisonnement pose en effet la question de l'importance que revêt aujourd'hui la presse au Gabon, et notamment l'ordre social qu'elle permet d'instituer. Ce qui revient à s'intéresser à l'intérêt que les populations accordent ou non à la presse dans une société où l'oralité et la transcendance divine sont encore manifestes. Introduit au Gabon par la colonisation, alors qu'elle ne correspondait pas nécessairement à l'organisation sociale qui prévalait dans cette société, la presse écrite a connu des changements au gré de l'évolution de la vie politique, essayant de trouver sa place dans un contexte politique qui apparaît encore hostile à son développement. Plusieurs chercheurs conviennent d'ailleurs que c'est parce que la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) ont

imposé en Afrique les processus de démocratisation qu'on a assisté au pluralisme d'opinion avec l'éclosion d'une presse privée. Dans cette oscillation entre démocratie apparente, et autoritarisme manifeste du pouvoir, le rôle de la presse se renégocie en permanence malgré l'émergence depuis le début des années 2 000 de sites internet d'informations venus enrichir le débat public. Car, l'émergence d'une presse libre et indépendante apparaît comme un rouage de la démocratie dans les sociétés modernes. C'est l'organisation sociale qui l'emporte depuis la chute du mur de Berlin, la fin du communisme en Europe, la vague des Conférences nationales en Afrique subsaharienne francophone, et dans le même temps, le développement des communications personnelles avec l'ordinateur et l'arrivée d'Internet. La presse, dans la plupart des pays modernes contribue dans ce cas à établir un ordre social symbolique, quel que soit le régime politique qui y prévaut (monarchie, démocraties, etc.). Depuis, elle ne cesse d'évoluer pour s'adapter aux contraintes, à la fois de la filière *Presse et Information* des Industries Culturelles et Médiatiques (ICM), mais aussi à l'évolution des sociétés face à la globalisation des modèles sociétaux et l'interpénétration des cultures grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Concernant le Gabon, la première édition des « États Généraux de la Communication »[23] y a donné lieu à la production d'un document de base ou rapport, composé de deux parties, et qui reprenait l'ensemble des discussions menées afin de proposer au Gouvernement des solutions concrètes en vue d'apporter des améliorations à la Communication au Gabon. Dans une première partie, le rapport dresse les remarques ainsi qu'une analyse prospective des constats sur la Communication au Gabon, ensuite, il dresse une conclusion sur les propositions de développement de la communication. Le document s'appuie sur la documentation officielle, des travaux de recherche, des entrevues, ainsi que la collecte et le traitement de données empiriques. Cependant, il fait état d'un manque de temps et d'informations

[23] La première édition des États Généraux de la Communication au Gabon sous le thème : « Médias et communication au Gabon : enjeux et perspectives » s'est tenue du 10 au 12 décembre 2014 à Libreville, au Gabon. À l'issue de ces rencontres, un rapport a été remis à la Ministre de l'Économie numérique, de la Communication, de la Culture et des Arts, Denise Mekam'ne, pour le soumettre ensuite au Gouvernement.

n'ayant pas permis de rendre le travail plus exhaustif. Ce rapport stipule qu'au Gabon :

> « Le paysage médiatique présente un niveau élevé de pluralisme. On y trouve des médias publics, commerciaux, confessionnels et communautaires. Les journaux sont très nombreux et le taux des invendus représente seulement 25% des tirages. Les médias publics sont en pleine mutation, laquelle devrait consacrer leur autonomie. L'aide de l'État à la presse est la principale source de financement de plusieurs organes. Grâce au dynamisme de bon nombre d'acteurs privés, la production audiovisuelle connaît un regain de vitalité. Sur le plan technologique, le niveau de déploiement de l'infrastructure nécessaire au passage vers la diffusion numérique de terre est très avancé. À la faveur de la présence de plusieurs structures publiques et privées de formation dans les domaines de la communication, les entreprises du secteur peuvent désormais bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée. » (MENCP, 2014, p.8).

Toutefois, malgré quelques avancées notables, le rapport émet un bémol car celles-ci seraient contrastées par d'autres pratiques et facteurs. Entre autres, le fait que :

> « Plusieurs dispositions constitutionnelles relatives à la régulation sont tout simplement ignorées lorsqu'elles ne sont pas remises en cause par des textes de moindre importance. L'État apporte une aide directe aux journaux mais cette dernière n'est pas administrée de manière à favoriser leur viabilité économique. Alors que le paysage médiatique se diversifie davantage, la qualité du contenu est en revanche à la traîne et présente de nombreuses insuffisances. Les conditions de travail varient, par ailleurs, considérablement d'une entité à une autre et nombreux sont les professionnels qui vivent dans la précarité et l'insécurité de l'emploi. L'amateurisme managérial est encore un des principaux facteurs de sous-développement des entreprises de communication. » (MENCP, 2014, p.8).

Ce rapport met en évidence, plusieurs éléments directement en lien avec la presse écrite privée que nous aborderons dans notre mémoire (discours, autonomie, aide de l'État, main d'œuvre, etc.). Selon les derniers chiffres officiels, le pays compterait près de 110 titres de presse tout genre confondu en circulation (quotidiens, hebdomadaires, etc.). Ce chiffre ne tient toutefois pas compte de la régularité des titres en question, car il se trouve que plusieurs titres ne paraissent que de façon aléatoire. Si dans ce rapport, on note quelques évolutions de la communication au Gabon, celui-ci y émet tout de même des réserves, en raison du fait que celles-ci sont contrastées par d'autres pratiques et

facteurs. À ce titre, elle en ressort dix principaux enjeux dont ; 1°|L'indépendance de la régulation, 2°| L'accès à l'information détenue par les pouvoirs publics, 3°| La viabilité économique et le développement des médias, 4°| La structuration du secteur cinéma, 5°| Le développement des ressources humaines, 6°| L'efficacité des médias de service public, 7°| Le financement de la production audiovisuelle nationale, 8°| Le respect des normes professionnelles et la qualité des contenus des médias, 9°| La conservation du patrimoine audiovisuel et cinématographique, 10°| L'amélioration des conditions de travail. L'analyse de ces différents enjeux a permis de formuler un ensemble de propositions (Cf. Encadré 1) à l'endroit des pouvoirs publics, notamment des instances en charge des médias dont le commanditaire de l'enquête, le Ministère de l'Économie Numérique de la Communication et de la Poste (MENCP).

« 1. Entreprendre la réforme du mode de désignation des membres du CNC et veiller à ce que ces derniers aient des profils suffisamment représentatifs des différentes spécialités de la communication et des missions dévolues à cette institution ;

2. Conforter le CNC, conformément aux dispositions constitutionnelles, dans ses obligations de régulation et du « traitement équitable de tous les partis et associations politiques » dans les médias en période ordinaire comme en période électorale ;

3. Garantir une plus grande autonomie de gestion aux médias publics pour leur permettre de mieux répondre aux exigences de leurs missions ;

4. Renforcer le financement de la production audiovisuelle nationale (publique et privée) par l'instauration d'une taxe annuelle, pour chaque abonnement aux services des fournisseurs d'accès aux chaînes de radio et télévision étrangères ;

5. Accorder une subvention annuelle aux médias privés et publics pour soutenir la production audiovisuelle suivant des critères de qualité définis et sur des sujets d'intérêt pour la population ;

6. Reconnaître Internet comme un produit de première nécessité et garantir à tout citoyen, indépendamment de sa zone géographique, de son âge et de sa condition sociale, le libre accès à ce réseau ;

7. Revoir les dispositions légales relatives au secret professionnel et à l'obligation de discrétion des fonctionnaires et contractuels de l'État, de manière à ce qu'elles ne constituent pas une entrave au droit des citoyens à accéder à l'information détenue par les institutions publiques ;

8. Restructurer l'industrie du cinéma par la création de trois entités distinctes. La première serait chargée de la gestion du financement des productions audiovisuelles et cinématographiques ainsi que la régulation des différents acteurs et activités du secteur ; la seconde s'occuperait de la conservation du patrimoine audiovisuel et le développement des ressources humaines ; et enfin, la troisième se focaliserait sur la production de films et la promotion nationale et internationale des œuvres audiovisuelles produites au Gabon ;

9. Supprimer le mécanisme actuel de subvention de l'État à la presse écrite au profit du FONAPRESSE qui bénéficierait à l'ensemble des entreprises de communication audiovisuelle, écrite et en ligne ;

10. Mettre en place un fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle qui serait financée par une taxe sur les abonnements aux réseaux des distributeurs de chaînes étrangères (voir point 4) ;

11. Créer une Agence de développement des médias et du cinéma (voir aussi point 8) qui serait chargée, entre autres, de la gestion des différents fonds d'aide aux médias et à la production audiovisuelle, ainsi que de l'appui au développement des médias communautaires et des petites entreprises de communication ;

12. Apporter des appuis multiformes à l'Institut National des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication, et au Département des Sciences de l'Information et de la Communication (DSIC) de l'Université Omar Bongo pour le renforcement et la diversification de leurs offres de formation[24]. » (MENCP, 2014, p. 9-10)

Encadré 1 : Proposition en 12 points à l'endroit des pouvoirs publics (Source. *« État des lieux de la communication au Gabon »*, Ministère de l'Économie Numérique, de la Communication et de la Poste, 2014, p. 9-10).

[24] Le DSIC a été créé en 2011 au sein de l'Université Omar Bongo Ondimba (UOBO), anciennement Université Omar Bongo (UOB) avec le concours du Bureau national de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Cependant, suite au conseil rectoral du 16 octobre 2015, portant projet de reconfiguration de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, le Recteur de l'UOB a signé un décret portant fermeture du DSIC. En effet, au bout de quatre années d'existence, le DSCI enregistrait un manque criant d'enseignants permanents, et d'un cycle complet. Le Master est désormais accueilli au sein du Département des Sciences du Langage.

Suite à tout ce qui précède, l'éventail des terrains d'investigation reste assez large. Toutefois, notre recherche est circonscrite à la presse d'opposition et à son rôle dans l'ordre social. Si pour Michel Offerlé (2009) la presse a constitué une cible de choix pour les organisations patronales en France comme moyen d'action, puisque celles-ci contrôlaient des titres de presse, faisaient lancer des campagnes de presse, et stipendiaient les journalistes, au Gabon on observe une tout autre réalité parce que ce sont les patrons de presse eux-mêmes qui convoquent leurs titres comme un répertoire d'action. Le constat par ailleurs que dressait Renaud de la Brosse en 1999 reste à ce titre tout à fait valable. Pour cet auteur l'engagement de la presse en Afrique subsaharienne francophone ne se limitait pas aux seuls éditoriaux en tant qu'émanation de la direction des journaux et reflétant une orientation générale, mais, c'est toute la surface rédactionnelle de ces titres qui s'articulait autour de la perception éminemment politique qu'avaient les journalistes de leur rôle dans des sociétés en pleine mutation (de la Brosse, 1999). C'est en tout cas ce que nous tentons de démontrer au sujet de la presse d'opposition tout au long de notre mémoire. Une presse qui semble-t-il reste nécessairement engagée *« située aux antipodes du journalisme tel qu'il est pratiqué au Nord, cette façon de faire du journalisme – […] – est en parfaite adéquation avec l'environnement hostile dans lequel évoluent les entreprises de presse africaines »* (de la Brosse, 1999, p.103).

Pour Michel Offerlé (2009), le répertoire d'action, c'est-à-dire l'ensemble des moyens d'action mis en œuvre pour défendre ses intérêts se transforme et résulte d'une co-construction. Dans un contexte où la capacité de groupement patronal est limitée ou soumise au pouvoir politique, il n'est pas étonnant de constater que des groupes d'intérêts prennent position implicitement ou explicitement pour une organisation politique. Nous portons notre attention à la fois sur son discours et ses logiques de positionnement dans l'espace public, ou ce que Patrick Charaudeau (1997) nomme la sphère politique. Nous analysons la mise en œuvre d'une rhétorique de l'alternance politique par la presse d'opposition dans un État autoritaire, ainsi que les stratégies des journalistes de cette presse, à travers l'étude de leur contexte de production pour comprendre leur métier, ainsi que le processus de professionnalisation de celui-ci, afin de répondre au questionnement suscité au cours de notre recherche, à savoir :

Comment la presse d'opposition recourt-elle au discours comme principal moyen d'action en sus des ressources sociales dont elle dispose, pour soutenir l'enjeu sociopolitique lié à l'alternance politique pour défendre ses intérêts ?

Pour les chercheurs Philippe Aldrin, Lucie Bargel, Nicolas Bué, et Christine Pina (2016), l'alternance est théorisée comme une échéance prévue et profitable qui rythme les régimes démocratiques par la rotation régulière des positions de pouvoir entre les principaux camps politiques qui s'affrontent dans le champ politique. Dans ce cas, elle est censée favoriser la représentation de la majeure partie de la population en portant au pouvoir les représentants de l'opposition. Ce qui n'a pas été observé au Gabon depuis son indépendance ou encore depuis l'instauration du multipartisme, alors que le pays est à sa septième législature, et n'a à ce jour connu que trois présidents, dont Léon Mba, Omar Bongo Ondimba, et Ali Bongo Ondimba.[25] Notre objectif consiste à démontrer d'une part, que le discours de presse fait partie d'un répertoire d'action en vue de représenter un intérêt collectif, celui de l'alternance politique. Un intérêt qui ne se limite pas à celui de la presse d'opposition, mais s'étend aux acteurs politiques de l'opposition, de la société civile, et de la population. D'autre part, nous voulons démontrer à travers une approche sociologique que la presse d'opposition peine à se consolider en espaces professionnels à cause de la répression qui s'exerce sur elle, des conditions de travail relativement difficiles dans lesquelles évoluent ses journalistes, et du fait des contraintes financières qui ont une forte incidence sur la survie des organes de presse écrite d'opposition et donc de leurs journalistes.

LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Pour répondre à notre problématique qui interroge à la fois les moyens d'actions

[25] Léon Mba et Omar Bongo Ondimba sont morts au pouvoir respectivement à 65 ans et à 73 ans. Le premier a dirigé le Gabon durant 6 ans et 9 mois, et le second, durant 41 ans et 6 mois. Ali Bongo a succédé à son père en 2009, et a entrepris de modifier la Constitution en 2011, afin de lever la limitation de deux mandats présidentiels.

de la presse d'opposition, analyse son discours et interroge ses ressources sociales et financières, nous avons émis des hypothèses de recherche en nous inscrivant dans une démarche de recherche hypothético-déductive, tout en restant ouvert tout au long de notre démarche de recherche aux remontées de terrains. Pour François Dépelteau (2010) c'est une démarche empirique inspirée du falsificationnisme et qui constitue l'un des principaux quasi-paradigmes méthodologiques des Sciences Humaines. Elle permet de rechercher la vérité en établissant des relations de cause à effet entre des phénomènes naturels ou humains qui sont accessibles à nos expériences. Concrètement, dans la démarche hypothético-déductive, les connaissances empiriques relèvent de la démarche d'induction/déduction faites à partir du sujet et de la question de départ. On répond donc à la question de départ à partir des prémisses des connaissances du chercheur. En d'autres mots, ce que l'on sait, en déduisant par son intelligence, par ce qu'on a observé ou lu quelque part à ce propos. Puis, on adopte une théorie qui va aider à expliciter cela, et à répondre à la question. On construit dans ce cas des hypothèses de recherche c'est-à-dire des réponses provisoires à la question de recherche. Mais ces réponses ne sont pas vérifiées, elles sont hypothétiques, et doivent être falsifiables, c'est-à-dire que les tests empiriques doivent pouvoir les corroborer ou les falsifier.

Notre recherche repose dans ce cas, sur trois hypothèses. Celles-ci entendent répondre chacune à nos différentes interrogations. Ce n'est qu'au moment de conclure notre recherche que nous pourrons les corroborer ou les falsifier après avoir présenté et discuté nos résultats de la recherche, de sorte à apporter une réponse à nos questionnements, et éventuellement les élargir dans la perspective d'autres questionnements de recherche suscités par notre étude. Nous allons donc présenter nos hypothèses, puis nous présenterons le plan de notre mémoire.

HYPOTHÈSE N°1

La presse d'opposition évolue concomitamment à la sphère politique. Elle en est interdépendante puisqu'elle ne connaît de mutations que suite aux différentes conjonctures politiques qui marquent son lieu d'émergence. Pour démonter cela, il

convient de replacer la presse d'opposition dans son contexte d'émergence, d'où, une entrée par la socio-histoire de la presse au Gabon.

Cette première hypothèse s'intéresse à l'histoire de la presse au Gabon afin de comprendre à travers son histoire comment celle-ci s'est structurée au regard du champ politique en laissant émerger la presse d'opposition telle que nous la délimitons dans la présente recherche.

HYPOTHÈSE N°2

D'autre part, la presse d'opposition connaît des difficultés d'ordre financier, qui fragilisent son indépendance, et qui sont de nature à favoriser la précarité personnelle et professionnelle de ses journalistes, du fait des incidences de ces problèmes financiers sur l'ensemble de la structure de l'organe de presse.

Cette seconde hypothèse s'intéresse aux ressources sociales et financières auxquelles la presse d'opposition a recours pour défendre ses intérêts.

HYPOTHÈSE N°3

Pour finir, la presse d'opposition participe à enrichir le débat public, et de ce fait, elle représente un acteur majeur du jeu politique, économique et social qui définit, représente, et soutient des enjeux sociopolitiques en publicisant les actions et discours des acteurs politiques de l'opposition, de la société civile afin créer l'impression d'une inéluctable alternance politique dans l'opinion publique.

Cette troisième et dernière hypothèse qui s'articule autour de l'analyse du discours de la presse d'opposition cherche à démontrer comment la presse d'opposition développe une rhétorique de l'alternance politique. De ce fait, le discours de presse peut servir de répertoire d'action, en vue de définir, représenter, et soutenir un intérêt pour conquérir plus d'espace de liberté et d'indépendance dans un État autoritaire marqué

par une démocratisation relative.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Notre recherche sur la presse d'opposition au Gabon comme entrepreneur de l'alternance politique s'inscrit dans la lignée des études qualitatives et descriptives en SIC. Celles-ci englobent plusieurs méthodes parmi lesquelles ; l'analyse de contenu, la sémiotique, l'analyse de discours, l'audit communicationnel, le diagnostic organisationnel, etc. Leur objectif principal est de permettre au chercheur de décrire de façon détaillée le phénomène qu'il étudie. D'où la nécessité de s'appuyer sur un contexte théorique, celui qui semble le plus adéquat pour répondre aux hypothèses de recherche. Nous avons ainsi choisi de faire appel à la socio-histoire, à l'analyse du discours de presse, et à la sociologie du journalisme à travers une approche socio-ethnographique.

La socio-histoire désigne une rencontre entre l'histoire et la sociologie. En choisissant d'avoir recourt à cette approche, nous voulons analyser l'historicité du contexte d'émergence de la presse au Gabon, et celui dans lequel évolue actuellement la presse d'opposition. Le recours à la socio-histoire nous permet de mieux comprendre comment les phénomènes passés pèsent sur le présent, car selon Gérard Noiriel, *« dans toutes les sociétés humaines, en effet, le passé conditionne le présent »* (2010, p.4). Nous nous situons ainsi dans une dimension socio-historique des relations de pouvoir, un pouvoir d'ordre symbolique qui concerne plus particulièrement le langage. L'approche socio-historique consiste à comprendre et non à juger les actions humaines à travers l'étude des relations de pouvoir et les liaisons à distance qui lient les individus entre eux. C'est donc une démarche compréhensive à laquelle nous faisons appel.

L'ethnographie est une méthode de recherche basée sur la description minutieuse. Elle consiste dans l'observation et l'analyse de groupes humains sur une démarche d'observation prolongée, continue ou fractionnée, d'un milieu, de situations ou d'activités, adossée à des savoir-faire qui comprennent l'accès au terrain (se faire

accepter, gagner la confiance, trouver sa place, savoir en sortie.), (Cefaï, 2010). Il s'agit d'une une activité d'observation, qui, de ce fait, est donc d'abord visuelle. La description ethnographique signifie l'écriture des cultures, et elle consiste à faire voir, c'est-à-dire à écrire ce que l'on voit. C'est une écriture du visible, qui met en jeu l'attention du chercheur, et un souci de vigilance à l'égard du langage *« puisqu'il s'agit de faire voir avec des mots, lesquels ne peuvent être interchangeables, tout particulièrement lorsque l'on se fixe pour objectif de rendre compte de la manière la plus minutieuse de la spécificité des situations, chaque fois inédites, à laquelle on est confronté. »* (Laplantine, 1996, p.8). Dans ce cas, l'approche socio-ethnographique que nous adoptons, vise plutôt à mettre en lumière les interactions sociales, sans pour autant en faire une description *stricto sensu*, puisque nous nous inscrivons dans une visée narrative. Cette approche offre l'avantage de voir surgir des résultats que nous n'attendions pas. En effet, notre réflexion a évolué dans ce sens, depuis la définition de notre projet de recherche jusqu'à sa forme la plus aboutie nous ayant conduit aux résultats que nous livrons dans ce mémoire. Le terrain a donc permis d'approfondir la réflexion sur notre objet. Dans notre approche, nous avons certes, utilisé un carnet de recherche, mais les acteurs observés avaient connaissance de notre présence et des raisons de notre présence dans leur milieu professionnel. Ils se savaient observés et avaient conscience que tout ce qu'ils pouvaient avoir comme comportements allait attirer notre attention. De plus, nous nous situions dans une observation que nous avons qualifiée de « non participante », dans la mesure où les organes de presse étudiés avaient connaissance du fait que nous n'étions pas là pour faire leur travail avec eux, mais pour les observer en train de faire leur travail. Ce qui a pu entraîner des changements dans leurs manières de faire, d'où la réalisation d'entretiens non directifs.

L'analyse de discours de presse vise à étudier les conditions de production d'un texte en tenant compte à la fois de l'intention du locuteur _ qui énonce le discours dans l'intention d'influencer de quelque manière que ce soit celui qui écoute _, et de l'auditeur, _ qui est la cible du locuteur _, ou plus spécifiquement du lecteur, dans le cadre de l'analyse du discours de presse. Celui-ci peut être appréhendé comme un objet de recherche en soi. Nous allons particulièrement nous intéresser aux identités discursives des journaux qui constituent notre corpus. Le cadre méthodologique de

notre analyse se fait à partir des identités éditoriales des journaux. D'après Roselyne Ringoot (2014) le discours présuppose une articulation, celle entre énoncé et énonciation. Ce qui voudrait par ailleurs signifier que le discours ou la mise en discours est un mécanisme dans lequel l'énoncé et l'énonciation entretiennent une relation de présupposition, puisqu'il n'y aurait pas d'énoncé (résultat de l'acte d'énonciation) sans énonciation (instance de médiation entre la langue et le discours), et *vice-versa*. Le Discours apparaît donc comme une forme d'action sur autrui, puisqu'il constitue un acte qui vise à modifier une situation. Ici en l'occurrence, il s'agit de l'action de la presse d'opposition sur le jeu politique, économique et social à travers la défense d'un intérêt. Notre démarche d'analyse s'inscrit dans le lien entre discours et société, en tentant de dégager des variables énonciatives et la construction discursive des informations. La catégorie « discours journalistique » englobe uniquement les discours écrits livrés dans le cadre d'un média en exercice. Elle ne considère donc pas tout discours, énoncé par un journaliste hors de ce cadre, alors que le discours des journalistes sur leur profession (discours professionnel) sera mobilisé par ailleurs à travers les entretiens que nous avons menés dans le cadre de cette recherche.

Pour répondre à nos questionnements de recherche, nous avons fait appel à plusieurs méthodes de recherches en Sciences Humaines et Sociales (SHS) en fonction des objectifs poursuivis. Pour mener notre analyse du discours, nous avons constitué un corpus presse des deux journaux que nous avons choisis d'étudier ; *Échos du Nord* et *Le Mbandja*. Ces deux organes avaient suscité notre intérêt lors d'une enquête hors temporalité de la thèse menée en 2014. L'univers des médias au Gabon reste assez difficile à pénétrer, surtout lorsqu'on n'est pas résident sur le territoire. Et, à ce propos, plusieurs interlocuteurs n'ont pas hésité à nous mettre en garde sur le fait que nous posions trop de questions sur le fonctionnement des médias, et notamment de la presse d'opposition.

La constitution tardive de notre corpus tient en partie au fait que nous ne pouvions pas le constituer à distance. Il fallait qu'on se rende sur le terrain pour le faire nous-mêmes parce que ce type de demande n'obtient jamais les résultats et retours positifs escomptés pour des raisons que nous ne saurions expliquer. Notre corpus couvre pour chaque journal, une période de six mois, allant du mois de juillet 2016 au mois de décembre 2016. Nous avons choisi une période aussi étendue parce qu'il s'agit d'hebdomadaires[26]. De plus, l'actualité en lien avec l' «élection présidentielle » étant abondante au cours de cette période comme nous le détaillons plus loin.

Les entretiens n'ont pas été aisés car les journalistes étaient préoccupés par leur sécurité et par d'autres raisons personnelles raisons pour lesquelles ils n'étaient pas très disponibles. Ils évoquaient sans cesse le temps et l'urgence de boucler leurs sujets pour la sortie du prochain numéro, surtout pour ce qui est du personnel d'*Échos du Nord.* Les conditions de réalisation de leur métier étant quelques peu difficiles, la couverture d'un seul événement pouvait les mobiliser une grande partie de la journée. Ce qui rendait encore le stress plus présent lorsqu'ils avaient d'autres sujets à couvrir. Nous avons donc réalisé l'essentiel des entretiens le matin après la conférence de rédaction, lorsque cela était possible, sans avoir de contrôle réel sur l'échange.

[26] Nous avions pris cette décision avant de prendre connaissance du fait qu'*Échos du Nord* deviendrait durant cette période de six mois, un tri hebdomadaire, et que *Le Mbandja* augmenterait ses parutions durant la période des élections présidentielles d'août 2016.

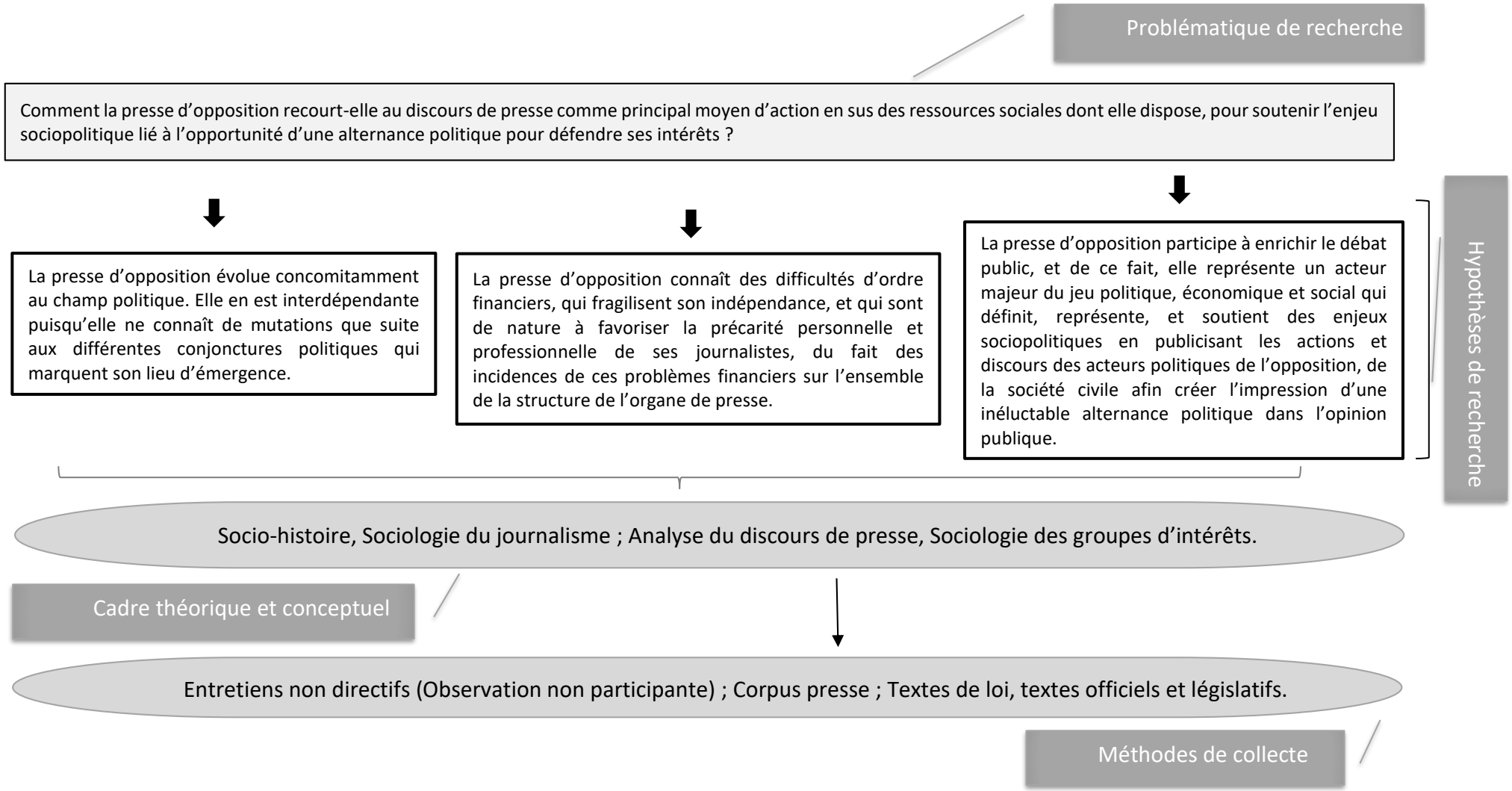

Figure 1 : Récapitulatif des étapes générales de la méthodologie de recherche, de la problématique aux hypothèses de recherche (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

PLAN DU MÉMOIRE

Pour présenter nos résultats nous organisons notre mémoire autour de trois parties structurantes comportant chacune trois chapitres, soit donc neuf chapitres au total qui rendent compte que notre recherche sur le rôle d'entrepreneur de cause de l'alternance politique de la presse d'opposition au Gabon.

Dans la première partie, **méthodologie de la recherche, cadrage théorique et conceptuel : analyse de la presse d'opposition au Gabon**, nous présentons le cadre théorique qui sous-tend notre réflexion, ainsi que notre protocole de recherche. Ensuite, nous entrerons dans le vif du sujet à travers une approche socio-historique contextualisante visant à approfondir la connaissance sur l'inscription de la presse d'opposition dans le terrain où se déroule notre recherche. Cette mise en perspective historique permet de mieux situer la pertinence de notre analyse et ainsi de répondre à notre première hypothèse de recherche.

Dans la seconde partie, **presse d'opposition et alternance politique : discours et positionnements**, nous livrons les résultats de notre analyse de discours. Discours à travers lequel nous déterminons plus précisément l'idéologie des organes de presse étudiés d'une part. Et, discours par lequel nous démontrons que la presse d'opposition s'inscrit dans une logique d'entrepreneur de cause en faveur de l'alternance politique, aux côtés des acteurs politiques de l'opposition en se faisant par ailleurs le porte-parole de la population, le conseiller et moralisateur de la vie politique.

Enfin, dans la troisième partie de notre mémoire, **sociologie d'un groupe d'intérêt : journalistes de la presse d'opposition au Gabon**, nous analysons les journalistes d'opposition par une approche sociologique, pour savoir qui ils sont, leurs motivations, et révéler les conditions d'exercice de leur métier. Ensuite, nous nous intéressons aux spécificités socio-économiques des journaux qui les emploient. Puis, nous terminons par un examen de la professionnalisation du métier au Gabon, pour comprendre la

structuration de ce qui semble aujourd'hui constituer un frein à la liberté de la presse[27] et à l'indépendance de la presse d'opposition.

[27] Pour Marie-Soleil Frère (2016), la liberté de la presse recouvre une double dimension. D'une part, la liberté d'entreprendre, et d'autre part, la liberté d'exprimer des idées ou des opinions, de faire circuler des informations.

PARTIE I

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE, CADRAGE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL : ANALYSE DE LA PRESSE D'OPPOSITION AU GABON

Introduction PARTIE I : Présentation du cadre théorique et du protocole de la recherche

Cette première partie de notre mémoire prolonge et approfondit les éléments précédemment évoqués dans l'introduction à la présente recherche. Nous y présentons de façon plus détaillée et fouillée le cadre théorique convoqué, qui a contribué à conduire notre réflexion tout au long de notre démarche de recherche. Ce qui a permis de construire un protocole de recherche pour l'étude de la presse d'opposition au Gabon. Protocole qui n'a pas été mené sans difficultés et qui par ailleurs s'est quelques fois adapté au terrain. De même, la constitution de notre corpus presse s'est faite dans des conditions relativement difficiles. Finalement, nos opérations de recherche ont sans cesse été renégociées et notre positionnement de chercheuse a également été ajusté. C'est ce que nous explicitons plus en détails dans le deuxième chapitre de cette première partie. S'inscrivant dans les méthodes qualitatives nos hypothèses ont été reformulées au contact du terrain. Puis, nous entrons dans le vif du sujet par une approche socio-historique. Nous tentons de retracer l'histoire de la presse au Gabon, pour comprendre le cadre qui a favorisé l'émergence de ce que nous nommons la presse d'opposition. Malgré l'absence de données historiques fiables, nous avons pu reconstituer une histoire générale en recoupant les données d'autres auteurs, qui ont constitué la principale source de données de ce chapitre. Des informations qui ont parfois été appuyées par les journalistes eux-mêmes, et plus précisément les fondateurs des organes de presse avec lesquels nous nous sommes entretenus lors d'entretiens formels c'est-à-dire enregistrés avec notre dictaphone, et durant des entretiens informels, autrement dit, non enregistrés.

CHAPITRE 1.

SAISIR LA PRESSE D'OPPOSITION DANS UN CONTEXTE AUTORITAIRE : APPROCHE THÉORIQUE ET CONCEPTUELLE

Ce premier chapitre pose le cadre global de la réflexion de notre recherche. Il vise à préciser le cadre théorique dans lequel elle se situe. Le cadre théorique et conceptuel n'est pas l'élément avec lequel le jeune chercheur est le plus à son aise. Tant il existe une multitude de quasi-paradigmes en Sciences Sociales, pour produire de la connaissance sur un objet de recherche, et aussi et surtout pour le définir précisément, afin de mieux l'appréhender. En effet, dans les Sciences Sociales il existe une diversité de fondements épistémologiques des démarches et des méthodes scientifiques parce qu'il n'y a pas ou peu de consensus théoriques et méthodologiques entre les membres de la communauté scientifique. Nous concevons dans ce cas avec François Dépelteau (2010) que le chercheur doit donc dans cette optique composer avec les incertitudes, les zones grises et les débats qu'engendre la grande diversité théorique et méthodologiques en Sciences Sociales. Autant dire que pour la jeune chercheuse que nous sommes cela n'a pas été de nature à faciliter notre cheminement intellectuel empreint de doutes, d'incertitudes, d'aller et retour vers notre objet de recherche et le terrain.

Dans cette perspective nous avons entrepris de théoriser notre raisonnement à partir des quasi-paradigmes, c'est-à-dire des grandes écoles de pensée ou courants qui défendent des positions théoriques et méthodologiques découlant d'un consensus au sein d'un groupe de chercheurs. Ceux-ci nous ont semblé plus adéquats. Ces quasi-paradigmes en appellent à plusieurs méthodes de recherche (historique, quantitative, qualitative, hypothético-déductive, inductive, déductive, observation, entrevue, méthode expérimentale, etc.) qui structurent la recherche scientifique. Même si nous

sommes consciente comme le précise d'ailleurs Stéphane Olivési (2007) que de toute évidence, celui qui débute la recherche n'est pas mieux outillé en termes de culture scientifique pour déjouer tous les pièges et les errements liés à l'exercice de la recherche scientifique. Cependant les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) nous ouvrent à une richesse théorique et méthodologique, car elles sont à la fois pluridisciplinaires et interdisciplinaires. On y retrouve des méthodes provenant des Sciences Sociales et d'autres issues des Humanités Numériques (Olivési, 2007). Elles nous permettent ainsi de mieux questionner notre objet de recherche, et surtout de mobiliser tous les outils nécessaires (techniques d'entretien, enquête de terrain, questionnaire, sémiologie, lexicométrie, traitement d'archives, etc.) afin de soumettre nos hypothèses aux tests empiriques dans le cadre d'une démarche de recherche hypothético-déductive comme c'est le cas ici.

Nous nous intéressons à la presse d'opposition au Gabon. Une presse qui peut être étudiée comme l'explique Patrick Charaudeau (1997) sous différentes dimensions, à savoir la production, le produit, et la réception en considérant à la fois son intentionnalité et la co-construction du sens. Les enjeux d'analyse des médias dépendent du point de vue qu'on adopte, selon qu'on se situe dans une logique économique, ou une logique sémiologique d'après cet auteur. Pour notre part, nous nous situons dans une logique sémiologique au sens large, *« selon laquelle tout organe d'information doit être considéré comme une machine produisant des signes (c'est-à-dire des formes et du sens), lesquels s'originent dans la partie de l'activité humaine qui s'emploie à construire du sens social »* (Charaudeau, 1997, p.10). Nous abordons aussi quelques aspects économiques de cette presse, et nous nous employons à analyser ses acteurs les journalistes. Pour Érik Neveu *« Le journalisme fait débat et se trouve placé sous les feux d'un nombre croissant de dispositifs critiques et autocritiques [… et …] les obstacles à une connaissance distanciée des pratiques journalistiques demeurent cependant nombreux »* (Neveu, 2013, p.4). Dans cette optique, nous avons entrepris de saisir la presse d'opposition comme objet d'étude, ainsi que ses acteurs, selon différentes approches théoriques et méthodologiques.

Au fondement de notre réflexion nous nous sommes posé une série de questions

préalables, car, entre le moment où nous avons démarré notre recherche et celui où nous avons entrepris d'entamer sa restitution écrite, notre objet d'étude et notre problématique ont fortement évolué. Les questions que nous nous sommes posées ont pour ainsi dire joué un rôle de fil conducteur dans notre cheminement intellectuel et scientifique.

Premièrement, nous nous sommes interrogée quant à ce qu'on pourrait entendre par presse d'opposition. Ce qui sous-entend, entreprendre une définition de celle-ci pour mieux la saisir comme objet d'étude. Dans cette optique, nous avons adopté une approche socio-historique pour définir précisément la presse d'opposition. Définir la presse d'opposition, c'est finalement s'intéresser à l'histoire de la presse écrite au Gabon pour comprendre quels sont les mécanismes socio-politiques et historiques qui ont conduit à son inscription actuelle dans l'espace public. D'autre part, c'est encore, comprendre les cadres de formation de ce que nous pourrions qualifier de groupe d'intérêt, parce que les journalistes de la presse d'opposition se distinguent dans leurs pratiques, leurs positionnements, et leurs logiques d'action par rapport aux autres journalistes de la presse publique, ou de la presse privée proche du pouvoir politique[28]. C'est d'ailleurs à partir du constat de ses différences, issues de nos premières observations sur le terrain durant l'année 2014 que nous nous y sommes particulièrement intéressée. C'est en revanche en 2017, que nous avons commencé à entrevoir la possibilité pour nous de considérer les journalistes de la presse d'opposition comme un groupe d'intérêt. Ceci en raison du fait qu'il apparaît, comme nous allons le démontrer dans notre mémoire, qu'ils ont un positionnement qui semble relever à la fois d'un engagement militant dans la vie socio-politique et économique du Gabon, et d'un désir de survivre face à l'autoritarisme du régime politique en place. Leurs pratiques professionnelles et leurs discours traduisent ce positionnement, et en sont fortement imprégnés. À la fois le discours produit dans leurs publications respectives, et

[28] Nous pourrions d'ailleurs pointer du doigt les différentes études qui se sont intéressées à la presse écrite en Afrique subsaharienne francophone d'avoir abordé celle-ci de façon globale, sans tenir compte du fait que des dissensions pouvaient fortement marquer le discours et les pratiques de la presse en fonction de la propriété économique des différents organes de presse. En effet, la dimension socio-économique de la presse a de fortes incidences sur leurs modes de gouvernance éditoriale.

le discours tenus par les acteurs eux-mêmes au cours des entretiens. En effet, comme le dit Érik Neveu, *« l'émergence d'une presse libre est historiquement liée à la construction des régimes démocratiques, le journalisme n'est pas qu'un métier. Il apparaît aussi comme un rouage de la démocratie. »* (Neveu, 2013, p. 4). Partant de ce constat, nous pouvons postuler que c'est un contexte socio-politique particulier qui permet l'émergence d'une presse d'opposition et d'une identité professionnelle journalistique qui s'enracine dans cette presse.

Deuxièmement, après avoir présenté le contexte d'émergence de la presse d'opposition comme apparaissant dans un cadre socio-politique particulier, nous nous sommes interrogée sur le rôle de celle-ci dans l'opinion publique, ou bien encore dans l'espace public. Cette deuxième préoccupation interroge la légitimité de la presse d'opposition dans l'espace social. Les médias sont associés au sens kantien de *Publicité*, c'est-à-dire de rendre public et transparent. Pour ce faire, ils s'avèrent donc constitutifs du pacte démocratique et de l'avènement d'un espace public, où la libre expression dans le respect de procédures garantissant la reconnaissance d'autrui, permet un fonctionnement pacifié du système politique (Mercier, 2008). Ils y assurent ainsi différentes missions (information, éducation citoyenne, contrôle des pouvoirs) en exerçant un rôle politique, et soutiennent par ailleurs le fonctionnement de la démocratie dans un triangle interactif constitué des hommes politiques, et des publics. L'espace public apparaît donc comme le lieu où se rencontrent les discours politiques des acteurs y ayant acquis une légitimité. Notre questionnement s'articule ainsi sur le rôle ou le positionnement de la presse d'opposition dans le champ médiatique au sein de l'espace public d'une part, et dans le champ politique d'autre part, ou ce que Patrick Charaudeau (1997) nomme la sphère politique, à travers son discours, mais aussi ses pratiques.

Troisièmement, nous nous sommes demandées quels outils méthodologiques mobiliser dans notre démarche, puisque l'étape de l'élaboration d'une méthodologie revêt une importance capitale dans une recherche. Nous avons, à partir des deux premiers questionnements, envisagé différentes approches.

Enfin, et non des moindres, la question du cadrage théorique visant à sous-tendre

notre recherche. Dans la multitude de propositions qui sont faites, nous avons tenu compte de la spécificité de notre terrain encore très inexploré. La recherche empirique n'y étant pas aisée, il a fallu tenir compte des conditions de faisabilité. Les allers et retours entre la littérature et le terrain nous ont considérablement aidée à formaliser un cadre théorique[29]. Notre étude se situe au croisement de plusieurs disciplines, dont l'Histoire, la Sociologie, les Sciences politiques et les SIC. Nous avons mobilisé plusieurs auteurs et concepts structurants grâce à la richesse qu'offre le croisement de ces différentes disciplines de recherche, afin de soumettre nos hypothèses aux tests empiriques et répondre ainsi à nos questionnements.

Ce premier chapitre entend donc présenter le cadre théorique et conceptuel de notre recherche. La série d'interrogations précédentes nous a permis de construire un cadre théorique, et une méthodologie, la plus rigoureuse possible, à notre sens, pour la conduire en tenant compte des critères de validation des méthodes quantitatives, dont l'acceptation interne, la complétude, la saturation, la cohérence interne, et la confirmation externe (Mucchielli, 1994). Nous présentons dans ce chapitre, comment nous entendons mobiliser une approche socio-historique de la presse d'opposition au Gabon, ensuite, nous convoquons la sociologie du journalisme, puis l'analyse du discours de presse avant d'aborder la sociologie des groupes d'intérêts, et notamment son concept structurant d'entrepreneur de cause.

1.1 Une démarche socio-historique pour situer la presse d'opposition

Dans notre démarche de recherche, nous avons recours à une approche socio-historique dans une optique contextualisante, car ce n'est qu'en considérant les médias

[29] Les différents échanges avec des conscrits et chercheurs en Sciences Sociales, dont notre directrice de thèse nous ont aussi été d'une aide précieuse car ils nous ont permis d'approfondir notre réflexion et mieux orienter notre recherche.

et plus précisément la presse d'opposition d'un point de vue socio-historique que nous serons plus au fait de saisir ses logiques de positionnements et ses transformations. Cette entrée par la socio-histoire nous permet de mieux comprendre comment les phénomènes passés pèsent sur le présent, car d'après Gérard Noiriel, *« dans toutes les sociétés humaines, en effet, le passé conditionne le présent »* (2010, p.4). L'approche socio-historique vise ainsi à la compréhension de la presse d'opposition, dans une perspective historiographique, pour mieux appréhender notre objet recherche, en l'historicisant dans un cadre social et politique donné. Nous nous situons de cette manière dans une dimension socio-historique des relations de pouvoir, un pouvoir d'ordre symbolique, qui concerne plus particulièrement le langage. L'approche socio-historique consiste à comprendre et non à juger les actions humaines à travers l'étude des relations de pouvoir et les liaisons à distance qui lient les individus entre eux. C'est donc une démarche compréhensive à laquelle nous faisons appel. En effet, comprendre d'où part l'émergence de la presse d'opposition est fondateur d'une réflexion sur le rôle de celle-ci comme entrepreneur de cause de l'alternance politique. Notre détermination de faire appel à une démarche socio-historique pour notre recherche prend tout son sens dans le fait que cela nous a permis d'expliquer le positionnement actuel de la presse d'opposition afin de saisir l'impact des changements socio-politiques et historiques dans l'évolution de la presse au Gabon.

À la question de savoir : *Qu'est-ce que la socio-histoire ?* Thème d'une Conférence[30] à laquelle prenait part Gérard Noiriel, celui-ci répond que la socio-histoire est plus une « méthode historique », ou une « boîte à outils », qu'un domaine de recherche. Par ailleurs, elle combine les principes fondateurs de l'histoire et de la sociologie. Elle se tourne principalement sur l'analyse de problèmes empiriques dont la résolution est éclairée en fonction du choix des outils mobilisés, et la manière dont ils sont mis en œuvre pour y répondre. Pour lui, la socio-histoire cherche d'abord à comprendre en quoi le développement des moyens d'action à distance a transformé les relations de pouvoir dans les rapports sociaux (Noiriel, 2010). Il propose par ailleurs trois

[30] Noiriel, Gérard. (2009). *« Qu'est-ce que la socio-histoire ? ».* En ligne sur le site Canal U https://www.canal-u.tv/video/ifea/qu_est_ce_que_la_socio_histoire.15841, consulté le 30 janvier 2017.

dimensions à partir desquelles on peut tenter de répondre à cette préoccupation, à savoir : la *domination sociale*, la *solidarité sociale*, et le *public*. C'est dans cette troisième dimension, c'est-à-dire le *public,* que s'ancre notre réflexion. En effet, la dimension *public* s'intéresse aux relations de pouvoir, un pouvoir d'ordre symbolique (Bourdieu, 1982) en lien avec le langage. D'où, notre intérêt pour la socio-histoire afin d'étudier la presse d'opinion, car :

> « Ceux qui maîtrisent les moyens de communication à distance détiennent un pouvoir à caractère symbolique du fait qu'ils s'adressent à un public, c'est-à-dire à un grand nombre d'individus dispersés et qui ne se connaissent pas, mais qui reçoivent les mêmes messages. Tout discours public permet ainsi de tracer une ligne de démarcation entre des réalités qui sont rendues visibles aux yeux de tous, du simple fait qu'elles sont énoncées, et des réalités qui restent invisibles parce qu'elles ne dépassent pas la sphère du langage privé. » (Noiriel, 2010, p.7)

Partant de ce postulat, la presse d'opposition apparaît comme un acteur majeur dans la société, capable de définir des identités, des problèmes, et des normes sociales. Elle détient un pouvoir symbolique, et, elle est en mesure de définir les enjeux que doivent prendre en considération tous les acteurs de la société. De cette manière, elle contribue à définir un agenda (McCombs & Shaw, 1972) des questions sociales, politiques, économiques, etc. La presse d'opposition joue ainsi un rôle dans la formation de l'opinion publique, entendu au sens d'un processus interactionniste engendrant une « spirale » du silence. C'est-à-dire que l'opinion publique est considérée ici comme une opinion qui peut être exprimée en public sans risque de sanction, et sur laquelle peut s'appuyer l'action menée en public (Noëlle-Neumann, 1989).

Considérée par ses promoteurs comme une pratique, plutôt qu'une discipline (Buton & Mariot, 2009), l'approche à laquelle nous avons recours c'est la critique historiographique des travaux d'historiens, afin de restituer le contexte socio-historique des interprétations savantes du passé et du présent. Diffusée principalement dans les Sciences Politiques, pour François Buton*, «la socio-histoire est à la fois un label faible et une démarche forte. »* (Buton, 2009, p.24). Pour lui, toutes les méthodes peuvent être utilisées dans une approche socio-historique selon le terrain, l'objet, les moyens

disponibles. C'est pourquoi, vue le caractère de la difficulté d'accès au terrain, et donc d'accès aux sources archivistiques et statistiques au cours de notre recherche, nous avons adopté une approche différente afin de rendre compte de l'histoire socio-politique de la presse d'opposition au Gabon.

D'une part, l'accès aux sources est contrôlé et dangereux, puisqu'il met en jeu des pratiques particulières liées au contexte socio-politique. Nous n'en n'avions pas conscience au moment de nous rendre sur le terrain. D'autre part, les statistiques étant quasi inexistantes ou rendues inaccessibles pour celles qui existent, nous avons fait le choix de nous intéresser aux travaux d'historiens et sociologues des médias, ayant étudié la presse en Afrique francophone en générale et au Gabon en particulier, comme source principale nous permettant de reconstituer une socio-histoire de la presse écrite au Gabon. Notre ambition se situe dans la mesure des transformations sociales de la presse écrite, et de ses acteurs principaux. Nous allons ainsi interroger les temporalités des faits sociaux.

Dans notre mémoire, nous délimitons trois périodes principales pour comprendre l'évolution de la presse écrite pour saisir l'émergence de la presse d'opposition parce qu'il importe de placer des bornes à l'intérieur desquelles le phénomène étudié prend sens (Guibert & Jumel, 2002). Cette démarche nécessaire à une approche historique situe les limites qui permettent de saisir les continuités et les ruptures des phénomènes étudiés. Il s'agit donc des trois périodes suivantes : 1°| la période précédant l'indépendance, c'est-à-dire la période coloniale ; 2°| de l'indépendance jusqu'à la libéralisation de la parole publique consécutive à l'avènement du multipartisme ; 3°| de 1990 à nos jours. L'approche socio-historique, aide, en ce sens qu'elle permet de comparer, en soulignant les révolutions, et en révélant les ruptures de la presse écrite. La socio-histoire de la presse écrite exige de retracer l'histoire politique du Gabon, pour comprendre le cadre de formation de la presse d'opposition. Pour cela, nous faisons appel à un genre historique précis qu'est le récit.

> « Le récit traduit la dimension diachronique de l'histoire, le déroulement des événements, l'exposé des faits, l'enchaînement des situations. Il s'attache à exposer la conjoncture, à rechercher les

> circonstances, à établir des chronologies, à traduire les chaînes causales. » (Guibert & Jumel, 2002, p.15).

Pour constituer ce récit, nous avons eu recours à plusieurs sources différentes. Notons d'abord que la rareté des sources en lien avec notre terrain n'a pas été de nature à faciliter l'élaboration une démarche socio-historique. Considérant que les sources de l'historien peuvent aussi être celles du sociologue, nous avons adopté principalement les matériaux que le sociologue privilégie lorsqu'il adopte une posture historique. Pour cela, nous convoquons, d'une part, les témoignages suscités au cours d'entretiens et récits de vie. D'autres part, des sources orales et sources écrites à travers les travaux d'historiens et de chercheurs ayant mené des études sur la presse et le journalisme en Afrique subsaharienne francophone et au Gabon en particulier. Les entretiens menés, et les discussions informelles lors de nos enquêtes sur le terrain apparaissent d'autant plus importantes dans une perspective oralistique c'est-à-dire une méthodologie de sources orales (Metegue N'Nah, 2004), car certains interlocuteurs étaient déjà des journalistes lors de la libéralisation de la vie publique en 1990, suite à l'instauration du multipartisme qui a vu éclore une presse privée. D'ailleurs Marie-Soleil Frère, dans une mise en garde, précise qu' *« on ne peut mener une recherche sur l'histoire du continent africain sans recourir à la tradition orale, longtemps méprisée pour son manque de fiabilité, son caractère altérable et falsifiable au cours de la transmission de génération en génération »* (Frère, 2016, p.28).

D'après Joël Guibert et Guy Jumel (2002), la principale difficulté en socio-histoire est celle du repérage des informations à soumettre au traitement pour identifier des indicateurs pertinents, quantitatifs ou qualitatifs. Cependant, étant donné que l'essentiel de nos sources, sinon la plus large partie concerne des travaux de recherche, on peut postuler en effet que la marge d'incertitude est réduite, dans la mesure où ces travaux ont déjà été validés et sont reconnus par la communauté scientifique pour leur apport et pour avoir satisfait aux critères de validation d'une recherche (Mucchielli, 1994). En ce sens, nous pouvons donc dire qu'ils constituent une source fiable dans notre démarche de recherche, en plus des entretiens qui viennent les renforcer. En effet, la recherche en socio-histoire doit affirmer une complémentarité des sources afin que le traitement des données rassemblées, sélectionnées, et construites, détermine la

qualité de l'analyse d'après Jean-Michel Berthelot (2000). Ces sources doivent converger pour établir la preuve. Cependant, cette convergence ne va pas de soi parce que les données rassemblées, sélectionnées, et construites n'appartiennent pas forcément toujours au même domaine. Pour les analyser, il convient d'éviter certains pièges, ou plutôt de faire mener des opérations permettant de réduire les erreurs d'analyses et d'interprétations. D'une part, éviter les pièges de l'anachronisme. Dans notre cas, la presse écrite ne saurait être considérée comme transhistorique, c'est-à-dire comme étant la même à toutes les époques, ni, comme étant universelle. Ce caractère d'universalité voudrait dire que la presse écrite est identique dans toutes les sociétés, d'où la nécessité à travers notre démarche de la reconstruire et de la replacer dans son contexte. On pourrait effectivement être tenté de penser que la presse écrite a évolué au Gabon comme ailleurs dans le monde alors qu'on pourrait lui découvrir divers paradigmes (Charron & Bonville, 1996) et, c'est ce que l'approche socio-historique permet d'examiner.

D'autre part, il faut considérer la question de l'ethnocentrisme et celle du localisme. D'abord, l'ethnocentrisme, en observant les pratiques journalistiques passées comme étant dénuées de sens par rapport aux pratiques que nous étudions actuellement. Il faut donc éviter le plus possible une transposition automatique des pratiques passées et présentes. On ne peut effectivement pas mettre au même niveau des réalités pratiques différentes qui ne relèvent pas des mêmes conditions d'existence, car *« en socio-histoire, la posture est nécessairement interrogative : rien ne doit paraître évident, comme allant de soi. C'est à ce prix que l'on peut espérer échapper à l'ethnocentrisme »* (Guibert & Jumel, 2002, p.117). Envisager qu'il puisse y avoir des risques liés au localisme en revanche permet de tenir compte du fait que les réalités de la presse d'opposition ne sauraient être celles de toute la presse privée parce que l'étude de cette presse dévoile des logiques d'actions particulières, liées à l'organisation politique ou aux événements de la vie politique. Celles-ci ne sont pas nécessairement

généralisables à l'ensemble de la presse privée ou publique[31]. Nous préférons rester prudente dans ce sens, dans la mesure où notre étude se focalise essentiellement sur la presse d'opposition.

Finalement, la socio-histoire pose la question de savoir comment la connaissance du passé permet-elle d'expliquer la complexité des phénomènes contemporains. Grâce à ses diverses procédures d'analyses, la socio-histoire aide à mieux appréhender le présent par la prise en compte des faits et leur historicité. En nous intéressant à la socio-histoire des médias au Gabon, et plus particulièrement de la presse d'opposition, nous avons pu situer celle-ci comme objet de recherche dans un contexte social, et nous avons aussi vu en quoi celle-ci avait un rôle déterminé à travers l'influence qu'elle exerce dans l'opinion. Nous souhaitons ainsi démontrer de quelles façons les mutations sociopolitiques l'impactent, ainsi que d'identité professionnelle des journalistes d'opposition et *vice-versa.*

1.2 Sociologie du journalisme d'opposition au Gabon

Pour Érik Neveu (2013) l'émergence d'une presse libre est historiquement liée à la construction des régimes démocratiques. En raison de ce présupposé, le journalisme n'est donc pas qu'un métier car il apparaît finalement comme un rouage de la démocratie, comme en témoigne la place donnée à la liberté de la presse dans de nombreuses constitutions, puisque *« l'existence d'une presse libre ne garantit en effet pas mécaniquement un égal accès au débat public de tous les points de vue, de toutes les composantes de la société. »* (Neveu, 2013, p.4). Dans cette optique il convient d'examiner, comment les journalistes de la presse d'opposition définissent leur métier et son degré d'institutionnalisation dans le cadre du Gabon.

[31] La presse privée d'informations générales est composée à la fois de la presse d'opposition, et d'une presse proche du pouvoir politique. Alors que la presse publique est considérée comme une presse du pouvoir, puisqu'il s'agit de médias dont les journalistes sont des fonctionnaires d'État.

La sociologie du journalisme a pris son essor en France depuis les années 1980. Pour étudier la presse d'opposition, nous parlerons plutôt de journalismes. Érik Neveu justifie cet emploi au pluriel parce qu'en examinant les pratiques journalistiques, on sollicite les termes de réseaux ou d'interdépendances afin de rendre compte *« d'une cartographie sociale où s'articulent les hiérarchies propres au journalisme et aux entreprises de presse, les relations aux sources, aux pouvoirs sociaux et aux publics. »* (Neveu, 2013, p.6). La particularité du journalisme d'opposition au Gabon peut être saisie à travers l'approche socio-historique, en ce sens qu'elle se situe entre l'engagement citoyen et politique. Les journalistes ne travaillaient pas avec des objectifs de carrières avant 1990, et même jusqu'au début des années 2000. Ils ne vivaient pas correctement de leur activité[32], et la considéraient plutôt comme un tremplin vers d'autres carrières plus nobles et mieux reconnues (Bailly, 2001). De plus, la majorité des titres durant cette période s'identifiaient à des partis politiques, ce qui conduit le journaliste d'opposition à être porteur d'une opinion politique comme nous le démontrons à travers l'analyse du discours de presse pour comprendre quelle idéologie porte chaque journal de notre corpus. Nous nous rendons compte que les identités éditoriales des journaux qui constituent notre corpus de presse renforcent leur positionnement en tant qu'entrepreneur de cause de l'alternance politique. De plus, le journalisme au Gabon apparaît encore comme une profession inaboutie. C'est ce que nous démontrons avec la lenteur qui caractérise le processus d'institutionnalisation du métier, ainsi que les mécanismes visant à restreindre son champ d'action à travers des formes de censures explicites ou déguisées (Atenga, 2004). Ce cadre va contribuer à ralentir le développement de la presse en raison de la disparition de plusieurs journaux. Le statut des journalistes sera ainsi institué par diverses dispositions juridiques et constitutionnelles. Pour une meilleure approche, Érik Neveu (2013) résume ainsi toute la littérature sur la notion de profession de la sociologie fonctionnaliste en retenant quatre critères, à savoir :

> « Une ''profession'' suppose des conditions formelles d'accès à l'activité (diplôme, certification). Elle détient un monopole sur

[32] Ce qui est encore parfois le cas aujourd'hui en fonction du média auquel on appartient comme nous l'expliquons un peu plus loin dans notre mémoire.

> l'activité qu'elle régit […]. Elle dispose d'une culture et d'une éthique qu'elle peut faire respecter par des moyens contraignants que lui accorde l'État (cas des ordres professionnels). Elle forme enfin une communauté réelle : ses membres lui consacrent l'essentiel de leur énergie sociale, sont conscients d'avoir des intérêts communs. (Neveu, 2013, p.19)

Cette grille de lecture nous permet d'observer les ambiguïtés de la professionnalisation du journalisme au Gabon. Le statut existe, certes, aujourd'hui, mais il convient de s'interroger sur les conditions d'octroi de la carte de presse pour observer le critère du monopole dans l'accès au journalisme.

Ensuite, on peut s'intéresser à ce que les journalistes de la presse d'opposition disent de leur métier : Quel sens donnent-ils à leur métier ? Quelle est la vision qu'ils ont de leur métier ? Les réponses à ces questionnements trouvent un écho dans une récente étude de Denis Ruellan et Florence Le Cam (2017). Leur étude apparaît profitable à notre recherche puisqu'elle nous aide à mettre en lumière, ou du moins expliquer l'attachement au métier à travers les entretiens menés, et nos discussions moins formelles dans le cadre de nos observations au cœur des rédactions. Il était intéressant pour nous de questionner l'attachement au métier dans un contexte autoritaire comme c'est le cas au Gabon, en demandant aux journalistes ce qu'ils aiment dans leur métier, ce qui les fait tenir, et y retourner chaque jour malgré les difficultés liées au contexte politique et à la situation économique des organes de presse. Une situation économique à laquelle nous prêtons également un chapitre, pour comprendre les logiques qui président à l'existence des journaux d'opposition. Même lorsque nous omettions de les interroger sur leurs motivations dans l'exercice du journalisme, cette interrogation se trouvait quand même en filigrane de chaque entretien.

Par ailleurs, en l'absence de données fouillées, et suite aux difficultés d'accès aux données sur le terrain, dresser une carte de la profession, ou plus spécifiquement de la presse d'opposition n'est pas commode. Pour cela, nous nous sommes donc limités aux données produites sur le terrain pour les deux journaux de notre corpus, *Échos du Nord,*

et *Le Mbandja*. D'autre part, une étude publiée en 2013[33], et réalisée à l'initiative du Ministère de l'Économie Numérique, de la Communication et de La Poste (MENCP), avec l'appui du Bureau de L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) à Libreville a constitué une ressource indispensable sur le panorama de la presse au Gabon, puisqu'elle dresse un état des lieux de la communication au Gabon avec un chapitre consacré à la presse écrite et en ligne. Certaines données produites par cette étude sont d'ailleurs corroborées par celles que nous avons recueillies sur le terrain.

1.3 Pour une analyse du discours de la presse d'opposition

L'analyse de discours vise à étudier les conditions de production d'un texte en tenant compte à la fois de l'intention du locuteur ___ qui énonce le discours dans l'intention d'influencer de quelque manière que ce soit celui qui écoute ___ , et de l'auditeur, ___ qui est la cible du locuteur ___, ou plus spécifiquement du lecteur, dans le cadre de l'analyse du discours de presse. Elle peut d'ailleurs être appréhendée comme un objet de recherche. Nous allons objectivement nous focaliser sur les identités discursives des journaux qui constituent notre corpus presse, *Échos du Nord*, et *Le Mbandja*. Le cadre méthodologique de notre analyse se fait à partir de celui des identités éditoriales des journaux (Ringoot, 2014), où nous portons une attention au discours comme action c'est-à-dire au rôle des deux journaux. Notre démarche d'analyse s'inscrit dans le lien entre discours et société, en tentant de dégager des variables énonciatives et la construction discursive des informations. La catégorie « discours journalistique » englobe uniquement les discours écrits livrés dans le cadre d'un média en exercice. Elle ne considère donc pas tout discours, énoncé par un journaliste hors de ce cadre. Par ailleurs, ce méta discours ou discours des journalistes sur leur profession (discours professionnel) recueilli au cours de nos entretiens, sera, quant à lui, mobilisé à la fois

[33] Ministère de l'Économie Numérique, de la Communication et de La Poste (MENCP). (2014). *État des lieux de la communication au Gabon. Défis et perspectives.* MENCP.

dans l'approche socio-historique, mais également dans une perspective sociologique de l'étude de la presse d'opposition. Dans le cadre de notre méthode d'analyse du discours de presse, nous avons entrepris de sélectionner les articles de notre corpus constitué de 63 numéros selon des critères en lien avec nos objectifs de recherche. Une méthode que nous détaillons plus en détails ultérieurement.

1.4 Une inscription de la presse d'opposition dans la Sociologie des groupes d'intérêt

Par ailleurs, nous avons également convoqué la Sociologie des groupes d'intérêt, à laquelle nous empruntons le concept structurant d'entrepreneur de cause. Nous nous intéressons au concept d'entrepreneur de cause pour tenter de démontrer que la presse d'opposition joue un rôle d'entrepreneur de cause de l'alternance politique au Gabon. Nous nous employons à expliquer dans notre mémoire, comment, à différents moments de son histoire, la presse écrite semble se rapprocher, puis s'éloigner, et apparaît désormais se constituer en un groupe d'intérêt politique, pour lutter contre l'oppression qu'elle subit de la part du régime politique en place d'une part, mais aussi pour représenter les intérêts de l'opinion publique d'autre part. Cette approche nous permet d'entrevoir dans quelles mesures la presse d'opposition s'inscrit de nos jours en faveur de l'alternance politique, après que la presse écrite ou du moins une partie de celle-ci (la presse de l'opposition) s'est longtemps positionnée comme un acteur influent de la vie socio-politique à travers d'une part la lutte pour l'accession à l'indépendance, et d'autre part, la lutte pour l'instauration du multipartisme.

Le terme de groupe d'intérêt apparu dans la littérature sociologique française tient son origine du terme américain groupe de pression *(pressure group)*, supplanté par l'*interest group*. Le terme groupe de pression renvoie à une théorie de l'activité politique, alors que le groupe d'intérêt en revanche ne désigne ni un concept travaillé, ni une forme délimitée juridiquement, ni même un vocable dans lequel se trouveraient les acteurs sociaux concernés d'après Michel Offerlé (1998). Pour cet auteur le terme

d'entrepreneur de représentation est substitué à celui de groupe d'intérêt, en raison de l'ambiguïté du premier. Parler de groupe, c'est d'abord parler d'une forme d'organisation juridique particulière. Mais on ne saurait s'en tenir uniquement à cette approche organisationnelle, puisqu'il peut exister des groupes sans organisations juridiques préalables, et qui ont en commun des intérêts à défendre. Même si nous avons par ailleurs constaté lors de nos enquêtes sur le terrain, que les acteurs de la presse d'opposition, notamment ses principaux éditeurs, se constituaient désormais en organisation juridiquement établie. En effet, une association était en cours de création lors de nos investigations sur le terrain durant l'année 2017, centrée sur la rédaction des statuts qui devaient sous-tendre sa création. Quelques mois plus tard, l'association est née. On peut donc dire que la presse d'opposition répond désormais au critère de forme d'organisation juridique particulière à travers l'Organisation Patronale des Médias (OPAM) présentée officiellement le 10 juillet 2017 au grand public. L'association est constituée majoritairement des directeurs de publications de divers médias (en ligne, audiovisuels, écrits) comme en témoigne la composition de son bureau directeur où l'on peut noter la présence des organes suivants : *Le Mbandja, Gabonreview, Le Temps, 7Jours Info, Échos du Nord, Times Infos,* et *Échos du Missimba.* L'association se veut un partenaire des pouvoirs publics et non un syndicat de professionnels si l'on en croit son président. Guy Pierre Biteghe et Raïssa Oyasseko avec qui nous nous sommes entretenus au cours de nos enquêtes sont respectivement président et trésorière de l'association[34].

La participation politique étant au cœur des sociétés contemporaines, que ce soient les citoyens, les médias, les associations, etc., tous les acteurs sociaux désirent être reconnus et entendus dans l'espace public. De cette manière, ils participent ainsi au processus démocratique à travers l'élaboration des lois, aux débats sur les questions de société, etc. Dans notre recherche, nous entendons démontrer comment la presse d'opposition se positionne comme un entrepreneur de cause en faveur de l'alternance politique au Gabon, par l'analyse de son fonctionnement et de ses activités, tant du

[34] Pin. (2017). *Médias : L'OPAM portée sur les fonts baptismaux !* En ligne sur le site de *Gaboneco* http://gaboneco.com/medias-l-opam-portee-sur-les-fonts-baptismaux.html, consulté le 21 février 2018.

point de vue fonctionnel que normatif. En effet, les groupes semblent structurants pour la société, notamment dans l'exercice du pouvoir. Ainsi, *« penser les groupes dans l'État est une invitation à découvrir les formes d'organisation qu'ils adoptent, les activités qu'ils développent et les actions qu'ils essaient d'entreprendre »* (Courty, 2006, p.74). Si nous appréhendons la presse d'opposition comme un groupe d'intérêt dont nous analysons l'émergence et le fonctionnement dans la société, cela nous permet de comprendre et d'appréhender l'État (Grossman & Saurugger, 2006). Nous allons ainsi voire comment la presse d'opposition influence l'État, en mettant l'accent sur l'aspiration à l'alternance politique, après plus de 50 ans d'administration sous le Parti Démocratique Gabonais (PDG) de Léon Mba, Omar Bongo Ondimba, et, depuis 2009, d'Ali Bongo Ondimba, fils de son défunt père et Président Omar Bongo Ondimba.

Notre intérêt s'ancre sur la manière dont les questions en lien avec l'alternance politique sont représentées, et comment cette représentation peut influencer les enjeux politiques. Nous fournissons un éclairage sur les formes d'engagements de la presse d'opposition et la manière dont elle répond à la demande qui émane de l'opinion publique, ou plutôt de l'instance citoyenne. Notre démarche entend démontrer comment la presse d'opposition prend corps dans l'espace public, en considérant bien entendu d'autres formes que celles d'une organisation juridique particulière qui peuvent être à la base de la mobilisation d'intérêts (réseaux, individus, associations non déclarées, etc.) en raison de la création récente de l'OPAM, postérieure à notre questionnement. Notre approche apparaît tout à fait particulière dans la mesure où l'on considère les écrits journalistes comme faisant partie du répertoire d'action de ce groupe d'intérêt. En cela, il est donc intéressant de mobiliser une analyse du discours de presse.

Le groupe d'intérêt peut être défini comme une entité qui cherche à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public. *« Dans une compréhension plus étroite, le groupe d'intérêt est défini comme une organisation constituée, qui cherche à influencer les pouvoir politiques dans un sens favorable à son intérêt »* (Jacquot, 2014, p.11). Cette définition considère trois éléments, parmi lesquels ; l'intérêt, l'organisation, et l'influence exercée sur les pouvoirs politiques.

L'intérêt d'un groupe est considéré comme constitutif de celui-ci. Un groupe préexiste dès lors que ses intérêts sont menacés, ou se constitue pour être associé à l'existence d'un intérêt. L'organisation quant à elle se distingue des groupes latents, et des mouvements peu structurés. Par groupe latent, nous entendons des groupes qui préexistent à l'organisation de la société, tels que des communautés ethniques, et par mouvements peu structurés, des manifestants qui se réunissent pour défendre une cause de façon ponctuelle. Enfin, pour influencer les pouvoirs politiques, les groupes d'intérêts ont recours à divers moyens pour faire prévaloir leurs intérêts, c'est-à-dire un répertoire d'action. Notre approche vise dans cette perspective, à l'analyse de la structuration du système de représentations des intérêts de la presse d'opposition au Gabon, et nous verrons quand et comment elle devient une entreprise spécialisée de représentation d'intérêts à travers le discours journalistique qui accompagne la défense des intérêts, et qui est révélateur de son influence, mais également en se structurant et en se recomposant.

Pour Michel Offerlé (1998), tout comme les catégories sociales, les intérêts sociaux changent de nom et de sens selon les systèmes de relations dans lesquels ils sont insérés. C'est en tenant compte de cela que l'on peut saisir en quoi une approche socio-historique, avec la définition de moments marquant de l'historiographie de la presse écrite est complémentaire à une approche centrée sur la Sociologie des groupes d'intérêts. Il précise également que travailler sur les groupes d'intérêts c'est tout à la fois montrer ce que les groupes font de l'État et comment l'État fait des groupes. Ce qui voudrait dire que l'organisation d'un État est au fondement des groupes d'intérêts qui s'y forment, et les groupes influenceraient également la politique générale de cet État. Pour lui, il semble assez répandu que l'intérêt donnerait naissance au groupe d'intérêt (besoins et représentations). D'abord, les groupes d'intérêt disposent de ressources qui peuvent être définies comme des moyens qui offrent aux acteurs la capacité d'agir, et qui leur assurent un pourvoir. On en distingue trois formes parmi lesquelles, les ressources financières, les ressources sociales, et les ressources sociétales. Les ressources financières désignent les moyens financiers dont disposent un groupe d'intérêt, les ressources sociales quant à elles englobent plusieurs facteurs, dont le mode d'organisation du groupe, la nature de ses élites, le degré d'institutionnalisation

du groupe au sein de l'appareil politico-administratif, les contacts plus ou moins étroits entre les groupes et les acteurs politico-administratifs, la capacité de s'appuyer sur un réseau d'anciens, le savoir-faire et l'expertise mobilisable, la capacité de définir de manière plus ou moins autonome son propre intérêt. Enfin, les ressources sociétales, elles, concernent de façon plus large, la perception du groupe au sein de la société (Grossman & Saurugger, 2006). Dans ce cas, afin d'influencer les pouvoirs publics, les groupes d'intérêt ont recours soit aux ressources dont ils disposent, soit à différents répertoires d'action. Les répertoires d'action étant des manières de mettre en valeur en vue d'influencer les décisions politiques. Il n'en existe pas de formes idéales, car, utilisées indifféremment par chaque groupe d'intérêt, et répondant à des logiques subjectives qui sont influencées par différentes variables. Parmi ces variables, il y a le contexte étatique, le domaine politique spécifique, le rôle du groupe d'intérêt dans la société, et évidemment, les ressources financières, sociales, et sociétales. Étudier la presse d'opposition pour démontrer qu'elle se positionne comme entrepreneur de cause en faveur de l'alternance politique, c'est mesurer sa capacité à utiliser un assemblage particulier de moyens d'actions, pour définir de nouveaux enjeux sociopolitiques. Et pour déterminer les ressources dont elle dispose, il convient de recourir à une approche centrée sur la Sociologie du journalisme.

Conclusion du chapitre 1

Nous souhaitons à la fois nous inscrire dans la tradition des études sur la sociologie du journalisme, notamment en explorant les spécificités du journalisme d'opposition dans le contexte du Gabon.

Nous inscrivons dans la lignée des études socio-historiques dans une perspective contextualisante pour saisir notre objet de recherche, tout en nous inscrivant dans la tradition des études sur la sociologie du journalisme, notamment en explorant les spécificités du journalisme d'opposition dans le contexte du Gabon. L'analyse du discours quant à elle nous aide à saisir les identités éditoriales des organes de presse étudiés et ainsi dégager l'idéologie de chaque journal. Enfin, notre réflexion sur la presse

d'opposition nous aide à comprendre dans quelles mesures elle se présente comme entrepreneur de l'alternance politique au Gabon. Nous nous inscrivons à travers cette préoccupation dans les études sur la sociologie des groupes d'intérêts. Celle-ci nous permet d'analyser les ressources de la presse d'opposition en vue de représenter un intérêt.

Ce cadrage théorique nous a aidé à situer notre démarche de recherche. La spécificité de notre terrain a par ailleurs rendu pour ainsi dire, particulièrement épineuse l'élaboration de celle-ci. La constitution du corpus et notre méthodologie ont donc été décisives dans notre approche, après plusieurs ajustements pour aboutir aux résultats que nous présentons ici. Toute recherche, quelle qu'elle soit, implique pour le chercheur confirmé, ou pour l'apprentie chercheuse de faire des choix. Ceci est d'autant plus malaisé que la multitude des quasi-paradigmes en Sciences Sociales n'est pas de nature à faciliter le choix d'un cadre de pensée adéquat en tous points pour mener une recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS).

CHAPITRE 2.

ÉTUDIER LA PRESSE D'OPPOSITION DANS UN CONTEXTE AUTORITAIRE : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA DÉMARCHE DE RECHERCHE

Le cadre théorique posé et explicité, ce second chapitre de notre mémoire a pour objectif de présenter notre démarche méthodologique de recherche, notamment les outils et méthodes mobilisés (recueil, analyse, exploitation des données) en vue de corroborer ou falsifier nos hypothèses de recherche. D'abord, nous présentons les méthodes qualitatives convoquées pour le recueil des données, ensuite, nous présentons le corpus presse sur lequel s'appuie l'analyse de discours réalisée dans le cadre de cette thèse. Nous terminerons par un exposé de notre positionnement de chercheuse, afin d'apporter des éclaircissements sur ce qui aurait pu constituer des biais méthodologiques de l'élaboration de notre recherche à la rédaction de ce mémoire qui en rend compte.

Nous nous intéressons aux journaux privés d'opposition *Échos du Nord* et *Le Mbandja* édités respectivement par les entreprises de presse Nord Édition et Le Mbandja. En effet, ces deux journaux sont parmi les plus vendus et les plus lus sur le territoire national, mais aussi les plus réguliers. Même si en l'absence de données exactes sur la réception, il est impossible d'évaluer leur impact réel du point de vue des lecteurs. Le principal indicateur reste le nombre de tirages et le nombre de numéros vendus ou invendus, ainsi que les déclarations des promoteurs de ces organes de presse. De plus, depuis leur création, ils sont parmi les plus réguliers si l'on tient compte des derniers chiffres connus, puisqu'ils paraissent pour *Échos du Nord*, depuis une dizaine d'années, soit exactement 16 ans en 2021 et pour *Le Mbandja*, 15 ans en 2021. Bien

évidemment, ce constat ne tient pas compte des périodes d'arrêts de l'activité des journaux pour plusieurs raisons. Il s'agit entre autres des suspensions par l'organe de régulation, le Conseil National de la Communication (CNC)[35], du manque de moyens financiers pour s'acquitter des coûts d'impressions, etc.

> « Selon les données fournies par la Sogapresse, unique société de distribution des journaux au Gabon, il y a 110 titres de presse, tout genre confondu, en circulation au Gabon. Plusieurs titres ont une parution très aléatoire. D'ailleurs, de Janvier à Juin 2014, il y a 41 titres dont 37 mensuels, hebdomadaires et bimensuels qui n'ont sorti aucun numéro. Dans le contexte du Gabon, il est fréquent que certains titres apparaissent en période électorale et rentrent peu après dans une sorte d'hibernation. » (MENCP, 2014,p.36)

Échos du Nord et *Le Mbandja* sont qualifiés de journaux d'opposition, dans la mesure où, ils sont très critiques avec le régime politique en place. Nous verrons tout au long de notre travail, comment à travers l'étude de leurs identités éditoriales, ces deux journaux tendent à être porteurs d'une opinion politique qui renforce ce positionnement idéologique comme des journaux d'opposition. Nous entendons ainsi nous intéresser à leurs contextes d'émergence et leur rôle. Le contexte sociopolitique et économique gabonais a connu des mutations qui ont conduit les médias, et particulièrement la presse écrite privée à se repositionner en fonction de ces évolutions. La presse écrite privée revendique d'ailleurs son rôle en tant qu'acteur dans les processus politiques qui ont jalonné l'histoire du Gabon, en particulier depuis la vague des indépendances, *« dénonçant les turpitudes du régime, les détournements de fonds publics, la concussion, la prévarication, les injustices criantes, l'abâtardissement de la société gabonaise »* (Ndong Ngoua, 1999, p.259). Elle a joué un rôle considérable dans l'histoire politique du Gabon. Le rôle de la presse dans les processus de démocratisation a déjà été questionné en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) et dans d'autres disciplines de recherche. C'est donc en nous inscrivant dans une forme de continuité des études précédentes que nous avons entrepris d'analyser la presse

[35] Devenu Haute Autorité de la Communication (HAC) depuis le 23 février 2018 : Pembas, Lauris. (2018). *La Haute Autorité de la Communication remplace le CNC.* En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT)* https://www.gabonmediatime.com/haute-autorite-de-communication-remplace-cnc/ consulté le 25 février 2018.

gabonaise sous un autre angle, en nous intéressant à une frange de la presse, qui, jusque-là ne suscite que relativement peu l'intérêt des chercheurs. Étudier la presse gabonaise en la situant d'emblée sur le même plan sans tenir compte des logiques qui sont à l'œuvre dans les stratégies sociopolitiques, économiques, et éditoriales, c'est une manière d'éluder qu'une telle approche puisse constituer des incomplétudes dans la compréhension de la presse écrite au Gabon. Dans cette perspective, nous avons choisi de nous focaliser sur l'étude de la presse privée dite d'opposition par le recours à une méthode de recherche empirique qualitative et inductive qui tient compte du contexte sociopolitique et économique dans lequel évolue cette presse.

2.1 Une recherche empirique qualitative et inductive

2.1.1 Méthode qualitative de la recherche

Notre recherche s'est d'emblée positionnée dans la lignée des recherches qualitatives afin de soumettre nos hypothèses aux tests empiriques. L'objectif principal d'une méthode de recherche c'est de construire une stratégie d'enquête, alors que l'enquête à laquelle elle conduit aide à produire des données à analyser afin de vérifier les hypothèses. Dans cette optique, nous avons donc choisi de nous intéresser à la fois aux discours des journalistes, puisque nous nous sommes entretenus avec un certain nombre de personnes à travers des entretiens. Ceux-ci ont pour ambition de nous aider à comprendre les motivations des individus dans leurs routines quotidiennes, ce qui en un sens les fait vivre et agir, et surtout à comprendre comment ils soutiennent l'aspiration à l'alternance politique. Ces discours permettent aussi d'élaborer des raisonnements logiques sur leurs modes de pensées, leurs logiques de représentation, d'action et de positionnement. Les entretiens sont mis en corrélation avec le discours journalistique qui accompagne le traitement de l'actualité, notamment l'actualité politique pour l'essentiel, afin de cerner les enjeux de positionnement des journalistes de la presse d'opposition à travers l'analyse du discours de presse en lien avec un événement ou ce que Sophie Moirand (2007) qualifie de « moment discursif ».

Plusieurs raisons sont à l'origine de notre inscription dans la recherche qualitative, et plus précisément vers ses méthodes de recueil des données. Bien que n'étant jamais convaincue de la représentativité du panel de personnes interrogées, ni même du fait qu'une idéologie soit figée dans le temps long, nous convenons avec Pierre Bréchon que *« les enquêtes qualitatives permettent de comprendre des logiques d'action, des argumentations et des représentations […] les enquêtes qualitatives vont parfois déboucher sur des exploitations en partie quantitatives »* (Bréchon, 2011, p.12). Ce sont précisément les logiques d'action, de représentations et de positionnement des journalistes de la presse d'opposition qui sont au cœur de notre étude. Nous voulons comprendre leurs routines quotidiennes, et ce qu'elles révèlent de leur stratégie de positionnement comme entrepreneur de cause en faveur de l'alternance politique. Ces préoccupations sont d'ailleurs justifiées plus loin, lorsqu'il précise qu' :

> « Apprendre à réaliser des enquêtes qualitatives, c'est notamment savoir interroger finement les individus, et ensuite interpréter leurs paroles, passer des discours à une interprétation signifiante. C'est donc découvrir patiemment des réalités sociales et ne pas se contenter de jugements à l'emporte-pièce, ne reposant sur aucune analyse sérieuse, comme le font souvent les observateurs pressés. » (Bréchon, 2011, p.13)

Nous avons constitué un corpus presse couvrant une période de six mois, allant du mois de juillet 2016, au mois de décembre 2016. Celui-ci complète les entretiens et enrichissent nos résultats dans une cherche d'exhaustivité. À travers une analyse du discours de presse, nous avons souhaité comprendre l'idéologie qui accompagne le traitement de l'actualité dans la presse d'opposition. Quelles sont les opinions portées par celle-ci ? Comment sont-elles mises en exergue dans les productions journalistiques ? La déceler et l'expliciter, ce serait démontrer que le discours de la presse d'opposition peut être pris comme un répertoire d'action. Pour cela, nous avons fait le choix de nous intéresser à la couverture de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 27 août 2016, mais plus largement à toute l'actualité politique y relative, c'est-à-dire l'avant et l'après de l'échéance électorale, afin de nous inscrire sur un temps long. Choix que nous expliciterons par ailleurs plus en détails au cours de notre restitution. Combiner les deux approches nous a paru s'imposer au fil de l'évolution de la recherche.

2.1.1.1 Les entretiens non directifs

Durant l'année 2017, nous avons mené des entretiens non directifs, sans questionnaire préalable, lors de notre exploration de terrain entre les mois de février et mars 2017. Les conditions d'explorations n'étant pas aisées, les données recueillies ne demeurent finalement que très parcellaires. C'est pourquoi nous avons mené des observations non participantes sans pour autant nous inscrire dans une rigueur ethnographique. Ces observations sont venues enrichir nos données. Pour Henri Peretz (2004) l'observation mêle trois composantes essentielles parmi lesquelles, *« une forme d'interaction sociale avec le milieu étudié pour être présent sur les lieux, des activités d'observation et, enfin, un enregistrement des données observées, c'est-à-dire principalement une prise de notes »* (Peretz, 2004, p.50). Ainsi, lors de notre arrivée dans la capitale gabonaise, nous ne savions pas où se trouvaient les rédactions d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja*. La première étape a donc d'abord consisté à prendre contacts avec les responsables des deux organes. Très vite, nous nous sommes heurtée à la vigilance de l'équipe d'*Échos du Nord,* puisque quelques mois seulement auparavant, ils avaient vécu une descente armée dans leurs locaux sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Ce qui n'était pas de nature à favoriser le contact parce que d'après ce qu'ils nous ont dit, ils doivent se méfier et ne pas laisser n'importe qui avoir accès à leurs locaux pour observer leur travail en train de se faire. Il nous a donc été demandé de faire une demande officielle avec pièces d'identité à l'appui ainsi qu'un *Curriculum Vitae* et une lettre de motivation, et ensuite attendre que notre demande d'avoir accès à la Rédaction soit acceptée par les dirigeants de la société Nord Édition . Plusieurs jours se sont écoulés avant que nous puissions avoir accès à la Rédaction d'É*chos du Nord.* Nous nous sommes donc inscrite dans une posture où notre activité n'était pas dissimulée. Ce qui n'a d'ailleurs pas été de nature à faciliter notre intégration et à nous aider à accéder à certaines données, car on nous a clairement signifié l'impossibilité d'y avoir accès comme le rapport d'activité. Selon YA (Cf. Annexe 3), il s'agit d'une mesure de protection

et de sécurité[36] car seuls les dirigeants principaux peuvent en prendre connaissance.

Parallèlement, nous avons pris contact avec *Le Mbandja,* qui ne s'est pas encombré de formalisme pour que nous puissions accéder à la Rédaction du journal. Malheureusement, celle-ci étant déserte puisqu'il n'y avait quasiment jamais de journalistes, il n'était donc pas pertinent pour nous d'y réaliser des observations. Seul *Échos du Nord* nous a offert cette possibilité. Nous y sommes donc allée plusieurs jours par semaines durant environ six semaines pour observer le travail en train de se faire. Cependant, compte-tenu des conditions de sécurité, nous n'y restions que quelques heures par jour. Nous n'avons donc malheureusement jamais observé le bouclage final d'un journal, car celui-ci se faisait très tard dans la nuit. Et nous n'avons été sur le terrain que quelques rares fois, où nous avons pu observer les journalistes que nous accompagnions en train de travailler[37].

En définitive, le contexte étant le principal déterminant de l'observation et de la prise de notes, nous pouvons dire que nous n'étions pas dans une situation confortable, c'est-à-dire appropriée à l'attention et à la réflexion. Nous n'avons donc pas su mettre à profit les courtes observations menées au cours de nos explorations de terrain. Nous sommes longtemps demeurée dans une situation de familiarisation aux lieux.

Renonçant à mener une enquête ethnographique au sens strict du terme pour les raisons exposées précédemment (désertion des rédactions d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja*), l'entretien s'est révélé indispensable. Nous avons donc mené durant cette période 8 entretiens individuels auprès des acteurs des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja*. Nous nous sommes particulièrement intéressée aux journalistes. Nous avons

[36] Lors de nos échanges avec YA (Cf. Annexe 3), il nous a informé que la non divulgation d'informations sur les activités de la société Nord Édition répondait à une logique sécuritaire, car, lorsqu'il y'a eu une descente armée au sein de la Rédaction en novembre 2016, les personnels torturés et interrogés dont il faisait partie ont été interrogés sur les activités économiques des journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers*. Il semblerait que le pouvoir cherche à avoir une mainmise sur leurs ressources afin d'affaiblir économiquement la société Nord Édition et ainsi porter atteinte aux journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers* de la société Nord Édition pour qu'ils ne paraissent plus.

[37] D'ailleurs, lors d'un reportage, nous avons prêté notre dictaphone au journaliste qui n'en avait pas. Il faisait des enregistrements avec son téléphone portable, et d'après lui, ceux-ci n'étaient pas toujours de très bonne qualité.

également cherché à connaître en plus des entretiens enregistrés à travers divers échanges en informels quelles étaient leurs propres observations. La durée moyenne de ces entretiens se situe autour de 39 minutes pour une durée totale 5 heures et 17 minutes. Ces entretiens sont dits ethnographiques (Beaud & Weber, 2010) parce qu'ils ne sont pas « isolés » ni autonomisés de la situation d'enquête. Cette approche justifie également l'absence de guide d'entretien[38]. En effet, les entretiens se sont fortement appuyés sur les observations et interactions discursives avec les journalistes et le personnel administratif.

Le terrain n'étant pas compartimenté, nous sommes passée de l'observation aux entretiens. Les journalistes restant très peu disponibles, nous avons malgré tout réussi à conduire nos entretiens de sorte à interroger ceux qui étaient présents à la Rédaction lorsqu'ils l'étaient, puisqu'on ne pouvait pas savoir à l'avance qui viendrait travailler en présentiel le lendemain ou pas et à quelle heure. Nous avons donc réalisé certains entretiens sur-le-champ dès que nous en avions la possibilité comme en témoignent les différents moments d'interruptions vécus au cours de quelques entretiens comme on peut le lire avec la mention : « ___ Interruption ___ », dans les retranscriptions.

Certains échanges peuvent paraître surprenants au lecteur en raison de l'absence de demandes de précisions sur diverses questions. Le fait est que, faire réexpliciter certains propos aurait paru redondants à l'interviewé, dans la mesure où nous voyions apparaître un malaise lié au fait que nous avions déjà abordé ces questions au cours des échanges informels et quotidiens avec les journalistes. Les choses semblaient donc se figer, et il n'était pas besoin d'insister puisque notre carnet de terrain aurait suffi à objectiver ces données. Nos entretiens approfondis n'ont pas vocation à produire des données quantifiées mais plutôt à être représentatifs. C'est pour cela qu'ils n'ont pas besoin d'être nombreux.

Loin d'être exhaustif, ces entretiens non directifs nous fournissent tout de même

[38] Durant l'année 2017, nous avons menés 8 entretiens ethnographiques d'une durée moyenne de 39 minutes, au sein des rédactions d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja*, milieux d'interconnaissance des enquêtés, et aussi nos milieux d'enquête.

une importante somme de données à analyser. C'est un type d'entretien obéissant à l'attitude non directive ou centrée sur la personne, qui se développe librement selon la logique propre de l'interviewé d'une part. Et, qui d'autre part, est caractérisé par une préformation minimum, un aspect d'improvisation, une certaine unité et cohérence, une focalisation du contenu sur la relation du locuteur à l' « objet » du discours, et une élaboration de la pensée ici *et maintenant* liée à l'élaboration de la parole selon Laurence Bardin (2016).

Par ailleurs, nous avons complété ces entretiens individuels par des entretiens de groupe, encore appelés focus groupe ou entretien collectif parce qu'impliquant au moins deux personnes. Celui-ci a l'avantage de permettre de recueillir des positionnements différents au même moment, sur un sujet précis, plutôt que de le faire individuellement avec chaque interlocuteur de notre panel d'enquêtés. D'ailleurs, Sophie Duchesne et Florence Haegel (2014) précisent que l'entretien collectif contribue à réduire les inhibitions individuelles par un effet d'entraînement. Loin d'avoir été méticuleusement sélectionné, le panel de notre focus groupe était constitué essentiellement du même panel d'interviewés[39]. Sans mobiliser strictement cette méthode de recherche dont nous nous sommes inspirés, nous tenons à préciser que nous avons surtout profité de l'occasion qui nous était offerte de prendre part à certaines réunions avec les journalistes pour leur poser des questions à plusieurs. Ces entretiens se sont donc déroulés après la conférence de rédaction lorsque les circonstances s'y prêtaient toutes les fois où nous y avons pris part. Les entretiens n'ont donc pas été enregistrés, car ils démarraient par une simple discussion et reposaient sur un échange libre et non formalisé. De plus, le caractère confidentiel de certains échanges n'a pas permis d'obtenir l'autorisation d'enregistrement. Nous nous sommes dans ce cas contentée de prendre des notes dans notre carnet de recherche. Les séances ne duraient que quelques minutes parce que les journalistes devaient aussitôt partir sur

[39] Quelques fois en effet, on pouvait compter la présence d'autres personnes, à la fois journalistes, et personnel technique, puisqu'ils étaient chargés des corrections et du montage du journal. Nous ne les avons vu pour la plupart qu'une à deux fois à la Rédaction, notamment celle d'*Échos du Nord.* En effet, chez *Le Mbandja*, la Rédaction était plus déserte encore. Donc, nous n'y avons pas été amenée à profiter d'une situation d'interaction en focus groupe.

le terrain après la tenue de la conférence de rédaction. Les discussions se tenaient à « huis-clos » étant donné que les journalistes ne voulaient pas que le bureau situé en face, celui du personnel administratif prenne connaissance du contenu de la discussion chez *Échos du Nord* notamment. Les sujets tournaient essentiellement sur ce qui avait été évoqué au cours de la conférence de rédaction, à savoir les problèmes en lien avec le fonctionnement du journal. C'était en effet l'occasion pour certains de se livrer sur leurs conditions de travail de façon plus approfondie et spontanée. Propos notamment renforcés par l'effet de groupe. Nous nous sommes aidée d'un carnet de bord dans lequel nous avons consigné quelques observations, autres que celles abordées lors des entretiens individuels. Bien que ne répondant à aucun objectif précis de recherche, les entretiens collectifs que nous avons menés dans le cadre de l'observation directe de situations naturelles de discussion au cours des conférences de rédaction ne peuvent pas selon Sophie Duchesne et Florence Haegel (2014) être considérés comme des entretiens. C'est pour cela que nous les évoquons brièvement dans la mesure où nous ne pouvons exclure sciemment les informations que nous y avons recueillies compte-tenu des difficultés de recueil des données rencontrées sur le terrain.

Nous aurions souhaité mener d'autres entretiens entre les mois de février et mars 2017, mais nous avons constaté que les journalistes ne se rendaient pas à leur lieu de travail en raison du climat sociopolitique qui prévaut dans le pays depuis les élections du mois d'août 2016[40]. Ceux-ci préféraient travailler à distance parce qu'ils ont d'après les témoignages recueillis, peur pour leurs vies. Il était donc impossible de pouvoir les rencontrer. D'ailleurs LP (Cf. Annexe 5) évoque une difficulté principale liée à cet éclatement, l'accumulation du retard dans le bouclage du journal lorsqu'elle déclare que :

> *« Le fait que la Rédaction soit éclatée, on n'est pas toujours, on n'est pas toujours ___ euh ___ à jour, hein, dans la préparation du journal, dans la préparation des textes, qui doit faire quoi à quel moment, voyez ! Donc tout le monde n'est jamais là au même moment pour*

[40] La proclamation des résultats de l'élection présidentielle une semaine après le scrutin, et qui donnaient vainqueur Ali Bongo candidat à sa propre succession a donné lieu à des contestations de rues que l'on a qualifiées de manifestations ou violences postélectorales.

> *qu'on se réunisse. Parce qu'on peut le faire aussi avec les nouvelles technologies qui existent, on peut le ___ on peut créer un forum où nous pouvons le faire. Effectivement, si la Rédaction est éclatée, c'est un fait, mais on peut y remédier avec d'autres moyens. Donc pour moi, je trouve que c'est un mal pour le journal, c'est un mal. »* (Cf. Annexe 5)

Par ailleurs, nous avons essuyé plusieurs rendez-vous manqués avec d'autres acteurs de la presse, à l'instar du Conseiller technique du Président du CNC et la Présidente du Syndicat National des Professionnels de l'Audiovisuel, pour ne citer que ceux-là. Malgré nos relances les entretiens n'ont finalement pu avoir lieu. Même lorsque nous réussissions à obtenir des rendez-vous, ceux-ci étaient tenus en échec en raison de contraintes extérieures (sécurité, transports, indisponibilité de dernière minute, etc.).

Dans ces conditions peu optimales, *pour Le Mbandja,* nous avons mené deux entretiens, et pour *Échos du Nord*, nous avons mené six entretiens. Ce qui porte le nombre total d'entretiens menés entre les mois de février et mars 2017 à 8 entretiens comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous :

ANNÉE 2017			
Date de l'entretien	**Type d'acteur**	**Durée de l'entretien**	**Organe de presse**
06 mars	JDNE	43 minutes	*Échos du Nord*
06 mars	YA	18 minutes	*Échos du Nord*
09 mars	RE	20 minutes	*Le Mbandja*
23 mars	LP	52 minutes	*Échos du Nord*
24 mars	GPB	44 minutes	*Le Mbandja*
24 mars	CND	56 minutes	*Échos du Nord*
27 mars	RO	39 minutes	*Échos du Nord*
27 mars	DD	45 minutes	*Échos du Nord*

Tableau 1 : Entretiens menés durant l'année 2017 auprès de huit acteurs de la presse d'opposition (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

2.1.1.1.1 Constitution du panel d'enquêtés

Comme nous venons de le dire, notre panel d'enquêtés est constitué de huit entretiens non directifs menés en 2017. Ceux-ci ont été entièrement retranscrits afin de

les utiliser comme un corpus de recherche en mobilisant une méthode d'analyse qui s'appuie sur ce que propose Guy Michelat (1975) sur l'utilisation de l'entretien non directif en Sociologie. En l'absence de données quantitatives officielles, nous avons procédé selon les contraintes imposées par le terrain d'enquête pour constituer notre panel et en tenant compte des conseils prodigués par notre directrice de recherche.

Puisque nous nous étions déjà familiarisée avec le terrain lors d'une précédente enquête hors temporalité de la thèse, lorsque nous avons dû choisir des organes de presse auxquels nous intéresser, nous avons fini par porter ce choix sur *Échos du Nord*, et *Le Mbandja*. Il faut dire que la recherche telle que nous la restituons dans ce mémoire diffère de ce que nous avions envisagé dès le départ. L'aller et retour entre la conceptualisation théorique et le terrain y a fortement contribué, puisque la problématique se construit en même temps que l'accès au terrain. En considérant plus objectivement les conditions de faisabilité de notre recherche, il nous a semblé que d'une part, *Échos du Nord* et *Le Mbandja* étaient des médias avec lesquels nous avions eu et gardé quelques contacts, aussi virtuels soient-ils. Et, d'autre part, ce sont, parmi les divers journaux proches de l'opposition politique ceux qui, d'un point de vue économique s'en sortent relativement bien. De plus, ils sont parmi les plus réguliers, parce que certains journaux enregistrent une parution assez irrégulière, puisqu'ils ne paraissent pas lorsqu'ils ont des problèmes financiers, ou bien lorsqu'ils sont évidemment sur le coup d'une sanction de suspension par le CNC comme le précise d'ailleurs le rapport *« État des lieux de la communication au Gabon »* :

> « Plusieurs titres ont une parution très aléatoire. D'ailleurs, de Janvier à Juin 2014, il y a 41 titres dont 37 mensuels, hebdomadaires et bimensuels qui n'ont sorti aucun numéro. Dans le contexte du Gabon, il est fréquent que certains titres apparaissent en période électorale et rentrent peu après dans une sorte d'hibernation. » (MENCP, 2014, p. 36).

2.1.1.1.2 Caractéristiques du panel d'enquêtés

Les acteurs auprès desquels nous avons réalisé nos entretiens se répartissent en

trois principaux groupes. Le premier groupe se compose des personnes ayant des responsabilités en plus d'être des journalistes, comme c'est le cas des fondateurs de ces organes de presse. Et, qui, pour la plupart en sont aussi les dirigeants principaux, lorsqu'ils ne se voient pas remplacés par un intérimaire pour plusieurs raisons, comme nous l'avons constaté chez *Échos du Nord* lors de notre terrain en 2017. En effet, les deux fondateurs et dirigeants du journal étant en exils, ce sont des intérimaires qui les remplacent pour assurer le fonctionnement des deux journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers* de la société Nord Édition . Le second groupe se compose quant à lui essentiellement de journalistes, que nous pourrions tout aussi bien appeler des contributeurs, parce que certains d'entre eux réalisent des piges, ou sont des correspondants dans d'autres villes. Ce second groupe rassemble à la fois les journalistes simples, et les journalistes ayant des postes de responsabilités, une seconde caractéristique intégrée également dans le premier groupe. Enfin, le troisième groupe est, quant à lui, composé du personnel strictement administratif. Nous insistons sur le caractère strict de leur présence au sein de l'organe de presse, car il peut arriver qu'une personne affectée à des tâches d'administration rédige des papiers pour le journal qui l'emploie, ou inversement, que celui qui est employé comme journaliste s'occupe également en parallèle des tâches d'administration.

	Groupe n°1 *(Responsables, journalistes ayant des responsabilités)*	Groupe n°2 *(Journalistes, responsables exerçant le journalisme)*	Groupe n°3 *(Personnel administratif)*
2017	3	6	1

Tableau 2 : Caractérisation des acteurs interrogés en 2017 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Sur l'ensemble des personnes interrogées une large proportion est à la fois journaliste ayant des responsabilités en parallèle à l'exercice du métier de journaliste. Nous pouvons établir les proportions d'acteurs suivantes :

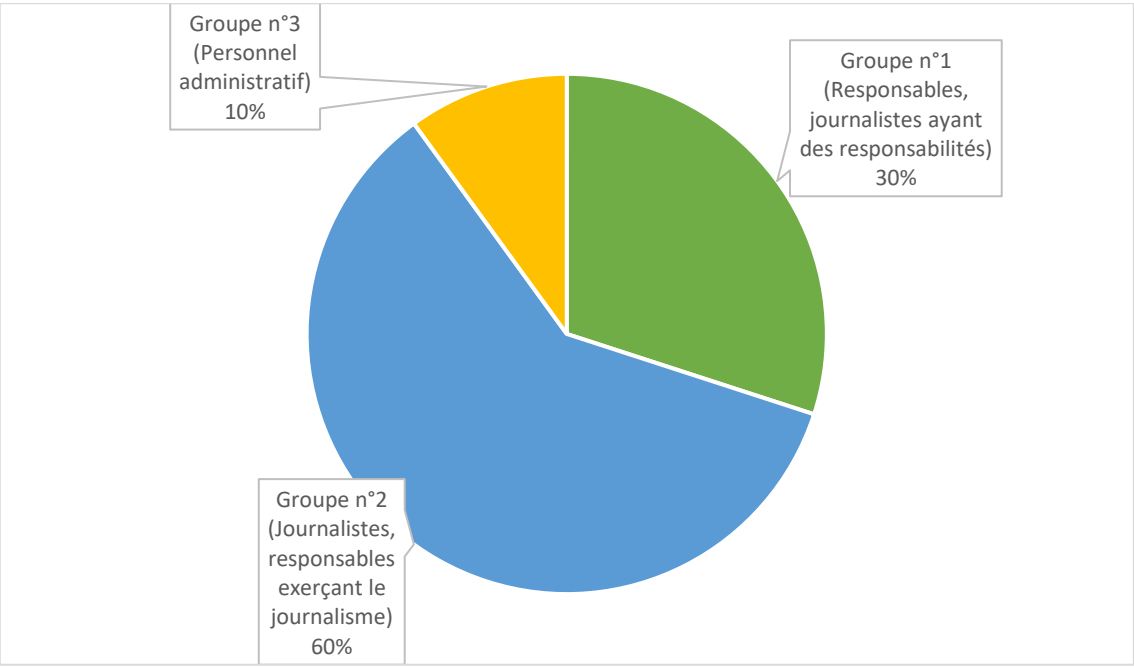

Figure 2 : Répartition de la proportion des acteurs par groupe (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Notre panel d'interviewés est donc principalement constitué de journalistes ayant aussi des responsabilités (Groupe n°2, 60%), et de responsables, c'est-à-dire des personnes occupant d'abord des responsabilités, et exerçant aussi le métier le journaliste (Groupe n°1, 30%). Nous avons constaté lors de nos entretiens que pour le groupe n°2, il s'agit d'abord de journalistes, mais qui occupent des postes de responsabilités parce qu'ils ont joué un rôle majeur dans la création de l'organe de presse auquel ils appartiennent. Le personnel administratif est le moins nombreux au sein de notre panel (Groupe n°3, 10%). Les différents pourcentages exprimés sont approximatifs et ont été établis à partir des résultats du tableau précédent en reprenant les différents chiffres des acteurs interrogés dans le cadre de notre étude pour permettre une visualisation graphique.

La caractérisation des personnes interviewées nous a permis de considérer différemment les propos tenus par certains acteurs, par rapport à d'autres, puisque leur expérience au sein de l'organe de presse n'est pas vécue de la même manière. Cette expérience ne fait pas appel aux mêmes exigences et contraintes, tant par rapport au métier qu'au contexte sociopolitique et économique dans lequel ils l'exercent. Il

apparaît que certains acteurs faisaient déjà partie de la corporation lors de la libéralisation de la vie politique en 1990. Leurs témoignages nous aident donc à mesurer l'évolution de la presse écrite privée, et les grands moments qui l'ont marquée.

2.1.1.1.3Les entretiens semi-directifs

Du fait des difficultés rencontrées sur le terrain nous avons fait le choix de convoquer un entretien réalisé hors temporalité de la thèse en 2014, car nous avons réinterrogé cet acteur. Cela permettait aussi de voir qu'entre les propos tenus en 2014 et ceux tenus en 2017 par cet acteur, la situation de la presse n'avait pas beaucoup évolué au Gabon entre 2014 et 2016. Celui-ci a été retranscrit entièrement (Cf. Annexe 1). Il s'agit de Guy-Pierre Biteghe. N'ayant pas les moyens d'organiser un second voyage de recherche en l'absence d'un financement doctoral et en raison des contraintes de temps de réalisation de la thèse, autant dire qu'il n'a pas été aisé de mener des entretiens à distance pour compléter nos entretiens de terrain menés en 2017.

D'ailleurs, contrairement aux entretiens menés en 2017, il faut noter que pour les entretiens menés en 2014, nous étions à la disposition des personnes interrogées, c'est-à-dire que nous leur laissions la largesse de choisir la date et l'heure du rendez-vous pour ne pas paraître intrusive. Dans ce cas, les entretiens pouvaient avoir lieu à l'heure du déjeuner.

Nous avions opté en 2014 pour entretien semi-directif avec des questions centrées et ouvertes avec l'acteur réinterrogé en 2017. L'entretien semi-directif répondait à nos objectifs tout en respectant notre manque de connaissance dans l'approche face au terrain empirique. Nous avions en effet adopté une approche inductive puisque nos hypothèses avaient été construites au préalable avant de nous rendre sur le terrain. Les entretiens semi-directifs sont un intermédiaire entre les entretiens directifs et non-directifs parce que les thèmes sont prévus d'avance, mais laissent tout de même une certaine liberté à l'enquêté afin d'y répondre. L'avantage de cette approche c'est que les contenus sont moins éclatés, puisqu'ils entrent dans le cadre des thèmes prédéfinis

à aborder avec l'enquêter, même si, comme on peut le constater dans la retranscription de l'entretien convoqué, celui-ci n'a pas été mené de manière à respecter scrupuleusement le guide d'entretien qui avait été mis en place. Nous avions choisi de laisser de la liberté à l'interviewé en partant du principe que cela nous permettrait d'avoir des informations intéressantes auxquelles nous n'aurions pas pensé d'emblée. Bien que ce ne soit pas la seule et unique raison à convoquer ici, il faut dire que la méthodologie mise en œuvre dans le cadre d'une recherche, quelle qu'elle soit ne garantit pas un contrôle parfait des situations d'enquête, puisque, même réfléchie, pensée et structurée, la méthodologie peut faire poindre quelques événements inattendus comme le précise Fanny Martin dans son article « *Se former au métier de chercheur : parcours personnel et travaux de terrain »* (Martin, 2012, p.51-86)[41]. C'est d'ailleurs ce que nous avons expérimenté avec la mobilisation des histoires ou récits de vie de la part de nos interlocuteurs. Les histoires ou récits de vie consistent à faire raconter par les enquêtés leur vie ou une partie de celle-ci par eux-mêmes lors d'entretiens. Les récits que nous avons recueillis lors de nos entretiens se concentrent surtout sur les processus de création des journaux étudiés, et les parcours personnels et professionnels des fondateurs de ces journaux. Certains évoquent des événements marquants au cours de ceux-ci, notamment le parcours scolaire, la carrière professionnelle, les convictions personnelles ou les valeurs en lien avec le métier de journaliste. En effet : *« en racontant leur vie, les interviewés parlent de leurs relations, ils raisonnent sur leur agir, justifient leurs choix et critiquent ceux des autres, décrivent certaines orientations comme des contraintes qui se sont imposées à eux »* (Bréchon, 2011, p.27). Sans nous inscrire strictement dans une approche par entretiens biographiques, la richesse des données recueillies nous a aidée à comprendre la rationalité des acteurs, leurs positionnements, et d'inférer avec l'analyse du discours de presse pour dégager et comprendre l'identité éditoriale du journal. Dans ces situations ce sont les enquêtés qui ont surtout imposé leur forme de recueil de données en inversant le pouvoir entre enquêteur et enquêté.

[41] L'auteur tente de montrer comment le passage du statut d'étudiant au statut de doctorant est un chemin initiatique et décisif contribuant à la construction de l'identité du « jeune » chercheur, qui se révèle être une aventure personnelle à la croisée de la scientificité et de la construction de soi.

Les explorations menées en 2014 nous ont permis de nous familiariser avec ce terrain et de nous focaliser par la suite sur la presse d'opposition dans le cadre de cette thèse, en éclairant notre objectif[42]. Ces entretiens semi-directifs nous ont aussi aidé à enrichir notre démarche socio-historique, et ont contribué à dresser un état des lieux de la presse d'opposition au Gabon puisque nous avions déjà recueilli des informations sur deux des journaux dont nous approfondissons ici l'investigation, *Échos du Nord* et *Le Mbandja* en 2014. Ces données sont encore d'actualité, comme nous avons pu le constater en les confrontant avec les données recueillies durant l'enquête de terrain menée entre les mois de février et mars 2017. De plus, Guy Pierre Biteghe, l'Administrateur Directeur Général du journal *Le Mbandja* a été réinterrogé, et son discours sur les sujets abordés n'a pas beaucoup évolué par rapport à celui qu'il tenait déjà en 2014.

2.1.1.2 Méthodologie de l'analyse des entretiens

Dans son article sur l'utilisation de l'entretien non directif, Guy Michelat (1975), propose d'utiliser les entretiens non directifs comme une méthode d'analyse des phénomènes sociaux. Pour lui, celle-ci est complémentaire aux autres méthodes de recherche. Pour une approche plutôt socio-ethnographie, les entretiens non directifs ont semblé plus adéquats par la suite en 2017 parce qu'ils reposent en grande partie sur

[42] Nous avons par exemple d'emblée renoncé à l'idée d'adopter une approche comparative entre presse privée d'opposition et presse privée pro-gouvernementale, parce qu'il nous est apparu que nous faisions du forcing lors d'un entretien mené avec un acteur du journal *La Griffe* qui nous percevait comme appartenant à l'autre camp c'est-à-dire celui de l'opposition. Nous avons donc choisi délibérément de nous intéresser à un milieu dans lequel nous étions implantée et acceptée, c'est-à-dire la presse d'opposition. En effet, lorsque nous sommes arrivée au sein de la Rédaction du journal *La Griffe*, nous avons été accueillie de manière suspicieuse si nous en jugeons par la qualité des questions qui nous ont été posées. Notre pièce d'identité, et notre carte d'étudiant ont été photocopiées. Lorsqu'on fait ses études à l'étranger, notamment en Europe, et qu'on vient enquêter au Gabon, on est toujours soupçonné de servir d'informateurs aux personnes qui trouveraient un intérêt à faire vaciller le pouvoir en place, surtout à moins de 2 ans avant la tenue de l'élection présidentielle. Cette période était particulièrement marquée par la démission de certains membres du Parti Démocratique Gabonais (PDG), le parti au pouvoir. Nous avons tenu à réaliser l'entretien malgré le fait que l'ambiance ne s'y prêtait pas particulièrement. À la suite de celui-ci, nos craintes de ne rien obtenir comme informations et d'être tournée en dérision ont été confirmées. Nous en étions particulièrement déçue.

les observations menées au sein des rédactions des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja*. En adoptant cette approche méthodologique pour l'analyse des entretiens[43], nous avons tenté d'éviter l'écart entre la signification que la chercheuse donne aux questions qu'elle pose et aux réponses qu'elle propose, et celles que donnent les personnes interrogées d'une part, et d'autre part, parce qu' :

> « Il est également possible que les questions soient mal choisies ou mal formulées et constituent de très mauvais indicateurs de ce que veut appréhender le chercheur. Plus précisément, l'enquêté se pose peut-être des problèmes dans des termes tout à fait différents de ceux qu'imagine le chercheur. De plus, les réponses qui lui sont imposées ne correspondent peut-être pas à la formulation qu'aurait choisie l'enquêté ; mais ce qui est plus grave, ces réponses ne correspondent peut-être pas à la dimension même qui aurait eu une signification pour lui. » (Michelat, 1975, p.230)

C'est ce que nous avons compris au moment de notre enquête de terrain. En effet, nous postulons que la presse privée étudiée est une presse d'opposition, alors que certains journalistes interrogés émettent des réserves quant à ce qualificatif bien qu'ayant conscience du fait que leurs organes de presse sont perçus comme des caisses de résonnance de l'opposition politique par l'opinion. D'où la nécessité de compléter ces entretiens avec une analyse du discours de presse, permettant de confronter leur refus d'être qualifiés d'une presse d'opposition et leurs discours puisque ceux-ci rendent compte de leurs positionnement idéologique. En ce sens d'ailleurs l'observation nous a permis de dissocier ce que les journalistes disent de leurs productions et de leurs pratiques par rapport à nos observations. En effet, ce n'est pas parce qu'ils disent lors de divers échanges qu'ils ne sont pas une presse d'opposition que c'est le cas. Nous verrons en effet que ceux-ci semblent dire une chose et son contraire pour créer un flou autour de leur identité éditoriale. À travers leurs propos, ils ne se considèrent pas comme une presse d'opposition, en ce sens que selon eux, une presse d'opposition serait une presse affiliée à un parti politique ou qui encenserait continuellement l'opposition de façon positive et favoriserait par ailleurs sa médiatisation. Une

[43] Nous avons mobilisé la méthode d'analyse des entretiens proposés par Guy Michelat à la fois pour les entretiens semi-directifs réalisés en 2014, en faisant abstraction des thèmes prédéfinis dans le guide d'entretiens, et aussi pour les entretiens non directifs réalisés lors du terrain en 2017.

conception qui diffère évidemment de celle que nous attribuons au terme de presse d'opposition. Les journalistes ne nient pas totalement entretenir des liens avec les acteurs politiques de l'opposition, mais c'est, d'après eux, uniquement parce qu'ils partageraient les mêmes aspirations que ceux-ci en ce qui concerne la destinée du pays. Qu'est-ce à dire ? C'est une contradiction qui selon nous n'est pas de nature à considérer cette presse autrement que comme une presse d'opposition, et non de l'opposition, puisqu'il y'a nuance entre les deux formulations.

La liberté accordée à nos interlocuteurs au cours des entretiens leur a permis de jouer un rôle explicatif sur leur métier. Les données recueillies servent ainsi à comprendre la culture journalistique dans la presse d'opposition en mettant l'accent sur chaque interviewé de façon individuelle, pour atteindre des interprétations d'ordre sociologique. Chaque individualité fait ainsi apparaître le modèle général, celui de la presse d'opposition, destinée à nourrir les hypothèses de recherche. L'analyse des entretiens non directifs (2017) a donc consisté dans un premier temps à dégager les thèmes qui apparaissent dans chaque entretien pris individuellement. Puis, nous les avons mis en lien pour dégager des interprétations globales en fonction de chaque thème dans notre restitution[44].

2.2 La prise en compte du contexte sociopolitique sur l'identité éditoriale de la presse d'opposition

2.2.1 Le choix du corpus presse

L'objectif que nous poursuivons à travers la constitution de notre corpus, c'est celui du traitement d'un thème d'actualité, à savoir l' « élection présidentielle » qui nous intéresse particulièrement puisque c'est lui qui permettra de répondre à notre

[44] En 2014, nous avons eu recours à des entretiens semi-directifs, qui finalement nous ont conduits à nous réinterroger sur la manière d'aborder le terrain en 2017. Nous avons convoqué la même approche d'analyse pour les entretiens semi-directifs (2014) que pour les entretiens non directifs (2017).

problématique pour comprendre les logiques d'actions et de positionnements de la presse d'opposition comme entrepreneur de l'alternance politique. Toutefois, nous avons rencontré des difficultés d'archivages, car, nous n'avons pas pu réunir l'ensemble des publications durant la période de six mois allant du mois de juillet 2016 au moins de décembre 2016 durant laquelle l'actualité autour de l'élection présidentielle a été le plus abondante en raison de la tenue du scrutin électoral le 27 août 2016. L'utilisation du corpus couvrant cette période se justifie d'abord par le fait qu'il y'a eu une augmentation de flux d'informations, ce qui a conduit les journaux que nous étudions à adapter leur stratégie par l'augmentation du nombre de numéros parus. En effet, *Échos du Nord* est devenu un trihebdomadaire depuis le mois d'août 2016 comme nous l'avons constaté. Ce que lui-même annonce à ses lecteurs dans un encadré à la Une du numéro 272 tout en les remerciant pour leur fidélité. Le journal est donc paru plusieurs fois par semaines à partir de cette période, puis les parutions se sont stabilisées à 3 numéros par semaine, devenant ainsi un trihebdomadaire. Cela s'observe notamment avec la sortie du N° 351 du lundi 22 août 2016, puis des Hors-Séries n° 5 et 6, des jeudi 25 août et vendredi 26 août 2016. Ces Hors-Séries sont finalement devenus des numéros réguliers. Ainsi, le journal paraît désormais tous les lundis, mercredis, et vendredis. *Échos du Nord* aurait profité de la conjoncture informationnelle pour mettre en œuvre son ambition de devenir un tri-hebdomadaire dans un premier temps, avant de devenir un quotidien dans un second temps comme nous l'a confié JDNE (Cf. Annexe 9).

Lorsqu'il y a des invendus, ceux-ci reviennent à la Rédaction et sont entreposés sur un balcon à l'épreuve des changements météorologiques. C'est dans ce tas de journaux mal rangés et poussiéreux que nous avons recherché sur plusieurs jours, et dans les différents cartons et emballages abîmés, les numéros du journal *Échos du Nord* pour en réunir le plus possible, afin de constituer ainsi notre corpus presse. Nous n'avions pas pu le faire à distance avec les contacts dont nous disposions avant de nous rendre sur le terrain parce que nos sollicitations sont toujours restées sans suite.[45] De

[45] Constituer le corpus presse avant de nous rendre sur le terrain aurait sans doute représenté un avantage considérable dans notre approche méthodologique en vue d'aborder le terrain, et nous aurait certainement fait gagner du temps dans la construction de notre cadre théorique de recherche.

plus, nous avons pris conscience que personne n'aurait souhaité disposer de son temps pour fouiller dans ce tas de journaux les numéros correspondants exactement à la période souhaitée pour notre recherche. Même sur le terrain, nous avons eu des difficultés à obtenir les numéros manquants de notre corpus. L'archivage n'est pas organisé et les fichiers Portable Document Format (PDF) du journal ne sont pas classés de sorte à constituer une banque d'archives électroniques. Le manque de collaboration des journalistes n'a pas été de nature à nous rendre la tâche facile, même si nous comprenons que ceux-ci étaient certainement occupés à travailler. Nous avons donc finalement pu rassembler 46 numéros pour *Échos du Nord,* parmi lesquels on dénombre 4 numéros Hors-Série comme on peut le voir dans le tableau suivant :

NUMÉROS	JOURS	DATES	MOIS	ANNÉE
344	Lundi	4	Juillet	2016
345	Lundi	11	Juillet	2016
346	Lundi	18	Juillet	2016
347	Lundi	25	Juillet	2016
349	Lundi	8	Août	2016
350	Jeudi	18	Août	2016
351	Lundi	22	Août	2016
Hors-Série N°05	***Jeudi***	***25***	***Août***	***2016***
Hors-Série N°06	***Vendredi***	***26***	***Août***	***2016***
352	Mardi	30	Août	2016
353	Mercredi	7	Septembre	2016
354	Mardi	13	Septembre	2016
Hors-Série N°07	***Vendredi***	***16***	***Septembre***	***2016***
355	Mardi	19	Septembre	2016
Hors-Série N°8	***Mercredi***	***21***	***Septembre***	***2016***[46]
356	Mardi	27	Septembre	2016

[46] Sur le journal, nous pensons qu'il y'a eu une erreur à l'impression au niveau de la date, car il n'est noté « mercredi 16 septembre 2016 », alors qu'il s'agirait plutôt du « mercredi 21 Septembre 2016 ». Nous avons fait le choix de ne pas reporter cette erreur dans le présent tableau, mais de considérer plutôt qu'il s'agit du « Hors-Série N° 07 du mercredi 21 septembre 2016 ».

358	Mercredi	12	Octobre	2016
359	Mercredi	19	Octobre	2016
361	Jeudi	27	Octobre	2016
362	Lundi	31	Octobre	2016
363	Mercredi	2	Novembre	2016
364	Vendredi	4	Novembre	2016
365	Lundi	7	Novembre	2016
366	Mercredi	9	Novembre	2016
367	Vendredi	11	Novembre	2016
368	Lundi	14	Novembre	2016
369	Mercredi	16	Novembre	2016
370	Vendredi	18	Novembre	2016
371	Lundi	20	Novembre	2016
372	Mercredi	23	Novembre	2016
373	Vendredi	25	Novembre	2016
374	Lundi	28	Novembre	2016
375	Mercredi	30	Novembre	2016
376	Vendredi	2	Décembre	2016
377	Lundi	5	Décembre	2016
378	Mercredi	7	Décembre	2016
379	Vendredi	9	Décembre	2016
380	Lundi	12	Décembre	2016
381	Mardi	14	Décembre	2016
382	Vendredi	16	Décembre	2016
383	Lundi	19	Décembre	2016
384	Mercredi	21	Décembre	2016
385	Vendredi	23	Décembre	2016
386	Lundi	26	Décembre	2016
387	Mercredi	28	Décembre	2016
388	Vendredi	30	Décembre	2016

Tableau 3 : Corpus existant ou macro corpus des numéros du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour *Le Mbandja*, il n'y a pas non plus d'archivage des différentes parutions du journal. Suite à notre insistance, l'Administrateur Directeur Général du journal, Guy Pierre Biteghe a accepté de nous fournir les numéros parus correspondant à la période souhaitée sous forme de fichier PDF. Il a dû faire cette recherche en notre présence. Nous nous doutions bien que les numéros ne nous parviendraient jamais par mail si nous nous contentions de faire confiance à notre interlocuteur qui demandait à chaque fois un délai pour faire la recherche. Notre séjour arrivant à son terme, nous avons donc redoublé d'acharnement. Là encore, les journaux fournis n'étaient malheureusement pas complets puisqu'ils manquaient plusieurs numéros[47] pour la période souhaitée. Nous avons effectivement constaté que, tout comme pour *Échos du Nord*, *Le Mbandja* n'avait pas une stratégie d'archivage claire. C'est grâce à notre persistance que nous nous sommes assurée que nous partirions au moins avec une partie du corpus dès la fin de notre séjour sur le terrain, tout en espérant pouvoir le compléter plus tard. Nous avons finalement pu réunir que 17 numéros, qui, malgré nos relances n'ont pas pu être complétés par les numéros identifiés comme manquants avant le début de nos analyses de corpus :

NUMÉROS	JOURS	DATES	MOIS	ANNÉES
359	Mardi	2	Août	2016
360	Vendredi	5	Août	2016
361	Mardi	5	Août	2016[48]
362	Vendredi	12	Août	2016
363	Vendredi	19	Août	2016

[47] Si l'on émet l'hypothèse d'une parution par semaine, à savoir tous les vendredis, il manque donc au corpus 12 numéros du journal. Toutefois, il ne s'agit que d'une hypothèse, puisqu'on observe durant cette période que le journal est paru parfois deux fois par semaine, les mardis (N° 359, 361, 366, 368, 370) et vendredis (N° 360, 362, 363, 365, 367, 369, 372, 380, 381), d'autres fois, le mercredi (N° 371, 373). De plus, le journal était sous le coup d'une suspension de parution d'un mois qui aurait pris effet le 22 septembre 2016. Dans ce cas, si certains numéros semblent manquants, d'autres n'ont simplement pas paru. Nous pouvons imaginer que cela expliquerait la raison pour laquelle le journal a quelques fois augmenté le nombre de ses parutions par ailleurs.

[48] Nous pensons plutôt qu'il s'agit de l'édition « N° 361 du Mardi 16 Août 2016 », contrairement à ce qui est mentionné sur l'édition papier du journal *Le Mbandja.*

364	Mardi	23	Août	2016
365	Vendredi	26	Août	2016
366	Mardi	30	Août	2016
367	Vendredi	9	Septembre	2016
368	Mardi	13	Septembre	2016
369	Vendredi	16	Septembre	2016
370	Mardi	20	Septembre	2016
371	Mercredi	26	Octobre	2016
372	Vendredi	28	Octobre	2016
373	Mercredi	2	Novembre	2016
380	Vendredi	9	Décembre	2016
381	Vendredi	16	Décembre	2016

Tableau 4 : Corpus existant ou macro corpus des numéros du journal *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

De retour du terrain et après avoir fait un énième inventaire de notre corpus en vue de débuter les analyses, nous avons encore relancé nos interlocuteurs au sein des différentes rédactions pour obtenir les numéros manquants afin de compléter notre corpus de journaux. Malheureusement, et comme nous nous y attendions, nos demandes sont restées sans suite. Nous ne saurions expliquer les raisons de cette attitude. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses tendant à expliquer la situation. D'une part, le contexte sociopolitique dans lequel évolue la presse écrite privée l'oblige à mettre en place des stratégies visant à se protéger et surtout à limiter les communications avec des interlocuteurs extérieurs. D'autre part, les journalistes sont souvent occupés à d'autres tâches et ne considèrent pas comme une nécessité ou une urgence, les demandes de documents pour des travaux universitaires quels qu'ils soient. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu constituer un corpus avant notre enquête de terrain. Nous savions que c'était une obligation pour nous de nous rendre à Libreville pour les entretiens que nous voulions mener, et qu'en plus, ce n'est qu'une fois sur place que nous pourrions avoir plus de clarté quant à l'orientation définitive à donner à notre recherche, notamment avec la constitution d'un corpus sur la base

duquel soumettre nos hypothèses de recherche aux tests empiriques et éventuellement les reconstruire à partir des matériaux issus de nos investigations sur le terrain.

Pour les deux organes *Échos du Nord* et *Le Mbandja*, nous avons donc rassemblé un total de 63 parutions, dont 46 numéros pour *Échos du Nord* et 17 numéros pour *Le Mbandja.* C'est à partir de ces 63 parutions que nous avons effectué un échantillonnage, visant à définir notre corpus d'analyse constitué d'articles de presse (Cf. Annexes 20 & 21), d'éditoriaux (Cf. Annexes 22 & 23), des Unes (Cf. Annexes 24 & 25), et des « Lettre » (Cf. Annexe 26). Soit donc un total de 71 articles pour *Échos du Nord,* 36 éditoriaux, 46 Unes et 35 « Lettre ». Pour *Le Mbandja*, on obtient, 33 articles, 16 éditoriaux, et 16 Unes. On peut voir ces données de manières plus claires dans le tableau suivant :

	ECHOS DU NORD	***LE MBANDJA***	**TOTAL**
Corpus existant Journaux ou macro-corpus	46	17	**63**
Corpus de référence Journaux ou sous-corpus	36	14	**50**
Corpus Articles	71	33	**104**
Corpus Éditoriaux	36	16	**52**
Corpus Unes	36	16	**52**
Corpus « Lettre »	35	*[49]	**35**

Tableau 5 : Ensemble du corpus presse mobilisé par catégorie dans le cadre de l'étude (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Les différences entre le nombre de parutions de départ du corpus de référence ou macro-corpus, 46 numéros pour *Échos du Nord* et 17 numéros pour *Le Mbandja,* et le corpus de référence ou sous-corpus s'explique par les sélections qui ont été opérées au cours du processus d'analyse. À savoir que les numéros qui ont été soustraits de l'analyse sont ceux dans lesquels n'apparaissaient pas le terme « alternance ». Donc après avoir déterminé le corpus d'articles selon les critères définis, nous n'avons plus

[49] *Ce genre est propre au journal *Échos du Nord*. Il est donc normal que *Le Mbandja* ne présente pas de corpus « Lettre ».

considéré que les journaux dans lesquels nous avions identifié des articles correspondant à nos critères de sélection selon l'apparition des termes « alternance politique », « alternance au pouvoir », « alternance au sommet de l'État », et « alternance » pour déterminer les corpus des éditoriaux, des Unes et des « Lettre ». Ce qui se traduit par des nombres de corpus des éditoriaux et des « Lettre » différents du nombre de journaux.

2.2.1.1 Délimitation du corpus presse

Dans notre démarche de recherche, nous analysons le discours de presse au prisme du traitement d'un thème d'actualité, ou « moment discursif », à savoir l' « élection présidentielle ». Pour cela, nous nous focalisons sur l'actualité couvrant la période allant du mois de juillet 2016 au mois de décembre 2016. De cette manière, nous portons une attention à l'actualité politique, économique et sociale pré-électorale, et post-électorale. Même s'il est alimenté par d'autres types de discours, notamment le discours social, environnemental, économique, etc., le discours journalistique est considéré ici comme un élément autonome qui s'articule autour de la ligne éditoriale. Cette ligne éditoriale peut apparaître comme une notion floue, et pourtant, elle favorise la cohésion éditoriale, et conditionne la sélection de l'information et l'écriture journalistique puisque c'est d'après Roselyne Ringoot, *« la combinaison de stratégies énonciatives dégagées dans le journal, et créant de l'identité éditoriale. »* (2004, p.88). Toutefois, pour déterminer la ligne éditoriale d'un journal il est nécessaire de l'analyser, car elle n'est pas ce que les journalistes eux-mêmes, ou les responsables de publications disent. Ce n'est qu'à partir d'une analyse de l'identité éditoriale que l'on peut déterminer à travers le discours du journal, sa ligne éditoriale.

2.2.1.2 Une analyse de discours en trois axes

Pour Roselyne Ringoot, *« l'analyse d'un thème informatif nécessite un travail de*

diagnostic éditorial qui contextualise le traitement d'une information en fonction de la politique éditoriale du journal. » (2004, p.88). Étant bien entendu selon elle, que la ligne éditoriale désigne une combinaison de stratégies énonciatives créant l'identité éditoriale d'un journal. L'analyse du discours permet donc de dégager l'identité éditoriale permettant ainsi de *« cerner la personnalité du journal à partir des combinaisons des éléments constitutifs de l'énonciation journalistique »* (Ringoot, 2014, p.101). Pour mieux la définir, il faut croiser le discours du journal d'une part, et le discours sur le journal d'autre part. Le premier correspond aux écrits journalistiques, et le second, aux discours tenus par les journalistes sur leur journal. Cette approche permet d'évaluer la cohérence ou l'incohérence des deux discours en les croisant. Dans cette perspective, nous adoptons l'analyse d'un thème informatif qu'elle propose. Nous analysons l'«élection présidentielle » comme thème informatif pour rendre compte du traitement d'une campagne électorale, de l'élection présidentielle proprement dite, et de la période postélectorale afin de comprendre le positionnement de la presse comme entrepreneur de l'alternance politique. Cette contextualisation du traitement de l' «élection présidentielle » en vue de dresser un diagnostic éditorial s'articule autour des 3 axes suivants :

► *PREMIER AXE*

D'abord, construire du sens en fonction de la morphologie du journal. Cette construction s'appuie sur tout ce qui est matériel, visible, à savoir ; le format, la segmentation, la distribution des surfaces, etc., et vise à interroger les genres de discours, et les genres à l'intérieur d'un discours.

► *DEUXIEME AXE*

Ensuite, étudier les identités énonciatives journalistiques. Ce qui signifie, comprendre comment le journal se nomme, nomme ses auteurs, et comment il objective l'information, c'est-à-dire la met en forme en la catégorisant par unité d'informations c'est-à-dire rubriques, ou en fonction des pages du journal, et comment est-ce que l'information est traitée et met en exergue les titres, l'angle, les genres journalistiques, etc., ou encore, l'articulation entre énoncé et énonciation.

► *TROISIEME AXE*

Enfin, comprendre la polyphonie journalistique, ou la dimension interdiscursive

qui régit le discours journalistique, à savoir, la parole donnée (à qui ? Comment ? Pourquoi ?).

2.2.1.3 Méthodologie d'analyse du discours

Pour mener notre analyse du discours, nous avons sélectionné dans les 63 parutions ou macro-corpus des deux journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* les numéros qui laissaient apparaître le terme « alternance » dans un premier temps, afin d'aboutir au sous-corpus de 50 parutions dans lesquels nous avons sélectionné les articles qui traitent de l' «élection présidentielle » à proprement parler ou plutôt qui contiennent les expressions « alternance politique », « alternance au pouvoir », « alternance au sommet de l'État » et « alternance ». Cela n'a pas été commode, puisque ces deux journaux sont traversés par les sujets à caractère politique à l'instar des autres organes de presse écrite au Gabon, comme le précise le rapport « *État des lieux de la communication au Gabon : défis et perspective »* :

> « Le contenu de la presse d'information est fortement dominé par les sujets politiques au détriment d'autres thèmes qui intéressent tout autant la population. Les questions de santé, d'éducation, d'environnement, d'économie, de technologie, d'agriculture, pour ne citer que ces exemples n'apparaissent que très sporadiquement dans les journaux. » (MENCP, 2014, p. 38).

Nous avons donc entrepris de sélectionner chaque article après une première lecture flottante de notre macro-corpus. Pour le journal *Échos du Nord*, le rubricage étant plus formel, en ce sens qu'il est à la base du découpage du journal (Adam, 2001) nous nous sommes intéressée sur les 8 rubriques identifiées[50] aux rubriques suivantes : Politique (280), Actualités (46), Économie (40), Société (15). Celles-ci ont été choisies en fonction du nombre de pages exprimées entre parenthèses qui leurs sont attribuées dans le journal papier selon les données de notre macro-corpus. En effet, puisque le macro-

[50] Les différentes rubriques relevées pour le journal *Échos du Nord* sont : Actualités, Politique, Économie, Interview exclusive, Banque – Finance, Lucarne, Reportage, Interview.

corpus d'*Échos du Nord* dispose de 26 numéros à 8 pages et de 20 numéros à 12 pages, les rubriques auxquelles nous nous intéressons occupent la majorité de la surface du journal en raison d'un total de 402 pages[51]. Pour chaque rubrique, on obtient donc une occupation de la surface du journal répartie de la manière suivante :

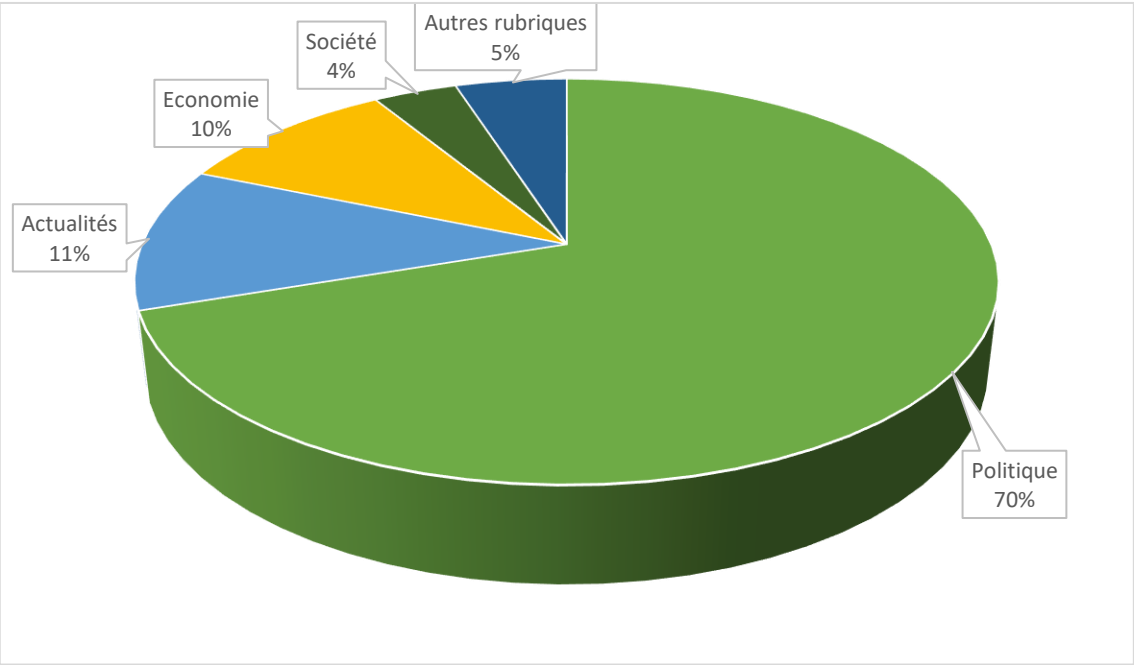

Figure 3 : Pourcentage des rubriques sur l'ensemble du corpus d'articles du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Les rubriques auxquelles nous nous intéressons occupent donc plus de la surface de l'ensemble des journaux de notre macro-corpus constitué de 46 numéros, en raison de 95% des informations de l'imprimé *Échos du Nord*, alors que les autres rubriques (Interview exclusive, Banque-Finance, Lucarne, Reportage, Interview) occupent les 5% restant de la surface totale du corpus.

Cette première sélection ou dépouillement nous a permis d'isoler les articles qui traitent de l' « élection présidentielle ». Il ne s'agit pas uniquement de l'élection présidentielle le 27 août 2016, jour de la tenue du scrutin, mais de toute l'actualité directement en lien avec l'événement, avant, et après cette date, puisque notre macro-

[51] Ce chiffre correspond au nombre de pages sans la première page, encore appelée *homepage*.

corpus couvre un temps long de 6 mois. Nous assumons ce choix, non seulement parce que nous avons observé une augmentation du nombre de parutions pour les deux journaux que nous étudions, mais également parce que l'actualité liée à l'élection présidentielle s'est maintenue sur plusieurs mois en raison de soupçons de fraudes électorales. Ce qui a entraîné des violences post-électorales, un recours en vue de contester les résultats de l'élection présidentielle à la Cour Constitutionnelle, et un dépôt de plainte à la Cour Pénale Internationale (CPI), des suites des violences post-électorales qui ont été observées et enregistrées par les acteurs politiques de la société civile, avec l'appui des acteurs de l'opposition. On note également durant cette période, l'émergence d'un mouvement de résistance contre le pouvoir politique en place dans la diaspora Gabonaise en France, aux États-Unis, et ailleurs, sous l'appellation La Résistance « Jaune », ou tout simplement La Résistance. Le jaune étant la couleur dominante de la charte graphique électorale de Jean Ping, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle. Celle-ci était employée pour désigner La Résistance lors de la naissance progressive du mouvement à la suite de la tenue du scrutin électoral, mais la couleur, même si elle reste présente dans les diverses communications des acteurs qui se réclament du mouvement, a peu à peu disparu en n'étant plus accolée au terme résistance, marquant de cette manière son détachement de la personnalité de Jean Ping pour s'inscrire dans une contestation du pouvoir politique en place sur le long terme, et ainsi éviter de personnaliser les actions posées par La Résistance. De plus, le jaune est la troisième couleur du drapeau gabonais (Vert – Jaune – Bleu) et c'est surtout dans ce sens que la couleur est désormais mobilisée par La Résistance gabonaise.

Suite à ce premier dépouillement, nous avons relevé un nombre considérable d'articles qui concernaient les différentes rubriques : Politique, Actualités, Économie, et Social, tous plus ou moins en lien direct avec l'actualité autour de l' « élection présidentielle », et par extension, les thèmes que nous venons d'énumérer ci-dessus, et au-delà. Cependant, dans un souci de précision, nous avons entrepris de restreindre le corpus encore trop épars.

Nous avons donc restreint ce corpus lors d'une seconde phase de sélection en isolant les articles qui mettent en arborescence les expressions « alternance politique »

et « alternance au pouvoir », « alternance au sommet de l'État », ou simplement « alternance » dans le contexte de l'élection présidentielle, employé pour désigner un changement de majorité. Pour les chercheurs Philippe Aldrin, Lucie Bargel, Nicolas Bué, et Christine Pina (2016) l'alternance est théorisée comme une échéance prévue et profitable qui rythme les régimes démocratiques par la rotation régulière des positions de pouvoir entre les principaux camps politiques qui s'affrontent dans le champ politique. Dans ce cas, elle est censée favoriser la représentation de la majeure partie de la population, en portant au pouvoir les représentants de l'opposition. Et puisque nous nous intéressons particulièrement au rôle de la presse d'opposition dans l'aspiration à l'alternance politique, au prisme d'un événement, l' « élection présidentielle », à travers une analyse de discours de presse, ce discours étant pris ici comme un répertoire d'action, nous portons notre intérêt sur les logiques de positionnement de la presse d'opposition à travers celui-ci.

Nous avons ainsi pu isoler 71 articles qui mettent en arborescence les expressions « alternance politique », « alternance au pouvoir », « alternance au sommet de l'État » et « alternance » pour le journal *Échos du Nord*.

La même méthode est convoquée pour le journal *Le Mbandja.* Cependant, celle-ci diffère dans le premier dépouillement. En effet, pour le journal *Le Mbandja*, le rubricage étant plus instable et moins explicite, à cause des noms utilisés pour désigner chaque rubrique comme nous l'avons vu précédemment, la sélection a été différente de celle opérée pour *Échos du Nord*, afin d'aboutir à un corpus d'articles à soumettre à l'analyse du discours selon la méthode explicitée précédemment. Nous avons d'abord commencé par lire en diagonale toutes les parutions des différents numéros de notre corpus pour dégager les articles qui traitent de l'élection présidentielle. La difficulté à la fois pour *Échos du Nord*, et pour *Le Mbandja* réside essentiellement comme nous l'avons dit précédemment dans le fait que les deux journaux sont traversés par des informations à caractère politique. Une politisation de l'information qui ne facilite donc pas le travail de la chercheuse. Ne pouvant ainsi considérer tous les articles au même niveau de pertinence dans la poursuite de nos objectifs, nous avons choisi de nous intéresser aux rubriques les plus représentatives de chaque imprimé, pour ensuite opérer une

sélection à partir des expressions « alternance politique », « alternance au pouvoir », « alternance au sommet de l'État », et « alternance ».

Notre premier dépouillement a laissé apparaître 10 rubriques[52] parmi lesquelles nous avons noté des rubriques fixes, et des rubriques ponctuelles. Nous avons donc choisi de délimiter notre corpus aux rubriques fixes, ou du moins, les plus régulières sur la période étudiée. Celles-ci sont au nombre de 4, à savoir : Au grand village (30), Dans le Mbandja (33), Ngondzè (17), et Ngoughè (16), dont le nombre de pages qui leurs sont attribuées dans le journal imprimé est exprimé entre parenthèses. Cependant, en réalité, seules 105 pages se partagent les différentes rubriques fixes et ponctuelles que compte le journal, hormis la *homepage*. Ce qui veut dire que 14 pages ne correspondent à aucune rubrique identifiée et contiennent des articles isolés. La surface occupée par les rubriques fixes auxquelles nous nous intéresserons se présente donc de la manière suivante :

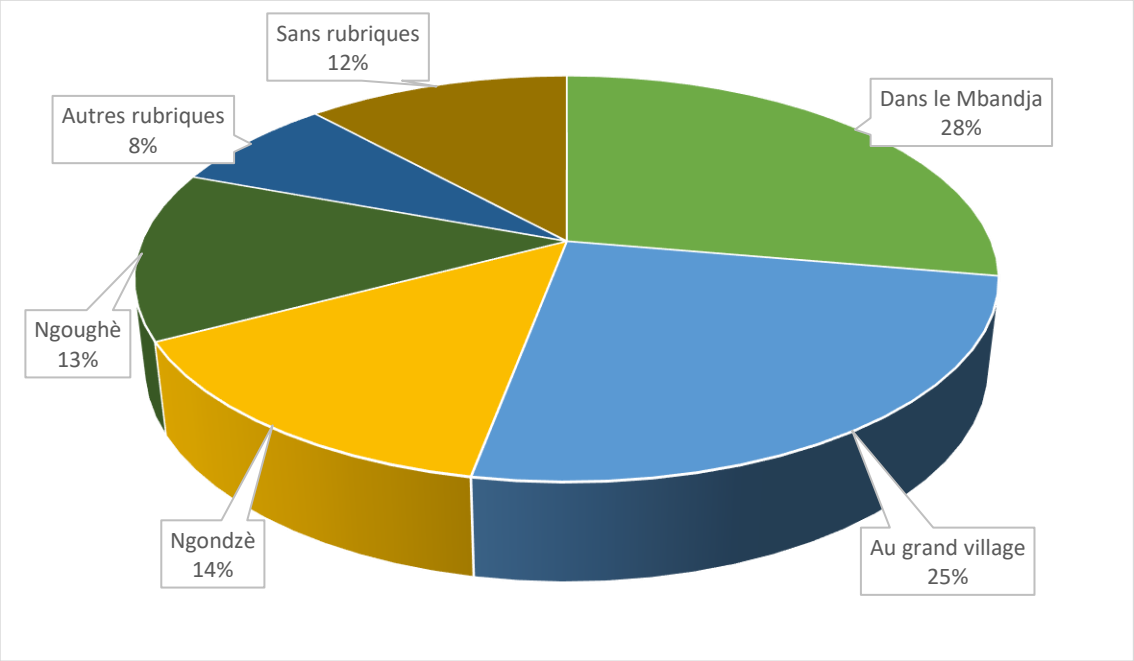

Figure 4 : Pourcentage des rubriques sur l'ensemble du corpus d'articles du journal *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

[52] Les différentes rubriques relevées pour le journal *Le Mbandja* sont : Lu sur *Facebook*, Ngondzè, Au grand village, Nghoughè, Dans le Mbandja, Lu pour vous dans Gabon énervant, Lu pour vous dans le dernier Afrique Éducation, Tribune libre, Lu pour vous, Libre Propos de Théophane Nzame-Biyoghe, Dernière minute.

Les quatre principales rubriques auxquelles nous nous intéressons occupent ainsi plus de la moitié de la surface totale du journal, en raison de 80% des informations contenues dans l'imprimé du journal *Le Mbandja*. Suite au premier dépouillement des articles de ces quatre rubriques, visant à mettre en évidence ceux qui traitent de l'élection présidentielle et mettent en arborescence les termes « alternance politique », « alternance au pouvoir », « alternance au sommet de l'État », et « alternance », nous avons pu isoler un total de 30 articles constituant notre corpus d'articles.

Pour mieux se représenter l'ensemble de notre corpus d'imprimés pour *Échos du Nord* et *Le Mbandja* sur lequel nous avons travaillé, nous avons construit deux tableaux représentants l'ensemble des articles sélectionnés qui ont été analysés disponibles dans le Volume II de notre mémoire (Annexes 13 & 14). Chaque tableau présente le numéro dans lequel est paru chaque article, le titre de l'article, la page sur laquelle retrouver l'article dans le journal imprimé, l'auteur de l'article, la rubrique dans laquelle apparaît l'article, ainsi que le surtitre dont l'objectif est de situer le contexte et de compléter le titre de l'article.

Le corpus final d'articles constitué, nous avons entrepris de construire une grille d'analyse à partir de la méthodologie en trois axes, présentée précédemment afin d'exploiter au mieux nos données de recherche et ainsi vérifier nos hypothèses. Le compte-rendu de cette analyse intervient dans les chapitres suivants de notre mémoire. Ce corpus d'articles est complété par un corpus des éditoriaux et des Unes d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja,* ainsi que des « Lettre » d'*Échos du Nord*. Dans une suite logique nous n'avons pris en compte que les numéros dans lesquels nous avons identifié des articles mettant en arborescence les termes « alternance politique », « alternance au pouvoir », « alternance au sommet de l'État », et « alternance » pour les corpus des éditoriaux, des Unes et des « Lettre ».

2.2.2 Une approche réflexive pour une construction de l'objet

2.2.2.1 Notre positionnement de chercheuse

Notre démarche se veut à la fois socio-discursive d'une part car nous nous intéressons aux journalistes de la presse d'opposition et à leurs discours, et socio-historique d'autre part, puisque nous avons à cœur de comprendre l'émergence de la presse d'opposition dans le contexte du Gabon ; et enfin, socio-politique en raison de notre intérêt pour la chose politique, à travers l'alternance politique et l'influence de la presse d'opposition dans l'opinion en faveur de celle-ci. Consciente que la recherche se fait par phase d'exploration, d'analyse, et d'interprétation, nous ne pouvions donc pas préjuger d'avance des résultats que nous allions obtenir. Même si le terrain nous semblait quelque peu familier, nous nous sommes surtout rendue à l'évidence que, même en ayant clarifié plus ou moins notre point de départ et en définissant nos objectifs, ces garde-fous ne garantissent pas un parcours de recherche sans encombre. Notre réflexion a connu plusieurs évolutions et réorientations durant le processus de la recherche, car nous avons très vite réalisé en tant que jeune chercheuse que la question du positionnement ne se limite pas à un moment unique de la recherche. À ce titre, nous avons donc adopté une démarche réflexive car, comme le suggèrent Laurent Di Philippo, Hélène François et Anthony Michel, *« la démarche réflexive ne doit pas être simplement adoptée, mais aussi prônée et affichée pour une plus grande clarté dans les productions scientifiques »* (2012, p.9).

En nous remémorant notre parcours d'étudiante du Master au Doctorat, nous avons pris conscience que notre choix de travailler sur la presse d'opposition est marqué par un attachement à notre objet depuis le collège et le lycée, où nous avons été rédactrice pour le journal *L'Hirondelle* au sein de notre établissement secondaire d'enseignent catholique, le collège Notre-Dame de Quaben (CNDQ) à Libreville au Gabon. Du fait de l'expérience de la censure à laquelle nous avons fait face, nous nous sommes interrogée sur ce qu'il en était de la presse au Gabon puisqu'elle intéressait fortement les populations, à tel point que celles-ci se regroupaient autour des kiosques

à journaux pour lire la presse sans pourtant l'acheter. De plus, notre intérêt pour la vie politique africaine et particulièrement gabonaise n'est pas en reste dans l'attachement à notre objet, dans la mesure où la presse écrite privée y est un acteur majeur depuis la période des indépendances dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne qui se situe autour des années 1955 à 1960.

En effet, au Gabon la mort d'Omar Bongo Ondimba en 2009 a représenté un espoir pour les populations et la presse d'opposition qui aspiraient à un changement d'administration à la tête du pays. Les premiers l'ont exprimé dans les rues des capitales provinciales en se réjouissant de l'annonce de sa mort car ils pouvaient ainsi espérer de meilleurs lendemains, alors que les seconds n'avaient de cesse de le faire savoir dans leurs colonnes et pouvaient ainsi avoir bon espoir qu'ils pourraient devenir une presse totalement libre et indépendante grâce à une rupture avec l'autoritarisme affiché sous l'administration du PDG. Lors de notre intégration dans un parcours doctoral, notre positionnement de chercheuse a sans cesse été renégocié au cours de la recherche, en faisant évoluer notre position d'un intérêt sur les médias audiovisuels, écrits et internet, vers la presse écrite, et notamment la presse d'opposition, pour mieux tirer parti de notre engagement sur le terrain d'étude et notre attachement à l'objet. Nous avons par ailleurs entrepris de nous détacher le plus possible de notre objet afin d'avoir une approche plus objective dans notre démarche de recherche, grâce aux conseils et à la vigilance de notre directrice de thèse qui nous a plusieurs fois alertée sur ce point important de notre réflexion.

2.2.2.2 Délimitation du terrain

Le terrain apparaît comme une étape essentielle dans les travaux en Sciences Sociales. Celui-ci projette de nombreuses représentations, et est souvent vécu par le « jeune » chercheur par l'intermédiaire de son imaginaire, de ses pensées, ou bien à travers le prisme de précédents travaux déjà effectués par d'autres chercheurs sur son objet. Ce sont ces premières projections mentales et réflexions sur le terrain qui sont à

l'origine de l'élaboration d'un cadre de recherche, c'est-à-dire, la formalisation d'une méthodologie de recherche et son protocole d'enquête, et la construction d'un cadre théorique permettant de répondre à notre problématique de recherche. Si le « terrain » reste une acception dont l'utilisation demeure largement répandue en Sciences Sociales, il semblerait que celui-ci ne dispose à priori d'aucune définition précise, car c'est au chercheur qu'il appartient de le définir et de le délimiter en tenant compte de ses objectifs de recherche. Il est donc à la fois intimement et scientifiquement lié à son terrain.

Le choix des organes de presse étudiés se justifie sur plusieurs plans. En effet, en 2014, il nous était apparu qu'*Échos du Nord* et *Le Mbandja* se démarquaient considérablement de l'ensemble des journaux d'opposition puisqu'ils étaient toujours pris comme référence par leurs confrères. Dans les situations d'interactions quotidiennes les lecteurs commentaient l'actualité de chaque journal. Ceux qui n'avaient pas pu se le procurer en kiosque l'empruntaient à ceux qui l'avaient afin de pouvoir le lire. De même, dans les kiosques à journaux, on pouvait observer des attroupements. D'une part, ceux qui achetaient les journaux, et d'autre part, ceux qui venaient prendre connaissance des titres à la Une et lire les articles qui les intéressaient, sans pour autant se procurer l'édition du jour.

Par ailleurs, contrairement à leurs confrères, ces organes ne reposent pas uniquement sur quelques individus comme l'affirme l'étude publiée en 2013 à laquelle nous avons déjà fait référence précédemment[53]. Des efforts ont été largement consentis par ces deux journaux pour se doter de locaux leur servant de rédaction comme nous l'avions déjà signifié, et ils tentent de lutter contre le cumul des tâches puisque le constat selon lequel, *« dans la pratique, plusieurs titres, à parution d'ailleurs irrégulière, se composent d'une part du promoteur qui fait parfois office de rédacteur, de journaliste, d'infographe, de correcteur, etc., et d'autre part, de pigistes. »* (MENCP, 2014, p.35), avait déjà été fait.

[53] Ministère de l'Économie Numérique, de la Communication et de La Poste. (2014). *État des lieux de la communication au Gabon. Défis et perspectives.* MENCP.

De plus, *Échos du Nord* et *Le Mbandja* tentent d'employer des jeunes journalistes formés, contrairement à ce qu'on pouvait observer il y'a encore quelques années, même si nous avons évidemment conscience que l'observation vaut surtout pour *Échos du Nord*, où nous avons passé plus de temps d'observation et discuté avec les jeunes journalistes sortis de l'Université Omar Bongo Ondimba (UOBO).

Ce sont également les journaux parmi les plus réguliers, car d'après la SOGAPRESSE : *« Il y'a 110 titres de presse tout genre confondu, en circulation au Gabon. Plusieurs titres ont une parution très aléatoire. D'ailleurs, de janvier à juin 2014, il y'a 41 titres dont 37 mensuels, hebdomadaires et bimensuels qui n'ont sorti aucun numéro. »* (MENCP, 2014, p.36). Bien entendu, il arrive que dans le contexte du Gabon, comme cela est constaté plus loin dans le rapport, que des titres apparaissent en période électorale et disparaissent peu après. Les journalistes nous l'ont également affirmé lors de nos divers entretiens, car ils auraient été approchés avec des propositions alléchantes par les tenants de ces titres pour y travailler, durant la campagne électorale de 2016.

Pour tenter de corroborer cette affirmation sur les flux d'informations en période électorale, nous avons analysé les flux de parutions d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja.* Nous avons observé que leur activité a évolué à travers l'augmentation du nombre de parutions, durant la période allant du mois de juillet 2016 au mois de décembre 2016. Ceci s'expliquerait en partie du fait que l'actualité politique étant très mouvementée en raison de la tenue de l'élection présidentielle le 27 août 2016. Si, pour *Échos du Nord*, la stratégie visait aussi à s'inscrire comme un tri-hebdomadaire en surfant sur l'actualité importante à couvrir lors de l'élection présidentielle pour y habituer ses lecteurs, pour *Le Mbandja* en revanche, il n'en était rien, parce que le journal s'est contenté d'augmenter le nombre de parution suite à la conjoncture politique qui prévalait comme on peut le voir dans le graphique suivant et peut-être aussi pour tenter de renflouer ses caisses après avoir été sous le coup d'une suspension de paraître d'une durée d'un mois :

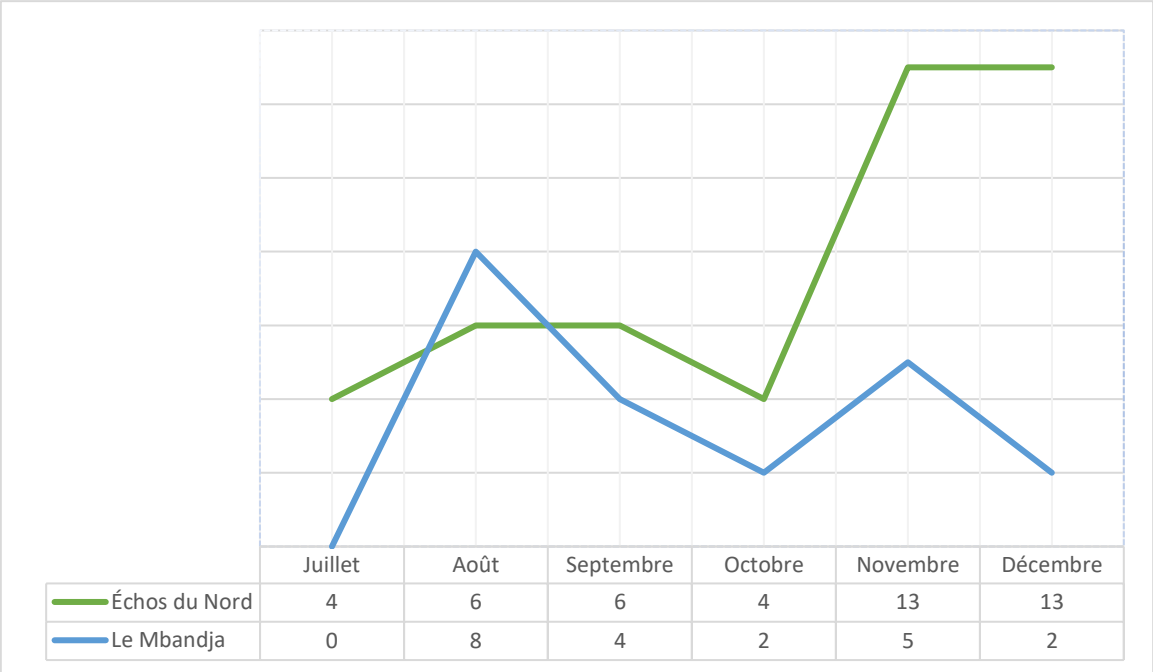

Graphique 1 : Nombres de journaux parus en six mois (1er juil-16 au 31 déc-16) pour les journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* selon le corpus presse (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Comme annoncé précédemment, notre macro-corpus de journaux se compose de 63 journaux, dont 42 numéros pour *Échos du Nord,* et 17 numéros pour *Le Mbandja*. Lorsqu'on regarde leurs courbes d'évolutions respectives on constate que, pour *Le Mbandja* l'activité de production d'informations a baissé certainement en raison de la suspension de parution du journal intervenue le 22 septembre 2016. Ce qui n'est pas tout à fait représentatif de la réalité, puisqu'en dehors de la suspension de la parution du journal, il apparaît qu'il nous manquait plusieurs numéros lors de la constitution de notre corpus. Ainsi, contrairement à *Échos du Nord*, pour lequel nous avons noté l'absence de 3 numéros, pour *Le Mbandja* il en manquait plus. Dans cette perspective, nous avons donc tenté de rajouter les numéros manquants, en formulant l'hypothèse selon laquelle tous les numéros paraissent le vendredi. Ce qui porte hypothétiquement le nombre de journaux à 78 pour les deux journaux, avec 49 numéros pour *Échos du Nord* et 29 numéros pour *Le Mbandja,* comme on peut le voir dans le graphique suivant :

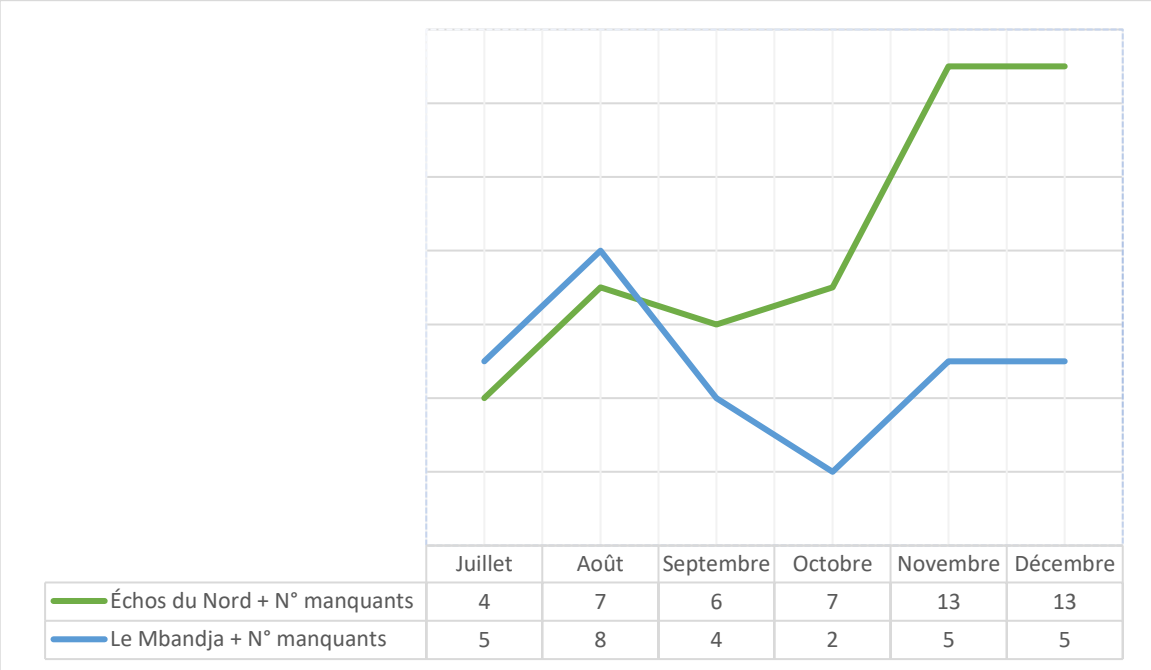

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Échos du Nord + N° manquants	4	7	6	7	13	13
Le Mbandja + N° manquants	5	8	4	2	5	5

Graphique 2 : Nombres de numéros hypothétiques parus en six mois (1er juil-16 au 31 déc-16) pour les journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* en rajoutant les numéros manquants au corpus presse (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour *Échos du Nord,* nous n'avons considéré que les numéros manquants, le numéro 348 est paru le 1er août, le numéro 353, le 16 octobre 2016, mais plus exactement, entre le mois de septembre et le mois d'octobre. La date de parution arrêtée n'est qu'une hypothèse qui tient compte des changements intervenus durant cette période et des différentes fluctuations sur les jours de parution qui semblaient encore aléatoires, avant de se stabiliser les lundis, mercredis, et vendredis. Le numéro 360 est paru en octobre, puisqu'il se situe entre deux numéros de ce même mois. Ces ajustements ont donc entraîné la répartition que l'on voit dans le tableau ci-dessus. Il n'y a pas de grands changements, contrairement au journal *Le Mbandja* dont la proportion de numéros manquants était plus élevée. Ce qui a donc considérablement modifié sa courbe après quelques ajustements sur le nombre hypothétique de journaux que nous aurions dû avoir pour notre corpus presse. On voit ainsi apparaître une augmentation du nombre de parutions durant les mois de novembre et décembre 2016, contrairement à ce qui apparaissait dans la première courbe représentative du macro-

corpus presse existant que nous avons pu constituer pour cette étude.

On observe toutefois pour les deux tableaux et pour les deux journaux une augmentation du nombre de parutions durant le mois d'août 2016 qui correspond au mois de la tenue de l'élection présidentielle, et aussi celui durant lequel la campagne électorale battait son plein. Finalement, bien qu'ayant enregistré quelques numéros manquants, notre corpus de journaux reste tout de même représentatif puisque le nombre de journaux réunis correspond à environ 81% du corpus si l'on tient compte des numéros manquants, qui représentent finalement 19% du corpus si l'on tient compte de l'ensemble des journaux parus à la fois pour *Échos du Nord* et *Le Mbandja* durant cette période.

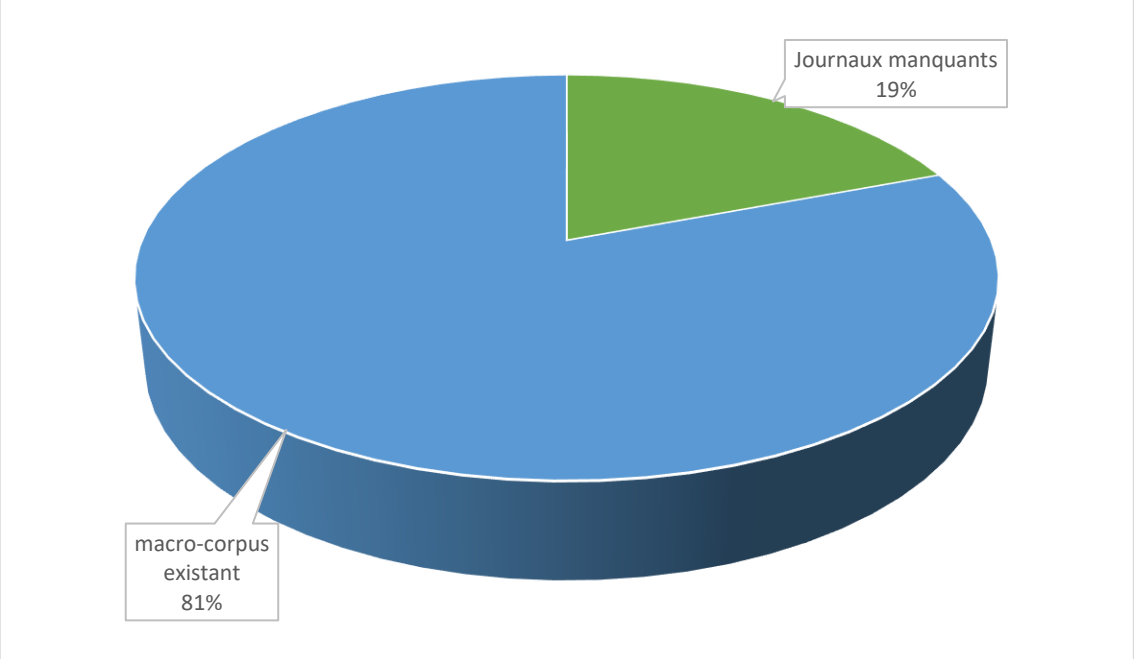

Figure 5 : Représentation du corpus réel constitué dans le cadre de cette recherche, et du corpus hypothétique manquant pour les journaux *Échos du* Nord et L*e Mbandja* du mois de juillet 2016 au mois de décembre 2016 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Ce qui signifie que le macro-corpus de journaux d'*Échos du Nord* représente environ 85% des publications du journal au cours de la période allant du mois de juillet 2016 au mois de décembre 2016, alors que pour *Le Mbandja*, le macro-corpus

représente environ 58% des publications du journal parues au cours de cette même période si l'on tient également compte des numéros manquants.

Conclusion du chapitre 2

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire qu'il nous permet d'aborder plus aisément les chapitres suivants, afin de présenter les résultats de notre recherche suite à l'analyse des entretiens et du corpus presse. Cette restitution de notre démarche de recherche et les différentes étapes qui l'ont marquée nous a semblé utile pour mieux situer notre propos et anticiper les questionnements qui pourraient surgir successivement. Une recherche s'appuie sur des données tangibles et des faits. Nous ne saurions donc aller au-delà de ces considérations de validité de notre recherche, bien qu'ayant rencontré des difficultés de nature à nourrir des incertitudes sur notre démarche recherche. Une recherche qui finalement se situe au carrefour de plusieurs approches disciplinaires théoriques et méthodologiques.

CHAPITRE 3.

L'HISTOIRE DE LA PRESSE D'INFORMATIONS DE LA PÉRIODE COLONIALE JUSQU'À NOS JOURS : SOCIO-HISTOIRE DE LA PRESSE GABONAISE

Les frontières du Gabon, telles qu'elles sont connues actuellement ont été fixées en 1941. Ancienne colonie portugaise puis française jusqu'au 17 août 1960 et née au XIX^{ème} siècle en tant qu'entité politique, le pays compte aujourd'hui neuf provinces, l'Estuaire, le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Maritime, et le Woleu-Ntem, respectivement G1, G2, G3, G4, G5, G6, G7, G8, et G9, réparties sur l'ensemble du territoire national, soit, une superficie de 267 667 km² pour une population d'environ 1 811 079 habitants[54]. La capitale, Libreville se situe dans la province de l'Estuaire. Frontalier du Cameroun au Nord, de la Guinée-Équatoriale au Nord-Ouest, et de la République du Congo ou Congo Brazzaville à l'Est. Le Gabon partage avec ces pays frontaliers des caractéristiques communes sur divers plans (anthropologiques, sociologiques, linguistiques, ethnographiques, etc. Le pays est drainé par cinq principaux fleuves (Ogooué, Como, Woleu, Ntem, Nyanga), et de nombreux cours d'eau. Il est recouvert d'une forêt dense et riche de par sa faune et sa flore, en plus d'être bordé à l'Ouest par l'océan Atlantique, soit 800 km de côtes. Le Climat du Gabon est chaud et humide puisque le pays est traversé par l'Équateur. Il dispose de 4 saisons, dont deux saisons des pluies caractérisées par de fortes

[54] D'après le dernier recensement général de la population de 2013. Une population totale au sein de laquelle on compte 1 458 464 nationaux (752 047 femmes, 706 417 hommes) et 352 615 étrangers (124 960 femmes, 227 655 hommes), dont 80,53% vivent sur le territoire national selon les données de la Direction Générale de la Statistique (DGS) recueillies et présentées par Marina Matsanga Nziengui dans sa thèse en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) intitulée *« La production et la diffusion de la culture dans les chaines de télévisions publiques africaines. L'expérience gabonaise »,* soutenue le 11 décembre 2018 à l'Université Grenoble Alpes.

précipitations, et deux saisons sèches, c'est-à-dire à faible pluviométrie[55]. Le relief y est variable. Il est marqué par des plaines, savanes, plateaux, massifs et chaînes de montagnes dont le mont de Cristal qui culmine à 1 000 mètres d'altitude, et le massif du Chaillu qui culmine à 1 020 mètres d'altitude.

Sur le plan économique, le Gabon est un pays à ressources intermédiaires qui possède de nombreuses ressources naturelles dont le manganèse, le fer, le pétrole, etc. Il est d'ailleurs le cinquième producteur mondial de l'or noir. D'après la Banque Mondiale (BM)[56] le secteur pétrolier a représenté en moyenne 80 % des exportations, 45 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et 60 % des recettes budgétaires du pays. Du fait de la baisse des réserves pétrolières, le Gabon a commencé à diversifier son économie. Mais cela n'a pas suffi à compenser le déficit engendré par le déclin des réserves pétrolières qui a entraîné la détérioration de la situation budgétaire. De plus, la stratégie de diversification de l'économie s'est axée sur des incitations spécifiques aux investisseurs étrangers. Pour l'analyste économique Mays Mouissi, invité à s'exprimer sur la situation économique du Gabon sur le plateau de la chaîne *TV5 Monde* le mercredi 20 juin 2018[57], l'économie gabonaise a des difficultés de trésorerie, une dette qui s'est particulièrement accrue et qui doit faire face à de nombreux défis. D'ailleurs, la BM précise que La situation budgétaire du Gabon s'est détériorée en 2015, enregistrant un déficit pour la première fois depuis 1998, et que les efforts du gouvernement pour juguler les dépenses et compenser le déclin des recettes pétrolières ne sont pas parvenus à relancer l'économie qui a stagné en 2017 et devrait afficher un taux de croissance de 0,6 %, contre 2,1 % en 2016. Toutefois, Mays Mouissi se veut optimiste lorsqu'il déclare que c'est une économie qui a beaucoup de potentiel.

---

[55] La grande saison des pluies va de mi-février à mi-mai, alors que la petite saison des pluies c'est de mi-octobre à mi-décembre. En revanche, la grande saison sèche c'est de mi-mai à mi-septembre, alors que la petite saison sèche va de mi-décembre à mi-février.

[56] Banque Mondiale. (2019). *Gabon - Vue d'ensemble.* En ligne sur le site de la Banque Mondiale, https://www.banquemondiale.org/fr/country/gabon/overview, consulté le 29 août 2019.

[57] Mouissi, Mays. (2018). *Décryptage de la situation économique du Gabon.* En ligne sur mays-mouissi.com Analyses économiques, financières et budgétaires orientées vers l'Afrique, https://www.mays-mouissi.com/2018/06/21/decryptage-de-lactuelle-situation-economique-du-gabon/, consulté le 29 août 2019.

Les historiens situent l'arrivée des premiers Occidentaux sur les côtes gabonaises en 1471. Ce sont les portugais qui vont découvrir les côtes gabonaises. Toutefois, nous avons choisi de ne pas aborder la période précoloniale, c'est-à-dire, avant l'occupation française durant 121 ans, de 1839 à 1960. Ce choix se justifie quant au fait que c'est une histoire dont la reconstitution est récente, car, ce n'est que *« depuis quelques années […]* (que) *des recherches de très haut niveau sont effectuées sur le Gabon par des spécialistes autochtones et étrangers en Sciences Humaines ou Sociales »* (Metegue N'Nah, 2006, p.7). Et, l'histoire de la presse écrite africaine a commencé à susciter l'intérêt des chercheurs parce que les médias y sont le résultat d'un transfert de technologies. De plus, les résultats de ces études restent encore très minces, même si, elles permettent déjà de connaître le passé d'après les connaissances établies. Cependant, le problème essentiel de cette reconstitution historiographique reste avant tout celui des sources. Partant de ces recherches, il apparaît que l'histoire du Gabon est marquée par trois événements majeurs ; 1°|l'arrivée des peuples de langues bantu à partir du VIII^{ème} siècle avant l'ère chrétienne ; 2°| l'arrivée des européens ; 3°| l'établissement de la domination coloniale. Cette occupation coloniale, qui correspond à la période à laquelle nous nous intéressons particulièrement a quant à elle connu trois grandes périodes, à savoir ; 1°| la période de conquête, marquée par la mise en place du régime colonial et la résistance farouche des autochtones (1839 à 1920) ; 2°| le reflux de la résistance armée des autochtones (1920 à 1940) ; 3°| les bouleversements dus à la guerre et à la montée de la lutte des peuples colonisés (1940 à 1960) d'après Metegue N'Nah (2006). C'est particulièrement durant cette troisième période que la presse a non seulement été introduite au Gabon, mais où une presse gabonaise est née suite au déclin de la presse coloniale.

Dans ce chapitre qui se veut contextualisant, nous tentons de retracer l'histoire de la presse écrite au Gabon, plus précisément de la presse écrite d'informations générales (politique, économie, social) de son avènement, jusqu'à l'émergence d'une presse privée, et particulièrement d'une presse d'opposition. Depuis son avènement, la presse écrite est marquée par une forte présence du politique, qui prédestine à son existence. En effet, les premiers journaux à voir le jour au Gabon sont nés de la volonté de l'administration coloniale, car, ce sont les colons qui vont introduire la presse au Gabon,

puis les politiques autochtones prendront le relais, après l'accession du Gabon à l'indépendance. Mais cela ne s'est pas fait de façon si linéaire, étant donné qu'une presse autochtone gabonaise existait déjà avant l'indépendance. L'histoire de la presse gabonaise reste toutefois particulière du fait de son importation en terre gabonaise par les colons français. Notre démarche entend montrer comment, depuis la période coloniale, les autochtones, ou encore les Gabonais se sont appropriés cette technologie pour servir leurs intérêts. Tout d'abord, pour renverser le pouvoir colonial et accéder à la souveraineté nationale (1960), ensuite pour lutter contre un système politique autocratique en vue de soutenir la démocratisation grâce à l'instauration du multipartisme (1990). Ce multipartisme qui a vu naître par ailleurs une presse privée.

Dans cette perspective, nous faisons appel à une rencontre entre l'histoire et la sociologie en ayant recours à une approche socio-historique. Nous voulons ainsi mettre en lumière l'historicité de notre contexte d'étude par la genèse de la presse écrite au Gabon. Nous interrogeons par ailleurs l'engagement contemporain de la presse en vue de soutenir l'alternance politique suite à une période de démocratisation qui semble aujourd'hui tenue en échec (Auracher, 2001), d'où, l'émergence de notre questionnement sur une aspiration à l'alternance politique à laquelle la presse d'opposition prendrait une part active. En effet, l'histoire de la presse écrite reste encore difficile à décrire, car notre revue de la littérature sur le sujet ne nous a pas permis de relever des travaux de recherche qui traitent de l'histoire de celle-ci très précisément, que ce soit en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), et plus généralement en Sciences Humaines et Sociales (SHS), ou encore dans d'autres domaines de recherche. Suite à nos diverses explorations, et en recoupant les informations recueillies dans d'autres travaux de recherche, et qui évoquent assez lapidairement l'histoire de la presse au Gabon, nous avons constitué une historiographie qui permet de retracer les grandes étapes de l'avènement de la presse écrite au Gabon. Loin d'être exhaustive, cette historiographie favorise une meilleure compréhension de notre terrain.

Dans un article sur l'histoire de la presse imprimée au Gabon de 1957 à nos jours[58], Anaclet Ndong Ngoua, chercheur à l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH) du Gabon délimite trois périodes principales qui ont marqué l'évolution de la presse. D'abord la liberté relative et la dérive vers le monopole (1957 – 1973)[59] ; ensuite, le renforcement dudit monopole, assuré par *L'Union* (1973 – 1990)[60] ; et enfin, la marche vers le pluralisme (1990 à nos jours)[61]. En revanche, Arthur Sabi Djaboudi (2018) quant à lui, identifie quatre phases, qui correspondent chacune à un moment crucial de l'histoire africaine. D'abord 1°|la période précédant l'expansion coloniale ; 2°|ensuite, la période de la colonisation ; 3°|puis, celle des indépendances ; 4°|et enfin la période née à la suite du sommet de La Baule, et qui correspond à la Conférence nationale en 1990. Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi un découpage historique quelque peu différent de celui proposé par ces deux chercheurs. Nous avons constaté trois grandes périodes significatives qui caractérisent l'histoire de la presse au Gabon. D'abord, 1°|une première période, celle précédant les indépendances, c'est-à-dire la période coloniale ; 2°|ensuite, une deuxième période à partir du mouvement des indépendances en Afrique subsaharienne francophone en général dont le Gabon fait partie, jusqu'à la libéralisation de la parole publique consécutive à l'avènement du multipartisme marquant ainsi la fin du parti unique en 1990 ; 3°|et pour finir, la période

[58] Ndong Ngoua, Annaclet. (2013). « Histoire de la presse imprimée au Gabon de 1957 à nos jours », In, *Gabon Pluriel* (p. 139 – 163). Libreville : Odette Maganga (ODEM).

[59] Cette période est marquée par le fait que les titres de presse qui paraissent sont des instruments de lutte contre la domination coloniale, expression d'une expérience multipartite que connaît alors le Gabon.

[60] Cette période est particulièrement marquée par le monopole du journal *L'Union*. Le Gabon est alors administré sous le parti unique avec la constitution du Parti Démocratique Gabonais (PDG), dont *L'Union* devient l'organe de communication et d'informations.

[61] La libéralisation de la parole publique va favoriser un contexte concurrentiel. Cette période est fortement marquée par la naissance de plusieurs organes de presse privés, consécutive à l'instauration du multipartisme.

de 1990 à nos jours (2016)[62], que nous qualifions de période contemporaine, qui semble également se subdiviser en deux périodes. La première qui donne naissance à la presse privée dont fait partie une presse de l'opposition, et ensuite la seconde, suite à la disparition progressive de la presse de l'opposition et à l'apparition d'une presse que nous qualifions de presse d'opposition. Nous nous rapprochons ainsi davantage de l'historiographie d'Anaclet Ndong Ngoua (2013).

Ce sont ces trois phases que nous avons identifiées que nous présentons dans ce chapitre. Cela nous semble d'autant plus important que l'approche socio-historique permet de situer la recherche dans son contexte pour mieux saisir notre objet d'étude. Nous montrons ainsi par quels mécanismes la presse écrite se développe à l'aune des mutations au sein du champ politique. Nous mettons ainsi en évidence l'étroitesse des liens entre champ médiatique et champ politique dans le cadre du Gabon et qui sont de nature à impacter les mutations au sein des organes de presse.

Le chapitre s'organise autour de trois parties. Dans un premier temps, nous présentons comment la presse est un leg de la colonisation, car il s'agit bien d'une technologie importée. Cette période a donné naissance à une presse d'opinion fonctionnant parfois dans la clandestinité et dont le principal cheval de bataille était la possibilité de l'accession à l'indépendance. Ensuite, nous verrons, comment, après la période coloniale et l'accession du Gabon à l'indépendance, l'administration gabonaise s'est saisie de la presse pour asseoir son autorité et sa légitimité. Enfin, dans une dernière partie nous verrons que la presse privée née des suites de la Conférence nationale de 1990 a revêtu plusieurs formes. D'abord, elle a été une presse privée de l'opposition, c'est-à-dire affiliée directement à des partis politiques de l'opposition, avant de laisser place à l'apparition d'une presse dite d'opposition. En marge de ces deux formes a existé et existe une presse privée proche du pouvoir politique, contribuant à

[62] C'est en effet au cours de l'année 2017 que nous avons mené nos investigations de terrain, d'où, le choix de délimiter la période contemporaine jusqu'en 2016, date à laquelle le secteur de la presse a connu de grands bouleversements, d'une part, avec la tenue de l'élection présidentielle du mois d'août 2016, et d'autre part, avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de la Communication au Gabon, et qui réglemente le secteur de la presse. Toutefois, la période contemporaine peut s'étendre au-delà de cette limitation formelle.

renforcer la dialectique Majorité/Opposition qui prévaut dans la presse et le champ politique au Gabon depuis 1993, car d'après Anaclet Ndong Ngoua (1999) le pouvoir s'est employé à livrer une guerre aux organes de presse qui ne partageaient pas son idéologie en se dotant d'organes favorables à ses opinions[63].

3.1 La presse, un legs de la colonisation

3.1.1 De la métropole à la colonie, naissance d'une presse Noire dans l'Afrique Équatoriale Française et au Gabon

La société gabonaise est souvent qualifiée de société orale avant la colonisation. Partant d'un axiome de l'École de Palo Alto selon lequel, *« On ne peut pas ne pas communiquer »*[64], car, même lorsqu'on pense ne pas communiquer par nos silences, ceux-ci sont déjà un langage qui communique quelque chose. Il apparaît donc, que la communication préexiste à toutes les sociétés humaines. La presse écrite, plus ancienne que la radiodiffusion et la télévision a émergé depuis la période coloniale au Gabon. Cependant, nous convenons avec Landry Okanga Souna (2002), que celle-ci ne s'est réellement développée qu'après l'indépendance du Gabon et plus particulièrement au début des années 90. On va donc progressivement assister à la naissance d'une presse gabonaise.

La presse est née au Gabon de la volonté de l'administration coloniale française. Ce sont les colons français qui vont introduire la presse au Gabon. L'arrivée des européens va avoir pour conséquence de bouleverser l'organisation de la société avec

[63] C'est ainsi qu'à la suite du lancement de *La Clé, La Griffe, La Bûcheron, Le Scorpion, Le Progressiste, Gabon Libre, Mibana,* que le pouvoir créa *Le Couperet, L'Échos des Matitits, Mpili, Le Démocrate, La République, La Tribune*, et *L'Union*, quotidien national.

[64] Watzlawick, Paul., Bavelas, Janet Beavin & Jackson, Don De Avila. (2014). *Une logique de la communication* (Morche, Janine, Trad.). Paris : Éditions Points. (Œuvre originale publiée en 1967).

l'introduction de l'écrit dans ces sociétés dites traditionnelles, où, primaient l'oralité, la communication de proximité, et la communauté. Ce transfert de technologie a d'abord bénéficié à l'administration coloniale en vue d'asseoir son pouvoir. Celle-ci cherchait un moyen de diffuser l'information et d'enregistrer les actes officiels. Ce qui fait dire à Arthur Sabi Djaboudi qu' *« avec l'arrivée de la colonisation, l'autorité coutumière a été privée de toutes ses prérogatives et le griot transformé en un simple animateur de foules et faiseur de louanges »* (2018, p.25). Toutefois, avant la mise en place du régime colonial au Gabon la presse avait déjà fortement pénétré dans la culture sociopolitique et économique française. De manière générale, il est difficile de fixer un point de départ à l'histoire de la presse écrite puisque l'émergence des imprimés s'est faite graduellement au fil du temps (Chupin., Hubé & Kaciaf, 2012). Née à l'orée du XVII^{ème} siècle à travers la publication des premières gazettes dans différents citées marchandes européennes[65], c'est en 1631 que Théophraste Renaudot sous la tutelle du pouvoir monarchique lancera l'hebdomadaire *La Gazette* qui obtiendra par ailleurs le monopole de l'information politique.[66] À l'instar du Gabon, comme nous allons le voir plus tard, les premiers imprimés français sont à l'initiative du pouvoir politique, comme c'est notamment le cas avec *La Gazette* de Théophraste Renaudot. Son contexte d'apparition, la guerre de Trente Ans en fait un outil de choix pour légitimer la politique du roi Louis XIII puisqu'il va succéder aux dépêches reçues de l'étranger. *La Gazette* devient ainsi un hebdomadaire qui relaye la parole des autorités (Chupin., Hubé & Kaciaf, 2012). Cependant, sa diffusion est restée modeste d'une part en raison de l'enclavement des territoires qui ne favorisait pas l'accès aux voies de communication, et d'autre part en raison du faible taux d'alphabétisation lié à la ruralité de la société. Seules les catégories sociales les plus élevées avaient donc accès au journal, malgré une sensible augmentation du lectorat en période de guerre[67]. Cependant, grâce aux bibliothèques

[65] Cités marchandes d'Italie, d'Allemagne ou des Provinces-Unies.

[66] Dès son lancement, l'hebdomadaire va être concurrencé par Nouvelles ordinaires des libraires Martin et Vendosme, mais cela ne sera que de courte durée, parce que *La Gazette*, va obtenir le monopole de l'information politique grâce au Conseil du roi.

[67] De 1 200 abonnés en 1638, à 4 000 abonnés en 1670, puis, 7 800 abonnés en 1750, et enfin, 12 000 abonnés en 1780 (Feyel, 2007).

publiques, abonnements collectifs, etc., le nombre de lecteurs va augmenter, ce qui aura pour effet de diminuer les coûts de distribution du journal. Finalement, autour des années 1670, une large partie des exemplaires du journal sera distribué en dehors de Paris.[68] C'est ainsi que le 18 juin 1887 paraîtra à Libreville le premier numéro du *Journal Officiel du Congo-Gabon*[69] puisque l'administration sentait la nécessité de disposer d'un journal pour y diffuser diverses annonces, et principalement des annonces officielles. Sa parution va être interrompue le 25 mai 1889, puis, il va reparaître dès l'année 1891, mais cette fois sous un nouveau nom ; *Journal Officiel du Congo-Français,* et paraîtra deux fois par mois jusqu'en 1899. Un nom qui changera encore pour devenir *Journal Officiel de l'AEF*. En effet le 26 juin 1908 les colonies vont être regroupées sous le nom de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), structure politique et administrative chargée de l'encadrement colonial de l'Afrique centrale à laquelle le Gabon sera intégrée en 1910. En 1889, d'autres publications vont apparaître au sein de l'Empire colonial français, notamment dans les territoires de l'AEF, à savoir *Le Bulletin officiel* et *L'Annuaire du gouvernement général de l'AEF,* et autour des années 1900, *Le Bulletin de l'association professionnelle et amicales des agents des affaires indigènes du Congo français.*

Le 22 juillet 1922, le premier journal gabonais appelé, *L'Écho Gabonais,* organe d'union et de défense des intérêts généraux de l'AEF va donc voir le jour à Dakar au Sénégal, et il sera édité à Nice à l'initiative de Laurent Antchouey et Louis Bigman appuyés par la section de Libreville de la Ligue des Droits de l'Homme. Ils sont d'ailleurs

[68] Pour y arriver Théophraste Renaudot met en place une stratégie de redevance annuelle. En effet, étant donné que *La Gazette* n'était accessible aux lecteurs des zones rurales que par l'intermédiaire de la poste royale, dont les frais croissaient malheureusement en fonction de la distance parcourue pour distribuer le journal, celui-ci va autoriser différents imprimeurs provinciaux à réimprimer chaque semaine *La Gazette* en vue de contourner cette contrainte financière pour les lecteurs de la périphérie, et parallèlement, limiter les reproductions frauduleuses (Chupin, Hubé, & Kaciaf, 2012).

[69] Celui-ci est un hebdomadaire qui se présente sous un format 32×21, avec une pagination de 4 à 8 pages. Il va paraître de façon assez régulière jusqu'au 25 mai 1988 à Libreville. Lorsque la Gabon va être séparé du Moyen-Congo et que Brazzaville deviendra la capitale de celui-ci, le journal va désormais paraître dès le 7 janvier 1905 à Brazzaville sous le nom de *Journal officiel des possessions du Congo français et dépendances et du Moyen-Congo.* Un nom qui va encore connaître une modification pour s'appeler *Journal officiel de l'AEF*, lorsque par un décret du 15 janvier 1910 l'ensemble des territoires français de l'Afrique centrale est devenue l'Afrique Équatoriale française (AEF).

à ce jour considérés comme les premiers journalistes gabonais. *L'Écho Gabonais* sera un organe de défense des intérêts généraux de l'AEF comme le mentionne son sous-titre, et celui-ci sera particulièrement marqué par des positions anti-coloniales. *« Des gabonais comme Léon Mba, lui adressaient des articles dénonçant l'administration coloniale ou les abus des marchands européens »* (Tudesq, 1995, p.38). Le journal sera d'ailleurs interdit deux ans plus tard par une décision de Victor Augagneur Gouverneur de l'AEF. À cette période, l'activité de presse se concentre principalement à Brazzaville, capitale de l'AEF. Elle était pour l'essentiel destinée à la métropole et aux populations européennes présentes dans les territoires de l'AEF du fait de la faible alphabétisation des populations locales. Le journal deviendra plus tard, *Voix coloniale* de 1924 à 1928.

En 1927, un autre journal est créé, du nom de *L'Étoile de l'AEF,* un hebdomadaire paraissant à Brazzaville et défendant la colonisation qui fut interrompu en 1939, et repris de 1946 à 1950. *L'Écho Gabonais* quant à lui, réapparaîtra à Nice en 1929 sous le nom la *Voix Coloniale.* Dans la suite, le mensuel, *L'Éveil de l'AEF* sera créé en 1933, et en 1935 ce sera au tour de *France Brazzaville* un hebdomadaire, ensuite de *France équatoriale,* lui aussi un hebdomadaire en 1936. Puis, en 1941 le bimensuel *France d'abord,* imprimé à Léopoldville actuel Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) verra le jour. Et, en 1947 le journal *Afrique nouvelle*, publication régionale la plus importante, créé sur la demande de Monseigneur Lefebvre, dont le premier numéro paraîtra le 15 juin de la même année sera dirigé par le Père J. de Benoist qui avait par ailleurs reçu une formation journalistique. Présentant les aspirations des africains, celui-ci sera diffusé dans toute l'Afrique occidentale, devenant ainsi la tribune privilégiée par laquelle les nouveaux parlementaires siégeant à Paris présentaient leur programme et rendaient compte de leurs activités à ceux qui les avaient élus (Frère, 2016).

La Semaine de l'AEF, hebdomadaire chrétien d'informations et d'actions sociales naîtra en 1951, fondé par le Père Le Gall qui avait déjà animé un autre journal bimensuel nommé Brazzaville de 1950 à 1952. Son objectif était de rendre compte des nouvelles des communautés villageoises de l'AEF. Sa pénétration au Gabon avait été facilitée par l'absence de journaux d'informations avant le début de parution de *L'Union gabonaise,* créé en 1954. Il deviendra plus tard *La Semaine africaine* en 1952.

L'Écho du travailleur apparaît lui en 1977. C'est un journal de la Confédération Syndicale Gabonaise (SOSYGA). Le syndicat était selon Arthur Sabi Djaboudi (2018) inféodé au Parti Démocratique Gabonais (PDG). Alors que le journal *Akass*i sera créé le 6 mars 1978 par l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais (UFPDG) et dirigé par la première dame[70].

Finalement, lorsqu'on parle de presse écrite au Gabon, et dans l'Empire colonial français – Afrique Équatoriale Française (AEF) et Afrique Occidentale Française (AOF) – de la période coloniale jusqu'à l'indépendance, il s'agit à la fois de la presse coloniale, de la presse d'informations politiques et générales, des revues culturelles, des revues éducatives et pédagogiques essentiellement[71]. Même s'il faut le noter, une presse d'entreprise s'est développée en parallèle à celle évoquée précédemment. Sans oublier la presse sportive qui n'était pas en reste avec la création en 1976 du journal *Omnisports,* qui cessera malheureusement de paraître après son premier numéro.

La presse coloniale ne répondait pas aux préoccupations des populations autochtones. Elle était surtout un moyen de commercialisation et d'évangélisation des missions chrétiennes. Car, les premiers journaux auront pour rôle principal de servir l'administration métropolitaine, avant de jouer le rôle de porte-voix des ambitions politiques locales (Sabi Djaboudi, 2018). Parallèlement le rôle des missions chrétiennes dans la diffusion de la presse était tout aussi important puisque son histoire se rattache à leur histoire au Gabon. En effet, les missions chrétiennes ont introduit les premiers

[70] Omar Bongo Ondimba était encore marié à celle qu'on appelle aujourd'hui Patience Dabany, qui n'est autre que Marie-Joséphine Nkama de son vrai nom. Après son divorce, elle s'est exilée en 1987 en Europe, puis en Amérique, afin d'entamer une carrière musicale.

[71] Les revues culturelles visaient la promotion de l'Homme Noir (*Bulletin de l'enseignement de l'AOF, Revue africaine de littérature, Notes africaines, Jeunesse-Liaison, La Race nègre, La Dépêche africaine, Liaison, Trait d'union, Légitime Défense, La Revue du monde noir, L'Étudiant d'Afrique noire, L'Étudiant noir, Présence africaine, Conditions humaine, Le sang de Bandoëng, Tam-Tam, L'Étudiant du Gabon* devenu plus tard *Démocratie nouvelle).* Elles ne se cantonnent en revanche pas uniquement à l'Empire colonial français en Afrique noire, mais s'étendent à l'ensemble des colonies en ce sens qu'elles visent l'émancipation des peuples colonisés. Les revues éducatives et pédagogiques étaient, elles aussi nombreuses, en vue de soutenir les politiques éducatives de l'administration coloniale (*ABC Magazine, La Semaine de l'AEF, Nos écoles* devenu *Instruire, Bulletin de l'enseignement de l'AEF*, *Éducation de la jeunesse africaine*).

journaux en langue africaine sur le continent pour asseoir leur rôle dans l'espace public. Et, c'est cette propagande religieuse qui est à l'origine des médias chrétiens en Afrique. D'ailleurs, ces missions seront considérées comme des auxiliaires par l'administration coloniale de 1885 à 1905 en percevant une aide matérielle pour leur participation à l'œuvre coloniale. Par le biais de l'évangélisation, les autochtones vont être initiés à la lecture et à l'écriture. Pour transmettre la foi, il fallait transmettre la langue notamment le français. Certains documents ont été rédigés en langes locales, et plus tard, naîtront d'ailleurs également des journaux rédigés en langues locales. L'administration coloniale et les entreprises avaient aussi besoin d'employer localement, ce qui justifie aussi l'introduction de l'enseignement moderne dans les colonies françaises. Cette mutation sociale s'accompagnait d'une accélération du processus d'acculturation amorcé bien avant le début de la période coloniale d'après Nicolas Metegue N'Nah (2006). Un phénomène qui se traduisait pour cet auteur de façon plus évidente par :

> « La mode vestimentaire, la généralisation de l'usage du français dans le pays. […] Avec la diffusion du français, se développa aussi le goût de genres littéraires nouveaux, tels le théâtre et la poésie à l'occidentale dont le rôle, dans l'éducation de la jeunesse, était très important. La musique, et la danse, arts traditionnels particulièrement prisés par les autochtones, subirent de profondes transformations » (Metegue N'Nah, 2006, p.122).

En 1948 furent créés dans toute l'AEF des cercles culturels, environ 55 dans les villes les plus importantes de l'Empire colonial français auxquels avaient accès les couches sociales les plus instruites parmi les populations autochtones, encore appelés les « évolués » d'après Nicolas Metegue N'Nah (2006) et Arthur Sabi Djaboudi (2018). Ces cercles culturels sont nés à l'initiative d'une association appelée l'Union Éducative et Mutuelle de la Jeunesse Africaine, fondée à Brazzaville en 1942. L'association était constituée de jeunes intellectuels dont des Gabonais. 3 cercles ont d'ailleurs été créés au Gabon. Ils constituaient des *« outils d'assimilation autant que des soupapes de sécurité, pour canaliser la montée des idées nouvelles dont les ''évolués'' se faisaient l'écho »* (Sabi Djaboudi, 2018, p.63). Ces « évolués » étaient composés d'enseignants, étudiants, interprètes, avocats, médecins, qui constituaient une bourgeoisie intellectuelle dont le développement restait lié au besoin du colonialisme (Sabi

Djaboudi, 2018).

3.1.2 Résistance et luttes politiques des autochtones face à l'administration coloniale

En 1887, l'administration coloniale va créer une imprimerie à Libreville dans l'objectif de reproduire des actes officiels. Cette presse était faite par des européens, pour des européens. Si les luttes politiques ont commencé au Gabon dès la fin de la Première Guerre mondiale (1914 – 1918), alors qu'il n'existait pas encore de presse africaine, puisqu'elle est apparue après la Première Guerre mondiale[72] qui a vu l'essor de la presse gabonaise du fait d'un contexte international favorable[73], celles-ci se sont accentuées entre 1922 et 1929, marquées par une révolte dirigée par Wongo, notamment dans les localités de Mitzic, Mbigou, Okondja et Lastourville. Mais les Français firent taire la révolte en tuant Wongo et ses alliés. C'était sans compter sur la volonté des populations instruites à résister contre l'administration coloniale. En effet, dès l'apparition des journaux rédigés en français dans les années 1920, avec notamment la création de *L'Écho Gabonais* en 1922, les colons vont s'inquiéter de leur impact dans l'opinion internationale, alors que les journaux rédigés en langue locale ne les inquiétaient pas jusqu'alors. Ils vont donc s'évertuer à freiner le développement de la presse locale. Cela s'explique en partie par le fait que les autochtones ayant « été civilisés », du moins en partie, ces journaux vont rencontrer un succès inattendu auprès d'eux. Les colons vont alors craindre que les populations alphabétisées soient encouragées à s'affranchir du pouvoir colonial. La méthode utilisée par l'administration

[72] La presse africaine dans l'Empire coloniale français dont faisait partie le Gabon est apparue après la Première Guerre mondiale, lorsque la France modernisa son Empire. Dans les différents pays de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), dont le Sénégal, le Bénin, etc., on assiste alors à la naissance de diverses feuilles (*Le Guide du Dahomey, Le Messager dahoméen, Récadère, l'AOF, La Voix du Dahomey, La Race nègre, Réveil, Afrique noire, L'Étoile du Dahomey, AEF nouvelle*).

[73] Arthur Sabi Djaboudi (2018) précise que la presse qui va se développer durant cette période dans les colonies de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) vont davantage intéresser les populations gabonaises, plus que celles habitants les autres colonies.

coloniale française de l'époque pour freiner l'expansion de la presse était la taxation de l'importation des outils servant à la confection des journaux. Lorsque les populations arrivaient à s'acquitter de ces taxes, ce sont les journaux eux-mêmes qui étaient taxés. Finalement la presse locale devenait difficile d'accès contrairement à la presse coloniale et/ou métropolitaine parce que sa circulation était plus aisée. De ce fait, les journaux étaient en majorité destinés exclusivement aux cadres de l'administration coloniale. Dans ce contexte d'expansion de la presse locale, le Gabon va être marqué par de nombreux changements ; l'ouverture des établissements d'enseignement secondaires, l'émergence de débats dans l'espace public sur l'opportunité de l'accession à l'indépendance, marquée par le désir de s'affranchir de la domination coloniale. Ces changements vont en partie ébranler la souveraineté de l'administration coloniale française. Et même si les différentes publications de la presse locale n'étaient pas d'une très bonne qualité, les autochtones aspiraient indéniablement à se libérer de ce qu'ils considéraient désormais comme étant un régime d'oppression. C'est de cette volonté au changement qu'est né *L'Échos Gabonais*[74] de Laurent Antchouey en 1922, dont les articles étaient particulièrement virulents à l'endroit du régime colonial puisqu'il dénonçait l'administration coloniale et les abus des marchands européens. Pour riposter contre l'administration coloniale, la Section Gabonaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que l'Association de la Jeunesse Gabonaise, deux regroupements militants qui mobilisaient les populations sur l'ensemble du territoire organisèrent des manifestations qui perturbaient fortement l'activité économique du pays, entraînant des soulèvements populaires.

[74] Le journal était publié par deux organisations importantes, dont la Section Gabonaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, née en 1916, dirigée par Jean-Baptiste Ndéndé, et l'Association de la Jeunesse Gabonaise, née en 1918. Les deux organisations, étaient très actives, mobilisaient les populations, et comptaient de nombreux militants, parmi lesquels Léon Mba, le premier Président du Gabon, dont le journal publiait aussi certains articles, à l'instar d'autres personnalités.

3.1.3 La fin du régime colonial marquée par les bouleversements dus à la montée de la lutte des peuples colonisés

La Seconde Guerre mondiale va ébranler les rapports de force entre l'administration coloniale et les autochtones au Gabon, et plus généralement dans les territoires de l'AEF et le reste du monde. En effet, au début des années 1950 des groupes de pressions et des associations vont fleurir dans toutes les colonies françaises dont le Gabon. Pour Nicolas Metegue N'Nah (2006) c'est suite à la participation des populations autochtones dans cette guerre que vont émerger de nouvelles revendications, exigeant plus de droits, de libertés, d'autonomie et d'indépendance. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les revendications s'intensifièrent donc. Entre janvier et février 1944 se tint à Brazzaville, sous la direction du général De Gaulle la conférence africaine de Brazzaville, réunissant les gouverneurs des colonies françaises afin de réfléchir sur l'amélioration de l'administration coloniale française[75]. Celle-ci suscita chez les intellectuels gabonais *« un immense espoir et stimula le courant de revendication politique déjà perceptible au Gabon comme ailleurs en Afrique, avant la guerre »* (Metegue N'Nah, 2006, p.136). Dans cette perspective, de 1940 à 1960 vont se créer de nombreux partis politiques au sein de l'AEF, grâce à un décret français du 7 avril 1944 instituant les syndicats dans les colonies d'Afrique[76] comme le souligne Arthur Sabi Djaboudi :

> « Obligée de reconnaître l'effort de l'Afrique pendant la guerre, soumise aux pressions soviético-américaines prônant l'autodétermination de peuples encore sous le joug colonial, la France, par décret du 7 août 1944, institue les syndicats dans les colonies africaines » (Sabi Djaboudi, 2018, p. 126).

[75] Même si les populations n'y étaient pas représentées, elles purent tout de même se faire entendre. En effet, les intellectuels africains envoyèrent 6 rapports qui furent lus par le général Félix Éboué lors de la conférence africaine de Brazzaville.

[76] C'est en août 1944 que le droit syndical sera reconnu aux travailleurs gabonais, et en octobre de la même année naîtra le premier syndicat des travailleurs, le Syndicat des Employés de Libreville (SEL).

Des syndicats qui ont par ailleurs été marqués par un fort engagement politique depuis les luttes anti-coloniales, jusqu'aux luttes pour l'indépendance. Pour diffuser leurs idéologies ceux-ci vont se servir des médias. En effet, en 1944, la conférence de Brazzaville va introduire des changements dans les fondements idéologiques de l'appareil colonial, entraînant la prise en compte des autochtones dans l'administration du territoire de l'AEF. La liberté de la presse fut aussi accordée au cours de la même année. Le Gabon devint par ailleurs un territoire d'Outre-Mer, doté d'un conseil représentatif jusqu'en 1951 et ensuite d'une assemblée territoriale. C'est le décret susmentionné qui est à l'origine de la naissance des associations et des partis politiques au Gabon du fait de l'émergence d'une élite locale à l'initiative du développement de la lutte des peuples autochtones contre le régime colonial. Parmi les partis politiques créés, les principaux partis qui domineront la scène politique sont entre autres ; le Bloc Démocratique Gabonais (BGD), l'Union Démocratique et Sociale Gabonaise (UDSG) et le Parti Gabonais d'Union Nationale (PUNGA). Les partis politiques qui naissaient à cette période étaient à l'origine de la création de plusieurs journaux qui feront émerger et entendre les discours anticolonialistes et les revendications des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il s'agit de *La Voix du COGES* pour Comité Gabonais d'Études Sociales et Économiques, fondé en 1948 et devenu en 1949 *Réalités Africaines*, puis il changera encore de nom pour devenir *La Voix de l'AEF*, et finalement se renommer *L'Union française.* C'est Paul Sousatte, élu du Gabon à l'Assemblée de l'Union Française qui en est le fondateur. Il y a également le journal *L'Union Gabonaise,* appartenant quant à lui au BGD. Il deviendra *Patrie Gabonaise* en 1961. Le Mouvement National pour la Révolution Gabonaise (MNRG) auquel appartenait *La Cognée*[77]*.* Et enfin, les journaux *Le Pilote*, *Action et Vérité* et *Renaissance,* appartenant à l'UDSG fondé en mars 1959 par Jean-Hilaire Aubame. Ces journaux seront dirigés et animés par des cadres de l'administration, des enseignants, et écrivains, parmi lesquels on peut notamment citer Raponda Walker, Tsira Ndong Ntoutoume, Léon Mba, ce dernier, devenu plus tard le premier Président du Gabon et dont le journal *Gabon Matin* était proche, et plus

[77] Bulletin du Mouvement National pour la Révolution du Gabon (MNRG), de Germain Mba, et un groupe d'étudiants parmi lesquels, Jean-Pierre Nzoghé Ngéma, Émile Kassa Mapsi, Bouka-Bu-Nziengui.

particulièrement de son Gouvernement. C'est en 1960 que *Gabon Matin* sera créé par Fidèle de Breteuil. C'est un hebdomadaire qui deviendra par la suite, en 1966, un quotidien, le premier du genre. Édité par l'AGP (Agence Gabonaise de Presse) au sein de laquelle se trouvent d'ailleurs ses locaux. Cet hebdomadaire se caractérise par le fait qu'il rend compte des activités gouvernementales. De plus, il détient l'exclusivité du marché publicitaire[78].

3.2 Gabon indépendant : renouveau politique et renouveau de la presse

Durant le processus de décolonisation, la vie politique du Gabon va particulièrement être marquée par la personne de Léon Mba, qui deviendra plus tard le premier Président du jeune État indépendant. En 1946, il s'était fait remarquer à travers le groupement appelé le Comité Mixte Gabonais (CMG). Puis dans la même foulée, il créa avec Paul Gondjout, le BGD, dont il était lui-même le leader. Le BGD était à l'initiative de *L'Union Gabonaise* créé en 1956, tirant à plus de 500 exemplaires, et qui deviendra par la suite *Patrie Gabonaise* en 1961, et donc l'organe du Gouvernement en place. En 1946, lors des élections des députés des territoires d'Outre-Mer Jean-Hilaire Aubame se présenta comme un socialiste, Louis-Émile Bigmann faisait partie des autochtones militants les plus actifs sous la bannière du Rassemblement du Peuple Français (RPF). Alors que Léon Mba se présentait comme membre du Rassemblement des Gauches Républicaines (RGR). D'autres partis politiques vinrent compléter ce paysage, à l'instar du PDG[79], le CMG[80], et l'UDSG qui créa *Action et Vérité*. C'est la Loi-

[78] La publicité se limitait aux avis et communiqués officiels, aux annonces légales et pratiques. La publicité proprement dite était quasi inexistante parce que le Gabon ne disposait pas d'entreprises pouvant concurrencer les annonceurs étrangers, en l'occurrence français.

[79] Le Parti Démocratique Gabonais (PDG) auquel on accorde souvent la paternité à Léon Mba aurait officiellement été créé en 1946 Émile Issembè.

[80] Fondé par Léon Mba en 1946 après son retour d'exil. Le parti s'affilia par ailleurs au Parti du Regroupement Africain (PRA). Suite à des jeux d'alliances politiques, il devint maire de Libreville en 1956.

Cadre Defferre[81] du 26 juin 1956, du nom de Gaston Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, qui a entraîné une réforme institutionnelle au Gabon accordant plus de place aux autochtones dans la gestion des affaires locales. Elle va donc accroître l'indépendance des territoires de l'AEF et affaiblir la Métropole, puisqu' *« elle fit avancer résolument le processus de démocratisation du système colonial et amorça la transition institutionnelle de l'État colonial français, sa transmission et l'émancipation effective des territoires sous sa tutelle »* (Ndombet, 2009, p.65).

C'est dans ce contexte où la résistance à la colonisation s'organisait de plus en plus efficacement et s'institutionnalisait que, le 28 novembre 1958 Léon Mba obtint la proclamation de la République suite au Référendum initié par le général De Gaulle, *« et qui réaffirme, l'affiliation du Gabon à la France dans le cadre de la communauté, gage d'une révolution tranquille. »* (Kombila, 2010, p. 16). Celle-ci fut proclamée le 17 août 1960. En 1959, l'Assemblée Constituante, précédemment Assemblée Territoriale à laquelle Léon Mba avait été élu en 1952 et 1957 va rédiger la première Constitution du Gabon et se transformer en Assemblée Législative. Adoptée le 4 novembre 1960 à l'Assemblée Nationale, cette première Constitution instituait un régime parlementaire pour lequel Léon Mba n'était pas favorable, du fait de son attrait pour un régime présidentialiste visant à concentrer tous les pouvoirs dans la personne du Chef de l'État. D'où le constat d'André-Jean Tudesq, selon lequel, *« les dirigeants africains des nouveaux États ont hérité de la concentration des pouvoirs que les colonisateurs avaient opérés dans les zones francophones »* (Tudesq, 1999, p.3). Puis, le 5 janvier 1960 fut adoptée la première législation sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion[82].

[81] Elle instaure le suffrage universel direct, des deux sexes, et un collège unique, et autorise le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires. Chaque territoire est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est dirigé par un Conseil de Gouvernement, à compétence locale, présidé par un Chef du Territoire, exerçant les pouvoirs restants à la France, assisté d'un vice-président africain qui devient rapidement le personnage central. Ce dernier et tous les membres du gouvernement sont élus par l'Assemblée Territoriale. Ils reçoivent autorité sur un ou plusieurs services administratifs, préfiguration de ministres. Ils recevront ultérieurement le titre de ministre territoriaux : Goanvic, Jean. (2016). *De l'Empire colonial à l'indépendance assistée.* En ligne sur le site La philatélie, témoin de l'histoire, http://www.histoire-et-philatelie.fr/pages/005_decolonisation/0701_loi_cadre_1.html, consulté le 22 janvier 2019.

[82] Il s'agit de la loi sur la presse : loi n°84/59 du 5 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion.

L'adoption de cette première loi intervient avant la proclamation de l'indépendance par le Gouvernement en fonction depuis 1957, avec à sa tête Léon Mba. D'ailleurs, au moment de la proclamation de l'indépendance du Gabon par Léon Mba, on nota la présence du politique français André Malraux venu pour l'occasion. On pouvait y voir une volonté de l'administration coloniale, visant à maintenir une mainmise afin de continuer à contrôler l'ancienne colonie malgré l'amorce d'une révolution « calme ». Puisque le Parlement en 1957 révèlera en son sein la présence de personnalités issues directement de l'administration coloniale dont Paul Flandre, Édouard Duhaut, Maurice Jourdan, et Pierre Mariani.

> « Quand le Gabon accède à l'indépendance, le 17 août 1960, le nouvel État manque cruellement d'une véritable presse d'information générale. Seuls les journaux précédemment cités sont des feuilles imprimées appartenant à des organisations politiques, syndicales voire culturelles. Les partis politiques métropolitains étant introduits en Afrique, chaque leader se propose de créer un organe d'informations susceptible de répandre ses idées. » (Sabi Djaboudi, 2018, p.152)

Toutefois, plusieurs journaux vont tout de même survivre à la proclamation de l'indépendance en 1960. Parmi ceux-ci, *Le Pilote, La Renaissance, Action et Vérité, L'Union Gabonaise, La Cognée, Réalités Gabonaises, L'effort, Gabon Matin.* La majorité des journaux étaient engagés politiquement puisqu'affiliés à des partis politiques. Outre l'actualité politique, ces journaux s'intéressaient également à l'économie. À travers cette succession de situations, on peut déduire une forte volonté de la part des politiques d'encadrer la communication au Gabon. Puisque, cela n'a pas échappé aux Gabonais que cette première loi sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion est née de la volonté d'un Parlement qui comptait en son sein des personnes issues directement de l'administration coloniale française visant à défendre les intérêts de la France. Toutefois, peut-être fallait-il y voir aussi une volonté pour Léon Mba d'amorcer une décolonisation pacifique, contrairement à ce qui se passait dans le même temps dans les autres colonies de l'Empire colonial français en Afrique. Les différents journaux en circulation durant cette période de décolonisation étaient *« l'écho des sensibilités politiques différentes »* (Ndong Ngoua, 1999, p.481), et ne s'intéressaient que très peu aux réalités sociales. Ces journaux étaient imprimés à Brazzaville, ancienne capitale de

l'AEF, à Dakar, ancienne capitale de l'AOF, et même à Paris. D'où, une absence de parution dans les autres régions de l'Empire colonial français.

La presse a joué un rôle prépondérant dans l'accession du Gabon à l'indépendance. En effet, celle-ci a contribué d'une part significative à travers les diverses publications à introduire dans l'opinion publique la possibilité d'accès à l'indépendance. Malgré les tentatives de l'administration coloniale, de freiner l'expansion de la presse autochtones, celle-ci avait entrepris de mettre en œuvre des stratégies visant à faire circuler l'information au sein des différentes sphères de la société, notamment les plus instruites pouvant se saisir de la question en vue de revendiquer l'indépendance. Dès son accession à l'indépendance, les pouvoirs publics se sont aussitôt préoccupés des modalités de l'encadrement des médias. Dans cette perspective, la loi sur la liberté de la presse et d'opinion sera promulguée et le Gouvernement lancera le 11 octobre 1962 *L'Effort Gabonais*, parce qu'il n'existait pas d'organe d'informations générales de l'indépendance en 1960, jusqu'en 1962. Mais celui-ci ne paraîtra que jusqu'en 1965, puis il sera remplacé par *Gabonais d'aujourd'hui*, auquel succédera *Gabon Matin* en 1967, édité par l'AGP. Celui-ci publiait des informations nationales et internationales. Il ne paraîtra que jusqu'en 1973, date qui marque également la création de la SOGAPRESSE, devenue le 2 septembre 1975 la Société Nationale de Presse et d'Édition (SONAPRESSE)[83]. D'abord un journal hebdomadaire, dont le premier numéro tiré à 2500 exemplaires paru le 15 mars 1974, il va devenir un quotidien le 30 décembre 1975. Le journal bénéficiait des subventions de l'État jusqu'au milieu des années 1980, mais suite à la suppression de celles-ci, le journal va progressivement être privatisé.

[83] Cependant, on constate dans l'usage courant, l'utilisation de la dénomination SOGAPRESSE, au lieu de SONAPRESSE, même de la part des journalistes que nous avons rencontrés dans le cadre de cette recherche. Il faut donc comprendre qu'il s'agit de nommer la même entité, c'est-à-dire l'imprimeur.

3.3 La presse sous le parti unique : entre autoritarisme et conservation du pouvoir

De 1960 à 1962 il n'existait pas à proprement parler un journal d'informations générales au Gabon. Mais le 22 octobre 1962, le Gouvernement lança le journal *L'Effort Gabonais.* Il devint le premier hebdomadaire d'informations générales à l'initiative des intellectuels autochtone sur le territoire national jusqu'en 1965. Il sera par la suite remplacé le 6 juin 1964 par *Gabon d'aujourd'hui*, un bulletin quotidien auquel succèdera *Gabon Matin* en 1967, édité par l'Agence Gabonaise d'Informations[84] (AGI) qui n'est autre que l'actuel AGP. D'abord appelée l'AGI, l'AGP a été créé par une loi[85], en tant qu'organisme autonome doté d'une personnalité civile et soumise aux règles commerciales. Placée sous la tutelle du Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique, et du Ministère de l'Économie et des Finances, l'Agence est créée avant la proclamation de l'indépendance du Gabon le 17 août de la même année. Elle apparaît comme un successeur de l'Agence France Presse (AFP) au Gabon. C'est en 1966[86] qu'elle deviendra l'AGP issue d'une fusion entre l'AGI et la SOGAPRESSE seul distributeur de presse jusqu'à ce jour au Gabon. Le siège de l'AGP se trouve à Libreville. Celle-ci avait ouvert trois autres bureaux, en septembre 1991 à Oyem, Port-Gentil et Franceville, mais seul celui d'Oyem était encore en activité alors que les deux autres avaient dû fermer

[84] L'Agence Gabonaise d'Informations (AGI) deviendra l'Agence Gabonaise de Presse (AGP) par une loi en novembre 1966 et continuera à s'occuper du bulletin quotidien *Gabon Matin* avant la création du quotidien national *L'Union* en 1973.

[85] Il s'agit de la Loi n°27/60 du 8 juin 1960 portant création de l'Agence Gabonaise d'Information. Les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence sont fixées par le Décret n°791/PR-MF-MI du 4 novembre 1968 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Presse. Par ailleurs, dans le but de renforcer ses missions de service au public et sa gouvernance, le Gouvernement a annoncé le 23 juin 2015 que celle-ci comprenait désormais la Direction Administrative et Financière ; la Direction de l'Information ; la Direction de Gabon Matin ; la Direction Technique ; la Direction des Affaires Juridiques ; la Direction de la Communication et du Marketing ; les Directions provinciales : Modérateur. (2015). *Communiqué final du conseil des ministres du 23 juin 2015*. En ligne sur le site de *Gabon Actu*, http://www.gabonactu.com/communique-final-du-conseil-des-ministres-du-23-juin-2015/, consulté le 23 janvier 2019.

[86] Cette naissance ou plutôt ce changement de dénomination est consacré par la Loi n°21/6 du 30 novembre 1966 portant création de l'Agence Gabonaise de Presse.

pour des raisons d'ordre budgétaire (Okanga Souna, 2002). Comme toute Agence de presse, son rôle est de collecter, traiter, et diffuser les informations nationales et/ou internationales. *Gabon Matin* va continuer de paraître jusqu'en 1973. Une année qui correspond par ailleurs à la création de la SOGAPRESSE, à laquelle appartient le journal *L'Union*, le seul hebdomadaire d'informations générales qui existait alors et dont le premier numéro tiré à 2 500 exemplaires est paru le 15 mars 1974[87]. C'est en 1968, lorsqu'avec la constitution du parti unique l'État gabonais s'est transformé en un État-PDG que le quotidien *L'Union* a été créé en 1973, et il deviendra par la suite, plus exactement 7 ans plus tard l'organe de communication du PDG, édité par la SOGAPRESSE[88] et présidée par un membre du PDG en la personne de Léon Augé. De 1973 à 1990 ce sera le seul journal existant dans le paysage médiatique de la presse écrite. Il sera à cet effet inféodé au Gouvernement en place. D'abord créé comme hebdomadaire de 8 pages, il passera à 12 pages en 1985, à 16 pages en 1997, et enfin à 20 pages en 2002.

Cet hebdomadaire est né de la volonté des politiques gabonais, suite à des négociations menées avec la société Frances Éditions et Publications du groupe Hachette, et deviendra finalement un outil de propagande du PDG. MULTIPRESSE, le principal imprimeur de journaux au Gabon est demeuré le seul imprimeur au Gabon jusqu'à la création récente de l'imprimerie La Référence. Il est contrôlé par la SONAPRESSE et avait été créé pour l'impression du quotidien national *L'Union.* MULTIPRESSE s'est d'abord imposé comme le seul imprimeur au Gabon et maintenant le principal, que ce soit pour la presse d'informations, la presse magazine, la presse sportive, etc.

---

[87] La volonté de doter le Gabon d'un journal national quotidien émanait des politiques, notamment Omar Bongo Ondimba, à l'époque, Albert-Bernard Bongo. Après avoir prospecté pour concrétiser ce projet, c'est finalement la France qui sera choisie comme partenaire privilégié via la société France Éditions et Publications du groupe Hachette. Ainsi, en 1973, *L'Union* est fondé par Fred Hidalgo et son épouse Mauricette Hidalgo, sous la direction rédactionnelle de Michel Ekekang.

[88] *L'Union* est imprimé durant cette période par Impriga et distribué par Hachette Gabon qui deviendra la Société Gabonaise de Presse et d'Edition (SOGAPRESSE), une Société à Responsabilité Limité (SARL). Elle deviendra par la suite la Société Nationale de Presse et d'Edition (SONAPRESSE) dans laquelle l'État-PDG (Parti Démocratique Gabonais) détient 75% de parts contre 25% pour l'ensemble des actionnaires privés en 1975.

La SONAPRESSE est une société d'édition parapublique. À sa création 75% de son capital était la propriété de l'État Gabonais et 25% appartenaient à des investisseurs privés dont la société France Éditions et Publications une filiale du groupe Hachette. La SONAPRESSE est donc en l'espèce, placée sous l'autorité d'un Conseil d'Administration, et l'État qui y exerce un contrôle administratif accordait une subvention à la SONAPRESSE jusqu'en 1987 d'un montant estimé à 300 000 000 de francs CFA[89] avant sa suppression ayant entraîné une restructuration de la société. Une restructuration qui a conduit à une privatisation progressive du capital, réparti entre la Société Nationale d'Investissements (SONADIG) représentant l'État Gabonais, France Édition Publication, la SONAPRESSE, et enfin MULTIPRESSE. En 1996 en revanche, la répartition du capital se présentait ainsi : SONADIG 15%, Association Participative du Personnel de la SONAPRESSE (APPS) (10%), privés nationaux (38,38%), partenaires étrangers (36,62%) pour un capital de 300 000 000 de francs CFA[90] (Okanga Souna, 2002). À ce jour, SONAPRESSE est le seul distributeur de journaux sur l'ensemble du territoire national. Elle distribue, aussi bien la presse nationale qu'internationale. Jusqu'en 1975 la SONAPRESSE s'appelait SOGAPRESSE, qui avait été créée par la loi n°15/64 du 29 octobre 1964. Elle va ensuite changer de nom pour s'appeler d'abord Librairie Hachette Gabon, puis devenir une filiale des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) par un changement de statut. Un statut, qui était celui d'établissement public industriel commercial doté d'une personnalité civile, autonome et financière.

Durant la période de décolonisation, il y avait une prééminence de la personne du Chef de l'État en raison du parti unique. La concentration du pouvoir par le Président de la République tenait sa source dans l'adoption d'un régime parlementaire, lequel sera remis en question dès l'accession du Gabon à l'indépendance le 17 août 1960. À ce moment, la question d'une nouvelle Constitution se posa effectivement, une Constitution qui fut d'ailleurs adoptée le 4 novembre 1964. D'abord, suite à des rivalités

[89] Soit environ 457 347,052 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 24 janvier 2019.

[90] Soit environ 457 347,052 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 24 janvier 2019.

politiques qui se traduisaient par une crise opposant Léon Mba, alors secrétaire général du BGD et Paul-Marie Indjendjet Goundjout, secrétaire général adjoint du même parti politique. Le différend trouvait son origine dans le choix du régime démocratique à donner au Gabon après l'indépendance. Léon Mba était favorable à un régime présidentialiste alors que Paul-Marie Goundjout et Jean-Hilaire Aubame souhaitaient un régime parlementaire c'est-à-dire un régime où le Gouvernement est responsable devant le Parlement. Alors qu'un régime présidentialiste est caractérisé par un exécutif dominé par la personnalité du Président et devant lequel le Gouvernement est responsable. L'Assemblée Nationale sera donc dissoute le 7 janvier 1961 par le premier Ministre Léon Mba. À cette période, et jusqu'aux alentours de 1964, trois partis politiques occupaient la sphère publique, notamment le BGD de Léon Mba, l'UDSG et le PUNGA. Ignorant volontairement l'existence d'une Assemblée Nationale, le Premier Ministre Léon Mba procéda à un remaniement ministériel qui n'était pas au goût de certains députés et de Paul-Marie Gondjout. Alors que ceux-ci préparaient une motion de censure, Léon Mba les court-circuita en proclamant un état d'alerte de 6 mois et fit arrêter Paul-Marie Gondjout et ses alliés en les accusant de complot. L'Assemblée lui céda les pleins pouvoirs pour élaborer une Constitution selon ses aspirations. N'ayant pas l'intention de mettre en application cette Constitution et craignant un affaiblissement de son électorat à la suite des tensions internes au BDG, il proposa aux trois partis de fusionner pour les élections à venir pour former L'Union Nationale parce qu'il redoutait de ne pas remporter les élections. *« Ainsi, à la veille et au lendemain de la proclamation de l'indépendance, l'union de tous les Gabonais était ressentie par toutes les formations politiques du pays comme une nécessité d'extrême urgence »* (Metegue N'Nah, 2006, p.168). Cependant, malgré cette apparente union, Léon Mba était toujours favorable au parti unique contrairement à Jean-Hilaire Aubame.

Résolus à trouver malgré tout un terrain d'entente, Léon Mba leader du BGD et Jean-Hilaire Aubame leader de l'USDG entreprirent de mener ensemble la campagne pour les législatives et la présentielle. Le 1er février 1961, Léon Mba fut élu Président de la République, et le 21 février de la même année fut adoptée une Constitution présidentialiste puisqu'il était à la fois Président de la République et Chef du Gouvernement. Ainsi, *« la Constitution du 21 février 1961 renforçait indéniablement les*

pouvoirs du Président de la République » (Okanga Souna, 2002, p.310). L'Union Nationale fonctionna jusqu'au 25 février 1963. Les membres des autres partis politiques ayant fusionné refusaient en effet de dissoudre leurs partis politiques en faveur de la création d'un parti unique cher à Léon Mba dans lequel leurs partis politiques ne seraient que très peu représentés. Ceux-ci furent évincés du Gouvernement parce qu'accusés d'y semer la discorde. Une crise éclata, d'où le coup d'État du 18 février 1964 perpétré par l'armée, à la suite duquel Léon Mba, remis au pouvoir grâce au concours de l'armée française, dissout par ordonnance les partis politiques, syndicats, associations, et autres regroupements publics susceptibles de troubler l'ordre public. Cette disposition a contribué à fragiliser l'opposition et finalement à l'éliminer. Ce qui entraîna de fait un parti unique, le BGD, parce que l'opposition terrifiée par les procès des personnes impliquées dans le coup d'État militaire ne put se réorganiser au Gabon[91]. Ce qui conduit à des adhésions massives au sein du BGD.

Malade et se faisant soigner à Paris, le Président Léon Mba, puisque désireux d'en faire son successeur, va nommer Omar Bongo Ondimba à l'époque Albert Bernard Bongo vice-Président le 11 novembre 1963 en remplacement de Paul-Marie Yembit, à l'époque secrétaire générale du BGD et vice-Président du Gouvernement depuis 1963. En effet, selon les dispositions constitutionnelles, le vice-Président assurait de fait la fonction de Président de la République par intérim en cas d'empêchement temporaire ou de vacance du pouvoir. Pour faire d'Omar Bongo Ondimba son vice-Président et potentiel successeur Léon Mba fera modifier la Constitution. Landry Okanga Souna (2002) explique à ce propos que la modification concernait les articles 8, 9 et 10 de la Constitution. Cette modification aboutit à la suppression et au remplacement du vice-Président du Gouvernement par un vice-Président de la République. De fait, le vice-Président deviendrait d'emblée le successeur du Prédisent de la République en cas d'empêchement temporaire ou de vacance définitive. Il pourrait ainsi terminer le mandat présidentiel en cours conformément aux dispositions constitutionnelles en

[91] L'action de l'opposition se réorganisa à l'extérieur du pays, avec notamment la Mouvement National de la Révolution Gabonaise (MNRG) qui s'organisa à la suite de l'intervention française visant à déjouer le coup d'État militaire contre Léon Mba.

vigueur, notamment la Constitution du 17 février 1967. Élu aux côtés de Léon Mba à l'élection présidentielle du 19 mars 1967 comme son vice-Président, Omar Bongo Ondimba succéda donc à Léon Mba après sa mort, survenue à Paris, le 28 novembre de la même année. Même si le nouveau régime, qui avait pour objectif de promouvoir le développement économique et social du Gabon se voulait héritier du précédent par l'esprit (Metegue N'Nah, 2006), celui-ci n'entendait poursuivre son œuvre que dans ses grandes orientations. Lorsqu'Omar Bongo Ondimba succéda à Léon Mba, il entreprit de modifier la Constitution en faisant disparaître le poste de vice-Président de la République et en rétablissant celui de vice-Président du Gouvernement. Il fit également libérer les prisonniers du coup d'État militaire contre Léon Mba. Puis, il décida d'abolir le multipartisme en créant le PDG le 13 mars 1968 par ordonnance[92] et dont la devise est : « Dialogue – Tolérance – Paix ».

En 1969 l'Ordonnance n°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'information, mettait à la disposition du Président de la République l'ensemble des moyens d'informations. Et, en plus d'être Président de la République Omar Bongo Ondimba était en même temps Ministre de l'Information des Postes et des Télécommunications de 1966 à 1980. Pour l'aider à assurer ses multiples fonctions, des ministres déléguées furent nommés afin de le suppléer conformément à la loi en vigueur, qui prévoyait qu'un ministre délégué pouvait être chargé de l'Information et ainsi avoir à disposition les moyens d'informations sous le contrôle du Chef de l'État pour lui rendre compte comme le précise Landry Okanga Souna (2002). Cependant, ces ministres étaient considérés comme des collaborateurs du Chef de l'État qui usait des médias comme des instruments de pouvoir pour asseoir et renforcer son pouvoir, d'où, la création et l'installation au sein des locaux de la Présidence de la République de *La Radiodiffusion et Télévision 2 (RTG 2),* et *« la fonctionnarisation des journalistes (et autres professionnels de la communication), les privant ainsi d'une certaine liberté de parole »* (Okanga Souna, 2002, p.320) en restreignant leur liberté d'informer. En effet, ces derniers devaient prêter serment avant leur prise de fonction, en jurant de garder et

[92] Il s'agit de l'Ordonnance n°13/68 du 13 mars 1968 portant institution d'un parti unique.

observer religieusement le secret des informations, des correspondances, et des faits dont ils auraient connaissance au cours des réunions des conseils de cabinet, bureau politique, ou tout autre organe du Gouvernement ou du parti. En cas de violation à ce serment les journalistes s'exposaient à une peine d'emprisonnement et/ou une amende.

Outre cette presse acquise au pouvoir, en parallèle se développera une presse religieuse avec notamment la création de *Ilumbi*[93] qui veut dire Messager en langue punu, un bulletin d'informations de l'Église Catholique. Nous apprenons avec Arthur Sabi Djaboudi (2018) que la diffusion de ce bulletin d'informations était internationale. Et pour André Jean Tudesq (1995) la presse des missions catholiques connut des suspensions du fait de la politique anticléricale du gouvernement français mise en application par le gouverneur général Augagneur.

Tous les journaux qui paraissaient dans la période précédant l'indépendance, et peu après vont peu à peu disparaître suite l'instauration du parti unique avec la constitution du PDG en 1968. Durant la période du parti unique la presse va connaître des heures sombres. En effet, bien qu'il existât une pluralité de journaux appartenant à divers partis politiques, ceux-ci finissaient par disparaître dès l'interdiction de ces partis politiques. Cette disparition va consacrer *Gabon Matin* et *L'Union* deuxième quotidien national comme journaux gouvernementaux. Gabon Matin est né en 1960. D'un hebdomadaire il deviendra en 1966 le premier quotidien édité par l'AGP qui l'abritait dans ses locaux. Le journal rend compte exclusivement des activités du Gouvernement, et est limité aux avis et communiqués officiels, annonces légales et pratiques. Cependant, il va disparaître des kiosques en 1970 pour laisser place à *L'Union* puis réapparaître en 2005 comme bimensuel.

[93] Placé sous la responsabilité de l'Abbé Florent Mboumb Bouass Mouissi, le bulletin d'informations traitait essentiellement des actualités directement en lien avec l'Église Catholique et ses relations avec le pouvoir politique en place.

3.4 Déclin du monopole étatique et naissance d'une presse d'opinion : l'ère du pluralisme

Que ce soit à cause du discours de La Baule ou de la chute du mur de Berlin, le Gabon a connu de nombreux bouleversements dus à l'exigence de l'instauration du multipartisme dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne. Un désir par ailleurs fortement manifesté par la communauté estudiantine et les populations pour l'accès à plus de libertés et de droits et surtout à de meilleures conditions de vie suite à la montée du chômage, la baisse des salaires, l'inflation des denrées de première nécessité, la dégradation des infrastructures sanitaires et scolaires, etc. En effet, *« à partir des années 1980 et surtout depuis 1990 l'Afrique subsaharienne a connu une remise en question de ses systèmes politiques et un mouvement de démocratisation qui ont affecté d'abord les médias »* (Sabi Djaboudi, 2018, p.209). Wilson-André Ndombet écrit à ce propos :

> « Ainsi, en 1990, dans un climat qui alternait entre multiples manifestations publiques de rues et appels au calme du parti au pouvoir, ponctués de violences politiques verbales et de violences physiques, trois forces en présence s'opposaient, à savoir d'une part, le peuple au nom de la quête du retour au multipartisme et, d'autre part, le régime au pouvoir et l'armée, décidées à maintenir le statu quo du parti unique. » (Ndombet, 2015, p.19).

Alors que les mouvements de contestations des gouvernements se mettent en place un peu partout sur le continent africain, au Gabon le Mouvement de Redressement National (MORENA) organisa en 1981 une marche pour défier le régime Bongo-PDG. De là, des réseaux de résistance se mettront en place clandestinement. La crise sociale s'amplifia, entraînant des actes de vandalismes, des grèves[94] dans divers secteurs de la vie économique et sociale. Cette crise va alimenter les actions de l'opposition contre le régime Bongo-PDG, et favoriser le retour d'exil de Paul Mba

[94] La désormais Université Omar Bongo Ondimba (UOBO) entrera en grève le 20 décembre 1989 par exemple afin de dénoncer le manque de professeurs, et les mauvaises conditions d'apprentissage. Les étudiants décideront de geler les cours provisoirement, entraînant ainsi le renvoie du Ministre de l'enseignement supérieur de l'époque, Jules Aristide Bourdes-Ogouliguende. Pour tenter d'étouffer la contestation estudiantine, le Gouvernement décida de la fermeture des établissements d'enseignement primaires, et secondaires.

Abessole, dirigeant du MORENA, qui vivait jusqu'alors à Paris. Cédant à la pression de la rue, Omar Bongo Ondimba va annoncer le remplacement du PDG par le Rassemblement Social-Démocrate Gabonais (RSDG) le 9 mars 1990, mais l'opposition[95] ne l'entendra pas de cette oreille, le considérant comme un prolongement du PDG. Malgré toutes ces tentatives visant à apaiser les tensions sociales après que des émeutes ont éclaté à Port-Gentil les 23 et 24 mars, une Conférence nationale sera convoquée du 27 mars au 19 avril 1990. C'est le Président Omar Bongo Ondimba qui prendra lui-même l'initiative de convoquer une Conférence nationale par décret suite aux contestations estudiantines et aux grèves des différentes catégories socioprofessionnelles soutenues par l'opposition clandestine. La presse française qualifiera cette Conférence nationale de « table ronde », « mascarade », « bongostroïkouac », ou « ravalement de façade » qui convenait à la France car elle aurait beaucoup à perdre dans la perspective d'une véritable démocratisation de la vie politique gabonaise (Mfoutou-Malanda, 2007). Les partis, syndicats, associations, clergés, groupements socioprofessionnels, etc., vont y prendre part. La Conférence nationale va se prononcer en faveur du multipartisme. Mais les élections législatives qui vont suivre donneront la majorité au PDG ancien parti unique, quoi qu'entachées par des soupçons de fraude électorale. À la suite de quoi, les partis politiques de l'opposition demandèrent l'annulation des élections sur l'ensemble du territoire. Le pouvoir annula une partie du scrutin et en convoqua un nouveau les 21 et 28 octobre 1990. C'est donc l'assemblée élue constituée du PDG qui votera la nouvelle Constitution.

La nouvelle Constitution du 26 mars 1991 va réaffirmer les libertés d'expression et de communication audiovisuelle. Les journaux et entreprises de communication se créèrent sous le cadre légal de l'ordonnance n° 7/93 du 1er octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite.

Le début des années 90 va affecter profondément les médias en raison de

[95] Regroupé sous la dénomination de Front Uni des Associations et Partis Politiques de l'Opposition (FUAPO) qui comptait, en dehors du Mouvement de Redressement National (MORENA), du Mouvement pour la Démocratie au Gabon (MDG), des Forces Démocratiques Unies (FDU), et du Parti Gabonais du Progrès (PGP), environ une vingtaine d'autres organisations.

plusieurs changements dans les domaines politique, constitutionnel et institutionnel (Ndong Ngoua, 1999, p.7). Ces changements vont avoir pour dénominateur commun la tenue de la Conférence nationale. Plusieurs facteurs étaient à l'origine de ces changements, dont l'effondrement des systèmes politiques de l'Europe de l'Est à la fin des années 80, l'appel de François Mitterrand en faveur de la démocratisation des régimes africains lors du 16ème sommet franco-africain de La Baule en 1990. De plus, les difficultés économiques et financières rencontrées par les États africains nécessitaient l'intervention du Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). Ces organismes subordonnaient cependant toute aide financière à l'adoption de mesures de libéralisation, de désengagement de l'État, et le respect des droits de l'Homme. Cette aide va prendre la forme de plans d'ajustement structurels. Mais, leur réalisation eut des répercussions à l'origine de protestations sociales et de revendications politiques qui débouchèrent sur l'organisation de la Conférence nationale. Suite à cette grande messe, la liberté d'expression sera instituée par la Constitution du 2 mars 1991 qui s'inspire de la Constitution française du 4 octobre 1958. Ce qui va avoir pour effet d'encourager la création de plusieurs journaux puisqu'offrant un cadre légal à travers l'Ordonnance n°7/93 du 1er octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite, qui fixe le régime de la Communication en République Gabonaise. Environ une trentaine à une quarantaine de journaux (Ndong Ngoua, 1999 ; Atenga, 2007) vont voir le jour au lendemain de la Conférence nationale, parce qu' *« enivrés par la libération des ondes et de l'écriture, les partis politiques et les associations assimilées, les groupes sociaux et les citoyens rivalisèrent d'ardeur pour créer des périodiques les plus divers »* (Ndong Ngoua, 1999, p.694). Ces journaux, dont la plupart appartenaient à des partis politiques de l'opposition instaureront une opinion contradictoire dans l'espace public, *« offrant aux partis d'opposition un espace d'expression qu'ils ne trouvaient pas forcément dans les médias publics »* (Loum & Sarr, 2018, p.96). Ils vont se faire les défenseurs d'une démocratie naissante. C'est en octobre 1993 qu'il va y avoir la libéralisation des médias avec la prise de l'ordonnance du 1er octobre, alors que le monopole étatique sur la radiodiffusion et la télévision était la règle jusqu'à présent. Un monopole ayant pour cadre légal le Décret n° 00411/PR du 21 août 1967 portant organisation d'une direction de la radiotélévision gabonaise. Ce monopole

sera réaffirmé à plusieurs reprises et maintenu par d'autres textes[96]. *« En fin de compte, ce n'est qu'aux débuts des années quatre-vingt-dix que la presse gabonaise va renaître et connaître un développement vigoureux. Cette nouvelle presse est qualifiée de presse libre, indépendante, c'est-à-dire une presse libérée du joug de l'État, de son emprise politique. »* (Ndong Ngoua, 1999, p.7). La Conférence nationale instaurant le multipartisme va donc favoriser l'éclosion d'une presse privée, qualifiée de presse d'opinion, en ce sens qu'elle était porteuse d'une opinion différente de celle de la presse d'État ou presse publique sous le parti unique. Celle-ci est également surnommée une presse de l'opposition, parce qu'étant la propriété de partis politiques de l'opposition, parallèlement à une presse privée, proche du pouvoir politique, instaurant ainsi une dialectique Majorité/Opposition dans le champ médiatique. *« En effet, si les journaux de l'opposition ont pour rôle de remettre constamment en cause le régime en place, ceux du pouvoir se voient obligés de défendre les manquements tant décriés par l'opinion »* (Sabi Djaboudi, 2018, p.248). Marie-Soleil Frère ne dit pas autre chose lorsqu'elle affirme que les journaux de l'opposition sont souvent critiques, corrosifs et satiriques. Pour elle,

> « Ces nouveaux journaux privés de dénonciation et d'opinion désacralisent le pouvoir et rompent avec la langue de bois des médias d'État. Conjointement à la floraison des partis politiques, avec lesquels ils entretiennent une proximité plus ou moins grande, ces organes de presse deviennent les récepteurs de discours divergents, contestataires, revendicateurs, paraissant ébaucher les contours d'un nouvel espace public, tout en étant aussi au service de nouvelles stratégies individuelles » (Frère, 2005, p.9).

Cette période est souvent qualifiée de « printemps de la presse » africaine. Ce qui fait dire à Arthur Sabi Djaboudi, en raison du fait qu'elle était directement affiliée à des partis politiques que *« la libéralisation de la presse a toutefois entraîné une politisation parfois excessive ; les pages de nombreux journaux sont occupées principalement par des débats politiques quand ce n'est pas par des faits divers sensationnels »* (Sabi Djaboudi, 2018, p.228). L'opposition se sert en effet de la presse pour diffuser ses

[96] Décret n° 00735 du 11 juin 1970, portant organisation d'une Direction de la Radiodiffusion-Télévision Gabonaise, modifiant le Décret n° 00411/PR du 21 août 1976, et la Loi n° 4/89 du 6 juillet 1989, fixant le régime juridique de la Radiodiffusion et de la Télévision au Gabon.

messages.

Malgré cet apaisement apparent du climat social et politique des émeutes éclatèrent à Port-Gentil en raison de la mort suspecte de l'un des leaders de l'opposition, Joseph Rendjambé du PGP. Ce qui va précipiter la tenue des élections législatives multipartites. Le 5 décembre 1993 va avoir lieu la première élection présidentielle sous l'ère du multipartisme. Omar Bongo Ondimba en sortira vainqueur. Cette victoire va entraîner des tensions sociales aux conséquences néfastes sur le fonctionnement des institutions. Pour résorber la crise, des négociations vont avoir lieu à Paris du 5 au 27 septembre 1994. Celles-ci vont donner lieu aux « Accords de Paris » signés le 7 octobre 1994[97].

Ces Accords donnaient des orientations sur l'organisation et le fonctionnement de divers domaines de la vie politique de sorte à maintenir la paix sociale. Cette période est marquée par une liberté relative grâce à l'avènement du multipartisme. Plusieurs journaux paraissent, après avoir servi d'instrument de lutte contre la domination coloniale. Lorsque le Gabon accède à la souveraineté internationale en 1960, certains de ces journaux vont lui survivre. *La Clé* est le premier journal indépendant clandestin légalisé après la Conférence nationale. Créé le 2 décembre 1989, il a été reconnu officiellement en 1990 puisqu'il fonctionnait d'abord dans la clandestinité pour échapper à la censure. C'est un journal de l'opposition, appartenant au Rassemblement National des Bûcherons (RNB) de Paul Mba Abessole. Le journal employait un ton incisif contre le pouvoir. Le RNB possédait également un autre journal, *Le Bûcheron.*

Plusieurs journaux de la majorité et de l'opposition vont constituer le paysage médiatique post Conférence nationale parmi lesquels on compte d'une part des journaux proches du pouvoir politique : *L'Union,* aujourd'hui le premier quotidien national au Gabon depuis sa création en 1973. Il tirait à 18 000 exemplaires, mais ce

[97] Les accords de Paris font référence au document paraphé à Paris le 27 septembre 1994 entre l'Exécutif et sa majorité et l'opposition regroupée au sein du Haut Conseil de la Résistance (HCR), et signés dans la capitale gabonaise le 7 octobre 1994. Ces négociations avaient eu lieu en présence du médiateur de l'Organisation de l'Unité Africain (OUA), et des observateurs internationaux (France, République du Congo, Bénin, Allemagne, Canada).

chiffre pouvait parfois osciller entre 20 000 et 30 000 exemplaires avec 6 publications de 12 pages par semaine. Cette pagination pouvait connaître des adaptations en augmentant pour s'adapter à l'actualité à couvrir *; La Relance, o*rgane du Parti PDG était un hebdomadaire d'informations générales de 8 pages, tirant à 3 000 exemplaires dont le coût s'élevait à 200 francs CFA[98]. Son objectif était de défendre l'idéologie de ses fondateurs comme la plupart des organes de presse appartenant alors à des partis politiqués ; *Orety,* bimensuel de 8 pages d'informations du Cercle des Libéraux Républicains (CLR) de Jean-Boniface Assélé[99], un parti affilié au PDG ; *La Voix du Peuple*, bimensuel de 8 pages, vendu à 400 francs CFA[100] appartenant au Parti de l'Unité du Peuple (PUP) de Maître Louis-Gaston Mayila, et tirant à 3 000 exemplaires.

D'autre part, des journaux proches de l'opposition, dont : *La Clé,* créé le 12 décembre 1989 et tiré à 5 000 exemplaires, était le premier journal des suites de la Conférence nationale puisqu'il a été reconnu et légalisé en 1990 alors qu'il était jusqu'alors distribué clandestinement dans le but d'échapper à la censure étatique. Il s'est ensuite rapproché du RNB, parti politique de l'opposition, né de la scission en deux tendances du MORENA en 1991. L'autre tendance se faisant appeler le MORENA Originel, proche d'André Kombila. Le journal va arrêter de paraître en 1995 ; *Le Bûcheron,* l'hebdomadaire de 8 pages du RNB de Mba Abessole, tirant à environ 6 000 exemplaires[101] dont le coût s'élevait à 400 francs CFA[102] ; *Le Progressiste* de 8 pages appartenant au PGP de Maître Louis Angondjo Okawé, tirant à 2 000 exemplaires[103] pour 400 francs CFA[104] ; *La Griffe,* lancé en 1990, c'est un journal qui se veut satirique

[98] Soit environ 0,30 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[99] Par ailleurs ancien beau-frère d'Omar Bongo Ondimba, dont il était très proche. Il a également été Ministre des Travaux Publics, et Commandant en chef des Forces de Police Nationale.

[100] Soit environ 0,60 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[101] Anaclet Ndong Ngoua (1999) précise que ce tirage s'élevait exactement à 6 410 exemplaires.

[102] Soit environ 0,60 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[103] D'autres sources situent le tirage du journal *Le Progressiste* entre 3 000 à 8 000 exemplaires.

[104] Soit environ 0,60 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

puisque s'inspirant fortement du *Canard Enchaîné*[105] (Ndong Ngoua, 1999 ; Atenga, 2004 & 2007 ; Sabi Djaboudi, 2018). Il disparaîtra en août 1998 suite à une condamnation judiciaire de son directeur de publication pour diffamation, et réapparaîtra en mars 1999. Ce journal coûtait 300 France CFA[106] et tirait environ 3 000 exemplaires[107]. Il existe encore aujourd'hui mais a changé de bord politique. C'est un hebdomadaire satirique[108] ; *Misamu,* défendant l'idéologie du MORENA Originel était un bimensuel de 8 pages[109], tirant à 3 000 exemplaires et vendu à 400 francs CFA[110] ; *L'Ogooué Express,* un hebdomadaire de 8 pages, proche du Rassemblement pour la Démocratie (RDP) et tirant à 3 000 exemplaires pour un montant de 400 francs CFA[111] l'unité et appartement à Alexandre Samba ; *L'Effort* quant à lui appartenait au Parti Social-Démocrate (PSD) de Pierre-Claver Mangaga Moussavou et comptait 8 pages. Vendu à 400 francs CFA[112], son tirage s'élevait à environ 3 000 exemplaires ; *Gabon-Libre,* un journal du Parti Libéral Démocratique (PLD) de Marc Saturnin Nan Nguema,

[105] Fondé le 10 septembre 1915, *Le Canard Enchaîné* est un hebdomadaire satirique français paraissant le mercredi, et vendu à 1,50 €, soit environ 983,93 francs CFA.

[106] Soit environ 0,45 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[107] Anaclet Ndong Ngoua (1999) fait plutôt état d'un tirage à 6 870 exemplaires, soit le double, alors qu'Arthur Sabi Djaboudi (2018) précise qu'il tirait à plus de 10 000 exemplaires, soit le triple, et Thomas Atenga (2007) affirme que le tirage était de 10 500 exemplaires à sa création, alors qu'une autre source fait état d'un tirage à 15 000 exemplaires.

[108] Le journal aurait été financé par Jean-Pierre Lemboumba Lepandou et Jérôme Okinda à sa création. Ils ont été tous deux, Ministres de l'Économie, des Finances, du Budget et des Participations, et dirigeants du Parti Gabonais du Centre Indépendant (PGCI). D'abord un journal proche du parti au pouvoir, celui-ci aurait basculé dans l'opposition après une tentative d'assassinat contre Jean-Pierre Lemboumba Lepandou par un élément de la garde rapprochée du Président de la République, Omar Bongo Ondimba, un certain Kawaye. Le Président sera accusé d'être le commanditaire de cette tentative d'assassinat. Actuellement, puisque le journal existe encore, celui-ci est de nouveau considéré comme un organe proche du pouvoir politique, incarné par Ali Bongo Ondimba. C'est ce qui justifie en partie l'accueil qui nous y avait été réservé en 2014.

[109] Arthur Sabi Djaboudi (2018) en revanche précise, contrairement à Anaclet Ndong Ngoua (1999) et Thomas Atenga (2007) que *Misamu* disposait de 12 pages, soit le double.

[110] Soit environ 0,60 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[111] Soit environ 0,60 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[112] Soit environ 0,60 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

tirait à 3 000 exemplaires.

D'autres journaux (*L'Unité, La Couperet, L'Échos des Matitis, La Passion de l'Unité, La République, La Tribune, Mpili, Adere, Gabon Libre, Le Scorpion, Mibana, Phare, La Transparence, L'Œil, Le Combat, L'Éveil Africain*, etc.) enrichissaient ce paysage[113]. Sur des dizaines de journaux nés au sortir de la Conférence nationale très peu ont survécu au cours de la décennie 1990. D'autres journaux sont nés entre 1997 et 1999 qui semblaient indépendants des deux camps politiques s'affrontant dans le champ médiatique (Ndong Ngoua, 1999). Pourtant, une dialectique Majorité/Opposition semble persister. En effet, lorsque les organes n'étaient pas contrôlés par les partis politiques, ils entretenaient des liens étroits avec ceux-ci, évoluant au gré des changements du paysage sociopolitique marqué par les différentes élections présidentielles depuis l'instauration du multipartisme. C'est pour cette raison qu'Anaclet Ndong Ngoua (1999) affirme qu'il est difficile d'indiquer avec exactitude les dates correspondant à la disparition effective de certains journaux même si depuis cette période le marché a semblé stable en dépit de la recomposition du paysage politique consécutive aux différents scrutins électoraux. D'après les données produites par cet auteur, on peut néanmoins en dénombrer 17, en raison de 7 journaux proches de la majorité (*L'Unité, Le Couperet, L'Échos des Matitis, La Passion de l'Unité, La République, La Tribune, Mpili*) et 10 journaux proches de l'opposition (*Adere, La Clé, Gabon Libre, Le Scorpion, Mibana, Phare, La Transparence, L'œil, Le Combat, L'Éveil Africain*). Ces journaux ont disparu d'après lui parce qu'ils ont été créés dans l'euphorie de la Conférence nationale, sans tenir compte de la dimension socio-économique d'un journal.

Pour une meilleure vue d'ensemble, on peut se référer au tableau récapitulant les journaux évoqués précédemment :

[113] Très peu de données existent actuellement sur ces différentes publications. Ce qui par ailleurs pourrait constituer un sujet de recherche afin de produire des connaissances sur ces différentes publications.

JOURNAUX	CRÉATION	PÉRIODICITÉ	TIRAGE	PAGES	PRIX (en francs CFA)[114]	FAMILLE POLITIQUE	CATÉGORIE	PERSONNALITÉ POLITIQUE
L'Union	1973	Quotidien	18 000/20 000/30 000	+/- 12	200	Parti Démocratique Gabonais (PDG)	Majorité	Omar Bongo Ondimba
La Relance	1990	Hebdomadaire	3 000	8	200	Parti Démocratique Gabonais (PDG)	Majorité	Omar Bongo Ondimba
Orety		Bimensuel/Hebdomadaire	2 000		300	Convention des Libéraux Réformateurs (CLR)	Majorité	Jean-Boniface Assélé
La Voix du Peuple		Bimensuel	30 000	8	400	Parti De l'Unité du Peuple (PUP)	Majorité	Louis-Gaston Mayila
La Clé	1989		5 000			Rassemblement National des Bûcherons (RNB)	Opposition	Paul Mba Abessole
Le Bûcheron	1990	Hebdomadaire	6 000	8	400	Rassemblement National des Bûcherons (RNB)	Opposition	Paul Mba Abessole
Le Progressiste	1990	Hebdomadaire	2 000/3 000/8 000	8	400	Parti Gabonais du Progrès (PGP)	Opposition	Pierre-Louis Angondjo-Okawé
La Griffe	1990	Hebdomadaire	3 000/6 000		300/400	Parti Gabonais du Centre Indépendant (PGCI)	Opposition	Jérôme Okinda
Misamu		Bimensuel/Hebdomadaire	3 000		400	Mouvement de Redressement National Originel (MORENA	Opposition	André Kombila

[114] Pour une lecture en euros, 100 francs CFA c'est environ 0,15 €, et le taux de change en francs CFA pour 1,00 € s'élève à 655,95 francs CFA sur les marchés financiers : Conversions en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 13 mars 2019.

						Originel)		
L'Ogooué Express		Hebdomadaire	3 000		400	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP)	Opposition	Alexandre Samba
L'Effort		Hebdomadaire	3 000		400	Parti Social-Démocrate (PSD)	Opposition	Pierre-Claver Mangaga Moussavou
Gabon-Libre			3 000			Parti Libéral Démocratique (PLD)	Opposition	Marc Saturnin Nan Nguema

Tableau 6 : Les journaux nés à la suite de la Conférence nationale du 1er mars au 19 avril 1990 au Gabon et les partis politiques auxquels ils étaient affiliés (Source. Recoupage des données historiques, Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Le paysage de la presse présentait déjà une division en deux camps durant la décennie 1990-2000, et celle-ci semble s'être prolongée au-delà. D'un côté, la presse contrôlée par le parti au pouvoir et/ou proche de celui-ci et de ses alliés. Et de l'autre, une presse de l'opposition et/ou proche de l'opposition qui a *« aiguisé non seulement l'opposition au gouvernement en place mais aussi les divisions entre opposants »* (Tudesq, 1995, p.104). Ce qui fait d'ailleurs dire à Thierry d'Argendieu Kombila (2010) que le paysage médiatique gabonais est la réplique du paysage politique, sinon son reflet parce que la trentaine de titres qu'il dénombrait étaient des relais de la majorité présidentielle ou de l'opposition.

Conclusion du chapitre 3

Pour Arnaud Mercier (2008) les médias apparaissent comme étant l'instance qui accompagne le processus démocratique puisqu'ils assurent différentes missions d'informations, d'éducation des citoyens et de contrôle des pouvoirs, soutenant ainsi le fonctionnement de la démocratie. S'il apparaît au regard des informations que nous venons de livrer que la presse d'informations gabonaise a accompagné les processus politiques au Gabon, et qu'elle a en plus été un instrument de lutte politique, il n'en demeure pas moins qu'elle peine à accompagner le processus démocratique. En effet, celle-ci semble plus cantonnée en objet au service des intérêts politiques des différents acteurs qui interagissent dans le champ politique. De ce fait, les mutations qu'elle connaît s'opèrent concomitamment au champ politique dont elle est interdépendante. L'histoire de la presse d'information gabonaise nous situe par ailleurs sur les logiques en cours dans l'espace médiatique à l'aune de l'échéance électorale du 27 août 2016, car son passé permet de comprendre ses manifestations contemporaines. Ce qui justifie par ailleurs notre intérêt pour l'analyse de son discours dans la seconde partie de notre mémoire. Nous pourrons ainsi expliquer pour quelles raisons nous qualifions *Échos du Nord* et *Le Mbandja* comme étant des journaux d'opposition et non de l'opposition c'est-à-dire une presse portée par des entrepreneurs privés et non les politiques mais qui sert quand même les intérêts des personnalités politiques de l'opposition en se positionnant

comme moralisatrice de la vie publique et porte-parole du peuple qui aspire au changement de gouvernance comme nous pouvons le constater.

Conclusion PARTIE I

Cette première partie nous a permis de situer d'une part le cadre théorique sur lequel nous appuyons notre réflexion, et de présenter en détails notre démarche méthodologique de recherche. D'autre part, nous nous sommes employée à présenter le contexte socio-historique de notre recherche afin de comprendre dans quelles mesures nous situons la presse d'opposition, cette presse privée qui défend et soutien l'opinion politique de l'opposition. Et pour donner suite à cela, nous allons dans une seconde partie aborder cette presse d'opposition pour comprendre comment à travers son positionnement en faveur de l'opinion politique de l'opposition elle se fait un entrepreneur de l'alternance politique comme on peut le constater en étudiant son discours d'informations. Ainsi, nous allons dans la suite de notre mémoire présenter les deux journaux de notre corpus, questionner leur engagement idéologique, et voir comment leur discours constitue un répertoire d'action en faveur de l'alternance politique.

PARTIE II

PRESSE D'OPPOSITION ET ALTERNANCE POLITIQUE : DISCOURS ET POSITIONNEMENTS

Introduction PARTIE II : Discours et positionnements de la presse d'opposition face à l'aspiration à l'alternance politique

Dans cette seconde partie de notre mémoire nous nous intéressons aux identités éditoriales des journaux d'opposition *Échos du Nord* et *Le Mbandja*. Leur analyse nous permet d'expliquer l'émergence d'un groupe d'intérêt à travers leur positionnement idéologique en faveur de l'opposition politique. Nous allons dans un premier temps, présenter ces journaux en nous intéressant à leurs formats, leurs rubricages, leurs Unes et leurs éditoriaux. Nous nous intéressons aussi à leurs dénominations, révélatrices d'une identité énonciative. Ensuite, nous allons analyser l'énonciation de ces journaux en examinant leurs orientations éditoriales, et la manière dont elle se construit. *Échos du Nord* dispose d'un genre qui ressemble à l'éditorial, que nous avons appelé La « Lettre ». La prégnance du genre éditorialisant dans la presse d'opposition serait caractéristique de son engagement en faveur de l'alternance politique car l'éditorial traduit la ligne éditoriale du journal. Même s'il n'engage que son auteur il concerne tout de même l'ensemble du journal. Puis, nous verrons comment leurs positionnements relevant d'un engagement idéologique politique et citoyen a favorisé la naissance d'une association dénommée l'Organisation Patronale des Médias (OPAM) dans l'objectif de défendre, représenter et soutenir leurs intérêts et ainsi avoir la légitimité de s'exprimer en tant que groupe homogène constitué. Un discours que nous analysons par la suite en examinant les Unes des deux journaux, les genres journalistiques qu'on y relève, leur politique d'énonciation.

CHAPITRE 4.

ÉTUDE DE CAS DE DEUX JOURNAUX D'OPPOSITION : *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA*

Pour décrire un journal on peut s'intéresser aux éléments qui constituent son identité visuelle (rubriques, Unes, éditoriaux). Notre approche de l'étude de la morphologie des journaux constitutifs de notre corpus vise à déterminer comment se fait la construction du sens à travers des propriétés du tangible et du visible selon Roselyne Ringoot (2014). Pour cette auteure, les rubriques opèrent un classement au sein du journal tout en formulant ses objets d'information et en construisant ainsi l'espace public propre au journal. Toutefois, si ceux-ci constituent souvent des invariants, nous voyons en ce qui concerne *Échos du Nord* et *Le Mbandja* que celles-ci peuvent être ponctuelles et ont tendance à varier selon les flux informationnels. Ce qui veut dire que *« la disparition et la création de rubrique signalent des mutations éditoriales importantes car elles affectent l'architecture globale du journal et témoignent d'un remaniement des valeurs accordées à tel ou tel type d'information. »* (Ringoot, 2014, p.65). La rubrique a plusieurs fonctions, parmi lesquelles le classement de l'information et sa hiérarchisation. D'après Thierry Herman et Gilles Lugrin (1999), la rubrique permet également de construire et de fortifier voire modifier l'image d'un journal et constitue par ailleurs un indice dans la détermination des segments de marché que celui-ci entend occuper. C'est ce que l'attention portée sur le rubricage permet de mettre en évidence pour voir à quels types d'informations le journal consacre le plus d'attention. On peut aussi regarder ce qu'il en est du nombre de pages consacrées à chaque rubrique pour dire quels types d'informations privilégient les journaux. Ou bien, rechercher dans le corpus les modes d'apparition de l'actualité en lien avec le traitement de l'information politique durant la période de l'« élection présidentielle » sur un temps long, de juillet à décembre 2016 pour mesurer la valeur que le journal donne aux différents thèmes informatifs que l'on souhaite analyser. Le format également donne

un sens au journal parce qu'il permet de le distinguer puisque son choix *« est constitutif d'une politique éditoriale, donc du traitement de l'information et de la construction du sens opérée par le lecteur. »* (Ringoot, 2014, p.72). Dans ce chapitre, nous allons présenter les deux journaux que nous analysons à savoir, *Échos du Nord* et *Le Mbandja* afin d'en saisir les différentes propriétés tangibles et visibles qui constituent leurs identités visuelles dont le format, le rubricage, la Une, l'éditorial, le nom, et ce qui apparaît comme un genre nouveau pour *Échos du Nord*, La « Lettre ».

4.1 Présentation des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja*

4.1.1 Le journal *Échos du Nord : format, rubricage, Une, éditorial, « Lettre »*

Le format d'*Échos du Nord*

Échos du Nord est un journal d'informations générales national payant. Il a été créé en 2000, puis lancé le 14 octobre 2005, date de sortie du numéro 1 du journal. Ce premier numéro a été imprimé au Cameroun à 5 000 exemplaires. Le retard de parution du numéro 1 se justifie par le manque de moyens financiers pour faire fonctionner le journal. Cette première sortie s'est soldée par un flop parce que sur les 5 000 exemplaires tirés, seuls 800 ont été vendus, soit une proportion de 16% de journaux vendus. Le deuxième tirage du journal quant à lui s'est fait à 3 000 exemplaires. N'ayant plus d'argent, les co-fondateurs avaient emprunté 430 000 Francs CFA[115] pour sortir le deuxième numéro et un peu plus, soit 500 000 Francs CFA[116] pour imprimer le troisième

[115] Soit environ 655,53 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 1er décembre 2018.

[116] Soit environ 762,24 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 1er décembre 2018.

numéro. Et, c'est à partir de ce troisième numéro qu'ils allaient enfin pouvoir profiter de leurs ventes qui leur permettaient de financer le quatrième numéro. Désiré Éname l'un des deux co-fondateurs avec son frère ont fonctionné à ce rythme jusqu'au numéro 6.

Édité par la société Nord Édition, le premier numéro du journal est donc paru cinq ans après la création du journal, c'est-à-dire après que les deux co-fondateurs ont obtenu toutes les autorisations nécessaires pour lancer leur journal le 1er octobre 2005. Cette parution tardive du premier numéro du journal *Échos du Nord* était liée au manque de moyens financiers et de vision de la part de ses fondateurs.[117] D'abord un hebdomadaire privé d'informations générales national, le journal est devenu depuis le mois d'août 2016 un tri hebdomadaire, c'est-à-dire qu'il paraît trois fois par semaine, les lundis, mercredis, et vendredis, et coûte 600 Francs CFA[118].

Le journal est édité en format berlinois de 8 à 12 pages et rédigé en français. Il est diffusé sur l'ensemble du territoire national et tire à 20 000 exemplaires. La Rédaction d'*Échos du Nord* se situe dans la capitale du Gabon, Libreville. C'est aussi là qu'est imprimé le journal par MULTIPRESSE et distribué par la société SOGAPRESSE[119] (Société Gabonaise de Presse) à Libreville et sur l'ensemble du territoire national.

Échos du Nord privilégie le texte à l'image comme nous l'expliquons par ailleurs. Il utilise deux couleurs principales, le rouge, et le noir. Le noir sert plutôt à mettre en évidence certains titres en première page, et le blanc, à souligner d'autres titres également en les encadrant de couleur grise. Les couleurs sont surtout présentes sur la première page du journal de sorte à attirer le regard. L'intérieur en revanche est très sobre et sombre. Il n'y a pas de couleurs et les photographies sont en noir et blanc grisâtres, tout comme la seule nuance de couleur qu'on retrouve à l'impression.

---

[117] Selon ce que nous a déclaré Désiré Éname lors d'un entretien.

[118] Soit environ 0,91 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 1er décembre 2018.

[119]SOGAPRESS est actuellement le seul distributeur de journaux au Gabon.

La saga congolaise de BGFIBANK s'invite au Gabon

ECHOS DU NORD

Liban Soleman, « profito-situationniste » à la fortune « sans cause »

Ali Bongo tente de démoraliser le peuple

La virée du savant Rossatanga au gouvernement

Huit chiens à 2 milliards de F CFA

La hausse des cours du pétrole tombe au mauvais moment pour le Gabon

Avis de décès

Nomination d'opposants au gouvernement des putschistes

Les Gabonais doivent se concentrer sur l'alternance

LETTRE A L'APPRENTI MONARQUE ALi BONGO

Image 1 : La Une du journal *Échos du Nord* (Source. *Échos du Nord*).

Le rubricage d'*Échos du Nord*

Le journal *Échos du Nord* ne dispose pas à proprement parler de rubriques fixes, car celles-ci varient au gré de l'actualité à couvrir. L'actualité politique est privilégiée par le journal. Lorsque des changements interviennent dans la modification du rubricage, c'est généralement en faveur de l'actualité politique qui va considérablement augmenter sa couverture dans les pages du journal. Ce qui laisse apparaître que les 12 pages du journal ne sont pas destinées à l'avance pour un type d'informations précises, mais surdéterminées par le politique et que les informations sont toujours fortement politisées dans leur traitement d'après les résultats de notre analyse à suivre. Ce qui explique d'ailleurs la large proportion des informations politiques. En effet, l'actualité

politique occupe parfois plus de la moitié des pages du journal.

Le rubricage est certes une convention et non une obligation pour un journal. Cependant, classer les informations permet au lecteur de retrouver plus facilement les sujets qui l'intéressent. Non seulement il structure le journal en classant les informations, mais en plus il aide le lecteur à s'y retrouver et facilite par ailleurs l'archivage. Il n'en existe pas de nomenclature officielle. À ce titre, chaque média est donc libre de s'organiser en fonction de sa ligne éditoriale. Le rubricage n'est pas figé puisqu'on peut retrouver dans un journal des rubriques fixes et des rubriques ponctuelles.

Pour démontrer comment *Échos du Nord* accorde une large place à l'actualité politique, nous avons dégagé les rubriques qui y reviennent le plus souvent. Sur 46 numéros, nous avons identifié 8 rubriques. Sachant que chaque numéro compte 8 à 12 pages.

NUMÉROS À 8 PAGES	NUMÉROS À 12 PAGES
359 – 364 – 365 – 366 – 367 – 368 – 369 – 370 – 371 – 372 – 373 – 374 – 375 – 376 – 377 – 378 – 378 – 380 – 381 – 382 – 383 – 384 – 385 – 386 – 387 – 388	344 – 345 – 346 – 347 – 349 – 350 – 351 – Hors-Série 05 – Hors-Série 06 – 352 – 353 – 354 – Hors-Série 07 – 355 – Hors-Série 08 – 356 – 358 – 361 – 363 – 363
Total : 26 numéros	Total : 20 numéros

Tableau 7 : Répartition des numéros à 8 pages et à 12 pages du journal *Échos du Nord* dans le macro corpus de journaux (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Notre corpus de référence ou macro-corpus compte 26 numéros de 8 pages, et 20 numéros de 12 pages. Ce qui porte le nombre total des pages comptabilisées à 402 pages. Dans ce comptage, nous n'avons pas considéré la première page, c'est-à-dire la Une, puisqu'elle sert surtout à annoncer le contenu du journal et fera l'objet d'une analyse ultérieure.

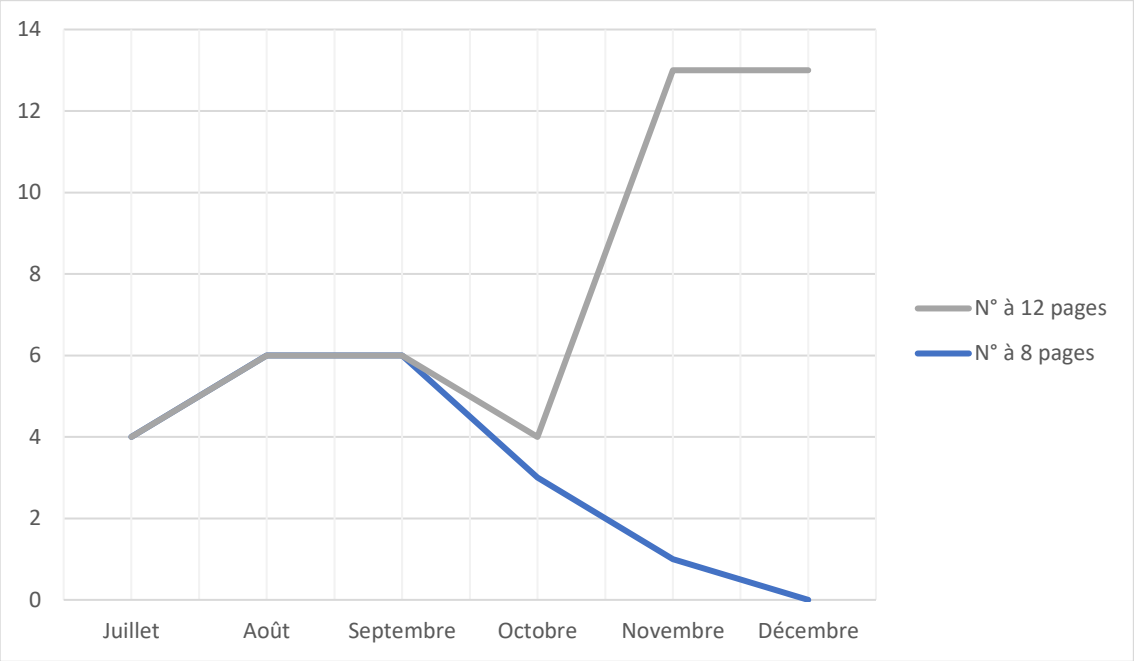

Graphique 3 : Répartition du nombre de pages du journal *Échos du Nord* en fonction du mois de Juillet à Août 2016 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

On observe sur le graphique ci-dessus que le nombre de pages du journal a considérablement augmenté à partir du mois d'octobre 2016. Le nombre de numéros à 8 pages va aller en augmentant à partir du mois de juillet où l'on a 4 numéros qui paraissent. Puis, en août et septembre 2016, ce sont 6 journaux à 8 pages qui seront publiés. Sur le graphique, ceux-ci se confondent avec les numéros à 12 pages. En octobre 2016 en revanche, 3 numéros à 8 pages seulement vont paraître. À partir de ce mois, on a un premier numéro à 12 pages qui paraît. Ce nombre va croître à 12 numéros le mois suivant contre un seul numéro à 8 pages, pour enfin laisser place à 13 numéros à 8 pages en décembre 2016. À travers cette augmentation du nombre de pages du journal c'est aussi le nombre de pages consacrées à certaines rubriques, notamment la rubrique Politique qui va augmenter parce que le journal accorde une place prépondérante à l'actualité politique comme nous le démontrons dans la suite de notre mémoire.

Ainsi, les 8 rubriques dégagées sont les suivantes : Actualités, Politique, Économie, Interview exclusive, Banque – Finance, Lucarne, Reportage, Interview. Celles-ci sont

représentées dans le graphique ci-dessous en fonction de la proportion qu'elles occupent dans le journal, suite au comptage du nombre de pages consacrées à chaque rubrique.

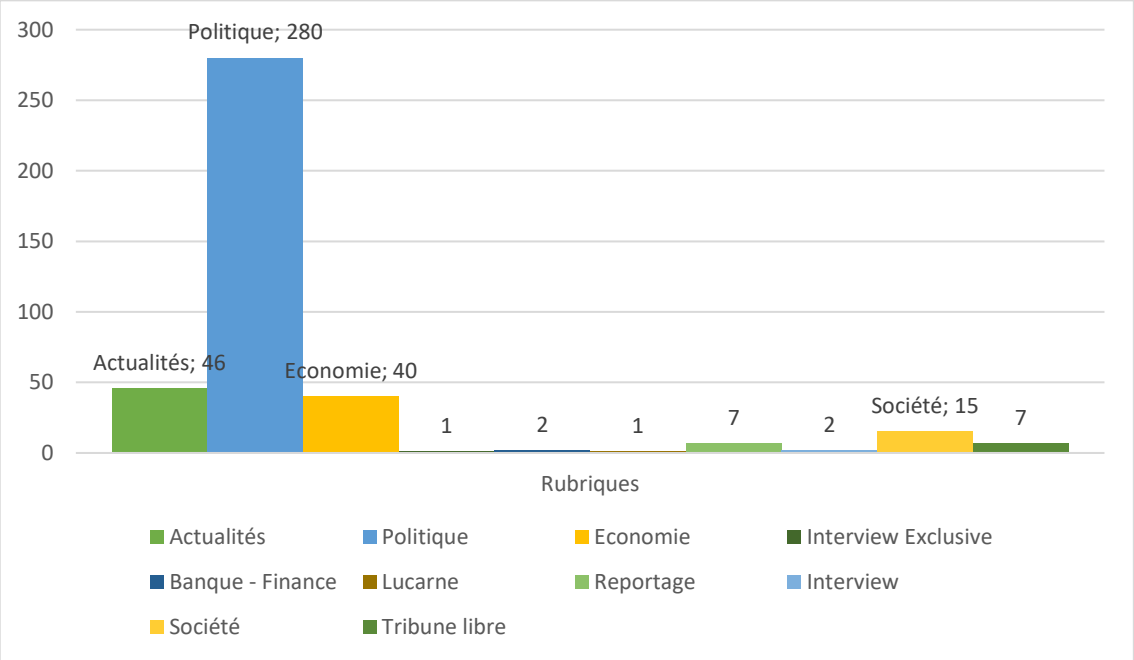

Graphique 4 : Répartition de l'information en fonction des rubriques sur l'ensemble du corpus presse du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Une large proportion des informations du journal *Échos du Nord* est donc en lien avec l'actualité politique. Les 8 rubriques identifiées du journal *Échos du Nord* organisent donc l'information de la manière suivante :

- Actualités : dans cette rubrique, on retrouve La « Lettre », et des informations plus régulières sur un sujet qui revient souvent même s'il est en lien avec l'actualité politique, comme c'est le cas de l'affaire sur l'acte de naissance d'Ali

Bongo Ondimba[120].

- Politique : Comme son nom l'indique la rubrique traite essentiellement de l'actualité politique gabonaise. Et lorsqu'elle a un rapport avec l'international c'est toujours avec le Gabon en perspective.
- Économie : L'actualité politique se concentre uniquement sur les informations d'ordre économique du Gabon mais toujours avec en ligne de mire le politique et sa gestion de la chose publique.

Les rubriques Actualités, Politique, et Économie sont représentatives de la stratégie éditoriale d'*Échos du Nord* en ce sens qu'elles concentrent à elles seules, l'essentiel des informations à caractère fortement politique, où la question de l'alternance politique est régulièrement évoquée. On pourrait avancer qu'il s'agit des rubriques principales du journal, alors que les rubriques suivantes n'apparaissent que très ponctuellement comme en témoigne d'ailleurs le graphique précédent sur la répartition de l'actualité en fonction des rubriques sur l'ensemble du corpus presse du journal *Échos du Nord.*

- Interview exclusive : Dans cette rubrique on retrouve essentiellement des interviews menées auprès d'acteurs politiques, surtout de l'opposition, comme nous allons le voir de ce qui ressort de nos analyses de corpus.
- Banque – Finance : Celle-ci en revanche fait penser à la rubrique économique,

---

[120] L'acte de naissance d'Ali Bongo a fait l'objet d'une plainte, de sa sœur Onaida Maisha Bongo pour « faux ». À l'approche de la présidentielle de 2016, celui-ci était au cœur des débats car, Ali Bongo aurait menti sur ses origines, ce qui l'empêcherait de briguer la magistrature suprême selon qu'il est stipulé dans l'article 10 de la Constitution de la République Gabonaise :

« Sont éligibles à la Présidence de la République, tous les gabonais des deux sexes jouissant de leurs droits civiles et politiques, âgés de quarante (40) ans au moins et résidant au Gabon depuis douze (12) mois au moins. Tout Gabonais bénéficiant d'une autre nationalité au titre de laquelle il a exercé des responsabilités politiques ou administratives dans un autre pays, ne peut se porter candidat. Toute personne ayant acquis la nationalité gabonaise ne peut se présenter comme candidat à la Présidence de la République. Seule sa descendance ayant demeuré sans discontinuité au Gabon le peut, à partir de la quatrième génération. » (Article 10, Loi n°004/2010 du 12 janvier 2011).

Selon les supputations, Ali Bongo serait nigérian, parce qu'adopté par Omar Bongo et Marie-Joséphine Nkama, plus connue sous le nom d'artiste de Patience Dabany. La polémique sur cet acte de naissance a été amplifiée après la sortie du livre du journaliste d'investigation Pierre Péan *« Nouvelles affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon »*, parue en 2014 chez Fayard.

puisqu'elle traite du même type d'informations.

- Lucarne : Met la focale sur un point de société particulier avec un traitement semblable à celui des actualités politiques.
- Reportage : Comme son nom l'indique, le journal déploie ici les reportages réalisés par la Rédaction.
- Interview : On y retrouve des interviews avec différents acteurs.

ACTUALITÉS

2

LETTRE AU PEUPLE GABONAIS

Mohammed VI, Valls, ils vous honniront !

Liste à jour des personnalités contre lesquelles des sanctions ont été demandées suite aux événements du 31 aout

Erratum

POLITIQUE

3

Manuel Valls oublie sa propre histoire

Valls aux bons soins du bord de mer

Giscard d'Estaing et les diamants de Bokassa

ECONOMIE 11

Pouvoir d'achat

La crise s'installe durablement dans les ménages gabonais

Un couloir du marché de Montbouet presque vide

Détournement de fonds de publics et blanchiment des capitaux

BGFIBank épinglée en République démocratique du Congo

Nouveau siège BGFI Bank à Libreville

Image 2 : Visuels de quelques rubriques du journal *Échos du Nord* (Source. Échos du *Nord*).

Nous avons identifié que le terme alternance apparaît à plusieurs endroits dans notre « corpus Articles »[121] que ça soit dans les titres, surtitres, chapôs, intertitres, exergues et dans le corps même de l'article. Le terme est pris en compte même lorsqu'il s'agit de commenter une photo, comme la légende qui accompagne la photographie d'un article en ces termes : *« Dialogue national pour l'alternance, hommage aux victimes » (Échos du nord* n°383, p.3), ou bien de nommer une organisation, à l'exemple de l'Association des Altogovéens pour l'Alternance (*Échos du Nord* n°353, p.9).

On constate également après avoir identifié les différentes rubriques du journal que certaines se confondent avec des genres journalistiques. C'est le cas notamment des rubriques Interview exclusive, Reportage, et Interview. Cette volonté de recourir au

[121] Nous excluons les autres corpus issus du corpus de référence ou macro-corpus, à savoir le « corpus Éditoriaux », le « corpus Unes », et le « corpus Lettre » dans lesquels apparaît aussi l'expression alternance politique, alternance au pouvoir, alternance au sommet de l'État, ou tout simplement alternance.

genre journalistique comme rubrique traduit la part importante que le journal lui accorde puisqu'il souhaite mettre en évidence les personnalités politiques qui sont interviewées et les différents reportages qui sont faits par les journalistes.

La Une d'*Échos du Nord*

La première page du journal *Échos du Nord* laisse apparaître le nom du journal tout en haut au niveau de la manchette. Le nom du journal tel qu'il apparaît représente le logo d'*Échos du Nord*. Il est écrit en lettres blanches sur fond rouge. On peut voir en oreille un encadré photographique de Barack Obama[122] l'index levé avec une citation de lui, *« Change, Believe »*, c'est-à-dire en français *« Croyez au changement* ». Cette image est présente sur tous les numéros du journal et ne change qu'à partir du numéro 350 pour laisser place à une autre photographie de Barack Obama sans toutefois changer la citation qui l'accompagne. À l'occasion du Hors-Série 06, la photographie change encore, puis lors du numéro 352, ensuite au numéro 354. Sur toutes ces photographies, Barack Obama a le pouce levé. Ce que l'on pourrait interpréter comme signe de victoire, et surtout comme signe de détermination de la part du journal à aller vers le haut, à remporter la victoire, mais laquelle ? Cette question trouve une réponse dans l'analyse de l'identité éditoriale du journal afin de comprendre comment celui-ci se positionne dans l'opinion et la portée de ce qu'on pourrait nommer son influence sur l'opinion publique. L'élection de Barack Obama au États-Unis a représenté un espoir pour les minorités qui espéraient voir le pays administré par une personne non blanche. Bien que le contexte ne soit pas tout à fait le même dans le cadre du Gabon, la figure de Barack Obama semble néanmoins cristalliser cet espoir de changement de gouvernance. Le fait que Barack Obama a accédé à la magistrature suprême aux États-Unis semble vouloir dire que rien n'est perdu dans le contexte du Gabon et que tout serait effectivement

[122] Barack Obama est le 44ème Président des États-Unis. Il a été élu à deux reprises et son règne a duré de 2009 à 2017, soit, 8 ans de mandat présidentiel. Né d'un père kényan « noir » et d'une mère américaine blanche », il est considéré comme le premier Président « noir » des États-Unis, si tant est qu'une personne née d'un père « noire » et d'une mère « blanche » soit noire.

possible dans ce contexte comme cela a été possible aux États-Unis avec l'élection de Barack Obama.

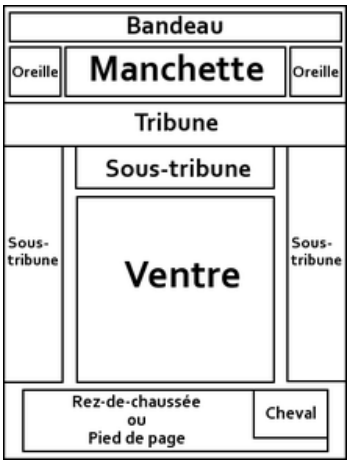

Image 3 : Découpage de la Une d'un journal.

Sous le logo du journal, un bandeau indique l'année et le jour de parution du journal en ces termes : « Hebdomadaire Gabonais d'informations paraissant le lundi 10ème année ». Toutefois, on constate que cette indication de parution le lundi n'a pas changé, malgré le fait que le journal soit passé d'hebdomadaire à tri-hebdomadaire en novembre 2016 (en totalisant une parution de 13 numéros en novembre 2016, et 13 autres numéros en décembre 2016). Sur le niveau suivant, juste en dessous du logo, le numéro et prix du journal sont indiqués en blanc, sur fond noir.

Le texte occupe l'essentiel du reste de la surface de la Une sauf quelques

photographies. Leur nombre et leurs tailles varient à chaque parution. Un premier bandeau est situé au-dessus de la manchette qui contient le nom et logo du journal. Cette manchette comporte un texte écrit en blanc sur fond noir avec une grande police, de sorte à ce qu'on le voit à distance. Cependant, sa taille varie selon le nombre de caractères de la phrase avec un renvoie dans le journal écrit en plus petit caractères.

La tribune est divisée en trois colonnes. La première, en partant de gauche à droite contient toujours une photographie sur l'ensemble des numéros analysés. La seconde, un texte avec ou sans renvoi à une page du journal. La troisième colonne quant à elle contient une image et un texte indiquant un renvoi à une page du journal. L'image de la première colonne accompagne toujours le texte de la deuxième.

La sous-tribune centrale et le vente de la Une vont toujours ensemble, c'est-à-dire que la sous-tribune centrale indique le plus gros titre de l'édition du journal, avec une illustration au niveau du ventre et un texte qui accompagne cette illustration. Il s'agit généralement d'un début d'article ou décliné en d'autres articles en lien avec la thématique principale qui fait la Une de l'édition du jour. Le titre est indiqué en grands caractères, ce sont les plus grands de la Une.

Les deux sous-tribunes droite et gauche sont organisées presque toujours à l'identique au fil des numéros. À droite, on a des encadrés qui correspondent au sommaire du journal qui indiquent les rubriques. La sous-rubrique droite en revanche contient du texte qui pourrait être assimilé à un éditorial mais ce n'en est pas un, car le journal dispose d'un Éditorial que l'on retrouve à l'intérieur de celui-ci. Là, en revanche, il s'agit plutôt d'une « Lettre ». Elle est adressée à des personnes différentes à chaque numéro. Cette « Lettre » étant longue, la suite est donc reportée à l'intérieur du journal. Nous y revenons dans la suite de notre mémoire.

Le rez-de-chaussée du journal se confond parfois avec le ventre du journal. Toutefois, il arrive que celui-ci s'en distingue à l'occasion de certaines éditions du

journal. Il peut dans ce cas contenir une annonce, une question[123] EDN[124].

ÉCHOS DU NORD	
Format	Berlinois
Tarif	600 FCFA
Date de création	2000
Périodicité	Tri-hebdomadaire
Distribution	Nationale
Slogan	*« Change. Believe »* Barack Obama
Nombre de pages	8 à 12
Rubricage	Instable, variable
Site internet	http://echosdunord.com/

Tableau 8 : Fiche d'identité du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

[123] Par exemple, pour le HS 06, on peut lire *« QUESTION EDN. Sylvia votera-t-elle pour Ali ? »,* ou encore pour le n°356, on peut lire ceci : *« QUESTION EDN. Quelle justice pour le peuple gabonais ? ».*

[124] END est l'abréviation communément utilisée par le journal pour parler du journal *Échos du Nord*.

L'éditorial d'*Échos du Nord*

POLITIQUE

ECHOS DU NORD N°363 du Mercredi 2 Novembre 2016 7

L'EDITORIAL

de Désiré ENAME

Monsieur Mohammed VI, le Gabon n'est pas une province du Maroc

Le roi est arrivé au Gabon hier dans l'après midi pour une visite de cinq jours environ. Passons les détails. L'on croit savoir qu'il a decidé d'effectuer ce voyage pas pour une visite de travail au sens des relations entre Etats, comme cela a été prétendu, ni pour un séjour de plaisance. La visite du roi, il s'en est convaincu, et en a convaincu l'establishment français, avait pour but d'instaurer le dialogue entre Jean Ping, vainqueur des élections du 27 août dernier, et le candidat malheureux à ces élections, Bongo Ondimba Ali (BOA), desormais à la tête d'une junte militaro-putschiste qui fait de la résistance au Palais du bord de mer. Plantons le décor.

A la France, Mohammed VI a vendu la certitude que, d'une manière ou d'une autre, les antagonismes se dissiperont et feront place à l'ordre normal des choses. A-t-il pris le risque de les rassurer que Jean Ping finira par céder et que, cela étant, BOA occupera tranquillement le Palais du bord de mer en toute quiétude ? Cela semble le cas, car des indiscrétions glanées, il ressort qu'il serait entré en contract avec Jean Ping, et qu'il aurait, suite à un entretien avec ce dernier, vertement demandé de l'attendre au Gabon pour des entretiens préalables avec BOA qui déboucheraient sur ce pseudo-dialogue. A cela, son interlocuteur a opposé une fin de non-recevoir. A-t-il compris la détermination de son interlocuteur ? Pas si sûr.

En cela, le roi devient bien gênant. Surtout lorsqu'il se met en tête qu'en dessous du Maroc, passé le désert du Sahara, il n'est que des « nègres » que le Maroc assiste dans divers domaines. Cette condescendance est à proscrire. Dans une précédente édition, nous rappellions à Mohammed VI que le Gabon n'a jamais été un royaume. Il ne l'est pas plus sous les 49 ans du pouvoir des Ondimba. Et que le fait des relations personnelles qu'il entretient avec BOA ne sont pas un gage de propriété des citoyens de ce pays par ce dernier.

Et si le peuple gabonais a marqué son refus du hold-up électoral jusqu'au prix du sang, c'est un message clair qu'il a lancé à la France et au reste du monde, que le temps où l'on pouvait lui imposer un homme est à jamais révolu. Il est étonnant que, malgré cette détermination, le roi du Maroc ait pu donner des assurances à la France sur sa capacité à instaurer un dialogue qui légitimerait BOA et ferait passer l'expression du peuple gabonais par pertes et profits.

Qu'une certaine France, incarnée par Manuel Valls, Jean-Marc Ayrault, Nicolas Sarkozy, et d'autres nostalgiques d'un passé néocolonial, y ait cru, au point de moduler ses positions, est fort regrettable. Que la France ait décidé d'un repositionnement stratégique où le Maroc est en train de devenir le point de mire, cela est légitime. Ce qui ne l'est pas, c'est de se dire que la Gabon va être le point d'approvisionnement des richesses qui seront créées au Maroc en maintenant le peuple gabonais sous le joug de la servitude. Cela est inadmissible. Et c'est le sens du non de Jean Ping. Mais ce non a un socle : la détermination du peuple gabonais, celui qui a décidé de tourner la page.

Et pourtant, le Maroc et ses amis d'une certaine France ont eu de bien beaux exemples ces derniers temps. A Houston, au Texas, des Gabonais, depuis le 31 août, marchent tous les jours dans cette cité américaine. A Washington, ils ont obtenu, en quelques heures, après avoir fait irruption dans l'hémicycle du Congrès américain, une résolution pour demander le recomptage des voix. A Paris et dans d'autres villes de France, la mobilisation s'intensifie chaque jour. Cette mobilisation a envahi les réseaux sociaux. Au Gabon, les jeunes, malgré les nombreuses victimes qu'ils ont vu tomber, ne reculent pas. Les syndicats les plus puissants, dont ceux de l'éducation, ont décidé de paralyser l'enseignement. Devant cette détermination, il est absurde de croire que BOA pourra s'imposer au pouvoir et diriger ces femmes et ces hommes qui ont bravé la mort.

Il est étonnant que le roi Mohammed VI n'ait pas eu une lecture adéquate de cette situation. Ne pas l'avoir fait est un signe de mépris. Cela, le peuple gabonais ne peut l'accepter. Et ce qui est à craindre, c'est qu'il soit en train de compromettre et son image de marque et ses intérêts dans ce pays.

Nous avons dénoncé, il y a quelques semaines, ces manœuvres marocaines à l'endroit de la France ; des approches indécentes de son chef de mission diplomatique à l'endroit de Jean Ping ; les manœuvres entreprises en Afrique de l'Ouest pour faire adouber BOA par le Sénégal et le Mali. Il est regrettable que Mohammed VI n'en ait eu cure. Alors, qu'il retienne que le Gabon n'est pas une province du Maroc. De dialogue, les Gabonais de la nouvelle République, tant ceux du Gabon que les autres à travers la planète, disent « Non ! »

Les Bongo

La Cosa Nostra gabonaise

Par Stéphan Jean Landry

Depuis les années 1960, et même un peu avant, comme l'a rapporté notre confrère Mibiara de la semaine dernière, le dialogue a toujours été de mise pour la prise de grandes décisions politiques qui engageaient le devenir du Gabon. Mais, comme il a su le souligner aussi, au cours de ces multiples dialogues entre les élites françaises et gabonaises, il y avait toujours un absent : le peuple. Et même lorsque des groupes ont affirmé parler en son nom comme en 1990 à la Conférence nationale, les légitimes revendications de la majorité des Gabonais furent ramenées au rang de recommandations dans lesquelles Omar Bongo, fort de son contrôle sur l'Assemblée nationale, fit son marché. C'est ainsi que, progressivement, l'élection à deux tours, le mandat présidentiel de 5 ans renouvelable une seule fois firent place à 7 ans renouvelables ad vitam aeternam, et à des élections à un seul tour. Omar Bongo et ses thuriféraires ne pouvaient, en 1990, tolérer un seul instant que la Conférence nationale se transformât en Constituante. Ce qui aurait signifié le début de la fin du système Bongo, et de l'Etat rentier. En fait, les Gabonais qui, en 1990, ne voulaient pas juste ravaler les murs du même système mais libérer ce dernier, furent, de fait, mis à l'écart de l'élaboration des conclusions de cette Conférence nationale dont le but, différé, en grande partie, à Paris, n'était pas de faire partir Omar Bongo mais de posséder le système proprement aux cadres démocratiques. Finalement, repeindre la façade du même bâtiment. Un leurre quoi. C'est ce qui a été fait, et Omar Bongo a pu ainsi, pour parler à l'ère des téléphones portables, se recharger d'assez d'années pour perpétuer l'Etat rentier, l'Etat-Bongo. Même scénario en 1993-94, lorsque la première présidentielle multipartite des années 1990 conclusit aux Accords de Paris. Et, il tiendra encore comme ça pratiquement 20 ans. Au total, il en fit 42.

LONGEVITE ET ACCAPAREMENT DES RENTES DE L'ETAT.

Les deux vont ensemble dans notre pays. L'Etat est le lieu par excellence de l'accumulation primitive par les Bongo. Des économistes, autrement plus chevronnés que nous, s'emploieront peut-être pas ce concept d'accumulation primitive, inadapté pour eux à la situation des Etats post-coloniaux africains comme le Gabon, si l'on s'en tient à la définition stricte qu'en donnèrent des théoriciens des 18ème et 19ème siècle comme Adam Smith, ou David Ricardo, ou encore Karl Marx. C'est vrai que pour eux, l'accumulation primitive fait analysée par ces illustres penseurs comme un préluide à la naissance d'un nouveau mode de production, le capitaliste. Et, il faut bien l'admettre, le Gabon, en près d'un demi-siècle de présence des Bongo à la tête du pays, n'est jamais sorti du pré carré de l'économie de rente. La famille Bongo, elle, en revanche, s'en est plutôt bien sortie. Et le concept d'accumulation primitive, peut-être inadéquat, voir, malgré tout, pouvoir démontrer que c'est là, dans l'Etat, que démarre l'enrichissement des Bongo. Il suffit, par exemple, pour s'en convaincre de se poser les mêmes questions que posent Mays Mouissi au sujet de Delta Synergie : « *La Holding Delta Synergie est détenue à 19,3% par Ali Bongo, à 19,2% par sa sœur Pascaline Bongo, à 18,5% par la succession Omar Bongo. Les 43% restant se répartissent entre d'autres membres de la famille Bongo et des proches. L'analyse des participations de Delta Synergie fait naître un soupçon de conflit d'intérêts permanent doublé de prises illégales d'intérêts. En effet, alors qu'elle n'a jamais cessé d'avoir parmi ses principaux actionnaires des chefs d'Etats en exercice (Omar Bongo y détenait 37% du capital, Ali Bongo détient 19,3%), Delta Synergie s'est constitué un portefeuille de participation sur une 50 entreprises parmi les plus lucratives au Gabon. D'où viennent les fonds investis par les actionnaires de Delta Synergie ? Comment les fonds investis ont-ils été constitués ? Quels sont les éléments de preuve ? L'origine des fonds est-elle licite ? Autant de questions dont on n'a aucune réponse mais pour lesquelles la proximité des actionnaires de Delta Synergie avec les cercles financiers de l'Etat semble donner une indication.* »

On peut, en guise d'explications, se raconter des histoires à propos de la fortune des Bongo qui séparerait le Gabon en, d'un côté, des gens bien sous tous rapports, consciencieux, travailleurs, et, de l'autre, un ramassis de coquins faisant ripaille du soir au matin sans penser au lendemain. D'un côté les fourmis, de l'autre, les cigales. Et les Bongo seraient donc des fourmis ? Quelle fable ! Une bonne blague ! Tous les Gabonais savent bien qu'Omar et Ali Bongo sont loin d'être des fourmis.

De l'univers littéraire de Gariho, Karl Marx, pour illustrer son explication de l'accumulation primitive, extrait ce dialogue ci-dessus écrit par ses compatriote.

« *Le maître d'école : Dis-ainsi donc d'où la fortune de ton père lui est venue ?*
L'enfant : Du grand-père.
Le maître d'école : Et à celui-ci?
L'enfant : Du bisaïeul.
Le maître d'école : Et à ce dernier ?
L'enfant : Il l'a prise. »

Les Bongo ont réceptionné l'Etat en 1967, se le sont approprié, accaparé, l'ont confisqué et progressivement fusionné avec leur famille. De telle sorte que l'architecture de cet Etat bongolisé, véritable Cosa Nostra, n'autorise aucune alternance à son sommet car c'est justement à ce niveau-là que les rentes tombent et qu'il n'est nullement question pour les Bongo de charger de clef de répartition de cette manne. La rente provenant de l'extérieur mais captée par les seuls Bongo, a fait du Gabon un Etat rentier et non capitaliste ou producteur. Les économistes nous apprennent que ce dernier « tire ses revenus de surplus produits à l'intérieur du pays…tandis que l'Etat rentier peut entretenir son économie « sans posséder de secteur productif fort » La preuve, les Bongo n'ont fait que jouir des retombées financières du pétrole sans jamais penser aux lendemains de l'après…pétrole. Des lendemains qui auraient dû leur imposer la nécessité de diversifier. Nous y sommes aujourd'hui. Et certains prévisionnistes prédent même déjà d'une drastique réduction de la part du pétrole dans le produit intérieur brut (PIB) gabonais qui chuterait de 60 à 30%. On se demande bien quels sont les fonds qui permettront d'élaborer la prochaine loi des finances et d'en réaliser les objectifs. Nous sommes plutôt disposés à penser que la mention, coûte que coûte, de BOA et des siens au pouvoir n'a qu'un seul objectif : racler les fonds de tiroirs de l'Etat pour l'abandonner exsangue aux Gabonais dans…50 ans.

C'est à ce type d'Etat, l'Etat-Bongo, que les Mba Abessole, Mamboundou dans une certaine mesure, Mba Obame, et, aujourd'hui, Ping se sont tous heurtés. Et, en 50 ans, d'abord sous le monopartisme, aucune des parodies électorales beloutet et rebelotant Omar Bongo à la présidence de la République n'acceptait la moindre contestation, même silencieuse, vu qu'officiellement, même l'abstention n'existait pas ; Bongo fut « *reconduit* » invariablement 100%. Puis sous le multipartisme, idem, aucune des contestations, même vigoureuses et argumentées comme en 1993, 1998, 2009, et 2016 - n'a abouti. Les Gabonais sont face à une mafia politique, militaire et financière.

Morale de l'histoire : les Bongo ne quitteront pas les choses. Et, une fois certainement pas s'attendre qu'ils les quittent un jour. Mais, fini-il attendre qu'ils les quittent ? Que ceux qui ont des oreilles entendent !

ECHOS DU NORD
Directeur de la Publication
Directeur de la Rédaction
Désiré ENAME
Tél: 26.02.50.73
Directeur de la rédaction délégué
MIHINDOU BISSIELOU
Rédacteur en Chef éditorial
Jean Michel Sylvain: Mail, ansy1114@ gmail.com
Rédacteur en chef adjoint
Raïssa Oyasseke
Tél: 06.54.40.48
Grand Reporter
Jonas MOULENDA
Grand Reporter 2
Prince Vila
Coordinateur
Pierre Durand
Secrétaire de rédaction Harrys KOMBILA
Analystes: Rennes Frank / SYA/Arthur Page / Zarg Vernine
Journalistes : Fam Kesley / Horn Gauthier / Sophro Bauve Mary / Ludvin /Stephen Jean Landry Contribution spéciale : Pierre Durand / PLO / Gill Lawson
Service Marketing: 06 64 40 40 / Maquette : EDN
Impression : MULTIPRESS -
Distribution : SOGAPRESS
Tirage : 20.000 ex
D.L.B.N N°2359/10/2016

Image 4 : Exemple d'Éditorial *Échos du Nord* (Source. *Échos du Nord*).

Le journal *Échos du Nord* titre ses différents éditoriaux dans un style évocateur, comme on peut le constater (Cf. Annexe 15). C'est-à-dire que ceux-ci font directement référence aux événements en lien avec l'élection présidentielle du 27 août 2016 et démontrent aussi le positionnement idéologique du journal avec l'utilisation d'un champ lexical de l'opposition politique qui désavoue le pouvoir en place. Situés à l'intérieur du journal, plus précisément en page 5 pour les numéros à 8 pages et en page 7 pour les numéros à 12 pages, les textes sont écrits et signés par Désiré Éname lui-même, l'un des fondateurs du journal. Bien que résidant en France où il se trouve en

exil[125], il continue d'être l'auteur de l'éditorial de son journal.

La « Lettre » d'*Échos du Nord*

La « Lettre », comme nous l'avons dit précédemment, est un style particulier, qui ressemble à celui de l'Éditorial. On peut voir dans le tableau (Cf. Annexe 19) à partir de la titraille à qui les lettres s'adressent. Ces « Lettre » sont toutes rédigées par le même journaliste, Jonas Moulenda[126]. Nous les considérons dans notre recherche comme un style journalistique propre à *Échos du Nord*, proche de l'éditorial. On peut y observer une gradation de l'intention dans l'évolution des titres au fil des semaines. Avant la tenue de l'élection présidentielle c'est-à-dire au mois de juillet et jusqu'à la mi-août, La « Lettre » s'adresse à des personnes ou instances que le journal souhaite interpeller directement parce qu'elles ont un rôle considérable à jouer dans la tenue prochaine de l'élection présidentielle. Il s'agit notamment, des numéros 344, 345, 346, 347, 349, 350, 351, Hors-Série 05, Hors-Série 06, 352.

[125] Il semble qu'il soit de nouveau autorisé à séjourner au Gabon depuis le mois de septembre 2019. Il aurait d'après les rumeurs, passé un accord avec les autorités gabonaises. Cependant, d'aucuns affirment qu'il n'était pas en exil, et qu'il se serait installé en France pour des raisons de santé, et qu'il continuait à faire des allers et retours entre le Gabon et la France puisqu'il aurait été aperçu au domicile de l'ancien Premier Ministre Jean-François Ntoutoume Émane lors de sa démission du Parti Démocratique Gabonais (PDG). Nous préférons ne pas trop nous avancer et nous fier à ce qui nous a été dit au cours de nos investigations, à savoir qu'il était en exil. D'autant plus qu'il nous a lui-même confié qu'il faisait régulièrement face à des menaces de la part du pouvoir Bongo-PDG.

[126] Jonas Moulenda est un journaliste gabonais actuellement exilé en France et bénéficiant du statut de réfugié politique. Précédemment journaliste au quotidien national *L'Union,* celui-ci a intégré la société Nord Édition , et la Rédaction d'*Échos du Nord* après sa démission de *L'Union*. Il a également repris le journal *Faits Divers*, édité par la société Nord Édition , où, il a été directeur de la publication jusqu'à son départ *manu militari* du Gabon pour se réfugier à Paris, en France depuis décembre 2015. Suite à des menaces répétées et une plainte qui n'a pas abouti, la vie du journaliste était menacée en raison de ses investigations sur les « crimes rituels » au Gabon.

BGFIBank épinglée en République démocratique du Congo

ECHOS DU NORD

Hebdomadaire Gabonais d'informations paraissant le lundi 10e année

Le putschiste Léon Nzouba se fait « voler » 25 millions dans un vol Air France

Le Maroc en ébullition

Valls- Mohammed VI

Le Gabon n'est pas une province du Maroc

LETTRE AU PEUPLE GABONAIS

Le patron du Cedoc interpellé au B

ACTUALITES

LETTRE AU PEUPLE GABONAIS

Mohammed VI, Valls, ils vous honniront !

Liste à jour des personnalités contre lesquelles des sanctions ont été demandées suite aux événements du 31 août

Image 5 : Exemple d'une « Lettre » d'*Échos du Nord* (Source. *Échos du Nord*).

La première « Lettre » interpelle directement les présidents de la Cour constitutionnelle[127] et de la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) ensemble. Ce sont des personnalités proches du pouvoir et adhérentes au PDG, le parti au pouvoir. Ensuite, la « Lettre » s'adresse à la jeunesse gabonaise avant de porter à nouveau sur les acteurs politiques dont le Ministre de l'Intérieur ainsi que l'opposition gabonaise, incarnée à ce moment par la figure de Jean Ping, le principal opposant d'Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle d'août 2016. La Communauté internationale n'est pas en reste, avant que le journal ne s'adresse à nouveau au peuple gabonais, ensuite à un soldat de la Garde Républicaine, et enfin à Ali Bongo Ondimba qu'il nomme monsieur pour marquer l'absence de son titre présidentielle.

On constate à partir du Hors-Série 06 que la rhétorique de la titraille va changer,

[127] De plus, Marie-Madeleine Mborantsuo préside la Cour constitutionnelle depuis 1998. Elle a longtemps entretenu une relation amoureuse avec Omar Bongo Ondimba avec qui, elle a d'ailleurs eu trois enfants.

pour laisser place à un discours plus engagé.

Numéro (S)	**Titre (s)**
345	Président de la Cenap
346	Jeunesse gabonaise
350	Communauté internationale
351	Peuple gabonais
Hors-Série 05	Soldat de la Garde Républicaine
Hors-Série 06	Citoyens gabonais
352	Monsieur Ali Bongo
353	Président de la cour constitutionnelle
354	Membres de la cour constitutionnelle
Hors-Série 07	Bourreaux génocidaires
355	Communauté internationale
Hors-Série 08	Président de la République française
356	Génocidaires de la République
358	Traitres de la République
359	Acteurs politiques et de la société civile
361	Opposants véreux
363	Peuple gabonais
366	Président directeur général de Poste Bank
367	Zélateur national Alain-Claude Bilie By Nze
368	Chef de la communauté marocaine au Gabon
369	Acteurs de la société civile et de l'opposition
371128	Marie-Madeleine Mborantsuo
374	Putschiste machiavélique Ali Bongo
377	Juges constitutionnels
378	Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes
379	Délinquant sexuel Alain-Claude Bilie By Nze
380	Observateurs de l'Unions Européenne
381	Imposteur Ali Bongo
382	Citoyens gabonais
383	Membres de la cour constitutionnelle
384	Putschistes chargés de l'intérieur et de la défense
385	Opposants gabonais
386	Forces de sécurité et de défense du Gabon

[128] Le n° 371 ne contient que des affiches qui ont circulé sur internet. On en attribue la paternité au mouvement de la « Résistance jaune » en raison de la présence du hastag #jedénonce241 qui est un activiste gabonais. Sur la première photographie sur laquelle on peut voir Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle, on peut lire : *« A criminal in Washington Marie-Madeleine Mborantsuo »*, et en dessous de l'image *« Citizens of the USA, you have in your country a woman who legalized children murders and who is linked to dictator Ali Bongo of Gabon »,* suivi du hastag #jedénonce241.

Sur la deuxième photographie en revanche, apparaît Landry Amiang Washington, un activiste gabono-américain emprisonné au Gabon depuis le 16 août 2016. Il a été arrêté à sa descente d'avion par les éléments des services spéciaux. Il est encore détenu jusqu'à ce jour, et serait accusé d'outrage au Président de la République et incitation à la révolte. Sur son image on peut lire les messages suivants : « Libérons Landry », « Le diabète a horreur de la carence. Bougeons-nous ! Avant qu'il ne soit trop tard ».

387	Maire de Libreville
388	Citoyens gabonais

Tableau 9 : Récapitulatif des destinataires des « Lettre » d'*Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

En effet, l'élection présidentielle s'est tenue au Gabon le 27 août 2016. Les résultats n'ont été proclamés que quelques jours plus tard, soit le 31 août 2016 au soir. Ceux-ci portaient à nouveau Ali Bongo Ondimba à la tête du Gabon. Mais, après l'annonce des résultats les populations sont descendues dans la rue pour manifester. Cette période correspond pour le journal *Échos du Nord* au changement de la rhétorique employée dans la titraille des « Lettre ». D'abord pour interpeller la Cour constitutionnelle, ensuite pour dénoncer les violences post-électorales après la publication des résultats de l'élection présidentielle. Le pouvoir y est même qualifié de génocidaire. On peut donc en conclure qu'*Échos du Nord* s'adresse en priorité aux citoyens Gabonais, puis au pouvoir incarné par les institutions juridiques, notamment la cour Constitutionnelle et le Président de la République.

Contrairement au journal *Le Mbandja*, le journal *Échos du Nord* dispose d'un site internet. Nous nous sommes intéressée à ce site internet dans la mesure où il a un fort lien avec la version papier du journal. Malheureusement, nous n'avons pas pu en tirer grand-chose car il n'est pas régulièrement alimenté. Les informations rassemblées pour présenter le site internet ont été regroupées en annexe (Cf. Annexe 28). Pourtant LP (Cf. Annexe 5) nous déclarait que : *« Le site internet, c'est un quotidien en ligne, à l'image de L'Union, mais en ligne, d'accord, qui a une rédaction ___ qui a une rédaction propre à elle, et qui a aussi ses journalistes, qui a aussi sa conférence de rédaction. ».* Lorsqu'on regarde l'équipe de rédaction qui compose echosdunord.com, on constate qu'il s'agit des mêmes personnes qui font partie de l'équipe de rédaction de l'édition papier. Le personnel affecté au site internet *echosdunord.com* étant considérablement réduit, il arrive qu'il n'y ait pas assez d'actualités pour remplir le quota d'articles jour. De ce fait, le site fait le choix d'y transposer des articles parus dans la version papier du journal, pour « meubler » comme on peut le lire dans la déclaration suivante :

> *« Et, nous nous servons aussi des articles du journal papier, souvent pour meubler quand on, quand on n'a pas, quand on n'en a pas assez, parce qu'il faut dire que l'effectif est très très réduit au site internet. Donc il ne permet pas souvent de ___ de produire le maximum de textes que nous voulons avoir. Et donc, on est obligé de meubler avec les textes du journal papier. Dans les textes du journal papier, ce que nous faisons c'est ___ nous prenons les textes essentiels, l'éditorial, l'analyse, un sujet ___ une Une par exemple qui pourrait ___ qui, pour nous peut sembler attractive pour nos ___ »* (Cf. Annexe 5)

Le lancement officiel d'echosdunord.com a eu lieu le 29 janvier 2015 au cours d'une soirée à laquelle prenait part plusieurs personnalités politiques de l'opposition, de la société civile, de la culture. À travers ce site internet le journal voulait donner plus de visibilité à la version papier tout en se diversifiant. Cette version électronique n'avait pas pour ambition de remplacer la version papier mais de l'enrichir.[129]

4.1.2 Le journal *Le Mbandja : format, rubricage, Une, éditorial*

Le format du journal *Le Mbandja*

Le Mbandja[130] est journal d'informations générales national payant. Il coûte 600 Francs CFA[131] et compte 8 pages. C'est un hebdomadaire qui parait tous les vendredis.

[129] Dzonteu, Désiré-Clitandre. (2015). *Média : «Échos du Nord» désormais dans la T.A.Z.* En ligne sur le site de Gabonreview, https://www.gabonreview.com/media-echos-du-nord-desormais-sur-la-t-z/ , consulté le 08 septembre 2020.

[130] Le mbandja désigne un temple dans lequel se déroulent les cérémonies du Bwiti, rite initiatique dans plusieurs ethnies du Gabon. Celui-ci consiste à la manducation d'écorces d'ibogaïne dont les visées sont différentes d'une ethnie à une autre. De façon générale, cette absorption importante d'ibogaïne permettrait à l'initié ou en voie de l'être d'obtenir des visions qui serviront à valider ou non son initiation par les initiateurs.

[131] Soit environ 0,91 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 1er décembre 2018.

Le journal est édité dans la capitale du Gabon, Libreville, comme la plupart des journaux gabonais. Il est rédigé en français et distribué également par la SOGAPRESSE à Libreville et sur l'ensemble du territoire national. Il est également imprimé par MULTIPRESSE et tire à 7 000 exemplaires. *Le Mbandja* espérait lancer un site internet depuis 2014 pour innover, selon les propos de Guy Pierre Biteghe (Cf. Annexe 6), mais ce projet ne s'est toujours pas concrétisé. À ce moment il prédisait la mort du format papier du fait de la baisse du lectorat et envisageait plutôt de transformer son journal en magazine mensuel pour consacrer ses efforts à se développer en ligne.

Le Mbandja a vu le jour en 2006 et emploie actuellement une dizaine de salariés[132]. En 2009, celui-ci décide de soutenir la candidature d'Omar Bongo Ondimba à l'élection présidentielle. Ce choix de s'engager dans le débat politique en soutenant la candidature d'Omar Bongo Ondimba va lui coûter son électorat d'après Guy-Pierre Biteghe le Directeur de Publication et Rédacteur en Chef du journal. En effet, suite à cette mésaventure, le journal *Le Mbandja* va connaître quelques difficultés d'ordre financier. La crédibilité du journal sera notamment mise à mal du fait de son soutien apporté à Ali Bongo Ondimba en 2009. En 2011, le journal décide de faire marche arrière pour rejoindre sa ligne éditoriale de départ qui consistait à être critique envers le régime en place et donc à être un journal dit d'opinion. *Le Mbandja* va à nouveau se désolidariser du pouvoir en place comme l'explique Guy-Pierre Biteghe lui-même pour tenter de retrouver son lectorat :

> *« Le Mbandja a eu un gros problème en 2009 […] Pourquoi ? Parce qu'en 2009, il se pose le problème de choisir un camp. […] Mais si vous avez pris Le Mbandja ces derniers temps, on a repris la ligne d'origine. […] Le public arrivait à nous suivre parce qu'on équilibrait quand même, c'est-à-dire que c'était soixante-quinze pour cent (75%) du pouvoir, vingt-cinq pour cent (25%) opposition, parce que moi je tenais quand même, si vous voulez, au niveau de la Rédaction la ligne*

[132] En date de nos explorations de terrain, au sein de la rédaction du journal, entre février et mars 2017. Cependant, nous n'avons pas pu obtenir toutes les informations concernant les salariés parce que nous n'avons pas pu les rencontrer eux-mêmes, et aussi parce que les responsables du journal n'ont pas voulu communiquer à ce propos pour des questions de sécurité semble-t-il. Du moins, c'est l'hypothèse que nous avons émise.

opposition, vous voyez. » (Cf. Annexe 3)

Pour l'élaboration de notre corpus, nous avons eu accès à des fichiers en format PDF (Portable Document Format) ce qui diffère sensiblement du résultat imprimé du journal. En effet, sur celui-ci on observe l'utilisation de plusieurs couleurs, notamment le vert, le bleu, le noir. L'ensemble du journal se présente sur fond blanc. La version imprimée du journal reste d'une qualité relative tout comme pour *Échos du Nord.* D'après Guy-Pierre Biteghe lui-même, cette qualité est en partie due au fait que les machines utilisées par les sociétés d'impression ne sont pas à la pointe de la technologie. De plus, il n'existe actuellement que deux sociétés d'impression au Gabon, MULTIPRESSE et La Référence. Mais, il reconnaît, à l'instar d'autres journalistes que les impressions faites à MULTIPRESSE sont d'une meilleure qualité. Cependant, elles coûtent cher, contrairement à celles qui sont réalisées à La Référence, lorsque ce n'est pas au Cameroun voisin. En effet, certains journaux gabonais impriment leurs journaux dans les imprimeries camerounaises dont les prix seraient plus accessibles, mais dont la qualité reste parfois à déplorer.

Le rubricage du journal *Le Mbandja*

Pour le journal *Le Mbandja* on dénombre 10 rubriques en raison d'une page consacrée à chaque rubrique. Il s'agit entre autres de : Lu sur *Facebook*[133], Ngondzè, Au grand village, Nghoughè, Dans le Mbandja, Lu pour vous dans Gabon énervant, Lu pour vous dans le dernier Afrique Éducation, Tribune libre, Lu pour vous, Libre Propos de Théophane Nzame-Biyoghe, Dernière minute.

[133] Cette rubrique traite d'actualités puisées sur le réseau social. Et, à ce propos d'ailleurs Marie-Soleil Frère (2016) explique que les réseaux sociaux, et en particulier *Facebook* sont devenus des sources d'informations et de contacts majeurs pour les journalistes, puisque grâce aux smartphones, les journalistes peuvent disposer de leur connexion personnelle, réduisant ainsi leur dépendance vis-à-vis des quelques ordinateurs disposant d'une connexion internet disponible au sein des rédactions, et envers les cybercentres ou cybercafés.

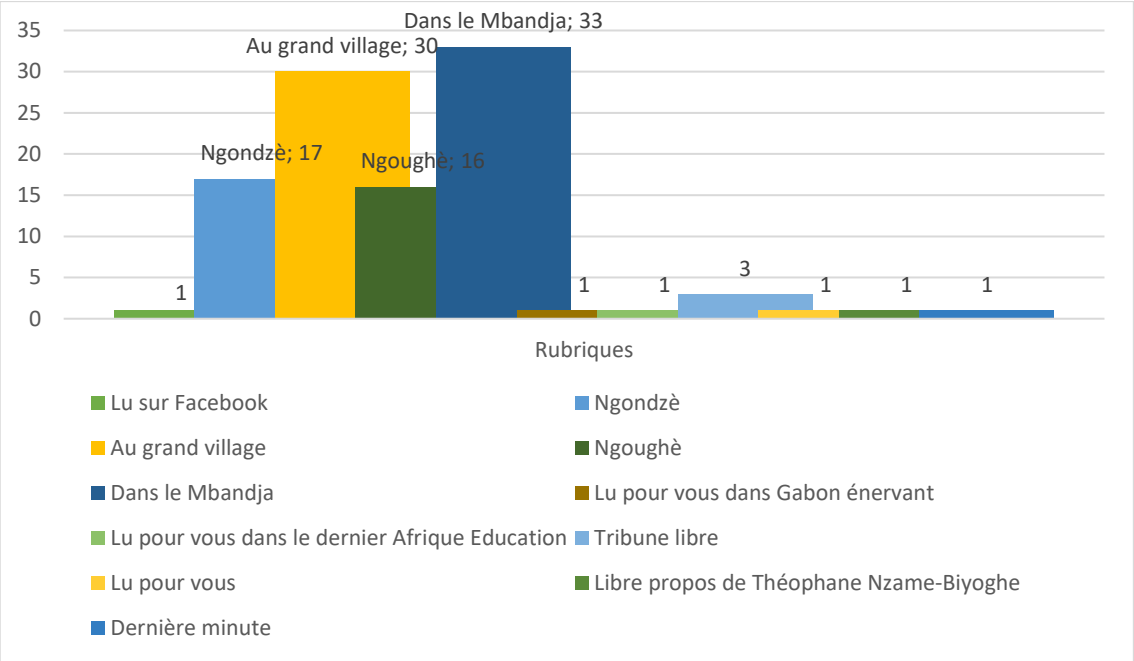

Graphique 5 : Répartition de l'actualité en fonction des rubriques sur l'ensemble du corpus presse du journal *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Cependant, comme nous pouvons le voir dans le graphique ci-dessus, certaines rubriques sont plus régulières que d'autres. Mais en réalité, c'est tout simplement parce qu'il s'agit de rubriques ponctuelles qui obéissent à des logiques de positionnement du journal en fonction de l'actualité à couvrir, tout comme cela nous est apparu pour le journal *Échos du Nord.* Les rubriques considérées comme permanentes en raison de leur caractère régulier sur la période allant de juillet à décembre 2016 sont réellement au nombre de 4, à savoir : Au grand village, Dans le Mbandja, Ngondzè (veillée rituelle), Ngoughè (le soir).

Il est difficile de dire dans quel cadre se situe chaque rubrique. On pourrait penser qu'il s'agit d'une seule et unique rubrique, la rubrique politique. En effet, toute l'actualité qui parcourt les pages du journal est rythmée par les informations politiques, que l'on soit dans la rubrique Au grand village ou Dans le Mbandja. Il en est de même pour les rubriques identifiées comme des rubriques ponctuelles : Lu sur *Facebook*, Lu pour vous dans le dernier Afrique Éducation, Lu pour vous, Dernière minutes, Lu pour

vous dans Gabon énervant[134] !, Tribune libre, Libre propos de Théophane Nzame-Biyoghe. Toutes renvoient à une couverture de l'actualité politique gabonaise.

Le village dont il s'agit ici semble être le Gabon, dans lequel se trouve un mbandja, c'est-à-dire un temple. Temple dans lequel se trouvent les initiés ou personnes en lutte contre le pouvoir Bongo-PDG. La rubrique Lu sur Facebook traite des questions qui ont été développées ou débattues sur Facebook dans des forums gabonais. *Afrique Éducation* est un bimensuel international qui traite de l'actualité politique, économique et culturelle internationale et particulièrement africaine. La rubrique Lu pour vous dans le dernier Afrique Éducation fait une relecture d'articles qui ont été publiés dans ce bimensuel. La rubrique Lu pour vous dans Gabon énervant adopte la même approche puisque Gabon énervant est un blog d'analyses politiques très souvent repris et cité sur les réseaux sociaux par les personnalités de l'opposition et de la société civile. Dans cette rubrique, *Le Mbandja* reprend des articles du blog et les traduit pour son lectorat en en faisant une relecture. Les rubriques Tribune libre et Libre propos de Théophane Nzame-Biyoghe quant à elles sont semblables. La seule différence réside dans le fait que la première ne mentionne personne alors que la seconde mentionne la personne qui se prête au jeu du libre propos dans les colonnes du journal *Le Mbandja.*

Pour le journal *Le Mbandja,* nous avons identifié que le terme alternance apparaît à plusieurs endroits dans notre « corpus Articles »[135], que ça soit dans les titres, surtitres, chapôs, intertitres, exergues, et dans le corps même de l'article. Qu'il s'agisse de parler de l'alternance d'un point de vue politique, ou de nommer une personne comme par exemple lorsque Édouard Engohang Allogho, le président de l'Union pour le Progrès et la Liberté (UPL) est nommé en ces termes : *« M. le président du Front uni de l'opposition*

[134] Gabon énervant, de son vrai nom BPD Modwoam, ou plutôt Bongo Doit Partir, est un le nom d'un mouvement militant créé en 1998. En effet, le 9 décembre 1998, le discours d'Appel à la Nation, suite à l'élection présidentielle du 6 août 1998 lance la création du mouvement, pour lutter contre Omar Bongo. Celui-ci est devenu un parti politique en 2012, dont la figure de proue est le Docteur Daniel Mengara, résident aux États-Unis. Le mouvement entend combattre sans discontinuer les Bongo, et le régime bongoïste selon ce qu'on peut lire sur son site internet : http://www.bdpmodwoam.org/

[135] Nous excluons les autres corpus issus du corpus de référence, à savoir le « corpus Éditoriaux », le « corpus Unes », et le « corpus Lettre » dans lesquels apparaît aussi l'expression alternance politique, alternance au pouvoir, alternance au sommet de l'État, ou tout simplement alternance.

pour l'alternance » (*Le Mbandja* n°359, p.6&7) ; ou encore, lorsqu'il s'agit de désigner une entité à l'exemple de la Dynamique populaire Pour l'Alternance (DPA) ainsi : *« En rassemblant l'UPL, la Dynamique populaire pour l'alternance (DPA), le Cercle de réflexion et d'action citoyenne (Crac), les groupes […] » (Le Mbandja* n°359, p.6&7). On peut donc se rendre compte que sur les 10 rubriques que compte le journal, seules 5 d'entre elles traitent ouvertement de la question de l'alternance politique (Ngondzè, Au grand village, Nghoughè, Dans le Mbandja, Tribune libre).

La Une du journal *Le Mbandja*

Sur la première page, on peut identifier le journal grâce à son logotype qui porte le nom du celui-ci, *Le Mbandja.* Ce logo représente le temple où se déroulent les cérémonies du Bwiti, que l'on appelle mbandja. On le reconnaît à travers le toit en pailles et des poutres en bois non travaillé qui soutiennent l'ensemble de la structure. Le logo est situé au niveau de la manchette, qui, elle, est divisée en trois colonnes. Le logo se trouve dans la première colonne située de gauche à droite. En dessous de celui-ci, on peut lire l'adresse mail (le_mbandja@yahoo.fr) et les numéros de téléphones (Tél 06.06.51.13 - 07.85.22.09) du journal. Dans la deuxième colonne de la manchette se trouve une photographie de Desmond Tutu[136] accompagnée d'un texte, une citation de lui qui dit : *« Si tu es neutre en situations d'injustices, tu as choisi le parti de l'oppresseur ».* Cette citation peut être considérée comme le mantra du journal qui témoigne de son positionnement idéologique. La troisième colonne est une image visant à informer les lecteurs de la possibilité de le lire en ligne sur Gabon Kiosque. Cependant l'URL (*Uniform Resource Locator* ; Localisateur Uniforme de Ressource) indiquée n'est plus attribuée. Il semblerait que ce soit un kiosque en ligne qui rendrait possible la lecture de la presse gabonaise sur Internet. Au-dessus des deux dernières colonnes, on peut lire le nom du directeur de la publication (Directeur de la Publication : G. P.

[136] Prêtre anglican sud-africain et essayiste, Desmond Tutu a reçu le prix Nobel de la paix en 1984. Il demeure une figure incontestée de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

Biteghe). En dessous des deux premières colonnes de la manchette, nous pouvons lire les informations sur l'édition, la date, et le prix du journal. Par exemple, pour le numéro 359, nous lisons : *« Bi-hebdomadaire indépendant d'informations générales -10è année - N° 359 du Mardi 02 Août 2016 - Prix : 600 FCFA ».*

Image 6 : Bandeau et manchette du journal *Le Mbandja* numéro 361 (Source. *Le Mbandja*).

Le bandeau du journal *Le Mbandja* est divisé en deux colonnes qui contiennent du texte pour annoncer les articles à suivre à l'intérieur. En dessous de la première colonne, on peut lire l'indication : ADG : Guy-Pierre Biteghe, qui signifie Administrateur Directeur

Général. Le ventre qui occupe toute la surface du journal traditionnellement réservée aux trois sous-tribunes. Toutefois, le pseudo-titre et le tire à la Une occupent assez d'espace pour être considérés comme une sous-tribune haute. La police de caractère du titre à la Une est assez grande pour qu'on puisse la lire à une grande distance, environ 2 mètres. Par ailleurs, le rez-de-chaussée du journal est aussi divisé en trois colonnes qui contiennent essentiellement du texte et qui renvoient à des articles à l'intérieur du journal comme on peut le voir dans l'exemple ci-dessous :

Image 7 : Rez-de-chaussée du numéro 364 du journal *Le Mbandja* (1), et l'article auquel il renvoie en page 5 (2) (Source. *Le Mbandja*).

L'organisation de l'espace sur la première page ne change pratiquement jamais, contrairement à ce que nous avons pu observer chez *Échos du Nord*, sauf pour laisser place à une photographie entière sur toute la surface du ventre, des sous-tribunes, et du rez-de-chaussée. C'est le cas notamment pour le numéro 366, où l'on voit apparaître une photographie montée vraisemblablement puisqu'il s'agit de Jean Ping, candidat à

l'élection présidentielle de 2016 en boxeur, avec un public derrière lui où l'on reconnaît certains membres de l'opposition. Sur la photographie on peut lire *« Jean Ping champion le 27 août 2016 #C'estDosé ».* On peut voir un autre boxeur sur le tapis et son visage est masqué par un texte écrit en gros caractères *« K.O ».*

Image 8 : La Une du numéro 366 du journal *Le Mbandja* (Source. *Le Mbandja*).

Dans un autre cas, le rez-de-chaussée est entièrement occupé par une seule information plutôt que d'être divisé en colonnes, comme l'illustre le numéro 361. On y retrouve en rez-de-chaussée un communiqué d'ordre personnel dans la mesure où il s'agit d'annoncer d'une part le décès de l'oncle maternel de Guy-Pierre Biteghe, directeur de la publication et les obsèques de celui-ci. Par ailleurs, des condoléances sont également présentées au directeur de la publication dans la foulée par l'ensemble de l'équipe de la Rédaction ainsi qu'à sa famille. De même pour le numéro 370 dont le

rez-de-chaussée est divisé en 2 colonnes. Le contenu de la deuxième colonne est également un communiqué en lien avec le directeur de la publication, puisqu'il annonce une fois de plus le décès d'un membre de sa famille. Ces 2 annonces sont illustrées par les photographies des défunts.

Image 9 : Rez-de-chaussée du numéro 361 (1) et du numéro 370 (2) du journal *Le Mbandja* (Source. *Le Mbandja*).

Nous terminons notre propos sur la présentation descriptive du journal *Le Mbandja* en proposant sa fiche d'identité qui reprend les principales informations qui permettent de caractériser le journal :

LE MBANDJA	
Format	Berlinois
Tarif	600 FCFA
Date de création	2007
Périodicité	Hebdomadaire
Distribution	Nationale
Slogan	*« Si tu es neutre en situations d'injustices, tu as choisi le parti de l'oppresseur »* Desmond Tutu
Nombre de pages	8
Rubricage	Instable, variable
Site internet	Non

Tableau 10 : Fiche d'identité du journal *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

L'éditorial du journal *Le Mbandja*

Les éditoriaux du journal *Le Mbandja* sont également signés par le fondateur du journal, Guy Pierre Biteghe. Sur les 14 éditoriaux recensés, 13 sont écrits et signés de lui et un seul est signé La Rédaction. Ceux-ci sont pour l'essentiel situés à la dernière page, à savoir la page 8 du journal. L'éditorial est donc systématiquement signé pour marquer le fait que l'énonciation collective du journal est supportée par une énonciation singularisée en la personne de son fondateur et directeur de la publication. Mais lorsque la signature se veut neutre, elle engage l'ensemble de la Rédaction sans spécifier qui en est l'auteur, comme c'est le cas de l'éditorial du numéro 370 du journal *Le Mbandja* intitulé « RÉSISTER » (Cf. Annexe 16). Nous y revenons ultérieurement lorsque nous proposons une lecture plus détaillée des éditoriaux du journal *Le Mbandja.*

4.2 Le nom, révélateur d'une identité énonciative

Le nom, comme la devise d'un journal permet de se démarquer des autres publications. Ce qui fait dire à Roselyne Ringoot qu'

> « En création éditoriale, le nom constitue un enjeu symbolique important, il doit à la fois marquer une identité, évoquer un programme, renvoyer à une communauté d'intérêt, et simultanément marquer une altérité, afficher sa différence par rapport aux autres publications, tout en signifiant l'appartenance à une catégorie éditoriale. » (Ringoot, 2004, p.102)

Dans cette optique, nous portons une attention au nom de chaque journal soumis à notre analyse. L'objectif étant d'en expliquer l'enjeu symbolique visant à marquer une identité s'inscrivant dans un contexte autoritariste comme le Gabon. Nous avons constaté lors de nos enquêtes que les fondateurs des organes de presse de notre panel d'interviewés étaient pour la plupart de l'ethnie Fang, qui est l'ethnie majoritaire au Gabon, car elle représente environ 25% de la population[137]. Cet intérêt pour leur appartenance ethnique tient du constat selon lequel la presse d'opposition est accusée d'être une presse identitaire comme l'explique Thomas Atenga (2004) dans sa thèse. Il y fait en effet le constat de la prégnance d'un discours identitaire dans la presse privée durant la première décennie de la libéralisation de la parole publique. Nous nous sommes alors interrogée quant au fait de savoir si c'était pour cette raison que les deux journaux auxquels nous nous intéressons avaient choisi d'une part de s'appeler *Échos du Nord* parce que la province du Nord du Gabon, le Woleu-Ntem (G9) est majoritairement habitée par le groupe ethnique Fang, ou pour *Le Mbandja,* de s'appeler ainsi, parce que le Bwiti est un rite pratiqué chez les peuples du groupe ethnique Fang, afin de marquer leur différence par rapport aux autres publications, bien que le Bwiti soit également pratiqué par d'autres groupes ethniques. Leurs noms seraient donc un marqueur de leur appartenance ethnique.

[137] Gouëset, Catherine. (2009). *Gabon : fiche repères.* En ligne sur le site de L'Express, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/gabon-fiche-reperes_497297.html, consulté le 12 septembre 2020.

Le nom d'un journal demeure l'énonciateur principal de celui-ci, la politique des signatures des rédacteurs constitue une part non négligeable dans la politique éditoriale d'après Roselyne Ringoot (2014). L'auteur poursuit en expliquant que la signature étant porteuse d'une plus-value dans la mesure où elle peut aller de pair avec l'importance attribuée à l'article. De plus, le journaliste signifie par sa signature la possibilité de le contacter. Toutefois, chez *Échos du Nord* et *Le Mbandja* il est difficile de préciser avec exactitude l'identité des journalistes qui signent, car ceux-ci ont recours aux pseudonymes et ne souhaitent pas faire connaître quelles sont les personnes qui se cachent derrière ces pseudonymes, même si certains d'entre eux révèlent leurs identités pour une personne qui les a côtoyés durant plusieurs semaines. Toutefois, dans les signatures, nous retrouvons Désiré Éname, le co-fondateur du journal qui signe la plupart des éditoriaux. De même chez *Le Mbandja,* où le fondateur directeur de la publication signe également l'éditorial de son vrai nom. Connus des autorités et du public, ils n'ont à priori aucun intérêt à recourir aux pseudonymes puisqu'ils demeurent juridiquement responsables des écrits qui paraissent dans leurs journaux respectifs. On observe également la présence de signatures de personnalités non journalistes (politiques, universitaires, etc.) qui obéit à des stratégies de mise en visibilité des acteurs politiques de l'opposition et des personnalités favorables à l'alternance politique. Nous apportons des explications détaillées sur les politiques d'énonciation d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja* dans les chapitres suivants de ce mémoire.

4.2.1 Le Nord ascendant, un objectif à atteindre pour *Échos du Nord*

D'après le co-fondateur et directeur de la publication d'*Échos du Nord*, Désiré Éname, le nom de son journal évoque le nord ascendant, la hauteur et non le Nord territorial. En effet, le journal est souvent qualifié comme identitaire en référence au Nord territorial qui correspond à la province du Woleu-Ntem (G9) peuplée en majorité du groupe ethnique Fang. Le Nord serait une région contestataire envers le régime

politique en place depuis la mort du premier Président du Gabon, Léon Mba, le 27 novembre 1967, qui était lui aussi de l'ethnie Fang, mais de la province de l'Estuaire (G1). Nous lui avons donc posé la question et il a répondu qu'en nommant son journal, il est resté aussi objectif que possible parce qu'il s'agit d'un titre et rien d'autre. Le Nord pour lui n'est donc pas Nord de région, mais un nord de cap, de destination, de croissance. Pour lui c'est une manière de signifier l'évolution, l'avancement du journal. D'après le dictionnaire Larousse, un écho désigne un effet sonore qui parvient à un point donné après réflexion, avec une intensité et un retard suffisant pour être perçue comme distincte de l'onde directe par un auditeur placé en ce point. En ce sens *Échos du Nord* pourrait donc signifier que le journal entend faire parvenir des informations suffisamment claires pour être comprises par ses lecteurs, et ces informations fixeraient un cap vers le Nord.

Le nom *Échos du Nord* correspond, si l'on s'appuie sur l'analyse du nom des quotidiens par Roselyne Ringoot (1999) à la fois au paradigme communicationnel sensoriel et au paradigme territorial cardinal. Pour cette auteure, le paradigme communicationnel implique des protagonistes de la communication. Le paradigme communicationnel s'accompagne de sous-classes qui définissent les types d'acteurs de l'échange ainsi que les types de contenus. Dire qu'*Échos du Nord* correspond au paradigme communicationnel sensoriel, c'est donc signifier que la communication est considérée comme étant directe entre le journal et ses lecteurs puisqu'ils seraient sur un même pied d'égalité. Alors que le paradigme territorial marque un ancrage physique. Et celui-ci est cardinal puisqu'il situe le journal selon les quatre points cardinaux, qui, pour Désiré Éname ne véhicule pas une image collective de lieux communs, d'une identité culturelle, d'une histoire, ou d'un mythe partagés, mais *« organise un référent plus complexe que le référent strictement géographique »* (Ringoot, 1999, p.142), comme il l'explique lui-même en parlant d'un Nord comme objectif ascendant à atteindre.

4.2.2 Le Temple, reflet de la société pour *Le Mbandja*

Le nom est l'énonciateur principal d'un journal (Ringoot, 2004), et celui du journal *Le Mbandja*, est chargé de sens au regard de la culture gabonaise car il correspond au lieu où se pratique la religion d'Eboga[138] ou *Bwiti fang*, société initiatique, qui désigne un ensemble de cultes réformés issus de l'appropriation d'éléments empruntés au christianisme, obéissant à une logique de syncrétisme exogène (Luca, 2000), Le *Bwiti Fang* est ainsi qualifié de Bwiti « syncrétique » (Bonhomme, 2007) par opposition au Bwiti des Mitsogho, que ceux-ci ont adopté à la place de leur propre culte aux ancêtres dans une logique de syncrétisme endogène. Dans cette perspective, il apparaît que le journal *Le Mbandja* adopte également des noms de rubriques se rattachant au champ lexical du *Bwiti fang* dans une certaine cohérence avec son nom. Les principales rubriques identifiées dans la structure du journal sont des termes qui appartiennent à l'univers religieux du *Bwiti fang*, notamment Ngondzè (veillée rituelle) et Ngoughè (le soir), alors que les rubriques, Au grand village et Dans le Mbandja nous situent une localisation géographique, et plus précisément dans un village dans lequel se trouve un temple que l'on appelle le mbandja[139].

À l'origine, le *Bwiti* se pratiquait le soir dans les villages. Celui-ci consiste en la manducation de bâtonnets de racines d'iboga. L'iboga permet un accroissement de la perception. Pendant l'initiation, l'iboga est consommé en doses, et cette consommation permet le « passage de l'autre côté » (Laval-Jeantet, 2004), c'est-à-dire dans le monde spirituel. Avec la modernité, on trouve désormais des temples dans les périphéries des grandes agglomérations. Le Ngondzè quant à lui, désigne la veillée rituelle du Bwiti, la nuit du bois sacré ou iboga. Durant cette veillée, le postulant au rite de passage du

[138] Nom issu de la plante hallucinogène iboga consommée lors du culte.

[139] Avec l'urbanisation croissante et l'exode des populations rurales vers les villes, les temples ne sont plus exclusifs aux seuls villages puisqu'on en retrouve dans les grandes villes comme la capitale Libreville comme on peut le lire dans cet article : *Le Républicain Lorrain*, (2014). *Au Gabon, le business des rites ancestraux*. En ligne sur le site du *(Le) Républicain Lorrain,* https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2014/06/09/au-gabon-le-business-des-rites-ancestraux, consulté le 12 septembre 2020.

monde visible au monde invisible à travers des visions est placé dans un lieu consacré dans le Mbandja, entouré d'un groupe qui doit le protéger de l'intervention d'esprits malveillants par des chants et de la musique, pendant que le futur initié avale le Bois sacré. *« Au cours de l'initiation, une expérience médiumnique complexe aurait lieu, dans laquelle les phénomènes de possession et de visions seraient les symptômes d'une ouverture sur l'invisible auquel l'initié deviendrait poreux. »* (Laval-Jeantet, 2004, p.63), Alors que Ngoughè veut dire le soir, chez les Fangs de l'Estuaire (G1), particulièrement de Lambaréné. Le Bwiti se pratique effectivement le soir au coucher du soleil jusqu'au petit matin.

Le nom *Le Mbandja* semble dire que celui-ci est le lieu de la révélation où l'on combat les esprits malveillants et où l'on soigne le candidat à l'initiation du mal qui le ronge. On peut donc penser que le journal se positionne comme un temple *(Le Mbandja)* dans lequel on soignerait par un rite initiatique des candidats dont le mal ne peut être résolu que par une intervention surnaturelle. Par analogie, le temple (mbandja) se situerait dans un village du Gabon et seuls les initiés, enfants du Bwiti (presse d'opposition, acteurs politiques de l'opposition, société civile, etc.) y auraient accès pour extirper du Gabon le mal qui le ronge. Un mal incarné par le pouvoir politique Bongo-PDG. Cela se traduit comme nous l'analysons plus loin par le fait que le journal donne la parole dans ses colonnes aux acteurs politiques de l'opposition et de la société civile.

Chacune des rubriques permanentes identifiées déploie un ensemble d'informations, certes, politiques mais cadrées, pour correspondre à une orientation particulièrement connotée en fonction du champ lexical du Bwiti. Ce qui nous permet de conclure que le nom du journal correspond à un paradigme idéologique où *« le nom n'affiche pas de mouvance ou de combat idéologique explicite »* (Ringoot, 1999, p.141). Pourtant cette mouvance de combat est sous-entendue au regard de la lecture que nous venons d'en faire.

Conclusion du chapitre 4

Les journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* que nous les classons dans la catégorie presse d'opposition se différencient toutefois par leurs conditions de création qui ne sont pas identiques, mais en plus, l'un a connu un changement radical d'orientation éditorial en s'associant avec le pouvoir incarné alors par Omar Bongo Ondimba avant de se raviser. Si leurs formats se ressemblent en plusieurs points, il faut dire qu'*Échos du Nord* tend à se différencier en s'inscrivant dans une stratégie de développement et de conquête du lectorat. C'est ce que nous constatons d'une part par l'augmentation du nombre de pages du journal, mais également par l'augmentation du nombre de tirages hebdomadaire d'autre part. En sus, *Échos du Nord* semble avoir créé ce qui s'apparente à un genre journalistique proche de l'éditorial que sont La « Lettre ». Les rubricage des deux journaux se différencient considérablement. Si *Échos du Nord* est resté classique dans son rubricage, *Le Mbandja* a en revanche innové sur ce point en nommant ses rubriques avec des noms se rapportant au champ lexical du Bwiti. Cette différence se répercute également dans leurs noms respectifs qui traduisent leur identité énonciative.

Par ailleurs, il apparaît que ces deux journaux privilégient l'actualité politique, et économique. *Échos du Nord* se distingue à travers La « Lettre » qui s'apparente à un genre journalistique proche de l'éditorial dans lequel le journal s'adresse à des personnes ou instances qu'il souhaite interpeller, à la jeunesse gabonaise, aux politiques, à la Communauté internationale, aux soldats gabonais, à Ali Bongo Ondimba, et à la Cour constitutionnelle. Chez *Le Mbandja,* il y a une particularité, c'est l'apparition du terme alternance à plusieurs endroits des différents articles qui composent le journal, dont les titres, surtitres, chapôs, intertitres, exergues.

D'autre part, les citations adoptées par les deux journaux et qui sont mentionnées à la Une sont révélatrices de leur positionnement éditorial comme médias d'opposition. Si *Échos du Nord* croit au changement selon la citation de Barack Obama *« Change, Believe »*, *Le Mbandja* en revanche estime qu'il faut prendre parti parce que la neutralité participe à soutenir l'oppresseur selon la citation de Desmond Tutu que le journal affiche sur sa Une : *« Si tu es neutre en situations d'injustices, tu as choisi le parti de*

l'oppresseur. ».

CHAPITRE 5.

UN GROUPE D'INTÉRÊT CONSTITUÉ, MARQUÉ PAR UN ENGAGEMENT IDÉOLOGIQUE, POLITIQUE ET CITOYEN

La ligne éditoriale est une notion floue mais instrumentale selon Roselyne Ringoot (2004), parce qu'elle est à la fois un élément de la cohésion du groupe professionnel d'une part, et un instrument de production qui conditionne la sélection de l'information et l'écriture journalistique d'autre part. Elle la définit comme une *« combinaison de stratégies énonciatives dégagées dans le journal, et créant de l'identité éditoriale »* (Ringoot, 2004, p.88). N'étant pas, selon l'auteure ce que les journalistes et les responsables de publications en disent, mais plutôt ce qui est construit dans le discours du journal. La ligne éditoriale est donc à la fois un construit et un concept textuel que l'analyse même du journal permet de dégager. Dans cette perspective, le présent chapitre vise à établir les identités éditoriales des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* dans l'objectif de situer leurs orientations idéologiques. Le discours journalistique que nous analysons est l'énoncé résultant d'une énonciation du journal ou plus spécifiquement des journalistes, en ce sens que le journal est ici le sujet parlant. Nous nous concentrons donc sur le discours du journal et non le discours sur le journal pour observer comment l'information autour de l' « élection présidentielle » est développée en fonction de l'identité éditoriale. Notre posture étant celle de l'analyste et non du lecteur du journal, ou celle du lecteur contemporain de l'événement (Krieg, 2000). Nous allons dans un premier temps, procéder à une lecture des éditoriaux de chaque journal pour en dégager la ligne éditoriale. Celle-ci peut être dégagée plus aisément puisqu'elle est énoncée par un genre journalistique reconnaissable aussi bien par son contenu que par des indices formels ou des caractéristiques énonciatives à l'instar de l'interview, la brève, la chronique, le filet, le billet, etc. (Ringoot & Utard, 2009). Dans un second temps, nous nous intéressons à ce qui apparaît comme un « nouveau » genre journalistique

pour *Échos du Nord* et que nous avons appelé La « Lettre ». Celle-ci ressemble à s'y méprendre à l'éditorial, et les différentes « Lettre » sont convoquées par le journal comme un genre à part entière qui interpelle, invective et moralise.

5.1 Une éditorialisation marquée par l'opposition au pouvoir politique

L'éditorial engage le journal dans son ensemble et prend place le plus souvent en page Une ou au début du journal (Agnès, 2009) même si cet usage a évolué depuis une dizaine d'années puisqu'il a migré dans les pages internes du journal. Thierry Herman et Nicole Jufer (2001) parlent d'un genre important et à la fois affaibli. Pour ces auteurs, même si la place de l'éditorial en Une est celle qui correspond idéalement aux principes du genre. L'éditorial moderne a cédé sa place. Ces auteurs s'appuient notamment sur les changements de formule intervenus en 1999 de *La Tribune de Genève* et de *24 Heures* en Suisse, du *Figaro* en France, qui ont fait passer l'éditorial de la Une à la page « Opinions » pour illustrer leur propos. D'ailleurs pour les deux journaux que nous analysons, l'éditorial se situe respectivement en page 5 ou 7 pour *Échos du Nord* selon que ça soit une édition à 8 pages ou à 12 pages dans la rubrique politique. Pour le journal *Le Mbandja,* il se situe en page 8, soit en dernière page du journal. Pour Thierry Herman et Nicole Jufer (2001) ces mouvements de l'éditorial vers l'intérieur du journal semblent traduire un changement dans le rôle de la Une. Cependant, même déplacé, l'éditorial est tout de même mis en perspective par d'autres éléments. C'est le cas notamment pour *Échos du Nord* et *Le Mbandja.* Pour le premier, l'éditorial est mis en perspective avec des éléments typographiques qui soulignent sa présence. L'éditorial est écrit en blanc sur un fond noir, et le titre de celui-ci est écrit dans une police assez grande. Pour le second, l'éditorial est présenté dans un encadré bleu comme on peut le voir dans les

images suivantes :

L'EDITORIAL

de Désiré Ename

Matha révèle sa faiblesse

Intervenant au cours de la conférence donnée par l'ancien président du Conseil économique et social Edmond Okemvele Nkogho, entre autres points, Paul Mba Abessole a dit en substance que l'usage de la force est l'apanage des sociétés anti-démocratiques. Il a pris pour fait l'Empire romain qui n'offrait qu'une alternative aux nations conquises : soit qu'elles se soumettaient ; ou alors elles disparaissaient. Or, nos sociétés traditionnelles gabonaises sont des sociétés de partage de la parole, où le consensus prime sur chaque décision importante pour la communauté, et non pas des sociétés où la loi du plus fort est celle qui est établie. Si les Gabonais se référaient à leurs racines, comme Mba Abessole l'a recommandé, on aurait eu un Etat mieux organisé, mieux structuré, et certainement bienveillant.

Une crise comme celle qu'a créée Lambert Noël Matha, le ministre de l'Intérieur, exacerbée par les propos de Cloy Patrick Obiang Ndong, son collègue de la Santé, pour qui « *Dieu n'est pas ensemble* », n'aurait pas eu lieu s'ils avaient appréhendé cette réalité de nos sociétés traditionnelles rappelée par Paul Mba Abessole.

On a tendance à tout mettre sur le dos de BOA. Mais qui devrait éviter à BOA des postures tranchées ? Ne sont-ce pas des ministres courageux capables de lui dire la vérité, un terme, comme l'a souligné Mba Abessole, qui a une définition claire dans nos sociétés de partage de la parole ; et lui proposer l'option la meilleure pour améliorer le vivre ensemble ? Qui du ministre de l'Intérieur ou de celui de la Santé était à même de dire à BOA les tenants et les aboutissants de la situation actuelle, et des conséquences qui pourraient s'ensuivre ? Mais ces deux personnes n'ont pas eu le courage d'oser présenter la vérité de la situation au chef de l'exécutif, car habituées à se calfeutrer dans cette forme de lâcheté qu'elles expriment par de faux-fuyants et qui les réduit à choisir leur propre confort plutôt que le confort de tous. C'est cela l'attitude de Matha et Obiang Ndong. Et c'est ce qui explique le recours systématique à la force, donc à la loi du plus fort, loin des consensus qui régleraient pourtant au mieux les situations et seraient à la base de la prévention des crises.

Il a été plus facile pour eux de développer la ligne dure, celle de la coercition, et couvrir leur faiblesse du voile de la légalité. Mais c'est mal connaître l'Eglise. Car de toutes les institutions sur terre, elle est la plus solide et la plus inébranlable.

Rappelons à Matha et à Ndong Obiang que l'Etat du Vatican, avec toutes ses ramifications, est celui qui possède l'une des plus fortes populations, à côté des grande ensembles que sont la Chine et l'Inde. Des hommes et des femmes unis par une seule Foi en un seul Dieu. Comme le dit saint Paul, toutes ces personnes liées par la même initiation sont devenues les membres d'un seul corps. Qu'un seul de ses membres en vienne à souffrir, tous les autres membres n'y seront point insensibles.

A l'instar de Matha et d'Obiang Ndong, les pasteurs des communautés chrétiennes du Gabon, catholique comme évangéliques, ont répondu par un message de paix. Ils ont appelé les populations au respect des forces de l'ordre plutôt qu'à la défiance et sont restés sereins.

A la détresse spirituelle des Gabonais ils ont répondu, selon les recommandations de la lettre encyclique évangélium vitae du souverain pontife saint Jean-Paul II : « *En vertu du mystère du Verbe de Dieu qui s'est fait chair (cf. Jn 1, 14), tout homme est confié à la sollicitude maternelle de l'Eglise. Aussi toute menace contre la dignité de l'homme et contre sa vie ne peut-elle que toucher le cœur même de l'Eglise : elle ne peut que l'atteindre au centre de sa foi en l'incarnation rédemptrice du Fils de Dieu et dans sa mission d'annoncer l'Evangile de la vie dans le monde entier et à toute créature.* »

Matha à l'initiative d'une réunion de prière à huis clos avec les membres de son département, acte de soumission, est concerné. Tout comme l'est Obiang Ndong, même si cet ancien pasteur de Saint-Michel de Nkembo juge la chose de Dieu non essentielle aujourd'hui. N'en déplaise, ils illustrent la misère et la détresse de l'homme. En ce sens, le drame qu'ils vivent et partagent avec de nombreux Gabonais ne peut donc pas laisser indifférents les hommes d'Eglise qui ont choisi de servir Dieu en servant l'Homme. C'est ce qu'il faut lire dans les termes exprimés par Jean-Paul II et que relaie la Conférence épiscopale du Gabon dans les temps présents.

Enfin, cesons une question à ces deux membres du gouvernement : quel combat l'humain, une simple créature, peut-il mener contre Dieu et le remporter ?

L'EDITORIAL

de Désiré Ename

Matha révèle sa faiblesse

Intervenant au cours de la conférence donnée par l'ancien président du Conseil économique et social Edmond Okemvele Nkogho, entre autres points, Paul Mba Abessole a dit en substance que l'usage de la force est l'apanage des sociétés anti-démocratiques. Il a pris pour fait l'Empire romain qui n'offrait qu'une alternative aux nations conquises : soit qu'elles se soumettaient ; ou alors elles disparaissaient. Or, nos sociétés traditionnelles gabonaises sont des sociétés de partage de la parole, où le consensus prime sur chaque décision importante pour la communauté, et non pas des sociétés où la loi du plus fort est celle qui est établie. Si les Gabonais se référaient à leurs racines, comme Mba Abessole l'a recommandé, on aurait eu un Etat mieux organisé, mieux structuré, et certainement bienveillant.

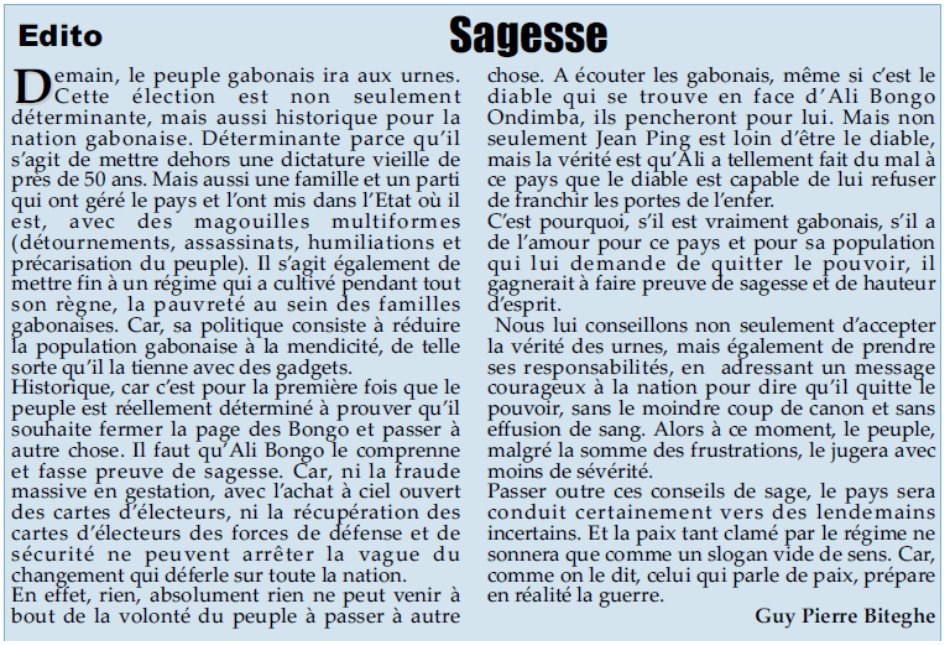

Edito

Sagesse

Demain, le peuple gabonais ira aux urnes. Cette élection est non seulement déterminante, mais aussi historique pour la nation gabonaise. Déterminante parce qu'il s'agit de mettre dehors une dictature vieille de près de 50 ans. Mais aussi une famille et un parti qui ont géré le pays et l'ont mis dans l'Etat où il est, avec des magouilles multiformes (détournements, assassinats, humiliations et précarisation du peuple). Il s'agit également de mettre fin à un régime qui a cultivé pendant tout son règne, la pauvreté au sein des familles gabonaises. Car, sa politique consiste à réduire la population gabonaise à la mendicité, de telle sorte qu'il la tienne avec des gadgets.

Historique, car c'est pour la première fois que le peuple est réellement déterminé à prouver qu'il souhaite fermer la page des Bongo et passer à autre chose. Il faut qu'Ali Bongo le comprenne et fasse preuve de sagesse. Car, ni la fraude massive en gestation, avec l'achat à ciel ouvert des cartes d'électeurs, ni la récupération des cartes d'électeurs des forces de défense et de sécurité ne peuvent arrêter la vague du changement qui déferle sur toute la nation.

En effet, rien, absolument rien ne peut venir à bout de la volonté du peuple à passer à autre chose. A écouter les gabonais, même si c'est le diable qui se trouve en face d'Ali Bongo Ondimba, ils pencheront pour lui. Mais non seulement Jean Ping est loin d'être le diable, mais la vérité est qu'Ali a tellement fait du mal à ce pays que le diable est capable de lui refuser de franchir les portes de l'enfer.

C'est pourquoi, s'il est vraiment gabonais, s'il a de l'amour pour ce pays et pour sa population qui lui demande de quitter le pouvoir, il gagnerait à faire preuve de sagesse et de hauteur d'esprit.

Nous lui conseillons non seulement d'accepter la vérité des urnes, mais également de prendre ses responsabilités, en adressant un message courageux à la nation pour dire qu'il quitte le pouvoir, sans le moindre coup de canon et sans effusion de sang. Alors à ce moment, le peuple, malgré la somme des frustrations, le jugera avec moins de sévérité.

Passer outre ces conseils de sage, le pays sera conduit certainement vers des lendemains incertains. Et la paix tant clamé par le régime ne sonnera que comme un slogan vide de sens. Car, comme on le dit, celui qui parle de paix, prépare en réalité la guerre.

Guy Pierre Biteghe

Image 10 : Les éditoriaux des journaux *Échos du Nord* (Signé par Désiré Ename) et *Le Mbandja* (Signé par Guy Pierre Biteghe) (Sources, *Échos du Nord, Le Mbandja*).

Nous convenons avec Philippe Riutort (2009) que l'éditorial est un genre journalistique qui reposerait sur l'unique talent de ses auteurs dont le style, les qualités d'écriture et la signature attesteraient la valeur. Les éditoriaux *d'Échos du Nord* et *Le Mbandja* sont écrits par leurs fondateurs respectifs, journaliste, et aussi directeurs des publications, du moins en ce qui concerne *Le Mbandja*. En effet, comme le précise Philippe Riutort, c'est un genre qui *« autorise une forte individualisation de son auteur qui tend à s'extraire, plus ou moins durablement, de la rédaction à laquelle il appartient, pour le faire exister en première personne »* (Riutort, 2009, p.137). Cependant, malgré cette forte individualisation, l'éditorial concerne tout de même un collectif et semble dans le cadre de la presse d'opposition correspondre à une « désubjectivation » d'après Thierry Herman et Nicole Jufer (2001). Puisque d'après ces deux auteurs l'affirmation d'une opinion personnelle est souvent diluée dans une cosmétique tout public. Bien que l'éditorial soit signé, les marques énonciatives employées démontrent que celui-ci engage l'ensemble de la Rédaction, alors que la simple signature correspond à une énonciation individuelle moins marquée. On peut aussi en déduire que l'éditorial, puisque rédigé par les fondateurs de ces journaux, traduit la ligne éditoriale à laquelle s'engage l'ensemble de la Rédaction. Car, comme l'expliquent Annik Dubied et Marc Lits (1997), le terme « éditorial » qualifie au départ un certain type d'article émanant de la direction politique d'un journal. Ainsi, l'éditorialiste n'est pas seulement responsable de la réalisation pratique de l'objet imprimé, si l'on s'en tient au sens dérivé de l'anglais *editor*, mais, il est aussi celui qui en assume la conception et la responsabilité intellectuelle. Et, ils poursuivent en disant que c'est davantage une personne physique qu'une structure marchande, celui qui coordonne une publication, la révise ou l'annote. D'emblée donc, l'étymologie du terme se réfère à une implication personnelle de l'instance auctoriale. Cela expliquerait sans doute pourquoi d'un point de vue organisationnel, ce genre, « classiquement » consacré à la première page d'un journal, se trouve relayé à l'intérieur du journal en pages 5 & 7 chez *Échos du Nord,* et en dernière page, page 8 pour *Le Mbandja*. Même la typographie qui l'accompagne dans chaque journal accentue sa présence. On note ainsi un gros titre écrit en blanc et en majuscule « L'ÉDITORIAL » chez *Échos du Nord,* situé dans la rubrique Politique. Le fait que l'éditorial soit placé dans la rubrique politique traduit-il une volonté pour le journal

d'avancer que les propos tenus dans l'éditorial l'engagent politiquement et en font donc un acteur politique majeur dans le champ politique ? L'éditorial est-il pour la presse d'opposition l'expression d'une opinion politique ? C'est en tout cas ce qu'il semble lorsqu'on est attentif aux données recueillies par l'analyse des éditoriaux du journal *Échos du Nord.* L'usage des déitiques dans les éditoriaux des deux journaux place les éditorialistes comme les porte-parole d'une communauté, la plus large possible, plutôt que les hérauts de leurs propres opinions (Dubied & Lits, 1997). C'est plutôt la « Lettre » semblable à un éditorial qui figure en première page pour *Échos du Nord*. Chez *Le Mbandja* en revanche, l'éditorial se situe dans un encadré bleu, marqué « Édito » sur une page non-assignée à aucune rubrique identifiée du journal.

5.1.1 L'éditorial du journal *Échos du Nord, …une opposition au pouvoir politique assumée…*

Échos du Nord est un journal très politisé, c'est-à-dire qu'il traite essentiellement de l'actualité politique, du moins en majorité. Il est assez virulent envers le pouvoir politique en place. Peu importe le type d'informations traitées, celles-ci ont toujours un pendant avec le champ politique. C'est un journal contre-pouvoir dont l'orientation est socio-politique et économique d'après ses fondateurs. *Échos du Nord* semble donc se positionner dans l'opinion comme un défenseur des valeurs républicaines et de l'ordre social, en dénonçant tout ce qui serait de nature à porter atteinte à ces valeurs et à cet ordre, puisque d'après Désiré Éname, la presse, sous-entendu son journal se situe en face de l'Exécutif, en face du Législatif, et en face du Judiciaire, parce qu'il estime *« qu'un journal ne peut pas être un complément de ces pouvoirs, auquel cas il ne serait que des caisses de résonnance ».* Pour lui, un journal doit jouer un rôle d'aiguillon, parce que *« c'est la tour de contrôle, c'est le chien de garde qui aboie, dès qu'il constate une anomalie, un intrus, dans l'ordre normal des choses »* (Désiré Éname). Il va plus loin en affirmant que le Gabon est un pays où l'actuel Président a eu recours à des combines pour arriver au pouvoir et qu'il a modifié la Constitution selon *« ses ambitions de*

monarque »[140] (Désiré Éname). C'est pour cette raison qu'il a choisi d'ouvrir les colonnes de son journal à tous les acteurs de l'opposition et de la société civile qui ne bénéficient pas, selon lui, d'une couverture médiatique dans les médias publics :

> *« Incidemment, avec l'option que nous avons choisie, d'être un aussi, la voix des sans voix, c'est-à-dire que tous las bannis de la RTG, nous on va systématiquement leur accorder un espace chez nous, d'accord. Ce sont malheureusement tout ce qui est comme opposition, les syndicats qui dérangent, la société civile qui dérange, e cetera, e cetera.* (Désiré Éname)

Pour justifier ce choix de mise en visibilité des acteurs politiques de l'opposition et par extension de la société civile proche de l'opposition – puisqu'il y a aussi des acteurs sociaux qui se réclament de la société civile et qui sont proches du pouvoir politique – Désiré Éname affirme que les informations que les Gabonais ont envie de lire sont des informations en lien avec les acteurs de l'opposition, même si la cible du journal n'a pas formellement été définie, et qu'elle se dessine au fil de l'activité du journal. La Rédaction aurait en effet remarqué que le journal se vendait mieux lorsqu'il se concentrait sur les actualités politiques. Il semble donc que le public contribue à orienter la ligne éditoriale du journal, puisque sa principale source de revenus repose sur l'achat du journal par les lecteurs, hormis quelques rares revenus publicitaires. Un aspect sur lequel nous reviendrons plus en détails lorsque nous aborderons le modèle socio-économique de la presse d'opposition.

L'éditorial du journal *Échos du Nord* est signé par Désiré Éname, cofondateur du journal avec son frère. Cependant, si l'énonciateur est nommément identifié, il n'en demeure pas moins que nous n'avons relevé aucun déitique marquant cette énonciation personnelle. Toutefois, l'auteur n'est pas complètement absent de son discours,

[140] La Constitution de la République Gabonaise a en effet été modifiée en 2011, et en 2018, septième révision, et deuxième sous la présidence d'Ali Bongo Ondimba : Bolle, Stéphane. (2018). *La Constitution politique du 12 janvier 2018*. En ligne sur le site La Constitution en Afrique, http://www.la-constitution-en-afrique.org/2018/05/la-constitution-politique-du-12-janvier-2018.html, consulté le 27 mars 2019. Modérateur. (2018). *Les petits secrets de la révision de la Constitution.* En ligne sur le site de *Gabon Actu,* http://www.gabonactu.com/les-petits-secrets-de-la-revision-de-la-constitution/, consulté le 27 mars 2019.

puisqu'en employant le NOUS ou le NOTRE inclusifs, il se réfère à lui-même et à la Rédaction du journal. Quelques rares fois, il a recours au ON impersonnel à travers lequel on peut lire qu'il s'agit du journal. Et lorsqu'il veut marquer une distance il parle en termes de peuple gabonais ou tout simplement gabonais, plèbe, etc., comme pour faire du journal le porte-voix qui traduit leurs aspirations lorsqu'il dit par exemple : *« Face à ces atteintes graves à la démocratie, aux droits humains, il arrive nécessairement un temps où la plèbe, la populace, prend conscience des persécutions et répressions. Il arrive toujours un moment où l'opprimé décide de briser ses chaînes. La révolte contre le maître est alors inéluctable. Ce temps, les Gabonais estiment qu'il est arrivé. »* (N°345). D'autres fois, il fait partie de ce peuple dont il porte la voix lorsqu'il écrit : « *Oui ! Nous, citoyens, acceptons de nous soumettre, pardon, d'obéir à l'État, qui se décline dans ceux qui l'incarnent. Mais que l'État, c'est-à-dire ceux qui l'incarnent, reconnaissent nos droits »* (N°384).

Nous constatons aussi que le journal se cite lui-même par la voix de son éditorialiste lorsqu'il reprend un paragraphe de l'éditorial du numéro 352 dans le numéro 354 dans lequel il évoque la fraude électorale qui se prépare, car on aurait conseillé à Ali Bongo Ondimba de truquer les procès-verbaux de l'élection présidentielle, une option que d'après le journaliste il envisagerait.

Dans le numéro 369, une précision énonciative est apportée par l'éditorialiste lui-même lorsqu'il précise qu'il engage la Rédaction, ou du moins le comité éditorial selon ses termes, ainsi qu'un consultant dont on ignore toutefois l'identité qui n'est pas révélée : *« D'entrée, la question qui vient à l'esprit est : quel décryptage faire du message de Casimir Oyé Mba ? C'est ce que nous avons fait au sein de notre comité éditorial, élargi) un consultant. »* (N°369).

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des déitiques relevés dans les éditoriaux. Nous pouvons constater qu'il y a une absence de marqueurs personnels, c'est-à-dire désignant l'énonciateur seul, celui qui signe les éditoriaux. On constate que d'une part, la parole de l'énonciateur engage le journal, et d'autre part, elle engage le journal avec les lecteurs ou le peuple, contre le régime Bongo-PDG.

DÉITIQUES	PERSONNELS	EXCLUSIFS	INCLUSIFS
NOUS		Oui	Oui
ON		Oui	Oui
NOTRE		Oui	Oui
NOS			Oui

Tableau 11 : Récapitulatifs des déitiques auxquels l'éditorialiste a recours chez *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Voyons plus précisément quels sont les thèmes d'actualité abordés par l'éditorialiste. Si le journal traite en majorité de l'actualité politique comme nous l'avons déjà démontré, il faut dire que cette énonciation est surtout collective en ce sens que l'éditorialiste engage son propos pour l'ensemble de la Rédaction du journal, mais aussi pour les populations qui sont contre le régime Bongo-PDG et qui souhaitent l'alternance au sommet de l'État. L'évolution des titres des divers éditoriaux est marquée par la temporalité des événements liés à l'actualité politique, notamment l'élection présidentielle du 27 août 2016 entre juillet et décembre 2016. Ainsi, dans la période pré-électorale, l'éditorialiste va évoquer un rassemblement (N°345), celui même qui est présenté en Une du journal. Il tient des propos assez durs envers les populations qu'il qualifie de *« maboules »*, *« populace d'affamés que le pouvoir déshumanise ».* Il y dénonce le fait que les forces de l'ordre « *telle une meute de loups enragés »* se sont ruées sur les manifestants lors de ce rassemblement. Et il en profite pour dénoncer également la mauvaise gestion du régime d'Ali Bongo Ondimba, la coercition de son système, les abus de pouvoir et les détournements de fonds. Ce qui explique, selon-lui une révolte latente de la population.

Il évoque dans cette même période, la validation de la candidature d'Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle par la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP). La jeunesse gabonaise aurait bravé son dépôt de candidature en faisant savoir son mécontentement à travers des heurts. Le journal critique le parti pris de la CENAP en convoquant des textes de loi dont il cite quelques extraits pour appuyer son propos et estime que celle-ci devrait notamment s'appuyer sur ces mêmes textes. L'éditorialise tente de démontrer les raisons pour lesquelles le président de la

CENAP doit être démis de ses fonctions parce qu'il a affiché et affirmé son parti pris pour le candidat de la majorité, lui-même étant un militant du parti au pouvoir. De plus, le fichier électoral serait truqué. La candidature du président sortant est également critiquée. Le journaliste s'interroge en effet sur la candidature unique de l'opposition à quelques jours de la tenue de l'élection présidentielle (N°350). D'abord, il évoque les *« blessures »* de l'opposition, notamment le fait que Jean Ping voulait faire cavalier seul, ce qui a affaibli l'opposition. Celui-ci a donc, selon l'éditorialiste, une dette à payer. Une dette que les ralliements de Casimir Oyé Mba et Guy Nzouba Ndama ne sauraient solder. Autrement dit, ce n'est pas parce que Casimir Oyé Mba et Guy Nzouba Ndama se rallient à Jean Ping que cela fait oublier son désir de faire cavalier seul, puisque cela a affaibli l'opposition. Raison pour laquelle l'éditorialiste évoque la séparation d'avec ses pairs en 2014. D'autre part, il spécule sur un possible quatrième ralliement à la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique en la personne de Léon Paul Ngoulakia, sans oublier d'évoquer le regroupement Héritage et Modernité d'Alexandre Barro Chambrier qui prend de l'ampleur dans le paysage politique dans le contexte électoral (N°351).

La Communauté internationale[141] est également interpellée par l'éditorialiste (Hors-Série 05). En effet, celui-ci rappelle des éléments historiques pour démontrer le caractère violent du pouvoir d'Ali Bongo Ondimba durant les sept dernières années de son mandant présidentiel lorsqu'il écrit : *« les sept dernières années ont révélé un homme violent et sans vergogne. Incapable d'ouverture, gonflé par le pouvoir et parfaitement inaptocrate »* (Hors-Série 05). Cet éditorial est un avertissement quant à ce qui pourrait être la réaction du peuple si la Communauté internationale se rend complice de fraude en ne faisant rien. Le journal tente d'expliquer que la fraude à l'élection présidentielle est organisée à grande échelle, à tel point que même les observateurs seraient corrompus. Il en veut pour preuve la présence de Christine Desouche, ancienne déléguée de la paix à l'Organisation Internationale de la

[141] Pour l'éditoriale du journal *Échos du Nord,* la Communauté internationale dont il parle désigne les observateurs de l'Union Européenne (UE), les américains, l'Union Africaine (UA) et les missions diplomatiques accréditées au Gabon.

Francophonie (OIF) qui serait venue au Gabon *« dans les bagages »* d'Éric Chesnel fonctionnaire à la Présidence de la République. De plus, depuis trois mois, le camp du pouvoir mène une campagne contre ses adversaires en empêchant que ceux-ci aient des encarts publicitaires. Selon l'éditorialiste Ali Bongo Ondimba s'est imposé par la violence comme en attestent les morts de Port-Gentil en 2009, ainsi que l'interdiction des meetings de l'opposition, et les libertés fondamentales qui sont bafouées. Il remet en question le leadership présidentiel d'Ali Bongo Ondimba en prenant appui sur le discours de Didjob Divungi Di Ndingue, ancien vice-Président d'Omar Bongo Ondimba pendant 12 ans, datant du 6 décembre 2014 dont certains passages sont cités par le journal. Le journal, par la voix de son éditorialiste partage l'analyse de l'ancien vice-Président et déclare qu'Ali Bongo Ondimba a ruiné les chances d'une véritable transition démocratique au Gabon.

L'éditorialiste évoque également le rapport préliminaire de la Mission d'Observation des Élections de l'Union Européenne (MOE-UE) dans la période postélectorale. Nous constatons une absence d'éditoriaux consacrés aux événements postélectoraux précisément, même si d'autres articles du journal abordent la question. Nous passons ainsi d'une temporalité pré-électorale à une temporalité postélectorale dans les éditoriaux. Ainsi, d'après le journal, ce rapport préliminaire dit en substance que les élections n'ont pas été organisées dans la transparence. Désiré Éname explique qu'il aurait été conseillé à Ali Bongo Ondimba d'accepter le résultat des élections, mais que celui-ci semble être plus enclin à suivre les conseils de ses amis de la majorité que le journaliste nomme les « faucons », en tête desquels se trouverait Marie-Madeleine Mborantsuo, René Aboghe Ella, Jean-Pierre Oyiba, Pacôme Moubelet Boubéya et Alain-Claude Bilie By Nzé (Cf. Tableau ci-dessous). Ce sont ces « faucons » qui auraient conseillé à Ali Bongo Ondimba d'éliminer les procès-verbaux issus des centres de vote dans lesquels il a été battu par Jean Ping. Pourtant, les missions diplomatiques accréditées au Gabon auraient demandé à Jean Ping en cas de victoire aux élections présidentielles, de favoriser un départ confortable et sécurisé du pouvoir à Ali Bongo Ondimba.

IDENTITÉ	FONCTION/RÔLE	MÉTAPHORES JOURNALISTIQUES (QUALIFICATIFS, SURNOMS, SOBRIQUETS…)
Ali Bongo Ondimba	Président de la République	Sa petit majesté Tropicale, Sombre petit majesté, Ibubu[142], Sans papier fixe (SPF-BOA), SPM Tropicale BOA, Chef de la junte militaro-putschiste, Le dictateur, BOA-Honoré
Marie-Madeleine Mborantsuo	Présidente de la Cour constitutionnelle	Faucon, diable
René Aboghe Ella	Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	Faucon, Factotum de Marie-Madeleine Mborantsuo
Jean-Pierre Oyiba	Ministre des Infrastructures, des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire	Faucon
Pacôme Moubelet Boubéya	Ministre de l'Intérieur	Faucon
Alain-Claude Bilie By Nze	Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique Porte-Parole du Gouvernement	Faucon
Le régime Bongo-PDG	Personnalisation du parti politique au pouvoir pour le désigner	Caste fondamentaliste profito-situationniste, Faucons, Putschistes, Régime totalo-répressif, Miliciens de la junte, Gouvernement des putschistes, Junte militaro-putschiste
La Cour constitutionnelle (Marie-Madeleine Mborantsuo, Moutsinga, Angue, Dolores, Quentin, Bignouma)	Juges de la Cour constitutionnelle	Diable, Escadrons de la mort de BOA, Tour de Pise

Tableau 12 : Métaphores journalistiques (qualificatifs, surnoms, sobriquets…) qu'*Échos du Nord* attribue aux acteurs politiques et autres groupements (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Malgré des soupçons de fraude électorale, la Communauté internationale va demander à Jean Ping d'user de la voix légale en introduisant un recours à la Cour constitutionnelle après sa défaite à l'élection présidentielle (N°353). Mais l'éditorialiste affirme que Jean Ping n'ira pas à la Cour constitutionnelle, car c'est, d'après lui, la volonté du peuple. Il se fait le porte-parole de la population en déclarant à ce propos :

[142] C'est-à-dire gorille en langue punu.

« NON ! Jean Ping n'ira pas devant la Cour constitutionnelle. C'est la volonté du peuple. Et il en sera ainsi. » (N°353). Pour lui, Ali Bongo Ondimba semble vouloir s'inspirer de Pierre Nkurunziza le Président du Burundi en amenant la Communauté internationale devant le fait accompli. Ce qui pour l'éditorialiste est une erreur d'appréciation du pouvoir parce que selon lui, Jean Ping a signé un mémorandum avec la MOE-UE qui autorise celle-ci à accompagner tout le processus électoral tant que cela est nécessaire jusqu'au dénouement de la crise qui fait suite au contentieux électoral. Il explique par ailleurs que le fait que le Ministre des Affaires Étrangères exige le départ de la MOE-UE en invoquant la souveraineté du Gabon n'est donc pas valable et que pour s'en sortir, le pouvoir tenterait de semer la division par le repli identitaire car le régime Bongo-PDG accuse Jean Ping d'avoir traité les altogovéens de cafards en raison du fait que les soupçons de fraude massive proviendraient de la province du Haut-Ogooué (N° 355). Ce serait à la suite de ces propos de Jean Ping qu'il y aurait eu des émeutes suite à l'annonce des résultats électoraux.

Finalement, la position du journal suite à ce qui précède c'est qu'il s'agit d'une stratégie du pouvoir afin de préserver les fausses données électorales attribuées à la province du Haut-Ogooué, puisque d'après l'éditorialiste, les gabonais ont exprimé le 17 août 2016 leur rupture avec le système de prédation et de déni des droits de l'homme, avec une histoire des relations opaques et personnalisées entre des États et ses dirigeants (Hors-Série 08). Pour le journal, c'est le passage en force du pouvoir qui a conduit aux émeutes les plus meurtrières que le Gabon ait connues. Et, ce sont les mercenaires infiltrés dans les corps de sécurité et de défense, ainsi que la Garde Républicaine (GR) qui sont à l'origine de ces violences (N°356). Des violences que le peuple doit taire d'après la traduction que le journal fait d'un message adressé aux Gabonais par la Cour constitutionnelle. À ce propos, *Échos du Nord* refuse le silence et lance un message à la Cour constitutionnelles en ces termes : *« Plus jamais vous n'aurez la tranquillité. Nous badigeonnons vos visages du sang de nos enfants, frères, sœurs, pères et mères tombés pour vos appétits de confort, et nos plumes vous rappelleront toute votre vie que vos mains suintent du sang rouge vif de vos victimes, vos compatriotes. »* (N°356).

Se voulant optimiste malgré la situation qui prévaut, le journal parle de Jean Ping comme le chef de la nouvelle majorité présidentielle. Pour preuve, il a décrété une journée de deuil national pour les victimes des violences postélectorales et celle-ci a été suivie par les populations, au grand désarroi du régime d'Ali Bongo Ondimba qui a diffusé différents communiqués pour tenir cette journée en échec (N°358). De même, l'appel au boycott du match de football du Gabon contre le Maroc à Franceville dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du Monde 2018 en Russie a été suivi, malgré le fait que l'entrée au stade a été rendue gratuite par le pouvoir. Tout ceci montre que Jean Ping est suivi et qu'il récupèrera son fauteuil présidentiel. De plus, l'agitation observée dans le camp adverse y traduit un certain degré d'incertitude. Raison pour laquelle Ali Bongo Ondimba serait en train de tout mettre en œuvre pour retarder la publication du Rapport de la MOE-UE, laissant ainsi apparaître de fortes appréhensions de son camp quant au contenu de celui-ci. Ce que le journal va réitérer dans le numéro 378 en publiant exactement le même éditorial que dans le numéro 359, certainement pour convaincre les lecteurs que le pouvoir cherche à gagner du temps.

Dans cette longue temporalité postélectorale, Jean Ping a convoqué un dialogue national pour l'alternance, ainsi que le pouvoir. Certains politiques seraient favorables au dialogue national convoqué par le pouvoir comme c'est le cas notamment de Louis Gaston Mayila. Pour *Échos du Nord,* celui-ci joue le jeu du pouvoir et sa démarche n'est pas crédible (N°363). Pour le journal, il ne faut jamais dialoguer avec un pouvoir usurpateur et de surcroît affaibli. Pour appuyer son propos, il cite Gene Sharp, notamment son livre « De la dictature à la Démocratie. Un cadre conceptuel pour la libération ». Ce qui pourrait expliquer la visite non officielle du Roi du Maroc, Mohammed VI au Gabon, dans le but d'instaurer un dialogue entre Jean Ping et Ali Bongo Ondimba. Celui-ci aurait d'après l'éditorialiste, convaincu l'establishment français de lui confier cette mission. Et celui-ci nous apprend que Jean Ping aurait opposé une fin de non-recevoir à sa requête (N°363).

Alors que le recours introduit par Jean Ping le 3 novembre en révision des résultats de l'élection présidentielle proclamés par la Cour constitutionnelle est en plein examen, le journal fait le choix de rappeler des textes de loi dans ses colonnes, notamment

l'article 87 de la loi organique sur la Cour constitutionnelle. Celle-ci dispose les modalités qui permettent d'introduire un recours en révision. Pour *Échos du Nord,* la requête de Jean Ping est fondée et présente des évidences. Raison pour laquelle il adresse un message à Marie-Madeleine Mborantsuo en lui disant que c'est un signe de Dieu qu'elle aurait reçu de faire ce qui est juste par rapport à cette requête d'autant plus que le phénomène de mobilisation suite à cette élection présidentielle n'a jamais été observé auparavant (N°366). Mais alors que ce recours est toujours en examen, le journal pointe du doigt le fait que certains sont déjà en train d'aborder la question des élections législatives en pleine crise postélectorale qui connaît des rebondissements. Ce que l'éditorialiste qualifie de manipulation de la junte militaro-putschiste. En effet, Jean Ping a réintroduit un recours en révision de la décision de la Cour constitutionnelle comme évoqué précédemment. D'ailleurs, le journal accuse l'institution d'être à l'origine de la crise que traverse le pays pour avoir déclaré perdant un vainqueur le 23 septembre 2016 et exige qu'elle dise désormais la vérité. Parmi les personnalités visées, il y a Casimir Oyé Mba qui aurait déclaré dans le journal *Misamu* et sur les ondes de *Radio France Internationale (RFI)* que malgré son soutien à Jean Ping, si l'opposition n'arrivait pas à faire partir Ali Bongo Ondimba, il fallait penser aux législatives pour espérer être majoritaires à l'Assemblée Nationale et ainsi obtenir la révision des lois électorales par la suite (N°369). Pour lui, il faudrait préparer la prochaine bataille pour paralyser le dictateur. Analysant son propos, l'éditorialiste estime que cette sortie de Casimir Oyé Mba est ambiguë parce qu'il revendique en quelque sorte son indépendance. Ce qui est une erreur politique parce qu'à travers ses propos il serait paru décalé par rapport à son parti politique qui a toujours tenu une position ferme alors que le contexte se traduit par l'attente du rapport de la MOE-UE et de la décision de la Cour constitutionnelle sur le recours en révision de sa décision du 2 septembre 2016, déclarant Ali Bongo Ondimba vainqueur de l'élection présidentielle. Un rapport toujours attendu par tous. Dans ce contexte, Jean Ping se veut rassurant et, il a demandé à tous de garder espoir et de continuer à résister, alors que Louis Gaston Mayila et René Ndemezo'Obiang encouragent par ailleurs à prendre part au dialogue national convoqué par Ali Bongo Ondimba (N°374).

Parallèlement à tous ces événements en effet, un mouvement est né suite aux

violences postélectorales après l'annonce des résultats de l'élection présidentielle le 31 août 2016, c'est La Résistance que nous avions déjà évoquée précédemment. Voilà pourquoi Jean Ping encourage tout un chacun à continuer à résister. Celle-ci s'est organisée au fil des mois qui ont succédé l'élection présidentielle à tel point qu'elle s'est donnée la mission de traquer les personnalités qui soutiennent le pouvoir d'Ali Bongo Ondimba. C'est dans ce sens que l'éditorial d'*Échos du Nord* relate les faits qui se sont déroulés au *Four Seasons Hotel* de Washington où séjournait Marie-Madeleine Mborantsuo et son compagnon Lin Mombo. L'hôtel aurait été harcelé d'appels et de mails de la part de Gabonais pour troubler le séjour de leurs hôtes et surtout faire savoir à cet hôtel qu'il percevait de l'argent sale et hébergeait des criminels (N°371). D'autre part, Marie-Madeleine Mborantsuo a été prise en photos alors qu'elle se trouvait assise en face de la Grotte de Lourdes en plein recueillement. Et alors que La Résistance entrait dans sa quatorzième semaine de mobilisation à Paris, le pouvoir a tenté d'empêcher les Gabonais de se rentre à l'aéroport de Libreville pour accueillir Jean Ping de retour d'un séjour à l'étranger. La diaspora tient une part active dans ce mouvement de résistance en s'exprimant à travers des marches et la traque de ce que l'éditorialiste nomme les miliciens de la junte (N°379). Pour les encourager, le journal fait le lien avec Charles-Borromée N'Tchoréré-Messani, dit le Capitaine N'Tchoréré avec la jeunesse résistante actuelle. Il considère la mort du Capitaine comme étant courageuse et comme un sacrifice qui a ouvert la voie de l'accès à certaines libertés au Gabon (N°380). Celui-ci est mort à Airaines où il est tombé le 7 juin 1940 durant la Seconde Guerre Mondiale sous la balle d'un Allemand, puis écrasé par un char alors qu'il servait dans l'armée française. Le journal a tenu à parler de lui parce que des jeunes gabonais de la diaspora en France se sont rendus dans cette ville pour lui rendre hommage. C'est dans cette dynamique qu'*Échos du Nord* a souhaité être solidaire d'Amine en lui consacrant un éditorial (N°367). C'est un jeune Marocain qui a vécu au Gabon, et qui s'est engagé dans les manifestations organisées par La Résistance de la diaspora gabonaise en France. Le journal explique que sa mère et lui ont reçu des menaces. Amine est menacé comme l'explique Désiré Éname pour avoir embrassé la cause des jeunes Gabonais parce qu'en tant que Marocain, il devrait faire allégeance à Ali Bongo Ondimba à l'image de Mohammed VI le Roi du Maroc.

Puis, réaffirmant sans détour que Jean Ping a remporté l'élection présidentielle face à Ali Bongo Ondimba qui a triché, l'éditorial du numéro 381 s'appuie notamment sur le rapport de la MOE-UE qu'il cite plusieurs fois. Celui-ci d'après le journal affirme qu'Ali Bongo Ondimba a été élu frauduleusement avec le concours de la CENAP, la Cour constitutionnelle, et le Ministère de l'Intérieur. Ping est tout de même resté calme, mais est remonté au créneau dès la publication de ce rapport le 12 décembre. C'est d'ailleurs à partir de ce moment qu'il parlera d'un dialogue national pour l'alternance. Pourtant, tout le monde, d'après l'éditorialiste, sait que Jean Ping a remporté l'élection présidentielle, la Cour constitutionnelle, ou la Tour de Pise servant le pouvoir a validé la victoire supposée d'Ali Bongo Ondimba, après que Jean Ping a suivi les conseils de la Communauté internationale[143] d'user des voix de recours qui favorisent la paix et d'agir dans la légalité (N°383). Ensuite, Jean Ping a réintroduit un recours en révision qui n'a rien changé, d'où les propos de Jean de Dieu Moukagni-Iwangou au média en ligne *afriqueconnection.com* qui sont repris par *Échos du Nord*. Il a en effet répondu à un certain nombre de questions qui, pour le journaliste, rendent compte du fait que le contentieux électoral est loin d'être bouclé contrairement à ce qu'affirme le pouvoir, et que la France le sait. D'ailleurs à propos du fait que les recours introduits par l'opposition n'aient rien changé à la situation, l'éditorialiste précise que la Communauté internationale n'en dira rien, ni même Jean-Marc Ayrault, Ministre des Affaires Étrangères français qui était d'après l'éditorialiste très actif dans ce dossier. Alors que Ping, prenant la parole à l'occasion de l'ouverture du dialogue national pour l'alternance qu'il a convoqué sera critiqué pour son discours par Lambert Noël Matha, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur (N°384).

Finalement, l'année 2017 approchant à grands pas, le journal par la voix de son éditorialiste va souhaiter les vœux du nouvel an à ses lecteurs en les encourageant. Il souhaite notamment l'avènement d'un Gabon des libertés par la fin du régime Bongo-PDG qu'il dit honni par tous (N°388). Même s'il faut retenir que l'année 2016 a pour lui été marquée de douleurs et de violences. Des violences qu'il décrit en estimant que cela

[143] Pour l'éditorialiste, il s'agit de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Organisation des Nations Unies (ONU), Les États-Unis, l'Union Européenne (UE), et la France.

ne pourrait s'oublier. Il se met du côté des populations, et semble traduire son sentiment qui pour lui est partagé par tous. À ce titre, il écrit dans son éditorial numéro 388 :

> *« ''Nous'' ce sont les Gabonais majoritaires, acquis aux valeurs républicaines et convaincus que celles-ci doivent prendre le dessus sur les anti-valeurs proférées par Ali Bongo Ondimba, ses affidés, ''ses maîtres et complices''. ''Nous'' : ce sont les gabonais qui n'ont réclamé qu'une seule chose : que leur bulletin de vote soit traduit selon la volonté qu'ils ont exprimée. ''Nous'' : ce sont ceux des Gabonais qui ont survécu à l'horreur du ''Jeudi noir''. Ce jeudi où, aux premières heures, des escadrons de la mort ont pris d'assaut le siège de Jean Ping, sis aux Bas-de-gué-gué. »*

Pour *Échos du Nord,* les violences qui ont marqué l'année 2016 n'ont rien avoir avec celles des années 1990, 1993 et 2009. Dans un autre éditorial (N°386), il rappelle des faits historiques de 1993, en s'appuyant sur l'ouvrage de Pierre Péan, « Nouvelles affaires africaines : Mensonges et pillages au Gabon », expliquant qu'Omar Bongo Ondimba avait confié à Pierre Péan que s'il perdait l'élection présidentielle, il raccrocherait, ce qui n'a pas été fait, puisqu'il s'est accroché, à l'image de son fils Ali Bongo Ondimba qui s'accroche au pouvoir malgré sa défaite avérée à l'élection présidentielle du 27 août 2016.

Cette situation sociopolitique gabonaise, *Échos du Nord* l'impute à la France. Tout au long de nos analyses, plusieurs références y sont faites, en commençant par les propos de Nicolas Sarkozy 2009 et la réaction de Martine Aubry, alors secrétaire du Parti Socialiste (PS). En effet, Nicolas Sarkozy alors Président de la République Française avait félicité Ali Bongo Ondimba de sa victoire à l'élection présidentielle alors que les résultats officiels n'étaient pas encore connus. Ce à quoi avait réagi le PS en parlant d'ingérence de la France dans les affaires politiques du Gabon (N°352). Puis, l'éditorialiste interroge par la suite le bilan de la politique étrangère, notamment de l'Afrique centrale de François Hollande à la veille de la prochaine élection présidentielle en France (Hors-Série 07). Pour lui, la position de François Hollande par rapport à l'Afrique centrale traduit une certaine ambivalence et il accuse la France de manigances pour adouber Ali Bongo

Ondimba une fois son coup d'État perpétré, car pour la France, seuls les intérêts comptent. Et tout ceci tient son enracinement dans les relations franco-gabonaises depuis des décennies (Hors-Série 08). C'est pour l'éditorialiste une rupture de ces relations opaques et personnalisées entre des États et leurs dirigeants que les Gabonais ont exprimée dans les urnes le 27 août 2016. D'ailleurs, convaincu de la victoire de Jean Ping à l'élection présidentielle, le PS a salué sa victoire le lendemain du vote, alors que le silence de François Hollande, qualifié de complice et lâche lui est reproché (N°356). Ces prises ou non prises de position de la France, le journal les qualifie de « *voltefaces »* qui offrent un spectacle lamentable alors que certains politiques français ont adoubé Jean Ping lorsque l'Église catholique appelait au calme. Le constat est sans appel, il y a deux freins principaux à l'alternance au sommet de l'État au Gabon (N°372). D'une part le système Bongo et ses rouages, la Cour constitutionnelle et l'infrastructure militaire, et d'autre part, la France et ses intérêts conjugués qu'il qualifie de « françafriquayrauvalhollandienne » pour FrançAfrique, Ayrault, Valls et Hollande ou « AVH » pour Ayrault, Valls, Hollande en raison du rôle qu'ils ont ou plutôt n'ont pas joué selon l'appréciation du journal, au cours de cette période électorale. Ce n'est donc pas un problème de leader ni de peuple au Gabon d'après *Échos du Nord*.

5.1.2 L'éditorial du journal *Le Mbandja, une opposition réservée*

Concernant le journal *Le Mbandja*, Guy Pierre Biteghe ne s'en cache pas, la ligne éditoriale de son journal s'accorde de la conjoncture politique et sociale selon ses déclarations (Cf. Annexe 6). C'est-à-dire que l'actualité étant dominée par le fait politique, son journal ne peut donc échapper à une politisation de l'information. Il nous a déclaré que son journal tente tout de même de rester neutre face à l'actualité à couvrir, largement dominée par le fait politique tout en restant proche de l'opposition. Il avance que c'est une stratégie visant à augmenter les ventes, parce que celles-ci baisseraient considérablement lorsque l'actualité politique n'est pas au cœur de leurs

informations. Il estime qu'il donne à l'opinion ce qu'elle réclame en accordant la priorité au fait politique, et notamment à l'opposition politique.

L'éditorial du journal *Le Mbandja* aborde différents sujets qui ne sont pas en lien avec la Une du journal. Tous signés pour la plupart par Guy Pierre Biteghe, fondateur du journal et aussi directeur de la publication, à l'exception d'un seul éditorial signé « La Rédaction » (N°370). L'éditorial traduit une énonciation à la fois individuelle et collective. On note en effet l'emploi d'un NOUS inclusif, c'est-à-dire qui intègre les journalistes ou toute la Rédaction et les lecteurs, et plus encore le peuple, ou les populations qui sont contre le régime Bongo-PDG et qui souhaitent son échec lors du scrutin électoral. Cet échec n'ayant pas eu lieu, l'inclusion continue toutefois pour exhorter les populations à ne pas lâcher prise lorsque l'éditorialiste dit : *« Quoi qu'il en soit, nous devons savoir que Gabonais nous sommes, Gabonais nous resterons. Par conséquent, nous n'avons pas de pays de rechange.* » (N°369). À travers ce positionnement éditorial, le journal *Le Mbandja* incarne l'opposition. Parfois, le NOUS est employé exclusivement pour désigner le journal *Le Mbandja*, comme c'est le cas, lorsqu'on lit : *« cette dernière est donc prête, selon les informations qui nous parviennent, à ouvrir le feu dès lors que l'ordre sera donné… »* (N°366) ou bien *« Au moment où nous mettions sous presse, aucun d'entre eux n'a eu droit à des obsèques. »* (N°369). De même l'emploi du ON relevé est lui aussi inclusif. L'éditorialiste se confond parfois ou plutôt s'identifie avec ses lecteurs et plus largement, comme nous l'avons dit précédemment aux populations. Le détachement d'avec celles-ci est clairement exprimé lorsque l'éditorialiste souhaite mettre la focale sur l'expression de ses opinions personnelles ou l'opinion du journal, lorsqu'il écrit par exemple : *« De nombreux compatriotes. »* (N°361), ou bien *« Le peuple a décidé de tenir ferme cette fois-ci. Il ne veut plus d'Ali Bongo au pouvoir. »* (N°372). Il emploie aussi le NOS inclusif à travers lequel il souhaite exprimer un sentiment partagé, ou qui doit être partagé par le journal et les populations. Il s'agit notamment de l'appel à se lever contre le régime Bongo-PDG. On note également le recours au pronom possessif pluriel NOTRE pour faire un appel à résister et à rester solidaires parce que tous concernés (journalistes et populations), par la conjoncture socio-politique qui prévaut. Celui-ci peut toutefois être employé exclusivement pour désigner le journal comme c'est le cas lorsque l'éditorialiste évoque

la suspension par l'organe de régulation dont le journal a été l'objet durant un mois. Enfin, l'emploi des pronoms personnels JE et M' et pronom possessif MON, apparaissent également. L'éditorialiste s'autorise la liberté de s'exprimer en son nom propre en ces termes : *« Ce n'est pas que je sois un nganga du samedi, mais il y'a bien aujourd'hui dans le pays deux camps diamétralement opposés. […] La vie m'a enseigné que certaines fleurs ne poussent que là où on a versé des larmes. »* (N°369). Mais, il s'exprime aussi en son nom propre et celui des journalistes lorsqu'il emploi NOTRE. Le pronom CEUX, en revanche, est utilisé pour désigner les personnes qui ne sont pas favorables au départ du régime Bongo-PDG, comme pour marquer une distance entre NOUS inclusif et les autres, qui ne rentrent pas dans le NOUS. On peut dire que les déitiques marquant l'énonciation de l'éditorialiste sont à la fois personnels, exclusifs et inclusifs comme on peut le constater dans le tableau suivant :

DÉITIQUES	PERSONNELS	EXCLUSIFS	INCLUSIFS
NOUS		Oui	Oui
ON			Oui
NOS		Oui	Oui
NOTRE		Oui	Oui
JE	Oui		
M'	Oui		
MON	Oui		

Tableau 13 : Récapitulatif des déitiques auxquels l'éditorialiste a recours chez *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

L'éditorial est marqué par une forte politisation et une énonciation à la fois individuelle et collective. À travers l'éditorial, c'est la ligne du journal qui est manifestée, et les journalistes travaillant pour *Le Mbandja* sont conscients des logiques en cours, et adhèrent à cette ligne éditoriale. Les éditoriaux de notre corpus font ainsi référence pour la plupart à l'actualité politique selon la temporalité politique qui a marqué la période de juillet à décembre 2016.

Le N°359 du mardi 2 août 2016 revient sur un article du journal *Échos du Nord*. On apprend que les juges de la Cour constitutionnelle auraient été corrompus. Le journal

mentionne que l'article d'*Échos du Nord* auquel il fait référence aurait déstabilisé le pouvoir, notamment la présidente de la Cour constitutionnelle Marie-Madeleine Mborantsuo et son beau-fils, le Président Ali Bongo Ondimba. Félicitant *Échos du Nord* d'avoir dénoncé cette corruption, l'éditorial pose un certain nombre de questions liées aux répercussions de cet article. Pour lui, le régime pourrait favoriser une suspension de paraître du journal *Échos du Nord*, ou bien recourir à une communication dans les médias *: « Va-t-il démentir énergiquement cette information via la presse, sa presse ? »* (N°359). L'éditorialiste met en garde le pouvoir contre ce qu'il pourrait tenter pour faire taire la presse et se fait le porte-parole des populations Gabonaises, mais aussi un coach, en les motivant en vue de la future échéance électorale. D'abord, il évoque le fait que la détermination d'Ali Bongo Ondimba à s'accrocher au pouvoir entraînerait des départs à l'étranger de certaines personnalités motivées par la peur de l'issue de l'élection présidentielle (N°360) car des représailles seraient à craindre. En effet, l'éditorialiste affirme que le peuple a tout simplement envie d'en découvre avec la classe politique dirigeante du régime Bongo-PDG parce qu'il ne voudrait plus d'un seul Bongo à la tête du pays. Il va plus loin, lorsqu'il évoque une possible « insurrection » comme aspiration du peuple, afin de destituer Ali Bongo Ondimba : *« Depuis quelques temps, de nombreux compatriotes, estimant que le bulletin de vote n'ayant pas et n'ayant jamais eu de valeur au Gabon, appellent à une insurrection populaire »* (N°361). Tout en essayant de dissuader les populations, il leur donne des conseils en leur disant comment devrait se mener une « insurrection ». Ce qui laisse sous-entendre que l'éditorialiste y est favorable lorsqu'il déclare : *« La capacité de nuisance se prépare activement et froidement dans l'ombre. Pour bouter dehors et définitivement le monstre et ses suppôts, il faut d'abord s'organiser en silence et dans la plus grande discrétion, car la surprise est de mise »* (N°361). Le journal accuse Ali Bongo Ondimba de vouloir massacrer le peuple s'il y'avait cette « insurrection » et qu'en plus il aurait le soutient des institutions acquises à sa cause afin de se maintenir au pouvoir. Ensuite, il apparaît que l'éditorialiste, s'inclue lui-même comme faisant partie des populations dont il se fait le porte-parole lorsqu'il déclare que *« tenter de ruser avec un peuple comme le nôtre est tout simplement un acte de désespoir qui va se retourner contre lui-même »* (N°363), en parlant d'Ali Bongo Ondimba. Guy Pierre Biteghe se fait le porte-parole des populations

dont il partage les mêmes aspirations.

Le Mbandja, exhorte Ali Bongo Ondimba à quitter le pouvoir après qu'il a déclaré comme le rapporte le journal *« Port-Gentil souffre, je le sais et je le sens ».* Il faut préciser que Port-Gentil est la capitale économique du Gabon, et aussi la ville natale de Jean Ping, candidat à l'élection présidentielle. Au Gabon, cette ville, à l'instar de celles du Nord du Gabon (Oyem, Bitam, etc.), est considérée comme une ville où l'opposition est virulente. Pour l'éditorialiste cette déclaration d'Ali Bongo Ondimba est une tentative pour lui de se rapprocher des populations de Port-Gentil en reconnaissant leurs souffrances. Tentatives qui sont vaines pour l'éditorialiste qui demande à Ali Bongo Ondimba de quitter le pouvoir en ces termes : *« Ainsi leur rendrez-vous un grand service en quittant le pouvoir sans le moindre coup de fusil cette fois-ci et sans effusion de sang »* (N°362). Parce que c'est bien le pouvoir qui précariserait intentionnellement les populations de Port-Gentil.

Pour *Le Mbandja, « Le PDG et les Bongo n'ont jamais gagné une élection au Gabon par les urnes, mais la CENAP et la Cour constitutionnelle ont souvent tout fait pour que les Bongo soient déclaré élus »* (N°363). On voit à travers cette affirmation que le journal prend ouvertement position contre le régime Bongo-PDG. Une attitude qui est d'autant plus renforcée par le fait qu'il appelle tous les partisans des différents partis de l'opposition à se rallier à Jean Ping contre Ali Bongo Ondimba car c'est la seule condition unique comme levier de l'alternance politique lorsqu'il dit : *« Oui, le grand soir est proche. L'heure est venue de mettre fin à l'imposture des méchants émergents, à une justice corrompue et aux ordres. L'heure est de mettre dehors une bande de mafieux avec, à sa tête, un illustre sans papier qui ne se prive plus d'exhiber ses nombreux faux actes de naissance au point de devenir la risée de la nation et la honte de tout un peuple. »* (N°364). Toutefois, il prend quand même de la distance en prétextant que ce n'est pas parce que Jean Ping est le meilleur choix, mais parce qu'à ce stade, *« c'est lui qui doit porter sur ses épaules le fardeau de l'alternance par les urnes »* (N°363). C'est-à-dire que Jean Ping n'est pas considéré comme le meilleur choix parce qu'il a lui-même été un membre actif et influent du PDG lorsque Omar Bongo Ondimba était Président de la République. Il est donc souvent accusé d'avoir participé à l'enlisement du pays sans la

situation socio-politique et économique actuelle. Cependant, il apparaît aussi comme celui qui est capable d'affronter Ali Bongo Ondimba. Sa candidature à l'élection présidentielle est donc une œuvre rédemptrice pour lui, en ce sens qu'elle participe à contribuer à une possible alternance politique pour répondre aux aspirations du peuple. Il n'est pas le meilleur choix, mais il est celui par qui l'alternance devrait s'opérer car il ne pourra pas non plus prétendre à plus d'un mandat présidentiel en raison de son âge avancé (74 ans en 2016). Il aurait terminé son mandat présidentiel à 81 ans, laissant ainsi la possibilité à d'autres candidats de se présenter après avoir contribué à battre le régime Bongo-PDG par les urnes et donc favorisé une alternance pacifique. Le journal se réjouit donc de la candidature unique de l'opposition de Jean Ping, rejoint par deux grandes figures de l'opposition, Guy Nzouba Ndama et Casimir Oye Mba, qui ont décidé de s'allier à Jean Ping afin qu'il soit seul à se présenter à l'élection présidentielle, de sorte à renforcer leur électorat. Une élection présidentielle pour laquelle l'éditorialiste anticipe déjà les résultats en faveur de Jean Ping, lorsqu'à la vieille de celle-ci, il invite Ali Bongo Ondimba à accepter la vérité des urnes et lui suggère de quitter le pays avant cette échéance historique et déterminante.

Durant la période post-électorale, alors que les résultats de l'élection présidentielle ne sont toujours pas connus, *Le Mbandja* est convaincu de connaître d'avance le choix du peuple en faveur de Jean Ping et affirme dans son édition du 30 août 2016 que c'est lui qui triomphera. Il encourage donc les uns et les autres à garder espoir, malgré le fait que l'attente semble insoutenable si l'on en croit la description que fait l'éditorialiste du climat politique qui prévaut. Cependant, bien qu'il soit confiant quant aux résultats de l'élection présidentielle, il encourage tout de même l'opposition à se tenir prête, car, ce ne serait pas la première fois que le régime Bongo tente de s'imposer en arrachant la victoire, étant donné que *« chaque fois, le régime en place s'accroche comme une grosse sangsue au pouvoir. Cela fut le cas 1993 et 1998 et en 2009. Se sachant vomi par les Gabonais, il ne lui reste plus que des tours de passe-passe pour se maintenir au pouvoir »* (N°366).

Un autre événement marque cette période post-électorale, c'est ce que la presse a qualifié de violences post-électorales, qui va plonger l'ensemble du pays dans

l'insécurité, ce qui fait dire à Guy Pierre Biteghe que *« Beaucoup d'entre nous sont aujourd'hui obligés de changer d'endroit où passer la nuit, car pas du tout certains qu'en rentrant le soir, ils vont voir le jour se lever »* (N°367). En effet, du 30 août, date de la dernière parution du journal, jusqu'au 9 août, date de la première parution après la publication des résultats de l'élection présidentielle, il y a eu une interruption de l'activité du journal *Le Mbandja.* Les résultats publiés le 31 août au soir sont suivis de manifestations pacifiques de la population qui conteste les résultats de l'élection présidentielle. Ces manifestations vont être réprimées par les forces de l'ordre par l'usage de la violence. Raison pour laquelle l'éditorialiste va qualifier les policiers de « mercenaires d'Ali Bongo » puisqu'ils ont ouvert le feu sur les populations, choisissant ainsi de défendre le pouvoir et non le peuple. Il va même plus loin en accusant le pouvoir d'avoir fait appel à des mercenaires étrangers, notamment rwandais, qui se sont fait passer pour des policiers gabonais, et qui ont tiré sur les manifestants. L'éditorialiste illustre son propos en prenant l'exemple des événements de Lambaréné[144].

Les résultats portant Ali Bongo Ondimba à la tête du Gabon, une fois de plus sont fortement contestés par l'opinion. Jean Ping quant à lui va déposer une requête en réformation de la proclamation par le Ministre de l'Intérieur des résultats de l'élection présidentielle, selon les propos de son porte-parole Jean Gaspard Ntoutoume Ayi rapportés par le journal. Pour l'éditorialiste, si Jean Ping n'avait pas introduit cette requête cela lui aurait été préjudiciable aux yeux de la Communauté internationale.

On constate qu'au-delà de rapporter ces manifestations, le journal prend une part active dans ces contestations lorsqu'il appelle à faire partir de gré ou de force Ali Bongo Ondimba, parce selon ce qu'on peut lire, « les populations ne sont plus prêtes de subir durant 7 nouvelles années dans la mesure où les résultats ont été truqués. » (N°369).

---

[144] *« À Lambaréné, par exemple, les mercenaires envoyés en renfort là-bas n'ont pas hésité à ouvrir le feu sur une population qui ne faisait que revendiquer sa victoire. Dès les premiers blessés, la population a sorti des calibres 12 et a riposté contre les assaillants. Surprise, le mercenaire qui a pris la décharge du calibre 12 s'est mis à hurler de douleur en langue anglaise. La population découvre alors, ahurie, qu'elle avait affaire à des mercenaires venus du Rwanda ou du Biafra. En prenant la fuite, ces mercenaires ont abandonné leurs munitions sur place. Les manifestants d'Adouma les ont récupérées et brandies comme trophée de guerre… »* (N°367, p.8).

Un contentieux électoral ayant été introduit à la Cour constitutionnelle afin de faire invalider les résultats de l'élection présidentielle, le journal exhorte les populations à garder confiance en attendant la suite du contentieux électoral pour aviser. Des résultats qui ne vont pas tarder puisque la veille du compte-rendu de la Cour constitutionnelle, le journal appelle à résister si jamais celui-ci n'est pas en faveur du plaignant c'est-à-dire Jean Ping comme on peut le lire : *« résister demeurera désormais l'autre recours face à l'oppresseur qui travestit la réalité des urnes avec des résultats trafiqués, qui veut nous maintenir dans la servitude et, finalement, nous imposer son diktat. Résister demeurera notre seule issue si nous voulons conduire notre Nation vers les terres de la vérité, de la dignité, de la libération et du progrès »* (N°370). Cependant, craignant de nouvelles violences, l'éditorialiste, tout en appelant à résister, interpelle également la responsabilité des militaires, policiers et autres corps, et s'interroge quant au fait de savoir s'ils vont prendre les armes face au peuple désarmé. Ce qui laisse penser qu'à l'image de la contestation des résultats de l'élection présidentielle, les populations vont manifester pour contester les résultats du contentieux électoral si celui-ci n'est pas en faveur de Jean Ping. D'autant plus que pour le journal *« l'alternance venait de s'exprimer dans les urnes le samedi 27 août dernier l'oppresseur au pouvoir a décidé, lui seul, de ne pas s'y soumettre »* (N°370), ce qui fait dire au journal *Le Mbandja* que cette bataille pour l'alternance est celle de tous.

Une bataille qui va d'ailleurs se poursuivre dans le temps et le journal va être suspendu durant un mois le 22 septembre 2016[145] pour avoir *« publié une interview d'un officier de la GR tout en préservant son anonymat. Et le fait pour ce dernier d'avoir fait des révélations sur les événements du 31 août au QG de Jean Ping ainsi que le nombre de morts nous vaut aujourd'hui, cette fatwa de la part du pouvoir de l'usurpateur de l'émergence »* (N°371). Cependant, *Le Mbandja* ne se laisse pas démonter pour autant, et réaffirme sa volonté de voir le pouvoir repris entre les mains du régime Bongo-PDG. Une lutte qui semble d'ailleurs s'intensifier, puisque le peuple s'organise depuis ce qu'il qualifie de coup d'État militaro-électoral d'après *Le Mbandja*, et la diaspora y joue un

[145] À l'occasion de cette suspension, il va leur être signifié qu'à la moindre plainte du pouvoir, ce ne seront plus un mois de suspension, mais trois mois de suspension.

rôle considérable par ses nombreuses et diverses contributions pour destituer Ali Bongo Ondimba car d'après l'éditorialiste, *« le peuple a décidé de tenir ferme cette fois-ci. Il ne veut plus d'Ali Bongo au pouvoir » (*N°372).

On voit tout au long de cette lecture des événements que *Le Mbandja* est en faveur de l'alternance politique et surtout qu'elle soutient Jean Ping. Pour cela, le journal va jusqu'à encourager les contestations populaires car il estime que c'est la seule voie pour l'alternance politique au Gabon.

Suite aux événements que nous venons de décrire et qui sont relayés dans la presse, *Le Mbandja* constate qu'il y a un statu quo, c'est-à-dire qu'il ne se passe rien après l'élection présidentielle, les violences post-électorales et le recours introduit à la Cour constitutionnelle par l'opposition. Statu quo parce que le régime Bongo-PDG est toujours en place malgré l'instabilité entraînée par les violences post-électorales et le recours de Jean Ping. Cette situation entraîne de fait une attitude de résignation quant à une possible alternance politique. De ce fait, des acteurs de l'opposition ont décidé de prendre part au dialogue politique convoqué par le pouvoir d'Ali Bongo Ondimba. Face à cette impasse, le ton du journal change et se veut désormais encourageant en réaffirmant la détermination du peuple à en finir avec le régime Bongo-PDG, tout en invitant ceux qui soutiennent encore le pouvoir à se ressaisir en choisissant le camp de la révolution et de la libération, *« sinon eux et leurs enfants pourraient en payer les conséquences à la chute du régime Bongo-PDG »* (N°373). N'hésitant pas à s'inclure par usage du « nous », le journal appelle à se battre, et pour la première fois, dans cet éditorial, Guy Pierre Biteghe utilise un pronom personnel, puisqu'il tente d'expliquer ce qu'il qualifie d' « impasse » dans le climat politique qui prévaut actuellement comme on peut le lire : *« Oui, nous sommes dans une impasse. Il y aura certainement d'autres enlèvements suivis de tortures et des morts. Pour moi, cela relève, d'un côté, de la violence d'un régime finissant et agonisant dont le seul salut reste le recours aux armes et à la violence aveugle. De l'autre, les signes des douleurs de l'enfantement d'une nouvelle République […] La vie m'a enseigné que certaines fleurs ne poussent que là où on a versé des larmes. Ces fleurs ont pour noms paix et liberté ! »* (N°373). Puis il appelle dans un autre numéro à ne pas laisser tomber la lutte pour l'alternance politique en ces

termes : *« Courage à ceux qui, jusqu'à présent, continuent de mener le combat contre l'oppresseur. Ayons pitié de ceux qui ont choisi de trahir la lutte ou qui se cachent sous le lit lorsque les autres montent au front, tout en étant indifférents à ce qui se passe sous nos yeux. Un jour viendra et il arrive bientôt, le Gabon sera libéré de l'oppression et de la dictature des Bongo »* (N°381).

Au fil des éditoriaux Le Mbandja continue de réaffirmer la victoire de Jean Ping à l'élection présidentielle et d'inviter Ali Bongo Ondimba à quitter le pouvoir. Des propos qui sont soutenus par le Rapport de la MOE-UE, qui, d'après *Le Mbandja,* montre clairement qu'Ali Bongo Ondimba a triché, volé et tué lors de la dernière élection présidentielle.

IDENTITÉ	FONCTION/RÔLE	MÉTAPHORES JOURNALISTIQUES (QUALIFICATIFS, SURNOMS, SOBRIQUETS…)
Marie-Madeleine Mborantsuo	Présidente de la Cour constitutionnelles	Madame Cour constitutionnelle
Ali Bongo Ondimba	Président de la République	Illustre sans-papier de l'émergence, Big Biarf'Ali, Imposteur, Monstre, Homme sans cœur, Imposteur de l'émergence, Monstre de l'émergence, Dictateur sans foi ni loi, Despote, Autocrate émergent, Oppresseur au pouvoir, Usurpateur de l'émergence, Dictateur émergent, Oppresseur, Dictateur-monarque, Menteur.
Alain-Claude Bilie-By-Nze	Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique Porte-Parole du Gouvernement	Délinquant, Griot de service, Lugubre personnage, Don Juan de l'émergence, Illustre délinquant bagnard.
Pacôme Moubelet Boubéya	Ministre de l'Intérieur	Autre griot de service.
La police	La police gabonaise	Mercenaires d'Ali Bongo Ondimba.
L'Union Africaine (UA)	Organisation d'États africains	Syndicat des dictateurs africains.
Conseil National de la Communication (CNC)	Organe de régulation de la presse devenu la Haute Autorité de la Communication (HAC) en 2018	Cour nationale de la communication, Autre juridiction d'exception du régime.
Le pouvoir Bongo-PDG	Personnalisation du parti politique au pouvoir pour le désigner	Dictature, Oppresseur, Régime voyou, Dictature des Bongo.

Tableau 14 : Métaphores journalistiques (qualificatifs, surnoms, sobriquets…) que *Le Mbandja* attribue aux acteurs politiques et autres groupements (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Par ailleurs, il apparaît que *Le Mbandja* utilise des qualificatifs, surnoms, sobriquets, ..., qu'on pourrait qualifier de métaphores journalistiques pour nommer les acteurs politiques mentionnés dans les éditoriaux, ainsi que des groupements divers. Ceux-ci concernent principalement les personnalités de l'opposition, et le journal n'y va pas de *main morte* pour Ali Bongo Ondimba et Alain-Claude Bilie-By-Nze comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus.

5.2 La « Lettre », une énonciation singulière proche de l'éditorial chez *Échos du Nord*

5.2.1 L'objet des « Lettre » : à qui s'adressent-elles ?

La « Lettre » chez *Échos du Nord* s'apparente à l'éditorial. Toujours écrites par Jonas Moulenda comme nous allons le voir dans un style qui lui est propre, les « Lettre » s'adressent à différents acteurs. Ceux-ci peuvent être regroupés en plusieurs catégories. Comme pour l'éditorial, on constate que leur auteur a recours aux déitiques personnels, inclusifs et exclusifs. L'auteur tout en assumant sa position personnelle sans engager l'ensemble de la Rédaction, s'identifie parfois aux lecteurs auxquels il s'adresse. Plus précisément, il faut appréhender ces lecteurs comme des citoyens favorables à l'opposition contre Ali Bongo Ondimba. C'est du moins ce que laisse entendre le discours des « Lettre ». D'autres fois encore, il engage la Rédaction par l'emploi du NOUS inclusif le désignant lui et le journal, ou alors lui, le journal, et les lecteurs.

DÉITIQUES	PERSONNELS	EXCLUSIFS	INCLUSIFS
J'	Oui		
Je	Oui		
Me	Oui		
M'	Oui		
Mon	Oui		
Mes	Oui		
Nos		Oui	Oui
Notre		Oui	Oui
Nous		Oui	Oui

Tableau 15 : Récapitulatif des déitiques auxquels a recours Jonas Moulenda dans ses « Lettre » (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

D'autre part, on dénombre dans ces « Lettre » différents qualificatifs, surnoms, et sobriquets… sont utilisés pour qualifier les personnes auxquelles ils s'adressent ou celles qu'il mentionne dans ses écrits comme on peut le constater dans le tableau suivant :

IDENTITÉ	FONCTION/RÔLE	MÉTAPHORES JOURNALISTIQUES (QUALIFICATIFS, SURNOMS, SOBRIQUETS…)
Ali Bongo Ondimba	Président de la République	Hors-la-loi, Despote, Petit, Despote en décri, Dictateur, Monstre, Dictateur qui squatte le palais présidentiel, Handicapé politique, Despote qui squatte le palais présidentiel, Piètre dirigeant, Sanguinaire, Monstre qui tue pour sa survie politique, Mystificateur, Imposteur, Imposteur démagogue, Grand fossoyeur des libertés humaines, Roublard, Putschiste machiavélique, Monstre froid, Putschiste en chef, Monsieur l'imposteur, Tyran, Imposteur aux abois, Monstre à visage humain prêt à dévorer toutes ses proies.
Le régime	Le régime Bongo-PDG	Criminel, Sanguinaire, Le régime clanico-mafieux d'Ali Bongo Ondimba, Système dynastique ignoble, Régime obsolète et corrompu, Régime abusif, Régime agressif, Régime incarnant un modèle médiocre qui gouverne grâce à l'oppression et à l'argent détourné.
CENAP	Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente	Très corrompue Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP).
Classe politique dirigeante	Les hauts fonctionnaires de l'État, membres du régime Bongo-PDG	Rastaquouères, Rastaquouères qui pillent le pays, Perfides sorciers politiques, Magouilleurs et autres illusionnistes politiques, Gouvernement de pacotille, La junte.
Alain-Claude Bilie-By-Nzé	Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique Porte-Parole du Gouvernement	Profito-situasionniste, Casse-couilles et malédiction de la presse gabonaise, Prostitué politique, Zélateur, porte-parole des putschistes.
Marie-	Présidente de la Cour	Pintade orgueilleuse.

Madeleine Mborantsuo	constitutionnelle	
Jean Ping	Candidat à l'élection présidentiel	Porte-flambeau des gabonais.
Pacôme Moubelet Boubéya	Ministre de l'Intérieur	Guignol au service d'un imposteur aux abois.
Mathias Otounga Ossibadjouo	Ministre de la Défense	Guignol au service d'un imposteur aux abois.

Tableau 16 : Métaphores journalistiques (qualificatifs, surnoms, sobriquets… attribués aux acteurs auxquelles s'adressent les « Lettre » (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Les catégories auxquelles s'adressent les « Lettre » sont le pouvoir, ensuite le peuple, l'opposition, puis les instances extérieures et/ou internationales, et enfin, d'autres groupements.

CATÉGORIES D'ACTEURS				
LE POUVOIR	**LE PEUPLE**	**L'OPPOSITION**	**LES INSTANCES EXTÉRIEURES ET/OU INTERNATIONALES**	**AUTRES GROUPEMENTS**
Président de la CENAP ; Monsieur Ali Bongo ; Président de la Cour constitutionnelle ; Membres de la Cour constitutionnelle ; Bourreaux génocidaires ; Génocidaires de la République ; Président directeur général de Poste Bank ; Zélateur national Alain-Claude Bilie-By-Nze ; Marie-Madeleine Mborantsuo ; Putschiste machiavélique Ali Bongo ; Juges constitutionnels ; Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes ;	Jeunesse gabonaise ; Peuple gabonais ; Soldat de la Garde Républicaine ; Citoyens gabonais	Acteurs politiques et société civile ; Opposants véreux ; Traitres de la République ; Acteurs de la société civile et de l'opposition ; Opposants gabonais	Communauté internationale ; Président de la République française ; Observateurs de l'Union Européenne	Chef de la communauté marocaine au Gabon ; Forces de sécurité et de défense du Gabon

Délinquant sexuel Alain-Claude Bilie-By-Nze ; Imposteur Ali Bongo ; Membres de la Cour constitutionnelle ; Putschistes chargés de l'intérieur et de la défense ; Maire de Libreville				

Tableau 17 : Catégories d'acteurs auxquels s'adressent les « Lettre » du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

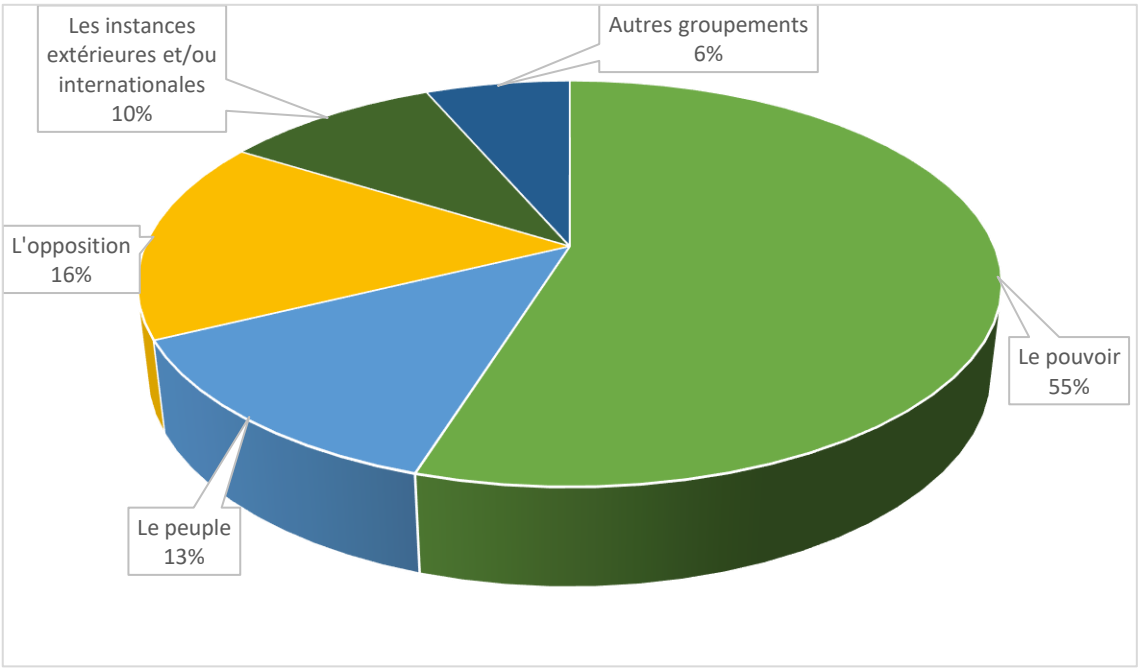

Graphique 6 : Part approximative de chaque catégorie d'acteurs auxquels s'adressent les « Lettre » du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Le pouvoir

Les « Lettre » s'adressent à différents acteurs qui incarnent le pouvoir. Nous allons examiner chronologiquement ces acteurs en commençant par le président de la CENAP. Le journaliste s'adresse à lui pour lui demander d'annuler la candidature d'Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle, car il a présenté un faux acte de naissance pour la

constitution de son dossier. Pour étayer son propos, le journaliste Jonas Moulenda rappelle les faits et la chronologie autour de l'affaire de l'acte de naissance d'Ali Bongo Ondimba, adoptant ainsi un style pédagogique pour le lecteur, afin de le situer dans le bien-fondé de l'annulation de la candidature d'Omar Bongo Ondimba à l'élection présidentielle. Ses propos invectivent celui à qui il s'adresse en lui parlant comme s'il s'agissait d'un moins que rien à qui il donne des ordres.

Dans le numéro 352, la « Lettre » s'adresse à Ali Bongo Ondimba, en lui demandant purement et simplement de quitter le pouvoir. Le journaliste semble se faire le porte-voix du peuple lorsqu'il dit par exemple : « *Le peuple gabonais vous ordonne de reconnaître votre défaite et de quitter le pouvoir dans les plus brefs délais avant qu'il ne soit trop tard »* (N°352, p.1). Et celui-ci n'hésite pas à être virulent lorsqu'il parle notamment de l'éducation d'Ali Bongo Ondimba qu'il qualifie de « tordue », en rajoutant qu' « il a un faible niveau d'instruction ».

Dans le numéro 374 le journaliste désigne sa « Lettre » comme étant une philippique envers son destinataire qu'il dit « présenter un déficit d'intelligence ». Jonas Moulenda rappelle à Ali Bongo Ondimba qu'il a fait du mal en confisquant le pouvoir, et explique que le Gouvernement a empêché un rassemblement en faveur de Jean Ping par un dispositif policier. Des agissements qui selon le journaliste prouvent qu'il n'a pas gagné l'élection présidentielle et qu'à ce titre, il redoute un soulèvement populaire parce que le peuple ne l'aime pas pour lui avoir fait beaucoup de mal. Jonas Moulenda revient aussi dans son propos sur le Rapport de la MOE-UE qui a été rendu public, et qui d'après lui démontre qu'Ali Bongo Ondimba a perdu l'élection présidentielle et que c'est Jean Ping qui en est le vainqueur. Il laisse entendre sans ménagement que « l'imposteur » c'est-à-dire Ali Bongo Ondimba a perpétré un hold-up électoral pour confisquer le pouvoir en manipulant les chiffres de la Province du Haut-Ogooué dont il est lui-même originaire. Il l'enjoint donc à libérer le fauteuil présidentiel en n'omettant pas de lui faire de nombreux reproches sur la situation du pays avec en filigrane l'évocation de ses origines qu'il pointe du doigt.

Le journaliste invite aussi dans ses « Lettre » la présidente de la Cour

constitutionnelle Marie-Madeleine Mborantsuo à respecter le verdict des urnes, qui pour lui porte Jean Ping vainqueur de l'élection présidentielle. Il lui suggère de ne pas cautionner la répression et les tueries du 31 août 2016 au risque de s'en rendre complice. Plusieurs mises en garde sont adressées à Marie-Madeleine Mborantsuo quant à son rôle envers le peuple, et surtout le fait qu'elle soutienne Ali Bongo Ondimba dans son « entreprise despotique ». Lui écrivant une fois de plus dans le numéro 371, il revient dans son courrier sur la descente de la diaspora dans son hôtel à Washington, où elle séjournait avec son époux. Les Gabonais de la diaspora qui se sont engagés dans le mouvement de La Résistance aux côtés de Jean Ping y sont allés pour dénoncer la validation des élections présidentielles par Marie-Madeleine Mborantsuo suite au recours introduit par Jean Ping. Le journaliste fait donc savoir à la présidente de la Cour constitutionnelle que cet épisode au *Four seasons hotel* n'est que le début et que rien ne sera plus comme avant pour elle parce que la diaspora la considère comme complice dans ce qu'il qualifie de « putsch militaro-électoral » qui a fait tuer de nombreux Gabonais. Le journaliste s'adresse également à tous les membres de la Cour constitutionnelle en les appelant à ne pas cautionner la situation actuelle, c'est-à-dire les violences post-électorales. Il les exhorte à déclarer Jean Ping vainqueur et Ali Bongo Ondimba perdant de l'élection présidentielle. En effet, depuis l'avènement du multipartisme au Gabon, le pouvoir politique en place a toujours été accusé de falsifier les résultats des différents scrutins électoraux avec la complicité de la Cour constitutionnelle.

Dans ses « Lettre », Jonas Moulenda s'adresse à nouveau aux juges institutionnels de la Cour constitutionnelle sur la problématique du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise. Il leur demande notamment d'être sensible aux saisines aux fins d'annulation de cette loi qu'il qualifie de liberticide. En effet, les acteurs de la presse privée d'opposition regroupés au sein de l'Organisation Patronale des Médias (OPAM) ont introduit un recours à la Cour constitutionnelle contre le Code de la Communication en République Gabonaise du 09 août 2016 abrogeant et remplaçant le Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise du 12 décembre 2001 comme nous l'expliquons ultérieurement. Adoptant le registre des reproches dans une autre « Lettre », le journaliste vitupère

contre les membres de la Cour constitutionnelle à propos d'une dotation de 60 000 000 de Francs CFA[146] en véhicules qu'ils ont reçus, considérée comme une dépense inutile en temps de crise par de nombreux citoyens. Il les enjoint à renoncer à cette dotation, et s'ils ne le font pas, ils seront considérés comme des fossoyeurs de la République qui reçoivent des remerciements en nature pour aider le dictateur à se maintenir au pouvoir. L'acceptation de cette dotation par les membres de la Cour constitutionnelle prouverait à suffisance qu'ils ont passé un deal avec le pouvoir.

Jonas Moulenda, dans ce qu'il qualifie lui-même de cri et de hurlement de douleur va s'adresser à ceux qu'il a appelé les génocidaires de la République sans âmes qui sèment la violence et la haine dans tout le pays dans l'unique fin de se maintenir au pouvoir dans le numéro 356. Il tente en effet de faire appel à leur humanisme parce que dit-il, ce sont des criminels et des traitres qui ne devraient d'ailleurs pas s'étonner des retombées négatives de leurs actes.

D'autres personnalités politiques à l'instar des membres de la Cour constitutionnelle sont également interpellées dans La « Lettre », comme le président directeur général de La Poste Bank Michael Andandé, Alain-Claude Bilie-By-Nzé, Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique Porte-Parole du Gouvernement, Pacôme Moubélé Boubéya chargé de la diplomatie, aux chargés de l'Intérieur dont Lambert Noël Matha et Etienne Massard Kabinda, et la mairesse de Libreville Rose Christiane Ossouka Raponda. La Poste Bank frappée par un scandale de détournement de fonds a été mise en liquidation en 2017. Sur l'argent versé par le Gouvernement, 1 200 000 000 de francs CFA[147], seuls 300 000 000 de francs CFA[148] auraient été payés. D'où l'interrogation du journaliste à l'endroit de son directeur général de savoir où est passé l'argent, tout en l'accusant de l'avoir détourné afin d'aider une personnalité politique du pouvoir. Le journaliste s'adresse à Alain-Claude Bilie-By-

[146] Soit environ 1 469,410 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 23 août 2019.

[147] Soit environ 1 829 388,207 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 23 août 2019.

[148] Soit environ 457 347,052 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 23 août 2019.

Nzé, le « zélateur national » comme il le qualifie, à propos de la descente d'un commando au sein de la Rédaction de son journal. Il tente de lui faire comprendre à travers cet épisode que lui non plus n'est pas l'abri de se faire éjecter comme l'a été Célestin Embinga qui a ordonné cette descente et qui se croyait intouchable. Dans une communication Alain-Claude Bilie-By-Nzé tentant de défendre Célestin Embinga a quant à lui affirmé qu'il n'y a pas eu de violation de droits humains lors de cette descente. Le journaliste tente alors de discréditer Alain-Claude Bilie-By-Nzé dans une « Lettre » en revenant sur le scandale sexuel dans lequel il a été pris. « Le délinquant sexuel » a été surpris en flagrant délit d'adultère. De ce fait, un lien est établi entre sa fonction et sa moralité afin de le descendre et montrer qu'il n'est pas un exemple et qu'à ce titre il ne sera jamais un homme d'État. Donc ses propos lorsqu'il tente de défendre Célestin Embinga ne sont pas à prendre en considération.

L'autre personnalité politique à laquelle s'adresse le journaliste c'est le chargé de la diplomatie, Pacôme Moubélé Boubéya. Alors en séjour en France pour une visite médicale, le journaliste lui fait savoir dans ses « Lettre » qu'il est activement recherché par La Résistance parce que celle-ci lui reproche d'avoir participé au hold-up électoral en déclarant Ali Bongo Ondimba vainqueur de l'élection présidentielle. Le journaliste fait cette mise en garde à Pacôme Moubélé Boubéya pour qu'il prenne peur parce que La Résistance est particulièrement active sur le territoire français et qu'elle n'hésite donc pas à mener des actions coups de poing comme cela a été le cas aux Etats-Unis à l'endroit de Marie-Madeleine Mborantsuo durant son séjour au *Four seasons hotel* lorsqu'elle a été harcelée par La Résistance.

Le peuple

Dans ses « Lettre » Jonas Moulenda s'adresse au peuple. La première est destinée à la jeunesse gabonaise. D'entrée de jeu, l'auteur adopte une posture d'aîné lorsqu'il dit *« Mes cher cadets »* (N°346, p.1). Il les encourage à continuer la lutte pour la liberté, arguant que la paix sociale à laquelle ils aspirent est menacée. Ces propos font suite à la validation de la candidature d'Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle du 27 août

2016 par le président de la CENAP. Dans une autre adresse du Hors-Série 06, le journaliste invite les citoyens à voter pour Jean Ping, tout en dénigrant Ali Bongo Ondimba qu'il traite de « métèque », « piètre dirigeant », « président par défaut », etc. Expliquant que l'élection présidentielle du 27 août apparaît *« comme une excellente fenêtre en vue de se débarrasser du président par défaut »* (N°HS06), le journaliste appelle les citoyens à s'unir. Car, pour lui, c'est à cause de ce « métèque » que la dette publique ne cesse de grimper depuis qu'il est aux commandes. Déterminé à mobiliser le peuple, le journaliste dans un autre message (N°363) se positionne ouvertement comme un opposant au régime Bongo-PDG lorsqu'il écrit : *« Nous n'avons pas non plus vocation à être des éternels opposants manquant de discernement pour exiger le dialogue avec un homme qui fait du monologue hermétique sa seule raison d'exister pour rester au pouvoir à vie »* (N°363, p.2). À travers l'usage du NOUS inclusif, il s'identifie aux populations auxquelles il s'adresse. Il tient des propos très durs envers le pouvoir d'Ali Bongo Ondimba et met en garde le peuple contre celui-ci en évoquant par ailleurs le dialogue national convoqué par le pouvoir, que le journaliste qualifie de démagogique, exhortant le peuple à ne pas y prendre part pour servir de décor. En effet, Ali Bongo Ondimba a convoqué un dialogue national en parallèle avec le dialogue national pour l'alternance initié par Jean Ping.

Dans une autre « Lettre » (N°382) le journaliste réitère ses propos en disant aux citoyens qu'ils doivent « se débarrasser du tyran » Ali Bongo Ondimba et sa dictature, puisque l'élection présidentielle a permis de percevoir cette facette de sa personne du fait des violences post-électorales qui s'en sont suivies. Énumérant les raisons pour lesquelles il faudrait s'engager contre le « despote » Ali Bongo Ondimba, il taxe son régime « d'abusif » et « agressif », « incarnant un modèle médiocre qui gouverne grâce à l'oppression et à l'argent détourné ». Et enfin, dans un ton qui semble plus résigné, un autre billet (N°388), formule des vœux de nouvel an aux citoyens ou plus précisément, le journal *Échos du Nord*, par la voix de Jonas Moulenda. Il leur souhaite d'améliorer leurs vies, et les met en garde contre les « pratiques sataniques » dont les crimes dits rituels, les encourage à positiver et les invite à « invoquer Dieu » à la fin de l'année 2016. Une année qui, pour lui est celle de tous les espoirs mais aussi des incertitudes. Et pour en venir à bout de ces incertitudes, il écrit qu'il faut « se désencombrer du despote » Ali

Bongo Ondimba parce que 2016 doit être l'année de la libération.

Considérant les soldats de la Garde Républicaine (GR) comme des citoyens avant d'être des soldats chargés de la sécurité du « despote », Jonas Moulenda adresse une communication à un soldat sans le nommer afin que chaque soldat s'identifie comme étant le destinataire de cette « Lettre ». Il y développe plusieurs arguments en lien avec la future échéance électorale. Il tente en effet d'anticiper le fait que le pouvoir risque d'utiliser la violence contre le peuple. Chaque soldat, quel qu'il soit, devra selon lui faire preuve de discernement, d'esprit républicain, et ne pas se laisser manipuler. L'auteur appelle donc chaque soldat à ne pas soutenir le pouvoir d'Ali Bongo Ondimba. D'ailleurs il convoque une rhétorique empathique en incitant chaque soldat à s'identifier au reste du peuple. L'auteur enjoint chaque soldat de la GR à ne pas suivre les ordres du pouvoir visant à brutaliser le peuple parce qu'il a un rôle important à jouer dans le pays. Il ne doit donc pas se dresser contre ses semblables.

L'opposition

Concernant la catégorie opposition, plusieurs acteurs sont destinataires des « Lettre » dont les acteurs politiques et la société civile, les opposants qualifiés de « véreux », ainsi que ceux que l'auteur appelle « les traitres de la République ». Revenant sur le dialogue national convoqué par Ali Bongo Ondimba que le journaliste considère comme « un Président non élu par le peuple », et qui de ce fait n'a aucune légitimé pour convoquer ce dialogue national, le journaliste s'adresse aux acteurs politiques et à la société civile. Dans son propos, il les conjure de ne pas prendre part à ce dialogue national, les encourageant ainsi à demeurer fidèles au peuple car il s'agit d'une manipulation du pouvoir. C'est en revenant sur certains faits historiques qui ont marqué la vie politique gabonaise que le journaliste essaye de convaincre les acteurs politique et la société civile qu'il s'agit encore d'une manœuvre du pouvoir afin de s'y maintenir. Pour lui, les solutions aux problèmes du Gabon ne se trouvent pas dans ce dialogue national et le plus urgent est de « se débarrasser » d'Ali Bongo Ondimba parce que c'est un homme sans parole qui n'appliquera pas les résolutions issues de ce

dialogue national. Cependant, il alerte toutefois qu'il existerait des opposants « véreux » dans les rangs de l'opposition (N°361). Ces opposants auraient trahi Jean Ping en prenant part au dialogue national convoqué par Ali Bongo Ondimba. Les propos qu'il leur adresse sont très durs. Il leur fait beaucoup de reproches quant à ce qu'il considère comme un ralliement au pouvoir. Toutefois, il ne nomme pas expressément les protagonistes dont il s'agit. Dans cette même lancée, il réitère une autre « Lettre » à l'endroit des acteurs de l'opposition et de la société civile (N°369) toujours à propos de ce qu'il qualifie de « simulacre de dialogue des sourds » en parlant du dialogue national convoqué par le pouvoir. En effet, certains membres de l'opposition appellent à dialoguer avec le pouvoir. Il les met en garde une fois de plus en leur disant de ne pas se faire avoir, et qu'Ali Bongo Ondimba convoque ce dialogue uniquement parce qu'il a en ligne de mire la CAN de football dont le Gabon est l'un des pays hôtes, ainsi que les élections législatives. Cette énième mise en garde tient au fait que même si l'opposition prenait part à ce dialogue national, personne n'aura le pouvoir de faire respecter à Ali Bongo Ondimba les résolutions prises au cours de celui-ci, puisqu'il ne respecte jamais ses engagements. Finalement, dans une dernière communication à destination des opposants seuls, le journaliste leur donne des conseils en leur disant ce qui devrait normalement être fait par eux après la tenue du dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping. Entre autres il s'agirait principalement de prendre du recul afin d'analyser leurs forces et faiblesses, car ils sont engagés dans un combat noble et légitime visant à « arracher » à Ali Bongo Ondimba la victoire qu'il leur a volée à l'élection présidentielle du 27 août 2016.

Les instances extérieures et/ou internationales

Les instances extérieures et/ou internationales sont présentes dans la liste des destinataires auxquels le journaliste d'*Échos du Nord* écrit des billets. D'abord à la

Communauté internationale[149] à qui il rappelle ceci : *« Vous êtes les personnes vers lesquelles se tournent les regards de tous les opprimés. Vous êtes les maîtres d'un monde qui considère que vous le gouvernez […] vous êtes le rempart contre la dictature »* (N°350, p.1). Le journaliste accuse ici la Communauté internationale de « briller par des déclarations laxistes » face la situation du Gabon, où les Gabonais se battent pour la démocratie libre et des élections libres et transparentes. Puis, revenant dans une autre édition (N°355), il leur explique ce qui s'est passé au Gabon suite à la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, notamment les violences post-électorales (bombardements, emprisonnements, meurtres, couvre-feux, etc.) et leur assure que c'est Jean Ping qui a remporté le scrutin. Dans cette perspective, il les invite à agir en leur dévoilant ce que le pouvoir prévoit de faire dans l'avenir, avant que le Gabon ne traverse une profonde crise à l'image de celle du génocide rwandais de 1994.

Jonas Moulenda s'adresse ensuite au Président de la République française François Hollande vers qui il se tourne en accusant sans détours la France d'être « complice » de la situation du Gabon, sachant très bien qu'Ali Bongo Ondimba n'a pas remporté le scrutin de l'élection présidentielle. Toutefois, on peut lire en filigrane de ces accusations que le journaliste souhaite que la France intervienne au Gabon pour rétablir l'ordre en faveur de l'opposition et du peuple comme elle l'a déjà fait auparavant. Il pointe avec insistance le fait que le « despote » gabonais ne veut pas accepter son échec. Donc, au nom de la Francophonie, le Président français doit agir pour rester fidèle aux propos qu'il a énoncés sur le droit, la justice et la démocratie au cours du XVème sommet de la Francophonie à Dakar au Sénégal en disant :

> « La Francophonie, elle est soucieuse des règles de la démocratie, de la liberté du vote, du respect des ordres constitutionnels et de l'aspiration des peuples, de tous les peuples, à des élections libres. […] Là où les règles constitutionnelles sont malmenées, là où la liberté est bafouée, là où l'alternance est empêchée, j'affirme ici que les citoyens de ces pays sauront toujours trouver dans l'espace francophone le

[149] Le journaliste nomme les personnes qui sont la Communauté internationale à laquelle il s'adresse au début de son billet. Il s'agit notamment de Barack Obama, Président des États-Unis ; François Hollande, Président de la République Française ; Ban KI-Moon, Secrétaire général des Nations Unies ; Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union Africaine ; Khalida Rashid Kahn, Présidente de la Cour Pénale Internationale (CPI) ; Fatou Bensouda, Procureur générale de la CPI.

> soutien nécessaire pour faire prévaloir la justice, le droit et la démocratie. » (François Hollande, cité par Jonas Moulenda, *Échos du Nord* Hors-Série 08, p.2)

Le journaliste s'adresse aussi aux Observateurs de l'Union Européenne (N°380) pour dit-il « éclairer leur opinion en vue d'enrichir leur Rapport d'observation » qui tarde à être rendu public. Il s'agit du Rapport de la MOE-UE chargée de rendre un Rapport à la suite du processus électoral au Gabon. Le journaliste se permet donc dans ce billet de leur décrire la situation du Gabon sur divers plans, notamment politique, institutionnels, socio-économique, droits de l'Homme et libertés fondamentales, etc., tout en les exhortant à dire la vérité sur ce qu'ils ont observé sur le terrain. Il démontre ainsi qu'il est confiant quant au fait que le Rapport devrait être en faveur de l'opposition si on se réfère à tout ce qu'il développe dans ses différentes « Lettre ».

Autres groupements

Le dernier groupe d'acteurs auxquels des « Lettre » sont adressées (Cf. Tableau 21) est composée d'une part du chef de la communauté marocaine au Gabon, et d'autre part des forces de sécurité et de défense du Gabon. Le chef de la communauté marocaine au Gabon est invectivé parce qu'il est le principal défenseur du roi du Maroc, Mohammed VI qui soutient Ali Bongo Ondimba. Les deux protagonistes sont par ailleurs des amis de longue date. En effet, le chef de la communauté marocaine au Gabon s'en serait pris au journal *Échos du Nord* pour avoir critiqué Mohammed VI. Ce qui a déçu le destinataire, d'où cette « philippique » à son endroit. Secundo, le journaliste écrit aux forces de sécurité et de défense du Gabon afin de tenter de « leur ouvrir les yeux » selon ses propos, sur le régime qu'elles servent et qui les exploite. Même s'il a conscience qu'elles ont un devoir de réserve, il leur signifie en plus qu'il ne les appelle pas à la révolte. Il utilise plutôt un argumentaire s'appuyant sur les détournements de fonds, notamment leur assurance-vie à Nsia Gabon, détournée par le pouvoir afin de leur faire prendre conscience de ce dont ce pouvoir est capable.

5.2.2 Une énonciation singulière étayée par des proverbes et citations

Lorsqu'on lit les « Lettre », on constate le recours aux proverbes et citations. Nous avons relevé les citations et proverbes qui apparaissaient dans chaque « Lettre », reportés dans un tableau pour avoir une vue d'ensemble (Cf. Annexe 25). Dans ce tableau, on a les numéros dans lesquels apparaissent les proverbes et citations, les destinataires de ces « Lettre », les auteurs des proverbes et citations. Nous avons ainsi relevé 291 proverbes et citations, dont la moyenne est de 8,08 proverbes – conseils, vérité de bon sens d'usage commun, – et citations – paroles empruntées à un auteur ou à quelqu'un qui fait autorité – par numéro (Cf. Annexe 25). Ces proverbes et citations viennent appuyer les propos du journaliste qui écrit les « Lettre » de sorte à suggérer une image mentale aux lecteurs pour comprendre ce qu'il essaye de traduire à travers ses propos. Il les convoque aussi comme une leçon pour que les lecteurs du journal et les destinataires des « Lettre » puissent en tirer des enseignements. Les proverbes et les citations sont mis en évidences entre guillemets et en italiques pour les distinguer du reste du texte lorsqu'on le balaye d'un coup d'œil. Si certains proverbes et citations sont convoqués tout au long des numéros à plusieurs reprises pour soutenir l'argumentation comme on peut le voir dans le tableau suivant, d'autres en revanche ne sont employés qu'une seule fois. La moyenne d'apparition étant de 2,58.

PROVERBES & CITATIONS	NOMBRE D'APPARITIONS
Le chien ne change pas sa manière de s'asseoir.	4
L'homme creuse sa tombe avec son ventre.	5
Faire demi-tour ne donne pas des maux de rein au margouillat.	3
Le renard qui attend que la poule tombe de l'arbre meurt affamé.	2
C'est lorsqu'on peut encore fermer une plaie avec un seul doigt qu'on doit la soigner.[150]	2
Si tu vois le lion lécher ses testicules, c'est que la chasse de l'antilope est terminée.	2
C'est au village des aveugles que le lépreux vend des beignets.	3
Quand l'eau monte, les poissons mangent les fourmis. Quand l'eau baisse, les fourmis mangent le poisson.	5
Transporter de l'eau n'est pas le rôle du panier.	2
Quel que soit le goût du repas, n'avale pas ta langue.	2
Si le margouillat connaissait le médicament de la rougeole, son corps ne serait pas tacheté.	2
Quand les chats se mettent à prédire que la chasse sera bonne, les souris se mettent à rire.	3
Si la poule dit que personne ne verra ses fesses, c'est qu'elle n'a pas encore tourné son derrière du côté où vient le vent.	2
Le chien ne change pas sa manière de s'asseoir.	4
La mouche qui aime l'anus du cadavre finit par être enterrée avec le cadavre.	2
Le moustique suce le sang de l'homme, mais il craint le vent.	3
La mouche qui se moque de l'araignée finit par être prise dans sa toile.	2
Le mortier qui accepte tous les coups de pilon finit par se trouer.	3
Qui égorge le coq fait peur au canard.	2
L'oiseau qui chante ne sait pas faire son nid.	2
La vache qui a une plaie au dos craint que le cordeau s'y pose.	2
Si le bouc ne se soumet, on l'attache à l'arbre.	2
Si tu ne veux pas que la panthère entre dans ton village, ne prends pas l'antilope qu'elle a tuée.	4
Celui qui se cache ne cache pas son mauvais renom.	4
Le petit du chat attrape les souris.	2
Si le petit poisson insulte le caïman, c'est que l'heure de sa mort a sonné.	2
On te trompe une fois ; la deuxième fois c'est toi-même.	2
Le chien qui a la cloche ne mord pas deux fois.	2
Le buisson dans lequel tu cherches le bois de chauffage ne manque pas d'épines.	2
Si tu interdis au lézard de monter sur le mur, il montera sur toi.	2
L'acacia ne tombe pas à la volonté d'une chèvre maigre qui convoite ses fruits.	2
Le léopard ne salue pas la gazelle, si ce n'est pour sucer son sang.	2
La lune ne craint pas qu'on lui lance des pierres.	2
Lorsque le singe tombe d'un arbre, s'il ne se blesse pas, il reprend à jouer.	2
Manger du crapaud est, certes, appétissant, mais la réputation d'en avoir mangé est répugnante.	3
Si tu vois le feu sur la barbe, il finit par les cheveux.	2
Pour la fourmi, la rosée est une inondation.	2
La meilleure preuve d'amour à apporter à une girafe est de lui tricoter un	2

[150] Cette phrase est quasiment la même que celle-ci : *« C'est lorsqu'on peut encore fermer la plaie avec un seul doigt qu'on doit la soigner »* (N°354), à la seule différence que l'article qui précède le mot « plaie » diffère. Ainsi, au lieu de dire « une plaie », ici, on lit, « la plaie ».

foulard.	

Tableau 18 : Nombre d'apparitions des proverbes et citations convoqués plus d'une fois dans l'ensemble du corpus des « Lettre » d'*Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).[151]

Ainsi, sur les 291 proverbes et citations relevés, 190 autres n'ont qu'une seule occurrence. Les auteurs de ces proverbes et citations sont en majorité des membres de la famille du journaliste, tel qu'énoncé dans ses propos par l'usage récurrent sur pronom possessif « mon » pour désigner le grand-père, l'aïeul, le pépé, le papy, le papé. Sur les 291 (100%) proverbes et citations relevés, l'auteur attribut un nombre à chaque figure familiale donc 6 (2%) attribués à des personnalités illustres et/ou connues, 106 (36%) imputés à Grand-père, 82 (28%) à l'Aïeul, 33 (11%) à Pépé, 40 (14%) à Papy, et 25 (9%) à Papé, comme on peut le lire dans le graphique suivant :

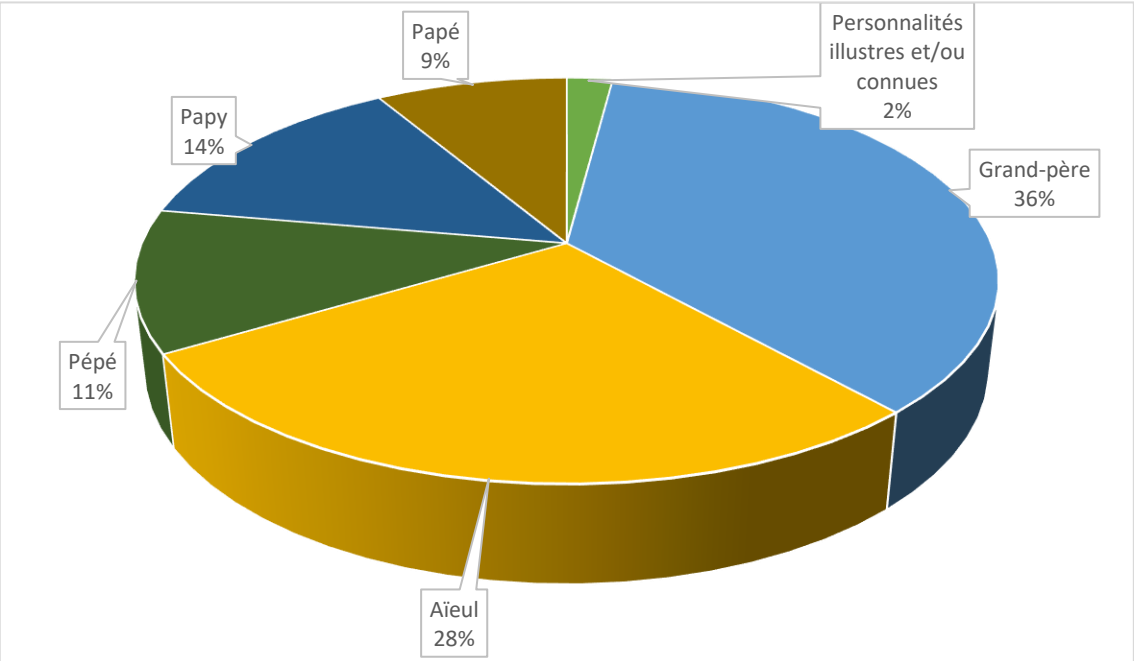

[151] Citations et proverbes qui veulent sensiblement dire la même chose, mais qui ne sont pas rédigés à l'identique *: « Faire demi-tour ne donne pas des maux de rein au margouillat. »* (N°345, 353, 361) et *« Faire marche en arrière ne donne pas des maux de rein au margouillat »* (N°352) ; *« On ne marche pas en regardant les étoiles lorsqu'on a un caillou dans son soulier. »* (N°363) et *« On ne marche pas en regardant les étoiles quand on a un caillou dans sa chaussure. »* (N°383) ; *« Si le lézard connaissait le médicament de la rougeole, sa peau ne serait pas tachetée. »* (N°366) et *« Si le lézard connaissait le médicament de la rougeole, son corps ne serait pas tacheté. »* (N°388) ; *« La meilleure preuve d'amour à apporter à une girafe est de lui tricoter un foulard. »* (N° 387) et *« La meilleure preuve d'amour qu'on puisse apporter à une girafe est de lui tricoter un foulard. »* (N°388).

Graphique 7 : Part des proverbes et citations par personnage dans les « Lettre » (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Puisqu'il s'agit pour la plupart des membres masculins de sa famille, l'auteur des « Lettre », le journaliste Jonas Moulenda, précise en les énonçant, l'action qu'induisaient ces proverbes et citations lorsque son grand-père, son aïeul, son pépé, son papy, son papé, les lui prodiguait. Ces actions se traduisent par l'emploi de certains verbes et expressions, précisant le contexte d'énonciation des proverbes et citations tel que répertorié (Cf. Annexe 25), employés à la troisième personne de l'imparfait de l'indicatif. Il s'agit des verbes et expression, dire, aimer à dire, faire remarquer, expliquer, observer, prévenir, conseiller, s'interroger, corroborer, avertir, enseigner, se demander. Tantôt, ces personnages disaient, tantôt ils aimaient à dire, faisaient remarquer, expliquaient, observaient, prévenaient, conseillaient, d'interrogeaient, corroboraient, avertissaient, enseignaient, et se demandaient, comme on peut le constater dans le tableau suivant

	GRAND-PÈRE	AÏEUL	PÉPÉ	PAPY	PAPÉ
Disait	88	57	17	21	13
Aimait à dire	2	12	0	2	1
Faisait remarquer	0	1	0	2	0
Expliquait	5	4	5	1	3
Observait	4	2	6	7	6
Prévenait	3	2	1	1	0
Conseillait	2	3	3	3	1
S'interrogeait	0	0	1	0	0
Corroborait	0	0	0	1	0
Avertissait	1	0	0	0	0
Enseignait	1	0	0	0	1
Se demandait	1	1	0	0	0

Tableau 19 : Tableau représentant le nombre d'action induites par les proverbes et citations par chaque personnages (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour étayer la personnalité de chacun de ces personnages, des qualificatifs leurs sont accolés. C'est le cas notamment de l'aïeul qui est désigné comme un grand chef coutumier à deux reprises, et comme un grand chasseur de son époque à trois reprises, et, une seule fois comme un grand zoologue de son époque, un grand sage de son époque, et un grand ornithologue de son époque. Alors que le Pépé, lui, est qualifié de grand sage de son époque trois fois, et grand paysan de son époque une seule fois. Le « sacré » Papy (N°381) lui, est désigné comme étant un grand sage de son époque une seule fois, et le Papé à lui seul est à la fois grand écologiste de son époque, grand sage de son époque, et grand pêcheur de son époque. Seul, le Grand-père n'a aucun qualificatif qui lui est accolé.

	GRAND-PÈRE	AÏEUL	PÉPÉ	PAPY	PAPÉ
Grand chef coutumier de son époque		2			
Grand écologiste de son époque					1
Grand zoologue de son époque		1			
Grand sage de son époque		1	3	1	1
Grand pêcheur de son époque					1
Grand ornithologue de son époque		1			
Grand paysan de son époque			1		
Grand nageur de son époque				1	
Grand chasseur de son époque		3			
Grand dermatologue de son époque				1	

Tableau 20 : Nombre de qualificatifs et leurs fréquences d'attribution à chaque des personnages (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Nous constatons par ailleurs que six proverbes et citations ne sont pas attribués aux membres de la famille de l'auteur des « Lettre », mais à des personnalités illustres et/ou connues. D'abord, dans le numéro 350, où il est précisé que Al Mutanabbi (915-965) poète arabe, disait : *« Chaque fois que le temps a fait croître un bâton, au bout du bâton, l'homme a mis la lance »,* alors que dans le numéro 355 c'est Jean Rostand (1894-1977) essayiste, historien, philosophe et biologiste français, a dit : *« Attendre d'en savoir assez pour agir en toute lumière c'est se condamner à l'inaction ».* Dans le numéro 378, le français Émile Chartier (1868-1951) philosophe, journaliste, essayiste, professeur a dit : *« On peut défaire n'importe quel bonheur par la mauvaise volonté »,* et le philosophe Platon (427-347) de rajouter : *« Il n'y a rien ni de bon ni de mauvais sans ces deux choses : la sagesse qui est un bien et l'ignorance qui est un mal »*. Le journaliste convoque également les propos de l'écrivain et dramaturge française Jean Anouilh (1910-1987) en ces termes : *« J'aurais beau tricher et fermer les yeux de toutes mes forces… Il y'aura toujours un chien perdu quelque part qui m'empêchera d'être heureux » ;* qui précèdent ceux d'Edgard Quinet (1803-1875), homme politique français qui a dit : *« La terreur ne réussit pas à la démocratie, parce que la démocratie a besoin de justice, et que l'aristocratie et la monarchie peuvent s'en passer ».* Le tableau suivant reprend l'ensemble des données, citations et proverbes, en précisant les « Lettre » et numéros de tirage dans lesquels ils sont apparus :

N°	DESTINATEURS	CITATIONS & PROVERBES	PERSONNALITÉS
350	Communauté internationale	Chaque fois que le temps a fait croître un bâton, au bout du bâton, l'homme a mis la lance.	Al Mutanabbi
355	Communauté internationale	Attendre d'en savoir assez pour agir en toute lumière c'est se condamner à l'inaction.	Jen Rostand
378	Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes	On peut défaire n'importe quel bonheur par la mauvaise volonté.	Émile Chartier
378	Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes	Il n'y a rien ni de bon ni de mauvais saut ces deux choses : la sagesse qui est un bien et l'ignorance qui est un mal.	Platon
378	Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes	J'aurais beau tricher et fermer les yeux de toutes mes forces… Il y'aura toujours un chien perdu quelque part qui m'empêchera d'être heureux.	Jean Anouilh
378	Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes	La terreur ne réussit pas à la démocratie, parce que la démocratie a besoin de justice, et que l'aristocratie et la monarchie peuvent s'en passer.	Edgard Quinet

Tableau 21 : Proverbes et citations de personnalités illustres et/ou connues (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

À l'issue de ce qui précède, nous pouvons en déduire effectivement que la « Lettre » apparaît pour le journal *Échos du Nord* comme un genre journalistique à part entière, bien que proche de l'éditorial. Il est caractérisé principalement par le recours aux proverbes et citations, mais également par le fait qu'elle s'adresse à des personnalités publiques dans un discours relativement peu orthodoxe, en ce sens que le journaliste se permet des invectives, des conseils, des mises en garde, etc., peu importe le type d'acteurs auxquels il s'adresse. Nous pouvons également affirmer que le journaliste recourt aux proverbes et citations comme arguments d'autorité pour appuyer ses propos visant à défendre l'alternance politique lorsqu'il s'adresse au pouvoir, au peuple, à l'opposition, aux instances extérieures et/ou internationales et autres groupements. En effet, dans la conscience populaire gabonaise, la sagesse des aînés est très respectée. En convoquant son grand-père (pépé, papy, papé) et ses aïeuls, Jonas Moulenda espère toucher le lectorat de sorte à ce qu'il retienne mieux ses propos, car dans l'inconscient collectif, la parole des aînés est sacrée. Ce qui faisait dire à l'écrivain diplomate et ethnologue Amadou Hampâté Bâ qu' « En Afrique, un vieillard

qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle »[152]. Puisque la sagesse des aînés vient appuyer l'argumentation du journaliste en faveur de l'alternance politique et contre le pouvoir Bongo-PDG, elle mérite encore plus d'être prise en considération.

5.3 Naissance et structuration progressive d'un groupe d'intérêt latent

À l'issue de ces premiers résultats, on est en droit de se poser la question de savoir si des organes de presse concurrents sur le marché économique peuvent se regrouper pour défendre des intérêts communs, à savoir l'alternance politique. D'autant plus que leurs lignes éditoriales se rejoignent, et donc visent le même lectorat. Dans ce cas, certains organes prendraient des risques économiques. C'est ce à quoi cette recherche apporte des réponses en analysant la presse d'opposition. Pour Michel Offerlé (2009), plusieurs raisons peuvent conduire les chefs d'entreprise, et dans ce cas précis, les patrons de presse à s'abstenir de toute action collective durable. Une crainte qui semble d'ailleurs partagée par la plupart des acteurs de la presse d'opposition qui ont pourtant décidé de se regrouper en association afin de défendre leurs intérêts communs. L'auteur va plus loin, en énonçant ce qui serait à l'origine des freins à l'agir collectif. D'abord, il y a le fait que les acteurs concernés soient en concurrence sur le marché économique. L'union serait donc une entrave à cette compétition. Ce que nous avons d'ailleurs décelé au cours de nos enquêtes. En effet, Guy Pierre Biteghe nous confiait que chaque journal identifié comme un organe d'opposition avait un jour qui lui était réservé dans la semaine pour paraître. Cela permettait de ne pas publier tous les titres de la presse d'opposition le même jour, et ainsi se partager le lectorat. Pourtant, cette stratégie tacite ne tient plus, dans la mesure où le journal *Échos du Nord* s'inscrit dans une

[152] Cette citation est une reformulation de son discours prononcé à l'UNESCO en 1960 dans lequel il demandait à promouvoir la sauvegarde des patrimoines culturels africains dans leurs spécificités.. Certains auteurs considèrent qu'il s'agit plutôt d'un vieux proverbe africain dont on ne connaît pas l'auteur, mais qui est attribué à l'écrivain diplomate et ethnologue malien Amadou Hampâté Bâ.

périodicité qui tend vers une publication journalière pour devenir un quotidien qui concurrence directement *L'Union* et G*abon Matin.* Ce qui conduit Michel Offerlé à énoncer cette deuxième raison, à savoir que *« les intérêts des entreprises et de leurs chefs sont hétérogènes et potentiellement divergents selon la place qu'ils occupent sur le marché économique »* (Offerlé, 2009, p.8). La troisième raison que l'auteur énonce, en revanche ne concerne que les groupes « dominants », en ce sens que la détention de ressources économiques par eux ferait une contrainte sur le pouvoir politique, qui prendrait spontanément en compte leurs intérêts. Comme nous allons le voir plus tard dans les chapitres suivants, le pouvoir économique au Gabon est détenu par les politiques, et la presse d'opposition en ce sens ne constitue pas une force économique capable d'infléchir les gouvernants. Malgré ces limites, la presse d'opposition tente de se regrouper d'une manière légale pour donner du poids à ses positions dans l'opinion. C'est de la prise de conscience de cette nécessité de pouvoir dialoguer avec le pouvoir et autres acteurs qu'est née l'OPAM. Mais avant de l'aborder, nous allons comprendre les bases légales de l'existence de ce type d'associations au Gabon.

5.3.1 Associations de professionnels et droit syndical au Gabon

La liberté du droit syndical tient son origine en Afrique dans le Décret Léon Blum, promulgué le 11 mars 1937 par un arrêté en Afrique Occidentale Française (AOF) le 9 avril 1937 qui autorisait la création des syndicats. Il faut attendre 1944 pour que ce droit soit étendu à l'Afrique Équatoriale Française (AEF) dont faisait partie le Gabon. Pour Landry Okanga Souna (2002) ce droit hérité de la colonisation était mal préservé avant que l'institutionnalisation du parti unique, le Parti Démocratique Gabonais (PDG) ne vienne changer la donne en imposant l'unité syndicale malgré la liberté syndicale en vigueur depuis l'indépendance du Gabon. La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) a vu le jour en 1944 et s'est implantée dans tout le pays pour former l'Union Régionale des Syndicats CFTC (URS-CFTC). D'autres syndicats ont vu le jour dans

les années qui ont suivi[153]. Il était obligatoire pour chaque regroupement professionnel de travailleurs ou d'employeurs d'être affilié à une Centrale syndicale, la Confédération Syndicale Gabonaise (SOCYGA) créée en 1971[154] et devenue effective à partir des années 90 avec l'adoption de la Charte nationale des libertés.

Lorsqu'il conclut sa recherche, Thomas Atenga (2004) fait le constat qu'il existe une dizaine d'associations au Gabon visant à défendre les intérêts de la profession de journaliste, des médias de la presse et de la communication, parmi lesquelles le Syndicat des Professionnels de la Communication (SYPROCOM), constitué pour l'essentiel des journalistes des médias publics. Syndicat que d'ailleurs Anaclet Ndong Ngoua (1999) qualifie de « nébuleuse », même s'il poursuit un objectif légitime qui constitue une étape vers une organisation syndicale plus rationnelle et représentative de chaque catégorie professionnelle, à savoir, *« amener les pouvoirs publics à accorder aux agents des médias traditionnels (radio, cinéma, presse imprimée), parents pauvres de la Fonction Publique, de meilleures conditions de travail et émoluments »* (Ndong Ngoua, 1999, p.1089). L'auteur identifie d'autres regroupements tels que le Syndicat des Professionnels de l'Agence Gabonaise de Presse (SYNAGAP), l'association Communication Développement et Participation (CODEP), le Collectif des Producteurs et Techniciens de l'Audiovisuel au Gabon (COPTAG), l'Agence Africaine pour le Développement de l'Image et du Son (APDIS) et des sections d'organisations à caractère international tels que la section de Reporters Sans Frontières (RSF), et celle de l'Union Internationale des Journalistes de Presse de Langue Française (UIJPLF). Alors que d'un autre côté, les journalistes de la presse privée n'avaient pas d'organisation établie et se regroupaient en fonction de leurs opinions, leurs choix ou camps politiques. Pour Anaclet Ndong Ngoua (1999) les journalistes gabonais manifestaient déjà une volonté de se regrouper dès les années 1990, comme en témoigne notamment l'existence de

[153] Confédération Africaine des Travailleurs Croyants (CATC) ; Union des Syndicats Confédérés du Gabon (USCG) ; Confédération Générale Africaine du Travail (CGAT) ; Union Générale des Planteurs du Woleu-Ntem.

[154] Précédemment, c'est la Fédération Syndicale Gabonaise (FESYGA) créée en 1969, consacrée comme seule centrale syndicale et comme organisme du Parti Démocratique Gabonais (PDG) qui était chargé de réaliser cette unité syndicale à la demande des autorités.

l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) créée en 1992, et l'Association des Journalistes Gabonais (AJGA), première association de journalistes née pendant la Conférence nationale. Mais, *« son caractère politique et ses affinités avec l'ancien régime dissuada de nombreux professionnels d'y adhérer »* (Okanga Souna, 2002, p.218).

Lorsque nous avons interrogé les journalistes à ce propos nous avons noté qu'un bon nombre d'entre eux n'ont même pas connaissance de l'existence d'associations de défense de leurs intérêts. Et lorsque celles-ci existent, ce n'est qu'administrativement, car n'ayant que peu ou pas d'activités allant dans le sens de défendre leurs intérêts. C'est du moins ce qu'ils nous ont dit, ne sachant même pas quelles associations existaient d'un point de vue légal. Comme le souligne Michel Offerlé, « *pour le patronat, comme pour tout autre groupe, pour qu'il y'ait regroupement, il faut qu'il y'ait des entrepreneurs collectifs appartenant au groupe ou le mobilisant de manière hétéronome »* (Offerlé, 2009, p.20). Il faut dire que les syndicats au Gabon entretiennent parfois des liens de compromissions avec les autorités politiques. Constat qui a été fait par Landry Okanga Souna (2002) lorsqu'il affirme que *« le désintérêt manifesté par certains à toute idée syndicale vient du fait qu'au Gabon, d'aucuns assimilent tout engagement syndical ou associatif à un engagement politique »* (Okanga Souna, 2002, p.218). L'auteur constate d'ailleurs que seul le SYPROCOM semblait actif, sauf qu'en réalité, au lieu de représenter l'ensemble des professionnels de la communication y compris les journalistes des secteurs publics et privés, celui-ci ne représentait en réalité que les professionnels du secteur public. D'où la création de l'OPAM. L'OPAM était en cours de création au moment de nos recherches sur le terrain. Les initiateurs de l'organisation étaient en pleine rédaction et révision des dispositions statutaires qui allaient encadrer l'association censée défendre les droits et représenter les intérêts des journalistes de la presse privée, à priori d'opposition, si l'on en croit les différents responsables d'organes de presse qui étaient présents à ces rencontres au sein de la Rédaction du journal *Le Mbandja*[155]. L'OPAM doit ainsi représenter ce qu'elle désigne

[155] Il s'agit notamment de *Le Mbandja, Gabonreview, Le Temps, 7Jours Info, Échos du Nord, Times Infos, Échos du Missimba,* etc., respectivement représentés par Guy Pierre Biteghe, François Ndjimbi, Jean-Yves Ntoutoume Nguema, Thierry Mebale Ekouaghe, Raïssa Oyasseko, Alfred Patrick Nzoghé, Kevin Mebalet.

comme l'intérêt des entreprises de presse[156], des patrons de presse, et leurs journalistes.

5.3.2 L'Organisation Patronale des Médias (OPAM) pour représenter la presse d'opposition

Présentée officiellement le 10 juillet 2016, l'OPAM est une association regroupant les patrons d'organes de presse privée d'opposition de diverses publications écrites, audiovisuelles, et en ligne. Environ une trentaine. Celle-ci résulte d'une union patronale orientée politiquement. L'association ne souhaite pas être confondue avec un syndicat de professionnels puisque son objectif est d'être un partenaire des pouvoirs public[157], car *« les organisations patronales peuvent […] conférer un certain poids au secteur médiatique face aux pouvoirs public et infléchir les mesures prises pour encadrer les entreprises de presse privée »* (Frère, 2016, p.233).

Membre du bureau de l'OPAM en qualité de trésorière, Raïssa Oyasseko n'était pas très optimiste quant à la création de cette association. Pourtant, elle prenait activement part aux différentes réunions, même si, fait étrange, son nom et encore moins le journal *Échos du Nord* ne sont mentionnés sur aucune des listes de présence que nous avons consultées. Ces listes étaient au nombre de trois, dont deux, datées respectivement du 31 janvier 2016 et du 13 décembre 2016. La troisième quant à elle ne comportait aucune date. Plusieurs acteurs étaient présents à ces différentes réunions, représentants divers médias, comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant, où la croix (X) marque la présence d'un représentant de ce média à la réunion :

[156] Des entreprises de presse que l'on pourrait classer dans la catégorie TPE c'est-à-dire Très Petites entreprises (0 à 19 salariés), patrimoniales, en ce sens qu'elles sont la propriété totale ou partielle d'une personne ou d'une famille.

[157] Pin. (2017). *Médias : L'OPAM portée sur les fonts baptismaux !* En ligne sur le site de Gaboneco, http://gaboneco.com/medias-l-opam-portee-sur-les-fonts-baptismaux.html, consulté le 28 mars 2019.

MÉDIAS	RÉUNION DU 31/01/2016	RÉUNION DU 13/12/2016	RÉUNION NON DATÉE	MÉDIA
Le Mbandja	X	X	X	Presse écrite
Le Temps	X	X	X	Presse écrite
La Nation	X	X	X	Presse écrite
Tango	X	X	X	Presse écrite
Info366	X			
7Jours Info	X		X	
La Lowé	X		X	
Le Nganga	X	X	X	Presse écrite
Gabon d'abord	X	X	X	
Le Symbole	X			
Le Patriote	X	X	X	
Nku'u Le Messager	X		X	Presse écrite
Afrique Review	X			
Le Soleil	X		X	
Times Infos	X	X		Presse en ligne
Gabonreview	X		X	Presse en ligne
Le Verbe de Ngomo		X		Presse écrite
La Loupe		X	X	Presse écrite
Échos de Missimba		X	X	Presse écrite
L'Aube			X	
Gabon Média Time			X	Presse en ligne
Coopération Internationale			X	Presse écrite
Missamu			X	Presse écrite
Antsia			X	
Moutouki			X	

Tableau 22 : Les différents médias représentés aux réunions en vue de la création de l'Organisation Patronale des Médias (OPAM) (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

En effet, Raïssa Oyasseko nous a confié avoir des doutes quant aux intentions des personnes participants comme elle aux réunions, parce que selon elle, une question revenait continuellement à l'ordre du jour, celle relative à l'aspect financier. Ce qui pour elle n'était pas de nature à créer un climat de confiance entre les protagonistes :

> *Ce qui m'a d'abord euh ___ choqué, c'est de voir que les gens se sont pressés à régler les problèmes d'argent, comment il faut faire pour avoir la subvention, mais avant la subvention, il y'a des questions de fond. Le nouveau, c'est vrai que nous avons discuté du nouveau Code*

> *de la Communication, ça été très bref, alors qu'on devrait plus s'atteler sur ___ à ce Code de la Communication qui nous condamne tous. Mais après ce Code de la Communication, nous sommes passés aux questions d'argent ; comment faire pour avoir la subvention, comment faire pour créer une association ? Bon ___ pour moi je vois, je vois encore rien. »* (Cf. Annexe 8)

Quoi qu'il en soit, la nécessité de se regrouper en collectif pour défendre leurs intérêts est apparue au fil des ans comme une évidence pour les professionnels de la presse privée d'opposition afin de défendre leurs intérêts. Déjà, en 2010, *Échos du Nord* s'associait avec d'autres organes de presse, pour former un groupe appelé Pyramid'Média[158]. Mais, cette collaboration n'a duré qu'un mois. Elle s'est soldée par un échec, en raison d'une mésentente au sein du groupe et de soupçons de détournements de fonds. Asphyxié par des dettes et des crédits à rembourser, Désiré Éname et son frère ont décidé de mettre la clé sous le paillasson. C'était sans compter sur l'arrivée de la subvention à la presse en mai 2010, qui les a dissuadés de tout laisser tomber et les a aidés au contraire à se redéployer. Ils ont donc bénéficié d'une dotation de 5 000 000 de francs CFA[159].

Si la création d'une organisation s'est peu à peu imposée de fait, il existe tout de même quelques freins, puisque la propriété réelle des organes de presse est souvent questionnée. Ce qui remet à l'ordre du jour le problème des prête-noms, une pratique très courante durant la décennie 1990 à 2000. Il semblerait que lorsqu'ils ne sont pas la propriété exclusive de personnalités politiques, celles-ci y ont au moins des intérêts puisqu'elles constitueraient des soutiens non négligeables pour la presse comme nous le confiait un journaliste en ces termes :

> *« Vous savez, je vais vous dire hein ___ je vais vous dire ___ parce qu'au Gabon, pour la plupart des entreprises de presse sont tenues par des hommes politiques. Et difficilement, les gérants de ces entreprises*

[158] Le Groupe existe toujours, et ne compte désormais que deux organes de presse, *Nku'u Le Messager* et *Le Temps*, alors qu'en 2010, il comptait également *Échos du Nord* et *Le Mbandja,* en plus de *Nk'u Le Messager* et *Le Temps.*

[159] Soit environ 7 622,451 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 28 mars 2019.

> *permettront à leurs employés de se mettre en bloc pour ce genre de choses. C'est ce qui est un peu ___ qui est un frein, parce que chez les autres, vous savez c'est des hommes d'affaires qui ouvrent des chaînes de télévision, et qui n'ont pas besoin de ces subventions-là qu'on attend, qu'on quémande hein ___ moi je dis ça comme ça, qu'on quémande et puis parfois qui tuent, qui tuent vraiment la corporation. C'est ça ! »* (Cf. Annexe 5)

Toutefois, cela ne les n'empêche pas de demeurer positifs quant à l'avenir, puisque l'OPAM représente un premier pas en avant vers la formation de ce qui pourrait devenir un important groupe d'intérêt et d'action collective utile dans le paysage médiatique gabonais. Il apparaît tout de même que la question ethnique peut constituer un frein car il semble que la majorité des organes de presse d'opposition sont tenus par des personne de l'ethnie fang, majoritaire dans le pays, et dont faisait partie le premier Président du Gabon, Léon Mba comme nous l'avons déjà évoqué. Un problème déjà constaté dans le discours de presse durant la décennie de la libéralisation de la parole publique (1990-2000) par Anaclet Ndong Ngoua (1999) où la presse se livrait à des invectives, accusations et injures, opposants ainsi deux camps, celui du pouvoir et de l'opposition. À ce propos, Wilson-André Ndombet (2015) explique que comme il n'y avait pas d'idéologie politique savante ou clairement exprimée, tous les partis s'attachaient à pointer du doigt les candidats qui n'étaient pas du même groupe ethnique que la majorité de leurs adhérents. Et comme nous l'avons dit, au Gabon la configuration du champ politique est transposable au champ médiatique. Pour Valentin Nga Ndongo (1993) parlant du cas du Cameroun, l'explication de l'agressivité et de la violence verbale des journaux privés *« serait plutôt à rechercher dans la société globale dont les journaux sont les produits et qui les influence nécessairement. »* (Nga Ndongo, 1993, p.205). L'auteur poursuit, en expliquant que puisque les journalistes font partie de cette société, ils développent et entretiennent une culture qui se reflète dans le contenu des médias. On peut voir dans cette volonté de mise en visibilité de la question ethnique par la presse une transposition ou traduction de la tension sociale entre les

ethnies. Il cite notamment les Beti[160], qui étaient accusés d'occuper tous les postes importants et par ailleurs qualifiés d'incapables parce que s'étant rendus coupables de pillages et mauvaise gestion.

Au Gabon, cette question ethnique émerge surtout à l'approche des échéances électorales parce qu'à l'image des Bamilékés au Cameroun (Tcheuyap, 2018) l'organisation sociale et politique semble également percevoir les Fang du Gabon comme un groupe ethnique sans lequel doit se bâtir le Gabon ou contre lequel il faut se battre. Ou bien encore, cette question ethnique se manifeste lorsqu'il y'a des débats d'intérêts public. En effet, l'ethnie fang est accusée de repli identitaire parce qu'elle soutiendrait d'emblée des hommes politiques de l'opposition faisant partie de cette ethnie. De plus, étant donné que c'est l'ethnie majoritaire en termes de population, elle est fortement combattue de sorte à former un bloc constitué de toutes les groupes ethniques minoritaires pour faire face à l'ethnie fang. C'est le cas notamment en 2009, après la mort d'Omar Bongo Ondimba, où André Mba Obame le principal candidat de l'opposition en face d'Ali Bongo Ondimba était un fang. La presse d'opposition a été accusée d'être partisane, en soutenant un candidat issu du même groupe ethnique que la plupart des éditeurs de la presse d'opposition. Ce que les éditeurs en question démentent formellement, et ils en veulent pour preuve l'élection présidentielle de 2016. Il n'y avait pas de candidat fang de l'opposition, mais plutôt un candidat issu de l'ethnie myènè, Jean Ping, en face d'Ali Bongo Ondimba, Président sortant et candidat à sa propre succession. Jean Ping a été largement plébiscité par la presse d'opposition du simple fait qu'il s'opposait à Ali Bongo Ondimba et avait été choisi comme candidat unique afin de représenter l'opposition. Guy Pierre Biteghe prend l'exemple de l'élection de 2009 par rapport à celle de 2016 pour tenter de démonter ces élucubrations sur les préférences ethniques lorsqu'il explique que :

[160] Il s'agit d'un peuple d'Afrique centrale présent au Cameroun, au Gabon, et en Guinée-Équatoriale que l'on pourrait nommer le groupe Beti-Bulu-Fang d'après Alexandre Pierre (1965), composé d'un ensemble de tribus homogènes sur les plans culturels et linguistiques. C'est le groupe le plus important parmi les Bantu du Nord-Est de l'Afrique. Paul Biya, le Président du Cameroun, depuis le 14 janvier 1984 fait partie de ce groupe, ainsi que Léon Mba le premier Président du Gabon, et Teodoro Obiang Nguema Mbasogo le Président de la Guinée-Équatoriale.

> *« La plupart des éditeurs sont partis avec Mba Obame qui était ___ qui avait rallié l'opposition. Ha, ils ont tout de suite dit, ils ont rejoint Mba Obame parce qu'ils sont fang. Mais ça n'avait rien avoir avec la réalité ethnique. Il se trouve que les journaux, comme je vais le développer tout à l'heure s'alignent avec ceux qui font dans la ligne de l'opposition, c'est-à-dire dans la ligne du peuple. Pour vous dire sociologiquement, le peuple gabonais est dans l'opposition. Donc y'a tous ces paramètres-là qu'il faut prendre en compte, et que le politique lui-même fait vibrer à un moment ou à un autre, en disant aux autres, ha, il faut faire attention, vous voyez les fang, vous ceci, vous voyez cela. Bon, ça été moins vu cette année, en 2016, du fait que ___ il n'y a pas eu de candidature fang. Et comme tout le monde l'a constaté, ces éditeurs fang-là sont quand même allés avec Jean Ping. Mais, ça ne posait pas, ça n'a pas posé problème, comme si ___ par contre si y'avait une candidature fang, ha, tout de suite, il allait y avoir ce débat-là qui allait revenir certainement. »* (Cf. Annexe 6)

Outre la question ethnique, nous relevons qu'il y a aussi des attitudes égotiques, qui ne sont pas de nature à favoriser la cohésion d'un groupe professionnel. Il peut aussi arriver qu'il y'ait des dissensions du fait des multiples identités discursives que cumulent les journalistes (militantisme politique, patron de presse, et journalisme). Les mésententes peuvent dissuader certains du bien-fondé des actions à mener collectivement comme nous l'explique Guy Pierre Biteghe :

> *« C'est beaucoup plus je crois, des problèmes de personnes et des ___ et des problèmes d'égo. Ha, si Guy-Pierre est dans l'association, et il occupe tel ou tel poste, je ne viens pas, si Guy-Pierre fait telle ou telle chose dans l'association, je ne viens pas. Et ___ euh ___ effectivement, à côté de cela, c'est vrai que sensiblement, on ne peut pas l'écarter, c'est le problème, la question ethnique. Lorsque vous prenez les ___ les, le paysage médiatique au niveau de la presse écrite, et ça nous a toujours porté préjudice, la plupart des grands journaux, sinon les majors sont tenus par des éditeurs de l'ethnie fang. »* (Cf. Annexe 6)

En dehors de l'influence de l'élection présidentielle de 2016 exercée sur la presse d'opposition, l'arrivée du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise semble être l'élément déclencheur qui a suscité l'intérêt des éditeurs de la presse d'opposition afin qu'ils se réunissent pour être plus forts ensembles dans la défense de leurs droits. Ils ont en effet dû se réunir pour produire un recours en direction du Conseil

National de la Communication (CNC) et de la Cour constitutionnelle. Puisqu'ayant conscience du fait que la Cour constitutionnelle est ouvertement partisane du régime Bongo-PDG. La presse d'opposition prévoit d'avoir recours à d'autres stratégies, dont le fait d'exercer des pressions sur les acteurs politiques par les journalistes qui sont engagés en politique et qui en plus dirigent un organe de presse comme l'explique Guy Pierre Biteghe :

> *« En nous regroupant, nous pouvons faire des pressions, aussi bien vis-à-vis du CNC lui-même, que vis-à-vis du pouvoir. Euh ___ nous savons que, certains d'entre nous vont aller au dialogue de monsieur Ali. Ceux d'entre nous qui ont une casquette politique, ont profité d'une casquette politique pour inscrire à l'ordre du jour de ce dialogue-là, la question, non seulement du Code de la Communication, mais de toute la réforme du secteur Communication, et c'est pour ça que nous nous réunissions ici, pour voir. Il ne suffit pas seulement d'aller dire le Code est mauvais, mais qu'est-ce que nous proposons ? Dons nous sommes en train de rapidement regarder ces choses-là. Euh ___ pour que le moment venu, lorsque les débats vont se poser là-bas, à ce fameux dialogue, que cette ___ nos réformes puissent prévaloir. Si ça n'a, ça n'y arrive pas nous allons trouver d'autres pistes. Mais, nous nous battons sérieusement, vraiment nous nous battons avec les armes qui sont les nôtres pour faire échec à ce nouveau Code de la Communication. »* (Cf. Annexe 6)

Dès son arrivée sur la scène publique, l'OPAM a mis du cœur à l'ouvrage. En effet, l'association d'abord tenu à faire une rentrée officielle le 20 octobre 2017 après sa création autour d'une conférence dont le thème était : « L'entreprise de presse peut-elle être rentable au Gabon ?»[161]. Puis l'association a organisé un séminaire de formation du 26 au 27 février 2019 sur « l'écriture journalistique »[162]. De plus, elle œuvre pour la justice en dénonçant les sanctions abusives de l'organe de régulation et offre un cadre juridique aux médias qui font l'objet de suspensions et toutes formes de

[161] Kanganga, Jean-Thimothée. (2017). *Médias : L'Opam fait sa rentrée*. En ligne sur le site de *Gabonreview,* https://www.gabonreview.com/blog/medias-lopam-rentree/, consulté le 28 mars 2019.

[162] Kanganga, Jean-Thimothé. (2019). *Opam : la bonne note du séminaire de formation.* En ligne sur le site de *Gabonreview,* https://www.gabonreview.com/blog/opam-la-bonne-note-du-seminaire-de-formation/, consulté le 28 mars 2019.

pratiques répressives. C'est le cas notamment avec la suspension de deux mois du journal *Mibana* pour laquelle l'OPAM envisageait un recours[163], mais également celle du journal *La Loupe* pour un mois[164], sans oublier celle du journal *L'Aube,* qui a écopé d'une sanction de trois mois alors que son rédacteur en chef Orca Boudiandza avait été frappé d'une interdiction d'exercer durant six mois[165]. Elle s'est également insurgée publiquement au cours d'une conférence de presse contre les enlèvements des journalistes, les agressions verbales et harcèlements qu'ils subissent de la part des forces de l'ordre[166]. Loin de vouloir entrer en guerre avec la Haute Autorité de la Communication (HAC), l'OPAM souhaite un apaisement des relations. C'est dans cet optique qu'elle a organisé le 16 novembre 2018 à Libreville une cérémonie de rentrée avec pour objectif d'asseoir sa légitimité en édifiant l'opinion sur son fonctionnement et ses perspectives en matière d'exercice de la liberté de la presse. Mais, également en appelant la HAC à des relations plus apaisées du fait du climat délétère qui règne entre elle et cette institution, dans le but d'instaurer des rapports de confiance et de respect mutuel[167]. Les différentes actions menées par l'OPAM lui permettent d'accéder à des décideurs de tous ordres (Offerlé, 2009) puisque cette capacité d'accès à ceux-ci est inégalement répartie du fait de la persistance de la dialectique Majorité/Opposition, et les difficultés d'accès à l'information qui en découlent.

---

[163] Steve Jordan. (2017). *Appel à l'insurrection : Mibana suspendu pour 2 mois.* En ligne sur le site de *Gabonreview,* https://www.gabonreview.com/blog/appel-a-linsurrection-mibana-suspendu-2-mois/, consulté le 28 mars 2019.

[164] Kanganga, Jean-Thimothée. (2018). *Suspension de La Loupe : Le dépit de l'Opam.* En ligne sur le site de *Gabonreview,* https://www.gabonreview.com/blog/suspension-de-la-loupe-le-depit-de-lopam/, consulté le 28 mars 2019.

[165] Loïc, Ntoutoume. (2018). Sanctions de la Hac : La protestation de l'Opam. En ligne sur le site de Gabonreview, https://www.gabonreview.com/blog/sanctions-de-la-hac-la-protestation-de-lopam/, consulté le 28 mars 2019.

[166] La Rédaction. (2018). *Agressions des journalistes : L'Opam s'indigne.* En ligne sur le site de *Gabonreview,* https://www.gabonreview.com/blog/agressions-des-journalistes-lopam-sindigne/, consulté le 28 mars 2019.

[167] Lauris, Pemba. (2018). *Gabon : l'Opam pour un apaisement des relations avec la HAC*. En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT),* https://www.gabonmediatime.com/gabon-lopam-un-apaisement-relations-hac/, consulté le 29 mars 2019.

Conclusion du chapitre 5

À l'issue de ce que nous avons développé, la presse d'opposition s'inscrit ouvertement dans une opposition contre le pouvoir politique du régime Bongo-PDG incarné par Ali Bongo Ondimba. Ainsi, les journalistes affirment et réaffirment que c'est Jean Ping qui a gagné l'élection présidentielle du 27 août 2016. Nous pouvons d'ailleurs déduire que la création de l'OPAM vient du fait que la presse d'opposition n'a pas été entendue lorsqu'elle a clamé et proclamé qu'il y a eu fraude à l'élection présidentielle, que le pouvoir a massacré des populations, que la Communauté internationale et la France ont laissé faire, que les institutions sont complices pour imposer Ali Bongo Ondimba au pouvoir. La presse d'opposition s'est mise en danger en affirmant son parti-pris pour l'opposition politique durant la période électorale, même si celui-ci était déjà connu bien avant cette période. Une orientation éditoriale que le pouvoir n'allait certainement pas ignorer une fois le prochain mandat présidentiel entamé. Consciente que durant le prochain septennat, le pouvoir allait tout mettre en œuvre pour la bâillonner, la presse d'opposition a entrepris de s'organiser pour rendre sa parole plus légitime et lui insuffler la force du collectif en défendant des intérêts communs et ainsi présenter à l'opinion l'image d'une presse unie qui lutte ensemble pour sa liberté et son indépendance, et de ce fait, légitimer son orientation éditoriale aux yeux de l'opinion.

CHAPITRE 6.

LE DISCOURS D'INFORMATION, UN RÉPERTOIRE D'ACTION POUR LA PRESSE D'OPPOSITION

Dans ce chapitre, nous approfondissons l'exploration des identités éditoriales des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* en nous intéressant aux Unes et aux pages internes des deux journaux, après avoir constaté à travers l'analyse de leurs éditoriaux que leurs lignes éditoriales respectives se positionnaient dans le camp de l'opposition selon la dialectique Majorité/Opposition qui préexiste dans le champ politique. S'intéresser aux Unes de ces journaux permet de voir à quelles informations ceux-ci accordent la priorité, les genres journalistiques auxquels la presse d'opposition a recours, les politiques d'énonciation des journaux, et la mise en perspective de l'alternance politique dans le discours de presse. Nous allons dans un premier temps analyser les Unes de la presse d'opposition, puis délimiter ses genres journalistiques. Ensuite nous examinerons leurs politiques d'énonciation et la mise en récit de l'alternance politique dans leur discours et ce que l'alternance politique signifie pour eux. La presse d'opposition se caractérise par une politisation des informations traitées. À l'image du paysage médiatique, le traitement de l'actualité ou les arguments mobilisés dans celle-ci sont dirigés contre le pouvoir et en faveur de l'opposition. Tout le discours de la presse d'opposition tend à discréditer le pouvoir de sorte à demeurer dans une dialectique Majorité/Opposition. Ainsi, dans nos opérations d'analyse, nous avons procédé par lecture flottante d'abord, ce qui nous a permis de confirmer cette politisation dans le traitement de l'actualité. Ensuite, nous avons dégagé les principaux sujets traités par les journaux en faveur de l'alternance politique ou contre le pouvoir Bongo-PDG en procédant de façon graduelle dans le temps, de juillet 2016 à décembre 2016. C'est une analyse qui suit la temporalité du déroulement des événements.

6.1 Zoom sur les Unes de la presse d'opposition

La Une représente la vitrine d'un journal avec ses manchettes, bandeaux, ouvertures, sommaire, illustrations, etc., sur lesquels le journaliste entend attirer l'attention du public (Nga Ndongo, 1993). Pour Roselyne Ringoot, *« la Une reflète les décisions prises en conférence de rédaction, engageant l'équipe rédactionnelle représentée par la hiérarchie »* (2014, p.101-102). Elle poursuit en précisant que les informations à la Une d'un journal sont sélectionnées comme dignes d'y figurer, et que cette mise en priorité engage le journal en tant qu'auteur collectif.

6.1.1 La Une du journal *Échos du Nord*

Le journal *Échos du Nord,* présente une particularité contrairement au journal Le *Mbandja*, c'est que la Une renvoie parfois à plusieurs articles au lieu d'un seul. En effet, certaines Unes renvoient à plusieurs pages dans le journal, des pages qui traitent le plus souvent de la même thématique. Ainsi, au lieu d'avoir 36 articles pour les 36 numéros du journal, nous identifions 50 articles comme on peut le constater dans le tableau qui présente les articles auxquels renvoient les Unes du journal *Échos du Nord,* bien que les Unes de certains numéros (soit 6 numéros : Hors-Série 06, N°353, N°354, N°359, N°363 et N°371) ne semblent renvoyer à aucun article intérieur[168]. Ces articles auxquels renvoient les Unes n'ont pour la plupart pas toujours le même titre qu'à la Une, puisque renvoyant à plusieurs articles. Et même lorsqu'il s'agit d'un seul article intérieur auquel renvoie la Une, il n'a pas le même titre que celle-ci.

Les principales rubriques dans lesquelles sont localisées ces articles sont au nombre de 3 : Politique (47 ; 94 %), Actualités (1 ; 2 %), et Société (2 ; 4 %). On en

[168] Ces Unes sont en surbrillance dans le tableau récapitulatif qui reprend les articles auxquels renvoient les Unes du journal *Échos du Nord.*

dénombre 23 auteurs[169], parmi lesquels des personnalités et/ou groupements politiques dont Jean Ping (4 ; 8 %), Collectif Gabon Démocratie (1 ; 2 %), Jean de Dieu Moukagni Iwangou (1 ; 2 %), et le Dr Bellarmin Moutsinga (1 ; 2 %).

Le premier écrit attribué à Jean Ping (N°356) est un discours public qui fait d'ailleurs partie de notre corpus d'articles. Il y accuse la Cour constitutionnelle de parti pris, et qualifie sa décision « d'inique », « antidémocratique » et « porteuse d'incertitude ». Il s'agit de la décision intervenue suite à son recours introduit à la Cour constitutionnelle afin de contester les résultats de l'élection présidentielle du 27 août 2016. Encourageant le peuple à rester mobilisé, il félicite la diaspora gabonaise à l'étranger pour son engagement en sa faveur. Dans le numéro 374, Jean Ping de retour d'une tournée à l'étranger prend la parole pour réaffirmer son engagement et encourager les populations quant au soutien de la diaspora gabonaise à l'étranger. La mobilisation est au rendez-vous lors de son retour, malgré le fait que le pouvoir a tenté d'empêcher son accueil par des arrestations pour empêcher les populations de se rendre à l'aéroport. Jean Ping a d'ailleurs affirmé qu'il était heureux de cet accueil que les Gabonais lui ont réservé. La troisième publication attribuée à Jean Ping apparaît dans le numéro 381. C'est une déclaration dans laquelle il évoque le Rapport de la Mission d'Observation des Élections de l'Union Européenne (MOE-UE). Pour Jean Ping, ce Rapport est « excellent » puisqu'il démontre incontestablement qu'il a remporté l'élection présidentielle. Pour cela, il encourage la presse à en prendre connaissance et invite la Communauté internationale[170] à en tirer les conséquences. Il y réaffirme par ailleurs aux populations sa conviction que la libération du pays est en marche. La dernière publication (N°384) est également un discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'ouverture du dialogue national pour l'alternance qu'il a lui-même convoqué, à la suite de la décision de la Cour constitutionnelle donnant Ali Bongo Ondimba vainqueur de

[169] Jean Michel Sylvain, Athur Page, Prince Villa, Ramses Frank, GL, Gil Lawson, DÉname Zang Memine, Jean Ping, JMS, DE, Freeman Moutou, Collectif Gabon Démocratie, Cedock Ruffin, DE Ducedock, DÉNAME, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, Sophie Beuve Méry, AP, Pierre Durand, Florent Derede, Dr Bellarmin Moutsinga, Jonas Moulenda, Stephen Jean Landry.

[170] Il faut entendre par communauté internationale, d'après la déclaration de Jean Ping, l'Union Européenne (UE), l'Union Africaine (UA), et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

l'élection présidentielle.

Le collectif Gabon Démocratie est l'auteur d'un article dans le numéro 368, dans lequel il revient sur le recours introduit par Jean Ping à la Cour constitutionnelle, notamment les décisions qui ont été rendues par cette institution relative à son recours en réformation des résultats de l'élection présidentielle dans la province du Haut-Ogooué. Le collectif propose une lecture juridique de ces décisions. Pour lui, ces décisions sont contestables dans leur quasi intégralité. Pour le démontrer, celui-ci s'attarde sur les articles 3 et 79 de la loi organique de la Cour constitutionnelle qui imposent aux magistrats de motiver leurs décisions.

Jean de Dieu Moukagni Iwangou quant à lui est l'auteur d'un article auquel renvoie la Une dans le numéro 381. Il s'y exprime sur le fait qu'il a présenté à la MOE-UE les extensions naturelles de leur Rapport sur le volet des droits de l'Homme. Et il précise par ailleurs qu'il a été devancé en cela par d'autres personnalités qui se sont exprimées sur d'autres questions. Pour lui, le bilan des droits humains est à apprécier à l'aune de toutes les normes nationales, régionales et internationales qui ont été transgressées.

Enfin, le Dr Bellarmin Moutsinga est également l'auteur d'un article dans le numéro 368 parmi tous ceux relevant de la catégorie d'émetteurs des personnalités et/ou groupements politiques comme nous l'évoquions précédemment. Dans cet article, il aborde l'hypothétique prestation de serment de Jean Ping à la suite du dialogue national pour l'alternance qu'il a lui-même convoqué. Pour lui, c'est l'agenda de Jean Ping qui s'impose désormais à la vie politique en tant que président élu, et le peuple à cette occasion va s'inscrire dans une démarche de résistance contre le système Bongo-PDG.

NUMÉROS	SURTITRES	TITRES	AUTEURS	RUBRIQUES
345	Présidentielle 2016	Bongo Ondimba Ali dépose sa candidature sans un tohu-bohu hilarant	Jean Michel Sylvain	Politique
346	Présidentielle 2016	René Aboghe Ella valide la candidature de BOA	Arthur Page	Politique
350	Présidentielle 2016	Jean Ping, le candidat du sursaut patriotique	Prince Villa	Actualités
		Les dessous de la candidature unique	Ramses Frank	Politique
351	Présidentielle 2016	Le plan de fraude de BOA à nu	Ramses Frank	Politique
Hors-Série 05	Achat des cartes d'électeurs	Les sicaires de BOA à l'œuvre	GL	Politique
Hors-Série 06				
352	Présidentielle 2016	Jean Ping : « C'est dosé » !	Jean Michel Sylvain	Politique
353				
354				
Hors-Série 07	Contentieux électoral	Comment compte s'y prendre Mborantsuo pour valider la fraude de BOA	Gil Lawson	Politique
355	Interview exclusive	« Un hacker n'est pas capable de trafiquer des résultats portés manuellement dans des cartons vers des résultats enregistrés sur support papier et trans-commissions de centralisation »	(Propos recueillis par) DÉname Zang Memine	Politique
Hors-Série 08	Crise post-électorale	Collusion entre Mohamed VI, Sarkozy et Bolloré pour sauver BOA…	Ramses Frank	Politique
356		Déclaration	Jean Ping	Politique
358	Lutte contre le pouvoir putschiste de BOA	Jean Ping lance un mouvement de résistance planétaire	JMS	Politique
359				
361	Crise post-électorale	Les membres de la junte traqués comme des bêtes par la diaspora	Arthur Page	Politique
363				
366	Crise post-électorale	Jean Ping saisi à nouveau la Cour constitutionnelle	DE	Politique
367	Enlèvement du personnel de Nord Édition	Célestin Embinga contraint à la démission par la junte	DE	Politique
		L'enquête unilatéral de Lambert Noël Matha	Freeman Moutou	Politique
	Démission de Célestin Embinga	La justice de la junte plus que jamais seule face à l'histoire	DE	Politique
	Démission de Célestin Embinga	Alain Claude Bilié by Nzé désavoué publiquement	DE	Politique

368		Marie-Madeleine Mborantsuo ou « appelez-moi Dieu » !	Collectif Gabon Démocratie	Politique
369	Casimir Oye Mba	Qu'est-ce qui a changé ?	Cedock Ruffin	Politique
		En allant au dialogue, que dites-vous de ceux-là ?		Politique
371				
372		Un « Commando américain » chasse Mborantsuo en Lin Mombo du Four Seasons	DE Ducedock	Politique
374		*Discours prononcé par Jean Ping*	Jean Ping	Politique
377	Politique/Afrique	Yahya Jammeh ringardise BOA	Jean Michel Sylvain	Politique
378	Conduite déshonorante d'un multirécidiviste	Bilie By Nze : le petit délinquant de BOA	DÉNAME	Société
379	Le petit délinquant de BOA (suite et pas fin)	Alain Claude Bilie By Nzé renonce à sa conférence de presse hebdomadaire	DE	Politique
380	Dialogue national pour l'alternance	Les assises s'ouvrent le 18 décembre prochain	Jean Michel Sylvain	Politique
381	Présidentielle 2016	La mission d'observation de l'Union Européenne confirme la victoire de Jean Ping	Arthur Page	Politique
		La MOE ouvre une porte	Jean de Dieu Moukagni Iwangou	Politique
		Déclaration de son Excellence Jean Ping à l'issue de la publication du Rapport de l'Union Européenne sur l'élection présidentielle du 17 août 2016	Jean Ping	Politique
		C'est enfin notre essor… ?		Politique
		« Rapport » de forces favorable à Jean Ping	Stephen Jean Landry	Politique
382	Rapport de la mission d'observation de l'Union Européenne	La junte réagit comme un homme pris en flagrant délit d'adultère qui nie les faits	DE	Politique
383	Dialogue national pour l'alternance	Une semaine pour poser les fondements de la Nouvelle République	JMS	Politique
		Une ouverture pleine de spiritualité	Sophie Beuve Méry	Politique

	Dialogue national pour l'alternance	Le témoignage émouvant d'une victime des sicaires de[171]	Sophie Beuve Méry	Politique
		Paul Mba Abessole sera au dialogue de Jean Ping	AP	Politique
	Dialogue national pour l'alternance	Plein succès aux travaux !	Stephen Jean Landry	Politique
384	Dialogue national pour l'alternance	« Toutes les options sont sur la table »	Jean Michel Sylvain	Politique
		« … Tout peut arriver, à n'importe quel moment »	Pierre Durand	Politique
	Dialogue national pour l'alternance	La junte sent la terre se dérober sous ses pieds	Arthur Page	Politique
		Le chaos à nos portes	Stephen Jean Landry	Politique
		Discours d'ouverture de Jean Ping	Jean Ping	Société
385		Le piège des dirigeants illégitimes se referme sur la junte	Florent Derede	Politique
386	Fin du dialogue national pour l'alternance	Jean Ping annonce « le calme qui précède la tempête »	Arthur Page	Politique
		Bientôt la prestation de serment du Chef de l'État Jean Ping	Dr Bellarmin Moutsinga, porte-parole de Jean Ping	Politique
	Les Carnets de la Résistance	« Le temps d'agir »	Stephen Jean Landry	Politique
387	Les Carnets de la Résistance	Ali Bongo : un tyran aux pieds d'argile	Stephen Jean Landry	Politique
388		2017 sera l'année de Ping	Jean Michel Sylvain	Politique
		Un virage difficile pour le Gabon	Jonas Moulenda	Politique

Tableau 23 : Les articles auxquels renvoient les Unes du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

[171] Le titre semble inachevé.

On constate à la suite de ce tableau récapitulatif des articles auxquels renvoient les Unes du journal *Échos du Nord* que parmi les auteurs, chacun est au moins l'auteur d'un article (12 ; 24%), Alors que 6% d'entre eux sont sans auteurs (3 ; 6%) et les 58% d'articles se répartissent entre 7 auteurs (29 ; 58%), hormis les personnalités et/ou groupements politiques identifiés précédemment comme on peut en lire le détail dans le tableau ci-dessous :

AUTEURS	NOMBRE D'ARTICLES
Jean Michel Sylvain	6 (12%)
Arthur Page	5 (10%)
Ramses Frank	3 (6%)
JMS	2 (4%)
DE	6 (12%)
Sophie Beuve Méry	2 (4%)
Stephen Jean Landry	5 (10%)
Sans auteurs	2 (4%)
Auteurs d'au moins un article	12 (24%)
Personnalités et/ou groupements politiques	7 (14%)

Tableau 24 : Nombres et pourcentages d'articles par auteur sur les 50 articles identifiés (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

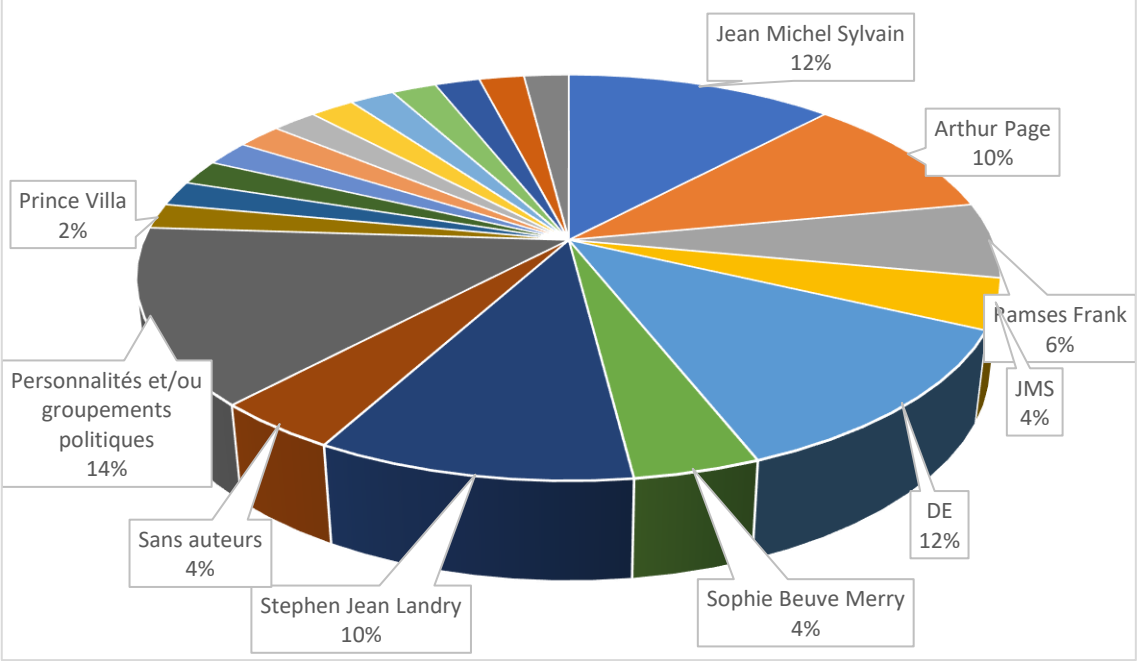

Graphique 8 : La part d'articles par auteurs sur les 50 articles relevés (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Comme mentionné plus tôt, la Une du journal *Échos du Nord* renvoie quelque fois à un article identifié dans le journal, et d'autres fois à plusieurs articles. Dans ce second cas, la Une renvoie à plusieurs articles autour d'une même thématique. C'est le cas notamment des numéros 350, 367, 369, 381, 383, 384, 386, et 388 dans lesquels nous avons relevé plusieurs articles en lien avec la Une, soit 8 numéros sur les 36 qui composent notre corpus presse.

NUMÉROS	NOMBRE D'ARTICLES	PAGES
350	2	2 & 3
367	4	3 & 4
369	2	3 & 6
381	5	3, 4 & 5
383	5	3, 4 & 5
384	5	3, 4, 5 & 6
386	3	3, 4 & 5
388	2	3

Tableau 25 : Les numéros du journal *Échos du Nord* dont les Unes renvoient à plusieurs articles et leurs pages (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Si on prend le cas du numéro 367 qui titre en Une : « Embinga évincé et non démissionnaire », le journal indique à la suite de ce titre qu'on peut lire en pages 3 et 4 l'actualité en lien avec ce titre. En page 3, il y a effectivement deux articles consacrés à cette thématique, et en page 4 également il y en a deux.

NUMÉROS	UNES	PAGES	ARTICLES	AUTEURS	RUBRIQUES
367	Enlèvement et séquestration du personnel de Nord Édition **« Embinga évincé et non démissionnaire »**	3	Enlèvement du personnel de Nord-Edition **Célestin Embinga contraint à la démission par la junte**	DE	Politique
			L'enquête unilatérale de Lambert Noël Matha	Freeman Moutou	Politique
		4	Démission de Célestin Embinga **La justice de la junte plus que jamais seule face à l'histoire**	DE	Politique
			Démission de Célestin Embinga **Alain Claude Bilie by Nzé désavoué publiquement**	DE	Politique

Tableau 26 : Exemple des renvois de la Une en pages intérieures du journal *Échos du Nord* pour le numéro 367 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Image 11 : Images de la Une et des renvois en pages intérieures du journal *Échos du Nord* pour le numéro 367 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour d'autres numéros en revanche, nous n'avons identifié aucun article auquel la Une renvoie, notamment les numéros Hors-Série 06, N°352, N°353, et N°354. En d'autres termes, le journal ne fait aucun renvoi à la page Une pour indiquer que le sujet en Une est traité dans les pages intérieures comme cela est fait pour les numéros évoqués précédemment. Cependant, pour le numéro 352 on constate tout de même une exception puisqu'il y a en page 3 un article dont le titre est identique à la titraille en Une. Il est illustré par 5 photographies, à priori du meeting dont il est question en Une, parce que celles-ci représentent plusieurs plans de foules.

Toutefois, si l'on s'intéresse au discours proprement dit de ces différents articles auxquels les Unes envoient, les sujets qui y sont abordés ne diffèrent pas énormément de ceux qui font partie de notre corpus d'articles.

Dans le numéro 345, si la Une fait référence à une attaque dont aurait été victime Ali Bongo Ondimba, l'article intérieur parle de son dépôt de candidature à l'élection présidentielle. D'ailleurs, à la Une, on peut voir une photographie de lui en train de brandir ce qui semble être un acte de naissance. Celui-ci avait en effet prévu de se faire accompagner par 200 000 à 300 000 jeunes pour son dépôt de candidature, mais son programme initial a été modifié en raison du fait que les personnes qui devaient se charger de toute cette logistique se sont retrouvées en face d'autres jeunes opposants. Une candidature qui va être validée par la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) et contre l'avis d'une partie de ses commissaires en raison des irrégularités constatées sur son acte de naissance comme (N°346). Puis, c'est au tour de la candidature unique de l'opposition dont il est question (N°350) puisque le 16 août 2016 à quelques jours de l'élection présidentielle, Jean Ping a été présenté comme le candidat unique de la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique contre Ali Bongo Ondimba. Un choix qui d'après *Échos du Nord* était pourtant parsemé d'embûches et pour lequel il a fallu par ailleurs plusieurs négociations sous la médiation de Zacharie Myboto le président de l'Union Nationale (UN). Cela lui aurait pris quatre jours de négociations durant lesquelles chaque personnalité de l'opposition, à savoir Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba et Jean Ping, avait un représentant. Ces négociations ont vu la participation d'autres personnalités de la société civile qui ne sont

pas mentionnées.

L'élection présidentielle terminée, le journal revient sur le fait qu'Ali Bongo Ondimba a fraudé. D'ailleurs la Une titre sans ménagement : *« La fraude d'Ali Bongo à nu »* (N°351). L'article auquel elle renvoie détaille ce qui semble avoir été la stratégie employée par le camp d'Ali Bongo Ondimba pour frauder. En effet, les procès-verbaux avaient déjà été écrits avant la tenue de l'élection présidentielle pour être substitués aux vrais d'après le journal. Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, *Échos du Nord* explique par ailleurs que la stratégie de fraude mise en place a connu un échec et qu'ensuite le camp Bongo-PDG s'est adonné à l'achat des cartes d'électeurs aux plus démunis dans les zones reculées du pays pour un prix qui oscillaient entre 100 000 et 150 000 francs CFA[172] (Hors-Série 05). Le journal va affirmer que c'est Jean Ping qui a gagné l'élection présidentielle et que même si plusieurs irrégularités ont été constatées le pouvoir ne pourra rien face à sa victoire, alors que les résultats étaient encore attendus comme le précise d'ailleurs le journal (N°352).

Après la proclamation des résultats, le Hors-Série 07 va titrer à la Une : *« Comment Mborantsuo veut tricher ».* L'article auquel renvoie cette Une va tenter de décrire ce qui devrait être la stratégie de la Cour constitutionnelle pour faire gagner BOA, surnom d'Ali Bongo Ondimba auquel la presse recourt[173]. Cette stratégie consisterait d'après le journal en l'annulation des votes des bureaux de votes dans lequel Jean Ping est vainqueur. Une vision qui semble être appuyée par l'interview de Séraphin Moundounga, ancien membre du Parti Démocratique Gabonais (PDG) qui a démissionné peu après l'élection présidentielle, le 6 septembre 2016 (N°355). Dans cet entretien, il

[172] C'est-à-dire entre 152,44 € et 228,67 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/ , consulté le 11 septembre 2019.

[173] Même si ce surnom correspond aux premières lettres de ses noms et prénoms pour en constituer les initiales, celui-ci est surtout employé pour la référence explicite au serpent du même nom. En effet, le serpent, même s'il est craint en raison de la terreur qu'il inspire est surtout associé au mal selon le récit biblique de la Genèse dans l'Ancien Testament expliquant que le diable venu tenter Adam et Eve avait pris l'apparence du serpent : Larousse. *Boa.* En ligne sur le site de Larousse encyclopédie, https://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/boa/184833, consulté le 11 septembre 2019 ; Le livre de la Genèse, Chapitre 3, En ligne sur le site de Association Épiscopale Liturgique pour les pays Francophones (AELF), https://www.aelf.org/bible/Gn/3, consulté le 11 septembre 2019.

expose les raisons de sa démission après avoir exercé comme Vice Premier Ministre et Ministre de la Justice sous la bannière du PDG. D'après ses déclarations, il ne voulait pas être complice des violences qui ont suivi entre le 31 août et le 4 septembre 2016. Il précise d'ailleurs qu'il s'était prononcé pour le recomptage des votes bureau par bureau, qu'il ne croit pas en l'histoire du hacker ivoirien qui aurait piraté et trafiqué les résultats de l'élection présidentielle en faveur de Jean Ping, étant donné que ceux-ci sont reportés manuellement. Du fait de cette démission, il a été contraint de quitter le territoire dans l'urgence en passant par le Cameroun et la Belgique avant de rejoindre la France pour s'y réfugier. Alors que la situation semble s'enliser vers une profonde crise socio-politique, le journal affirme que Jean Ping aurait reçu la visite d'un émissaire de Mohammed VI le Roi du Maroc dans le but de régler le problème du Gabon par la formation d'un Gouvernement d'union nationale avec Jean Ping comme Premier Ministre. Celui-ci aurait refusé cette proposition. La situation est claire. Pour *Échos du Nord,* Jean Ping a remporté l'élection présidentielle et Ali Bongo Ondimba a perdu (Hors-Série 08).

NUMÉROS	ILLUSTRATIONS À LA UNE	ILLUSTRATIONS D'ARTICLES
345	Photographie d'Ali Bongo Ondimba brandissant un acte de naissance avec une personne à ses côtés.	Deux photographies dont celle qui est à la Une, c'est-à-dire Ali Bongo Ondimba brandissant un acte de naissance avec une personne à ses côtés et une capture floue de l'acte de naissance qu'il brandit.
346	Photographie de René Aboghe Ella	Même illustration qu'à la Une, c'est-à-dire une photographie de René Aboghe Ella.
350	Photographie des figures de l'opposition où on peut reconnaître Jean Ping, Guy Nzouba Ndama et Casimir Oye Mba.	Trois photographies de foules donc une sur laquelle on distingue les trois candidats de l'opposition qui ont fait alliance (Jean Ping, Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba).
	Photographie des figures de l'opposition où on peut reconnaître Jean Ping, Guy Nzouba Ndama et Casimir Oye Mba.	Trois photographies de foules.
351	Trois photographies de procès-verbaux de l'élection présidentielle.	Trois photographies de procès-verbaux dont une seule diffère de ceux qui sont en Une, ainsi qu'une photographie de carte d'électeur.
Hors-Série 05	Photographie sur laquelle on peut voir plusieurs caisses ou urnes, qui d'après la légende auraient été retrouvées chez la mairesse Ossouka Raponda.	Photographie de sacs contenant des cartes d'électeurs.
Hors-Série 06	Photographie de Jean Ping avec le slogan « Gabon d'abord ! » écrit dessus, et en haut à droit, un encadré sous fond noir annonçant le meeting de clôture de la campagne présidentielle de Jean Ping.	
352	Photographie d'une foule en face d'un podium sur lequel on peut lire Ping. Il semblerait que ça soit un meeting du candidat.	Cinq photographies de plusieurs plans de foules. Certainement du meeting illustré en Une.
353		
354		
Hors-Série 07	Photographie de Marie-Madeleine Mborantsuo dans sa tenue de juge, saluant une personne qui ressemble à Ali Bongo Ondimba.	Photographie de Marie-Madeleine Mborantsuo dans sa tenue de juge, saluant une personne qui ressemble à Ali Bongo Ondimba.
355	Photographie de Séraphin Moundouga.	Deux photographies dont celle de Séraphin Moundouga à la Une, ainsi qu'une seconde photographie de face de lui.
Hors-Série 08	Trois photographies représentant Vincent Bolloré, Nicolas Sarkozy et Mohammed VI.	Trois photographies représentant Vincent Bolloré, Nicolas Sarkozy et Mohammed VI dans un ordre différent que celui à la Une.
356	Photographie de Jean Ping.	Photographie de Jean Ping identique à celle qui est à la Une.
358	Photographie de Jean Ping, la main levée comme s'il prêtait serment.	Photographie de Jean Ping, la main levée comme s'il prêtait serment.

359	Montage photo sur lequel on peut voir en arrière-plan une station d'essence et le visage d'Ali Bongo Ondimba collé à un distributeur d'essence avec dans la main ressemblant à un lego une bouteille d'essence estampillée du logo Total.	
361	Deux photographies dont l'une représente Pacôme Moubelet Boubéya chargé des affaires étrangères et Alain-Claude Bilie-By-Nzé.	Deux photographies dont l'une représente Pacôme Moubelet Boubéya chargé des affaires étrangères et Alain-Claude Bilie-By-Nzé identiques à la Une.
363	Deux photographies dont l'une de Manuel Valls et l'autre de Mohammed VI.	
366	Photographie de Jean Ping.	Photographie de Jean Ping identique à la Une.
367	Photographie sur laquelle on voit en arrière-plan des policiers et en premier plan, Célestin Embinga au micro d'un journaliste.	Photographie floue d'une communication du Ministère de l'Intérieur.
	Photographie sur laquelle on voit en arrière-plan des policiers et en premier plan, Célestin Embinga au micro d'un journaliste.	Photographie de Lambert Noël Matha, Ministre de l'Intérieur.
	Photographie sur laquelle on voit en arrière-plan des policiers et en premier plan, Célestin Embinga au micro d'un journaliste.	Photographie sur laquelle on voit en arrière-plan des policiers et en premier plan, Célestin Embinga au micro d'un journaliste identique à la Une.
	Photographie sur laquelle on voit en arrière-plan des policiers et en premier plan, Célestin Embinga au micro d'un journaliste.	Photographie d'Alain-Claude Bilie-By-Nzé.
368	Photographie de Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle.	Photographie de Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle identique à la Une.
369	Photographie de Casimir Oyé Mba assis devant un micro.	Photographie de Casimir Oyé Mba assis devant un micro, identique à la Une.
	Photographie de Casimir Oyé Mba assis devant un micro.	Série de photographies de victimes mutilées et mortes des violences post-électorales.
371	Deux montages photographiques. Sur le premier, c'est une photographie de Marie-Madeleine Mborantsuo sur laquelle on peut lire *« A criminal in Washington Marie Madeleine Mborantsuo »,* et en dessous de l'image *« Citizens of the USA, you have in your country a woman who legalized children murders and who is linked to dictator Ali Bongo of Gabon »,* suivi du hastag #jedénonce241. Sur la deuxième photographie c'est Landry Amiang Washington et on peut y lire « Libérons Landry », « Le diabète a horreur de la carence. Bougeons-nous ! Avant qu'il ne soit trop tard ».	
372	Montage photographique sur lequel on peut voir en arrière-plan le logo sur la devanture du *Four seasons Hotel* et en premier-plan d'une part Marie-Madeleine	Trois photographies identiques à celles qui sont à la Une représentant Marie-Madeleine Mborantsuo, Lin Mombo et la

	Mborantsuo et d'autre part, Lin Mombo son compagnon.	devanture avec logo de l'hôtel, sans montage, avec une légende sur celle qui représente le logo du *Four seasons Hotel* qui dit : « La énième lune de miel n'a pas eu lieu dans cet hôtel ».
374	Photographie de Jean Ping.	
377	Deux photographies dont l'une de Yahya Jammeh le Président sortant de la Gambie et une autre d'Ali Bongo Ondimba.	Photographie de Yahya Jammeh identique à celle qui est à la Une.
378	Photographie d'Alain-Claude Bilie-By-Nzé.	Photographie de la Une du journal *L'Union* du jeudi 10 janvier 2008, posant la question de savoir pourquoi Bilie-By-Nzé est en prison.
379	Photographie d'Alain-Claude Bilie-By-Nzé.	Photographie d'Alain-Claude Bilie-By-Nzé identique à la Une.
380	Photographie assez floue de plusieurs personnalités de l'opposition parmi lesquelles on peut distinguer Jean Éyeghe Ndong, Jean Ping, Zacharie Myboto, etc., tous assis.	Photographie assez floue identique à la Une, de plusieurs personnalités de l'opposition parmi lesquelles on peut distinguer Jean Éyeghe Ndong, Jean Ping, Zacharie Myboto, etc., tous assis.
381	Photographie de Jean Ping au micro.	Photographie de deux femmes assises devant des micros fixés sur une table. On peut lire en arrière-plan : « Mission Européenne. Mission d'Observation Électorale Gabon 2016 ».
	Photographie de Jean Ping au micro.	Photographie de Jean de Dieu Moukagni Iwangou au micro d'un journaliste dont on aperçoit l'épaule et la caméra.
	Photographie de Jean Ping au micro.	Photographie de Jean Ping au micro, identique à la Une.
	Photographie de Jean Ping au micro.	
	Photographie de Jean Ping au micro.	
382	Photographie d'Ali Bongo Ondimba assis devant ce qui semble être le drapeau gabonais, ainsi qu'un garde républicain.	Deux photographies dont l'une sur laquelle on peut voir deux femmes assises devant des micros fixés sur une table. On peut lire en arrière-plan : « Mission Européenne. Mission d'Observation Électorale Gabon 2016 », et la seconde d'Alain-Claude Bilie-By-Nzé.
383	Trois photographies de foules de ce qui semble être le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping avec différents angles de vue.	Photographie d'une foule assise dans ce qui ressemble à une église. C'est l'une des photographies à la Une.
	Trois photographies de foules de ce qui semble être le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping avec différents angles de vue.	Deux photographies dont l'une sur laquelle on peut voir une table avec des cierges allumés, ce que mentionne également la légende de celle-ci. Sur la seconde photographie on distingue diverses personnes qui représentent les choristes comme le précise la légende de la photographie.
	Trois photographies de foules de ce qui semble être le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping avec différents angles de vue.	Photographie de deux personnes dont l'une est au micro le visage floutée d'un ruban noir.

	Trois photographies de foules de ce qui semble être le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping avec différents angles de vue.	
	Trois photographies de foules de ce qui semble être le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping avec différents angles de vue.	
384	Deux photographies de deux personnes, à savoir Lambert Noël Matha Ministre de l'Intérieur et Etienne Massard Kabinda Ministre de la Défense.	Photographie de plusieurs personnes parmi lesquelles ont reconnaît Jean Ping, entouré d'autre personnes, la main levée en signe de salutation.
	Deux photographies de deux personnes, à savoir Lambert Noël Matha Ministre de l'Intérieur et Etienne Massard Kabinda Ministre de la Défense.	Photographie sur laquelle on voit plusieurs personnes assises.
	Deux photographies de deux personnes, à savoir Lambert Noël Matha Ministre de l'Intérieur et Etienne Massard Kabinda Ministre de la Défense.	Photographie de Lambert Noël Matha, identique à celle qui est à la Une.
	Deux photographies de deux personnes, à savoir Lambert Noël Matha Ministre de l'Intérieur et Etienne Massard Kabinda Ministre de la Défense.	
	Deux photographies de deux personnes, à savoir Lambert Noël Matha Ministre de l'Intérieur et Etienne Massard Kabinda Ministre de la Défense.	Photographie de Jean Ping sur un pupitre, entouré de personnes.
385	Photographie des membres du Gouvernement debout derrière Ali Bongo Ondimba au premier plan.	
386	Photographie de Jean Ping devant un micro.	Plusieurs photographies différentes de chaque personnalité influente de l'opposition dont Casimir Oyé Mba, Guy Nzouba Ndama, Zacharie Myboto, Jean-François Ntoutoume Émane, Léon Paul Ngoulakia, Joseph John-Nambo, Jean Ping.
	Photographie de Jean Ping devant un micro.	Photographie de Jean Ping.
	Photographie de Jean Ping devant un micro.	
387	Photographie d'Ali Bongo Ondimba	
388	Photographie de Jean Ping devant un micro sur un pupitre.	Photographie de Jean Ping devant un micro sur un pupitre identique à la Une.
	Photographie de Jean Ping devant un micro sur un pupitre.	Photographie d'un char.

Tableau 27 : Descriptions des illustrations des Unes et des articles auxquels elles renvoient pour *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Dans cette lancée, la parole est donnée à Jean Ping dans le numéro 356 à la Une avec une reprise de ses propos : *« Je ne reculerai pas »,* qui renvoient d'ailleurs à un article en page 3. Il s'y adresse à la population et accuse la Cour constitutionnelle de parti pris. Il qualifie la décision de celle-ci d' « inique », « antidémocratique » et « porteuse d'incertitude ». Il encourage le peuple à rester mobilisé et remercie la diaspora, tout en ayant une pensée pour les morts et les personnes arrêtées dont il exige la libération. C'est ainsi qu'il a annoncé le 7 octobre 2016 la création du Conseil Gabonais de la Résistance (CGR) au cours d'une déclaration en précisant que celui-ci rassemblera dans le cadre d'une structure unique l'ensemble des patriotes opposés au « régime illégitime » d'Ali Bongo Ondimba et favorables à l'alternance démocratique au Gabon. Lui-même étant en résidence surveillée au Gabon. Ce Conseil aurait pour rôle de porter la voix du Gabon libre à l'extérieur (N°358). Dans ce sens, La Résistance s'organise à l'étranger pour harceler les partisans du pouvoir qui sortent du pays. Le journal explique en effet que la diaspora traque dorénavant ces personnalités lors de leurs divers déplacements à l'étranger pour faire savoir qui ils sont, contraignants ainsi certains d'entre eux à s'interdire de sortir lorsqu'ils sont en déplacement à l'étranger.

Puis, Jean Ping va décider de saisir à nouveau la Cour constitutionnelle le 3 novembre suite à sa décision relative au recours en réformation des résultats de l'élection présidentielle dans la province du Haut-Ogooué. Raison pour laquelle la Une, titre *: « Le coup mortel de Jean Ping »* (N°366), se voulant ainsi optimiste face à l'évolution des événements.

Mais, une autre actualité va devenir la priorité du journal *Échos du Nord*, celle de l'enlèvement et de la séquestration de son personnel, journalistes et administratifs. Plusieurs articles du numéro 367 y sont consacrés, notamment sur la démission de Célestin Embinga, directeur de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) qui est à l'origine de cette séquestration, et sur l'enquête administrative qui s'en est suivie. On peut notamment lire dans ces articles que le Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique Porte-parole du Gouvernement aurait affirmé sur TV5 Monde qu'aucune loi n'avait été violée quant à cette descente dans la rédaction d'*Échos du Nord*. Une position que celui-ci critique

puisqu'il y revendique d'ailleurs des dédommagements à la suite à ces violences.

Puis, se recentrant sur l'actualité politique, le journal va revenir sur les recours introduits par Jean Ping à la Cour constitutionnelle. S'il titre en Une, *« Mborantsuo ou ‘’appelez-moi dieu’’ ! »,* c'est au collectif Gabon Démocratie que celui-ci donne la parole pour faire une analyse juridique des décisions de la Cour constitutionnelle (N°368).

Dans le même temps, l'actualité sur le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping bat son plein. Parallèlement, le pouvoir aussi convoque un dialogue national. Casimir Oyé Mba s'étant exprimé sur *Radio France Internationale (RFI)* va annoncer sur les antennes de la radio qu'il va prendre part au dialogue convoqué par Ali Bongo Ondimba. Le journaliste d'*Échos du Nord* semble reprocher à Casimir Oyé Mba son annonce de prendre part au dialogue, en lui rappelant les faits qui ont marqué l'actualité des dernières semaines pour lui démontrer que c'est difficile de comprendre que l'on puisse aller dialoguer avec le régime. Et pour appuyer cette vision, le journal publie une série de photographies de cadavres en pleine rue, et à la morgue, pour rappeler à la mémoire de tous de quoi ce régime est capable, soit 11 photographies.

Et pour marquer la cristallisation de la résistance, la Une du numéro 372 titre : *« ’’Un commando américain’’ chasse Mborantsuo et Lin Mombo du Four Seasons ».* Il s'agit de la présidente de la Cour constitutionnelle et son époux. Ils séjournaient à cet hôtel, lorsqu'ils ont été invités à quitter les lieux comme le décrit l'article auquel renvoie cette Une. Les Gabonais de la diaspora ont harcelé l'hôtel en portant à la connaissance de ses responsables qu'en acceptant Marie-Madeleine Mborantsuo et son époux dans leur hôtel, ils encaissaient de l'argent sale, et que leurs hôtes étaient des criminels. Suite à cela, les protagonistes se sont réfugiés au Ritz Carlton de Washington. Gloria Mika, activiste gabonaise a envoyé une correspondance à leur second hôtel. Celle-ci est retranscrite dans le présent article, accompagnée de sa traduction en français, et laisse place dans le numéro 374 à un discours de Jean Ping, de retour à Libreville après un séjour à l'étranger. Discours qui se veut rassurant, tout comme cette Une du numéro 377 sur laquelle on peut voir deux photographies, l'une d'Ali Bongo Ondimba, et l'autre de Yahya Jammeh le Président sortant de la Gambie, mises côte à côte. L'article auquel

cette Une renvoie explique que Yahya Jammeh a reconnu sa défaite à l'élection présidentielle alors qu'il était en poste depuis 22 ans. Après avoir régné en autocrate, il s'est montré comme un démocrate en reconnaissant sa défaite. Et, *Échos du Nord* poursuit en disant qu'il n'a même pas attendu la proclamation officielle des résultats pour féliciter son adversaire Adama Barrow. Un geste qui, selon le journal, fait d'Ali Bongo Ondimba un « ringard » aux yeux du monde entier, car il a été incapable de faire de même, c'est-à-dire reconnaître sa défaite à l'élection présidentielle.

Puis, sur un registre plus people, une affaire de mœurs va défrayer la chronique au cœur de cette période de crise politique, concernant le Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique et porte-parole du Gouvernement Alain-Claude Bilie-By-Nzé. Deux fois de suite, le journal va mettre cette actualité à la Une dans les numéros 378 et 379. En effet, Alain-Claude Bilie-By-Nzé a été surpris en flagrant délit d'adultère avec l'épouse de son collaborateur. Le mari de celle-ci les a surpris à son domicile en plein ébats amoureux. Suite à ce scandale au plus haut sommet de l'État, le porte-parole du Gouvernement a annulé la conférence de presse qu'il tenait habituellement alors qu'elle avait été confirmée par les services de la Présidence de la République. Après cet intermède people, l'actualité va à nouveau porter sur le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping.

Pour *Échos du Nord,* Jean Ping est le Président élu par les Gabonais d'après le rapport de l'Union Africaine (UA) qui tiendra d'ailleurs un sommet du 18 au 23 décembre 2016. Pour l'auteur de cet article auquel la Une renvoie, le moment le plus attendu de ce dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping est le meeting du vendredi, où, il va donner les grandes orientations devant le conduire à la tête du pays. En dehors de ce meeting, d'autres éléments importants du programme sont donnés dans le journal afin de tenir les lecteurs au courant. Dans cette perspective, le rapport de la MOE-UE semble donner du poids à Jean Ping. En effet, dans le présent rapport, la Mission note qu'elle a constaté plusieurs anomalies dans le processus électoral, qui, d'après elle, met en question l'intégrité du processus de consolidation des résultats et du résultat final de l'élection. Si d'après le journal, Jean-Marc Ayrault aurait tout tenté pour influencer les observateurs, Manuels Valls quant à lui a demandé de faire confiance

à Ali Bongo Ondimba sans attendre la publication dudit Rapport. Pourtant, nous apprenons que le Rapport en question était déjà disponible en ligne avant sa publication officielle. É*chos du Nord* a accordé une grande importance à ce rapport qui était très attendu car il nourrissait l'espoir que celui-ci permette de destituer Ali Bongo Ondimba. D'ailleurs, le journal reproche à *Gabon TV* le traitement qu'il a effectué. La chaîne aurait en effet prétendu que le rapport n'apportait rien de nouveau et s'est contentée de ne traiter que les recommandations formulées par la MOE-UE. Pourtant, Jean de Dieu Moukagni Iwangou prenant la parole dans les colonnes d'*Échos du Nord* s'exprime sur le fait qu'il a présenté à la MOE-UE les extensions naturelles du rapport sur le volet des droits de l'homme. Il explique qu'il a été devancé d'ailleurs par d'autres personnalités se sont entretenus avec la MOE-UE sur d'autres questions. Pour lui, le bilan des droits Humains est à apprécier à l'aune de toutes les normes nationales, régionales, et internationales qui ont été transgressées. Pour Jean Ping en revanche, ce rapport est excellent car il démontre incontestablement qu'il a remporté l'élection présidentielle et il encourage par ailleurs la presse à en prendre connaissance et invite la Communauté internationale[174] à en tirer des conséquences tout en se voulant encourageant envers le peuple à qui il réitère que la libération du pays est en marche. Pour le journal, deux options s'offrent à Jean Ping. Soit accepter et aller au dialogue national convoqué par Ali Bongo Ondimba, soit combattre pour le respect du vote. Quoi qu'il en soit chacun de choisir en tout conscience ce qu'il juge bon de faire car pour *Échos du Nord,* le rapport de la MOE-UE est vrai, puisqu'il démontre que Jean Ping a devancé Ali Bongo Ondimba, même si le porte-parole du Gouvernement affirme le contraire.

Le rapport de la MOE-UE vient ainsi légitimer le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping, qui est placé au cœur de l'actualité dans le numéro 383 avec plusieurs photographies à la Une, de ce qui semble être plusieurs angles de vues du présent rassemblement. Le journal tient à préciser que Paul Mba Abessole, le président du Rassemblement Pour le Gabon (RPG), un parti politique affilié à la majorité prendra part au dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping. Rendant compte de

[174] Pour Jean Ping, il s'agit de l'Union Européenne (UE), l'Union Africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies (ONU).

cette grande messe, le journal affirme que Jean Ping est le plus apte pour conduire un dialogue national inclusif que les instances internationales invitent le Gabon à entreprendre. Alors que le pouvoir a lui aussi annoncé un dialogue national. Celui de Jean Ping s'est ouvert quant à lui par un culte œcuménique pour célébrer ceux qu'on a surnommés les martyrs de la libération du Gabon. Une jeune fille est d'ailleurs appelée à témoigner des violences qu'elle a subies lorsqu'elle a été enlevée chez elle par des hommes encagoulés qui lui ont demandé de brûler une voiture et qui l'ont violentée. Pour *Échos du Nord,* ces manifestations ont rencontré un grand succès, même s'il semble pour l'heure qu'aucune élection démocratique et transparente n'est d'après lui possible au Gabon, et tout ceci par la faute du système Bongo-PDG.

Lors de l'ouverture du dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping, celui-ci a prononcé un discours qui a suscité de vives réactions dans l'opposition. Ainsi, s'exprimant sur *Gabon TV*, Lambert Noël Matha et Étienne Massard Kabinda Makaga ont affirmé d'après le journal *Échos du Nord* que les déclarations de Jean Ping étaient irresponsables et qu'ils ne sauraient tolérer des troubles à l'ordre public, car, celui-ci a déclaré que toutes les options étaient désormais sur la table. Une réaction qui pour le journal traduirait la peur ressentie dans le camp du pouvoir. Pourtant, d'après *Échos du Nord,* Jean Ping ne ferait que traduire la volonté du peuple. Le pouvoir chercherait un prétexte pour surréagir par la violence comme il l'a déjà fait à la suite de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle. Dans le sens de cette hypothèse, le journal donne des conseils aux lecteurs sur la manière de mener une résistance en s'appuyant sur les écrits de Gene Sharp, un théoricien de la résistance civile[175]. Le journal parle ainsi des faiblesses des dictatures et des méthodes de lutte contre les dictatures afin d'aider à l'organisation de La Résistance dans la diaspora qui a démontré ses convictions, sa détermination et sa disponibilité patriotique en donnant vie au dialogue national pour l'alternance. Dans cette perspective, le Dr Bellarmin Moutsinga s'interroge sur une hypothétique prestation de serment de Jean Ping à la suite du dialogue national pour

[175] Zineb, dryef. (2011). *Gene Sharp, l'Américain qui a inspiré les révolutions arabes ?* En ligne sur le site de L'OBS avec Rue 89, https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-monde/20110506.RUE2186/gene-sharp-l-amÉricain-qui-a-inspire-les-revolutions-arabes.html, consulté le 12 septembre 2019.

l'alternance (N°386), puisque toutes les parties prenantes en faveur de l'opposition semblent s'accorder sur le fait que c'est l'agenda de Jean Ping qui s'impose désormais en tant que président élu. Ce qui fait dire à *Échos du Nord* que les gabonais sont désormais dotés d'une conscience civique que le pouvoir et ses alliés[176] n'ont pas voulu voir.

Malgré ce statu quo dans lequel la crise postélectorale semble s'enliser, le journal *Échos du Nord* se veut optimiste lorsqu'il s'interroge sur la nouvelle année qui arrive en ces termes : *« Que va-t-il se passer ? À quoi faut-il s'attendre par rapport à la situation actuelle ? »* (N°388). Pour *échos du Nord*, l'année 2017 va s'ouvrir les yeux braqués sur Jean Ping et c'est lui qui fixera l'agenda de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de Football qui doit se tenir au Gabon, et qui, pour eux, passera au second plan de son agenda. Parce que selon eux, il y aura d'abord une prestation de serment que la diaspora en France a conseillé à Jean Ping. Pour cela, le 14 janvier 2017 serait pressenti car malgré les menaces du pouvoir, les Gabonais sont déterminés. Ce ne sont plus des chiens, mais des panthères[177]. Quoi qu'il en soit, l'année 2017 s'annonce politiquement difficile selon le journal, car le Gabon pourrait basculer dans une forte instabilité. De plus, les gabonais seraient toujours en colère à cause des violences postélectorales qui ont coûté la vie à de nombreux compatriotes, mais aussi en raison de la crise financière due à la gabegie et aux malversations financières sous le régime d'Ali Bongo Ondimba, le chômage des jeunes, l'absence de routes, d'écoles, d'hôpitaux, le manque de confiance des bailleurs de fonds et la baisse de la production du pétrole.

[176] D'après le journal, il s'agit des multinationales françaises, qui ne sont pas nommées, des intérêts marocains sans y apporter de précisions, et de ceux qu'il désigne comme étant des françafricains : Jean-Marc Ayrault, Manuel Valls et François Hollande.

[177] Dans la culture populaire gabonaise, le chien est donc considéré comme un animal moins dangereux du fait de sa proximité à l'homme, où il a plutôt valeur d'usage pour la chasse, la défense du territoire contre les voleurs. Alors qu'on attribue à la panthère des valeurs de courage, de détermination. De plus, sur les armoiries du Gabon, deux panthères noires y sont représentées pour symboliser la vigilance. L'expression, les chiens sont devenus des panthères, voudrait donc dire dans ce contexte que le peuple n'est plus spectateur, mais a désormais conscience des enjeux du moment dans lesquels il s'implique en connaissance de cause.

6.1.2 La Une du journal *Le Mbandja*

Lorsqu'on analyse la Une du journal *Le Mbandja*, il apparaît que celle-ci renvoie toujours en page 3, où les articles auxquels elle fait référence se trouvent, hormis deux Unes dont les articles se trouvent page 4 pour l'un, et en page 5 pour l'autre[178]. Il s'agit de la Une du numéro 381. Nous avons ainsi constaté que tous les articles auxquels les différentes Unes renvoient ne font pas partie de notre macro corpus d'articles. Si certains d'entre eux reprennent exactement les surtitres et titres mentionnés en Une, d'autres en revanche ne reprennent que le titre, lorsque celui-ci n'est pas simplement changé comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les articles auxquels renvoient les Unes en comparaison avec celui qui liste les Unes (Cf. Annexe 18). La majorité de ces articles (14 ; 85,5%) figurent dans la rubrique Ngondzè, et plus de la moitié sont écrits par deux journalistes, GPA (7 ; 43,75%) et Guy Pierre Afane Ayare (3 ; 18,75%). Parmi les différents articles, l'un est une interview à propos de la crise post-électorale (N°370, p.3). L'officier interrogé affirme qu'il y a eu plus de 200 morts durant les manifestations de la crise post-électorale, dont une partie est enterrée dans une fosse commune, alors que les autres se trouvaient dans les morgues. Il explique entre autres la machination autour de la publication des résultats de l'élection présidentielle et les ordres qu'avait l'armée. Cet article est illustré par une photographie du Général Grégoire Kouna, qui n'est pourtant pas l'interviewé. De même, la Une à laquelle correspond cet article est illustrée par un montage photo sur lequel on distingue Ali Bongo Ondimba, sa mère Marie-Joséphine Bongo, et un officier (militaire) de la Garde Républicaine (GR) (on suppose au regard du titre), avec des bulles de conversation qui prêtent la parole à la mère qui dit *« On vous connaît »,* et au fils de répondre *« Même celui-là aussi maman »,* en pointant du doigt l'officier en question.

[178] Pour le numéro 370, le renvoi est fait en page 3, alors que l'article se trouve en page 4. Nous pensons qu'il s'agit d'une erreur due à l'a récurrence des renvois en page 3 des articles correspondants aux Unes.

Image 12 : Images de la Une et du renvoi en page intérieure du journal *Le Mbandja* pour le numéro 370 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Sous fond de crise post-électorale, le journal revient sur quelques événements qui ont marqué la campagne présidentielle avant l'échéance électorale du 27 août 2016. D'abord, celui-ci évoque les pressions morales qui auraient été faites par le PDG sur le chef de la communauté Mpongwè, à laquelle appartient Jean Ping, afin de ne pas le recevoir en vue de l'élection présidentielle. Il s'agirait d'une sorte de cérémonie rituelle auprès du chef de la communauté Mpongwè et qui consisterait à donner quitus à Jean Ping comme candidat à l'élection présidentielle. D'où, la pression exercée par le PDG sur ce chef qui a été soudoyé, moyennant une somme de 10 000 000 de francs CFA[179].

Une machination qui va échouer, au grand regret du PDG, puisque la communauté Mpongwè ne va pas se laisser faire. Le PDG va donc exiger le remboursement de cette somme. Alors que l'article est illustré par deux photographies, dont l'une, montrant une table avec des liasses de billets d'argent, et l'autre avec une personne assise sur une chaise en lianes. Il pourrait sans doute s'agir du chef coutumier mpongwè R'Okalimanbo dont il est question dans l'article, et qui a mis au défi Etienne Massard Kabinda, secrétaire général de la Présidence de la République, de venir récupérer cet argent s'il en avait le courage. Alors que la Une quant à elle s'illustre plutôt par une photographie représentant trois personnes dont l'une d'elles est Marcel Eloi Rahandy Chambrier, le père d'Alexandre Barrot Chambrier, lui-même personnalité politique durant la mandature d'Omar Bongo Ondimba.

[179] Soit environ 15244,90 €. Conversion en ligne sur Capital, https://www.capital.fr/, consulté le 11 mai 2019.

NUMÉROS	SURTITRES	TITRES	AUTEURS	RUBRIQUES
359		Silence, on corrompt chez les Mpongwè !	Jean Molière Épondima	Ngondzè
360	Le départ d'Ali Bongo	La voie normale ou la voie « anormale ? »	MK	Ngondzè
361	Validation de la candidature d'Ali Bongo Ondimba	Mborantsuo raconte sa vie	GPA	Ngondzè
362	Campagne présidentielle 2016	Top c'est parti !	GPA	Ngondzè
363	Meeting de l'opposition au rond-point de Nkembo	Enfin une vraie union nationale au Gabon	Justin Mbatchi	Ngondzè
364		Le Gabon dit oui à Jean Ping	GPA	Ngondzè
365		Votons Jean Ping		Ngondzè
366	Présidentielle 2016	La cinglante raclée !	Guy Pierre Afane Ayare	Ngondzè
367	Jean Ping	« C'est moi le président de la République gabonaise ! »	GPA	Ngondzè
368	Présidentielle 2016 : tripatouillage des résultats du Haut-Ogooué	Cet os qui ne passe pas à la gorge	Guy Pierre Afane Ayare	Ngondzè
369		Mathias Otounga cherche les palabres avec les militaires	Jacky Mondjo	Ngondzè
370	Crise post-électorale	Un officier de la GR charge Ali Bongo	Propos sont recueillis par Éric Zobel Ibicka	Au grand village
371	Organisation de la coupe d'Afrique des Nations au Gabon	Une CAN à balles réelles	GPA	Ngondzè
372	Positionnement politique de René Ndemezo'Obiang	« C'est de notre Gabon dont il s'agit » ?	Guy Pierre Afane Ayare	Ngondzè
373	Rétropédalage de Vabe-Ngude	Me Mayila lâche Ndemezo et crache sur le dialogue d'Ali	GPA	Ngondzè
381	Rapport de la Mission des observateurs de l'Union européenne	Humiliation !	GPA	Ngoughè

Tableau 28 : Les articles auxquels renvoient les Unes du journal *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Toujours avant l'élection présidentielle, le journal porte une attention à La question du changement de régime avec en Une du numéro 360 une photographie des 5 principales figures de l'opposition, Zacharie Myboto, Jean-François Ntoutoume Émane, Jean Ping, Casimir Oye Mba, et Guy Nzouba Ndama. L'article auquel cette Une renvoie dénonce la prise en otage du pays par la famille Bongo depuis une cinquantaine d'années, alors qu'il n'y a aucune évolution dans le pays. Le journal dénonce donc les détournements de fonds perpétrés par le régime Bongo-PDG, et l'exclusion des populations qui ne profitent pas des richesses du pays. Ce qui apparaît comme une incohérence d'ailleurs avec l'image de la Une. Peut-être est-ce une façon de montrer qu'une autre issue est possible et que le changement viendra de l'une des figures de proue de l'opposition mise en avant à la Une. Et le journal va plus loin en illustrant l'article auquel la Une renvoie par une affiche de l'opposition, sur laquelle un rendez-vous est donné aux électeurs pour un meeting le 10 juillet. Un paradoxe lorsqu'on regarde la date de parution de ce numéro du journal *Le Mbandja*, en date du 5 août 2016. Le meeting est donc antérieur à la publication de cette affiche dans le journal afin d'illustrer un article. Sans perdre de vue l'échéance électorale à venir, la présidente de la Cour constitutionnelle Marie-Madeleine Mborantsuo est mise sous les feux des projecteurs parce qu'accusée de corruption. En effet, elle est accusée de corruption concernant le recours introduit par l'opposition au sujet de l'acte de naissance d'Ali Bongo Ondimba qu'elle a rejeté pour irrecevabilité, prétextant que celui-ci avait entre autres été mal formulé. Une accusation dont elle se serait défendue sur la RT-PDG[180] d'après *Le Mbandja.* Alors qu'à la Une, le journal fait le choix d'une photographie de la présidente de la Cour constitutionnelle, l'article auquel il renvoie est illustré par une photographie de cinq personnalités de l'opposition.

[180] La RT-PDG est le nom donné à la chaîne nationale *Gabon Télévision*, anciennement *RTG 1* pour *Radiodiffusion et Télévision Gabonaise 1*, alors que le PDG est le Parti Démocratique Gabonais, parti au pouvoir. Les deux sigles accolés signifient que la *RTG* appartient, ou, est une chaîne de télévision assujettie au PDG. *Le Mbandja* cite *Échos du Nord* pour lequel la présidente de la Cour constitutionnelle était sur la défensive lors de son intervention à la télévision, avec une mine complètement défaite, cherchant à justifier l'injustifiable (N°361).

Ali Bongo Ondimba est accusé de s'être fait fabriquer ce qu'on qualifie de vrai-faux acte de naissance dix jours avant la mort d'Omar Bongo Ondimba afin de ne pas tomber sous le coup de l'article 10 de la Constitution. Cet article stipule que toute personne ayant acquis la nationalité gabonaise ne peut se présenter comme candidat à la présidence de la République. Seule sa descendance ayant demeuré sans discontinuité au Gabon le peut, à partir de la quatrième génération. La filiation d'Ali Bongo Ondimba est remise en cause, puisque celui-ci aurait été adopté par Omar Bongo Ondimba et Marie-Joséphine Bongo, plus connue sous le nom Patience Dabany. L'acte de naissance mis en cause aurait été délivré en 2009 à la mairie du troisième arrondissement par Serge William Akassagha Onkinda. Acte de naissance sur lequel on constate qu'il serait né Ali Bongo Ondimba, alors qu'il s'est fait appeler Ali suite à sa conversion à l'Islam, et Ondimba ne faisait pas partie du nom patronymique d'Omar Bongo en 1959, année supposée de la naissance d'Ali Bongo Ondimba. On se rend compte également que cet acte de naissance aurait été établi à partir d'un autre, datant de 2000, toujours à la mairie du troisième arrondissement, alors dirigée par l'oncle de sa supposée mère, Jean-Boniface Assélé. Autres faits constatés, c'est que les officiers d'état civil ayant délivré ces actes de naissance n'étaient pas habilités à le faire. De plus, la date de naissance de sa mère a également changé entre 2000 et 2009, passant de 1945 et 1944. Elle aurait donc donné naissance à son fils alors qu'elle avait 13 ans. Ali Bongo Ondimba a donc produit deux actes de naissances différents, l'un en 2009, où le nom du père est mentionné Albert Bernard Bongo, et l'autre en 2016 où le père est mentionné El Hadj Omar Bongo Ondimba.

Encadré 2 : Comprendre la problématique de l'acte de naissance d'Ali Bongo Ondimba avant la tenue de l'élection présidentielle du 27 août 2016 (Source. *Échos du Nord, Le Mbandja,* Pierre Péan)[181].

Dans la suite des événements, l'ouverture de la campagne présidentielle est annoncée par le journal, avec quelques réserves, puisque celle-ci serait d'après lui empreinte de violence distillée par le régime Bongo-PDG *« via sa presse, son administration et sa justice »* (N°362, p.3) qui seraient aux ordres du régime, d'où la validation de la candidature d'Ali Bongo Ondimba par la CENAP. Et, à ce propos, la question de l'acte de naissance y est encore mentionnée. De ce fait *Le Mbandja* conseille à Ali Bongo Ondimba de se retirer afin de respecter la Constitution. La campagne électorale poursuivant son chemin, le journal change de sujet en délaissant la problématique de l'acte de naissance pour dénigrer les meetings de la majorité, en traitant d'un meeting de l'opposition, sur la même page que celui de la majorité, pour lequel des personnes auraient été rémunérées afin d'y assister, et les forces de l'ordre contraintes également d'y prendre part. Le journal en profite pour remettre l'accent sur la candidature unique de l'opposition en évoquant le ralliement de Guy Nzouba Ndama et Casimir Oyé Mba à Jean Ping, après trois jours de discussion. Une stratégie, qui, pour le journal fait jouer les pronostics en faveur de l'opposition. D'ailleurs, celui-ci enjoint

[181] Pierre, Péan. (2014). *Nouvelles affaires africaines : mensonges et pillages au Gabon.* Fayard.

les électeurs à se rendre très tôt dans les centres de vote et à ne pas les quitter après avoir voté, afin de surveiller des mouvements suspects. Sous-entendu, des tentatives de fraudes de la part de la majorité, car, loin d'encourager l'élection absolue de Jean Ping, comme le meilleur candidat, celle-ci est pour le journal une sorte de référendum au cours duquel le peuple doit se prononcer face à la politique Bongo-PDG en votant contre Ali Bongo Ondimba, et donc pour Jean Ping. Une position contradictoire par rapport à ce que le journal a déjà affiché par ailleurs. On pourrait y voir une tentative de faire comprendre à l'opposition notamment à Jean Ping qu'il n'est légitime que parce que le peuple le souhaite et qu'en ce sens, le journal en le soutenant ne fait que soutenir le peuple.

Changeant de temporalité cette fois-ci, dans le numéro 366, où l'article auquel renvoie la Une affirme que Jean Ping a gagné l'élection présidentielle et que les Gabonais ont massivement voté pour lui, même ceux qui prônaient l'abstention. Ali Bongo Ondimba qualifié de perdant est donc invité à féliciter le vainqueur Jean Ping, afin que la vie reprenne son cours normal. Cette victoire n'est d'après le journal, pas celle de Jean Ping, mais du peuple mu par la volonté d'en finir avec le régime Bongo-PDG. Rédigé comme un dialogue entre le journal et le peuple, *Le Mbandja* se rassure d'avoir tout mis en œuvre pour faire comprendre à ses lecteurs qu'il fallait soutenir Jean Ping et lui faire confiance pour le représenter face à Ali Bongo Ondimba. Toutefois, compte-tenu des résultats annoncés le 31 août 2016, et qui portaient Ali Bongo Ondimba vainqueur de l'élection présidentielle, l'opposition a dû s'organiser afin de contester ces résultats. Ainsi le journal revient sur un point de presse tenu par Jean Ping le 2 septembre 2016, après l'annonce officielle des résultats de l'élection présidentielle, où il a affirmé en être le vainqueur. Il a déclaré par ailleurs qu'il entend donc tout faire pour que sa victoire soit reconnue, puisqu'il est le Président élu par les Gabonais. D'autant plus que les résultats de la province du Haut-Ogooué, fief d'Ali Bongo Ondimba, sont entachés de soupçons de fraude massive. Ces résultats vont, d'après le journal être truqués pour permettre à Ali Bongo Ondimba de prendre l'avantage sur Jean Ping. Et, les personnes directement mises en cause sont le Gouverneur de la province, Jacques Denis Tsanga, et le Ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubéya.

Deux semaines après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle *Le Mbandja* parle de la tournée des casernes effectuées par Mathias Otounga Ossibadjouo, Ministre de la Défense, en raison du fait que les militaires et du chef d'État-Major auraient refusé de tirer sur une population désarmée. Le journal affirme que celui-ci souhaitait que l'armée se dresse contre les populations à la suite des manifestations ou débordements qui ont éclaté dès la proclamation des résultats de l'élection présidentielle. Et alors que le pays se trouve dans une situation post-électorale où le climat social est délétère, le journal critique l'organisation de la CAN, dénonçant une Bamboula, c'est-à-dire fête. Parce que le Gouvernement préfère investir dans une compétition sportive au détriment de l'enseignement.

La question du dialogue politique convoqué par Ali Bongo Ondimba étant en cours, et du fait du statut quo actuel. René Ndemezo'Obiang va annoncer sa possible rupture avec Jean Ping au cours d'une conférence de presse, en affirmant son intention de répondre favorablement à l'appel d'Ali Bongo Ondimba de prendre part au dialogue national. Il est d'ailleurs qualifié d'opportuniste par le journal qui réaffirme par ailleurs qu'on ne peut dialoguer avec un « pouvoir dictatorial et sanguinaire ». Dans la continuité des événements, Louis Gaston Mayila et René Ndemezo'Obiang, vont se concerter pour aller rendre visite à Jean Ping. Leur objectif étant de connaître ses projets dans le but de reprendre le pouvoir à Ali Bongo Ondimba afin de sortir de cette incertitude, car en fonction de son plan d'action ils pourraient ensuite se positionner en faveur ou pas du dialogue national convoqué par le régime Bongo-PDG. Alors que d'autre part, une MOE-UE publiait son rapport de 65 pages au cours de l'élection présidentielle, faisant état des irrégularités constatées au durant le scrutin électoral. Le journal présente quelques-unes des données de ce rapport.

NUMÉROS	ILLUSTRATIONS À LA UNE	ILLUSTRATIONS D'ARTICLES
359	Trois personnes, parmi lesquelles Marcel Eloi Rahandy Chambrier.	Deux photographies dont des liasses de billets sur une table, et une personne assise sur un fauteuil, peut-être Le chef de la communauté mpongwè, R'Okalimanbo.
360	Cinq personnalités de l'opposition (Zacharie Myboto, Jean-François Ntoutoume Émane, Jean Ping, Casimir Oye Mba, Guy Nzouba Ndama).	Affiche de l'opposition annonçant un meeting le 10 juillet 2016 sur lesquels se trouvent des membres de l'opposition.
361	Présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mboranstuo.	Cinq personnalités de l'opposition (Zacharie Myboto, Jean-François Ntoutoume Émane, Jean Ping, Casimir Oye Mba, Guy Nzouba Ndama).
362	Foule en liesse avec la présence de nombreux policiers.	Miniatures des visages des 14 candidats à l'élection présidentielle.
363	Trois figures de l'opposition (Jean Ping, Casimir Oye Mba, Guy Nzouba Ndama).	Bain de foule des membres de l'opposition.
364	Membres de l'opposition parmi lesquels on reconnaît Jean Ping et René Ndemezo'Obiang.	Affiche des membres de l'opposition dont Jean Ping en premier plan et ceux qui se sont ralliés à lui en arrière-plan, avec le slogan *« C'est le Gabon qui gagne »* marqué dessus.
365	Photographie de campagne de Jean Ping sur laquelle on peut lire, Jean Ping Président et le site internet jeanping.org.	Ali Bongo Ondimba légendé par : *« Surtout pas lui ! »*
366	Montage photo d'un combat de boxe, dont l'un des combattant est au sol. Celui qui est debout a le visage de Jean Ping. Avec un drapeau du Gabon en haut à gauche, on peut lire *« Jean Ping champion le 27 août 2016 »,* estampillé *#C'EST DOSé.* Et sur celui qui est à terre, et dont on ne voit pas le visage, il est marqué *K.O,* au niveau de sa tête.	Ali Bongo Ondimba, avec arrière-plan sa femme et la légende : *« Ce lamentable boxeur qui se faisait passer pour ''Mohamed Ali'' pendant la campagne, a été mis K.O par le Chinois ! »*
367	Jean Ping prononçant un discours.	Deux photographies de plusieurs personnalités de l'opposition dont, Jean Ping, Casimir Oye Mba, Guy Nzouba Ndama, etc.
368	Photographie de Pacôme Moubelet Boubéya, Ministre de l'Intérieur.	Photographie de deux personnes dont l'une, en uniforme, est assise, alors que l'autre est debout, et pose sa main sur l'épaule de la première.
369	Cérémonie mortuaire d'hommage militaire. On peut voir un cercueil et une personne déposant une gerbe de fleurs devant le cercueil, en premier-plan.	Deux photographies dont une de Mathias Otounga Ossibadjouo, et une autre de plusieurs personnes habillées en militaire avec comme chef de fil en premier-plan, Ali Bongo Ondimba.

370	Montage photo sur lequel on distingue Ali Bongo Ondimba, sa mère et un officier (militaire) de la GR (on suppose au regard du titre), avec des bulles de conversation qui prêtent la parole à la mère qui dit « On vous connaît » et au fils de répondre « Même celui-là aussi maman », en pointant du doigt l'officier.	Général Grégoire Kouna.
371	Affiche du président de la CAF Issa Hayatou, avec divers messages tels que : *« #PASDECANGABON2017, #Jedénonce241, #BongoIsKilling and #FranceIsWathcing », « Issa Hayatou président de la CAF complice du régime Bongo ''vous êtes la honte du football africain'' »*	Logo de Total détourné avec des messages et hashtags.
372	Photographie de Jean Ping et René Ndemezo'Obiang qui se font une accolade en souriant.	Deux photographies. Sur la première on peut voir Jean Ping et René Ndemezo'Obiang discutant, et sur la seconde, on peut voir une jeune femme tenant une pancarte sur laquelle il est écrit : « Bongo la CPI t'attend ! »
373	Deux photographies dont Louis-Gaston Mayila d'une part et René Ndemezo'Obiang d'autre part.	Deux photographies. Sur la première, on distingue Jean Ping et Louis-Gaston Mayila, et sur la seconde, on distingue Alain-Claude Bilie By Nze en premier plan et d'autres personnes assis autour d'une table dans un restaurant.
381	Ali Bongo Ondimba prononçant un discours, avec une légende qui dit *« Ce que l'on retient du rapport de la Mission des observateurs de l'Union européenne c'est qu'Ali Bongo et les siens ont triché, volé et tué des Gabonais »*	Véhicule de type pickup avec des policiers à son bord, et d'autres à proximité.

Tableau 29 : Descriptions des illustrations des Unes et des articles auxquels elles renvoient pour *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

6.2 Les genres journalistiques dans la presse d'opposition

La presse écrite comporte d'après Jean-Michel Adam (2001) des catégories rédactionnelles que les manuels de journalisme détaillent avec plus ou moins de convergence. Mais rappelons tout de même avant d'aborder les genres journalistiques dans la presse d'opposition la définition et le traitement de ceux-ci ne sont pas unanimes tant chez les professionnels de l'information, que dans les manuels journalistiques en question. Puisque, comme l'explique Marc Lits (2003), la notion de genre est l'objet de confrontations virulentes, de malentendus, au point que certains en contestent quasiment l'existence, ou la pertinence épistémologique, quand d'autres y voient un préalable à toute analyse textuelle. Les genres journalistiques révèlent l'énonciation journalistique et contribuent à l'identité discursive du journalisme. En effet, *« le genre par lequel est traité un sujet conditionne à la fois la technique de recherche et de recueil d'information du journaliste ainsi que la nature même des données collectées (orales, écrites) ; et inversement, le type de données collectées conditionne le genre »* (Ringoot, 2004, p.106). Celui-ci doit être considéré avant tout comme un produit de l'écriture, et c'est la forme de la rédaction qui en est capitale *« même si elle ne suffit pas à caractériser la totalité des genres »* (Agnès, 2009, p.26), elle aide au moins à déterminer l'ensemble du processus de production. Il permet d'inscrire tout texte dans une histoire, une architextualité, une famille de rapports de ressemblances, de dissonances, de transformation, de répétition pour Marc Lits (2009). Pour cet auteur, il faut toujours interroger le rapport ambigu qui s'établit entre tout texte et le genre dans lequel il pourrait s'inscrire parce que celui-ci est toujours lu en fonction de la série dans laquelle le lecteur l'inscrit.

Souvent imposé par la charte éditoriale, les genres journalistiques convoqués pour traiter l'information peuvent avoir plusieurs conséquences pour Yves Agnès (2009), notamment sur le temps passé à la collecte de l'information, le mode de recueil de l'information, le type d'écriture et le temps passé à la rédaction de l'article. À la fois des manières de faire et des raisons d'être, les genres journalistiques sont des modèles susceptibles d'évoluer, de se transformer, de s'adapter (Ringoot, 2014) qui les

distinguent les uns les autres par au moins deux aspects, mais souvent davantage (Agnès, 2009). Par ailleurs, ils doivent être pris comme des outils d'analyse et d'interprétation permettant de structurer des univers textuels (Lits, 2009). Ceux-ci se divisent entre deux grandes familles. D'une part, les genres d'informations associés à l'objectivité, parmi lesquels ont compte la brève, le compte-rendu, le reportage, l'interview, etc. D'autre part, les genres de commentaires associés à la subjectivité dont l'éditorial, le billet, la chronique. (Ringoot, 2014). De plus, *« dans le journal, pris sans son ensemble, le genre fait partie du système de distinction et de valorisation des informations. Le profil éditorial d'un journal est dessiné par la gestion des genres dans le produit informatif »* (Ringoot, 2004, p.107). Il convient de s'intéresser dans ce cas aux genres privilégiés par la presse d'opposition, qui peuvent être mis en perspective avec les propos recueillis au cours de nos entretiens, notamment le processus de production de l'information (recherche de l'information, collecte de données, types de données collectées). Il apparaît donc que plusieurs genres sont régulièrement convoqués par la presse d'opposition : l'analyse, le communiqué, le compte-rendu, l'interview, et le reportage. Ce qui fait dire à Yves Agnès (2015) que les genres journalistiques[182] sont la résultante multiforme d'un processus de production aboutissant à l'article, allant du recueil des informations, à l'écriture, en passant par la sélection des faits, et l'adaptation au public visé. Si pour cet auteur, le choix du genre se fait généralement en amont dès la réception des informations, il peut toutefois arriver que le recueil de l'information détermine beaucoup plus rarement le genre, ou bien que celui-ci soit imposé par la charte éditoriale et visuelle.

Dans la presse d'opposition au Gabon, il semble difficile de définir les limites entre les genres journalistiques convoqués dans le traitement de l'information parce qu'il y existe ce que Laurent-Charles Boyomo Assala (2009) qualifie de syncrétisme des genres lorsqu'il parle du journalisme en Afrique, où apparaissent dans les genres journalistiques des emprunts à l'écrit et à l'oral qui sont rationnels et pédagogiques, endogènes et

[182] Si l'auteur distingue 27 genres journalistiques, il précise toutefois qu'il ne faut pas s'enfermer dans une rigidité, car la pratique professionnelle du journalisme est mouvante et changeante. Ainsi, certains genres peuvent prendre des formes écrites variées, si bien qu'il arrive parfois de les confondre.

colorés. Pour lui, la pression du terrain sur les journalistes et la convergence des événements dont ils traitent ne permettent plus d'établir une distinction aussi nette entre les genres que dans les manuels. De ce fait, le genre journalistique apparaît pour lui comme étant une référence molle, soutenue davantage par un discours professionnel en quête de frontières stables pour délimiter son champ que par des principes clairs et assignables. Ce qui lui fait dire que *« l'identification du genre n'est jamais donnée en raison de ce que non seulement certains genres sont rarement utilisés dans les journaux […], mais de plus, de nombreux papiers de journalistes sont en réalité une mosaïque de genres »* (Boyomo Assala, 2009, p.245). Ainsi, il apparaît d'après les classifications proposées par Yves Agnès (2015) que les genres journalistiques de la presse d'opposition semblent se confondre, alors que d'autres se distinguent aisément, comme c'est le cas des interviews par exemple. Cependant, dans un souci de rendre compte des grandes tendances des genres convoqués, nous avons choisi de les classer en fonction des catégories auxquelles elles se rapprochent le plus. Nous pouvons ainsi relever six genres principaux.

D'abord, l'analyse qui est un genre qui s'appuie sur les faits qu'elle cherche à analyser c'est-à-dire expliquer. Dans la presse d'opposition, on a surtout affaire à des analyses politiques pour éclairer l'opinion. Il n'est pas nécessaire que le journaliste aille sur le terrain pour faire une analyse, ce qui laisse suggérer que celui-ci doit avoir des acquis personnels en plus de connaissances puisées dans de la documentation. Si l'analyse doit, d'après Yves Agnès (2015) être en prise sur un événement d'actualité afin d'avoir de l'impact sur le lecteur, nous sommes en droit de nous interroger quant aux analyses de la presse d'opposition. En effet, celles-ci ressemblent à s'y méprendre à des commentaires déguisés en analyses parce que les journalistes y distillent des jugements et parfois des opinions personnelles qui ne sont pas de nature à laisser le lecteur se faire sa propre opinion sur les faits présentés. C'est d'ailleurs le genre journalistique que la presse d'opposition privilégie comme on peut le constater dans le graphique suivant tant chez *Échos du Nord* que chez *Le Mbandja* :

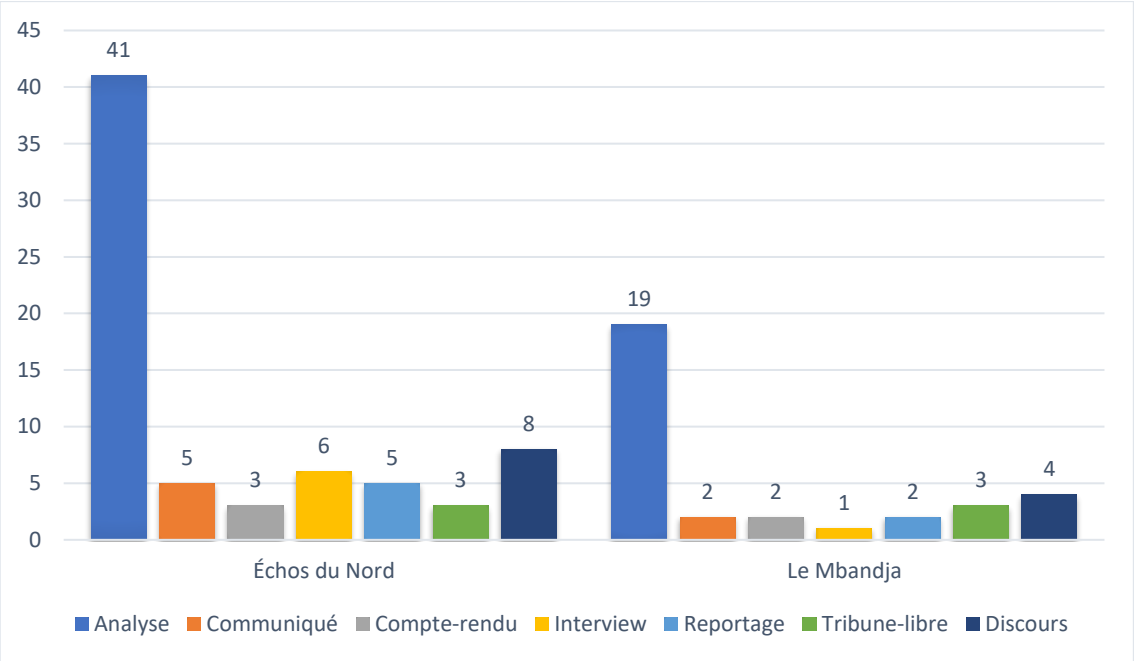

Graphique 9 : Répartition des genres journalistiques chez *Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

En plus des six principaux genres relevés (Analyse, Communiqué, Compte-rendu, Interview, Reportage, Tribune-libre) nous constatons qu'une part non négligeable est accordée aux discours comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus en raison de 8 (11%) chez *Échos du Nord* et 4 (12%) chez *Le Mbandja.* Pour chacun des journaux, le discours arrive en deuxième position du classement derrière l'analyse. Peut-on supposer à propos de ceux-ci comme le dit Marc Lits (2003) que le recours régulier aux discours dans la presse d'opposition traduirait un succès de ceux-ci auprès du public ? En effet, pour cet auteur, les genres ne naissent et ne se développent que dans les pratiques d'écriture ou les succès de lecture. De ce fait, ils ont un lien avec le populaire au sens de leur retentissement auprès d'un public large dans la mesure où c'est le genre qui fonde le pacte initial de réception, qui détermine la recevabilité et les effets du texte. En termes de pourcentages, la part des différents genres journalistiques peut donc être représentée de la manière suivante pour *Échos du Nord* d'abord :

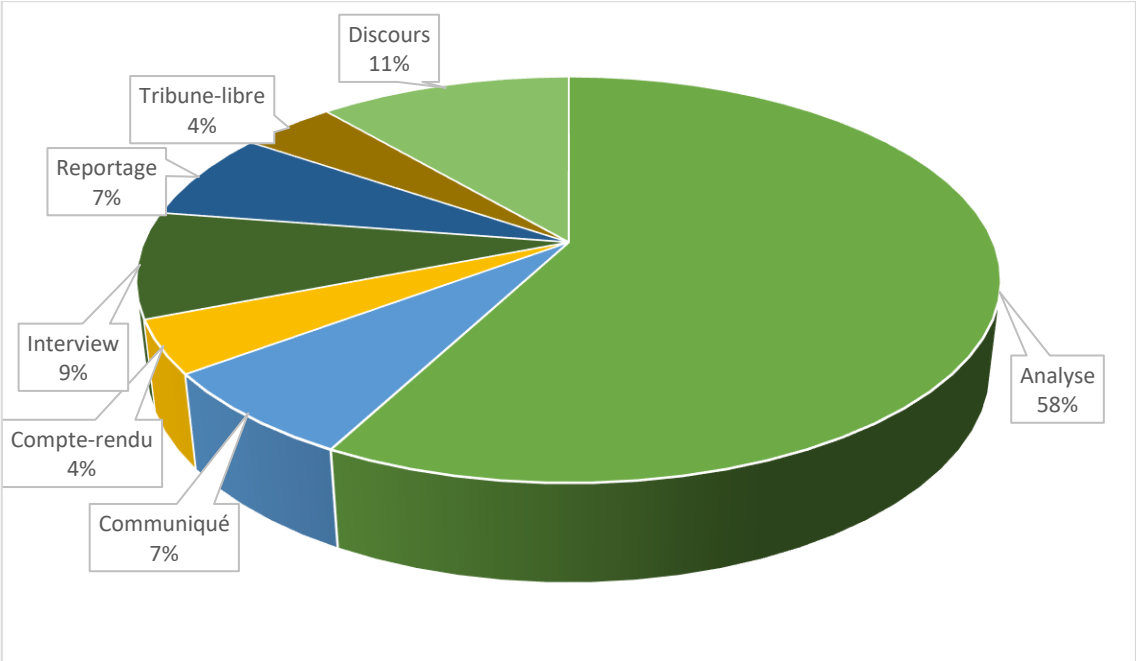

Graphique 10 : Pourcentage des genres pour le journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Les discours chez *Échos du Nord* émanent pour la plupart des acteurs politiques de l'opposition, en commençant par Casimir Oyé Mba dans le numéro 350, où il évoque la question du processus de désignation du candidat unique de l'opposition à l'élection présidentielle. Puis, le tour revient à la coalition de l'opposition à savoir Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba et Jean Ping. Ils s'adressent à tous les Gabonais, pour leur expliquer les raisons qui les ont conduits à se réunir autour de la question d'un candidat unique de l'opposition pour l'alternance, contre Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle. Ensuite, c'est Jean Ping qui s'adresse aux populations afin de les rassurer qu'il a compris leurs attentes et il les appelle à le voter lors du scrutin électoral. Et plus loin, dans le numéro 356, il dénonce le parti pris de la Cour constitutionnelle en faveur d'Ali Bongo Ondimba et accuse l'institution d'avoir manipulé les chiffres de l'élection présidentielle afin de le déclarer vainqueur. Ensuite, l'Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE) va réaffirmer dans le numéro 371 la volonté pour l'opposition d'évincer Ali Bongo Ondimba du fauteuil présidentiel en annonçant sa participation au dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping. Dialogue national à l'occasion duquel il va prononcer un discours d'ouverture (N°356) et un discours de

clôture (N°371). Ce même Jean Ping va également prononcer un discours en raison de la publication du Rapport de la MOE-UE pour dire que ce Rapport confirme que c'est bien lui le vainqueur de l'élection présidentielle du 27 août 2016. Pour résumer ce que nous venons de présenter, nous pouvons avoir une vue plus éclairée des numéros, page et énonciateurs de ces discours, ainsi que leurs statuts respectifs dans le tableau ci-dessous.

N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
350	Allocution de Casimir Oyé Mba	5	Casimir Oyé Mba	Membre de la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique
351	Lettre à tous les Gabonais !	3	Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba, Jean Ping	Coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique
Hors-Série 06	Le moment est venu !	12	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
356	Déclaration	5	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
371	Déclaration de l'Alliance Démocratique et Républicaine. Notre idéal, Construire	4	Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)	Parti politique de l'opposition
381	Déclaration de son Excellence Jean Ping à l'issue de la publication du Rapport de l'Union Européenne sur l'élection présidentielle du 27 août 2016	4	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
384	Discours d'ouverture de Jean Ping	6 & 8	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
386	Discours de clôture de Jean Ping	6 & 8	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle

Tableau 30 : Discours relevés chez *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Chez *Le Mbandja*, les discours émanent aussi de personnalités ou groupements politiques et représentent également une part non négligeable dans le journal, avec les analyses et tribunes-libres comme en témoigne le camembert ci-dessous :

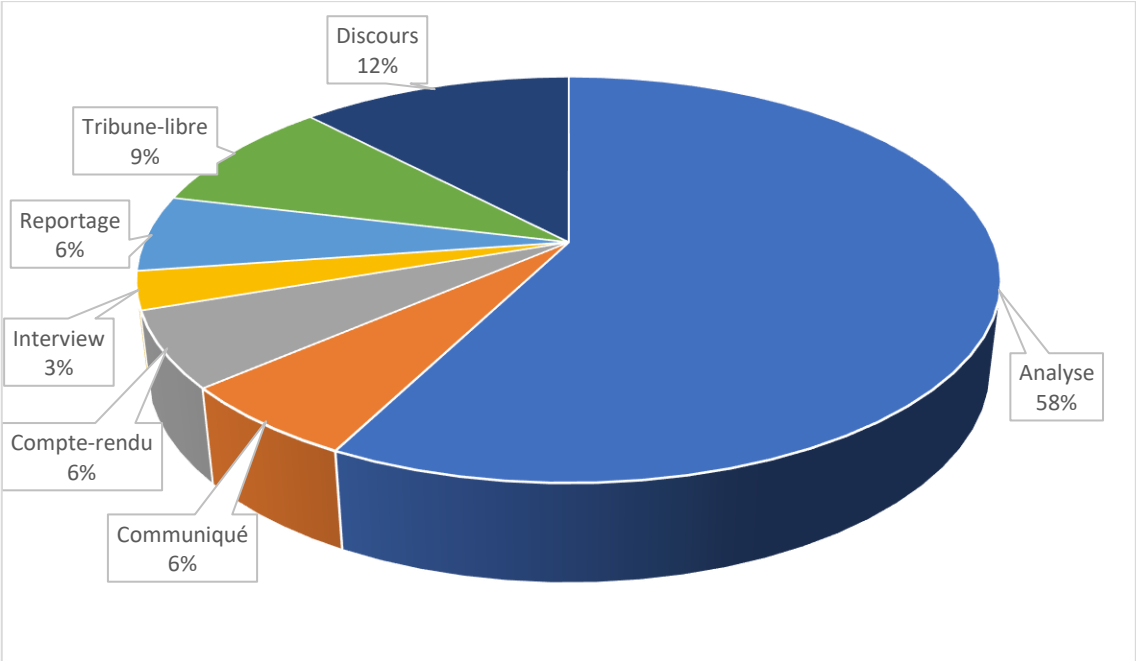

Graphique 11 : Pourcentage des genres pour le journal *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Le premier discours relevé dans le corpus d'articles du journal *Le Mbandja* émane du Dr Édouard Engohang Allogho, président de l'Union du Peuple pour la Liberté (UPL) qui est un parti politique de l'opposition, dans lequel il évoque la libération du pays comme étant une charge qu'il accepte de porter en tant que nouveau président de ce groupement politique. Ensuite, c'est au tour de Casimir Oyé Mba de prendre la parole. Il revient notamment sur la candidature unique de l'opposition alors qu'il était jusqu'alors candidat à l'élection présidentielle pour le compte de l'UN. Puis le « Lettre » adressée à tous les Gabonais émanant de la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique, à savoir Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba et Jean Ping. À cinq jours de l'élection présidentielle, *Le Mbandja* publie ce discours, identique à celui publié par *Échos du Nord* dans son numéro 351. Le discours appelle au vote de Jean Ping et réaffirme la volonté de ses émetteurs de « se débarrasser » d'Ali Bongo Ondimba. Enfin, le dernier discours soulevé quant à lui émane d'un groupement, par la voix de son porte-parole Bakita-Moussavou, au nom des filles et fils de la province de la Nyanga afin de dénoncer la politique de l'État pour la Nyanga et affirmer le soutien des fils et des filles de la province à Jean Ping.

N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
359	Discours de circonstance du nouveau président de l'UPL	6 & 7	Dr Édouard Engohang Allogho	Président de l'Union du Peuple pour la Liberté (UPL)
363	« La candidature unique est nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante »	7	Casimir Oyé Mba	Membre de la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique
364	Lettre ouverte au peuple gabonais	4	Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba, Jean Ping	Coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique
373	Déclaration des filles et fils de la province de la Nyanga au lendemain de l'élection présidentielle du 27 août 2016	6	Bakita-Moussavou	Porte-parole des filles et fils de la province de la Nyanga

Tableau 31 : Discours relevés chez *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Ensuite, le communiqué qui est un genre qui traduit une communication provenant d'émetteurs extérieurs, et peut aussi émaner de la Rédaction elle-même arrive en en quatrième position pour *Échos du Nord*, et quatrième ex-aequo avec le reportage et le compte-rendu pour *Le Mbandja*. Dans le cas de la presse d'opposition, nos analyses révèlent que les communiqués publiés sont issus essentiellement des acteurs politiques de l'opposition et/ou divers groupements. Dans l'ensemble, ceux-ci représentent une part de 7% (5) chez *Échos du Nord* et 6% (2) chez *Le Mbandja,* tel qu'on peut le voir dans le tableau suivant, récapitulant les publications qui s'apparentent le plus au communiqué :

ÉCHOS DU NORD				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
Hors-Série 05	Déclaration des universitaires	9	Collectif 21	Groupement d'universitaires
Hors-Série 06	Communiqué du Club 90 pour une alternance démocratique	2	Noël Bertrand Boundzanga	Président du Club 90
Hors-Série 06	Consignes pour le vote de samedi	5	*Échos du Nord*	*Échos du Nord*
353	Communiqué de presse de l'Association des Altogovéens pour l'Alternance	9	Michel Ongoundou Loundah	Représentant de l'Association des Altogovéens pour l'Alternance
Hors-Série 08	Déclaration du Rassemblement Héritage & Modernité	12	Héritage & Modernité	Parti politique de l'opposition
LE MBANDJA				
N°	TIRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
365	Communiqué du Club 90	6	Noël Bertrand Boundzanga	Président du Club 90
381	Calendrier du dialogue national pour l'alternance	4	Jean Gaspard Ntoutoume Ayi	Porte-parole de Jean Ping

Tableau 32 : Communiqués relevés chez *Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour *Échos du Nord*, le premier communiqué c'est celui du groupement d'universitaires, c'est-à-dire le Collectif 21 qui parle de la candidature unique d'opposition à laquelle il est favorable pour le renouvellement de la classe politique dirigeante. Le Club 90 se place également en faveur de l'alternance politique en invitant d'autres personnalités (Raymond Ndong Sima, Bruno Ben Moubamba, Dieudonné Minlama Mintogho, Gérard Ella Nguéma) à rejoindre la coalition de Jean Ping. Puis, en prévision du vote à venir, *Échos du Nord* consacre un encadré dans le Hors-Série 06 à quelques consignes de vote qu'il adresse à ses lecteurs en leur décrivant leur comportement dans l'isoloir et en face des urnes pour voter Jean Ping. Puis, par la voix de son porte-parole, le communiqué de presse de l'Association des Altogovéens pour l'Alternance se désolidarise d'Ali Bongo Ondimba, dénonçant le fait d'être pris en otage par le régime pour lui servir de bouc émissaire. En effet, la province du Haut-Ogooué où l'on retrouve les altogovéens est la province d'origine d'Ali Bongo Ondimba dont il se servirait pour démontrer à l'opinion qu'il est aimé dans son fief et que celui-ci ne peut

que le soutenir. D'ailleurs les soupçons de fraude électoral entachent fortement cette province. Dans la foulée, le groupement politique Héritage & Modernité publie un communiqué dans lequel plusieurs thèmes sont abordés, à savoir l'élection présidentielle, les violences postélectorales, l'incarcération d'opposants par le régime Bongo-PDG.

Chez *Le Mbandja* nous nous rendons compte qu'un communiqué du Club 90 y est publié dans lequel son président Noël Bertrand Boundzanga prend la parole pour clamer le positionnement du Club en faveur de l'alternance politique. Puis, Jean Gaspard Ntoutoume Ayi, porte-parole de Jean Ping, va communiquer le programme du dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping lors d'un point de presse, revendiquant au passage la victoire de Jean Ping à l'élection présidentielle du 27 août 2016.

Le compte-rendu est également présent dans la presse d'opposition en raison de 3 (4%) chez *Échos du Nord*, et 2 (6%) chez *Le Mbandja*. Le compte-rendu vise à rendre compte de quelque chose, d'un événement. Convoqué comme un genre journalistique, celui-ci désigne le récit d'un événement auquel le journaliste a assisté. Ces événements peuvent être de divers ordres, dont les conférences de presse, les meetings politiques, les rencontre sportives. Pour la presse d'opposition, nous constatons que l'essentiel des comptes-rendus a trait à des manifestations politiques, et plus précisément des manifestations politiques de l'opposition. Ce qui d'ailleurs n'est pas étonnant, puisque les journalistes ont déclaré au cours de nos entretiens avoir des difficultés à accéder aux milieux à priori réservés à la presse publique ou à la presse privée proche du pouvoir pour couvrir des événements en lien avec les acteurs politiques de la majorité et ainsi apporter une information objective à l'opinion. Sur l'ensemble des publications qui s'apparentent le plus à des comptes-rendus que nous avons relevés dans les corpus d'articles des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja*, ceux-ci ont été en majorité produits par des journalistes.

ÉCHOS DU NORD				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
380	Les assises s'ouvrent le 18 décembre prochain	3	Jean Michel Sylvain	Journaliste
382	Mais encore ??!!	4	Collectif Gabon Démocratie	Groupement politique de l'opposition
383	Une ouverture pleine de spiritualité	3	Sophie Beuve Méry	Journaliste
LE MBANDJA				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
359	Appel à la candidature unique de l'opposition	4	Justin Mbatchi	Journaliste
373	Un marché de dupe ?[183]	5	*Échos du Nord*	*Échos du Nord*

Tableau 33 : Comptes-rendus relevés chez *Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

L'interview quant à elle n'est pas en reste dans les genres auxquels la presse d'opposition a recours. Elle désigne un entretien que le journaliste réalise avec une ou plusieurs personnalités aux statuts divers et variés. Un dialogue se met alors en place, où le journaliste pose des questions et l'interviewé doit y répondre. Ce genre est à ne pas confondre avec la table ronde, le face-à-face ou le micro-trottoir. Ainsi, nous en relevons 6 (9%) pour *Échos du Nord* et 1 (6%) pour *Le Mbandja.* Divers profils composent les personnes interviewées comme nous pouvons le voir à travers les statuts qui leurs sont attribués par les journaux, et qui définissent donc leurs identités discursives. Cependant, si les entretiens sont menés par des journalistes, deux d'entre eux (29%) sont des journalistes extérieurs aux deux journaux.

[183] Le journal *Le Mbandja* tout en commentant rapidement, publie le rapport concernant la situation en République Démocratique du Congo (RDC), comme évoqué par ailleurs dans le numéro 371, page 5 émanant des travaux du conclave du rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement tenu à Kinshasa le mardi 4 octobre 2016.

ÉCHOS DU NORD				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
345	« Monsieur Ali Bongo Ondimba sera destitué avant la fin de son mandat et rien n'y fera »	8	Propos recueillis par SBM auprès du Pr Albert Ondo Ossa	Journaliste auprès du président de l'Union Sacrée pour la Patrie
Hors-Série 05	« C'est certain, tout plaide en faveur de Jean Ping ! »	8 & 9	Propos recueillis par Sophie Beuve Méry et Aria Stark auprès d'Alexandre Barro Chambrier	Journalistes auprès du Président du Rassemblement Héritage et Modernité (H & M), membre du bureau de la coordination de la campagne de Jean Ping
Hors-Série 05	« Si Ali Bongo faisait un test ADN, je suis sûre qu'on trouverait dans son génotype un gène unique au monde, celui de la fraude exacerbée »	9	Laurence Ndong	Docteur en didactique des science et porte-parole du Président élu Jean Ping, militante des droits de l'Homme.
Hors-Série 07	Anges Kévin Nzigou* : « La Cour constitutionnelle gabonaise est hors la loi »	6	Propos recueillis par Viviane Forson auprès de Anges Kévin Nzigou	Journaliste chez *Le Point Afrique*, auprès Auteur du manuel « Je plaide constitutionnels », défenseur acharné des libertés publiques et du respect des lois fondamentales, avocat au barreau de Libreville
Hors-Série 08	« Les juges constitutionnels sont placés chacun devant sa conscience et seule cette conscience les amènera à rester fidèles à la vérité des urnes et à rendre justice au sang déjà versé par les Gabonais »	8	Propos recueillis par Sophie Beuve Méry auprès d'Anaclet Bissielo	Journaliste auprès d'un enseignant-chercheur et proche de Jean Ping
356	Coup d'État électoral 2016	2	Entretien conduit par Anthony Lattier de *RFI* auprès de Jean Baptiste Placca	Journaliste chez *RFI* auprès d'un journaliste franco-togolais et chroniqueur sur *RFI*
LE MBANDJA				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
381	« Le Gabon, une démocratie meurtrière »	3	Réalisé par Guy Pierre Afane Ayare auprès de Noël Bertrand Boudzanga	Journaliste auprès du président du Club 90, auteur d'un livre

Tableau 34 : Les interviews relevées pour *Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Puis, nous en venons au reportage, qui est un genre journalistique caractérisé par le récit de ce que le journaliste a vu ou entendu sur le terrain. C'est à partir de ces données empiriques qu'il rédige son article, en s'appuyant ainsi sur sa propre

expérience. Il cherche à rendre attractive l'information qu'il transmet. Partant de cette caractérisation du reportage, nous avons donc constaté qu'il y'en avait 5 (7%) chez *Échos du Nord* et 2 (6%) chez *Le Mbandja* comme nous pouvons nous en rendre compte dans le tableau ci-dessous, qui en récapitule les localisations, ainsi que les auteurs de ces reportages et leurs statuts, ou identités discursives dans les deux journaux.

ÉCHOS DU NORD				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
352	À Paris l'ambassade du Gabon a été le théâtre de scènes de violences samedi soir alors que les Gabonais de la diaspora étaient eux aussi appelés aux urnes, lors du scrutin décisif après cinquante ans de règne du clan Bongo	10	Maria Malgardis	Journaliste chez *Libération*
361	Le collectif des Gabonais de Lyon dénonce les violences et le coup d'État militaro-constitutionnel exécutés par Ali Bongo	8	Anges Kevin Nzigou	Journaliste
383	Le dialogue national pour l'alternance en images	8		
385	Tous au meeting de la libération	3	SYA	Journaliste
386	Jean Ping annonce « le calme qui précède la tempête »	3	Arthur Page	Journaliste
LE MBANDJA				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
359	Le Dr Édouard Engohang Allogho succède à Pierre Amoughe Mba	6	Odette Melighe	Journaliste
360	Guy Nzouba Ndama explique sa vision aux Lambarénéens	7	Esaïe Ndiloroum	Journaliste

Tableau 35 : Les reportages relevés chez *Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Ces reportages émanent essentiellement des journalistes, mis à part le fait qu'un seul d'entre eux a été emprunté à un autre journal, puisqu'il a été réalisé par une journaliste extérieure aux deux journaux comme en témoigne le tableau ci-dessous. Il s'agit de Maria Malgardis du journal *Libération*. *Échos du Nord* reprend dans son édition numéro 452 un article qu'elle a rédigé, évoquant l'ambiance à l'Ambassade du Gabon à Paris le jour du scrutin électoral le 27 août 2016.

La tribune libre est aussi un genre journalistique également convoqué dans la presse d'opposition comme nous l'avons constaté. Du moins, du fait de la difficulté de délimiter les genres journalistiques dans ces journaux, nous avons classé certains articles

comme étant des tribunes libres. En effet, *Échos du Nord* et *Le Mbandja* y donnent la parole à des personnalités extérieures afin de s'exprimer dans leurs colonnes en participant à l'écriture du journal. Ces personnalités s'expriment sur l'actualité politique. C'est une manière pour le journal de publiciser diverses opinions.

ÉCHOS DU NORD				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
Hors-Série 07	Lettre ouverte à Madame Marie-Madeleine Mborantsuo Présidente de la Cour constitutionnelle de la République Gabonaise	7	Communauté des gabonais du Canada pour l'Alternance et le refus du coup d'État Électoral (CARCEE)	Groupement d'intérêt politique de la diaspora gabonaise à l'étranger (Canada)
355	Lettre ouverte à Sa Sainteté le Pape François	10	La Communauté des ressortissants gabonais installés en France	Communauté diasporique gabonaise en France
385	Franchement !	4	Collectif Gabon Démocratie	Parti politique de l'opposition
LE MBANDJA				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
360	Le point de vue du candidat Raymond Ndong Sima	7	Raymond Ndong Sima	Candidat indépendant à l'élection présidentielle
369	« Comment sortir de la crise ? »	6	Noël Bertrand Boundzanga	Universitaire, Président du Club 90
371	L'abbé Dimitri Ayatebe Éname charge Ali Bongo	8	*Échos du Nord* et Abbé Dimitri Ayatebe Éname	Le journal, et le prêtre qui a prononcé cette homélie

Tableau 36 : Tribunes-Libres relevés chez *Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour conclure sur les genres de la presse d'opposition, nous ne saurions terminer sans aborder l'analyse, principalement convoquée par la presse d'opposition ou du moins les deux journaux que nous analysons. Ces articles classés comme relevant de l'analyse émanent des journalistes des deux journaux à quelques exceptions près. En effet, nous remarquons que l'écriture de certains articles est attribuée à des personnes autres que les journalistes d'*Échos du Nord* d'une part, et du journal *Le Mbandja* d'autre part. Sur les 41 (58%) articles d'analyse d'*Échos du Nord*, 6 (15%) proviennent d'acteurs extérieurs au journal, dont un journaliste (3%) également extérieur au journal puisqu'il s'agit de Yves Michalon, journaliste chez *Le Point Afrique*. De même chez *Le Mbandja*,

sur les 19 (60%) articles d'analyses relevés, 2 (11%) d'entre eux émanent de personnalités extérieures à la Rédaction. On peut s'en rendre compte dans le tableau suivant, où, à travers les statuts et/ou identités discursives où les énonciateurs nous permettent de voir qu'il s'agit de divers acteurs agissant sur le plan politique :

ÉCHOS DU NORD				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
353	La voie de la Cour constitutionnelle est inopérante	7 & 8	Grégoire Biyogo	Philosophe, poète, écrivain, et politologue
358	Gabon, une leçon de résistance	3	Yves Michalon	Journaliste chez *Le Point Afrique*
368	Activisme ou devoir civique ?	5	Collectif « Pouvoir Au Peuple » Gabon	Groupement politique de l'opposition
372	Ll4aphonie septennale d'Ali Bongo et son soudain besoin de dialogue national	6	Cédrin Mounziégou	Journaliste chez *Infos241.com*
380	Non au coup de force systématique !	3 & 4	Charles R. M'BA	Ancien ministre, ancien sénateur
386	Bientôt la prestation de serment du Chef de l'État Jean Ping	4	Dr Bellarmin Moutsinga	Porte-parole de Jean Ping
LE MBANDJA				
N°	TITRE	PAGE	ÉNONCIATEUR	STATUT
365	« Demain doit s'écrire avec vous ! Demain doit s'écrire avec Ping ! »	7	Sylvie Mengue m'Eya'a	Conseillère spéciale du président Guy Nzouba Ndama, Présidente du Conseil exécutif du Mouvement civique du Gabon, Présidente du Mouvement civique des femmes
367	Démanteler l'intox médiatique d'Ali et ses soutiens	6	René Ndemezo'Obiang & Alexandre Barro Chambrier	Membre de la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique & le Président du Rassemblement Héritage et Modernité, membre du bureau de la coordination de la campagne de Jean Ping

Tableau 37 : Les analyses d'acteurs extérieures aux rédactions d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Bien que nous ayons à priori identifié les genres journalistiques de la presse d'opposition, ou du moins ceux qui apparaissent comme tel dans l'ensemble de notre corpus d'articles, cette classification doit toutefois être considérée comme limitée. En effet, même si elle fournit des informations non négligeables sur le recours privilégié à

certains genres, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des articles de notre corpus presse ont des points communs qui brouillent les frontières entre les genres. C'est ce que Christophe Gimbert et Yvon Rochard (2009) nomment des « hybrides » pour désigner des articles difficilement classifiables dans un genre académique précis. Pour ces auteurs, ce sont des articles qui empruntent à différents genres, dont la construction est quelque peu improvisée, agrémentée de citations. Cette perception assez floue des genres journalistiques dans la presse d'opposition trouve en partie son explication dans les conditions matérielles et financières de celle-ci, qui ne sont pas de nature à favoriser un travail de terrain conséquent et rigoureux. De plus, les rédactions comptent peu de journalistes. Se consacrer à des genres tels que les reportages et enquêtes reviendrait assez coûteux, et mobiliserait davantage les ressources humaines dont cette presse qui n'en dispose pas. Le temps est également un facteur à prendre en considération. Les difficultés de déplacements et d'accès au terrain, et plus spécifiquement aux sources favorise en partie l'émergence de ces genres « hybrides » qu'on retrouve dans la presse d'opposition.

Lors de nos observations sur le terrain, nous avons noté que le genre n'était jamais abordé en conférence de rédaction. Les sujets intéressants étaient proposés. Chaque journaliste proposait un sujet sans réellement définir sur quel format celui-ci allait être traité en vue de sa publication dans le journal. Dans ce cas, le choix d'un genre à privilégier pour une actualité à couvrir n'était pas soumis à la réflexion collective. Une réflexion, qui semble-t-il, intervenait pour le journaliste au moment de rédiger son papier. Cela est-il dû à un manque de formation et donc une méconnaissance des genres ? Ou bien encore à une absence de consignes claires pour les journalistiques ? Que dire alors de l'absence de chartes rédactionnelles ou déontologiques[184] abordant la question des genres journalistiques, afin de fournir des repères d'écriture qui structurent le travail journalistique ? Autant de questions qui sont demeurées sans

[184] Magali Prodhomme-Allègre (2009) précise que la charte rédactionnelle rassemble des recommandations principalement formelles, qui édictent des règles d'écriture précises. Elle est donc descriptive, et déclinerait une manière de faire. Alors que la charte déontologique quant à elle dévoilerait les valeurs, la culture, voire la philosophie de l'entreprise. Elle est donc prescriptive, et s'attacherait à une manière d'être.

réponses au cours de notre recherche. Même s'il faut le dire, la forte présence d'énonciateurs politiques dans les colonnes du journal interroge. Est-ce uniquement parce que l'accès à d'autres sphères informationnelles reste difficile pour cette presse, ou est-ce plutôt une volonté du journal de publiciser ces acteurs ? Leur parti-pris pour l'opposition étant assumé, nous ne pouvons que conclure à la lecture des genres journalistiques convoqués par la presse d'opposition qu'ils tiennent leur source de la dialectique Majorité/Opposition qui préexiste dans le champ politique et qui se transpose au champ médiatique.

6.3 Les politiques d'énonciation, marqueur d'une énonciation partisane

6.3.1 Identités réelles, recours aux pseudonymes et absence de signatures

Les journalistes de la presse d'opposition ont-ils recours à leurs identités réelles ou aux pseudonymes pour signer les articles dont ils sont les autres ? Ceux-ci ont affirmé recourir aux pseudonymes pour plusieurs raisons comme nous l'évoquerons par ailleurs dans la suite de ce travail. De plus, nous avons constaté lors des analyses du corpus d'articles que, même si ceux-ci semblaient pour la plupart signés, aucun des noms qui était en signature ne nous était familier, c'est-à-dire ne correspondait pas à l'identité connue des journalistes interrogés et dont nous avons anonymisé les entretiens.

Chez *Échos du Nord*, nous avons ainsi répertorié 16 signatures différentes avec des répartitions relativement inégales sur le nombre d'articles publiés. En effet, Stephen Jean Landry se situe en tête avec 13 articles publiés dans la rubrique politique. Il est suivi de loin par un autre journaliste, Jean Michel Sylvain qui a publié 4 articles dans la rubrique politique également, alors que Freeman Moutou et Jonas Moulenda en ont publié 3, suivis de près par Prince Villa, Arthur Page, Sophie Beuve Méry qui ont publié 2 articles chacun, même si Sophie Beuve Méry a co-écrit un article avec Aria Stark, ou

plutôt réalisé une interview avec Alexandre Barro Chambrier, acteur politique de l'opposition et président du rassemblement Héritage et Modernité, et membre du bureau de la coordination de la campagne électorale de Jean Ping. Tous les autres journalistes ont publié chacun un article, même si nous relevons que pour SBM il s'agit d'un entretien intitulé *« ''Monsieur Ali Bongo Ondimba sera destitué avant la fin de son mandat et rien n'y fera'' »* (N°345, p.8) accordé à Albert Ondo Ossa, président de l'Union Sacrée pour la Patrie (USP), un parti politique de l'opposition. Dans Cet entretien, celui-ci réaffirme son objectif et celui de son parti politique de destituer Ali Bongo Ondimba pour imposture faux et usage de faux, et s'engage à faire barrage à sa candidature à l'élection présidentielle.

Toutefois, d'autres articles du journal ne comportent pas de signatures. C'est le cas notamment de l'encadré intitulé, *« Consignes pour le vote samedi »* (Hors-série n°06, p.5) dans lequel le journal oriente les électeurs à voter le candidat Jean Ping, en décrivant en détails comment se présente son bulletin de vote, afin qu'il puisse être distingué de tous les autres en ces termes : *« Le bulletin de Jean Ping est jaune, son visage reconnaissable sur le bulletin ainsi que son logo : une torche allumée tenue d'une main ». Puis, l'article « Et si par extraordinaire… ! »* (N°377, p.4), se trouvant dans un encadré qui évoque les hésitations des politiques français à féliciter Ali Bongo Ondimba pour sa réélection. L'auteur revient notamment sur les propos de François Fillon[185], qui aurait déclaré que c'est Jean Ping qui a été élu à l'élection présidentielle du 31 août 2016, et non Ali Bongo Ondimba. Il y'a également l'article *« Le dialogue national pour l'alternance en images »* (N°383, p.8) composé essentiellement de photographies de la rencontre convoquée par Jean Ping à la suite de l'élection présidentielle. Ces photographies recouvrent toute la surface de la page, hormis la présence d'un bandeau publicitaire sur le rez-de-chaussée de la page. La majorité des photographies sont légendées, mais le photographe qui les a prises n'est pas mentionné.

[185] François Fillon a été Premier Ministre en France de 2007 à 2012 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, Avant d'être élu en 2016 à l'issue des primaires de la droite et du centre, candidat de Les Républicains, pour l'élection présidentielle de 2017. Il est arrivé troisième au premier tour de l'élection présidentielle derrière Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

Pour le journal *Le Mbandja* nous dénombrons 10 signatures différentes avec un nombre d'articles par signature qui oscille entre 1 et 4. Mais cela s'explique aussi en partie du fait des difficultés rencontrées pour constituer un corpus existant de journaux conséquents. Ainsi, Jacky Mondjo et MK totalisent 4 articles dans les rubriques Au grand village, Ngondzè et Ngoughè. Alors qu'Odette Melighe et El Bombeur totalisent chacun 3 articles dans les rubriques Au grand village, Dans Le Mbandja et Ngoughè. Pour Guy Pierre Afane Ayare, on compte 2 articles dans les rubriques Ngondzè et Au grand village. Pour les autres signatures, Justin Mbatchi, Esaïe Diloroum, Mhyss Abeng, Mouk et Marcel Djabio, on dénombre 1 article pour chacun dans les différentes rubriques, Au grand village, Dans Le Mbandja, et Ngoughè. Même s'il faut le préciser, l'une des publications de Guy Pierre Afane est un entretien qu'il a réalisé auprès de Noël Bertrand Boundzanga, enseignant-chercheur Maître de Conférence à l'Université Omar Bongo Ondimba (UOBO) de Libreville au Gabon et membre du Club 90.

Par ailleurs, comme nous l'avons observé pour *Échos du Nord,* le journal *Le Mbandja* présente deux articles non signés. D'abord celui intitulé *« L'abbé Dimitri Ayatebe Éname charge Ali Bongo »* (N°371, p.8)qui n'est classé dans aucune rubrique identifiée et dans lequel l'auteur fait une lecture des propos qui ont été prononcés par l'abbé Dimitri Ayatebe Éname. En effet, au cours d'une homélie le 16 octobre 2016 au Petit séminaire Saint-Jean de Libreville, le directeur des études, économe du Petit séminaire Saint-Jean et vicaire à la paroisse Sainte-Croix d'Alenakiri a dit une prière à charge contre le régime Bongo-PDG, puisqu'il s'agissait selon ses termes d'une plainte adressée à Dieu pour le départ immédiat du pouvoir « dictatorial », « cynique », « obscur », « pervers » et « meurtrier ». Ensuite, le second article, titré *« Un marché de dupes ? »* (N°373, p.5) reprend les conclusions du rapport final des travaux du conclave du rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement tenu à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) le mardi 4 octobre 2016 du fait de la résistance de Joseph Kabila à se maintenir au pouvoir, car frappé par les limites constitutionnelles sur le mandat présidentiel.

ÉCHOS DU NORD		
AUTEURS JOURNALISTES	NOMBRE D'ARTICLES	RUBRIQUES PRINCIPALES
SBM	1	Politique
RF	1	Politique
Prince Villa	2	Politique
Stephen Jean Landry	13	Politique
GL	1	Politique
Sophie Beuve Méry et Aria Stark	1	Politique
Arthur Page	2	Politique
Jean Michel Sylvain	4	Politique
Mihindou Bissielo	1	Politique
Sophie Beuve Méry	2	Politique
Marie Baya	1	Politique
Jonas Moulenda	3	Politique
Ange Kevin Nzigou	1	Politique
Freeman Moutou	3	Politique, Société
JMS	1	Politique
Pierre Durand	1	Politique
SYA	1	Politique
Florent Derede	1	Politique
TOTAL	**40**	

LE MBANDJA		
AUTEURS JOURNALISTES	NOMBRES D'ARTICLES	RUBRIQUES PRINCIPALES
Justin Mbatchi	1	Au grand village
MK	4	Ngoughè
Odette Melighe	3	Au grand village, Dans Le Mbandja
Esaïe Ndiloroum	1	Dans Le Mbandja
Mhyss Abeng	1	Dans Le Mbandja
El Bombeur	3	Ngoughè, Dans Le Mbandja
Jacky Mondjo	4	Au grand village, Ngondzè
Guy Pierre Afane Ayare	2	Ngondzè, Au grand village
Mouk	1	Ngoughè
Marcel Djabio	1	Dans Le Mbandja
TOTAL	**21**	

Tableau 38 : Signatures des journalistes et répartition du nombre d'articles par journaliste et leurs rubriques pour *Échos du Nord* et *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

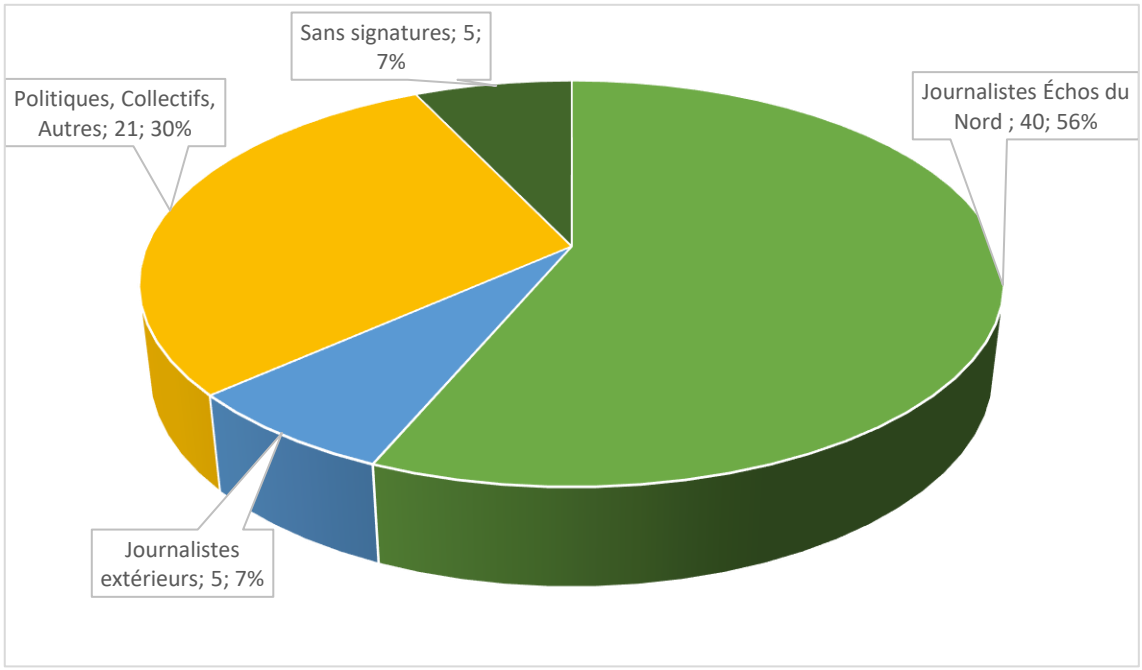

Graphique 12 : Pourcentage du nombre d'articles en fonction des signatures pour *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

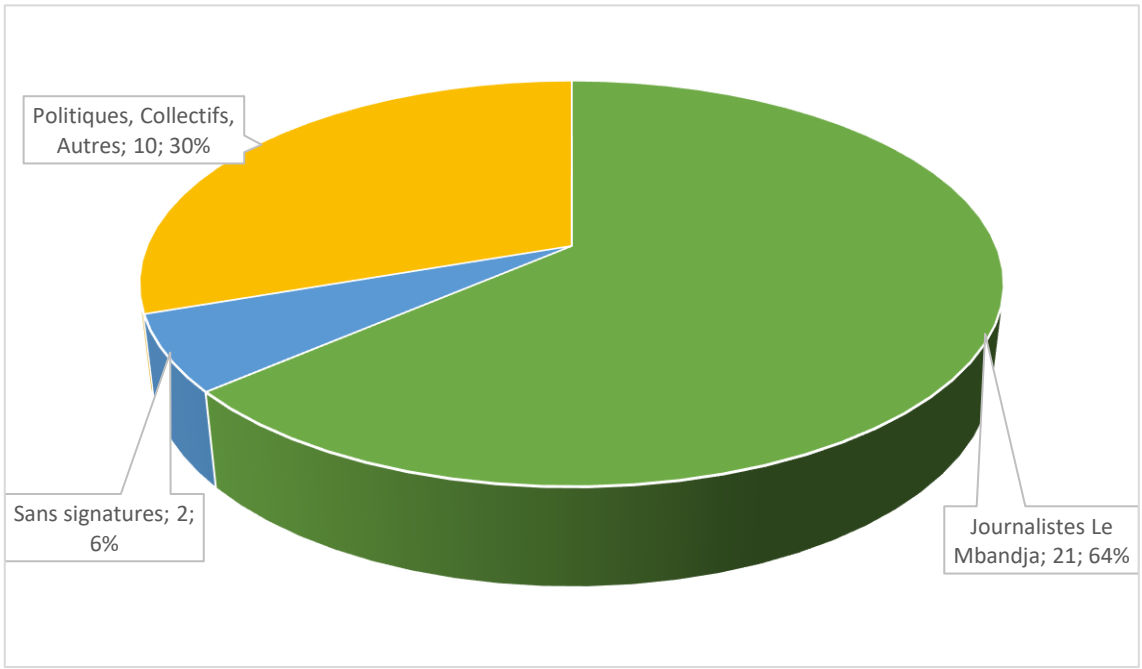

Graphique 13 : Pourcentage du nombre d'articles en fonction des signatures pour *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

6.3.2 Les autres signatures ponctuelles (et/ou prestigieuses) dans les articles

Si les signatures instaurent la polyphonie du journal marquant les différentes voix constitutives du discours du journal (Ringoot, 2004), nous pouvons à la suite de l'analyse de la politique de signatures et de non signatures constater que les journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* ont tous deux recours à des signatures ponctuelles, voire prestigieuses.

Tout d'abord, en examinant notre corpus d'articles chez *Échos du Nord* nous constatons que la parole est régulière donnée aux acteurs politiques de l'opposition dans les colonnes du journal. C'est le cas notamment avec cette *« Allocution de Casimir Oye Mba »* (N°350, p.5) publiée dans son intégralité. Celui-ci revient sur le processus de désignation d'un candidat unique de l'opposition à l'élection présidentielle. Il y justifie la nécessité de cette candidature unique, comme moyen de battre Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle et d'accéder à l'alternance. Ensuite, nous avons, *« Lette à tous les Gabonais ! »* (N°351, p.3) dont les auteurs sont respectivement, Guy Nzouba Ndama, Casimir Oye Mba, et Jean Ping, tous trois acteurs politiques de l'opposition. C'est une lettre que ces leaders de l'opposition adressent à tous les Gabonais en revenant sur les raisons et le processus qui les a conduits à se réunir afin de présenter une candidature unique à l'élection présidentielle. Ils réaffirment dans leur lettre leur engagement à en finir avec le régime Bongo-PDG et appellent le peuple à voter pour eux. Dans le Hors-Série n°05, on peut lire la *« Déclaration des universitaires »* (N°HS05, p.10) dans laquelle ceux-ci réaffirment la nécessité d'une candidature unique de l'opposition à l'élection présidentielle. Cette déclaration est signée par Jean Marie Vianney Bouyou pour l'ensemble du Collectif 21, composé de 21 universitaires qui ont également apposé leurs noms et leurs signatures sur cette déclaration qui a été scannée et imprimée telle quelle

dans le journal[186]. Dans le Hors-Série n°06 nous relevons un communiqué du Club 90, titré *« Communiqué du Club 90 pour une alternance démocratique »* (N°HS06, p.2) dont l'auteur est Noël Bertrand Boundzanga, le président dudit Club. Il réaffirme dans le présent communiqué le positionnement de ce collectif en faveur de l'alternance politique et invite d'autres candidats de l'opposition à rejoindre la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique. Dans le même numéro, une lettre, de Jean Ping est également publiée (N°HS06, p.12) dans laquelle il rassure le peuple et dit avoir compris ses attentes qu'il entend d'ailleurs relever. Puis, nous relevons un article écrit par Grégoire Biyogo, philosophe, poète, écrivain, et politologue[187] qui s'intitule *« La voie de la Cour constitutionnelle est inopérante »* (N°353, p.7&10). Celui-ci dresse une analyse sur le contentieux électoral sur lequel doit statuer la Cour constitutionnelle. Sans être un membre déclaré de l'opposition politique, il fait partie des personnes qui la défendent farouchement et qui se positionnent en faveur d'une alternance politique au Gabon. Puis, dans la même édition, c'est au tour de Michel Ongoundou Loundah de donner de la voie dans un *« Communiqué de presse de l'Association des Altogovéens[188] pour l'Alternance »* (N°353, p.9) dont il est le signataire. Cette communication réaffirme la volonté des altogovéens à en finir avec le régime Bongo-PDG, pourtant la famille Bongo est originaire de cette province. L'Association, par la voix de Michel Ongoundou Loundah dénonce le fait d'être pris comme bouc-émissaire parce que la fraude à l'origine de la victoire d'Ali Bongo a été localisée dans cette province. En effet, selon les

[186] Il s'agit des universitaires dont les noms suivent, Pr Fidèle-Pierre Nze Nguema (UOBO), Florence Bikoma (UOBO), Pr Wilson-André Ndombet (UOBO), Noël Bertrand Boudzanga (UOBO), Colette Nze Nguema (UOBO), Pr Jean Marie Vianney Bouyou (UOBO), Adrien Ondo Essono (UOBO), Placide Ondo (UOBO), Pr Moïse Nsole (UOBO), Viviane Boule (IST), Anaclé Bissielo (UOBO), Macaire Edzang Ondo (USTM), Anselme Nzoghe (UOBO), Yves Constant Mombo Boussougou (USTM), Vianney Belinga Belinga Ekoro (IST), Nguema Endame Gilbert (ENS), Codjo Rawambia Léopold (FLSH – UOBO), Moutendi Mayila Henri (FDSE – UOBO), Nkonene Behna Foruné (FLSH – UOBO), Eyimi Minto'o Azaniel (ENS). Leurs établissements de rattachement sont indiqués entre parenthèses. La déclaration est datée du 24 août 2016.

[187] Courrier des Afriques. (2016). *Portrait d'un nouveau savant africain d'origine gabonaise : Le Shemsu Maât Grégoire Biyogo, Continuateur du savant africain Cheikh Anta Diop*. En ligne sur le site de *Courrier des Afriques*, http://www.courrierdesafriques.net/2016/06/portrait-dun-nouveau-savant-africain-dorigine-gabonaise-le-shemsu-maat-gregoire-biyogo-continuateur-du-savant-africain-cheikh-anta-diop, consulté le 20 mars 2019.

[188] Les altogovéens ce sont les habitants de la province du Haut-Ogooué (G2), du nom du fleuve Ogooué, dont le chef-lieu est la ville de Franceville.

résultats officiels de l'élection présidentielle, les électeurs du Haut-Ogooué auraient voté Ali Bongo Ondimba à hauteur de 99,93%. Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales se seraient donc déplacées pour voter le 27 août 2016[189] y compris les malades, les séniors, les enfants. Le communiqué revient également sur le recours introduit à la Cour constitutionnelle. En effet, Jean Ping, candidat malheureux derrière Ali Bongo Ondimba a déposé un recours pour demander le recomptage des voix bureaux de votes par bureaux de votes avec une confrontation des procès-verbaux dans la province du Haut-Ogooué[190]. La Communauté des Gabonais du Canada pour l'Alternance et le refus du coup d'État Électoral (CARCEE) n'est pas en reste, puisqu'elle s'offre les colonnes d'*Échos du Nord* pour publier *une « Lettre ouverte à Madame Marie-Madeleine Mborantsuo Présidente de la Cour constitutionnelle de la République Gabonaise »* (N°HS07, p.7). Dans cette lettre, la diaspora Gabonaise du Canada donne de la voix en plein contentieux électoral et tente d'exposer les faits liés à la fraude électorale et le rôle de la Cour constitutionnelle de garantir les droits fondamentaux et les libertés publiques. Ils convoquent même des références bibliques pour tenter de raisonner le destinateur de la lettre afin qu'elle soit juste dans l'examen du contentieux en faveur de Jean Ping. Un parallèle est ainsi fait avec l'image de Marie-Madeleine dans la Bible, en ce sens que la présidente de la Cour constitutionnelle joue également un rôle important dans la destinée du Gabon comme on peut le lire dans le passage suivant :

> « Moi, peuple gabonais, je crois que Madame Marie-Madeleine Mborantsuo, qu'à l'image de Marie-Madeleine (Marie de Magdala), le rôle exceptionnel que le Seigneur vous a confié est de libérer mon cri de liberté, et d'être le premier témoin de la résurrection d'un peuple gabonais libre ! Moi, peuple gabonais, ma prière est que vous ayez le courage de répondre à la mission que Dieu vous a confiés, celui de me faire sortir, moi enfant du pays, de la maison de la servitude dans laquelle je me trouve depuis de nombreuses décennies. » *(Échos du*

[189] Célian, Macé. (2016). *Dans le Haut-Ogooué, le score de Bongo trop gros pour être vrai.* En ligne sur le site de *Libération*, https://www.liberation.fr/planete/2016/09/01/dans-le-haut-ogooue-le-score-de-bongo-trop-gros-pour-etre-vrai_1476181, consulté le 20 mars 2019.

[190] *RFI*. (2016). C*rise post-électorale au Gabon : Jean Ping saisit la Cour constitutionnelle.* En ligne sur le site de *RFI Afrique*, http://www.rfi.fr/afrique/20160908-crise-post-electorale-gabon-jean-ping-saisit-cour-constitutionnelle, consulté le 20 mars 2019.

Nord Hors-Série 07, p.7)

La diaspora Gabonaise en France menant une démarche identique adresse une *« Lettre ouverte à Sa sainteté le Pape François »* (N°355, p.10) dans le cadre des tueries qui ont eu lieu le 31 août 2016 à la suite de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 27 août 2016. Cette lettre tout en remerciant le Pape François pour son appel à la paix au cours de la célébration eucharistique du dimanche 11 septembre 2016, met en cause l'attitude silencieuse des évêques du Gabon face à ce que le peuple considère comme étant des massacres visant à apeurer, et à contenir une possible révolte naissante. Pour la diaspora Gabonaise de France, la Conférence épiscopale du Gabon *« s'est contentée de confondre ceux qui ont triché et qui continuent de flouer le peuple depuis près de 50 ans, et ceux qui en sont victimes »* (N°355, p.10) en conduisant certains membres de la Conférence épiscopale à prendre position en faveur du régime. Le rassemblement Héritage et Modernité dirigé par Alexandre Barro Chambrier est l'auteur d'un discours dans lequel il aborde plusieurs thèmes en lien avec la vie politique (Hors-Série 08, p.12). Jean Ping reprend la parole dans une déclaration dans laquelle il dénonce le parti pris de la Cour constitutionnelle et l'accuse d'avoir manipulé les chiffres afin de porter Ali Bongo Ondimba vainqueur de l'élection présidentielle (N°356, p.5). Ensuite c'est à nouveau autour de la diaspora Gabonaise de France, par la voix d'un regroupement, notamment dans un article titrée *« Le collectif des Gabonais de Lyon dénonce les violences et le coup d'État militaro-constitutionnel exécutés par Ali Bongo »* (N°361, p.8). Réunis autour d'une rencontre sur le thème : « La démocratie en Afrique : le cas du Gabon », l'article est un récit de la rencontre qui s'est déroulée autour de plusieurs personnalités dont Laurence Ndong, Séraphin Moundounga, Jean-Noël Mabiala[191]. Une autre organisation donne de la voix dans les colonnes du journal *Échos du Nord,* c'est le Collectif « Pouvoir au Peuple » Gabon dans *« Activisme ou devoir civique »* (N°368, p.5). Écrit dans un style journalistique, il ne s'agit pas d'un

[191] Les identités discursives de ces personnalités sont présentées par le journal *Échos du Nord* de la manière suivante dans le premier paragraphe de l'article : Laurence Ndong, docteur en didactique des science et porte-parole du Président élu Jean Ping ; Séraphin Moundounga, ancien Ministre de la Justice Garde des Sceaux, démissionnaire, fondateur de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Gabon Unité qui œuvre pour la paix au Gabon ; Jean-Noël Mabiala, enseignant-chercheur à l'Université Lumière Lyon 2 et président du Mouvement Unitaire pour la République du Congo.

communiqué, ni d'une lettre, mais d'un article de presse dont les émetteurs sont externes à la Rédaction du journal. Cet article parle de l'émergence des activistes contre le pouvoir d'Ali Bongo suite à la dernière élection présidentielle. Ce collectif tente donc d'apporter une définition au rôle d'activiste comme s'il cherchait à en légitimer les actions et propos. Pour le Collectif,

> « Un activiste est un partisan de l'activisme qui privilégie l'action directe. C'est une personne qui, face à une situation, prend conscience que les choses doivent changer. Croyant qu'un monde meilleur est possible, elle met alors tout en œuvre afin d'atteindre cet idéal » *(Échos du Nord n°368, p.5).*

Un autre collectif, appelé l'Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE) prend également la parole à travers une déclaration (N°371, p.4) dans laquelle il réaffirme la volonté de l'opposition dont il fait partie d'évincer Ali Bongo Ondimba du pouvoir tout en en expliquant les raisons. Puis, Charles R. M'Ba, ancien Ministre et ancien Sénateur, partisan de Jean Ping, revient quant à lui sur quelques-unes des incohérences relevées au cours de l'élection présidentielle et réaffirme que le pouvoir actuel est illégitime dans un article titré *« Non au coup de force systématique »* (N°380, p.3&4). Pour lui, le savoir-faire du régime Bongo-PDG est limité en raison d'une gouvernance économique, sociale calamiteuse. Dans l'édition suivante, c'est Jean Ping lui-même qui est l'émetteur d'un discours. Il s'agit d'une *« Déclaration de son Excellence Jean Ping à l'issue de la publication du Rapport de l'Union Européenne sur l'élection présidentielle du 27 août 2016 »* (N°381, p.4) dans laquelle il qualifie de coup d'État militaro-électoral les résultats du scrutin de l'élection présidentielle entachés de fraudes massives en faveur d'Ali Bongo Ondimba. Dans la même logique, le Collectif Gabon Démocratie émet une communication qui ressemble à un article de presse *« Mais Encore ??!! »* (N°382, p.4) dans laquelle il propose une lecture du rapport des observateurs de l'Union Européenne (UE) sur l'élection présidentielle et réaffirme par ailleurs que Jean Ping en est sorti vainqueur. Alors que l'article *« Non ! Elles ne sont pas nationales »* (N°382, p.4) évoque divers sujets en lien avec la vie politique, la sécurité, etc. Il revient notamment sur les liens du Gabon avec la France dans la gestion des affaires politiques du Gabon. Marquant l'ouverture du dialogue national pour l'alternance convoqué par les acteurs politiques de l'opposition, le discours d'ouverture de Jean Ping est publié ici dans son intégralité

(N°384, p.6&8). Le collectif Gabon démocratie quant à lui, revient dans la livraison du 23 décembre 2016 dans un article intitulé *« Franchement ! »* (N°385, p.4) à charge contre Lambert-Noël Matha, le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. C'est un article à charge contre lui particulièrement, et Etienne Massard Kabinda, considérés comme des mercenaires du Ministère de l'Intérieur suite aux massacres du 31 août 2016, qui ont donné lieu à l'arrestation et à l'incarcération de plusieurs citoyens sous leurs ordres. Bellarmin Moutsinga, porte-parole de Jean Ping, prend ensuite la parole dans un article *« Bientôt la prestation de serment du Chef de l'État Jean Ping »* (N°386, p.4) dans lequel il réaffirme la victoire de Jean Ping à l'élection présidentielle. Pour lui, celui-ci est le seul, légitime devant la Communauté internationale. Ses propos se veulent optimistes quant à une possible prestation de serment de son candidat. Dans la même livraison, un discours de Jean Ping est publié par le journal *« Discours de clôture de Jean Ping »* (N°386, p.6&8), qui parle la clôture du dialogue national pour l'alternance qu'il a convoqué à la suite de l'élection présidentielle du 18 au 23 décembre 2016.

Nous voyons que dans le corpus d'articles » du journal *Échos du Nord* une large partie émane directement de personnes extérieures à la Rédaction comme en témoignent les diverses signatures qui accompagnent ces articles. Nous y avons identifié, d'après la catégorisation du journal, des allocutions, des lettres, des déclarations, des communications et des discours. Et dans une autre mesure, des articles d'analyses politiques et comptes-rendus, même si certains d'entre eux s'approchent plus des expressions d'opinions et parfois d'articles à charges comme nous l'avons dit précédemment lorsque nous avons abordé les genres journalistiques dans la presse d'opposition. Tous ces articles, si on peut les qualifier ainsi du fait de la diversité des genres qui les caractérisent, émanent de personnalités diverses ou collectifs de l'opposition ayant en commun de soutenir Jean Ping, et d'être favorables à une alternance politique comme on peut le lire plus aisément dans le tableau suivant :

ÉCHOS DU NORD		
PERSONNALITÉS ET COLLECTIFS DE L'OPPOSITION[192]	**RUBRIQUES**	**AFFILIATIONS POLITIQUES**
Casimir Oye Mba	Politique	Acteur de l'opposition
Guy Nzouba Ndama, Casimir Oye Mba, Jean Ping	Politique	Leaders de l'opposition
Jean Marie Vianney Boyou	Politique	Collectif 21, composé d'universitaires
Noël Bertrand Boundzanga	Actualités	Président du Club 90, association proche de l'opposition
Jean Ping	Politique	Jean Ping, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle
Grégoire Biyogo	Politique	Philosophe, poète, écrivain, et politologue
Michel Ongoundou Loundah	Politique	Association des Altogovéens pour l'Alternance
Communauté des gabonais du Canada pour l'Alternance et le refus du coup d'État électorat (CARCEE)	Politique	Communauté des gabonais du Canada pour l'Alternance et le refus du coup d'État électorat (CARCEE)
La communauté des ressortissants gabonais installés en France	Politique	La communauté des ressortissants gabonais installés en France
Héritage & Modernité	Politique	Héritage et Modernité, parti politique de l'opposition
Jean Ping	Politique	Jean Ping, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle
Le collectif des Gabonais de Lyon	Politique	Le collectif des Gabonais de Lyon
Collectif « Pouvoir au Peuple » du Gabon	Politique	Collectif « Pouvoir au Peuple » du Gabon
Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)	Politique	Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)
Charles R. M'Ba	Politique	Ancien Ministre, ancien Sénateur
Jean Ping	Politique	Jean Ping, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle
Collectif Gabon Démocratie	Politique	Collectif Gabon Démocratie, proche de l'opposition
Jean Ping	Politique	Jean Ping, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle
Collectif Gabon Démocratie	Politique	Collectif Gabon Démocratie, proche de l'opposition
Dr Bellarmin Moutsinga	Politique	Porte-parole de Jean Ping
Jean Ping	Politique	Jean Ping, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle

Tableau 39 : Détails des personnalités et collectifs de l'opposition publiées chez *Échos du Nord* en fonction de leur affiliation politique idéologique (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

[192] Plus précisément il s'agit des personnalités de l'opposition qui soutiennent ouvertement Jean Ping et qui sont par ailleurs favorables à l'alternance politique.

Concernant le journal *Le Mbandja*, nous y retrouvons aussi des signatures ponctuelles (et/ou prestigieuses dans les articles) en commençant par le *« Discours de circonstances du nouveau président de l'UPL »,* c'est-à-dire l'Union pour le Progrès et la Liberté, Édouard Engohang Allogho. Celui-ci évoque la libération du pays, une charge que le nouveau président qu'il est, accepte de porter. Nous sommes ici dans un contexte de passation de flambeau de président au sein de ce parti politique d'opposition. Puis, un encadré du candidat à l'élection présidentielle du 27 août 2016, Raymond Ndong Sima intitulé *« Le point de vue du candidat Raymond Ndong Sima »* (N°360, p.7) dans lequel celui-ci émet son opinion quant aux nombreuses candidatures déclarées pour l'élection présidentielle à venir. Une multiplication des candidatures qu'il justifie par l'adoption d'un mode scrutin à un tour. Casimir Oyé Mba, ancien candidat à l'élection présidentielle prend également la parole à travers un discours publié dans son intégralité dans les colonnes du journal, intitulé *« ''La Candidature unique est nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante'' »*. Propos qui sont directement tirés du discours en question. Ce discours a été prononcé lors du meeting pour la candidature unique de l'opposition en vue de l'élection présidentielle. Ces figures de proues de l'opposition alliées, qui s'étaient réunies pour présenter une candidature unique lors de l'élection présidentielle vont adresser une *« Lettre ouverte au peuple gabonais »* (N°364, p.4). Celle-ci qui est signée par Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba, et Jean Ping. Celle-ci a été publiée cinq jours avant la tenue du scrutin. Leur souhait, « débarrasser » le pays d'Ali Bongo Ondimba. Pour ce faire, ils appellent chaque citoyen au vote en déclarant : *« Samedi 27 août prochain, nous devons nous débarrasser d'Ali Bongo et son gang. Par votre vote et avec votre détermination, nous allons y arriver »* (*Le Mbandja* n°364, p.4). Noël Bertrand Boudzanga signe un communiqué du Club 90, dont il est d'ailleurs le président, intitulé « Communiqué du Club 90 », dans lequel il appelle ses adhérents et sympathisants à voter en faveur de Jean Ping lorsqu'il écrit : *« Le Club 90, ravi que l'opposition ait trouvé un candidat unique en la personne de Jean Ping, invite tous les sympathisants du Club 90 à voter donc Jean Ping »* (*Le Mbandja* n°365, p.6). Suite au meeting de soutien à Jean Ping tenu à Paris le 21 août 2016 dans le troisième arrondissement, *Le Mbandja* ouvre ses colonnes à Sylvie Mengue m'Eya'a dans un article *« ''Demain doit s'écrire avec vous ! Demain doit s'écrire avec Ping !'' ».* Cette rencontre

réunissait les partisans des différents acteurs politiques que son Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba, ainsi que des associations soutenant la candidature de Jean Ping. L'auteur de l'article appelle à respecter les sensibilités politiques diverses qui soutiennent la candidature de Jean Ping. Son propos appelle sans ambiguïté à voter contre Ali Bongo Ondimba au profit de Jean Ping. Ensuite, reprenant tels quels les propos tenus au cours d'une conférence de presse, le journal donne la parole à René Ndemzo'Obiang et à Alexandre Barro Chambrier. Le journal semble avoir fait le choix de retranscrire entièrement leurs propos car, comme dit dans le chapô, les médias publics sont pris en otage par le pouvoir et font de l'intox. Raison pour laquelle ils sont d'ailleurs comparés à la *Radio Mille Collines* en référence au génocide rwandais[193]. Très sollicité apparemment par le journal, Noël Bertrand Boudzanga revient dans une contribution[194] intitulée *« Comment sortir de la crise ? »* (N°369, p.6) en référence à la crise socio-politique qui secoue le pays suite à la tenue de l'élection présidentielle le 27 août 2016. Il donne quelques propositions au nom du Club 90 dont il est le président en vue de contribuer au débat public. Ensuite, le journal donne de nouveau la voix à un autre groupement, dans une *« Déclaration des filles et des fils de la province de la Nyanga au lendemain de l'élection présidentielle du 27 août 2016 »* (N°373, p.6). Cette déclaration est reprise telle qu'elle a été prononcée par Bakita-Moussavou en sa qualité de porte-parole des filles et fils de la province de la Nyanga. Cette communication est à charge contre le régime Bongo-PDG. Et pour finir, c'est le *« Calendrier du dialogue national pour l'alternance »* (N°381, p.4) convoqué par Jean Ping qui est détaillé par la voix de son porte-parole, Jean Gaspard Ntoutoume Ayi au cours d'un point de presse. Dans ce communiqué, le porte-parole réaffirme par ailleurs la victoire de Jean Ping à l'élection présidentielle du 27 août 2016.

Finalement, nous constatons, à l'image d'*Échos du Nord*, que *Le Mbandja* également donne la parole à des personnalités qui soutiennent l'opposition contre le

[193] *Radio-télévision libre des mille collines (RTLM),* plus connue sous le nom de *Radio Mille collines* est une sation de radio rwandaise (1993 – 1994) qui a joué un rôle significatif durant le génocide au Rwanda, marqué par l'extermination des Tutsi. En effet, la radio appelait sur ses ondes à exterminer les Tutsi.

[194] Il semble que cette contribution était destinée à *Gabonreview,* un site internet d'informations politiques et générales, mais elle a été reprise par *Le Mbandja.*

clan Bongo-PDG, et qui sont donc de ce fait, favorables à l'alternance politique. Ces prises de paroles s'expriment à travers différents procédés, dont le discours, le point de vue, la lettre, la communiqué, la déclaration, la tribune libre, et la communication selon la catégorisation qu'en fait le journal et qui diffère des six principaux genres journalistiques dans lesquels nous avons classé le corpus d'articles.

LE MBANDJA		
PERSONNALITÉS ET COLLECTIFS DE L'OPPOSITION[195]	**RUBRIQUES**	**AFFILIATIONS POLITIQUES**
Édouard Engohang Allogho	Au grand village	UPL (Union pour le Progrès et la Liberté)
Raymond Ndong Sima	Dans Le Mbandja	Candidat de l'opposition à l'élection présidentielle
Casimir Oye Mba	Dans Le Mbandja	UN (Union Nationale), parti politique de l'opposition
Guy Nzouba Ndama, Casimir Oye Mba, Jean Ping	Au grand village	UN (Union Nationale), parti politique de l'opposition
Bertrand Boundzanga	Au grand village	Club 90, parti politique de l'opposition
Sylvie Mengue m'Eya'a,	Dans Le Mbandja	Conseillère spéciale du président Guy Nzouba Ndama, Présidente du conseil exécutif du Mouvement civique du Gabon, Présidente du Mouvement civique des femmes
René Ndemezo'Obiang, Alexandre Barro Chambrier	Au grand village	Personnalités politiques de l'opposition
Noël Bertrand Boundzanga,	Tribune Libre	Universitaire/Président du Club 90
Bakita-Moussavou	Au grand village	Porte-parole des filles et fils de la province de la Nyanga
Noël Bertrand Boundzanga	Ngondzè	
	Au grand village	Porte-parole de Jean Ping

Tableau 40 : Détails des personnalités et collectifs de l'opposition publiées chez *Le Mbandja* en fonction de leur affiliation politique idéologique (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

[195] Plus précisément il s'agit des personnalités de l'opposition qui soutiennent ouvertement Jean Ping et qui sont par ailleurs favorables à l'alternance politique.

A propos de la multitude des candidatures à l'élection présidentielle de 2016

Le point de vue du candidat Raymond Ndong Sima

La modification de la Constitution qui a conduit à l'adoption d'un mode scrutin à un tour justifie la stratégie de la multiplicité des candidatures que beaucoup d'électeurs ainsi que les observateurs de la vie politique gabonaise ont du mal à comprendre. Pourtant, elle est logique parce que garante de la présence d'un ou de deux candidats solides sur la vraie ligne de départ de cette importante compétition. Il y avait en effet de bonnes et nombreuses raisons de craindre un coup tordu contre tel ou candidat qui aurait pu être disqualifié.

La meilleure stratégie était bien que plusieurs personnes se présentent à la sélection de la CENAP et obtiennent la confirmation de leur candidature par la Cour Constitutionnelle.

C'est en réalité maintenant que la question doit se poser de savoir combien doivent rester en course et qui peut fédérer avec qui pour faire éclore une candidature de l'alternance.

Les jours qui viennent seront déterminants. Mais par dessus tout, parmi les candidats qui aspirent à

l'alternance, le principal sera que chacun soit disposé à s'inscrire dans une logique de synthèse pour que soient identifiées, le plus tôt possible, une ou deux candidatures qui porteraient l'espérance du changement.

Une telle disposition d'esprit exige qu'à l'ouverture des négociations chacun soit prêt à s'effacer pour soutenir celui que les autres pourraient retenir comme la meilleure chance du moment. Les contacts qui commencent doivent s'inscrire dans cette logique

Raymond Ndong Sima

Dans Le Mbandja

Présidentielle 2016 – Allocution de Casimir Oye Mba

Libreville, le 16 août 2016

« *La Candidature unique est nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante* »

Lors de la tenue du meeting pour la candidature unique de l'opposition, Casimir Oye Mba, candidat de l'Union nationale jusqu'à la date du 16 août, a livré un discours historique. Nous avons tenu à le publier in extenso.

Peuple gabonais, mes très chers compatriotes,

Le processus de désignation du candidat unique de l'opposition, auquel Guy Nzouba Ndama, Jean Ping et moi avons librement consenti, a confié à notre compatriote Jean Ping, qui l'a accepté, la lourde responsabilité de porter le drapeau de la libération de notre pays, le Gabon.

Cette candidature unique est une étape importante dans la marche pour l'alternance dans notre pays. Nos détracteurs et même les observateurs les plus avisés de la vie politique gabonaise avaient parié sur notre incapacité à y parvenir. Mais notre détermination à offrir à notre pays et au peuple gabonais le destin qu'il est en droit d'attendre l'a emporté sur toute autre considération. J'en suis personnellement fier.

Je voudrais ici féliciter les hommes et les femmes qui se sont mobilisés autour du président de l'Union nationale, Monsieur Zacharie Myboto, pour parvenir à ce résultat qui, il y a 4 jours encore paraissait impossible à obtenir.

Chers compatriotes,

Pour de multiples raisons, la candidature unique était nécessaire. Elle était nécessaire pour optimiser la capacité de l'opposition à remporter un scrutin à un tour. Elle était également nécessaire pour mettre un terme au prétexte qu'aurait trouvé la communauté internationale pour méconnaître un nouveau coup d'État électoral au Gabon. La candidature unique était enfin et surtout nécessaire pour convaincre le peuple gabonais du sérieux et de la détermination de l'opposition à mettre un terme à cet accident de l'histoire de notre pays que constitue la présence de Monsieur Ali Bongo à la tête de l'État.

J'ai été élu par le congrès de l'Union nationale pour être candidat, au nom de notre formation politique, à l'élection présidentielle. Ma candidature a reçu le soutien de l'Alliance démocratique et républicaine et de l'Union du peuple gabonais.

Le 13 août dernier, j'ai présenté officiellement l'offre politique sur laquelle reposait ma candidature et qui, dans un processus démocratique normal, devait permettre aux électeurs, donc au peuple souverain, de se prononcer le 27 août prochain.

Pourtant, au-delà de notre projet de société, le peuple gabonais nous demandait de nous unir. Il nous demandait de libérer notre pays de ce régime qu'il n'est plus possible de qualifier. Il nous demandait d'aller au-delà de nous-mêmes. Il nous demandait de mobiliser toutes nos énergies pour l'intérêt supérieur de notre pays.

Dès mon investiture par le congrès de l'Union nationale, je me suis investi dans une démarche unitaire. Depuis le lancement de ma campagne, je n'ai cessé d'appeler à l'unité des forces. Je n'ai cessé de dire que nous partons pour un combat difficile. Je n'ai cessé d'appeler à la loyauté à l'endroit de compagnons qui, en retour, doivent nous être loyaux. Je n'ai cessé de rappeler l'exigence de la confiance mutuelle.

Aujourd'hui, devant vous, je le redis : dans cette bataille, nous ne devons laisser place ni aux arrière-pensées ni aux procès d'intention. Soyons clairs : aucun d'entre nous ne peut venir à bout du régime Bongo-PDG seul.

J'ai clairement indiqué toute ma disponibilité à m'inscrire sans réserve dans cette démarche. L'Union nationale, dont j'étais le candidat, tout comme l'Adere et l'UPG, qui soutenaient ma candidature, s'inscrivaient avec la même détermination dans cette démarche patriotique.

C'est le lieu pour moi de remercier les présidents Myboto, Divungui Di Ding et Mouk agni-Iwangou pour leur soutien. Mes remerciements s'adressent aussi aux militants de l'Union nationale, de l'Alliance démocratique et républicaine et de l'Union du peuple gabonais pour leur appui.

Très cher Jean,

Je sais combien est lourde la charge dont tu hérites. Mais tu n'es pas seul. Tu ne seras pas seul. Dans cette lutte pour la libération de notre pays, Casimir Oye Mba se tiendra à tes côtés. L'Union nationale se tiendra à tes côtés. L'Adere se tiendra à tes côtés. L'UPG se tiendra à tes côtés. Et le peuple gabonais te soutiendra comme jamais dans son histoire. Ensemble, nous allons libérer notre pays de l'imposture et de la médiocrité.

Avec gravité, j'invite les militants et sympathisants qui ont soutenu ma candidature à s'inscrire avec le même enthousiasme et la même détermination dans cette démarche unitaire. C'est votre engagement à tous qui seul donnera un contenu à la candidature unique et permettra de libérer le Gabon.

Peuple gabonais, chers compatriotes,

À mon tour, je vous demande d'être uni et déterminé à nos côtés afin qu'ensemble nous libérions notre pays.

Guy Nzouba Ndama, Jean Ping et moi avons relevé le défi de la candidature unique. À vous désormais de relever le défi de la mobilisation et de la détermination.

La candidature unique était nécessaire et nous l'avons réalisée. Mais la candidature unique est loin d'être suffisante. Ainsi que je l'ai dit lors de mon investiture par l'Union nationale, mon parti : nous partons tous battre contre un adversaire déterminé, qui voudra coûte que coûte se maintenir au pouvoir, y compris au prix du sang des Gabonais, pour conserver les privilèges qu'il en tire.

La candidature unique est nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante. À la détermination des candidats doivent s'ajouter l'unité, la détermination et l'engagement du peuple gabonais.

L'engagement de tout le peuple gabonais.

L'autorité de l'acte de renoncement auquel Monsieur Guy Nzouba Ndama et moi-même nous sommes livrés repose sur votre mobilisation et, pourquoi pas, votre capacité de révolte, votre détermination à dégager Ali Bongo. Le sectarisme ruinerait cette unité et lui ôterait sa légitimité. Le triomphalisme la rendrait paralysante et remettrait en cause son efficacité.

Que cela soit dit et entendu : si rien n'est perdu, rien ne nous sera donné. Si rien n'est joué, rien ne sera cédé dans la facilité. Il va nous falloir batailler ferme, jour et nuit, peut-être même au prix du sang. Oui, tenons-le pour dit : Ali Bongo est prêt à tout pour se maintenir et pour poursuivre son entreprise de prédation et de saccage des fondements de notre Nation, de notre État et de notre République.

Nous sommes tous animés d'une même détermination : celle de combattre ce régime. Ce combat exige un engagement et une détermination totale. C'est, depuis ce 16 octobre 2009 de sinistre mémoire, l'une des responsabilités premières que je me suis assigné devant le peuple gabonais. Sept ans durant, aux côtés de mes compagnons de l'Union nationale, je suis resté constant dans cette lutte qui engage nos destins individuels et collectifs. Sept ans durant, je suis resté fidèle à ce combat que nous devons mener ensemble. Pour l'intérêt supérieur du Gabon et de son peuple, c'est le sens du sacrifice et total que j'apporte aujourd'hui à Monsieur Jean Ping et auquel je vous invite toutes et tous.

Rien ne sera gagné dans la facilité, la méfiance, la fourberie ou la lâcheté. Nous devons prendre en main notre destin. Nous devons nous battre pour libérer notre pays. Notre responsabilité est d'agir individuellement et collectivement pour offrir à notre pays le destin qu'il mérite.

Mes chers compatriotes,

J'ai été de toutes les luttes depuis 2009. Fidèle à mes valeurs, déterminé à œuvrer pour notre pays auquel je dois tout, conscient de la nécessité de lui rendre un peu de ce qu'il m'a donné, je continuerai à agir à vos côtés et avec vous. Oui, je crois en notre capacité à chasser Monsieur Ali Bongo du pouvoir. Et le 27 août 2016, nous allons chasser Monsieur Ali Bongo du pouvoir.

Vive la République,

Que Dieu bénisse le Gabon !

Je vous remercie.

Le Mbandja
Hebdomadaire d'informations générales
Une publication du groupe Mipress com Sarl
Capital : 1 000 000 de Fcfa
RCCM : 2015B 17572
N° statistique : 941201 C
Siège social : Derrière-la-prison (Galeries Saint Georges)
Rédaction :
BP : 19 242 Libreville
Tél : 06.06.51.13
E-mail : le_mbandja@yahoo.fr
Directeur de la Publication
Rédacteur en chef
Guy Pierre Bitsghe
Directeur de la Rédaction
Laurent Lékogo
Éditorialiste
Honorine Mboumba
Secrétaire de rédaction
Hippolyte Bitsgue-bi-Aboghe
Journalistes :
Jean Moïse Epondoma
Aliane Ayare
Georges N'Kombé Kala
Mhyss Abeng
Justin Mbatchi
Odette Meighe
A collaboré :
Imprimerie : Multipress
Distribution : Sogapresse
Tous droits de reproduction réservés
Dépôt légal : D. L. B. N. 2 389 du 19/08/2016
Tirage 7 000 exemplaires

Image 13 : Exemples de signatures ponctuelles du journal *Le Mbandja* (Source. *Le Mbandja*).

6.3.3 Parole donnée aux acteurs politiques à travers les interviews

Hormis les communications émanant directement d'acteurs politiques et de divers collectifs et associations de l'opposition ou proche de l'opposition, nous constatons qu'un autre procédé est utilisé pour leur laisser la parole sans qu'ils ne soient les signataires des articles publiés. Il s'agit de l'interview. En effet, nous pouvons noter pour le journal *Échos du Nord*, une interview de Laurence Ndong, militante des droits de l'homme sur la scène politique gabonaise nationale et internationale. Elle est favorable à l'alternance politique et soutient plusieurs leaders de l'opposition dans leurs actions contre le régime Bongo-PDG. Elle se dit membre de la société civile gabonaise[196]. Le journaliste ayant réalisé cette interview n'est pas mentionné. Puis, c'est au tour de Sophie Beuve Merry de recueillir dans un entretien, les propos d'Anaclet Bissielou, enseignant-chercheur et proche de Jean Ping, dans une livraison intitulée *« Les juges constitutionnels sont placés chacun devant sa conscience et seule cette conscience les amènera à rester fidèles à la vérité des urnes et à rendre justice au sang déjà versé par les gabonais »* (Hors-Série 08, p.8). Cet entretien revient sur le contexte politique qui prévaut au Gabon avec l'introduction d'un recours par l'équipe de Jean Ping à la Cour constitutionnelle. L'interviewé revient notamment sur les attentes du peuple envers ce contentieux, le positionnement de la communauté internationale et le fait que la Cour constitutionnelle devrait simplement « dire le droit » et donc déclarer Jean Ping vainqueur de l'élection présidentielle. En revanche, pour le journal *Le Mbandja,* un seul entretien a été relevé dans notre corpus d'articles, où nous retrouvons à nouveau Bertrand Noël Boudzanga dans un entretien qu'il a accordé à Guy Pierre Afane Ayare pour parler de son nouveau livre, « Le Gabon, une démocratie meurtrière », paru aux éditions L'Harmattan.

[196] Laurence, Ndong. (2018), *Ma biographie*. En ligne sur le site de Laurence Ndong, https://laurencendong.com/ma-biographie/, consulté le 19 mars 2019.

6.3.4 Publications d'articles de journalistes extérieurs

Un autre fait est tout aussi intéressant dans le corpus d'articles, c'est la publication d'articles provenant d'autres journaux et journalistes.

C'est le cas notamment chez *Échos du Nord* de cet article de Maria Malgardis, du journal *Libération*, qui a été repris dans son intégralité par le journal (N°352, p.10). Celui-ci n'en mentionne d'ailleurs pas l'origine[197]. L'article est repris sans mentionner son titre, mais uniquement l'auteur, et la date de publication : *« Par Maria Malgardis, le 28 août 2016-08-29 »*. Dans cette publication, c'est le chapô de l'article publié en ligne qui fait office de titre : *« À Paris l'ambassade du Gabon a été le théâtre de scènes de violences samedi soir alors que les Gabonais de la diaspora étaient eux aussi appelés aux urnes, lors du scrutin décisif après cinquante ans de règne du clan Bongo »,* dans lequel la journaliste revient sur la situation à l'Ambassade du Gabon à Paris le jour de l'élection électorale du 27 août 2016. On relève également une interview réalisée par Viviane Forson pour *Le Point Afrique* qui est publiée par le journal *Échos du Nord*[198] (Hors-Série 07, p.6). Cette journaliste réalise l'entretien auprès de Ange Kévin Nzigou, juriste et auteur du manuel, « Je plaide constitutionnel ». L'interview aborde la question de la légalité des décisions prises par la Cour constitutionnelle avant la tenue de l'élection présidentielle. Des décisions qui concernent la validation de la liste officielle des candidats par exemple. Ensuite, nous relevons un autre entretien cette fois-ci mené par Anthony Lattier de *Radio France International (RFI),* qui est repris par le journal dans un article intitulé *« Coup d'État électoral 2016 »* (N°356, p.2). Il interviewe Jean Baptiste Placca, journaliste franco-togolais et chroniqueur sur *RFI*, qui lui livre son analyse après la victoire d'Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle telle qu'annoncée par la Cour constitutionnelle. En répondant aux questions du journaliste celui-ci revient sur la

[197] Malgardis, Maria. (2016). *Gabon : de Libreville à Paris, l'opposition évoque une « victoire historique ».* En ligne sur le site de *Libération*, https://www.liberation.fr/planete/2016/08/28/gabon-de-libreville-a-paris-l-opposition-evoque-une-victoire-historique_1475079, consulté le 24 mars 2019.

[198] Forson, Viviane. (2016). *Anges Kévin Nzigou : "La Cour constitutionnelle gabonaise est hors la loi".* En ligne sur le site de *Le Point Afrique*, https://www.lepoint.fr/afrique/anges-kevin-nzigou-la-cour-constitutionnelle-gabonaise-est-hors-la-loi-08-09-2016-2067030_3826.php, consulté le 24 mars 2019.

décision de la Cour constitutionnelle qui a proclamé Ali Bongo Ondimba vainqueur de l'élection présidentielle, l'aspiration des peuples à l'alternance politique, etc. Un autre article de *Le Point Afrique,* mais écrit cette fois-ci par Yves Michalon est repris par *Échos du Nord*[199] (N°358, p.3). Celui-ci revient sur les résultats de la Cour constitutionnelle en suggérant la victoire de Jean Ping à l'élection présidentielle, tout en déclarant par ailleurs que le peuple gabonais est en deuil parce que les résultats publiés sont iniques, et qu'il s'agit d'un déni de justice et de démocratie. Après la presse française, c'est autour de la presse gabonaise en ligne, notamment avec la publication de cet article d'*Infos241* dont l'auteur est Cédrin Mounziégou, intitulé *« L'aphonie septennale d'Ali Bongo et son soudain besoin de dialogue national »* (N°372, p.6) dans lequel le journaliste évoque le dialogue politique convoqué par Ali Bongo Ondimba.

Pour le journal *Le Mbandja*, nous n'avons relevé aucun article dans notre corpus d'articles provenant d'un autre média. Contrairement à *Échos du Nord* pour lequel nous en avons relevé cinq, dont quatre issus de la presse française et un de la presse gabonaise comme on peut le constater plus en détails dans le tableau suivant :

ÉCHOS DU NORD			
AUTEURS	MÉDIAS	GENRE	RUBRIQUES
Maria Malgardis	Libération	Reportage	Politique
Viviane Forson	*Le Point Afrique*	Interview	Politique
Anthony Lattier	*RFI*	Interview	Actualités
Yves Michalon	*Le Point Afrique*	Analyse	Politique
Cédrin Mounziégou	*Infos241*	Analyse	Politique

Tableau 41 : Récapitulatif des articles issus d'autres médias et journalistes, publiés par *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

On peut en déduire que le journal *Échos du Nord* convoque des articles d'autres journaux lorsque ceux-ci épousent sa ligne éditoriale. C'est un moyen de s'autolégitimer que de montrer que d'autres organes de presse partagent sa ligne éditoriale lorsqu'ils

[199] Michalon, Yves. (2016). *Gabon, une leçon de résistance*. En ligne sur le site de Le Point Afrique, https://www.lepoint.fr/afrique/gabon-une-lecon-de-resistance-11-10-2016-2075089_3826.php, consulté le 24 mars 2019.

traitent des actualités politiques en lien avec l' « élection présidentielle » du 27 août 2016 au Gabon. De plus, le fait de convoquer des journaux ayant une visibilité sur le plan international comme *Libération, Le Point Afrique* et *RFI* renforce leur discours sur le plan national, du fait que ces journaux sont relativement connus par la population gabonaise ayant accès à la presse internationale, dans la diaspora en France et ailleurs.

6.4 Quid de l'alternance politique ?

6.4.1 Pour les journalistes de la presse d'opposition

Pour les journalistes interrogés au cours de nos entretiens, la démocratie gabonaise est chancelante. Ce qui leur fait dire que sans démocratie une presse libre ne peut exercer. L'alternance politique devient ainsi leur objectif principal en vue d'un changement de gouvernants et de gouvernance dans l'espoir que ceci leur permettra d'exercer leur métier dans un contexte moins autoritariste, puisqu'ils espèrent que l'alternance au pouvoir fera souffler un vent nouveau. Qui dit nouveau gouvernant, dit nouvelle politique, et conséquemment, liberté et indépendance de la presse. Ces journalistes de la presse d'opposition ont également conscience que les changements qu'ils espèrent ne peuvent s'obtenir individuellement et qu'il faudrait y travailler de façon collective en mutualisant leurs forces dans un environnement où la presse d'opposition est considérablement affaiblie ,puisqu'elle ne dispose que de très peu de ressources et de moyens d'actions pouvant influencer le politique. Raison pour laquelle Guy Pierre Biteghe déclare ceci :

> *« Ensemble nous serons forts et ensemble nous pouvons trouver des stratégies qui peuvent faire plier ___ le pouvoir, mais trouver aussi des stratégies qui peuvent faire en sorte que demain, nous essayons à ___ à prospecter les pistes qui peuvent nous rendre beaucoup plus autonomes et beaucoup plus forts.* » (Cf. Annexe 6)

La presse d'opposition adopte donc, d'après les données recueillies, une stratégie d'affaiblissement du pouvoir qui colle avec sa ligne éditoriale en vue d'atteindre ses

objectifs, qui consistent à soutenir l'opportunité d'une alternance politique. Peu importe que l'information vienne de l'opposition ou de personnes à priori proches ou affiliées au parti au pouvoir. Parce qu'il faut signaler ici qu'il arrive que la presse d'opposition reçoive des informations de personnes du parti au pouvoir qui cherchent à nuire à d'autres personnes du même parti dans une sorte de jeu politique sordide. Ne pouvant communiquer dans la presse publique ou la presse privée proche du pouvoir, ces personnes vont travailler avec la presse d'opposition pour qu'elle les aide à atteindre leurs objectifs en vue d'affaiblir ceux qu'ils considèrent comme étant leurs adversaires même s'ils sont de la même famille politique. Une chose que la presse d'opposition ne refuse pas, dans la mesure où cela sert ses intérêts en lui permettant de mettre à nu les dysfonctionnements au sein du parti au pouvoir même si cela sert les intérêts de ceux qui veulent affaiblir leurs concurrents du même bord politique :

> *« Si votre rôle est d'affaiblir le pouvoir et que quelqu'un du pouvoir vous amène une information contre quelqu'un d'autre du pouvoir, mais ça vous arrange, parce que c'est ça votre ligne. Encore c'est dérangeant qu'en fait la personne ne fait que se ___ ici, dans la logique qui est la vôtre, dans le sillon que vous avez tracé. Moi, je ne refuserais pas quelque chose qui vient du pouvoir si ça peut affaiblir le pouvoir. Au contraire, je gagne. »* (Cf. Annexe 16)

6.4.2 Dans le discours de presse

Il apparaît que la presse d'opposition développe une rhétorique de l'alternance politique comme un enjeu majeur du jeu politique, qui en fait une organisation partisane en ce sens qu'elle soutient les personnalités politiques de l'opposition contre la majorité au pouvoir, lorsqu'elle ne se fait pas le porte-parole de celles-ci en leur permettant d'être des interlocuteurs privilégiés du pouvoir (Aldrin, Bargel, Bué & Pina, 2016). Lorsque l'évocation de l'alternance ne se limite pas aux seuls surtitres, titres et chapôs

d'articles[200] tels que dans le Hors-Série 06, dans le communiqué du Club 90 par la voix de son président Noël Bertrand Boundzanga, ou dans le N°353 qui laisse apparaître le terme « alternance » dans le nom des émetteurs du communiqué, à savoir l'Association des Altogovéens pour l'Alternance. Il en est de même dans le Hors-Série 07 dans lequel le nom des émetteurs d'une lettre adressée à la présidente de la Cour constitutionnelle Marie-Madeleine Mborantsuo apparaît en titre et contient le terme « alternance », à savoir la Communauté des Gabonais du Canada pour l'Alternance et le refus du coup d'État Électoral (CARCEE). Alors que dans le N°361, celui-ci apparaît dans le chapô d'abord et ensuite dans le corps de l'article qui rend compte de la rencontre du Collectif des Gabonais de Lyon autour de diverses personnalités sur le thème de la démocratie en Afrique et particulièrement au Gabon. Dans le N°380, c'est le surtitre qui laisse apparaître le terme « alternance » en évoquant le dialogue national pour l'alternance convoqué par Jean Ping du 18 au 23 décembre 2016. Alors que dans le N°383, celui-ci se trouve à la fois dans le surtitre et la légende de la photographie qui illustre l'article qui traite du dialogue national pour l'alternance précédemment évoqué, et seulement dans le surtitre d'un autre article du même numéro, toujours à propos du dialogue national pour l'alternance, et dans le titre d'un reportage photos qui lui est consacré dans ce numéro. Dans un des surtitres des N°384 et N°386 on peut encore lire « Dialogue national pour l'alternance ». Hormis ce très court tableau nous tenons à préciser que les éléments d'analyse qui vont suivre rendent compte de l' « alternance » dans le texte de l'article uniquement sans considérer les quelques légendes photographiques identifiées avec ce terme, et le reportage photo dont nous avons tenu compte dans notre corpus d'articles dans le numéro 383 de la rubrique Politique du journal *Échos du Nord*, intitulé : « Le dialogue national pour l'alternance en images ».

Pour en venir directement au fait, dans le tableau récapitulant les occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord*

[200] Si ces articles ont été sélectionnés comme faisant partie de notre corpus d'articles, puisque laissant apparaître le terme « alternance », ces citations n'ont pas été reprises dans le tableau (Cf. Annexe 27) des phrases dans lesquelles apparait le terme « alternance » pour *Échos du Nord.* Seules les phrases contenues dans le corps de l'article y figurent, pour tenter de situer le contexte de convocation de l'alternance, que ces propos soient écrits pas les journalistes, ou repris parce qu'ayant été prononcés par d'autres interlocuteurs.

(Cf. Annexe 26), nous dénombrons 103 occurrences, réparties entre différents groupes de locuteurs ou énonciateurs, notamment des journalistes, des personnalités politiques, des partis politiques et groupements divers, et des auteurs et autres personnalités. Il y a également des occurrences sans énonciateurs identifiés que nous pouvons attribuer au journal *Échos du Nord* en tant qu'énonciateur principal, soit donc un total de 42 locuteurs hormis le journal pour les occurrences sans auteurs identifiés comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant avec le nombre d'occurrences du terme « alternance » par énonciateur :

LOCUTEURS	**STATUTS**	**NOMBRE D'OCCURRENCES**
Journalistes		
RF	Journaliste	1
Prince Villa	Journaliste	2
Stephen Jean Landry	Journaliste	20
GL	Journaliste	1
Régis Marzin	Journaliste et chercheur spécialisé sur les élections en Afrique	1
Mihindou Bissielou	Journaliste	1
Jean-Baptiste Placca	Journaliste franco-togolais, chroniqueur sur *RFI (Radio France Internationale)*	2
Yves Michalon	Journaliste *Le Point Afrique*	1
Marie Baya	Journaliste	1
Jonas Moulenda	Journaliste	3
Freeman Moutou	Journaliste	3
Cédrin Mounziégou	Journaliste *Info241.com*	1
Jean Michel Sylvain	Journaliste	4
JMS	Journaliste	1
Sophie Beuve Méry	Journaliste	2
Pierre Durant	Journaliste	3
SYA	Journaliste	1
Florent Derede	Journaliste	2
Arthur Page	Journaliste	1
Échos du Nord	Le journal énonciateur principal	5
TOTAL		*56*
Personnalités politiques		
Pr Albert Ondo Ossa	Président de l'USP (Union Sacrée pour la Démocratie)	1
André Mba Obame	Président élu en 2009 à l'élection présidentielle de 2009 d'après le journal	1
Casimir Oyé Mba	Membre de la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique	1
Guy Nzouba Ndama, Casimir, Oyé Mba, Jean Ping	Coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique	1
Alexandre Barro	Président du Rassemblement Héritage et	3

Chambrier	Modernité, membre du bureau de la coordination de la campagne de Jean Ping	
Noël Bertrand Boudzanga	Président du Club 90	2
Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle	12
Jean-Marie Bockel	Ancien Maire de Mulhouse, ancien Ministre de Nicolas Sarkozy et actuel Sénateur du Haut-Rhin	1
Charles R. M'BA	Ancien Ministre, ancien Sénateur	1
Dr Bellarmin Moutsinga	Porte-parole de Jean Ping	2
TOTAL		*25*
Partis politiques et groupements divers		
Collectif 21 renouvelé	Universitaires	1
Parti Socialiste	Parti politique français	3
Pierre-Claver Maganga Moussavou	Président du Parti Social-Démocrate (PSD), Maire de Mouila	1
La Communauté des ressortissants gabonais Installés en France	La Communauté des ressortissants gabonais Installés en France	2
Rassemblement Héritage et Modernité	Parti politique de l'opposition	1
Collectif « Pouvoir Au Peuple » du Gabon	Groupement politique de l'opposition	1
Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)	Parti politique de l'opposition	3
Collectif Gabon Démocratie	Partie politique de l'opposition	1
TOTAL		*13*
Auteurs et autres personnalités		
Laurence Ndong	Auteur de « Gabon, pourquoi j'accuse… »	4
Pr Grégoire Biyogo	Philosophe, poète, écrivain, et politologue	1
Anges Kévin Nzigou	Auteur du manuel « Je plaide constitutionnels », défenseur acharné des libertés publiques et du respect des lois fondamentales, avocat au barreau de Libreville	1
Anaclé Bissielo	Enseignant-Chercheur et proche de Jean Ping	1
Dr Bellarmin Moutsinga	Porte-parole de Jean Ping	2
TOTAL		*9*

Tableau 42 : Nombres d'occurrences du terme « alternance » et leurs énonciateurs chez *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Les statuts de chaque locuteur ont été attribués par le journal et lorsqu'il n'y en a pas, c'est que le journal n'a pas apporté de précisions et que la dénomination du locuteur suffit à situer son identité discursive. D'une manière globale, nous constatons que les journalistes arrivent en tête avec le nombre d'occurrences qui apparaissent dans les articles dont ils sont d'ailleurs les auteurs, soit un total de 56 (54%), alors que celui des personnalités politiques arrive en seconde position avec 25 (24%) occurrences. Jean Ping le candidat à l'élection présidentielle, principal opposant d'Ali Bongo Ondimba et

président élu d'après *Échos du Nord* totalise à lui seul 12 occurrences, suivi de loin par Alexandre Barro Chambrier, une figure influente de l'opposition, président du rassemblement Héritage et Modernité, membre du bureau de la coordination de la campagne de Jean Ping avec 3 occurrences, et enfin Noël Bertrand Boundzanga avec 2 occurrences. Nous pouvons constater au regard du corpus d'articles du journal *Échos du Nord* (Cf. Annexe 15) que Jean Ping est l'auteur avec Casimir Oyé Mba et Guy Nzouba Ndama d'une lettre à tous les Gabonais dans le numéro 351. Ensuite, qu'il est le sujet de plusieurs articles, écrits par GL dans le numéro 351, par Arthur Page dans les numéros 352, 386, et par le Dr Bellarmin Moutsinga dans le numéro 386. Et, il est lui-même, l'auteur de divers discours, messages et déclarations publiés par le journal dans les numéros 356, 381, 384, 386 et le Hors-Série 06, alors qu'il a été interviewé par Sophie Beuve Méry et Aria Stark dans le Hors-Série 05. Alexandre Barro Chambrier a lui aussi été interviewé par Sophie Beuve Méry et Aria Stark dans le Hors-Série 05. Enfin, Noël Bertrand Boundzanga est l'auteur d'un communiqué au nom du Club 90 dont il est le président dans le Hors-Série 06.

Derrière les journalistes et les personnalités politiques, les partis politiques et groupements divers, ainsi que les auteurs et autres personnalités arrivent respectivement en troisième et quatrième position en raison de leurs nombres d'occurrences du terme « alternance ». Ceux qui se démarquent chez les partis politiques et groupements divers sont l'ADERE, le Parti Socialiste (PS) français, et La communauté des ressortissants gabonais installés en France. Le premier parti politique est l'auteur d'une déclaration dans le numéro 371, et le second parti politique, qui est un parti politique français est l'objet d'un article d'Arthur Page dans le numéro 352. Alors que La communauté des ressortissants gabonais installés en France est l'auteure d'une lettre ouverte adressée au Pape François dans le numéro 355. Chez les auteurs et autres personnalités, ce sont Laurence Ndong et le Dr Bellarmin Moutsinga qui se démarquent. La première fait l'objet d'une interview dans le Hors-Série n°05. Le journaliste qui mène cet entretien n'est pas mentionné. Et le second quant à lui est l'auteur d'un article dans le numéro 386.

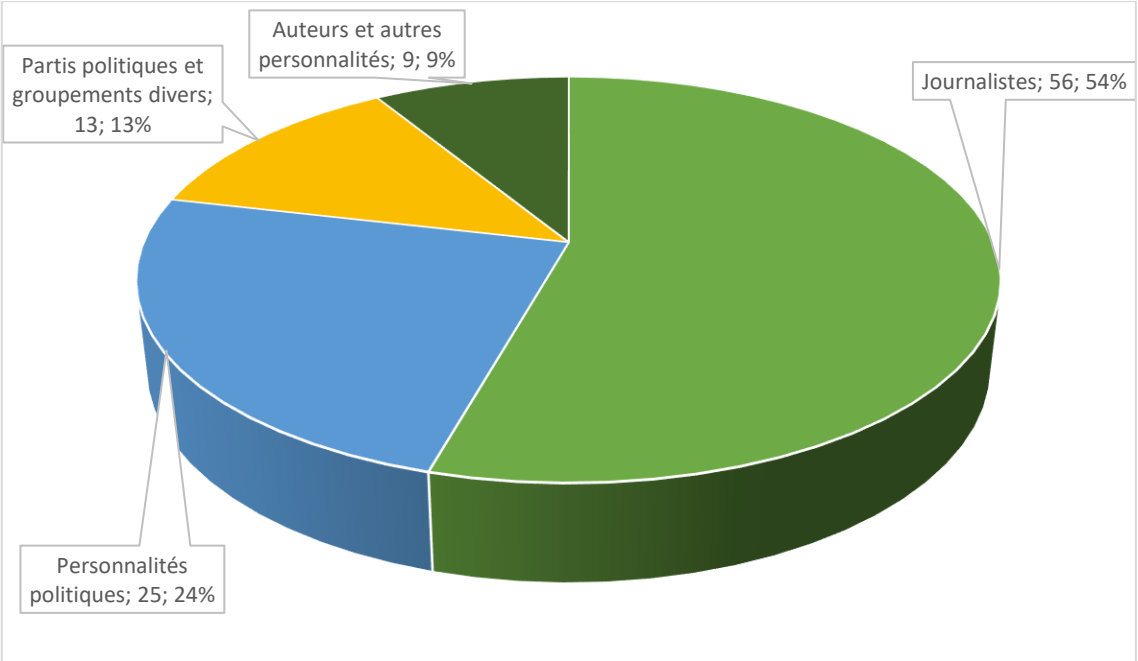

Figure 6 : Représentation de la part d'occurrences du terme « alternance » de chaque groupe d'énonciateurs chez *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour le journal *Le Mbandja,* contrairement à *Échos du Nord*, nous relevons un total de 44 occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles (Cf. Annexe 27), ainsi que deux groupes d'énonciateurs, à savoir les journalistes (29 ; 66%) d'une part, et les personnalités politiques (15 ; 34%) d'autre part, pour un total de 19 locuteurs énonciateurs hormis les occurrences sans auteurs identifiés. Dans le tableau suivant, nous pouvons identifier le nombre d'occurrences par locuteur. Ainsi, les journalistes se situent loin devant les personnalités politiques avec comme énonciateur principal, le journal lui-même auquel nous attribuons les occurrences pour lesquelles aucun énonciateur n'est explicitement mentionné. Il est suivi de près par trois journalistes dont MK, El Bombeur et Jacky Mondjo. Tout comme pour *Échos du Nord*, les statuts des locuteurs ont été attribués par le journal, et lorsqu'il n'y en a pas, c'est que le journal n'a pas apporté de précisions.

LOCUTEURS	STATUTS	NOMBRE D'OCCURRENCES
Journalistes		
Justin Mbatchi	Journaliste	1
MK	Journaliste	4
Esaï Ndiloroum	Journaliste	1
Mhyss Abeng	Journaliste	1
El Bombeur	Journaliste	4
Odette Melighe	Journaliste	2
Jacky Mondjo	Journaliste	4
Mouk	Journaliste	1
Guy Pierre Afane Ayare	Journaliste	1
Marcel Djabio	Journaliste	1
Le Mbandja	Le journal, énonciateur principal	9
TOTAL		*29*
Personnalités politiques		
Blaise Ivanga	Président par intérim de l'Union Pour la Liberté (UPL)	2
Dr Édouard Engohang Allogho	Nouveau président de l'UPL	2
Raymond Ndong Sima	Candidat à l'élection présidentielle	1
Casimir Oyé Mba	Candidat à l'élection présidentielle jusqu'au 16 août 2016 pour l'Union Nationale (UN)	1
Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba, Jean Ping	Personnalités politiques de l'opposition, coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique	1
Noël Bertrand Boundzaga	Universitaire enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo Ondimba (UOBO), homme de lettres, membre de la société civile et combattant de la liberté, président du Club 90	5
Sylvie Mengue m'Eya'a	Conseillère spéciale du président Guy Nzouba Ndama, Présidente du conseil exécutif du Mouvement civique du Gabon, Présidente du Mouvement civique des femmes	1
René Ndemezo' Obiang, Alexandre Barro Chambrier	Personnalités politiques de l'opposition	1
Bakita Moussavou	Porte-parole des filles et fils de la province de la Nyanga	1
TOTAL		*15*

Tableau 43 : Nombres d'occurrences du terme « alternance » et leurs énonciateurs chez *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

En revanche, pour la catégorie des personnalités politiques, c'est Noël Bertrand Boundzanga, un universitaire, président du Club 90 qui se démarque considérablement. En effet, nous lui attribuons 5 occurrences du terme « alternance ». Et, lorsque nous

examinons le corpus d'articles (Cf. Annexe 14) nous constatons que celui-ci est l'auteur d'un communiqué dans le numéro 365, d'une tribune libre dans le numéro 369, et l'invité d'une interview dans le numéro 381. Puis, deux acteurs, notamment Blaise Ivanga, président par intérim de l'UPL et Dr Édouard Engohang Allogho, le nouveau président de l'UPL ont énoncé deux fois le terme « alternance ». Le Dr Édouard Engohang Allogho fait l'objet d'un article d'Odette Melighe dans le numéro 359, pourtant une allocution qu'il a prononcée est parue dans ce même numéro. Alors que pour Blaise Ivanga ce sont ses propos qui ont été reportés dans le journal, mais il n'est l'auteur exclusif d'aucune publication dans le journal *Le Mbandja.*

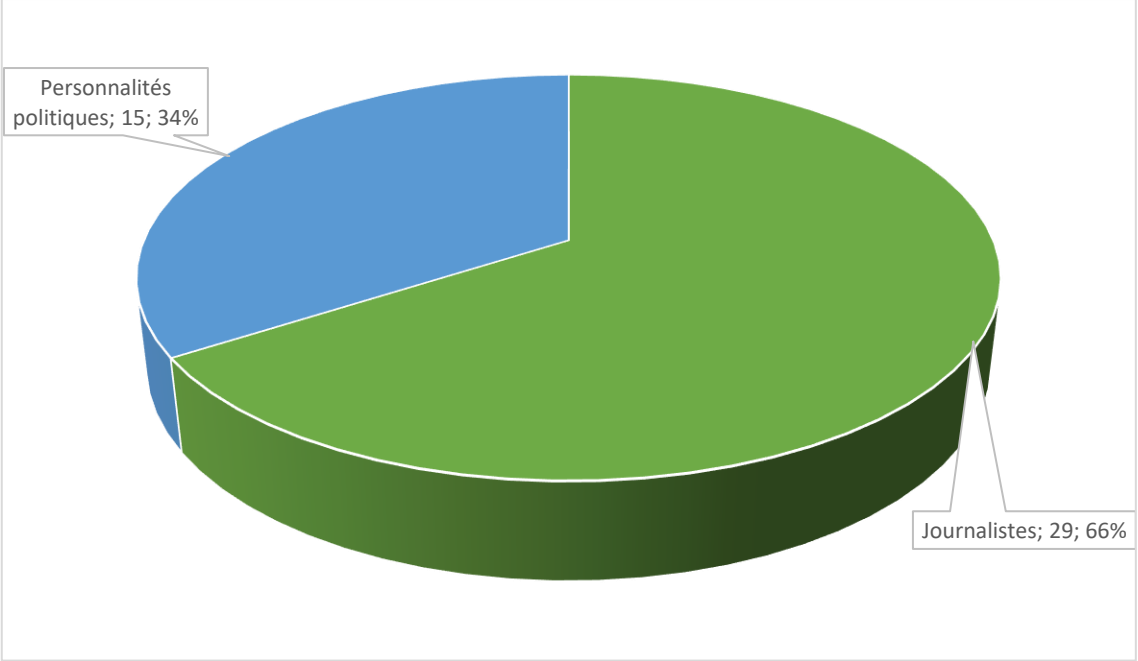

Figure 7 : Représentation de la part d'occurrences du terme « alternance » de chaque groupe d'énonciateurs chez *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour les deux journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja*, les personnalités politiques tiennent une part non négligeable dans leur stratégie éditoriale. À tel point qu'ils font parfois appel aux mêmes personnalités, convoquent leurs paroles ou bien encore leur donnent la parole en tant qu'émetteurs principaux d'articles ou de discours. Les

informations étant politisées pour cette presse, il n'est donc pas étonnant de constater que l'alternance politique est une préoccupation commune entre les journalistes, et que les personnalités politiques viennent essentiellement de l'opposition. De même, les partis politiques et groupements divers sont ceux de l'opposition ou proches de l'opposition, tout comme c'est le cas d'ailleurs des auteurs et autres personnalités. Ces derniers viennent ajouter une certaine caution et une légitimité aux idées défendues d'une part par les journaux en faveur de l'alternance politique, et d'autre part, par les personnalités politiques qui portent sur l'arène politique cette aspiration commune contre le régime Bongo-PDG.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6 : Discours d'information ou discours d'opinion, un équilibre fragile

À l'issue de ce compte-rendu d'analyse, nous pouvons effectivement nous interroger quant au discours d'information de la presse d'opposition car il apparaît un équilibre fragile entre l'information et l'opinion. Si le discours de la presse d'opposition est mobilisé comme un répertoire d'action pour ce que nous pouvons qualifier aujourd'hui de groupe d'intérêt constitué grâce à l'existence de l'Organisation Patronale des Médias (OPAM), il n'en demeure pas moins que ce discours est loin d'être neutre. En effet, la presse d'opposition se donne certaines libertés dans ses colonnes comme on a pu le voir en prenant la parole au nom du peuple et en se positionnant comme son porte-parole, celui qui porte ses aspirations. De plus, elle se place en donneuse de leçon de la vie sociopolitique en s'adressant sans fioritures aux personnalités politiques de l'opposition pour l'essentiel, mais aussi de la majorité. Cependant, lorsqu'elle s'adresse aux acteurs politiques de la majorité, la presse d'opposition n'est pas tendre envers elles. Les invectivant, les avertissant en prétextant les conseils. Ces adresses à l'endroit des acteurs politiques de la majorité laissent supposer que la presse d'opposition tient une place importante dans le paysage médiatique et politique au Gabon puisqu'il s'arroge le droit d'interpeller tous les acteurs sans formalisme. Toutefois, les acteurs politiques de l'opposition restent surreprésentés dans la presse d'opposition que ce soit à travers des analyses, des comptes-rendus et des reportages. Mais également à travers les communiqués émanant de ces acteurs politiques, ainsi que les interviews dans lesquelles ils tiennent la place d'invités, sans oublier les tribunes libres et les discours dont ils sont les émetteurs et qui sont publiés par les journaux tels qu'ils ont été produits. Dans cette perspective, nous pouvons dire que la question de l'alternance politique est d'abord une aspiration du politique avant d'être une aspiration de la presse d'opposition. Une aspiration qu'elle partage cependant avec les acteurs politiques de l'opposition et qu'elle s'est appropriée à telle enseigne que cela se traduit dans son discours si l'on en croit notamment le nombre d'occurrences dont la plupart émanent des journalistes eux-mêmes tant chez *Échos du Nord* que chez *Le Mbandja*.

Conclusion PARTIE II

Après avoir analysé le discours d'information médiatique de la presse d'opposition, notamment ceux des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja,* nous pouvons affirmer que le discours de presse est convoqué comme un répertoire d'action. Celui-ci est traversé par une opposition au pouvoir politique du régime Bongo-PDG en la personne d'Ali Bongo Ondimba. Même si quelques disparités demeurent entre les deux journaux, notamment le ton modéré du journal *Le Mbandja* qui se distingue du ton incisif d'*Échos du Nord. Échos du Nord* qui va d'ailleurs plus loin dans ses « Lettre » en s'adressant frontalement aux acteurs de l'opposition politique lorsqu'ils en sont les destinateurs. Pourtant, nous avons constaté que ces « Lettre » s'adressaient aussi au peuple, à l'opposition, à des instances extérieures ou internationales, et enfin à d'autres groupements. Mais le ton employé pour s'adresser à chaque destinateur n'est pas le même, d'autant plus que les sujets à propos desquels le journal s'adresse à ces destinataires diffèrent également. Cet intérêt partagé de lutte contre le régime Bongo-PDG semble être à l'origine de la création de l'OPAM. Une lutte que la presse traduit en ayant recours à divers genres journalistiques dont l'Analyse, le Communiqué, le Compte-rendu, l'Interview, le Reportage, la Tribune libre. Les frontières entre ces différents genres restent toutefois difficiles à définir. Il apparaît tout de même qu'*Échos du Nord* privilégie l'Analyse, le Discours et l'Interview, alors que *Le Mbandja* privilégie quant à lui l'Analyse, le Discours et la Tribune-libre. Les discours dont il est question ici émanent principalement des acteurs politique de l'opposition catégorisés précédemment comme « Personnalités et groupements politiques ». Privilégier les discours des acteurs politiques témoigne de la cristallisation d'une dialectique Majorité/Opposition à la fois dans l'espace politique et dans la presse. Ceux-ci tiennent en effet une place importante dans la presse d'opposition. Le sujet de l'alternance politique est bien présent dans le discours de la presse d'opposition à travers divers genres dont les discours qui sont publiés tels qu'énoncés par des personnalités ou groupements politiques. C'est en cela que réside une certaine ambiguïté dans le discours de la presse d'opposition parce que celui-ci laisse plutôt penser à discours militant qui obéit à la temporalité du champ

politique dont il est dépendant. Il apparaît donc que la presse d'opposition, bien que n'étant pas une presse de l'opposition se situe plus du côté de l'Opposition politique.

De plus, concernant l'énonciation dans la presse d'opposition, hormis les articles signés par les journalistes qui ont par ailleurs recours aux pseudonymes, la presse d'opposition donne régulièrement la parole aux personnalités politiques et aux collectifs de l'opposition. L'aspiration à l'alternance politique devient ainsi une aspiration partagée par la presse d'opposition et les acteurs politiques de l'opposition qui militent en faveur de l'alternance politique. Le développement d'une rhétorique de l'alternance politique par divers acteurs (journalistes, personnalités politiques, partis politiques et groupements divers) publicisés par la presse d'opposition traduit l'enjeu majeur que représente l'aspiration à l'alternance politique.

PARTIE III

SOCIOLOGIE D'UN GROUPE D'INTÉRÊT : JOURNALITES DE LA PRESSE D'OPPOSITION AU GABON

Introduction PARTIE III : Sociologie de la presse d'opposition au Gabon

Dans cette troisième et dernière partie de notre mémoire, nous convoquons une approche sociologique afin de comprendre la population des journalistes de la presse d'opposition et les logiques d'acteurs en cours au sein des rédactions de la presse d'opposition à travers *Échos du Nord* et *Le Mbandja*. Nous aborderons dans une premier temps la question de l'identité de ces journalistes, leurs motivations à exercer ce métier malgré les défis auxquels ils sont confrontés et les contraintes qui pèsent sur eux. Et à ce propos, nous examinerons ensuite les conditions d'exercice du métier en évoquant les dangers auxquels la presse d'opposition est exposée et pourquoi un tel engagement dans le métier. Mais, le danger peut aussi être économique. D'où, la focale sur les spécificités socio-économiques de la presse d'opposition pour expliquer leurs conditions de survie malgré la répression qui s'abat sur elle. Et par-delà tout ce que nous venons d'énumérer, nous aborderons la problématique de l'institutionnalisation même du métier de journaliste au Gabon à savoir le cadre juridique qui le sous-tend.

CHAPITRE 7.

PRESSE ET JOURNALISMES[201] D'OPPOSITION AU GABON : PANORAMA

Le présent chapitre s'intéresse aux journalistes de la presse d'opposition et plus spécifiquement des journalistes des rédactions des journaux *Échos du Nord* et Le *Mbandja* en dressant un panorama de leurs profils, leurs conditions de travail, et les réalités auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur métier. Il s'agit de :

> « Répertorier différentes catégories de journalistes en fonction des modalités de leur travail, des médias d'exercice, des hiérarchies (cadres, journalistes « de base »), du statut (salarié, pigiste), des spécialisations (par les rubriques, mais aussi par les types de presse), des objets (l'information générale et l'information pratique), etc. » (Ringoot & Utard, 2009, p.17).

Le chapitre se décline en trois grandes sections. D'abord, une entrée par les trajectoires personnelles et professionnelles et l'organisation des rédactions afin de se familiariser avec les profils des journalistes de la presse d'opposition. La trajectoire est abordée ici au sens de Pierre Bourdieu (1986). Pour comprendre ces trajectoires, nous nous sommes appuyée sur les récits de vie qui nous ont été livrés au cours de nos entretiens. La description de l'organisation des rédactions s'inspire d'Érik Neveu (2013) qui présente les différentes composantes d'une rédaction. Les données sur la formation des journalistes au Gabon sont enrichies par l'étude d'Arthur Sabi Djaboudi (2017).

Ensuite, une deuxième section sur les journalistes en danger. Un danger qui s'exprime sous différentes formes, des conditions de travail à l'expression de l'autoritarisme par la répression. Plusieurs auteurs viennent sous-tendre cette réflexion,

[201] Érik Neveu justifie cet emploi au pluriel parce qu'en examinant les pratiques journalistiques, on sollicite les termes de réseaux ou d'interdépendances afin de rendre compte *« d'une cartographie sociale où s'articulent les hiérarchies propres au journalisme et aux entreprises de presse, les relations aux sources, aux pouvoirs sociaux et aux publics. »* (Neveu, 2013, p.6).

– Anaclet Ndong Ngoua 2014, 1999), Jean-Baptiste Legavre (2014), Thomas Atenga (2007), Mor Faye (2008), – de sorte à dégager les difficultés au sein des rédactions, les difficultés d'accès à l'information, la répression administrative et policière dont la presse d'opposition est victime en plus des répressions physique et psychique, et économique. Ce qui a des conséquences sur l'accès aux sources parce que cela pose la question du respect des règles dans la couverture des informations (Rieffel, 2014; Kaciaf, 2014).

Enfin, une troisième et dernière section dans laquelle nous étudions les motivations de ces journalistes à pratiquer leur métier dans un contexte difficile. Si le métier apparaît comme un lieu de passage, un tremplin pour certains journalistes (Adjovi, 2003 ; Bailly, 2001), il reste tout de même qu'il y a un fort attachement au métier chez d'autres (Ruellan & Le Cam, 2017) même si les journalistes sont conscients de mettre leurs vies en danger en exerçant dans un tel contexte.

7.1 Connaître les journalistes de la presse d'opposition

7.1.1 Interdépendance entre trajectoires personnelles et professionnelles

Le concept de trajectoire, comme l'expliquent Christelle Avril, Marie Cartier et Delphine Serre (2010, p.121) est défini par Pierre Bourdieu (1986)[202] comme *« la série de positions occupées successivement par un agent dans un espace social lui-même soumis à d'incessantes transformations »*. Ce sont les histoires de vies qui construisent la notion de trajectoire (Bourdieu, 1986). Pour Christelle Avril, Marie Cartier et Delphine Serre :

> « Les positions, tout comme les espaces sociaux, évoluent et se modifient au fil du temps. La succession de positions renvoie à l'histoire sociale de l'individu et à sa socialisation : les expériences

[202] Bourdieu, Pierre. (1986). L'illusion biographique. *Actes de la recherche en sciences sociales 62-63*, 69-72.

> accumulées dans les différents milieux qu'il côtoie façonnent ses façons d'agir et de penser. » (C, Avril., M., Cartier. & D., Serre, 2010, p.122)

Nous entendons donc par interdépendance entre trajectoires personnelles et professionnelles le fait que les journalistes de la presse d'opposition auxquels nous nous sommes intéressée ont laissé apparaître que leur métier ne se détache que très relativement peu de leurs choix personnels. Autrement dit, leur sphère privée est fortement imprégnée de leur sphère professionnelle, tout comme leur position sociale personnelle va avoir un impact non négligeable sur leur pratique du journalisme. Les deux sphères sont donc liées c'est-à-dire leur identité personnelle et leur identité professionnelle. En un sens, le journalisme fait partie intégrante de leur vie, sans lequel ils conçoivent difficilement d'autres aspects de celles-ci sans y intégrer ce qui apparaît comme un profond engagement.

Désiré Éname, co-fondateur du journal *Échos du Nord* a démarré sa carrière en 1992 dès sa sortie de l'Université. Diplômé d'une Licence en Anglais, il entre au journal *Le Bûcheron* en septembre de la même année. Il y travaille d'abord en tant que collaborateur pigiste et se forme sur le tas. Puis, il bénéficie d'un stage au Kenya, organisé par l'Institut Américain et réunissant près de 400 journalistes venus de différents pays africains. Il travaille également comme stagiaire à l'Ambassade des États-Unis au Gabon où il va apprendre les techniques de reportage. Ensuite, il est sélectionné pour partir aux États-Unis en 1994. Il se rend donc à Washington puis à Nashville dans le Tennessee pour travailler au *Nashville Banner*. De retour au Gabon en 1996, il postule à nouveau pour une bourse américaine. Sélectionné, il repart aux États-Unis pour une année d'études à l'Université du Maryland où il va rester pour un premier semestre, et à l'Université du Minnesota pour le second. À son retour au Gabon, on lui confie la Direction du journal *Le Bûcheron* qui se trouve d'ailleurs dans une situation de clivages puisqu'il s'agit d'un journal de parti politique ou ce que nous qualifions de presse de l'opposition. Ces clivages se caractérisaient par le fait qu'il y avait les pro-Kombila et les pro-Mba Abessole, deux figures de proues du parti, qui étaient continuellement en confrontation pour imposer leurs idées.

Fort de son expérience, il décide de produire une analyse stratégique du journal *Le Bûcheron,* sur son fonctionnement et son avenir si les problèmes au sein du parti politique du Rassemblement National des Bûcherons (RNB) venaient à persister et à entacher le journal. Désiré Éname est suspendu pour une durée de 8 semaines à cause de cette initiative avant d'être rétabli dans ses fonctions et devient en avril 1995 le rédacteur en chef du journal. Malgré cette apparente ascension, il n'était selon-lui, pas libre de traiter l'information. Il commence en effet à se sentir à l'étroit au sein du journal qui obéissait à des logiques politiques. Travailler pour *Le Bûcheron* c'était d'abord adhérer à un parti politique et donc à une ligne éditoriale liée aux opinions du parti. Chose dont il était conscient, estimant qu'il s'agissait d'une forme de liberté, celle de choisir, tout en étant conscient de son engagement. Anaclet Ndong Ngoua (2014) précise d'ailleurs que lorsqu'un journaliste se fait embaucher par un organe de presse, il en accepte la ligne éditoriale. Toutefois, cette adhésion n'est pas un principe acquis ou linéaire, en ce sens que la ligne éditoriale ne transforme pas, ou du moins, n'a pas le droit de transformer le journaliste en un propagandiste ou publicitaire au service de l'organe de presse qui l'emploie. Désiré Éname entreprend donc de restructurer le journal *Le Bûcheron* après avoir appris au cours de ses nombreux séjours américains le fonctionnement d'un journal, le travail journalistique quotidien, le management d'une rédaction de presse. En 1998, le journal redémarre timidement sur de nouvelles bases. Mais, il se rend très vite compte que ces innovations ne peuvent perdurer parce qu'il n y a pas assez de soutien financier au journal. Pour cette raison, il propose de stopper les activités de celui-ci. En effet, il constate très vite que le journal est asphyxié par plus de 20 000 000 de francs CFA[203] de dettes, puisque celui-ci s'autofinançait et accusait un manque de stratégie managériale évident. Il se confondait au parti politique dont il défendait les idées, ce qui en rendait la gestion encore plus opaque. Il a donc fallu réduire les charges en diminuant le personnel et ne supporter que les charges importantes telles que les salaires. Dans un contexte de détournements de fonds, il est licencié pour avoir dénoncé les magouilles au sein du journal et donc du parti. Dès lors,

[203] Soit environ 45 734,70 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 3 décembre 2018.

il va se consacrer à sa mission à la Mairie de Libreville tout en collaborant dans des magazines[204] pendant 5 ans, jusqu'en 2000, où il décide de créer un journal avec son frère[205] comme co-fondateur du journal.

Guy Pierre Biteghe fondateur du journal *Le Mbandja* a lui-aussi démarré sa carrière au journal *Le Bûcheron* dans lequel il s'engage pour combattre le régime en place selon ce qu'il nous a confié alors que rien ne le prédestinait à devenir journaliste. Son désir de pratiquer le journalisme a été nourri par une révolte, celle d'avoir vu son oncle l'Abbé Noël Ngwa, prêtre et membre d'un parti de l'opposition le Mouvement de Redressement National (MORENA) se faire arrêter et jeter en prison à cause de ses opinions politiques. Dès d'âge de 12 ans, il commence à s'intéresser à la politique. Puis lorsque l'opposant Mba Abessole, prêtre également, rentre au Gabon, celui-ci crée son parti politique et le journal *Le Bûcheron*. À ce moment, Guy Pierre Biteghe est désormais étudiant en Théologie et obtient sa Maîtrise au Séminaire. Il décide donc avec son ami Désiré Éname de rencontrer Mba Abessole afin de lui faire part de leur désir de travailler pour lui et surtout de lutter à ses côtés contre le régime Bongo-PDG. Mais en 1999, le RNB rejoint la majorité présidentielle. Suite à cela, il décide avec son ami de quitter le journal et le parti politique. Après son départ, il travaille pour divers autres journaux, *Le Nganga, La Griffe, Gabao.* En raison du climat de répression qui règne à ce moment les journaux dans lesquels il exerce vont être fermés tour à tour, jusqu'à ce qu'il décide de lancer un autre journal, *Le Crocodile* sous un prête-nom, parce que selon lui, cet anonymat lui permettait d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour publier en tant que journal. *Le Mbandja* quant à lui sera finalement créé en 2007 après la fermeture du journal *Le Crocodile.*

[204] Il va notamment travailler chez Shell Gabon, compagnie pétrolière multinationale pétrolière, comme chargé de communication et journaliste d'entreprise. Et aussi comme pigiste pour d'autres journaux, comme *La Griffe*, où il avait des amis, à qui il acceptait selon lui, de donner régulièrement un coup de main ;

[205] Il s'agit du journal *Échos du Nord*. D'abord créé au nom de son frère, par souci de discrétion. Cependant, n'ayant pas assez de ressources, le journal sera finalement lancé le 14 octobre 2005, soit 5 ans plus tard. Selon lui, c'était aussi l'occasion de mûrir la réflexion sur leur stratégie, car ne sachant pas encore précisément ce qu'ils allaient en faire. Parallèlement, il continuera d'être employé à la Mairie de Libreville, d'où il envisageait secrètement de démissionner.

Par ailleurs RE (Cf. Annexe 4) exerçant dans le milieu de la gestion de stocks après une formation universitaire en économie est un passionné du journalisme depuis qu'il est étudiant. Sa présence au sein du journal *Le Mbandja* est plutôt floue, car elle ne repose sur aucun véritable contrat dans la mesure où l'activité journalistique apparaît comme accessoire dans sa vie. Suite à une baisse de l'activité économique dans son domaine professionnel, il s'est retrouvé au chômage. En attendant de reprendre son travail, il écrit des articles pour *Le Mbandja*. Lorsque nous nous sommes rencontrés, cela faisait 4 mois qu'il avait intégré la Rédaction du journal *Le Mbandja* grâce à sa proximité avec le directeur de la publication qu'il connait depuis plusieurs années.

LP en revanche (Cf. Annexe 5) travaille pour *Échos du Nord* depuis le mois de février 2015, après une Licence en Littérature Française et un Master 2 en Communication et Journalisme, spécialité Environnement. C'est à la suite de la réalisation d'un stage au sein de la Rédaction du journal qu'elle s'est vu proposer un contrat de travail qu'elle a accepté.

CNB (Cf. Annexe 7) a intégré la société Nord Édition en 2014 après son Master en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) à l'Université Omar Bongo Ondimba. Bien avant cela, il a d'abord effectué un stage de 6 mois à *Gabon Télévision* et à *Radio Gabon.* Lors de notre entretien, il occupait au sein de Nord Édition les fonctions de journaliste permanent pour le journal *Faits Divers*, même s'il écrivait quelques fois pour le journal *Échos du Nord*. Lorsque l'opportunité d'avoir un emploi au sein de l'entreprise Nord Édition s'est présentée par l'entremise d'une amie qui y travaillait déjà comme journaliste, il n'a pas hésité à la saisir. Il attendait alors sa possible intégration dans la Fonction Publique qui tardait. Sitôt son dossier déposé auprès de Nord Édition, il a été convoqué pour un entretien et embauché sur le champ, alors qu'il était encore stagiaire chez *Gabon Télévision* et *Radio Gabon*.

RO (Cf. Annexe 8) n'envisageait pas nécessairement de devenir journaliste dans son plan de carrière. En effet, inscrite régulièrement à l'École Normale Supérieure (ENS) pour devenir enseignante des lycées et collèges, elle a intégré la Rédaction d'*Échos du Nord* en tant qu'intérimaire. Pour elle, il s'agissait uniquement d'un emploi alimentaire

durant les vacances. Mais, passionnée par cet univers et son échec à l'ENS ne lui laissant pas d'autres alternatives, elle a accepté la proposition de changement de statut d'intérimaire à stagiaire qui lui a été faite par le journal. Elle a donc appris sur le tas, aux côtés de l'un des co-fondateurs de l'entreprise Nord Édition, Désiré Éname. Par la suite, on lui a proposé un Contrat à Durée Déterminée (CDD), puis un Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Elle a occupé les fonctions de journaliste permanent, puis de rédactrice en chef adjointe avant d'être promue directrice de la publication par intérim[206].

Enfin, DD (Cf. Annexe 9) travaille à Nord Édition et plus précisément pour *Échos du Nord* depuis 2015. Elle a rejoint la Rédaction au moment du lancement du site internet *echosdunord.com.* Elle écrit à la fois pour le journal papier, et la version en ligne. Elle obtient d'abord un Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) en Droit, puis un Master en Littérature Comparée, pour finalement réaliser son Master 2 en SIC, à l'issu duquel elle a effectué un stage au Conseil National de la Communication (CNC) pour être ensuite embauchée par le journal *Taxi bus,* un journal pro-gouvernemental appartenant au Ministre de la Communication de l'Économie Numérique, Porte-Parole du Gouvernement de l'époque, Alain Claude Bilie-By-Nzé. Elle a quitté cet emploi pour des raisons financières.

7.1.2 Liens interpersonnels et professionnels entre journalistes

La plupart des journalistes de la presse d'opposition se connaissent et entretiennent des liens amicaux, parfois familiaux comme c'est le cas notamment entre Guy Pierre Biteghe le fondateur du journal *Le Mbandja* et Désirée Éname, l'un des co-

[206] Le directeur de la publication Désiré Éname est en effet exilé en France, c'est pour cette raison que l'équipe rencontrée au cours de notre terrain était essentiellement composée de journalistes occupant des fonctions de responsabilité au titre d'intérimaires.

fondateurs du journal *Échos du Nord.* Pour Désiré Éname Guy Pierre Biteghe est un petit frère, en ce sens qu'il le considère quasiment comme un membre de sa famille. Cela trouve en partie son explication dans le fait qu'ils ont effectué leurs débuts dans le journalisme au sein du même journal, *Le Bûcheron*, qu'ils ont par ailleurs décidé de quitter au même moment pour créer leurs organes de presse.

De plus, lorsqu'on interroge RE (Cf. Annexe 4) il déclare connaître Guy Pierre Biteghe depuis l'Université car il avait déjà collaboré avec lui lorsqu'il était encore étudiant dans le cadre de deux publications qui n'existent plus. Celui-ci travaille pour *Le Mbandja* sans contrat de travail, mais sur la base d'un accord verbal, puisqu'étant déjà employé ailleurs dans la gestion de stocks. *Le Mbandja* lui permet uniquement d'avoir une source de revenus et de se maintenir en activité en pratiquant une activité professionnelle.

La plupart des journalistes d'*Échos du nord* se connaissent depuis l'Université, notamment LP (Cf. Annexe 5), CNB (Cf. Annexe 7), et DD (Cf. Annexe 9). Certains d'entre eux ont intégré la Rédaction grâce à des amis qui en faisaient déjà partie. C'est donc par le « bouche-à-oreille » et le système d'interconnaissances qu'ils ont pu intégrer *Échos du Nord* en tant que journalistes après leurs différents stages de fin d'études de Master 2 à l'UOBO.

7.1.3 Un personnel réduit au sein des rédactions

En 2014 il y'avait 27 personnes (personnels administratifs et journalistes) qui travaillaient chez Nord Édition, société éditrice des journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers.* Le directeur de la Rédaction était en même temps le rédacteur en chef éditorial. Il y'avait un rédacteur en chef délégué, un rédacteur en chef adjoint, un grand reporter, un secrétaire de rédaction. À ce moment, on notait déjà un cumul des responsabilités que nous différencions du cumul des emplois. Le cumul des responsabilités ayant lieu au sein du même journal, alors que le cumul des emplois désigne le fait pour un journaliste, en plus de son emploi régulier dans un organe de presse, de travailler ailleurs

qu'au sein de celui-ci, en réalisant par exemple des piges pour d'autres journaux ou en étant fonctionnaire par ailleurs. La même année, Guy Pierre Biteghe déclarait qu'ils étaient 9 à travailler au sein du journal *Le Mbandja*, parmi lesquels, le directeur de publication, le rédacteur en chef, directeur administratif et financier, secrétaire, responsables des pages. Une dixième personne était sur le départ en raison d'autres engagements professionnels.

Les composantes d'une rédaction et les rôles joués par chacun varient d'un journal à un autre (Neveu, 2013), comme on peut le voir à travers les différentes fonctions que l'on retrouve chez *Échos du Nord* et *Le Mbandja.*

ANNÉE 2014		
Journal	**Nombre de personnel**	**Fonctions principales**
***Échos du Nord* (& *Faits Divers* : Société Nord Édition)**	27	Directeur de la Rédaction, rédacteur en chef éditorial, rédacteur en chef délégué, rédacteur en chef adjoint, grand reporter, secrétaire de rédaction.
Le Mbandja	9	Directeur de publication, rédacteur en chef, directeur administratif et financier, secrétaire, responsables des pages.

Tableau 44 : Le personnel et les principales fonctions au sein des rédactions d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja* en 2014 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

En 2017, d'après les données recueillies, il apparaît que chez *Échos du Nord,* on compte un effectif de 11 journalistes d'une part, et pour le journal *Faits Divers,* un effectif de 9 journalistes[207]. Ce qui porte le nombre total des journalistes à 20 pour la société Nord Édition, dont 16 hommes et 4 femmes dont l'âge varie entre 26 et 61 ans. Pour *Le Mbandja* en revanche, on dénombre un total de 10 employés dont 2 femmes, parmi lesquels 8 journalistes, un technicien et un manager. Le journal fait aussi appel à un correspondant extérieur. Un nombre de correspondants qui semble-t-il est tout aussi inconséquent pour *Échos du Nord.*

[207] Nous évoquons systématiquement *Fait Divers*, également édité par la société Nord Édition , parce que le journal partage les mêmes locaux qu'*Échos du Nord* et parfois les mêmes journalistes comme nous l'avions déjà mentionné par ailleurs. Il arrive que les journalistes affectés à un journal produisent des articles pour un autre selon les besoins de l'entreprise dans l'optique de réduire les coûts d'embauche. Cette situation entraîne inévitablement une charge de travail supplémentaire due au cumul des tâches. Des heures supplémentaires qui ne sont pas rémunérées, alors que le Code du Travail prévoit que celles-ci donnent droit à une majoration de salaire. Tout comme pour le travail de nuit.

ANNÉE 2017	
Journal	**Nombre de journalistes**
Échos du Nord (& Faits Divers : Société Nord Édition)	20
Le Mbandja	10 (+ collaborateur extérieur)

Tableau 45 : Les journalistes au sein des rédactions des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* en 2017 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

On constate que pour le journal *Échos du Nord* il y a une baisse considérable du personnel puisque celui-ci est passé de 27 en 2014 à 20 en 2017, alors que pour le journal *Le Mbandja*, il y a une légère hausse.

7.1.4 La formation des journalistes de la presse d'opposition

Si les journalistes accédaient autrefois au métier en tant qu'hommes de lettres, militants politiques, syndicalistes, avocats, cadres administratifs, etc., sans aucune formation professionnelle effective (Sabi Djaboudi, 2017), l'emploi de journalistes formés fait désormais partie des préoccupations majeures des organes de presse, comme on peut le constater avec *Le Mbandja* qui recrute des journalistes de niveau BAC+5, issus de l'UOBO (Cf. Annexe 6). Ce qui n'a pas toujours été le cas[208] parce que les journalistes étaient formés sur le tas. Pour la plupart, ils viennent désormais du parcours de Lettres Modernes de l'UOBO. Lorsqu'ils sont recrutés, ils suivent au sein du journal *« une petite formation en ce qui concerne le b.a.-ba du métier »* (Cf. Annexe 6). Cette formation vise le recueil d'informations, l'analyse de sujets d'actualité.

[208] Nous n'avons toutefois pas pu nous entretenir avec les journalistes du journal *Le Mbandja* pour corroborer ses propos, en raison de la désertion de la Rédaction par les journalistes. Seul RE (Cf. Annexe 4) y était présent. Gestionnaire de stocks, il était présent au sein du journal en attendant de reprendre ses activités après avoir été mis au chômage technique. Durant cette intermède, professionnel, il écrit des articles pour le journal *Le Mbandja*, et perçoit une rémunération forfaitaire.

L'encadrement est utile parce qu'il faut veiller à une bonne intégration au sein des équipes comme le déclarait Guy Pierre Biteghe. Pour mettre cela en œuvre, il peut arriver que la personne qui encadre les nouveaux arrivants assiste à toutes les conférences de rédaction pour coordonner, vérifier le contenu des articles, etc., mais aussi pour donner des orientations et s'assurer ainsi que la ligne éditoriale du journal est respectée. *Échos du Nord* emploie désormais à l'instar du journal *Le Mbandja,* un personnel formé à l'UOBO. En effet, LP (Cf. Annexe 5) a rejoint la Rédaction après une Licence en Littérature Française et un Master 2 en Communication et Journalisme, spécialité Environnement. Alors que CNB (Cf. Annexe 7) a, quant à lui rejoint le journal après un Master en SIC à l'UOBO. Raïssa Oyasseko n'est pas en reste, même si rien ne la prédestinait à devenir journaliste. Elle a suivi une formation en Philosophie, et se préparait au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES) avant d'intégrer *Échos du Nord.* Enfin, DD (Cf. Annexe 9) a obtenu un DEUG en Droit avant de réaliser un Master en Littérature Comparée et achever son parcours par un Master 2 en Communication.

On constate finalement qu'il existe une majorité de diplômés à BAC+4 et BAC+5 (Master en Journalisme, Master Philosophie) et autres diplômes supérieurs (Licences Lettres Modernes). Ce sont donc des jeunes diplômés qui investissent désormais principalement la presse d'opposition. Bien que nous n'ayons pas de données suffisamment représentatives, ces tendances ont toutefois été confirmées par les journalistes eux-mêmes au cours de nos échanges informels. D'autant plus que l'UOBO a ouvert un Département des Sciences de l'Information et de la Communication (DSIC) en 2011 et qui dispense des cours de Journalisme et Communication[209]. D'autres structures existent, qui offrent des formations dans le secteur de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs), du Montage Audiovisuel,

[209] Inauguré le 10 janvier 2011, le Département des Sciences de l'Information et de la Communication (DSIC) est la matérialisation d'un projet du Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique soutenu par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans l'objectif de former aux métiers de la communication et du journalisme. Cependant, au moment de nos investigations, pour des raisons dont nous ignorons la nature, même si elles font état de rumeurs sur des détournements de fonds, le Département n'existe plus en l'état, puisqu'il a été aspiré par le Département des Sciences du Langage d'après ce qui nous a été rapporté.

de l'Infographie[210] (MENCP, 2014).

7.2 Des journalistes en danger

Pour les acteurs de la presse interrogés, les journalistes rencontrent aujourd'hui de nombreuses difficultés dans le contexte du Gabon. D'abord parce qu'ils ne font pas leur travail librement, en ce sens qu'il y a d'un côté la pression du pouvoir politique, à travers les menaces explicites et/ou voilées. Il est déjà arrivé à certains d'être directement interpellés sur les dangers qu'ils encourent à cause de leurs écrits. Le contexte socio-politique ne favorise pas la liberté de la presse, car le journaliste n'est pas à l'abri de poursuites. En effet, un journal peut être fermé d'un jour à l'autre sans préavis. La presse d'opposition est donc en danger, d'une part, parce que les conditions dans lesquelles s'exerce le journalisme sont relativement difficiles. Des difficultés de plusieurs ordres. D'autre part, parce que la répression à laquelle fait face la presse d'opposition est de nature à la fragiliser considérablement. Une situation que dénonce le journal *Échos du Nord,* comme en témoigne les articles de notre corpus, notamment celui du 19 octobre 2016 intitulé : *« Ali Bongo, grand prédateur de la liberté de la presse »* (N°359, p.4 ; N°378, p.4)[211]. Selon l'auteur de l'article, le journaliste Jonas Moulenda, la mise en place d'un dispositif répressif se traduit par des *« tentatives de manipulation de correspondants étrangers, arrestations et détentions arbitraires des journalistes indépendants, interdictions d'accès, intimidations, menaces […] jusqu'à la tentative d'élimination physique »* (N°359, p.4 ; N°378, p.4) par ceux qu'il qualifie de *« chevaliers de la mort à la solde du pouvoir »* (N°359, p.4 ; N°378, p.4).

[210] L'Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC) ; Le Centre Basile Ondimba ; l'Académie Franco-Américaine de Management (AFRAM) ; l'Université des Sciences d'Informatique Appliquée (ESSIG/USIA) ; l'Institut Kenco.

[211] Le même article est publié une seconde fois par le journal, dans le numéro 378 du 7 décembre 2016. On peut y voir une volonté manifeste de publiciser par la dénonciation, les réalités de la presse au Gabon, et en particulier de la presse d'opposition.

7.2.1 Des rédactions en proie à des difficultés de tous ordres

Les conditions de travail sont rendues difficiles en raison du contexte socio-politique délétère qui prévaut au Gabon et qui s'est d'ailleurs accentué depuis l'élection présidentielle du 27 août 2016. Les journalistes de la presse d'opposition évoluent dans des environnements rédactionnels peu propices à leur épanouissement professionnel, voire personnel, et l'on note une absence considérable de communication au sein même des rédactions. Cette situation qui ne dépend pourtant pas directement de la conjoncture politique. Ce manque de communication semble récurrent et est dénoncé par la plupart des journalistes de notre panel d'enquêtés. Pour eux, il existe des obstacles à la communication au sein des rédactions qui engendrent des incompréhensions. Durant notre enquête de terrain, nous avons constaté que ces incompréhensions sont amplifiées chez *Échos du Nord* par la politique managériale des intérimaires, puisque les fondateurs dirigeants ne sont pas toujours disponibles et sont donc dans l'incapacité de répondre convenablement aux exigences liées à l'administration de l'entreprise Nord Édition et du journal *Échos du Nord* en particulier.

Par ailleurs, au-delà de la communication, les conditions de travail pour la presse d'opposition demeurent relativement difficiles, surtout depuis l'élection présidentielle du 31 août de 2016 quelques mois avant notre enquête de terrain. Avant la tenue de l'élection présidentielle *Échos du Nord* avait déjà reçu des alertes quant à la sécurité de ses journalistes alors que le travail s'effectuait encore de manière assez classique pour une rédaction c'est-à-dire tenue d'une conférence de rédaction, définition des sujets à traiter, désignation de chaque responsable, réception des articles, corrections par la coordination du journal qui affecte chaque article à une rubrique. Ensuite les articles sont transférés au rédacteur en chef qui émet les ultimes recommandations avant la parution du journal, d'après ce qui nous a été dit. Ces alertes ont démarré au mois de mai 2016, obligeant les journalistes à changer leurs méthodes de travail, en les contraignant à travailler à distance. Ce qui explique la désertion des rédactions constatée au cours de nos investigations :

> *« Nous avons eu plusieurs alertes. Nous les avons eues depuis le mois de mai ___ depuis le mois de juin ___ depuis le mois de mai, juin. Et on nous disait que le journal allait être cassé et que les gars allaient être arrêtés, ainsi de suite. Bon ___ nous ne dirons pas que nous n'avons pas négligé, et nous n'avons pris peur pour autant, nous avons continué à travailler. Mais quand ça devenait de plus en plus, quand l'information devenait récurrente et les menaces se faisaient plus sérieuses, on a dû changer de méthode. Donc, nous gardons ce mode de fonctionnement, mais à distance. »* (Cf. Annexe 2)

Ce mode de travail à distance s'effectue exclusivement par échanges de courriers électroniques et par messagerie. Ainsi, lorsqu'un journaliste a un sujet, il travaille dessus et le transmet à la chaîne de validation. Laquelle émet des avis et suggestions. Il n'y a donc plus de conférence de rédaction préalable à la revue des sujets à traiter. C'est le cas pour *Échos du Nord* depuis qu'il y'a eu une descente armée au sein de la Rédaction en novembre 2016. Et cette situation n'est pas vécue sereinement par les journalistes comme on peut l'entendre dans les propos de LP (Cf. Annexe 5) bien que cela ne soit pas irrémédiable :

> *« Le fait que la Rédaction soit éclatée, on n'est pas toujours, on n'est pas toujours ___ euh ___ à jour, hein, dans la préparation du journal, dans la préparation des textes, qui doit faire quoi à quel moment, voyez ! Donc tout le monde n'est jamais là au même moment pour qu'on se réunisse. Parce qu'on peut le faire aussi avec les nouvelles technologies qui existent, on peut le ___ on peut créer un forum où nous pouvons le faire. Effectivement, si la Rédaction est éclatée, c'est un fait, mais on peut y remédier avec d'autres moyens. Donc pour moi, je trouve que c'est un mal pour le journal, c'est un mal. »* (Cf. Annexe 5)

Cela a des répercussions sur le travail, du fait que les journalistes peuvent se retrouver avec des sujets identiques, à cause des difficultés de communication et de coordination à distance. Pour en venir à bout, la co-signature de l'article est très souvent adoptée après des ajustements. Certains journalistes pensent que les conditions de travail laissent à désirer. La charge de travail est assez conséquente pour le personnel. En plus de cette charge de travail élevée, les salaires ne sont pas satisfaisants, et les journalistes ne sont pas couverts. De manière globale, Marie-Soleil Frère (2016) constate

dans les entreprises de presse africaines que les journalistes avec ou sans contrat de travail sont pour l'énorme majorité obligés de se contenter de salaires insuffisants voire aléatoires ou carrément inexistants. Cela les pousse d'après elle à mener d'autres activités lucratives en marge de leur pratique journalistique ou à travers celle-ci.

Pourtant, YA (Cf. Annexe 3) affirme que l'entreprise Nord Édition met à disposition des journalistes d'*Échos du Nord* tous les moyens nécessaires à leur travail. Des propos qui ne nous ont pas surpris puisqu'en tant que responsable intérimaire, il ne pouvait que défendre la politique managériale de l'entreprise. Ce qui explique certainement la méfiance des journalistes envers lui. Pour lui, les journalistes disposeraient d'ordinateurs individuels fournis par l'entreprise qu'ils peuvent emporter chez eux en plus de ceux qui sont mis à disposition sur le lieu de travail. Il rajoute que les journalistes disposent également de clés USB, d'un budget de déplacement en transports en communs, et d'un budget de téléphonie mobile servant à l'achat de crédit de communication pour rester en lien. Ces déclarations se contredisent pourtant avec les déclarations des journalistes eux-mêmes. À savoir, qu'il n'y a pas assez d'ordinateurs et de dictaphones pour les journalistes, ce qui n'est pas de nature à faciliter leur travail comme on peut le lire dans les propos qui suivent :

> *« On a par exemple un nombre réduit d'ordinateurs, alors que ___ un journaliste égal à un poste de travail ___ hein. Donc comme vous le voyez même dans notre rédaction, c'est pas toujours le cas, c'est pas toujours le cas. C'est un frein énorme justement à la production du journal hein. Un journaliste a besoin d'un dictaphone, normalement chaque journaliste devrait avoir un dictaphone. Ici il y en a en nombre réduit, et parfois on ne sait pas où ça se trouve. Donc, on est parfois obligé de travailler avec nos propres téléphones, qui nous servent de tout par la suite. Qui sont d'abord nos téléphones personnels ___ qui sont d'abord nos téléphones, d'abord nos téléphones, qui sont d'abord notre ___ c'est notre bien personnel, donc on le met à contribution pour la société. Pour ma part, je dis que c'est ___ c'est un échec. »* (Cf. Annexe 5)

Des propos qui semblent plutôt traduire les craintes de l'administration, à ce que les conditions réelles du travail journalistique soient connues par l'opinion. Pourtant, celles-ci s'expliquent en partie par le contexte socio-économique dans lequel cette

pressé évolue. Les médias restent vigilants à l'égard des personnes qui posent des questions sur eux et qui cherchent à comprendre leurs conditions de travail, dans un contexte pourtant marqué par le règne d'un régime autoritaire. On a donc, d'une part, ceux qui y sont favorables, et d'autre part ceux qui n'y sont pas favorables, à l'image de YA (Cf. Annexe 3). Et puis, cela serait avouer son échec managérial au sein de l'entreprise Nord Édition, s'il venait à souligner les conditions de travail peu propices des journalistes.

LP (Cf. Annexe 5) poursuit, en déclarant que *« le matériel est tellement réduit que vous n'allez pas attendre que votre collègue termine de faire. Donc vous êtes obligés pour être dans les temps, vous travaillez avec votre matériel. »* (Cf. Annexe 5). DD (Cf. Annexe 9) fait le même constat. Elle, qui devait à la fois travailler pour le journal en ligne *echosdunord.com* mesure bien la difficulté que représente la mise à disposition du matériel adéquat pour les journalistes. Mais, tout comme certains de ses collègues, elle tente de minimiser les faits tout en excusant l'administration qui n'aurait pas conscience des réalités du métier de journaliste. Chose étonnante, lorsqu'on sait que les fondateurs et principaux dirigeants du journal sont aussi des journalistes.[212] La nécessité pour elle d'avoir un matériel professionnel s'impose en fonction du cadre dans lequel doit avoir lieu la collecte de l'information :

> *« On a toujours été confronté à la question de matériel, surtout pour le site. Parce que, faut dire que les administratifs ne sont pas des journalistes, ils ne connaissent pas certaines réalités du métier. Par exemple, nous, qui travaillons tous les jours, […] et on allait sur le terrain tous les jours. Y'a des moments, les policiers arrivent, les gendarmes arrivent, tu peux pas faire sortir ton appareil comme ça et commencer à filmer. Il faut quelque chose de professionnel, il faut quelque chose de discret. […] Il nous faut, il nous faut des magnétos, il nous fallait, bon ___ tu vas expliquer ça à des gens qui savent pas ce que c'est comment ? On était confronté à ça, à chaque fois y'avait des*

[212] Bien qu'il y'ait une part considérable de personnels administratifs au sein de l'entreprise Nord Édition, société éditrice d'*Échos du Nord* et *Faits Divers*, il n'en demeure pas moins que les coordinateurs ou directeurs de publications, même intérimaires, sont eux-mêmes des journalistes. Ils ne sont à priori donc pas sans ignorer que les conditions de travail lorsqu'elles ne sont pas satisfaisantes peuvent porter atteinte à la qualité du travail journalistique qui est fournie.

promesses de monsieur [redacted].» (Cf. Annexe 9)

Pourtant, on constate qu'elle déplore tout de même qu'il n'y ait pas d'ordinateurs pour chaque journaliste, et encore moins un forfait internet permettant à chacun de faciliter ses communications.

Pour CNB (Cf. Annexe 7), leurs difficultés sont énormes au sein de l'entreprise Nord Édition qui édite *Échos du Nord* et *Faits Divers*. Celles-ci sont liées à plusieurs facteurs dont les difficultés de déplacement, de matériel, etc. Il le décrit en ces termes :

« Très honnêtement nous connaissons des difficultés énormes. Particulièrement, au-delà du climat ambiant qui prévaut à la Rédaction, et le plaisir que nous avons pour travailler et les grandes ambitions que nous nourrissons, il y a quand même quelques difficultés liées dans un premier temps à la mobilité ___ la mobilité ___ nous n'avons pas des véhicules, nous n'avons pas un véhicule qui nous permet d'être sur le terrain, très mobiles et très efficaces, et prompts à être prompts, parce que Fait Divers c'est ça, il faut être prompt, il faut être sur le terrain en permanence. Il faut aller croiser les gens. Donc la question de la mobilité est une préoccupation énorme, qui ne nous favorise pas, qui ne nous laisse pas la tâche facile. Il y a également le matériel. Le matériel, tu vois, nous travaillons avec des téléphones portables, ce qui n'est pas très bien. C'est vrai que pour des questions de la discrétion, ça a un sens, mais, ce ne sont pas vraiment des outils adaptés pour le travail que nous faisons. Et également pour Faits Divers c'est des rencontres, vous partez rencontrer des gens, vous partez croiser des gens, il faut suffisamment avoir la facilité d'intégrer un milieu, et généralement nous sommes confrontés à ce problème, les gens que nous partons croiser nous demandent toujours des pourboires. Parce que l'information quand même, elle est payante. Donc nous croisons ce genre de difficultés. De temps en temps, parfois nous perdons des sujets poignants, parce que n'ayant pas sur nous des sous pour pouvoir monnayer les informations dont nous avons besoin. » (Cf. Annexe 7)

Par ailleurs, pour RE (Cf. Annexe 4) qui travaille temporairement chez *Le Mbandja*, l'entreprise met à disposition un lieu de travail, ce qui n'était pas le cas en 2014, où le journal ne disposait pas d'un local pour l'ensemble de son personnel. En plus, le directeur de la publication et fondateur du journal Guy Pierre Biteghe fournit des ordinateurs à ses journalistes et met à disposition un téléphone, une connexion Internet

et partage son réseau de sources. Il demeure toutefois quelques difficultés liées aux déplacements.

Chez Nord Édition, des rapports sont régulièrement faits pour informer et attirer l'attention de la hiérarchie sur les conditions de travail des journalistes. Dans ces rapports, les difficultés rencontrées sont mentionnées et s'appuient sur les différents rapports de mission. Malheureusement, les améliorations se font toujours attendre et le manque de communication entre journalistes et dirigeants ne sont pas de nature à faciliter la production de ces rapports. Toutefois, cette situation ne décourage pas les journalistes qui continuent toujours d'alerter la hiérarchie, soit individuellement, soit collectivement pour porter leurs revendications :

> *« Les revendications ___ ont été posées, maintes fois. Chacun est allé individuellement pour croiser les responsables et gérants de l'entreprise pour en parler. On nous donne toujours des assurances, on nous rabâche toujours la question de moyens financiers de l'entreprise ou encore les entrées de l'entreprise qui sont à la baisse. »* (Cf. Annexe 7)

Cependant, si les problèmes posés ne sont pas uniquement d'ordre pécunier, mais aussi en lien avec la sécurité, un statu quo demeure quant à l'avancée des solutions à apporter à ces revendications. À tel point que les journalistes semblent parfois se résigner, mais continuent de faire connaître leurs souhaits à l'administration par simple formalité à en croire les silences lors de l'évocation de cette question :

> *« Oui, il nous arrive de faire des réclamations à l'administration, il nous arrive qu'on dépose un cahier de revendications à l'administration, et ___ bon ___ parfois elle répond présente, parfois, bon ___ »* (Annexe 8)

Si des actions sont menées, comme le fait de réaliser un état des besoins matériels (dictaphones, appareils photos, téléphones portables, etc.), les promesses qui s'en suivent ne sont pour la plupart pas tenues. Ou bien, si elles tentent de l'être, elles ne correspondent pas aux demandes des journalistes. Les journalistes se débrouillent

lorsqu'ils ont besoin d'une photo pour illustrer un article. Parce qu'ils n'ont pas pu en prendre une lors de la couverture d'un événement, ils font appel à leurs confrères d'autres journaux par exemple. Lorsqu'ils sont sur le terrain, il leur arrive d'utiliser leurs téléphones personnels pour prendre des photos de piètre qualité.

Si la question des sources a été régulièrement abordée par les journalistes, à savoir les difficultés rencontrées pour les avoir, les garder, etc., comme nous l'évoquerons dans la suite de notre propos, celle de la rémunération des journalistes est récurrente. Pour la plupart, les journalistes estiment qu'ils ne sont pas rémunérés à hauteur du travail fourni, de leurs compétences et qualifications :

> *« Donc un problème de matériel, un problème de mobilité et de finances pour pouvoir être en contact permanent pour entretenir nos sources, voilà. Pour créer une source, il faut avoir de l'argent, l'entretenir ___ (propos inaudibles à la retranscription) ___ faut également avoir de l'argent. Donc, y a plusieurs difficultés de ce genre, y a des difficultés de ce genre que nous croisons généralement. Ça ne nous rend pas la tâche facile. Maintenant au-delà de l'ambition, au-delà de l'engagement des uns et des autres, il y a également la question de la rémunération. Nous ne sommes pas rémunérés à juste titre. »* (Cf. Annexe 7)

Finalement, au-delà des carences matérielles évidentes[213], les difficultés d'ordre économiques ne sont pas en reste puisqu'elles ont une forte incidence sur toute l'activité journalistique en raison des trésoreries instables des journaux de la presse d'opposition, de l'accumulation des dettes auprès de leurs créanciers. Le marché publicitaire étant verrouillé comme nous l'expliquons dans le chapitre suivant et les aides de l'État à la presse quasi inexistantes pour la presse de l'opposition, celle-ci a parfois recours à d'autres modes de financements que nous avons qualifiés de

[213] Arthur Sabi Djaboudi dresse le même constat en écrivant qu'une presse caractérisée par, *« des locaux qui manquent cruellement de connexion internet, la rareté de papier, de photocopieuses presqu'inexistantes, du matériel pour reproduction et pour le développement des images photos, l'exiguïté des locaux, l'absence d'appareils photos ou Nagra qui se font de plus en plus rares »* (Sabi Djaboudi, 2018, p.317), n'est pas de nature à répondre à l'exigence démocratique qui est assignée à la presse, à savoir, être un vecteur d'expression des libertés, une matrice et le reflet de l'opinion publique. Puisqu'elle doit, à ce titre, disposer d'un minimum d'outils qui lui sont indispensables pour lui permettre de mener à bien ses missions : reportages, enquêtes, interviews, etc.

« financements alternatifs de survivance ».

7.2.2 Les difficultés d'accès à l'information

La plupart des informations publiées dans les journaux proviennent des acteurs qui forment le maillage de la vie sociale. Bien que l'embarras du choix semble évident, le journaliste de la presse d'opposition est cependant confronté à une série de résistances, qui ne facilitent pas le recueil des nouvelles dans l'exercice de son métier. Ces acteurs sociaux relèvent de diverses catégories, parmi lesquelles, les élus, ministères et administrations, collectivités, entreprises, association, églises, organisations professionnelles, syndicats, etc. Yves Agnès (2015) classe ces acteurs en sept pôles principaux sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. On compte ainsi la sphère politique, la sphère militaire, la sphère judiciaire, la sphère économique et sociale, la sphère des services aux citoyens, la sphère culturelle et de loisirs, et enfin, la sphère associative. Les organisations de toutes ces sphères disposent d'instruments qui leurs permettent de transmettre leurs informations (communiqué de presse, dossier de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, voyage de presse, entretien téléphonique, courrier, etc.). Il y'a également ce que l'auteur appelle « Monsieur ou Madame Toutlemonde » qui s'adresse parfois aux journalistes dans une relation directe. (Agnès, 2015). Enfin les agences de presse peuvent aussi être une grande source d'informations pour la presse.[214] Au Gabon, il existe l'Agence Gabonaise de Presse

[214] Plusieurs agences de presse internationales existent, qui alimentent les médias du monde entier : l'Associated Press (AP, américaine), Reuters (britannique), et l'Agence France Presse (AFP, française).

(AGP)[215]. Cependant, malgré toutes ces possibilités apparentes, l'accès à l'information demeure quelque peu difficile au Gabon pour les journalistes de la presse d'opposition. La dialectique Majorité/Opposition qui persiste se traduit chez les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions. À tel point que, comme le constate Anaclet Ndong Ngoua (2014), il existe une règle qui s'applique d'un côté comme de l'autre, et qui consiste à :

> « Faire connaître les nouvelles qui peuvent crédibiliser le camp dont le média est proche ou est un instrument et discréditer l'autre ; taire les informations susceptibles de nuire à l'image du bord politique dont l'organe de presse se réclame et de consolider celle de l'autre » (Ndong Ngoua, 2014, p.114)

Cet auteur faisait déjà un constat semblable dans des travaux datant de 1999 lorsqu'il affirmait que les sources publiques menaient une forte discrimination à l'égard des médias non pro-gouvernementaux. Ils étaient souvent refoulés par les administrations publiques et on leur compliquait la tâche en leur suggérant d'aller obtenir des autorisations de ministres pour recueillir des informations, qui, pourtant revêtaient un caractère d'utilité publique (Ndong Ngoua, 1999). Ainsi, les médias proches de la majorité censurent ce qui est contraire à l'opinion du Chef de l'État et de son Gouvernement, et qui pourrait éventuellement nuire à leur image et porter atteinte à leur crédibilité. Mais, ils censurent également toutes les actualités en lien avec l'opposition. La même pratique court du côté des médias d'opposition envers la majorité. D'où l'intérêt porté dans notre étude à la période allant de juillet 2016 à décembre 2016, parce que *« cette règle atteint son paroxysme lors des scrutins présidentiel, législatif et local »* (Ndong Ngoua, 2014, p.114).

Ces difficultés d'accès à l'information se manifestent de différentes manières,

[215] Créée le 8 juin 1960 sous le nom AGI (Agence Gabonaise d'Information), elle devient le 30 novembre 1966 l'AGP (Agence Gabonaise de Presse), qui est le fruit d'une fusion entre l'AGI et SOGAPRESSE (Société Gabonaise de Presse). Sa mission principale est de mettre à disposition du public les informations nationales et internationales, crédibles, fiables, et équitables via des dépêches, son site internet, des supports audiovisuels et des photos de presse. L'Agence possède un quotidien tiré à 10 000 exemplaires, et distribué sur l'ensemble du territoire national : Agence Gabonaise de presse (AGP). (2018). *Présentation.* En ligne sur le site de l'AGP, https://www.agpgabon.ga/presentation, consulté le 14 décembre 2018. Safou, Martin. (2015). *Gabon Matin revient en force pour concurrencer l'Union.* En ligne sur le site de Gabon Actu, http://www.gabonactu.com/gabon-matin-revient-en-force-pour-concurrencer-lunion/ consulté le 14 décembre 2018.

comme en témoignent les journalistes interrogés. Ce qui pousse les journalistes à recourir à l'informel pour obtenir l'information, la vérifier et la recouper. Pour Jean-Baptiste Legavre (2014), le mot informel désigne un ensemble de pratiques qui s'opposent *à priori* à la dimension officielle et publique du métier de journaliste, et il permet également d'indiquer et de comprendre des écarts, des tensions, des intrications. Le mot fait encore selon lui, entrer dans :

> « Une zone grise occupée par journalistes et informateurs, une zone faite de compromis, d'essais et d'erreurs. Mais il enrichit la compréhension de l'activité, en laissant aux ''moralistes'' le rôle (commode) de dénoncer sans toujours saisir, loin de la bataille, ce qui se joue, ses enjeux, ses obligations, ses marges, ses ''fardeaux'' » (Legavre, 2014, p.7).

Cependant, il ajoute que tous les chercheurs n'en n'adoptent pas la même définition, conception, ou approche, puisque l'informel ne peut être appréhendé à l'identique dans tous les contextes et tous les univers. Dans cette zone grise, où l'on note la présence des journalistes de la presse d'opposition, on retrouve d'une part des sources du pouvoir, de l'opposition, et ce que nous pourrions qualifier de sources institutionnelles, en ce sens qu'il s'agit de personnes qui travaillent dans l'administration gabonaise et qui informent parfois la presse d'opposition. On peut également parler de sources citoyennes, parmi lesquelles on retrouve les citoyens, les acteurs de la société civile, universitaires, journalistes autres que ceux de la presse d'opposition, des chargés de communication ou journalistes d'entreprise et attachés de presse. La presse d'opposition n'a pas accès à toutes les sphères informationnelles identifiées par Yves Agnès (2015).

La presse d'opposition rencontre des difficultés d'accès à l'information et doit aussi faire face à un verrouillage du marché publicitaire puisqu'elle est trop critique envers le pouvoir politique en place. Ce verrouillage se traduit par le refus des acteurs économiques d'annoncer dans les journaux d'opposition de peur des représailles du pouvoir politique. D'autre part, les hommes d'affaires sont pour la plupart issus ou sympathisants de la majorité au pouvoir, ou encore des personnes ayant une très grande proximité avec les politiques de la majorité, d'où, leur rejet de la presse d'opposition

comme espace publicitaire.

7.2.3 La répression administrative et policière

Bien qu'une presse privée proche de l'opposition existe dans le paysage médiatique gabonais, les journalistes ne cessent de dénoncer la répression dont ils font l'objet.

> « Cette répression se traduit chez les journalistes, par des menaces physiques et verbales, des interpellations de forces de défense et de sécurité, des sanctions administratives, des poursuites judiciaires. Elle se traduit également par le terrorisme d'État, consistant à réduire au silence les médias non inféodés au régime en place et/ou représentant une vision des choses contraire aux discours officiels » (Ndong Ngoua, 2014, p.141).

Une répression que l'on peut par ailleurs constater à travers les différents rapports de Reporters Sans Frontières (RSF) sur l'Afrique subsaharienne francophone depuis 1990. Sur le rapport 2018, le Gabon se place 108ème sur 180 pays. Un résultat qui conduit l'organisme à qualifier cette presse comme étant à bout de souffle à partir du constat qu'il dresse :

> « Qu'ils soient privés ou publics, les médias voient leurs subventions réduites par le gouvernement. Résultat, les médias manquent cruellement de ressources et de moyens. Sous le régime d'Ali Bongo, la culture d'une presse indépendante n'est pas encore établie, la majorité des publications est partisane et l'autocensure largement pratiquée. Les journalistes qui tentent de faire leur métier de façon équilibrée sont régulièrement ciblés par le gouvernement, les partis politiques ou les hommes d'affaires qui n'hésitent pas à les agresser physiquement. D'autre part, le nouveau code de la communication, s'il dépénalise les délits de presse, prévoit des mesures d'encadrement autoritaires concernant non seulement la presse mais aussi toute la production audiovisuelle, écrite, numérique et cinématographique. » (RSF, 2018, Gabon)[216]

[216]Reporters Sans Frontières (RSF). (2018). *Gabon.* En ligne sur le site de RSF, https://rsf.org/fr/gabon, consulté le 24 décembre 2018.

Cependant, bien qu'on ne dénombre pour le Gabon aucun journaliste tué en 2018, il n'en demeure pas moins que la répression peut revêtir différentes formes. Si les évaluations et classements menés par différents organismes tels que RSF, Freedom House et International Research and Exchanges Board (IREX) font l'objet de nombreuses critiques de la part du monde de la recherche et des pays mal classés, ceux-ci, en dépit de leurs faiblesses ont le mérite de

> « permettre l'enregistrement quotidien des incidents qui jalonnent les relations entre les médias et les autres acteurs politiques ou économiques. Ils peuvent aussi, dans un certain nombre de cas, amener les pouvoirs publics à modifier leur gestion du secteur. » (Frère, 2016, p.166).

Thomas Atenga (2007) dans son étude sur la presse au Cameroun et au Gabon distingue plusieurs sortes de répressions auxquelles celle-ci fait face. Respectivement, la répression administrative et policière, la répression judiciaire, la répression économique, et enfin, la répression idéologique. Alors que Mor Faye, quant à lui, identifie deux principales formes de répression. D'abord une répression d'ordre législatif et juridique, ensuite, une seconde forme de répression, la violence physique exercée à l'encontre des journalistes, car, *« si les mécanismes législatifs et juridiques ne suffisent pas à faire taire la presse, les États ont souvent recours à des milices qui s'adonnent à des pratiques très répressives et couvertes par une impunité absolue »* (Faye, 2008, p.19). Une répression, qui, selon cet auteur puise sa source dans la collusion entre les journaux, les milieux politiques et les lobbies économiques. Dans notre cas, nous avons identifié quelques-unes de ces formes de répressions envers la presse d'opposition au Gabon, bien que s'exprimant parfois de façon insidieuse et sournoise. On note ainsi la présence d'une répression administrative et policière, d'une répression économique, et d'une répression physique et psychique.

Le problème de la sécurité des journalistes est revenu à plusieurs reprises au cours de nos entretiens. En effet, ceux-ci ne se sentent pas totalement en confiance dans l'exercice de leur métier, car ils estiment être à la merci du pouvoir politique majoritaire. Un pouvoir politique qui dispose de tous les pouvoirs, use et en abuse selon sa conception de l'exercice du pouvoir. Ce qui se traduit par un autoritarisme largement

connu et en fonction duquel les journalistes de la presse d'opposition tentent d'ajuster leurs pratiques afin de ne pas s'exposer à la vindicte du pouvoir politique. Toutefois, la presse d'opposition est encore victime de méthodes répressives violentes.

7.2.4 Une répression physique et psychique insidieuse

La répression physique et psychique tout comme les autres formes de répression évoquées précédemment recouvre des formes plurielles. Celles-ci émaneraient des rapports de force entre presse et pouvoir politique. Dans ce cadre, on constate qu'au Gabon :

> « L'intégrité physique et psychique des journalistes est régulièrement mise à rude épreuve. Ils sont victimes de bastonnades, de brimades de toutes sortes. Ils séjournent régulièrement en prison. Des pressions sont exercées sur leurs proches. » (Atenga, 2007, p.61)

Le jeudi 3 novembre 2016, peu après l'élection présidentielle du 27 août 2016, un commando armé faisait irruption au sein de la Rédaction des journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers*. Les deux journaux partagent un local commun et leurs ressources humaines c'est-à-dire les journalistes qui travaillent pour *Échos du Nord* et *Faits Divers.* Au Gabon, *« l'ensemble des forces de l'ordre est mis à contribution pour faire entendre raison aux journalistes »* (Atenga, 2007, p.108) c'est-à-dire intenter des actions contre eux en faveur du pouvoir. Des actions qui doivent se faire dans le cadre de procédures judiciaires. Ce qui n'était pas le cas le jeudi 3 novembre 2016. Il s'agissait plutôt d'une opération punitive liée à la publication d'un article concernant Célestin Embinga, directeur de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) au moment des faits[217] et faisant état de détournements de fonds dans *Échos du Nord* n°363 du mercredi 2 novembre 2016 et situé en première page dans un encadré gris.

[217] Célestin Embinga a été contrait à la démission suite à une enquête administrative. Une sanction que la société Nord Édition considère comme inférieure au préjudice subi, puisque des personnes ont été enlevées, séquestrées et torturées. Des délits qui sont réprimés par le Code pénal au Gabon.

Lors de cette mise à sac de la Rédaction, RO (Cf. Annexe 8) n'était pas dans les locaux ce jour-là. Elle s'apprêtait à s'y rendre lorsqu'elle a été informée de ce qui s'y déroulait. Elle a plutôt été arrêtée à son domicile personnel le lendemain par les forces de l'ordre et conduite à la DGDI où elle a été torturée dans le but de lui soutirer des informations sur l'entreprise Nord Édition :

> *« À mon domicile, ils m'ont pris et, bon ___ ils m'ont conduit au CEDOC[218], ils ont fait de moi tout ce qu'ils voulaient, ils m'ont torturé, ils voulaient forcément avoir des réponses. Pour eux, seule moi j'avais ___ parce qu'à cette période j'étais encore rédacteur en chef adjoint, donc, ils se sont dit, vu que les chefs ne sont pas là, le rédacteur en chef est bien là. Ils m'ont pris, ils m'ont questionné, ils m'ont torturé, ça s'est passé comme ça. »* (Cf. Annexe 8)

Une expérience traumatique qui n'a fait l'objet d'aucune mesure d'accompagnement. Les journalistes ont en effet continué à travailler comme s'il ne s'était rien passé, même si la rédaction est restée fermée durant environ 3 semaines. Pourtant, certains ont déclaré avoir eu peur pour leurs vies et peur aussi de revenir à la rédaction, d'autant plus qu'ils se sentent parfois épiés par des personnes inconnues.

Le Patron du Cedoc interpellé au B2

Le général Célestin Embinga, le patron de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), ex-Cedoc, a été interpellé dimanche dernier par la police politique de junte militaro-putschiste au pouvoir au Gabon. Il a été conduit à la direction de la contre-ingérence militaire (B2). Officiellement, la junte reprocherait à cet officier « des détournements de fonds collectés par la DGDI ». Une *« importante somme d'argent aurait été retrouvée chez lui »,* selon un membre de la junte. « Tout comme chez certains de ses proches. »

On ne peut pas exclure une opération de manipulation visant sa mise à l'écart. L'officier serait puni pour *« sa relative tiédeur »* dans la mise en œuvre des tueries de masse par le régime. D'ailleurs, le nom de ce général, qui savait convaincre les activistes de la société civile par le dialogue, ne figure pas dans la plainte que Jean Ping a transmises à la Communauté internationale et à la Cour pénale internationale (CPI) au titre des personnes qu'il faut sanctionner suite aux massacres postélectoraux. Selon nos sources, les officiers qui ne figurent pas sur cette liste sont soupçonnés par les autres – les criminels – de faire partie des hommes qui renseignent le camp de Jean Ping pour ficeler ses dossiers. Dans l'interpellation du général, hors de toute procédure légale, des sources assurent que BOA lui-même a donné l'ordre en lieu et place du procureur militaire qui est requis en pareille circonstance.

Par ailleurs, dans la psychose qui s'est emparée de la junte sur l'imminence d'un coup d'État

[218] Le terme CEDOC (Centre de Documentation), devenu DGDI (Direction Générale de l'Immigration et de la Documentation) est toujours d'usage dans le langage courant.

militaire, elle pense que Célestin Embinga *« serait favorable »* à une telle issue aux côtés de Léon Paul Ngoulakia.

Encadré 3 : L'article mis en cause ayant justifié la descente armée au sein de la Rédaction d'*Échos du Nord* (Source. *Échos du Nord* n°363, p.1).

Suite à cet épisode traumatique DD (Cf. Annexe 9) est devenue encore plus méfiante qu'elle ne l'était. Elle nous a par exemple confié qu'elle s'abstenait désormais de loisirs comme le fait de se rendre en boîte de nuit parce qu'elle a peur. Jusqu'à l'incident de du 3 novembre 2016, dans son entourage, très peu de personnes savaient qu'elle travaillait pour *Échos du Nord*. En raison de l'état d'alerte à ce moment, sa photo a malencontreusement circulé sur les réseaux sociaux, l'identifiant comme une journaliste d'*Échos du Nord*. La réalisation d'une interview avec Jean Ping, alors candidat à l'élection présidentielle diffusée sur les chaînes de télévision a mis en évidence l'information selon laquelle elle travaillait bien en tant que journaliste chez *Échos du Nord.* Selon elle, lorsqu'on est journaliste pour *Échos du Nord*, on doit continuellement être sur le qui-vive parce qu'on est exposé à toutes sortes de dangers, d'où une méfiance continuelle vis-à-vis de son entourage proche ou éloigné :

> *« Je me méfie. Les gens vont penser que j'ai des informations ___ que non. Donc, je pense ___ oui, mais, il faut être beaucoup prudente. Quand on vit, je disais à* [redacted] *que, nous on est des ___ on est des journalistes mobiles. Tu n'es pas obligée d'être là à tout moment. Tu viens un temps, tu rentres, tu peux ___ voilà, tu prends ces précautions-là. »* (Cf. Annexe 9)

À propos des bastonnades dont parle Thomas Atenga (2007) nous pouvons en revenir à l'épisode de novembre 2016 chez *Échos du Nord.*[219] D'après les informations recueillies, et celles publiées dans le journal *Échos du Nord* dans son numéro 365 du lundi 7

[219] Il s'agit de la descente d'un commando armé dans les locaux du journal. En plus d'avoir été enlevés à leurs domiciles, les journalistes ont été conduits dans un endroit inconnu pour y être interrogés.

novembre 2016[220], lorsqu'elle a été enlevée à son domicile Raïssa Oyasseko a été conduite dans les locaux de la DGDI, où, elle affirme avoir été violentée, avec comme preuve une photographie de son certificat médical et sa transcription dans un encadré à droite de la photographie :

> *« Ils m'ont bâillonnée, ont commencé à me donner des coups sur la plante des pieds […] et se sont mis à me tabasser. Ils m'ont placée sur les tables-bancs qu'ils appellent pont. À l'aide d'un tuyau noir dans lequel il y'avait un bois, ils m'ont donné des coups aux fesses, cuisses, à la plante des pieds. La torture a duré une heure […] Sous la torture précisément, ils m'ont attaché les pieds et les mains, ils m'ont mis un fer entre mes pieds et mains, ils m'ont accrochée au pont, en me battant. Deux hommes étaient placés de part et d'autre. Ils me balançaient alors l'un vers l'autre, chacun me maintenant un moment, puis me relançait vers l'autre qui en faisait autant. »* (Cf. *Échos du Nord* n°365, p.3)

De plus, les journalistes font souvent face à des menaces. Dans une discussion avec les journalistes au cours de nos enquêtes, un matin alors que nous venions tout juste d'arriver à la rédaction, une journaliste est apparue couverte de bleus. Elle avait subi une tentative d'enlèvement et des menaces la veille. Partie de la rédaction tard la veille au soir, elle a pris un taxi conduit par un homme, à bord duquel se trouvait un autre homme assis à l'arrière. Après avoir roulé environ 200 mètres, le taxi s'est de nouveau arrêté pour faire monter un autre client, lui aussi de sexe masculin. C'est à ce moment qu'elle dit avoir commencé à se méfier, puisque le deuxième homme venait de monter à l'arrière du taxi. Elle s'est donc retrouvée prise entre les deux. Lesquels ont commencé à la menacer, en lui faisant savoir qu'ils savaient qui elle était, où elle habitait, et comment elle s'appelait. Ils lui ont dit de transmettre à ses supérieurs l'information selon laquelle ils les avaient à l'œil. Puis, ils l'ont éjectée du véhicule alors que celui-ci était en marche. D'où, les bleus qu'elle avait sur son corps ce matin-là. De plus, elle cite également le cas d'un homme qu'elle identifie comme étant de la GR, qui lui enverrait

[220] En Une de l'édition, on peut lire ceci : *« Ils m'ont attaché les mains et les pieds et m'ont accrochée à une barre »*. Propos repris du témoignage de Raïssa Oyasseko, rédactrice en chef, publié en page 3. On peut y voir une volonté pour le journal d'attirer l'attention sur la dangerosité du métier de journaliste.

des messages textes sur son téléphone portable en feignant de s'être trompé de destinataire. Pour elle, c'est uniquement pour vérifier son identité qu'il utilise cette manœuvre.

D'autres journalistes, en revanche sont parfois menacés et poussés à l'exil. Au moment de notre enquête, nous avons constaté que Désiré Éname et son frère, tous deux co-fondateurs du journal étaient en exil. Alors que Désiré Éname serait régulièrement localisé en France, son frère, lui, demeure introuvable. Il y'a également le journaliste Jonas Moulenda, qui, lors d'un entretien téléphonique nous a affirmé qu'il était bien en France, notamment à Paris, où il a bénéficié d'un statut de réfugié politique en raison des menaces de mort qui pèsent sur lui. Déjà en 2014, Désiré Éname nous confiait lors de notre rencontre qu'il avait déjà été enlevé en 2011, mais aussi empoisonné, et qu'avant cet empoisonnement il avait reçu plusieurs alertes de ses réseaux d'informateurs qui lui disaient de se méfier car sa tête avait été mise à prix par le pouvoir. Les menaces sont souvent explicites, ou voilées.

Jonas Moulenda nous a livré que sa vie était menacée en raison de ses investigations sur les « crimes rituels » au Gabon, car il détenait des preuves irréfutables de l'implication des politiques dans la plupart des crimes identifiés comme étant des crimes à caractère rituel. C'est parce qu'il était poursuivi par des hommes d'Alfred Edmond Nziengui Madoungou[221] qu'il a pris la fuite vers le Nord du Gabon par voie terrestre. Lorsqu'il est arrivé dans la province du Woleu-Ntem (G9) il a traversé la frontière vers le Cameroun, et c'est de là qu'il a été exfiltré pour rejoindre la France.

Le journal *Le Mbandja* n'est pas en reste, puisque Guy Pierre Biteghe nous a confié qu'il a lui-aussi tenté de quitter le Gabon parce que sa vie était menacée. Tout comme Jonas Moulenda, celui-ci a voulu s'échapper par le Cameroun. Un incident dont il a été victime est rapporté dans le numéro 137 du vendredi 30 septembre 2016 par le journal *Faits Divers*. À la Une du journal, on peut lire dans un encadré situé au niveau de la sous-tribune gauche : *« Terrorisme au sommet de l'État. Kidnapping avorté du directeur de*

[221] Le Conseiller du président de la République Ali Bongo Ondima, dont le pseudonyme « V Mad » a été retrouvé sur les corps de certaines victimes de « crimes rituels ».

publication du ''Mbandja'' ». Le titre renvoie à la page 5 de l'édition. D'après cet article, tout a démarré par un appel à Guy Pierre Biteghe d'un conseiller membre du CNC nommée Godel Inanga le jeudi 22 septembre 2016, lui demandant des explications sur le fait qu'il s'était fait représenter par un collaborateur afin de récupérer une convocation qui lui était destinée. Au cours de cet échange, le haut-parleur de son interlocuteur est resté actif. Il a donc entendu le président du CNC, Jean François Ndongou se mettre en colère et menacer de suspendre le journal alors qu'il tentait d'expliquer à Godel Inanga qu'il ne pouvait se rendre au CNC pour retirer cette convocation, en raison du climat d'insécurité qui régnait durant cette période postélectorale[222]. Cette convocation faisait suite à un article du journal *Le Mbandja,* numéro 370 du 20 septembre 2016[223]. Ce jour-là, la présence de personnes suspectes a été signalée au domicile de Guy Pierre Biteghe. Informé, il a donc passé la nuit à l'extérieur de son domicile après avoir essuyé des menaces dans la matinée du jour de parution dudit numéro lors d'appels anonymes. Le lendemain, jour de l'échange téléphonique avec le conseiller du CNC, un véhicule suspect stationnait devant son domicile. Il ne s'est semble-t-il pas rendu au CNC pour répondre à cette convocation parce qu'un agent des services de renseignements le lui a conseillé. Celui-ci était informé qu'il avait été planifié que Guy Pierre Biteghe serait enlevé et torturé dans les locaux de la Direction Générale des Renseignements (DGR) afin qu'il leur livre l'identité de l'officier de la GR qui a été interviewé dans l'édition du journal *Le Mbandja* n°370 du mardi 20 septembre 2016.

[222] En raison des violences post-électorales, le pays était encore sous haute tension, et un couvre-feu régnait dans toutes les grandes villes du pays, et surtout dans la capitale, Libreville. Il ne voulait donc pas risquer de mettre sa vie en danger en allant retirer cette convocation, d'autant plus qu'une suspension n'intervient qu'après le constat d'un deuxième refus de retirer la convocation.

[223] En lien avec la crise post-électorale, le journal titrait en Une : *« Un officier de la GR charge Ali Bongo »*, GR étant ici l'acronyme de Garde Républicaine. L'article traité en page 4, retranscrit les propos d'un officier de la GR. Celui-ci affirme qu'il y'a bien eu plus de 200 morts durant les violences post-électorales, et que les corps ont été enterrés dans une fosse commune à la Cité de la Démocratie, une autre partie gardée dans des caissons notamment à la Compagnie Africaine de Sépulture au Gabon (CASEPGA) et une autre encore dans l'espace de tir au Cap. Ces propos ont été recueillis par Éric Zobel Ibicka au cours d'un entretien avec le prétendu officier de la GR. Celui-ci affirme que les violences qui ont eu lieu dans la nuit du 31 août 2016 et durant les jours suivants ont été planifiées sous le commandement du général Grégoire Kouna et le colonel Gros Jean, sous les instructions d'Ali Bongo Ondimba et de Frédéric Bongo Ondimba.

Que ça soit *Échos du Nord*, ou *Le Mbandja*, aucun journal ne tient un décompte des actes majeurs de répression dont il est victime et encore moins des entraves à la libre circulation de l'information. Il n'existe aucune donnée chiffrée pouvant servir à mesurer le niveau de répression administrative et policière. Constat qui avait déjà était fait par Thomas Atenga (2007) dans son étude, à telle enseigne qu'il a dressé un tableau à partir des données collectées en fonction des souvenirs évoqués par les différents responsables des journaux tout en les recoupant avec les statistiques des rapports annuels des organisations de défense de la presse ou de défense des droits de l'Homme (Reporters Sans Frontières, Commette to Protect Journalists, Amnesty International, etc.

La violence à l'encontre de la presse d'opposition les journalistes en ont conscience et leurs craintes sont d'ailleurs justifiées puisqu'ils sont en proie à l'insécurité. Ce qui constitue pour eux un frein à l'exercice de leur métier parce qu'ils travaillent dans un journal proche de l'opposition politique. Le danger ferait partie intégrante de leur profession. Une insécurité à laquelle la société Nord Édition n'apporte aucune solution pour rassurer journalistes. Selon ce qui nous a été rapporté, cette situation conduit à des démissions d'employés administratifs qui n'avaient pas pris conscience qu'en travaillant dans un journal d'opposition cela porterait atteinte à leur sécurité. Pour LP (Cf. Annexe 5) travailler pour *Échos du Nord* revient à s'exposer à un danger permanent : *« L'endroit où nous travaillons c'est dangereux, c'est extrêmement dangereux ! Nous travaillons dans un endroit qui n'est pas sécurisé du tout. »* (Cf. Annexe 5). Et CNB (Cf. Annexe 7) de rechérir en ces termes :

> *« Nous ne sommes pas toujours la bienvenue, même si nombreux estiment que ce que nous faisons c'est un travail vraiment louable. Mais les pressions qui tombent sur nous ne sont pas toujours bonnes, les nouvelles qui nous viennent, y en a qui nous veut ___ qui nous souhaitent la mort, y en a qui veulent fermer le journal, y en a ___ donc, on vit dans ce climat-là. »* (Cf. Annexe 7)

Pour CNB (Cf. Annexe 7) les journalistes sont conscients des dangers auxquels ils s'exposent dans leur métier contrairement au personnel administratif. Dans leurs

pratiques, ils sont au fait de dossiers compromettants impliquant des personnalités politiques et des hommes d'affaires. Cela suffit à leur faire réaliser à quel point leur métier est dangereux. Toutefois, il admet que l'environnement dans lequel il travaille n'est pas sécurisé :

> *« Nous travaillons dans un environnement totalement ___ qui n'est pas sécurisé, qui n'est pas totalement sécurisé, et ça, on n'a pas encore tiré des leçons de ce qui est arrivé. Je crois qu'il faut attendre que quelqu'un soit sérieusement agressé pour que ___ un jour ___ »* (Cf. Annexe 7)

Il dénonce ainsi l'inaction voire l'incapacité du journal à assurer la sécurité de ses journalistes, surtout après l'épisode vécu au sein de la Rédaction le 3 novembre 2016, où un commando armé a fait une descente dans le bâtiment qui abrite les journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers* à la suite d'un article paru sur le directeur général de la DGDI. Ce dernier a apparemment voulu se faire justice en usant de son pouvoir, au lieu d'utiliser les voies légales, notamment le droit de réponse. Ce commando a embarqué l'ensemble du personnel présent parmi les journalistes et les administratifs. Les journalistes sont retournés au travail après cet épisode comme si de rien n'était et sans qu'il n'y ait eu un accompagnement psychologique et matériel préalable pour les aider à regagner la Rédaction et à reprendre le travail. Cette négligence n'est pas de nature à favoriser un cadre de travail sécurisé et sécurisant pour eux. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la rédaction était déserte au moment de nos investigations. Ce qui emmène d'ailleurs CNB (Cf. Annexe 7) à nous confier que lors des missions sur le terrain, surtout pour des missions particulières, aucune disposition sécuritaire n'est prise par le journal afin d'assurer la protection des journalistes :

> *« Dans nos missions, nous partons dans nos missions dans l'insécurité totale, parce que, pour qu'une mission soit sécurisée, il faut avoir vos propres moyens de déplacement, mais nous prenons des ___ nous prenons tous des transports en commun, nous dormons dans des hôtels ou des motels où tout le monde peut avoir accès. Y'a pas de dispositions particulières jusqu'ici. »* (Cf. Annexe 7)

RO (Cf. Annexe 8) évoque l'incident du 3 novembre 2016 lorsque nous abordons la question de la sécurité au cours de notre entretien. Pour elle, celle-ci n'est pas traitée convenablement par le journal. Elle déplore notamment le fait que même si des efforts avaient été consentis pour le transport des journalistes non véhiculés lorsqu'ils qu'ils quittaient la rédaction tard le soir, la mesure s'est simplement arrêtée du fait de difficultés financières. C'est du moins ce qui leur a été fourni comme explications :

> *« Ici la question de la sécurité n'est pas très prise en compte ___ n'est pas très pise en compte, je sais pas pourquoi, mais, elle n'est pas très prise en compte. Y'a dans un passé récent, on avait un taxi qui nous déposait, puisque le journaliste finissait la nuit, mais y'avait eu des problèmes d'impayés, et le taxi a arrêté de venir. Mais, cela ne voudrait pas dire que ___ on est en sécurité parce que le taxi a arrêté de venir. Au contraire, on a ___ on a traversé une période de troubles, la période électorale, mais ___ c'est parce que je loue, je loue le courage des journalistes d'Échos du Nord, c'est parce que ce sont des journalistes téméraires qui acceptent parfois d'affronter le danger. »* (Cf. Annexe 8)

Les journalistes sont donc pour ainsi dire, obligés de prendre des mesures individuelles pour leur propre sécurité. C'est le cas de RO (Cf. Annexe 8) par exemple qui ne se permet plus de sorties nocturnes en boîte de nuit, chose qu'elle aimait pourtant, car, dit-elle : *« Je suis consciente de l'endroit où je travaille et du danger qui me guette au quotidien »* (Cf. Annexe 8). Elle conclut par ailleurs son propos en tentant, tant bien que mal de justifier les nombreux manquements à la sécurité des journalistes qu'elle dénonce pourtant en ces termes :

> *« Mais franchement les conditions de travail, surtout les conditions de sécurité sont à revoir, il faut vraiment les revoir. Mais, je me dis aussi, l'administration n'est pas consciente ___ euh ___ du risque que nous prenons, parce que ___ elle, elle part d'ici à 15 heures 30, c'est en pleine journée, alors les journalistes qui restent à travailler jusqu'à 22 heures, voir 23 heures, eux ils ne peuvent pas mesurer ça. »* (Cf. Annexe 8)

Les journalistes ont continué de travailler, même si la Rédaction est restée fermée durant 3 semaines environ. Pourtant, certains ont déclaré avoir eu peur pour leur vie, et

eu des angoisses pour revenir à la rédaction dans la mesure où ils se sentent parfois surveillés :

> *« C'est vrai qu'en novembre, j'ai eu plus de peur ___ mais ressentir que, non ___ pas encore, pas encore, sincèrement. Ça peut arriver d'avoir vraiment peur, la flemme de marcher seule, où quelqu'un te suit, ou bien depuis un temps, j'arrive, y'a un monsieur, toujours assis chez le boutiquier qui te fixe. Tout de suite moi j'ai dit à [redacted], mais le monsieur-là, depuis un temps, il est là, qu'est-ce qu'il veut ? À part ça, pas vraiment, pas vraiment. »* (Cf. Annexe 9)

En effet, lors de notre enquête de terrain nous avons également remarqué après que les journalistes ont attiré notre attention, des personnes inconnues, et qui à priori n'avaient rien à faire là[224], qui surveillaient le bâtiment de la rédaction.

7.2.5 Répression économique : suspensions et interdictions de paraître

Selon les journalistes, l'existence de la suspension est un marqueur de la répression de la presse au Gabon, une volonté du pouvoir politique pour la garder sous contrôle. *Échos du Nord* a par exemple fait l'objet de plusieurs suspensions entre 2006 et 2012 selon Anaclet Ndong Ngoua (2014) : en 2006 durant 3 mois pour avoir rappelé aux politiques qu'il n'était pas nécessaire et utile de se diviser pour savoir si André Mba Obame, l'un des principaux candidats de l'opposition à l'élection présidentielle le 30 août 2009 face à Ali Bongo Ondimba avait vendu ou pas l'île Mbanié. C'est une île pétrolière de 20 hectares dont le Gabon et la Guinée-Équatoriale se disputent la souveraineté depuis 1972. Après plusieurs médiations initiées par l'Organisation des

[224] De l'autre côté de la route, en face du bâtiment qui abrite la Rédaction du journal *Échos du Nord,* se trouve un boutiquier, c'est-à-dire une épicerie de proximité dans le quartier de l'Ancienne SOBRAGA, du nom de la Société des Brasseries du Gabon. Et, sur des bancs installés sur la devanture de l'épicerie, des personnes restaient assises-là une large partie de la journée, fixant le bâtiment du journal. Parfois, il s'agissait de la même personne jour après jour, et d'autres fois, d'une personne différente chaque jour.

Nations Unies (ONU), tenues en échec, la Guinée-équatoriale a porté plainte à la Cour Internationale de Justice (CIJ). Le journal a encore été suspendu de novembre 2009 à février 2010 pour avoir publié un article portant sur l'enlèvement d'une femme au parking du centre commercial Mbolo Casino Géant, ensuite de juin à juillet 2011 à cause de la polémique sur l'acte de naissance du Président de la République Ali Bongo Ondimba, en rendant public deux actes de naissance du Président. Ceux-ci indiquant des années de naissance et des noms de pères différents, Albert-Bernard Bongo et Omar Bongo Ondimba. Enfin de janvier à mars 2012 pour avoir publié les vœux à la Nation d'André Mba Obame, l'un des principaux candidats de l'opposition à l'élection présidentielle du 30 août 2009 face à Ali Bongo Ondimba. Il s'était déclaré vainqueur de l'élection présidentielle et avait contesté les résultats, qui selon lui, étaient truqués. Le 25 janvier 2011, il prêtait serment en tant que Président de la République, et formait un Gouvernement. Une prestation largement reprise par les médias d'opposition, et notamment sa chaîne de télévision, *TV+.* Chaîne de télévision par ailleurs interdite de diffusion en janvier 2011 pour trois mois par le Conseil National de la Communication (CNC) pour avoir diffusé cette prestation de serment.

Pour JDNE (Cf. Annexe 2) les journalistes sont sans cesse sous la menace de voir le journal fermé, d'où une forme d'autocensure visant à effacer les motifs de suspensions du journal de la part de l'organe régulateur, le CNC. C'est ce qu'il nous a déclaré en ces termes :

> *« Nous vivons sous la menace de voir le CNC ___ venir administrer une sanction, pour dire vous êtes suspendus pour cinq mois, six moi. Et nous, maintenant, nous tenons au niveau de la coordination, au niveau du service technique de la Rédaction, nous faisons un effort pour que les textes qui paraissent ne nous emmènent pas vers cette compromission. C'est-à-dire que nous, nous regardons maintenant entre ce que nous faisons et notre exigence de nous conformer au ___ à la loi. Voilà ! Pour que quand on publie un document, qu'on ne se retrouve pas au tribunal. »* (Cf. Annexe 2)

Pour les journalistes, dénoncer les suspensions et interdictions de paraître ne veut

pas dire que les journalistes qui ne respectent pas la loi et la déontologie[225] ne doivent pas répondre de leurs écrits. Ils doivent au contraire y faire face selon les dispositions prévues à cet effet. Le Code de la Communication du 09 août 2016 précise dans son article 44 que :

> « Tout journaliste est personnellement responsable de ses écrits et des informations qu'il diffuse. Il doit s'assurer que l'information qu'il diffuse est juste et exacte et éviter d'exprimer des commentaires et des conjectures sur des faits non vérifiés ».

Et dans la suite de ce paragraphe, l'article mentionne qu'il lui est interdit : l'insinuation malveillante ; la calomnie ; l'injure ; l'altération de documents : la déformation des faits ; la falsification par déformation, sélection ou infidélité ; et enfin le mensonge.

Lorsque l'autocensure ne s'exergue pas, le journal s'expose à une suspension dont la durée peut varier selon l'appréciation de l'instance de régulation, une censure qui d'après Anaclet Ndong Ngoua (2014) persiste au Gabon comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne en dépit des dispositions constitutionnelles[226]. Ainsi, *Le Mbandja* a été suspendu un mois pour avoir publié une interview avec un haut gradé de la Garde Républicaine (GR) dans lequel il affirme qu'il y a eu plus de 200 morts durant les violences post-électorales, et que les corps ont été enterrés à plusieurs endroits de la capitale. Il avance également que ces violences ont été planifiées sous le commandement du général Grégoire Kouna et le colonel Gros Jean, sur les instructions d'Ali Bongo Ondimba, Prédisent de la République, et de son frère, Frédéric Bongo Ondimba.

---

[225] Le Code de la Communication du 09 août 2016 aborde justement la question de l'éthique et de la déontologie du journalisme. On peut ainsi en déduire qu'il l'entend comme l'obligation pour le journaliste de relater ou transmettre les faits dans leur réalité. De plus, celui-ci ne peut être contraint à accomplir un acte ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou à sa conscience professionnelle. Il n'est pas non plus tenu de révéler ses sources d'informations, en dehors des dérogations prévues par la loi. Par ailleurs, il est interdit au journaliste, dans l'exercice de son métier d'accepter des faveurs de nature à compromettre son indépendance, et de se mettre en situation de conflit d'intérêts.

[226] L'auteur déplore toutefois que la question de la censure de la presse au Gabon ne fasse pas l'objet de plus d'études approfondies, au lieu de se contenter d'effleurer le sujet comme s'il ne méritait pas un fort intérêt.

La répression se fait aussi à travers le réseau de distribution en tête duquel on retrouve des personnalités politiques de la majorité, dont La famille Bongo qui disposerait de parts de marché au sein de la Société Gabonaise de Presse (SOGAPRESSE). En effet, pour les titres que ceux-ci trouvent gênants la censure s'opère directement via les canaux de distribution comme nous l'a expliqué JDNE (Cf. Annexe 2) au cours de notre échange :

> *« Le distributeur, pour certains numéros, pour certains titres gênants, le distributeur procède comme ci : un grand kiosque comme l'aéroport, plutôt que d'envoyer ___ là-où on peut vendre 300 exemplaires jour, au lieu d'envoyer 300 exemplaires, il envoie 50 exemplaires jour. Maintenant, dans les petits kiosques, oui, juste pour gêner les ventes, pour que le journal ne soit pas vendu. Parce que, eux, ils sont payés au prorata des ventes. Donc, ils prennent 40% sur nos ventes, d'accord ! Et, ils nous reversent 60%. Bon ___ euh ___ si par exemple, là-où ils doivent envoyer 1 000 exemplaires, s'ils en envoient 150, ils n'auront vendu que 150, et nous on n'aura eu que 60% de 150 exemplaires. Alors qu'on aurait pu avoir 60% de mieux. »* (Cf. Annexe 2)

Le distributeur met en place une stratégie de censure basée sur le résultat des ventes des journaux. Ainsi, lorsqu'il y a une forte probabilité qu'un numéro soit largement écoulé à un endroit bien précis, en fonction de l'accessibilité et l'affluence des acheteurs, le distributeur choisi de ne pas y livrer un nombre considérable de journaux. Ce qui a pour effet d'augmenter inévitablement la part d'invendus et de créer parallèlement une rupture de stocks dans certains points de ventes. Le CNC n'est pas en reste, pour ce qui est de l'inventivité sur les méthodes de répression. Dans la livraison numéro 366 du 30 août 2016 du journal *Le Mbandja*, on peut lire dans un encadré titré *« Conseil National de la Communication. La Dictature en force ! »* en page 8, dans lequel le journal pointe les pratiques malveillantes du CNC. En effet, alors que la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle du 27 août 2016 bat son plein, le CNC aurait déposé, dans la plus grande clandestinité, un ordre auprès de l'imprimeur MULTIPRESSE et du distributeur SOGAPRESSE visant à interdire à ceux-ci d'imprimer d'une part, et de distribuer d'autre part tout écrit qui publierait des chiffres en lien avec l'élection présidentielle, alors que les résultats sont encore en attente. Résultats qui ont été rendus publics le 31 août 2016. Une décision que pointe du doigt le journal *Le Mbandja*,

puisque selon lui, les journaux proches du Président candidat à sa succession, Ali Bongo Ondimba publiaient déjà ces chiffres qu'il qualifie d'ailleurs de *« faux chiffres, sans que cela n'émeuve l'organe de régulation »* (*Le Mbandja* n° 366, p.8).

Pour Thomas Atenga (2007) la répression économique est un mode de violence qui peut paraître anodin ou accidentel, alors qu'en fait il participe de la dynamique de restauration autoritaire. Celle-ci se manifeste de diverses manières dans la presse gabonaise. C'est le cas, notamment avec la subvention à la presse d'un montant de 500 000 000 de francs CFA[227] depuis 2003, après une première dotation en 2001 d'un montant de 250 000 000 de francs CFA[228] par le pouvoir politique. Les journalistes nous ont déclaré ne pas connaître les véritables critères d'attribution de ladite subvention, même si d'après Arthur Sabi Djaboudi (2017) la régularité en ce qui concerne la presse écrite est un critère non négligeable afin de pouvoir en bénéficier. En ce sens, un journal peut en bénéficier une année, et ne pas en bénéficier une autre fois. Pourtant inscrite dans la loi de finances, elle fait l'objet d'une attribution aléatoire selon que l'on critique le pouvoir politique ou non. Ce qui expose certains organes de presse qui peinent à développer un modèle économique viable à s'adonner à des pratiques peu déontologiques. D'autre part, ces organes de presse sont fortement exposés à des tentatives de corruption de la part d'acteurs politiques.

Par ailleurs, il y a également le verrouillage de la publicité. Ce qui oblige certains journaux à être un peu trop proches des acteurs politiques puisqu'ils dépendent financièrement d'eux. Ce qu'il faut entendre par verrouillage, c'est le fait que les acteurs économiques n'utilisent pas les colonnes des journaux de la presse d'opposition pour annoncer afin de ne pas s'attirer les foudres du pouvoir politique.

Une autre pratique de la répression économique, se manifeste dans le blocage de la distribution par l'organe de régulation le CNC. Pour illustrer cela, il y'a notamment la

[227] Soit environ 762245,08 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 10 décembre 2018.

[228] Soit environ 381122,54 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 10 décembre 2018.

situation qui a été vécue par le journal L*e Mbandja* au mois de septembre 2016. En effet, alors que Guy Pierre Biteghe, fondateur et directeur de la publication avait été convoqué au CNC, celui-ci ne s'y est pas rendu pour des raisons de sécurité. C'est donc sans délais que le CNC a émis un ordre de suspension du journal en direction de SOGAPRESSE sans en référer au journal alors que l'édition à paraître le lendemain avait déjà été imprimée. La distribution bloquée a donc constitué une perte puisque le journal vit essentiellement de ses ventes. Chose étonnante par ailleurs, cette décision a été prise à 20 heures, heure qui correspond aux heures de fermeture d'une administration publique. JDNE (Cf. Annexe 2) nous explique également que le distributeur pratique aussi une forme de répression qui impacte directement les ventes des journaux. Lorsque le distributeur considère qu'une édition porte atteinte au pouvoir politique, il en perturbe la distribution en ne mettant à disposition que très peu d'exemplaires dans les points de ventes les plus rentables :

> *« Le distributeur, pour certains numéros, pour certains titres gênants, le distributeur procède comme ci : un grand kiosque comme l'aéroport, plutôt que d'envoyer ___ là-où on peut vendre 300 exemplaires jour, au lieu d'envoyer 300 exemplaires, il envoie 50 exemplaires jour. Maintenant, dans les petits kiosques, oui, juste pour gêner les ventes, pour que le journal ne soit pas vendu. »* (Cf. Annexe 2)

Le distributeur prend ainsi le risque de voir sa part (40% des ventes des journaux) diminuer en en boycottant la distribution et les ventes. Ce qui n'est pas de nature à favoriser la stabilité financière des entreprises de presse, lorsque l'on sait que, *« la vente aux particuliers est le principal atout des journaux ; c'est par elle que la presse est visible dans les kiosques et dans les rues, ce qui contribue à sa notoriété et donc à ses ventes et à ses recettes publicitaires »* (Éveno, 2018, p.65-66).

7.3 La presse d'opposition et ses sources

Notre étude fait apparaître que l'accès et le recours aux sources constitue aussi une difficulté majeure pour la presse d'opposition. À ce titre, les journalistes de cette presse demeurent pour la plupart des protagonistes actifs de la production de

l'information. En Effet, la presse d'opposition ne dispose pas des mêmes entrées qu'une presse dite publique et d'État dans l'accès aux sources. Pour une presse essentiellement politique comme c'est le cas de la presse d'opposition, cela est d'autant plus difficile puisqu'elle *« se heurte davantage au mutisme des fonctionnaires des administrations quant à l'accès aux activités quotidiennes du Chef de l'État ou de ses Ministres »* (Sabi Djaboudi, 2018, p.321). Pour Désiré Éname, cela constitue un avantage, parce que cette difficulté l'oblige, ainsi que ses journalistes, à faire abstraction des « définisseurs primaires » et donc de s'affranchir d'une vision commune dans la manière de traiter l'information. Il se réjouit d'ailleurs de n'avoir pas été dans une école de journalisme car cela lui aurait enseigné à respecter des limites qu'il ne peut respecter lorsqu'on est journaliste au Gabon. Car, comme le dit Rémy Rieffel (2014) la couverture de certaines informations, ou bien, la recherche de certaines informations nécessite souvent le non-respect des règles officielles[229]. Des règles officielles que l'on retrouve essentiellement dans le Code de la Communication du 09 août 2016 qui a remplacé le précédent datant du 12 décembre 2001 et dans la Charte des droits et devoirs des journalistes. En d'autres termes, les journalistes mettent en place des pratiques informelles qui transgressent parfois les règles préétablies de l'activité professionnelle. Des règles auxquelles Désiré Éname estime avoir échappé en n'ayant pas fait d'école de journalisme. D'autant que les manuels et ouvrages pratiques du journalisme que l'on utilise dans ces écoles selon Rémy Rieffel *« semblent le plus souvent occulter ou, plus exactement, ne pas vouloir sérieusement penser les écarts à la norme. »* (Rieffel, 2014, p.106). Yves Agnès (2015) l'illustre lorsqu'il détaille ce qui devrait régir les règles du jeu entre informateurs et journalistes. Pour lui, les rapports aux sources doivent respecter quelques règles : établir une relation de confiance ; ne pas publier pendant un « embargo » ; respecter le *Off the*

[229] Une Charte des droits et devoirs des journalistes Gabon que nous n'avons pas pu obtenir au cours de nos investigations de terrain. En revanche, nous l'avons retrouvé sur un site internet d'informations gabonais et celle-ci est disponible dans le Volume II, Annexe 20. Cette Charte serait en débat. En effet, l'Observatoire Gabonais des Médias (OGAM), avec le Conseil National de la Communication (CNC), ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ont organisé le 11 décembre 2012 une révision de cette Charte datant de 1991 : Ogooué Infos. (2012). Gabon : c*ampagne de sensibilisation sur les droits et devoirs des journalistes.* En ligne sur le site d'*Ogooué Infos*, http://www.ogoueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2229, consulté le 12 décembre 2018.

record ; ne pas « brûler » ses sources[230] ; ne pas être juge et partie ; éviter l'instrumentalisation ; faire attention aux témoignages, car ils peuvent parfois être trompeurs, veiller à ne pas être utilisé par les services de communication ; ne pas être dupe face aux lobbies, et donc *« multiplier ses sources, vérifier les chiffres, décortiquer les affirmations »* (Agnès, 2015, p.76) ; vérifier, car le journaliste a plutôt intérêt à se méfier de tout et de tout le monde ; se garder d'écrire pour ses informateurs. Ce qui fait dire à Désiré Éname, que le seul moyen d'obtenir des informations au Gabon est de ne pas passer par des voies conventionnelles parce qu'en les empruntant le journaliste ne peut pas obtenir les informations qu'il cherche, parce qu'on ne lui donnera qu'une information qu'il qualifie d'officielle et aseptisée. Dans le cadre de l'accès aux documents administratifs par exemple, il arrive que les journalistes soient obligés d'exercer des pressions pour obtenir les renseignements désirés. Le fait de s'adapter au terrain et aux différentes situations est donc une qualité que doit développer tout journaliste.

La difficulté d'accès à l'information justifie le ton incisif de la presse d'opposition selon les journalistes. Ils se heurtent assez souvent au refus dès l'instant où l'on a connaissance de l'organe de presse auquel ils appartiennent, dans la mesure où celui-ci est identifié comme un journal proche de l'opposition politique. Les sources refusent de livrer l'information parce qu'elles ont peur de ce que la presse d'opposition pourrait en faire. Personne ne souhaite parler à un journaliste de peur que ses propos soient déformés. Les sources potentielles ont peur d'être citées nommément par les journaux d'opposition, et dans le cas contraire, d'être retrouvées si elles leur livraient des informations. Pourtant, *« on le sait, tout journaliste qui reçoit des informations confidentielles de la part d'un interlocuteur exigeant le secret, se doit de ne pas les révéler ou du moins de ne pas les attribuer nommément à quelqu'un (ne pas mentionner*

[230] En d'autres termes, ne pas dévoiler ses sources, puisqu'il arrive que des personnes informent les journalistes sous couvert d'anonymat.

ouvertement sa source). »[231] (Rieffel, 2014, p.109). Cette peur est d'autant plus avérée que même JDNE (Cf. Annexe 2) va lui aussi dans le même sens lorsqu'il aborde les difficultés liées au journalisme au Gabon. En effet, l'accès à l'information demeure une difficulté considérable, non seulement en raison du clivage politique Majorité/Opposition qui prévaut dans la presse, une sorte de transposition du clivage politique au monde de la presse. Mais encore, à cause de la sécurité des journalistes et la réticence des sources à leur parler et à émettre des exigences qui ne sont pas de nature à faciliter la tâche des journalistes :

> *« Si vous décidez de rencontrer une source qui veut se montrer totalement discrète, le type va vous dire, retrouvez-moi au Cap*[232]*, là-bas on va discuter calmement. Et là, vous avez deux problèmes, parce que si vous n'avez pas suffisamment d'argent pour aller au Cap, ça devient difficile pour rejoindre la source. La deuxième chose, il y a votre propre sécurité. Vous ne savez pas si c'est un piège qu'on vous tend. »* (Cf. Annexe 2)

Ce clivage se traduit par le fait qu'il y a d'une part, une presse qui a la confiance des acteurs politiques de l'opposition, et d'autre part, une presse qui a la confiance des acteurs politiques de la majorité. Une situation que déplore d'ailleurs JDNE (Cf. Annexe 2) parce que malgré la volonté des journalistes de la presse d'opposition à demeurer impartiaux dans le traitement de l'information de sorte à la vérifier et à la recouper, ils sont contraints de demeurer dans un système qui les oblige à publier des nouvelles dont la qualité reste relative :

---

[231] Il est vrai cependant, que même si le *off* repose sur la confiance entre la source et le journaliste, celle-ci tend à faire l'objet de dénonciations pour ses dérives et effets pervers comme le précise par ailleurs Rémy dans son article : Rémy, Rieffel. « Entre omission et dévoilement. L'informel dans les manuels et ouvrages journalistiques ». In Jean-Baptiste, Legavre. (2014). *L'informel pour informer : les journalistes et leurs sources.* L'Harmattan.

[232] La Cap Estérias, communément appelé Cap, est un village situé dans la commune d'Akanda, dans la province de l'Estuaire. Située à une vingtaine de kilomètres au nord de Libreville, à proximité de la forêt de la Mondah, et de l'océan atlantique, il est dangereux de s'y rendre seul à certaines heures car la zone est mal éclairée, et la route enclavée. De plus, la réalité des « crimes rituels », souvent perpétrés à l'abris des regards, dans des forêts, avec des corps retrouvés sur la plage n'est pas de nature à encourager un journaliste à s'y rendre pour rencontrer une source.

> *« C'est une attitude que je déplore en tant que journaliste ___ au départ. Parce que, comment voulez-vous que le journaliste rende compte fidèlement de l'information si vous ne la lui donnez pas ? Ça c'est ___ et, du côté de la presse privée, c'est le problème que nous avons avec les sources d'informations officielles. Moi si j'appelle un ministre tout de suite, je ne sais pas lequel, pour demander à vérifier l'information, la première chose qu'il va faire c'est de commencer à dire Échos du Nord vous, vous racontez n'importe quoi, vous dites n'importe quoi, ainsi de suite, ainsi de suite. Et, si un journaliste de L'Union ou de la RTG[233] se rapproche d'un leader de l'opposition, ce sera non, non l'information ne passera jamais dans votre télévision. »* (Cf. Annexe 2)

RE (Cf. Annexe 4) va dans le même sens que JDNE (Cf. Annexe 2). On peut lire à travers ses propos de la résignation parce que selon lui, les journalistes finissent par s'accommoder de ces clivages du monde politique transposés à la presse. Il arrive en effet que son journal soit convié à certains événements de communication officielle et pas à d'autres. Ce qui ne semble plus gêner outre mesure parce que les journalistes se sont accommodés à ces formes de discrimination comme elle l'exprime à travers un épisode qu'il a vécu :

> *« Oui, c'est ___ moi je confirme, je confirme effectivement, euh d'ailleurs petite anecdote ___ y a la conférence de presse hebdomadaire du porte-parole du Gouvernement où nous sommes quelques fois invités, je dis bien quelques fois, parce que je crois que ça fait deux séances on n'est pas invité, donc euh ___ et là-bas même quand tu poses une question, présentez-vous, [redacted], Le Mbandja, ha oui, c'est vous ? Parce que y a peut-être une semaine ou deux semaines, on a fait un article qui n'a pas plu au ___ donc le fait même de dire ha c'est vous, c'est ___ c'est ___ bon, moi c'est ___ c'est ___ bon, là encore c'est public. Mais effectivement quand vous allez, oui, quel organe de presse machin et tout, les gens sont réfractaires, on a ___ machin et tout ___ même si c'est pas la personne qui directement, elle se dit ha peut-être l'information que je vais donner va être machin et tout ___ vraiment ils sont ___ oui, je confirme, c'est vraiment ça. Mais bon ___ on fait avec ___ on fait avec le milieu hein. Mais par contre, quand tu iras dans l'opposition, déjà, chaque*

[233] *La RTG* ou *RTG1* c'est la *Radiodiffusion et Télévision Gabonaise 1*, devenue *Gabon Télévision* ou *Gabon TV.*

> *événement vous êtes conviés, très cordialement conviés, vous pouvez poser toutes les questions, vous aurez des réponses machin, mais de l'autre côté ha la la___. »* (Cf. Annexe 4)

Cette situation entraîne des complications pour collecter la bonne information au bon endroit au bon moment avec des sources sûres ou plurielles afin de vérifier et recouper l'information. Ce qui nécessite de développer d'autres méthodes de récolte de l'information et de recoupage. C'est notamment le cas avec l'entretien des sources, qui, même si elles ne demandent pas de rémunération, *« le minimum c'est quand même d'offrir un café à quelqu'un »* (Cf. Annexe 2), sous-entendu de rémunérer en espèces ou en nature parce que *« l'entretien des sources a un prix. C'est pour ça que ___ je ne parle pas de rémunération, mais si quelqu'un doit vous appeler à 22h ou 23h, vous êtes quand même ___ vous devez quand même être capable de lui payer le crédit téléphonique. »* (Cf. Annexe 2). Dans ce cadre, il ne s'agit pas de sources politiques mais de celles que nous qualifions de sources citoyennes, parmi lesquelles on identifie les citoyens ou population de manière générale, les acteurs de la société civile, les universitaires, les journalistes autres que ceux de la presse d'opposition, des chargés de communication ou journalistes d'entreprise et attachés de presse. En effet, ce sont plutôt les sources politiques qui rémunèrent les journalistes afin de publiciser des informations dans leur intérêt. Ils leurs livrent ainsi des déclarations et confidences, *« dans l'espoir que ces informations pourront servir leur propre personne, favoriser leurs équipes ou nuire à leurs rivaux. »* (Kaciaf, 2014, p.33). Ce que Mor Faye (2008) qualifie de pratiques de mercenariat, ou bien, dans le même ordre de « consultation » par Emmanuel Vidjinnagni Adjovi (2003) parce que ces informations fournies aux journalistes par des milieux politiques ou encore des lobbies économiques sont destinées à abattre des adversaires en se faisant grassement payer pour certains. Une pratique que ce dernier auteur considère comme catalyseur de l'expression démocratique, parce que, grâce à elle, les langues se délient et aucun sujet n'est tabou. Guy Pierre Biteghe nous a avoué recevoir des dossiers à priori confidentiels en vue d'une exploitation dans le cadre de ses activités journalistiques. Des dossiers très sensibles portant sur des détournements de fonds et autres malversations de politiques. Si *Échos du Nord* s'investit particulièrement dans l'entretien des sources, face à cette stratégie, les journalistes se

heurtent souvent à des contraintes d'ordres financiers, puisque c'est à eux d'aller vers les sources et non le contraire. Dans la majorité des cas lorsqu'elles se trouvent dans la capitale, où se situe la Rédaction d'*Échos du Nord* l'exercice semble moins périlleux que lorsqu'elles se trouvent ailleurs au Gabon.

Il ressort finalement que le journal n'accompagne et ne soutient pas totalement les journalistes dans sa stratégie de développement des sources, arguant qu'il n y a pas assez de dotations financières pour répondre à l'exigence des journalistes pour « entretenir » leurs sources. Ce qui rend le recoupement de l'information moins aisée, pouvant ainsi entraîner des sanctions de la part des autorités de régulation, parce que les articles sont souvent basés sur une seule source et ne sont donc porteurs que d'un seul point de vue, d'où, la présence d'un parti pris qui n'est pas de nature à faire plaisir aux personnes qui se sentent concernées directement par les articles publiés par la presse d'opposition. Cependant, ce partis pris affiché ne peut-il pas être considéré comme une stratégie de la part des directeurs de publications pour la plupart fondateurs de ces organes de presse ?[234] Une question à laquelle nous pouvons répondre par l'affirmative, non, sans y ajouter quelques nuances. Si les journalistes auxquels nous avons eu affaire aspirent à une pratique professionnelle impartiale, en supposant que les clivages Majorité/Opposition n'existent pas, ce n'est peut-être pas le cas des fondateurs des journaux d'opposition. Bien que les journalistes aient chacun une opinion politique qu'ils ne veulent pas nécessairement laisser transparaître dans leurs écrits, ce n'est le cas des fondateurs des organes de presse. Ceux-ci, ayant connu l'instauration du multipartisme et donc la libération de la parole publique ont longtemps travaillé dans ce qui représentait alors une presse de l'opposition ou de parti, essentiellement privée. Ils portaient alors une idéologie, celle du parti politique auquel appartenaient les journaux dans lesquelles ils travaillaient. C'est le cas de Désiré Éname et Guy Pierre Biteghe, qui ont tous les deux travaillé pour le journal *Le Bûcheron*, appartenant au RNB (Rassemblement National des Bûcherons) de Mba Abessole.

[234] Hormis dans le cas d'*Échos du Nord,* car au moment où nous avons réalisé nos enquêtes, le directeur de la publication était en fait une directrice de publication par intérim, Raïssa Oyasseko, pour pallier l'absence des fondateurs, dont l'un occupait le poste de directeur de la publication de son journal.

Finalement, l'accès aux sources apparaît comme l'une des principales difficultés que rencontre les journalistes de la presse d'opposition. Tant chez *Échos du Nord*, que chez *Le Mbandja,* comme le souligne un journaliste d'*Échos du Nord* en ces termes :

> *« C'est l'une des situations vraiment les plus compromettantes que nous croisons, c'est-à-dire l'accès aux sources, il y'a des sources qui nous sont totalement fermées, parce que, déjà, pour le cas de Faits Divers, nous traitons en fait des questions sensibles qui peuvent mettre à mal, ou déstabiliser la cohésion sociale à partir d'un individu. »* (Cf. Annexe 7)

En revanche, DD (Cf. Annexe 9) se dit quant à elle habituée à ces chicanes, parce que, lorsqu'elle arrive sur un lieu d'investigation, et qu'elle se présente, l'atmosphère se crispe. Elle sait que c'est justement parce qu'elle est journaliste pour *Échos du Nord*. Dans ce cadre, elle sait d'avance que rien ne lui est acquis et qu'elle doit s'efforcer de mettre ses sources en confiance pour espérer obtenir des informations, ce qui peut s'avérer laborieux :

> *« L'accès à l'information, surtout quand tu es de la presse privée, et avec notre ligne, c'est compliqué. Tu peux arriver dans des endroits, on peut avoir des informations, mais remonter les sources, c'est difficile, vraiment difficile. »* (Cf. Annexe 9)

Pourtant les journalistes des journaux d'opposition interrogés affirment qu'ils sont souvent bien accueillis par les membres de l'opposition qui souhaitent dénoncer certains faits portant atteinte au pouvoir politique lorsqu'ils se présentent à eux dans le cadre de leurs investigations.

Raïssa Oyasseko, quant à elle, évoque plutôt les inconvénients à recouper l'information, du fait de la méfiance des sources, surtout lorsqu'il s'agit des politiques ou d'autres personnes militantes du parti au pouvoir, et qui occupent des hautes fonctions dans l'administration :

> *« Lorsqu'on est, on sait qu'on est journaliste d'Échos du Nord, tout le monde sait que c'est un journal qui dérange, on n'est pas souvent très*

> *bien, très bien accueilli, surtout lorsque c'est ___ c'est ___ c'est ___ c'est des personnes qui sont au pouvoir. »* (Cf. Annexe 8)

Les journalistes sont souvent face à des obstacles visant à les pousser à abandonner leurs investigations. Cela se traduit le plus souvent par des rendez-vous manqués. Malgré leur insistance, il arrive qu'ils n'obtiennent pas l'entrevue demandée. Cette situation accroît bien évidemment la difficulté à recouper les informations, et aboutit finalement à publier des informations avec des doutes conséquents.

La dialectique Majorité/Opposition évoquée précédemment dans la sphère politique et transposée à la presse semble malheureusement à quelques égards entretenue par les journalistes eux-mêmes. Il arrive en effet que certains d'entre eux soient à la fois journalistes et conseillers en communication, ou plus exactement des attachés de presse de personnalités politiques. Il s'agit surtout des journalistes proches du pouvoir politique ou plus précisément de journalistes ayant le statut de fonctionnaires, qui finalement n'invitent que très rarement leurs confrères de la presse d'opposition à couvrir les activités de leurs employeurs. Ils renforcent ainsi cette dialectique Majorité/Opposition. Ces journalistes qui cumulent d'autres fonctions auprès de personnalités politiques sont généralement en détachement, c'est-à-dire placé hors de leur corps d'origine. Ce détachement est,

> « Opéré au profit d'une administration, d'une entreprise publique ou parapublique, voire privée, d'une commune ou collectivité publique, d'un organisme international, d'un Gouvernement (en l'occurrence au sein d'un cabinet ministériel ou présidentiel). C'est ainsi qu'il est courant de voir des journalistes détachés auprès de ministères (Communication, Affaires Étrangères, Jeunesse et Sports, etc.), voire à la Présidence de la République » (Okanga Souna, 2002, p.177).

D'autre part, des journalistes prêtent allégeance à des personnalités politiques, en ce sens qu'ils écrivent dans leur intérêt et les renseignent. Ce phénomène se traduit par une forte prégnance de l'idéologie et des stratégies politique de ces personnalités dans l'écriture de presse. Ce qu'un journaliste d'*Échos du Nord* explique de la manière suivante :

> *« Chaque ministre a son journaliste, et chaque journaliste a son ministre. Donc du coup, l'attaché de presse, il a ses préférences. J'appelle tel, je n'appelle pas tel, en fonction de la sensibilité, à sa décharge, en fonction de la sensibilité de son ministre. Je ne veux pas voir les gars d'Échos du Nord. Mais encore une fois, comment est-ce que les gars d'Échos du Nord rendront compte fidèlement de l'information s'ils ne peuvent pas y accéder ? Donc ce clivage s'est installé, et puis la presse a suivi. Les journalistes aussi ont suivi, je ne peux pas aller chez tel ministre, parce que tel conseiller en communication et moi on ne s'entend pas. »* (Cf. Annexe 2)

La presse d'opposition en revanche tente malgré tout de mettre en place des stratégies de contournement comme le développement de réseaux qui lui permettent d'avoir accès à l'information. C'est le cas au journal *Le Mbandja*, grâce à son directeur de la publication et *Échos du Nord* à travers l'un des fondateurs, qui font bénéficier de leurs réseaux de connaissances et de sources à leurs journalistes, bien que ceux-ci développement par ailleurs leurs propres carnets d'adresses.

7.4 Journalisme et engagement

Denis Ruellan et Florence Le Cam (2017) s'interrogent sur l'attachement au métier et la part émotionnelle de l'activité journalistique, pour comprendre ce que les journalistes aiment de leur métier, ce qui les fait tenir, y retourner, et même aimer le journalisme :

> « Le journalisme ne peut pas être extérieur à l'événement qu'il traite, mais plus encore : ce qu'il est, ce qui l'a construit, ce qu'il ressent au moment même du travail, est partie intégrante de la façon dont il traite l'événement, dont il le couvre. Travaillant, il ressent, vibre, existe, se réalise ou l'espère, ou le croit. Autrement dit, le journalisme comme travail n'est pas qu'affaire de flux, de sources, de techniques, de matériels, de transports, d'acteurs sociaux, il appartient aussi au domaine du vécu, du ressentir, de l'émotion » (Ruella & Le Cam, 2017, p. 34)

Dans cette perspective, nous nous sommes intéressée à l'attachement des journalistes

au métier, malgré les conditions difficiles dans lesquelles ils exercent et qu'ils dénoncent par ailleurs. Nous avons ainsi cherché à comprendre en quoi ce qu'ils ressentent comme émotions dans l'exercice de leur métier, les guide, les motive, et les attache à celui-ci. Pour comprendre en quoi le rapport entre ce qui est éprouvé, l'émotion ou les émotions, et ce qui est accompli dans l'exercice journalistique, Denis Ruellan et Florence Le Cam (2017) posent que l'émotion recouvre trois dimensions. D'une part, elle est une manifestation ponctuelle, peu durable, qui permet à l'individu de contrôler sa sécurité, d'autre part, elle est aussi un ressenti durable et non définitif, traduit par les mots. Enfin, l'émotion renvoie à une dimension plus profonde du sentiment. De cette manière, on ne peut comprendre l'attachement des journalistes de la presse d'opposition à leur métier que si l'on perçoit clairement les univers de sensations dans lesquels ils s'inscrivent et par quels sentiments ils produisent de l'attachement. Pour les journalistes de la presse d'opposition, la pratique journaliste semble être motivée par une aspiration au changement de régime et de système politique. Cette posture structure donc leur travail.

Et, pour le démontrer il faut porter une attention particulière à leurs façons de raconter et d'exprimer leur travail, leurs carrières, leurs journées et les aléas du métier. Nous nous sommes arrêtée à leur métadiscours recueilli durant les entretiens, mais aussi à travers leurs confidences hors entretien. Nous pouvons de cette manière découvrir les ressorts de leur engagement, ce qui les fait tenir, mais également, ce qu'ils éprouvent hors du terrain. Nous avons ainsi pu déceler dans les témoignages recueillis, la place de l'engagement militant et citoyen dans leurs trajectoires professionnelles. Dans une démarche compréhensive, les questions sur l'attachement au métier sont arrivées logiquement au cours des entretiens individuels en face à face. Ils ressortaient surtout que la pratique du journalisme n'est pas aisée dans le contexte du Gabon, d'où, notre curiosité à comprendre pourquoi, malgré ces conditions difficiles, les journalistes continuaient à travailler plutôt que de choisir par exemple de réajuster leurs trajectoires professionnelles en changeant de métier. Notre démarche vise ainsi à mettre en lumière, à travers les propos des journalistes, leurs ressentis. Ils ont exprimé ce qui justifie leur engagement, de façon individuelle. Ce qui a laissé transparaitre plusieurs spécificités qui traversent le tissu émotionnel journalistique.

7.4.1 L'engagement « politique et citoyen »

Il y a ceux pour qui le métier est une vocation liée aussi et surtout à un engagement politique et citoyen. D'ailleurs, on peut dire que les journalistes de la presse d'opposition sont tiraillés entre leurs identités politiques et le fait d'être tout simplement des citoyens gabonais qui participent au débat public. Désiré Éname, malgré une proposition alléchante de rester aux États-Unis pour travailler au journal *Charlotte Observer* après une longue période de formation, décline cette offre de manière à honorer ses engagements vis-à-vis de ceux qui avaient contribué à ce qu'il puisse y aller pour enrichir son parcours à travers une expérience probante dans le journalisme. Bien entendu, cette décision de rentrer au Gabon pour exercer son métier n'a pas été sans conséquences, puisqu'il a traversé une période de regrets en raison des nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain, notamment lorsqu'il travaillait au journal *Le Bûcheron*. Il avait en effet consenti à faire évoluer considérablement ce journal, pour finalement s'en voir écarté après qu'il y ait eu des détournements de fonds. Désillusionné par les logiques de fonctionnement de la presse de l'époque, il sera animé du désir de tout plaquer pour retourner aux États-Unis. Malgré ce parcours parsemé d'embuches, il justifie son attachement au métier par l'engagement politique et l'amour du métier. Il est en effet engagé depuis l'âge de 17 ans. Aspirant à un idéal face à l'injustice à laquelle il était témoin il n'a donc pas voulu rester indifférent, d'où son attachement au métier. À travers le journalisme il entend sensibiliser, dénoncer les injustices et faire changer les mentalités. Pour lui, lorsqu'on choisit de travailler au sein d'un organe, on choisit une ligne éditoriale. C'est une forme de liberté dans un contexte où la presse est en proie à la répression. Chaque journaliste est donc conscient de son engagement au sein d'un journal. Il se demande d'ailleurs si on peut être autre chose dans le contexte du Gabon, si ce n'est un journaliste engagé lorsqu'on croit en la liberté d'expression. Il accepte de travailler bénévolement pour le journal *Le Bûcheron* en 1998, alors que celui-ci fait face à une crise financière et n'arrivait plus à payer l'impression. Il estime alors, qu'en tant que directeur du journal à ce moment, exiger un salaire à la hauteur de ses fonctions

contribuerait à asphyxier le journal plus qu'il ne l'était déjà. Il parvient à vivre en l'absence de ressources issues de son travail de journaliste grâce au soutien de sa famille, notamment de son frère, puis, il est embauché à la Mairie de Libreville comme chargé de mission du Maire. Il propose que son salaire soit directement reversé au journal *Le Bûcheron* afin de combler le déficit en cours et aider le journal à atteindre son autonomie financière.

Son engagement est tel qu'il est prêt à passer outre les menaces qui sont proférées à son encontre, comme celle d'un général qui l'a sommé de ne plus écrire sur lui. Pour lui, braver ces menaces est une manière de s'engager à résister et à se battre pour que son travail soit reconnu parce qu'il n'est pas seulement question de lui, en tant que personne, mais de l'ensemble des gabonais. C'est pour cette raison qu'il se définit lui-même comme un « chien de garde » ou plutôt comme étant à la fois un berger allemand, et un doberman, deux races de chiens aux particularités bien spécifiques et qui semblent correspondre à ce qu'il essayait de nous expliquer quant à son attachement au journalisme[235].

Pour CNB (Cf. Annexe 7) les opinions politiques personnelles ne devraient pas interagir avec le métier. Surtout lorsqu'on est amené à travailler dans un journal dont la ligne éditoriale n'est pas en accord avec ses convictions, ou lorsqu'on est amené à interagir avec des collègues journalistes dans le cadre du travail : *« Ce qu'il faut savoir c'est que ___ faut pas emmener tes opinions politiques sur ton métier, même si avec des amis vous pouvez discuter hors du cadre du travail. Mais quand il s'agit de faire ton travail tu le fais. »* (Cf. Annexe 7). Cette vision s'appuie certainement sur son expérience en tant que stagiaire au journal *L'Union,* considéré comme le pendant pro-gouvernemental d'*Échos du Nord.* Une vision qui correspond plus à celle des nouvelles générations de journalistes, davantage formés à l'Université ou dans des Écoles que leurs aînés des décennies 1990 et 2000, qui se formaient « sur le tas » selon l'expression.

[235] Cette métaphore peut aussi vouloir faire référence au *watchdog journalism* ou journalisme de surveillance qui s'apparente à ce que fait la presse d'opposition en portant à la connaissance de l'opinion les pratiques répréhensibles du pouvoir politique Bongo-PDG.

Pourtant, il semble peu probable que dans le contexte socio-politique actuel, les journalistes de la presse d'opposition ne soient pas en accord avec les lignes éditoriales des journaux dans lesquels ils exercent. Lignes éditoriales qui rejoignent certains d'entre eux dans leurs convictions personnelles. D'ailleurs, Jonas Moulenda a lui-aussi travaillé pour le journal *L'Union* avant d'arriver chez *Échos du Nord* et basculer de fait dans l'opposition au pouvoir Bongo-PDG.

7.4.2 Un métier passionnant, mais dangereux

Pour Désiré Éname, son métier est d'abord une histoire de passion. C'est d'ailleurs une expression que l'on entend communément chez les journalistes. Ils disent être passionnés par leur travail, c'est le moteur principal de leur métier. Celui-ci va même aller jusqu'à risquer la mort en 2006, alors que le journal est sous le coup d'une suspension. Estimant que celle-ci n'avait pas lieu d'être et qu'elle était injustifiée, il entame une grève de la faim durant une dizaine de jours, jusqu'à ce qu'il soit transporté à l'hôpital, où il maintiendra sa grève. La suspension va finalement être levée après dix jours.

Pour CNB (Cf. Annexe 7) bien que le métier soit passionnant cela reste un métier comme tout autre au-delà de l'engagement, et à ce titre il mérite un salaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que, conscient des difficultés que connaît la presse d'opposition, il n'ambitionne pas d'y faire carrière indéfiniment :

> *« C'est un travail, moi je ne prends pas ça ___ moi je ne prends pas le journalisme comme un sacerdoce hein. C'est un travail qui mérite d'être rémunéré. Quand tu travailles, tu dois être rémunéré. Tu n'es pas quelqu'un qui viendra changer le monde parce que ___ du fait que j'ai choisi, je dois me sacrifier, mais non, nous avons des responsabilités, nous vivons comme tout autre citoyen ___ nous avons des responsabilités, nous avons des charges, donc il faudrait qu'on travaille, c'est d'abord un travail. Donc au-delà de l'engagement, au-delà du plaisir hein, que nous avons pour faire ce métier ___ mais, c'est un travail, on attend une rémunération. »* (Cf. Annexe 7)

Cette posture n'est pas surprenante, car après avoir exercé pour *L'Union* et maintenant pour *Échos du Nord*, son profil pourrait intéresser d'autres promoteurs de presse car il aurait à la fois servi pour un journal pro-gouvernemental et un journal d'opposition, d'où, ce qui apparaît comme une forme de détachement pour lui face à la ligne éditoriale engageante d'*Échos du Nord*. Il ne nous a d'ailleurs pas caché ses ambitions et son désir d'intégré la Fonction Publique.

Lors de nos entretiens, nous avons toutefois fait le constat selon lequel l'engagement citoyen et politique semble être le leitmotiv des journalistes de la presse d'opposition dans l'exercice de leur métier. À ce titre, ils sont prêts à travailler sans rémunération durant des mois, à partir du moment où le sentiment de participer à quelque chose qui les dépasse et qui est en lien avec la vie politique les habite fortement. Mais pour les jeunes journalistes formés, c'est aussi et avant tout un métier qui leur permet de répondre à leurs engagements de vie personnelle. Certes, ils ont pour la plupart conscience d'évoluer dans un contexte difficile, mais il n'en demeure pas moins qu'ils espèrent être rémunérés pour le travail qu'ils accomplissent, même si l'engagement citoyen et politique y a une part non négligeable. Ils refusent de naviguer à l'aveugle et ont des ambitions, des trajectoires professionnelles qu'ils aimeraient atteindre dans le métier comme le précise CNB (Cf. Annexe 7) :

> *« La particularité effectivement avec les jeunes générations dont nous sommes, les jeunes générations de journalistes dont nous sommes, c'est justement parce que nous sommes allées à l'école. On est sorti diplômés des écoles et nous attendons que nous soyons rémunérés à juste titre justement. Et, nous avons des ambitions dans le métier, nous avons des ambitions parce que c'est un métier, en fait quand tu l'exerces, il faut avoir une vision sur le long terme. »* (Cf. Annexe 7)

Pour Raïssa Oyasseko, c'est l'amour du métier et surtout l'attrait pour le risque qui constitue un moteur. Le risque qu'elle prend en portant une cause, celle de défendre les intérêts citoyens et faire face à la classe politique. *« Cette conscience du danger, de la prise de risque semble une façon de se confronter à soi. »* (Ruellan & Le Cam, 2017, p.134). De plus, le renouvellement constant de l'information lui permet de se réinventer et c'est ce qu'elle aime :

> *« J'aime ce métier […] j'aime le risque en fait […] Oui, c'est le fait de porter une cause, c'est un métier qui me renouvelle […] j'aime pas la routine. Je sais que si je fais trois papiers jour, je ne ferai jamais le même papier. Donc à chaque fois je suis dans ce renouvellement, contrairement à mes études de philosophie. »* (Cf. Annexe 8)

Ce renouvellement que Denis Ruellan et Florence Le Cam (2017) le caractérisent comme étant la recherche de la variation souvent évoqué par les journalistes comme une fuite de la routine. Elle se traduit par une envie que les choses bougent et se transforment. Mais « p*rendre le risque est aussi l'assumer, une façon de montrer que malgré des situations parfois hasardeuses, ou engendrant de nombreuses responsabilités, le journaliste assume, assure »* (Ruellan & Le Cam, 2017, p.135).

DD (Cf. Annexe 9) bien qu'arrivée chez *Échos du Nord* pour échapper au chômage, aime son travail, même si elle déplore les conditions de rémunération. Pour elle, le métier est ingrat, et les journalistes ne sont pas rémunérés à leur juste valeur. Elle dénonce une inégalité de traitement de salaire entre les journalistes diplômés et ceux qui ne le sont pas :

> *« Nous sommes venus ici, tout le monde n'a pas le background, tout le monde n'a pas la même formation. Y'a des gens qui sont là, je parle pas mal, ils ont peut-être le BAC, parce qu'on dit que le journalisme est une profession libérale, on apprend sur le terrain et tout, et tout. Ok, d'accord. Mais qu'un qui a deux Masters, trois Masters, on ne va pas le considérer avec quelqu'un qui n'a pas le BAC, soyons sérieux même si c'est le journalisme »* (Cf. Annexe 9)

7.4.3 Un tremplin vers d'autres trajectoires professionnelles

Pour Diégou Bailly (2001) directeur du quotidien *Le Jour* à Abidjan en Côte d'Ivoire, *« en Afrique subsaharienne, beaucoup de professionnels considèrent le journalisme comme un tremplin politique, comme une étape vers d'autre aventures, mais rarement*

comme un métier » (Bailly, 2001, p.170). S'il est en partie vrai que le journalisme sert de tremplin vers d'autres trajectoires, ce que l'auteur qualifie de, « en attendant », celles-ci ne sont cependant pas exclusivement de nature politique. En effet, pour les journalistes de la presse d'opposition, le journalisme apparaît comme un tremplin vers d'autres trajectoires professionnelles en ce sens que certains y arrivent, non pas par grande conviction, ni en vue d'un engagement personnel ou collectif, mais d'abord et uniquement parce qu'il s'agit d'un métier, certes aux frontières floues, mais un métier quand même, qui ouvre à d'autres perspectives. C'est le cas de LP (Cf. Annexe 5) qui est arrivée chez *Échos du Nord* par un concours de circonstances. Pour elle, il ne s'agissait au départ que d'un stage en vue de la validation de son diplôme de Master 2. Ayant déjà effectué d'autres stages auparavant, le journal *Échos du Nord* est apparu comme une excellente opportunité pour acquérir plus d'expérience professionnelle :

> *« Je suis venue à la base pour un stage ___ pour un stage d'apprentissage simplement, parce que j'en avais déjà fait des stages ailleurs. Et puis après, voilà, ils m'ont proposé de rester, de rester et puis ___ bon ___ comme ça me permet aussi d'apprendre le travail, voilà, j'y suis. »* (Cf. Annexe 5)

Cependant, elle n'hésiterait pas à partir si d'autres propositions plus intéressantes s'offraient à elle : *« Personnellement ___ personnellement je n'hésiterais pas, lorsque je trouverais mieux, de partir. »* (Cf. Annexe 5). Des propositions dont elle ne précise pas la nature, même si l'on peut supposer qu'il pourrait s'agir d'opportunités dans le milieu de la presse ou des médias en général. CNB (Cf. Annexe 7) l'affirme sans ambiguïté *: « C'est un secret que je te livre, au-delà de ce que nous sommes, y'en a qui sont ici pour un tremplin, c'est un tremplin, un passage. »* (Cf. Annexe 7). *Échos du Nord* serait donc aussi un lieu de passage :

> « ''En attendant'' de poursuivre ses études. En attendant de trouver un ''véritable'' emploi. En attendant d'être nommé responsable de la communication dans un cabinet ministériel… ou de devenir ministre soi-même. En attendant de se mettre au service d'un candidat en quête d'un journaliste ''cireur d'images'' pour les prochaines échéances électorales. En attendant, etc. » (Bailly, 2001, p.170).

Conscient des difficultés que connaît la presse écrite privée d'opposition, l'expérience de CNB (Cf. Annexe 7) chez *Échos du Nord* constitue pour lui une étape, puisqu'il reste activement ouvert à d'autres opportunités tout aussi intéressantes. À ce titre, il a introduit un dossier d'intégration à la Fonction Publique. S'il venait à obtenir son poste budgétaire, il n'hésitera donc pas à partir du journal, mais certainement pas pour intégrer un autre média privé :

> *« Et puis quand même, il faut dire que, en ce qui concerne la presse écrite au Gabon, au Gabon, la presse privée au Gabon ___ Échos du Nord et Faits Divers sont des journaux que ___ en fait qui tiennent le peloton, parce que vraiment il faut pas partir d'ici pour se retrouver dans un journal euh___ (rires) ___ Très sincèrement ! Donc, c'est ça. Beh nous sommes tous à ___ nos regards sont orientés vers la Fonction Publique, nous attendons tous ___ parce que je peux pas partir d'ici pour être encore dans un média privé. C'est pas évident que je puisse avoir le même traitement qu'ici, pas évident. »* (Cf. Annexe 7)

La Fonction Publique offre une assurance de l'emploi et la régularité des salaires, contrairement à l'incertitude qui règne dans le milieu de la presse d'opposition au Gabon. Notamment en ce qui concerne le paiement des salaires, qui varie en fonction des ventes.

Le fondateur d'*Échos du Nord*, Désiré Ename lui-même s'inscrit par ailleurs dans cette logique de considérer que Nord Édition est un tremplin pour les journalistes. Ce qui est rassurant pour les journalistes, car cela leur permet de ne pas avoir le sentiment de trahir l'entreprise pour poursuivre leurs objectifs de carrière. Pour Désiré Ename, ce serait plutôt une reconnaissance de la qualité de son travail que ses journalistes soient convoités par des groupes de presse internationaux. Ils pourraient en effet en bénéficier si ces journalistes étaient reconnus sur le plan international, car *Échos du Nord* figurerait sur leur parcours. Et cela y va également de sa réputation, parce qu'il ne voudrait pas se séparer en mauvais termes avec ses journalistes. Il préfère donc que ceux-ci quittent son entreprise parce qu'ils ont de meilleures opportunités et non parce qu'ils remettent en cause ses compétences managériales.

7.4.4 Le journalisme, une échappatoire au chômage

L'accès au métier n'étant pas conditionné par le diplôme, on retrouve dans la profession, des pigistes, ou journalistes non diplômés, et parfois sans expérience professionnelle préalable. Mais encore, cela peut devenir une activité secondaire, en parallèle avec une activité professionnelle fixe, ou bien encore une activité transitoire, en attendant d'avoir accès à l'opportunité professionnelle attendue, ou comme une parenthèse dans son parcours professionnel. Nous avons constaté chez *Le Mbandja* notamment que RE (Cf. Annexe 4) n'est pas un journaliste de profession, mais occasionnel. En effet, celui-ci est passionné par le métier depuis ses années étudiantes. Il avait d'ailleurs déjà travaillé de façon occasionnelle lorsqu'il était étudiant pour Guy Pierre Biteghe dans l'un de ces précédents journaux. Lors de notre rencontre, il nous a fait savoir qu'il travaillait comme gestionnaire de stocks dans une entreprise de la capitale économique Port-Gentil. Cependant, étant au chômage technique, le retour à ce qu'il considère comme son amour de jeunesse lui a semblé évident, d'une part, pour briser l'ennuie :

> *« Avec la crise pétrolière, je suis revenu à mes anciennes amours […] pour tuer un peu l'oisiveté, donc je suis revenu. Je suis revenu parce que je le faisais déjà comme je disais, pendant mes années étudiant […] c'est pas que je suis allé dans une école, non non, un peu sur le tas comme on dit. »* (Cf. Annexe 4)

Et d'autre part, pour gagner un peu d'argent, même s'il prétend que c'est sa passion depuis toujours pour le journalisme qui explique son inclination à garder le lien avec le métier. On peut justement lire dans ses propos que cette activité journalistique représente plus pour lui plus qu'une simple occupation :

> *« Étant un peu en stand-by comme on dit, et puis il fallait que je m'occupe. En réalité ce n'est pas tellement le côté pécuniaire de la chose quoi. C'est rester en activité, parce que ___ aujourd'hui comme on dit […] si l'activité me rappelle […] je repars à mon activité »* (Cf. Annexe 4)

Pourtant, il avouera continuer à écrire pour le journal même lorsqu'il est dans son activité principale à Port-Gentil, alors qu'au moment de l'entretien, il exerçait à temps plein sans formalismes au sein du journal *Le Mbandja*. En d'autres termes, il n'avait pas de contrat de travail parce que l'arrangement s'est fait par accord verbal. Ce qui ressemble à une embauche informelle qui frise le « copinage » (Faye, 2008). Il est toutefois conscient que sa passion pourrait représenter un danger en choisissant d'exercer dans un journal sujet aux menaces et intimidations de la part du pouvoir politique tel qu'il l'exprime en ces termes : *« Les risques sont toujours là, on peut débarquer ici, on arrête des gens, on vient casser, on vient tirer sur des gens, si j'en suis conscient. »* (Cf. Annexe 4). Pourtant, les relations entre employeurs et salariés sont régies par le Code du Travail[236]. Celui-ci précise que le contrat de travail peut être conclu soit verbalement, soit par écrit sous réserve de produire obligatoirement un certificat médical attestant que le candidat à l'emploi est considéré comme indemne de toute maladie contagieuse et physiquement apte à occuper ses fonctions. Pour un contrat conclu verbalement, le journaliste doit en apporter la preuve.

Pour LP (Cf. Annexe 5) en revanche, bien que sa présence au sein de l'organe de presse soit un tremplin vers d'autres trajectoires professionnelles, elle contribue d'autre part à la maintenir en activité pour échapper au chômage, mais surtout pour garder la main :

> *« Franchement, rester parce qu'on ne voit rien dehors, rester parce qu'on a appris quelque chose à l'école, et, dans le domaine qui est le nôtre la pratique est importante et nécessaire. Rester parce qu'il faut se construire ___, il faut se construire, voilà. Rester, simplement parce que l'État est démissionnaire, parce que si l'État faisait le suivi de tous ses diplômés, je pense pas que ___ euh ___ oui ___ je pense pas qu'on en serait ___ on en serait là vous savez. »* (Cf. Annexe 5)

Bien que le journalisme soit devenu aujourd'hui une passion pour elle, les motivations qui l'y ont poussée sont quant à elles d'un tout autre ordre. Suite à un échec

[236] Il s'agit de la Loi n°3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail, modifiée par la loi n°12/2000 du 12 octobre 2000.

scolaire à l'ENS pour devenir enseignante, Raïssa Oyasseko décide de se trouver un emploi durant la période des vacances. Elle est acceptée chez *Échos du Nord*, où elle va travailler avant de retourner sur les bancs de la Fac, puis, être finalement renvoyée. C'est suite à ce renvoie qu'elle se retrouve comme stagiaire au sein de la Rédaction d'*Échos du Nord*. Si son arrivée au journal se fait par un concours de circonstances, elle s'interrogeait déjà sur la vie politique avant de rejoindre le journal. Le métier aurait donc contribué à renforcer ses convictions, autant qu'il lui a permis d'échapper au chômage.

De même DD (Cf. Annexe 9) arrive à *Échos du Nord* par le fait du hasard et surtout grâce aux conseils d'une amie, qui lui suggère d'y déposer une candidature puisqu'elle n'était pas en activité. Une pratique qui s'assimile à du recrutement informel selon Mor Faye (2008)[237]. C'est en vue du lancement du site internet du journal *Échos du N*ord qu'elle se fait embaucher seulement deux jours après avoir été reçue en entretien. Et, après avoir travaillé pour un journal gouvernemental, *Taxi Bus*, pour le CNC, et fait des piges pour d'autres journaux et magazines. Elle n'aura aucun mal à adopter la ligne éditoriale d'*Échos du Nord*. Il vaut mieux être en activité, plutôt qu'au chômage, même si les conditions de travail laissent à désirer, comme elle nous l'a expliqué au cours d'un entretien en prétextant que : *« Quand un jeune se lève le matin, il voit son ami, son frère, peut-être du même âge que lui, qui travaille pas, tu te dis, vaut mieux aller toucher tes 150 000 francs[238] peut-être, et les jeunes gabonais ont des enfants par ci, par là. »* (Cf. Annexe 9). L'exercice du journalisme apparaît comme la seule alternative qui s'offre pour répondre à ses besoins primaires et à ses engagements personnels et familiaux, puisque le chômage bat son plein, alors que le pays est en proie à une crise économique dans plusieurs secteurs. Le journal *Échos du Nord* a été un choix par dépit, et sa présence

[237] Dans son étude, l'auteur a identifié que *« l'une des stratégies d'entrée dans la profession […] obéit à des logiques de cooptation et mobilise des affinités électives tissées à travers les réseaux amicaux et/ou intragénérationnels »,* et il poursuit ainsi ; *« Beaucoup d'individus sont en effet devenus journalistes parce que des camarades de promotion de lycée ou de faculté, en activité dans un journal ou sur le point de lancer un titre, les ont convaincus qu'ils avaient tout à gagner à les rejoindre et qu'ils détenaient les ressources intellectuelles adéquates pour se réaliser professionnellement et matériellement dans le journalisme »* (Faye, 2008, p.287).

[238] Soit environ 228,67 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/ , consulté le 12 décembre 2018.

ne relèverait d'aucun engagement politique, car il s'agit d'un métier comme un autre.

Conclusion du chapitre 7

À l'issue de ce chapitre, nous pouvons dégager un profil idéal-typique à la fois des journalistes de la presse d'opposition, mais aussi de cette presse elle-même. S'il apparaît qu'il existe une forte interdépendance des trajectoires personnelles et professionnelles, renforcées par les liens qu'ils entretiennent entre eux, il n'en demeure pas moins que les raisons de l'engagement dans le métier oscillent entre devoir citoyen et nécessité de survie économique, car le journalisme reste avant tout un métier source de revenus. Cependant, c'est un métier dont l'exercice n'est pas sans conséquences pour la presse d'opposition au Gabon, car, comme nous l'avons détaillé, celle-ci évolue dans un danger permanent caractérisé par une forte répression. Ce qui fait dire au journaliste Jonas Moulenda dans une « Lettre » adressée aux juges constitutionnels à propos du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise du 09 août 2016 que :

> « Les journaux indépendants font face à une répression continue avec des dizaines de procès au cours des dernières années, des peines de prison avec sursis, des suspensions et amendes ainsi que l'extension de l'utilisation du fichage et de l'espionnage. Ces mesures se sont encore intensifiées ces derniers mois. Les dispositifs répressifs en recrudescence sont utilisés par le pouvoir pour asseoir sa dictature. » (*Échos du Nord* n°377, p.2)

Cette répression a de fortes incidences sur les entreprises de presse et leurs pratiques professionnelles puisque celles-ci sont en proie à des difficultés de tous ordres : difficultés d'accès à l'information parce que les rapports avec les sources ne sont pas toujours aisés, verrouillage de la publicité difficile d'accès pour cette presse, mauvaise communication interne, manque de moyens techniques, etc. Pour ces différentes raisons, le métier devient pour certains journalistes, un lieu de passage parce qu'ils ont du mal à se projeter sur le long terme. Dans ce cas, ils essayent d'en tirer profit comme un tremplin vers d'autres trajectoires professionnelles lorsque le métier n'est

simplement pas une échappatoire au chômage. Même s'il faut le dire, la situation socio-économique de la presse d'opposition est loin d'être reluisante et sans conséquences sur tout ce que nous venons n'énumérer. Dans le chapitre suivant, nous analysons ses spécificités socio-économiques de la presse d'opposition en abordant la question du financement de la presse et les principales difficultés d'ordres socio-économiques auxquels elle est confrontée.

CHAPITRE 8.

LES SPÉCIFICITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA PRESSE D'OPPOSITION

L'économie peut être considérée comme le fondement rationnel des activités des entreprises médiatiques (Mathien, 2003). Ainsi, les ressources financières représentent les moyens financiers dont dispose un groupe d'intérêt. Celles-ci sont pour ainsi dire, indissociables de leur action car le poids de leurs revendications dépend en grande partie des moyens financiers que le groupe est en mesure de mobiliser pour défendre ses intérêts. Bien que nous la considérions comme un entrepreneur de cause au regard de son discours d'information, la presse d'opposition demeure un produit qui fait office d'un échange sur un marché et pas seulement un lieu où s'expriment les valeurs d'un groupe social (Le Floch & Sonnac, 2007). À ce titre, nous proposons ici de l'étudier. Cette étude de l'économie de la presse d'opposition ne peut évidemment pas être dissociée de l'environnement historique dans lequel son développement s'inscrit, comme l'affirment Patrick Le Floch et Nathalie Sonnac (2007). Dans ce cas, les éléments que nous investiguons sont mis en perspective avec le cadre socio-historique qui a vu l'émergence de la presse d'opposition et dans lequel celle-ci se déploie. Nous nous intéressons dans un premier temps au financement de la presse d'opposition, ensuite, nous interrogerons une spécificité qui émerge de l'environnement socio-historique et économique dans lequel cette presse évolue, à savoir, les financements alternatifs de « survivance », c'est-à-dire qui leur permettre de survivre dans un contexte difficile où les ressources traditionnelles d'un journal ne suffisent pas à couvrir les coûts de la rédaction. Le terme survivance ici prend tout son sens, puisque nous verrons comment cette presse fait face à des difficultés économiques sur le long cours. La presse d'opposition survit donc dans un environnement qui demeure hostile à son développement et à son indépendance. Soumettre cette hypothèse aux tests empiriques n'a pas été sans difficultés. Un écueil a notamment été rencontré, l'omerta

des organes de presse étudiés sur tout ce qui a trait à leurs situations économiques. En effet, *« le monde des médias, avide de soulever le voile sur tous les aspects de la société, demeure rétif à l'investigation et avare de renseignements chiffrés vérifiables, base de toute analyse sérieuse. »* (Toussaint-Desmoulins, 2011, p.4). Nous nous sommes ainsi heurtée à des murs de silence, pour ne finalement obtenir que des données éparses, incomplètes et floues, difficiles à lire et à mettre en perspective pour une démarche qui se voulait pourtant appliquée et exhaustive.

8.1 Le financement de la presse d'opposition : les ventes des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja*

Le défi concernant le financement de la presse d'opposition consiste donc à mettre en perspective les données recueillies sur le terrain pour mettre en lumière les spécificités économiques de cette presse, à savoir, le mode de formation et la structure de ses coûts et de ses moyens financiers, l'organisation de ses marchés (Toussaint-Desmoulins, 2011). Ou bien encore pour Michel Mathien (2003) cela consiste à s'intéresser aux caractéristiques fondamentales de l'entreprise de presse, qui sont : le mode d'organisation choisi en fonction de la nature de la publication à réaliser, les modalités d'obtention des recettes de ventes, et les modalités de distribution. En effet, la durée de vie réduite des produits médiatiques conditionne toute l'économie des médias, puisque, selon Nadine Toussaint-Desmoulins (2011, p.18), *« il n'est pas exagéré d'affirmer aujourd'hui que l'information est non seulement un produit périssable, mais aussi le plus périssable de tous ».* Avec la libération de la parole publique par l'instauration du multipartisme en 1990 la presse gabonaise a connu ce qu'on pourrait qualifier d' « âge d'or » par l'augmentation des titres de presse.

Les recettes des ventes d'un journal sont les ressources principales d'un journal. Pour *Échos du Nord* et *Le Mbandja* dont les ventes se font essentiellement au numéro, lorsque celles-ci sont insuffisantes, elles induisent le développement des recettes publicitaires (Mathien, 2003). En effet, la vente au numéro présente le désavantage de

ne pas pouvoir limiter la part des invendus dans la mesure où la connaissance du nombre d'abonnés réduit la part de l'inconnu dans la vente et donc l'écart entre le tirage et la diffusion. La publicité occupe ainsi une part importante dans le financement d'une entreprise de presse, puisqu'au-delà de favoriser la vente de la presse à moindre coût, elle permet aussi de diversifier les ressources. Toutefois, ce mode financement est fortement lié aux conjonctures économiques, sociales, et politiques. De plus, pour les promoteurs de la presse d'opposition les ventes des journaux constituent pour la presse un baromètre afin de mesurer l'opinion publique, et, s'il y'a peu de ventes, c'est que l'opinion publique se désintéresse des informations traitées. Entendons ici l'opinion publique au sens de public de lecteurs auquel s'adresse les journaux. Guy Pierre Biteghe (Cf. Annexe 6) considère par ailleurs que l'information que traite son journal est en majorité une information politique, parce que c'est cela qui intéresse le public, et que si les ventes baissent cela voudrait dire par ailleurs que le lectorat a embrassé l'idéologie du parti au pouvoir. Un lectorat qui reste cependant difficile à mesurer en l'absence de méthodes de mesure de l'audience du lectorat, car les ventes ne sont pas toujours représentatives du nombre de lecteurs dans le cadre du Gabon, puisqu'il faut considérer le taux de prise en main. Si d'aucuns n'achètent pas de journaux, ils peuvent tout de même en lire, en empruntant à d'autres personnes, ou bien encore se retrouver dans des kiosques à journaux pour les feuilleter. Le kiosque à journaux étant entendu ici au sens d'Adrien Bitond (2016) c'est-à-dire qu'il s'agit de manière explicite d'un point de vente de journaux, où selon lui, s'y active un espace public à travers les discussions et les échanges des acteurs en coprésence. Cet auteur qualifie ce phénomène de « titraillologie » en ce sens que les personnes qui s'agglutinent autour des kiosques à journaux pour les consulter sans les acheter se contentent très souvent des lectures des Unes comme il le démontre dans son étude. On assiste ainsi à une nouvelle forme de consommation de la presse pouvant constituer un indicateur permettant de traduire la situation économique de la presse. Patrick Éveno (2018) précise d'ailleurs que les lecteurs sont souvent beaucoup plus nombreux que les acheteurs car *« chaque journal est lu par plusieurs personnes, dans la famille, au bureau, au café, dans les salles d'attente ou les bibliothèques. Et de plus en plus sur les sites Internet et les mobiles »* (Éveno, 2018, p.79-80). De plus, le taux d'alphabétisation doit être pris en compte,

puisqu'il réduit considérablement le nombre de personnes capables de lire un journal en français.

Il n'est donc pas rare de voir dans certaines zones rurales, un lecteur principal qui se charge de restituer les nouvelles à l'ensemble de la communauté intéressée par les informations. Pourtant, le Gabon se classe parmi les pays africains où le taux d'alphabétisation est le plus élevé, avec un taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans à 87% pour les hommes entre 2009 à 2014, et à 89% pour les femmes durant la même période[239]. Un taux qui a baissé, puisque durant la période de 2008 à 2012 les chiffres s'élevaient à 98,8% pour les hommes et 97% pour les femmes[240]. Ce qui fait d'ailleurs dire à Mor Faye dans son étude sur certains pays francophones d'Afrique subsaharienne qu'au regard du taux d'alphabétisme et du taux de scolarisation en français, la presse écrite n'est pas un média de masse au Bénin, au Sénégal et au Togo, parce qu' *« elle est plutôt réservée à une faible minorité de privilégiés qui constitue l'ossature des élites locales »* (Faye, 2008, p.120).

Au Gabon, il existe plusieurs langues vernaculaires qu'on estime à une cinquantaine[241], qui auraient une origine commune au « pro-bantou ». C'est donc un territoire multilingue en raison de la coexistence des langues locales, des langues des communautés étrangères installées au Gabon et du français, langue officielle héritée de la colonisation française (Boutolini Mounanga, 2017). Le français demeure donc à ce jour la langue dominante dans divers domaines dont la presse. Ce qui faire dire à Gaëlle Boutolini Mounanga que *« la langue du colonisateur a pris le statut de langue ''forte'', langue de prestige, pendant que les autres langues locales ont été reléguées au second*

[239] UNICEF. (2016). En ligne sur le site de l'UNICEF, https://data.unicef.org/resources/state-worlds-children-2016-statistical-tables/, consulté le 26 février 2019.

[240] UNICEF. (2013). Gabon Statistiques. En ligne sur le site de l'UNICEF, https://www.unicef.org/french/infobycountry/gabon_statistics.html, consulté le 26 février 2019.

[241] Séki, Benga, Mpongwè, Fang-mekè, Fang-betsi, Shamayi, Mbaama, Kaningi, Téké, Ndumu, Nzebi, Wazi, Tsengui, Mbangwe, Tsitsegé, Kelé, Adyumba, Enenga Galwa, Vili, Tsogo, Viya, Shira, Pinzi, Sangu, Vungu, Nzebi, Tombidi, Mwélé, Punu, Wumbu, Bwisi, Varama, Lumbu, Kota, Mwésa, Hongwé, Ngom, Kwélé, Fang-nzaman, Shiva, Kandé, Himbou, Shaké, Ndamboma, Ndasa, Sigu, Duma, Wanzi, Pové, Orungu, Tombolo, Nkomi, Ngubi, Fang-mvai, Fang-ntumu, Fang-okak, etc.

rang. »[242] (2017, p.77). Le français apparaît d'ailleurs aujourd'hui comme étant la langue maternelle de plusieurs gabonais, nés et grandissants dans des environnements plurilingues, ayant entraîné une non maitrise d'aucune langue locale, puisque l'enseignement est essentiellement dispensé en français, surtout dans les grandes villes, et le français étant également parlé en majorité dans certaines familles.

8.2 Les chiffres d'affaires d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja*

La gestion de l'entreprise Nord Édition qui édite les journaux *Faits Divers* et *Échos du Nord* semble très opaque. Cette approche managériale est complètement assumée par les gérants de l'entreprise. Pourtant, elle est décriée par l'ensemble du personnel, notamment les journalistes qui dénoncent le manque de moyens dans leurs conditions de travail. Les chiffres n'étant pas connus de l'ensemble du personnel, les journalistes ne savent finalement pas si les conditions dans lesquelles ils travaillent relèvent de la volonté des dirigeants, ou bien, si cette situation s'impose au journal en raison de problèmes de trésorerie ne permettant pas de s'équiper en matériel adéquat et moderne pour faciliter le travail des journalistes.

Nous nous sommes heurtée à un mur de silence lorsque nous avons cherché à connaître le chiffre d'affaires de l'entreprise Nord Édition et particulièrement du journal *Échos du Nord.* Un rapport d'activité existe bel et bien, mais celui-ci n'est pas consultable, même sous surveillance. Nos nombreuses requêtes pour le consulter ont tout simplement été rejetées. Ce refus catégorique a été justifié par le fait qu'il était question de notre propre sécurité, car, moins nous en savions, mieux il en était. D'ailleurs, le responsable des engagements et budgets de l'entreprise Nord Édition nous

[242] Ce processus de relégation des langues locales au second rang s'est opéré grâce notamment à deux textes règlementaires. D'une part, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1839) interdisant l'emploi d'autres langues que le français dans toutes les fonctions officielles à l'intérieur des territoires français. D'autre part, un texte de 1922 qui réglementait l'enseignement privé et l'enseignement religieux dans les territoires français, disposant que l'enseignement général devrait être dispensé exclusivement en français et l'enseignement religieux dans les langues locales.

a confirmé cette volonté d'opacité en déclarant que :

> *« Le chiffre d'affaires d'Échos du Nord, comme je dis souvent, c'est des choses très très sensibles. Il n'y a que ___ une poignée de ___ pour ne pas dire une poignée de personnes ___ il n'y a que pas plus de deux ou trois personnes, il y'a plus de deux ou trois personnes qui connaissent quel est le chiffre d'affaires de l'entreprise Nord Édition . Parce que, qui dit chiffre de l'entreprise Nord Édition , dit les titres ___ les titres, c'est-à-dire les titres Échos du Nord et Faits Divers. »* (Cf. Annexe 3).

Ces personnes qui ont connaissance du chiffre d'affaires de l'entreprise Nord Édition et donc des journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers* sont le responsable des engagements et budgets lui-même, les deux co-fondateurs du journal *Échos du Nord*, Désiré Éname et son frère. N'ayant pas pu consulter ce rapport d'activités, nous ne pouvons donc pas déterminer au-delà des recettes de ventes et des recettes publicitaires les moyens de diversifications des ressources auxquels l'entreprise a recours pour augmenter sa capacité d'autofinancement indispensable à son indépendance économique. Une question demeure tout de même, c'est celle de la conformité avec la loi. En effet, le Code de la Communication du 09 août 2016, actuellement en vigueur, stipule dans son article 4 que toutes les entreprises ou groupes d'entreprises de communication doivent publier annuellement leur bilan d'exploitation. Ce qui ne semble pourtant pas être la panacée dans ce contexte.

La sécurité est convoquée comme l'une des raisons principales de cette opacité sur la situation financière du journal en raison d'expériences de répression passées et même présentes vécues par l'entreprise. La plus récente, lors de nos investigations, datant du 3 novembre 2016, lorsqu'une partie du personnel a été embarquée par un commando armé pour être interrogée et torturée. Durant ces tortures, le commando a essayé de connaître le chiffre d'affaires de l'entreprise Nord Édition, et comment celle-ci rémunérait ses employés, car ne disposant plus de compte bancaire sur le territoire national, d'après ce qui nous a été confié. Cette stratégie de gestion opaque relèverait d'une volonté de se protéger du pouvoir politique en place en ne dévoilant pas les résultats de l'activité de l'entreprise et en ne portant pas ces éléments à l'ensemble du personnel pour leur propos sécurité. En effet, si le personnel a connaissance des

données chiffrées exactes de l'entreprise, il pourrait les divulguer sous la contrainte, d'après ce que nous pouvons déduire des échanges que nous avons eu avec le responsable des engagements et budgets.

Les données que nous livrons ici datent de l'année 2014 et nous ont été exposées par l'un des fondateurs de l'entreprise Nord Édition, Désiré Éname au cours de nos échanges. Ces échanges révèlent que le chiffre d'affaires mensuel d'*Échos du Nord* se situait entre 30 000 000[243] à 39 000 000[244] de francs CFA et celui du journal *Faits Divers* à environ 15 577 000 francs CFA[245]. Sur une année par contre, *Échos du Nord* se situerait à environ 230 000 000[246], alors que le journal *Faits Divers,* lui, se situait à environ 180 000 000 de Francs CFA[247] annuel. Nous précisions que ces données sont approximatives et ont été communiquées oralement sans documents à l'appui[248]. On peut effectivement se demander quelle valeur accorder à ces chiffres. Cependant, en l'absence de données précises et récentes sur l'entreprise Nord Édition et le journal *Faits-Divers*, ces chiffres communiqués oralement permettent d'avoir une vue approximative du chiffre d'affaires du journal *Échos du Nord.*

[243] Soit environ 45 743,70 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[244] Soit environ 59 455,11 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[245] Soit environ 23 746,98 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[246] Soit environ 350 632,73 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[247] Soit environ 274 408,23 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[248] D'ailleurs, Désiré Éname n'était pas favorable à ce que ces données soient connues. Cependant compte-tenu de l'ancienneté de celles-ci, nous avons souhaité les convoquer en l'absence de données exactes et récentes pour avoir un ordre d'idée sur le chiffre d'affaires de l'entreprise Nord Édition et du journal *Faits Divers*.

	CHIFFRE D'AFFAIRES MENSUEL	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL
Échos du Nord	39 000 000 FCFA *59 455,11 €*	230 000 000 FCFA *350 632,73 €*
Faits Divers	15 577 000 FCFA *23 746,98 €*	180 000 000 FCFA *274 408,23 €*

Tableau 46 : Chiffres d'affaires mensuels et annuels des journaux *Échos du Nord* et *Le Mbandja* en 2014 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Par ailleurs, de 2009 à 2014, le chiffre d'affaires de l'entreprise Nord Édition a connu une augmentation considérable, puisqu'en 2009 il s'élevait à environ 12 000 000 de Francs CFA [249] pour les deux journaux, et en 2013 à environ 200 000 000 de Francs CFA [250], puis en 2014 à environ 400 000 000 de Francs CFA [251]. Cette augmentation du chiffre d'affaires d'*Échos du Nord* est consécutive à l'augmentation des tirages comme on peut le voir dans le tableau suivant :

ANNÉES	2007	2008	2010	2011	2014
TIRAGES	Entre 2 000 et 3 000 exemplaires	Entre 2 000 et 3 000 exemplaires	2 000 exemplaires	Entre 4 000 et 7 000 exemplaires	Entre 16 000 et 20 000 exemplaires

Tableau 47 : Évolution du tirage du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Comme on peut le voir, les tirages ont augmenté entre 2007 et 2014. D'abord en 2007 et 2008, ils se situent entre 2 000 et 3 000 exemplaires, avant de se stabiliser en

[249] Soit environ 18 293,88 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[250] Soit environ 304 898,03 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[251] Soit environ 609 796,06 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

2010 à environ 2 000 exemplaires, puis, augmentant en doublant, puisqu'ils se situent désormais entre 4 000 et 7 000 exemplaires. Et, en 2014, c'est l'année de la consécration. Les tirages augmentent et les ventes aussi, si l'on en croit les chiffres d'affaires présentés précédemment. Lors de nos investigations les tirages se situaient entre 16 000 et 20 000 exemplaires et ce sont stabilisés à 20 000 exemplaires.

Le journal *Le Mbandja* tire l'essentiel de ses revenus de la vente des journaux. Vente qui dépend également du nombre de tirages qui varie en fonction de la conjoncture informationnelle d'après ce qui nous a été confié par Guy Pierre Biteghe le fondateur et directeur de la publication du journal lors de nos échanges. Ces tirages oscillent entre 2 500, 3 000 et 7 000 pour les plus gros tirages. Si les ventes augmentent les tirages aussi augmentent. En d'autres mots, le journal ne dispose pas d'une stratégie globale sur le long terme. Le nombre de tirage varie en fonction du comportement des acheteurs à chaque édition du journal, d'où le constat selon lequel, les ventes se portent bien lorsque les sujets politiques à charge contre le pouvoir politique en place sont traités dans les colonnes du journal.

Toutefois, les changements de ligne éditoriale qui sont intervenus au cours de l'histoire du journal ont aussi eu un impact sur ses ventes. C'est du moins ce que nous a expliqué Guy Pierre Biteghe en précisant que son journal a enregistré une baisse considérable de 2009 à 2011. Il n'avait semble-t-il pas pris la mesure selon laquelle :

> « Un lecteur habitué à son journal est rebuté par tout changement de ligne éditoriale. Même la modification de la maquette ou du déroulé du journal doit être réalisée avec précaution pour ne pas choquer les lecteurs. En effet, les journaux entretiennent avec leurs lecteurs des rapports de confiance et de complicité. Un journal a une ''âme'', qui correspond peu ou prou à celle de son lectorat » (Éveno, 2018, p.82).

Ce changement de ligne consistait à soutenir Omar Bongo Ondimba avant sa mort en juin 2009, et lorsque celui-ci décède, la question de choisir un camp va de nouveau se poser. Non satisfait d'avoir soutenu Omar Bongo Ondimba via les colonnes de son journal, il décide de changer d'orientation éditoriale et de soutenir l'opposition. Il fera ainsi face à la résistance de ses confrères et co-fondateurs du journal *Le Mbandja.* Finalement, par un vote avec ses confrères, la motion visant à continuer à soutenir le

pouvoir l'emporte. Un pouvoir désormais incarné en la personne d'Ali Bongo Ondimba depuis 2009, fils du défunt Omar Bongo Ondimba. Puis, finalement en 2011, non content de ne pas être en accord avec les convictions politiques du journal, Guy Pierre Biteghe décide de contester le vote 2009 au cours duquel ses confrères et lui avaient tous décidé de soutenir le pouvoir Bongo-PDG. Il va donc à l'encontre du vote majoritaire et insiste sur le fait que le journal doit arrêter de soutenir le pouvoir. Cette décision va entraîner une séparation avec ses confrères et co-fondateurs du journal qui étaient également employés à la Présidence de la République comme conseillers. Un mélange des genres qui n'est pas une surprise dans la presse gabonaise. Guy Pierre Biteghe va donc manifester une farouche résistance au sein de la rédaction en bloquant les papiers à paraître en faveur du pouvoir.

Ce mélange des genres semblait constituer un frein pour lui qui avait déjà par le passé travaillé pour un journal de parti politique, *Le Bûcheron* du Rassemblement National des Bûcherons (RNB). Pour lui *Le Mbandja* commençait à embrasser la même stratégie éditoriale et managériale que *Le Bûcheron*, dans le sens où les principaux dirigeants du journal travaillaient au plus près des autorités politiques du régime Bongo-PDG. Le journal n'appartenait pas au pouvoir mais il en devenait une caisse de résonnance. Soucieux de défendre leurs intérêts et de manifester leur allégeance au pouvoir, les co-fondateurs favorables à ce que le journal soutienne le Gouvernement s'en servaient comme outil de propagande à la gloire d'Ali Bongo Ondimba.

8.3 Un marché publicitaire verrouillé

Si les recettes publicitaires peuvent compléter les recettes de ventes pour une entreprise de presse, double marché lecteurs/annonceurs, au Gabon nous avons constaté que la presse d'opposition n'a pas accès au marché publicitaire. Ce que nous entendons par accès libre se traduit par la méfiance des annonceurs envers la presse d'opposition. Du fait de dialectique Majorité/Opposition qui persiste dans l'espace public, les annonceurs, pour la plupart partisans du parti au pouvoir ne se risquent pas

d'annoncer dans la presse d'opposition afin de ne pas s'attirer les foudres de leur hiérarchie. Et même lorsqu'il ne s'agit pas d'annonceurs entretenant des liens étroits avec les politiques, ceux-ci, pour ne pas se voir perturber dans leur activité économique, préfèrent ne pas se mettre en danger en annonçant dans la presse d'opposition. Constat qui a par ailleurs été fait par Mor Faye dans son étude sur la presse lorsqu'il affirme à propos des entreprises de presse, qu' *« en fonction des intérêts financiers en jeu et du type de pays, beaucoup d'entre elles évitent de passer de la publicité dans les journaux privés pour ne pas avoir des ennuis avec les autorités officielles »* (2008, p.127). Ce que vient renforcer Arthur Sabi Djaboudi, lorsqu'il écrit que *« les opérateurs économiques ont tout le mal du monde à faire passer leurs publicités dans les médias dits de l'opposition, de peur d'être taxés par le pouvoir en place de complices ou de connivence avec l'ennemi »* (2018, p.302). *« De même, les principaux annonceurs (compagnie de téléphonie mobile et grandes marques de boissons) ne souhaitent pas être perçus comme finançant la presse d'opposition. La publicité de l'État n'est jamais diffusée dans les médias privés. Elle est réservée uniquement aux médias publics »* (MENCP, 2014). Anaclet Ndong Ngoua (1999) affirme que les journaux favorables au changement n'ont pas accès aux recettes publicitaires dont bénéficient les médias d'État en raison de la réticence des annonceurs à leur égard, par peur d'être perçus comme étant de connivence avec cette presse. Une situation dont les acteurs de la presse d'opposition ont bien conscience, comme en témoigne la tenue d'un point de presse par l'Organisation Patronale des Médias (OPAM) sur le thème : « la conquête du marché publicitaire par les médias privés »[252].

Qualifié d'État autoritaire, les méthodes répressives qui ont cours dans la presse au Gabon et particulièrement la presse d'opposition se traduisent différemment en fonction des secteurs. Ce monolithisme politico-économique et le manque de concurrence des principaux acteurs économiques favorisent l'étroitesse du marché publicitaire pour la presse d'opposition. Ainsi, dans le secteur économique où la famille

[252] Ladji, Nze Diakité. (2018). *L'Opam à la conquête du marché publicitaire*. En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT),* https://www.gabonmediatime.com/lopam-a-conquete-marche-publicitaire/, consulté le 29 mars 2019.

Bongo et ses affidés disposent de parts de marchés importantes dans les plus grandes entreprises gabonaises, rien ou presque n'échappe à leur contrôle. Donc, les acteurs économiques mettent tout en œuvre pour ne pas attirer l'attention du pouvoir sur leurs activités afin de ne pas être accusés de financer la presse d'opposition. Lorsqu'ils annoncent, leurs messages publicitaires sont diffusés par la presse publique, ou la presse privée proche du pouvoir.

Du côté des acteurs économiques privés et indépendants, la publicité ne constitue pas nécessairement une priorité, du fait de trésoreries peu stables. Et lorsqu'ils décident d'annoncer, ils choisissent le plus souvent d'autres moyens tels que la télévision, capable d'atteindre un plus large public. Ou bien, ils ont recours à d'autres moyens, tels que le sponsoring d'événements, et la communication sur les réseaux socionumériques comme *Facebook*, *YouTube* et *Instagram* notamment.

Les types d'annonces que l'on retrouve essentiellement dans la presse d'opposition se cantonnent aux annonces nécrologiques et d'événements. Le corpus de journaux d'*Échos du Nord* montre en effet que sur les 36 numéros, 14, soit environ 38,88 % laissent apparaître le type d'annonce auxquels nous faisons référence[253]. Il n y a aucune page dédiée à ces annonces. Elles se retrouvent tantôt à la Une du journal, tantôt à l'intérieur, ou bien encore sur la dernière page. Elles peuvent donc être confondues au reste de l'actualité, bien qu'elles disposent d'encarts spécifiques et que le type d'information (communiqué, annonce, publicité, etc.) soit précisé. Le tableau suivant permet d'avoir une vue d'ensemble du type d'annonces à caractères publicitaire identifié pour le journal *Échos du Nord*[254] :

[253] Il s'agit des numéros suivants : N° 346, N° 351, N°377, N° 378, N° 379, 380, N°381, N°382, N° 383, N° 384, N° 385, N° 386, N° 387, N° 388.

[254] Les pages 8 et 12 sont respectivement les dernières pages de ces numéros, puisque le journal *Échos du Nord* publie des numéros à 8 pages et d'autres à 12 pages en fonction de la conjoncture informationnelle.

ÉCHOS DU NORD			
NUMÉROS	**TITRES**	**GENRES**	**PAGES**
346	Communiqué	Communiqué	1
	Programme définitif des obsèques de […]	Programme des obsèques	2
	Communiqué	Avis de décès	12
351	Communiqué	Avis de décès	12
377	Communiqué ; Communiqué	Communiqué ; Programme des obsèques	1
	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	2
378	Communiqué ; Agenda ; Conférence-débat	Communiqué ; Annonce ; Annonce	1
	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	2
379	Communiqué ; Agenda ; Conférence-débat	Communiqué ; Annonce ; Annonce	1
	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	2
	Publicité	Bandeau publicitaire info241.com	8
380	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	1
	Programme des obsèques ; Communiqué ; Publicité	Programme des obsèques ; Avis de décès ; Bandeau publicitaire info241.com	8
381	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	1
	Communiqué ; Publicité	Avis de décès ; Bandeau publicitaire info241.com	8
382	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	1
	Communiqué ; publicité	Avis de décès, Bandeau publicitaire info241.com	8
383	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	2

	Publicité	Bandeau publicitaire info241.com	8
384	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	2
385	Programme des obsèques de […]	Programme des obsèques	2
386	Programme des obsèques de ; Communiqué	Programme des obsèques ; Programme des obsèques	2
387	Programme des obsèques de […] ; Communiqué	Programme des obsèques ; Programme des obsèques	2
388	Annonce ; Annonce	Communiqué ; Communiqué	1

Tableau 48 : Récapitulatif des annonces à caractères publicitaires du journal *Échos du Nord* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Ces informations sont contenues dans des encarts spécifiques et titrés, auxquels nous avons attribué un genre en fonction du type d'information contenu dans ces encarts. On peut voir qu'*Échos du Nord* publie essentiellement des petites annonces nécrologiques. Sauf quelques bandeaux publicitaires dont l'annonceur est un média en ligne, *Info241.* Nous tenons tout de même à préciser qu'il est parfois difficile de savoir si les communiqués de presse estampillés « communiqué de presse », les discours et autres déclarations dont les émetteurs varient font l'objet d'une monétisation publicitaire pour être publiés dans le journal. Il semble d'après nos investigations, que les politiques de l'opposition, principaux émetteurs de ces communications, achètent des espaces au journal pour atteindre les populations car ils n'ont pas accès aux médias publics. Ce contexte engendre de la complexité quant au fait de savoir si les ces communications émanent d'un choix de la Rédaction par rapport à son positionnement éditorial, ou bien s'il s'agit d'une stratégie purement économique pour le financement du journal.

Chez *Le Mbandja* en revanche, les choses se présentent différemment. Sur les 14 journaux du corpus de référence analysés, 6, soit environ 43% contiennent de la publicité[255]. Il n'y a pas de pages spécifiques réservées à ces publications, puisqu'on en retrouve sur différentes pages comme on peut le voir dans le tableau suivant :

[255] Il s'agit des numéros 359, 360, 361, 362, 363, 364, 367, 371.

LE MBANDJA			
NUMÉROS	**TITRES**	**GENRES**	**PAGES**
359		Encart publicitaire Olam	2
360		Encart publicitaire Olam	2
361	Communiqué	Avis de décès & programme des obsèques	1
		Encart publicitaire Radio Libérée	7
		Encart publicitaire Graine	7
362		Encart publicitaire Radio Libérée	3
		Encart publicitaire Graine	5
363		Encart publicitaire Radio Libérée	3
364		Encart publicitaire Olam	4
367		Encart publicitaire Olam	2
		Encart publicitaire Graine	8
271		Encart publicitaire Olam	2
		Encart publicitaire Olam	2

Tableau 49 : Récapitulatif des annonces à caractères publicitaires du journal *Le Mbandja* (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Nous constatons que les annonceurs mis en évidence sont toujours les mêmes, à savoir la société Olam Gabon[256], le programme Graine[257], ainsi que *Radio Libérée*. De même qu'*Échos du Nord* sert de support publicitaire au média en ligne *Info241*, *Le Mbandja* fait de même avec le média *Radio Libérée*[258]. C'est à se demander s'il ne faut pas plutôt y voir un échange de bons procédés entre médias. *Info241* et *Radio Libérée* sont-ils réellement des annonceurs payants? Leurs publicités sont-elles monétisées par *Échos du Nord* et *Le Mbandja* ? Par ailleurs, on constate qu'une communication, comme celles qui prédominent pour *Échos du Nord* apparaît chez *Le Mbandja* dans son numéro 361. Celle-ci est titrée « Communiqués » au pluriel parce qu'il y'en a deux. Le premier est un avis de décès, suivi du programme des funérailles et le second, est un message de condoléances de la part de la rédaction du journal *Le Mbandja*. Dans le premier communiqué, le nom de Guy Pierre Biteghe est mentionné parmi les émetteurs de l'avis de décès. Dans ce cas, un doute subsiste quant au fait que cette publication ait pu faire l'objet d'une monétisation.

De tout ce qui précède, on en arrive à déduire que l'essentiel des ressources de la presse d'opposition provient exclusivement de la vente des journaux. Mais la presse

---

[256] Société mondiale singapourienne de l'agro-business, la société a été Créé en 1989 au Nigeria dans le but d'exporter des noix de cajou vers l'Inde. Elle est aujourd'hui présente dans 66 pays, et est majoritairement détenue par le japonais Mitsubishi et par Temasek, le fonds souverain de Singapour : AFP. (2018). *Au Gabon, l'entreprise singapourienne Olam rafle (presque) tous les marchés.* En ligne sur le site de Jeune Afrique Économie & Finance, https://www.jeuneafrique.com/depeches/565036/economie/au-gabon-lentreprise-singapourienne-olam-rafle-presque-tous-les-marches/, consulté le 26 décembre 2018.

[257] Piloté par la Société Gabonaise de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER), Graine, ou Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés, est un projet qui a obtenu le soutien de la BAD (Banque Africaine de Développement) et dont l'objectif est de renverser la tendance des importations de denrées alimentaires au Gabon grâce au financement des infrastructures agricoles : Lawson, Antoine. (2018). *Les résultats mitigés du projet Graine.* En ligne sur le site d'Afrique agriculture, https://www.afrique-agriculture.org/articles/lessentiel/les-resultats-mitiges-du-projet-graine, consulté le 26 décembre 2018.

[258] Une radio dont on ne sait pas grand-chose et dont l'activité en ligne est très rare. Elle dispose d'une page *Facebook* *https://www.facebook.com/radioliberee/* et d'un compte *Twitter* . On peut voir à travers les différentes publications qui y sont faites que celle-ci publicise les acteurs de l'opposition, notamment Jean Ping. Par ailleurs, sur une affiche publicitaire datant du 24 août 2016, on peut lire : *« Radio en directe 24/24. Toute l'actualité de l'opposition. Actualité Société civile. Alertes infos de l'opposition. Alertes stratégiques. Le direct avec les candidats. ».*

peut-être réellement survivre sans accès à la publicité ? Alors que les mécanismes de financement de la presse d'opposition restent opaques, en l'absence de chiffres et de bilans connus, on est en droit d'émettre de sérieux doutes quant à de possibles rapports de compromissions entre celle-ci et les acteurs politiques et économiques. D'autant qu'il est peu probable que la publicité et les ventes puissent à elles seules contribuer à la viabilité économique de la majorité des organes de presse d'opposition compte-tenu du fait que le marché publicitaire reste étroit et peu organisé. De plus, lors de notre enquête, nous avons eu des témoignages anonymes de personnes proches des hommes de presse qui nous ont affirmé que les organes de presse d'opposition étaient financés par des politiques. Une information que nous n'avons pas pu vérifier à cause de l'opacité qui règne sur les finances de ces journaux. Toutefois, il existe d'autres formes de financement, moins conventionnelles ou inhabituelles et pour la plupart non soumises à l'impôt que nous avons identifiées, comme nous allons le voir dans les points postérieurs. Une situation que les acteurs de la presse d'opposition semblent déplorer unanimement.

8.4 L'aide de l'État à la presse

L'État a mis en place une aide publique à la presse au Gabon[259] qui n'a pas encore fait l'objet d'une étude scientifique ou de rapports, pour en évaluer les effets dans un contexte où les rapports entre les médias et le pouvoir sont inféodés. Cette aide est inscrite dans la loi des finances mais n'est jamais reversée selon des critères objectifs et

[259] C'est d'abord en 2001 que le Président de la République, Omar Bongo Ondimba décide d'attribuer une aide au développement à la presse, d'un montant de 250 000 000 de francs CFA, soit environ 381 122,54 5 €. Elle sera par la suite augmentée à 500 000 000 de francs CFA, soit environ 762 245,08 €, suite aux nombreuses plaintes formulées par certains médias qui se plaignaient de ne pas en bénéficier chaque année.

rendus publics[260]. Les informations dont nous disposons sur cette aide proviennent pour l'essentiel des déclarations recoupées des journalistes eux-mêmes. Alors que Marie-Soleil Frère précise que les aides aux médias privés en Afrique francophone ont entrainé de grandes controverses entre directeurs de médias et avec les autorités dont *« les points de désaccords portent sur les critères de sélection des organes subventionnés, les modalités d'attribution et de répartition, ainsi que sur le montant et la nature de l'aide. »* (Frère, 2016, p.198). L'aide intervient de façon aléatoire, selon que les organes de presse sont pris en grippe ou non par le pouvoir politique. Pourtant il existerait une Commission chargée de gérer cette subvention à la presse dont on ne sait pas grande chose. Cette aide existe depuis 2005 comme l'explique Kanel Engandja-Ngoulou (2010) sous l'appellation Fonds National pour le Développement de la Presse et de l'Audiovisuel (FONAPRESSE) grâce à la Loi n°023/2005 du 20 décembre 2005, qui précise que la mission du FONAPRESSE est de soutenir l'édition, l'impression et la distribution des organes de la presse écrite ; la production et l'acquisition des produits de presse et de l'audiovisuel ; l'acquisition des matériels techniques d'exploitation ; l'organisation des actions de formation et de promotion des secteurs de la communication. Le FONAPRESSE est venu mettre fin à une allocation annuelle d'un montant de 500 000 000 de francs CFA[261] octroyée à la presse écrite privée depuis 2003 par le Président de la République Omar Bongo Ondimba et inscrite dans la loi de finances depuis 2001. Alors que Kanel Engandja-Ngoulou (2010) nous explique que le Fonds est administré par un comité d'orientation composé de 13 membres et géré par un administrateur nommé par décret du Président de la République pris en conseil des Ministres, sur proposition du Ministre chargé de la Communication et de l'Économie Numérique, Arthur Sabi Djaboudi (2018) en revanche nous apprend que cette commission est composée de 16 membres et présidée par le Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique. Il précise par ailleurs que cette subvention retient la régularité de parution

[260] Il semblerait que l'aide de l'État à la presse soit inscrite dans la loi de finances depuis 2001 pour le compte du Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique, mais il n'en existe toujours pas de texte définissants les critères de mise en œuvre de la répartition des fonds. Dans ce cas, l'aide est placée sous la responsabilité d'un comité présidé par le Conseil National de la Communication (CNC), l'organe de régulation, et le Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique lui-même.

[261] Soit environ 762,245 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 7 avril 2019.

pour les journaux, comme critère d'attribution de l'aide. S'élevant à 500 000 000 de francs CFA[262] celui-ci précise, qu'elle est alimentée par un dispositif spécial. Ce dispositif consiste en une commission prélevée sur les produits de pénalités et amendes perçues par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), d'un prélèvement sur les amendes et pénalités fiscales perçues par l'État, et aussi de 3% du produit des communiqués, publicités, publireportages et annonces[263]. On peut donc en déduire qu'il s'agit d'une aide directe[264]. Les journalistes déplorent le fait que cette aide soit versée de façon très aléatoire et crient régulièrement à la discrimination à cause de son mode de répartition. En effet, il semblerait que l'aide soit plus souvent accordée aux médias proches du pouvoir politique qu'aux médias d'opposition, sachant que la vente des journaux ne constitue pas une source de financement durable et fiable au Gabon permettant de faire face à toutes les charges d'une entreprise de presse (Sabi Djaboudi, 2018), le marché de la publicité étant verrouillé, comme évoqué précédemment. Ce qui fait dire à JDNE (Cf. Annexe 2) que :

> *« L'État à un moment donné avait décidé d'allouer une subvention à la presse privée, cette subvention a été inscrite dans la loi des finances. À ma connaissance c'était 500 000 000 chaque année. Mais depuis que*

[262] Soit environ 762 245,08 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/ , consulté le 10 novembre 2018.

[263] Pour Kanel Engandja-Ngoulou, qui cite la Loi n°023/2005 du 20 décembre 2005 comme source, *« Les ressources du fonds proviennent des subventions de l'État, du produit des amendes ou autres pénalités résultant de l'application des textes régissant la communication audiovisuelle et écrite, de 5 % du produit des communiqués, publicités et annonces et des dons et legs »* (Engandja-Ngoulou, 2010, p. 108). Nous constatons qu'il y'a une différence dans le pourcentage de prélèvement, avec ce que déclare par ailleurs Arthur Sabi Djaboudi (2018).

[264] Mor Faye (2015) explique dans un article consacré au bilan et aux perspectives de l'aide de l'État à la presse au Sénégal, qu'il existe trois systèmes d'aides, les aides directes, les aides indirectes, et les aides mixtes : *« Les aides directes correspondent à un système d'aides financé par dotations du budget de l'État et destiné soit à accorder des subventions permettant aux médias de rembourser certains frais et de développer certaines techniques (multimédia, portage à domicile…), soit à créditer des fonds spéciaux affectés à des catégories de supports définis (presse à faibles ressources publicitaires, radios associatives…) ou des programmes particuliers (œuvres audiovisuelles). Les aides indirectes sont, en ce qui les concerne, des systèmes d'aides privant l'État, les collectivités locales ou entreprises publiques des ressources qui résulteraient de l'application du régime de droit commun. Elles entraînent des moins-values du Trésor public et des collectivités publiques en raison de l'allègement du régime fiscal accordé à la presse et l'audiovisuel. Les systèmes d'aides mixtes correspondent, quant à eux, à la combinaison d'aides directes et d'aides indirectes »* (Faye, 2015, p.21).

> ___ *Ali et ses équipes sont arrivées au pouvoir, cette subvention, non seulement elle n'est pas reversée régulièrement, mais il arrive qu'elle ne soit nulle-part reversée. »* (Cf. Annexe 2)

En effet, au cours de l'année 2016, les membres de la Commission chargée de la subvention à la presse et qui seraient issus des médias privés ont alerté l'opinion sur le fait que ladite subvention a servi à créer la chaîne de télévision *Gabon 24,* à la demande du Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique, en remplacement de la chaîne de télévision appelée *Chaîne 2* ou *RTG2* pour *Radiodiffusion et Télévision Gabonaise 2.* D'ailleurs, d'un statut de chaîne privée à sa création, la chaîne est devenue une chaîne de télévision publique. Malgré cette irrégularité évidente, les membres de la Commission issus de la presse privée n'ont pas porté plainte. Les médias privés se contentent de le dénoncer publiquement, mais aucune action n'est intentée à l'endroit des protagonistes. Pour JDNE (Cf. Annexe 2), ce n'est pas étonnant, dans la mesure où ceux qui ont la faveur du pouvoir, et qui reçoivent la subvention sont pieds et poings liés, à tel enseigne qu'ils ne peuvent plus se permettre de critiquer le pouvoir et de dénoncer des irrégularités sous peine de se voir refuser la subvention à l'avenir :

> *« Bon ___ euh ___ malheureusement, c'est l'effet qui revient depuis qu'on a instauré le principe de la subvention. Ça veut dire que le média qui reçoit la subvention ne peut plus critiquer le Ministre, ça c'est la première chose. Sinon il se voit menacé de ne plus avoir la subvention, et puis comme on vit de ça, on arrête de critiquer, on arrête de faire correctement son travail. »* (Cf. Annexe 2)

La subvention devient donc un moyen de pression des gouvernants sur la presse.

Pourtant, *Échos du Nord* semble s'être affranchi de cette *épée de Damoclès* en s'autonomisant à travers la mise en place d'une stratégie de gestion, puisque lorsque le journal a bénéficié de la subvention à la presse en mai 2005, d'ailleurs année

électorale[265], cette dotation à hauteur de 5 000 000 de francs CFA[266] lui a permis se de constituer un capital ayant servi à créer la société Nord Édition, éditrice des deux journaux *Échos du Nord* et *Faits Divers*.

Il faut le dire, sans cette aide, certains journaux auraient certainement déjà mis la clé sous la porte. En plus d'être modeste, cette aide demeure fortement aléatoire pour la presse d'opposition. On peut le voir à travers le fait que les dates évoquées par les différents acteurs remontent dans le temps, alors qu'Omar Bongo Ondimba était encore Président de la République. C'est lui qui avait institué cette aide à la presse. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir d'Ali Bongo Ondimba en 2009, les conditions d'attribution de l'aide à la presse souffrent d'une certaine opacité comme en témoigne un acteur du journal *Échos du Nord :*

> *« L'État à un moment avait décidé d'allouer une subvention à la presse privée, cette subvention a été inscrite dans la loi des finances. À ma connaissance c'était cinq 500 000 000*[267] *chaque année. Mais, depuis que ___ Ali et ses équipes sont arrivés au pouvoir, cette subvention, non seulement elle n'est pas reversée régulièrement, mais il arrive qu'elle ne soit nulle-part reversée. »* (Cf. Annexe 2)

Cependant, si l'aide publique, lorsqu'elle est attribuée peut contribuer à équilibrer les coûts et les charges des entreprises de presse, elle ne supprime cependant pas les difficultés engendrées par les facteurs variables comme le coût des équipements, les charges salariales, les fluctuations du marché publicitaire et des petites annonces, les coûts élevés de la distribution au numéro, etc. Bien qu'elle soit la bienvenue, l'aide à la

[265] Le lien avec le fait qu'il s'agit d'une année électorale peut être interprété comme une tentative des autorités de soudoyer les organes de presse comme l'ont d'ailleurs affirmé les journalistes avec lesquels nous nous sommes entretenus au cours de notre enquête de terrain.

[266] Soit environ 762 245,08 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 17 décembre 2018.

[267] Soit environ 762 245,08 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 20 mai 2018.

presse suscite tout de même des inquiétudes au sein de la presse d'opposition. En effet, pour les journalistes lorsqu'un journal bénéficie de la subvention et l'accepte, il ne détient plus tout à fait la même liberté d'expression. Il apparaît donc une forme d'autocensure comme stratégie de conservation de l'aide publique à la presse que l'on peut percevoir comme un signe du dysfonctionnement du système d'aide à la presse. Le journal qui bénéficie de la subvention à la presse ayant peur de ne plus en bénéficier s'il écrit des articles à charge contre le pouvoir va tout simplement se garder de le faire. Paradoxalement, certains journalistes espèrent tout de même que s'ils bénéficiaient de la subvention, celle-ci pourrait considérablement améliorer leurs conditions de travail, puisqu' *« en Afrique où l'atteinte à la liberté de presse par les régimes en place est très courante, l'institutionnalisation d'une aide de l'État à la presse dans certains pays constitue sans aucun doute une avancée très significative »* (Faye, 2015, p.35). L'aide est en effet la bienvenue pour ses bénéficiaires dans un contexte socio-politique et économique contraignant qui ne favorise pas leur indépendance et leur liberté. D'ailleurs en 2004, à la veille de l'année électorale de 2005, le Gouvernement avait obtenu de l'imprimerie MULTIPRESSE et du distributeur, la Société Gabonaise de Presse (SOGAPRESS) la baisse de leurs tarifs. Pour 5 000 tirages à 774 000 francs CFA[268], MULTIPRESSE avait baissé de moitié l'impression du même nombre d'exemplaires, soit environ 354 000 francs CFA[269]. Cependant, cette baisse ne concernait que les journaux de 8 pages paraissant au format tabloïd. Alors que SOGAPRESSE le distributeur avait baissé son taux de prélèvement sur chaque exemplaire de journal vendu, passant ainsi de 40% à 33% environ (Engandja-Ngoulou, 2010).

[268] Soit environ 1,179.96 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 7 avril 2019.

[269] Soit environ 539.670 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 7 avril 2019.

8.5 Le mécénat ou les financements occultes

On observe une pratique courante au sein de la presse d'opposition, le recours à des financements qui prennent l'allure de « financements occultes » ou d'après Marie-Soleil Frère (2016) de « mystère fondateur ». Pour la chercheuse, certaines entreprises démarrent leurs activités dans des contextes nébuleux où se mêlent opportunités conjoncturelles, motivations personnelles et soutiens individuels. On peut le voir notamment lorsqu'on remonte aux origines de la création du journal *Échos du Nord*. N'ayant pas les moyens financiers de lancer le premier numéro du journal, Désiré Éname et son frère vont conclure un marché avec l'Université Africaine des Sciences (UAS) à Libreville. Celle-ci, par l'entremise de son fondateur lui propose de financer l'impression du premier numéro du journal *Échos du Nord*, en échange d'espace publicitaire. Pour cela, il met à disposition de Désiré Éname et son frère, une somme de 500 000 francs CFA[270]. Cependant, en raison de difficultés financières liées à une absence de stratégie de gestion, le journal décide de stopper ses activités. Et, c'est à ce moment précis qu'intervient un donateur dont l'identité ne nous a pas été révélée, qui a proposé de financer le journal sans rien exiger en contrepartie.

Guy Pierre Biteghe ne nie pas qu'il y'ait eu des financements anonymes pour le démarrage de son journal *Le Mbandja.* Cependant, il s'est gardé de révéler l'identité de ces donateurs. Il a toutefois admis qu'il s'agit de personnalités connues et opposantes au régime Bongo-PDG. Une précision qui vient renforcer l'idéologie qu'il soutient à travers son journal. Il existe selon ses propos, des financements à la presse assez réguliers de personnalités politiques de l'opposition. Ces financements participent à une stratégie politique pour ces personnalités. Pour elles, financer la presse d'opposition, sert à s'assurer la diffusion de leurs discours afin d'avoir une visibilité et ainsi pouvoir répondre à leurs détracteurs du pouvoir qui les attaques par journaux interposés. Ils financent ainsi la presse d'opposition pour avoir une visibilité dans la sphère politique et dans l'espace public, puisqu'ils n'ont pas accès aux médias publics. Lorsque ce ne sont

[270] Soit environ 762,24 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 19 décembre 2018.

pas des personnalités politiques de l'opposition qui financent la presse d'opposition, ce sont des personnalités de la haute administration qui soutiennent Guy Pierre Biteghe parce qu'elles estiment que *Le Mbandja* a une bonne ligne éditoriale puisqu'il critique le pouvoir Bongo-PDG.

Au regard de ce qui précède, il semble que la presse d'opposition n'attire que des personnalité publiques et/ou politiques à la recherche d'influence et de notoriété et non des investisseurs avec un réel projet entrepreneurial. Le manque de rentabilité n'attire pas les investisseurs qui cherchent une rémunération de leur capital comme le précise d'ailleurs Patrick Éveno (2018) puisque la presse d'opposition n'est pas rentable, seules les personnalités qui y ont un intérêt politique précis s'y intéressent. Ce qui renforce l'argument des rapports ambiguës entre la presse et les milieux politiques. Des rapports ambigus qui les exposeraient à la répression selon Mor Faye (2008), puisqu'ils les entretiennent avec les personnalités politiques de l'opposition au pouvoir politique. Dans ce cas, la répression mise en œuvre par le pouvoir ne peut que s'accentuer envers cette presse.

8.6 Influences financières des acteurs politiques ou corruption

Qu'ils soient du pouvoir ou de l'opposition, les acteurs politiques entretiennent des rapports étroits avec les acteurs du de la sphère médiatique, notamment de la presse d'opposition. En 2005, année électorale où Omar Bongo Ondimba a été réélu à sa propre succession, *Échos du Nord* peinait à financer ses impressions à chaque nouvelle sortie du journal. Pourtant, celui-ci se faisait remarquer dans le paysage médiatique. C'est alors que Désiré Éname est contacté par le comité de campagne du Président de la République Omar Bongo Ondimba, afin de lui proposer de soutenir sa candidature à la présidentielle de 2005. Le pouvoir ayant réussi à fédérer la plupart les journaux de la presse privée en faveur d'Omar Bongo Ondimba, il ne restait donc plus qu'*Échos du Nord* pour faire partie de cette coalition autour du candidat Omar Bongo

Ondimba. Le comité lui a fait la proposition de payer ses impressions durant une année, en plus de lui fournir le matériel adéquat pour faire fonctionner son journal, et de lui louer un local. Mais en contrepartie, il fallait que son journal *Échos du Nord* soutienne ouvertement la candidature d'Omar Bongo à l'élection présidentielle de 2005. Il déclina la proposition alors que son journal connaissait des difficultés d'impressions. Mais, c'était sans compter sur l'insistance des protagonistes du comité de campagne du Président de la République, parce qu'après son refus, une autre personne de ce même comité allait lui rendre visite en pleine nuit, pour lui réitérer cette proposition. Suite à cette énième tentative, Désiré Éname déclina une fois de plus la proposition. Il maintint son refus, tout en ayant conscience des difficultés de financement de son journal, qui engendraient de fortes incertitudes sur les prochaines parutions.

Les propositions alléchantes visant à corrompre la presse d'opposition interviennent le plus souvent lors d'échéances politiques importantes, où l'argent coule à flots. Connaissant des difficultés financières de la presse d'opposition qui engendrent également l'instabilité des rémunérations des journalistes, les personnalités politiques n'hésitent pas à tenter des approches directes pour soudoyer les éditeurs de la presse d'opposition en leurs proposant de les aider à venir à bout des difficultés de tous ordres, mais surtout des difficultés financières. CNB (Cf. Annexe 7) précise d'ailleurs que même si *Échos du Nord* est connu pour avoir une ligne éditoriale assez critique sur l'actualité politique, cela n'empêche pas les corrupteurs de les approcher parce que la corruption est partout présente, dans toutes les sphères de la société au Gabon et surtout dans la sphère politique :

> *« C'est vrai qu'on approche les gens, nous ___ déstabiliser. Y'a des gens qui ont été approchés personnellement ___ pendant la campagne par exemple, y'a eu des personnalités politiques en fait qui venaient dans le sens de nous désorienter de la ligne du journal, en disant ___ bon ___ on te donne tant, tu quittes par exemple. »* (Cf. Annexe 7)

En dehors des échéances politiques à l'instar des élections présidentielles, ces tentatives de corruption des journalistes pour acheter leur silence se manifestent également lorsqu'ils ont des dossiers compromettants sur certains acteurs

économiques, qui parfois entretiennent des liens étroits avec des personnalités politiques. DD (Cf. Annexe 9) nous explique par exemple qu'elle avait un papier à rédiger concernant des détournements de fonds dans une entreprise de la capitale, lorsqu'une proposition lui a été faite :

> *« Une fois [...] il m'avait mis sur un papier d'Idées 2000, détournements de fonds. Quand je suis allée à Idées 2000, la première fois que je suis allée, j'avais peur [...] et je me sentais toute petite, je me sentais encore un peu étudiante. [...] Mais, quand je suis arrivée, on m'avait proposé de l'argent, et j'ai pas pris, j'ai pas pris. »* (Cf. Annexe 9).

Elle reconnaît que cela est tentant pour arrondir les fins de mois, en supposant qu'elle accepte l'argent qu'on lui propose. Cependant, la tentation serait moindre selon elle pour les journalistes s'ils étaient mieux rémunérés. Ils ne se laisseraient donc pas tenter, ni même aller à la quête d'informations pouvant leur permettre de se faire rémunérer par des tiers pour leur propre intérêt. Serait-ce un aveu quant à la pratique des pots-de-vin ? En effet, d'après Sabi Djaboudi (2018) l'insuffisance des salaires chez les journalistes conduirait à un journalisme de marché, c'est-à-dire que l'information est considérée et vendue comme une marchandise, comme va le soutenir Raïssa Oyasseko (Cf. Annexe 8) au cours de notre entretien. Les hommes politiques et les opérateurs économiques développent un intérêt croissant pour les médias en raison de leur volonté de s'afficher et de manipuler pour servir leurs intérêts personnels. Ils entrainent les journalistes dans ce jeu où ils peuvent s'assurer la bienveillance des journalistes voulant tirer profit de leur position professionnelle. On assiste ainsi à des pratiques de reportages sur commande aux allures de publireportages appelées *« taxi »* et *« Coca »* au Gabon, *« gombo »* au Cameroun, du nom d'un légume à la texture gluante qu'on n'a pas besoin de mâcher longtemps pour qu'il soit bien digéré par l'organisme (Atenga, 2004 & 2007). On parle en revanche de *« coupage »* au Congo (Sabi Djaboudi, 2018), ou bien encore « communiqué final » d'après Pierre Daubert (2009). Ce dernier explique que c'est pour engranger des revenus complémentaires et financer leurs déplacements que les journalistes ont développé ces stratégies. Ce sont des dédommagements forfaitaires qui leurs sont remis par les organisateurs d'un événement quelconque afin de garantir sa bonne couverture dans la presse. Thomas Atenga (2004) va dans le même

sens puisque d'après lui, le « gombo » peut prendre plusieurs formes parmi lesquelles, celle de l'enveloppe, des publi-reportages, et sous forme de chantage. Enfin, pour Marie-Soleil Frère (2016) ces pratiques sont liées à la faiblesse des salaires, au niveau élevé de corruption dans les institutions, ainsi qu'à des dynamiques collectives qui en ont fait des routines généralement acceptées par la profession.

Si les journalistes sont le plus souvent approchés individuellement, les patrons de presse le sont aussi. Ceux-ci se voient pour la plupart proposés des offres onéreuses, comme c'est le cas de Désiré Éname, évoqué précédemment. Ces offres restent tout de même difficiles à décliner pour ces éditeurs de presse lorsqu'on peine à faire tourner son journal. Ces offres sont quelques fois l'objet de menaces de mort pour obliger les journalistes et les patrons de presse à les accepter :

> *« Je vous prends le cas de monsieur Antoine qui était le dernier parton après le DP, le co-Directeur, le gérant qui est resté ici, mais il a été approché. Mais, le fait d'avoir décliné l'offre, il a fait l'objet de ___ menaces de mort et tout ça là. Il était obligé de quitter aussi le territoire national. Moi j'ai été approché pour dire ___ bon ___ écoute, là-bas c'est sans avenir, on te propose ça, avec tant de millions, tu vas écrire dans un journal ___ qui fait le culte ___ »* (Cf. Annexe 7).

Cependant, bien qu'il existe des contraintes réelles de la part du politique sur la sphère journalistique, certains journalistes sont eux-mêmes à la quête de pots-de-vin. Ils ont aussi l'ambition de faire grossir leur carnet d'adresses et un besoin de reconnaissance dans un métier encore mal connu et peu respecté au Gabon. Ces pratiques pourraient en partie trouver leur explication dans les conditions relativement difficiles dans lesquelles évoluent les journalistes, et notamment leur faible rémunération qui est de nature à les exposer à toutes formes de corruption. Ils se servent ainsi de leurs écrits pour arrondir leurs fins de mois. Pour Raïssa Oyasseko, ces pratiques sont loin d'appartenir au passé, même si la classe journalistique semble se renouveler et qu'on y trouve désormais une majorité de jeunes tous droits sortis de l'Université :

> *« Ces pratiques souterraines ne sont pas finies, ça existe, y'a une*

> *certaine frange de jeune, qui veut se démarquer de cette routine-là, et y'a aussi des jeunes qui préfèrent toujours passer par euh ___ comment dire ___ par des méthodes sourdines pour faire des papiers. »* (Cf. Annexe 8).

Toutefois, personne n'ose admettre avoir déjà eu recours à ces méthodes, même si chacun semble les dénoncer comme étant des pratiques qui discréditent le métier de journaliste face à l'opinion. De ce point de vue, le discours moralisateur tenu par les journalistes semble quelque peu chargé d'ambiguïté au regard des réalités qui les opposent aux valeurs qu'ils prônent.

Le Gabon se classe parmi les pays où le niveau de corruption est le plus élevé dans le monde. D'ailleurs, dans son rapport 2018[271] sur l'Indice de Perception de la Corruption (IPC)[272], l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Transparency International montrait en 2018 que si certains pays africains comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont sensiblement amélioré leur note sur l'IPC, d'autres, comme le Soudan du Sud et la Somalie se classaient en bas de l'échelle. Le Gabon quant à lui se classait 117ème sur 180 pays avec un score de 32 en 2017. En 2018, l'ONG établit un lien entre la corruption et la démocratie, en ce sens que la corruption a plus de chance de prospérer dans un pays où les fondements démocratiques sont faibles. En effet, plus de 2/3 des pays ont un score inférieur à 50, le score moyen se situant à 43. D'ailleurs, parmi ses recommandations l'ONG appelle tous les gouvernements à soutenir les médias libres et indépendants et à garantir la sécurité des journalistes de telle sorte qu'ils puissent travailler sans faire l'objet d'intimidations ni de harcèlement. En 2018, le Gabon se classait 124ème. Il a ainsi gagné 7 points au classement en passant de 117ème à 124ème, avec un score à 31. Il apparaît comme étant le pays le moins corrompu d'Afrique

[271] Transparency International. (2018). *Corruption Perceptions Index 2017.* En ligne sur le site de Transparency International, https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017, consulté le 31 janvier 2019.

[272] L'indice classe 180 pays et territoires selon leurs niveaux perçus de corruption au sein du secteur public sur la base d'appréciations d'experts des secteurs privé et public. Cet indice utilise une échelle de 0 à 100 dans laquelle 0 correspond à un pays extrêmement corrompu et 100 à un pays sans corruption. Créé en 1995, L'Indice de perception de la corruption (IPC) est le premier indicateur mondial des niveaux de corruption au sein du secteur public.

Centrale[273]. Depuis 2012, son score se présente de la manière suivante :

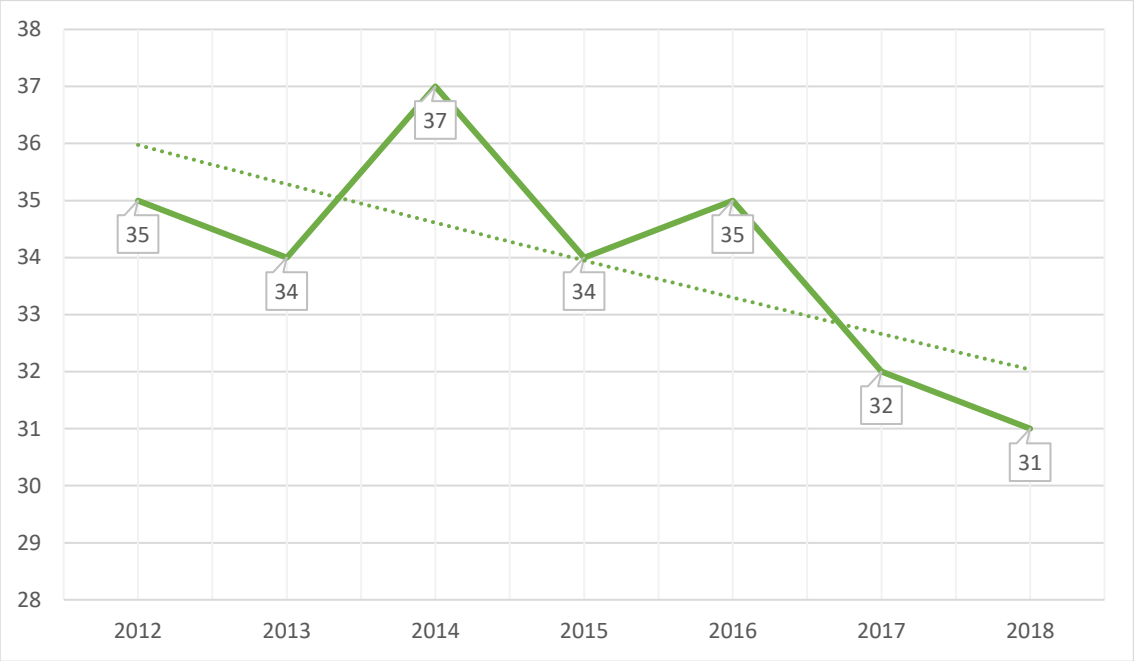

Graphique 14 : Score de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) pour le Gabon de 2012 à 2017 (Source. Données, Transparency International, 2018).

Le score du Gabon a diminué d'un point en 2013, puis, il a augmenté de 3 points, pour finalement redescendre de 3 points en 2015. Il a encore augmenté d'un point en 2016, et perdu 3 points en 2017, d'où le score de 32. En 2018, il a encore baissé d'un point. Malgré cette apparente baisse, la corruption demeure bien présente au Gabon. De plus dans le baromètre mondial de la corruption en Afrique 2019 publié par Transparency International en partenariat avec Afrobaromètre un projet d'enquête et

[273] *« Le pays est suivi de la République centrafricaine, qui pointe à la 149e place mondiale avec 26 points. Le Cameroun, ancien champion du monde de la corruption arrive à la 3e place sous régionale avec 25 points, et une 152e place mondiale. Ensuite, arrivent le Tchad et le Congo, avec 19 points chacun, et partageant le 165e rang mondial. C'est la Guinée Équatoriale qui ferme le tableau sous-régional, avec 16 points, et une et une 172e place mondiale »* : La Rédaction. (2019). *Le Gabon est le pays le moins corrompu d'Afrique centrale.* En ligne sur le site de *Conjoncture économique*, http://conjonctureseconomiques.com/index.php/2019/01/30/le-gabon-est-le-pays-le-moins-corrompu-dafrique-centrale/?fbclid=IwAR2V0fnPe-yky6hzexnTm1ahHhQ4AZ7cfQiP_IlR1MEIGwFBPkhOkbEoU-M, consulté le 31 janvier 2019.

de recherche, 80% des gabonais pensent que la corruption a augmenté au cours des 12 derniers mois, 35% des usagers des services publics obtiennent un pot de vin au cours des 12 derniers mois, 87% pensent que le Gouvernement ne lutte pas efficacement contre la corruption et 57% pensent que les citoyens peuvent changer la donne dans la lutte contre la corruption. Et, parmi les institutions les plus corrompues, la Présidence ou primature (71%), les Parlementaires (71%), les Fonctionnaires d'État (75%), Administrations locales (64%), les Forces de police (75%), les Juges et magistrats (68%), les Chefs religieux (45%), les ONG (40%), les Chefs d'entreprise (54%), et les Chefs traditionnels (44%)[274].

Car si la presse n'a fait état d'aucune fraude en son sein, en revanche, elle fait régulièrement des révélations par voie de presse pour dénoncer des faits de corruption. Par exemple, on peut citer les cas de la Société Gabonaise des Transport (SOGATRA)[275] d'une part et la société AVERDA chargé du traitement des déchets d'autre part. Pour la première, une somme de 4 milliards de francs CFA[276] a été détournée entre 2016 et 2017, alors que pour la société AVERDA, ce sont des soupçons de fraude, notamment de surfacturation qui suscitait l'inquiétude de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) dans le cadre de l'opération Mamba[277], une opération anti-corruption débutée en 2017. Ou bien encore, on peut citer cet autre exemple du

[274] L'enquête a été menée de septembre 2016 à septembre 2018 auprès de plus de 47 000 personnes âgées de 18 ans et plus et 35 pays ont été sondés à travers des entretiens en face à face : Afrobaromètre. (2019). *Baromètre mondial de la corruption - Afrique 2019 : Perceptions et expériences de la corruption par les citoyens.* En ligne sur le site d'Afrobaromètre https://afrobarometer.org/fr/publications/barometre-mondial-de-la-corruption-afrique-2019-perceptions-et-experiences-de-la-corruption-par-les-citoyens, & https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Publications%20conjointes/partenaires/ab_r7_global_corruption_barometer_report_fr.pdf, consulté le 27 août 2019.

[275] La Rédaction. (2018). *Sogatra : 4 milliards de francs détournés entre 2016 et 2017.* En ligne sur le site de *DirectInfos,* https://directinfosgabon.com/sogatra-4-milliards-de-francs-detournes/?fbclid=IwAR0yqitNsRYEsmaMxDXqvekBesJcfZMPEBMYm4eU8hs_oC1dhk0Km-7cyUg, consulté le 1er février 2019.

[276] Soit environ 6 097 960,68 €. Conversion en ligne sur Xe https://www.xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[277] Prosper. (2018). *Gabon : Averda surfacture-t-elle l'État ?* En ligne sur le site d'*AfricTelepgraph*, https://africtelegraph.com/gabon-averda-surfacture-t-elle-letat/?fbclid=IwAR2IOFLF2RuoxCbpk-DnUZIH10IcMIQ9xm4uEc32Qb2CBOwXR8M0xUovPf4, consulté le 1er février 2019.

Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures, où 20 milliards de francs CFA[278] ont été détournés sur la base d'un décret qualifié de « fantôme » par Gabon Média Time (GMT)[279], car il s'agit d'un décret qui n'a pas été publié et sur la base duquel certaines recettes minières et des produits pétroliers ont été affectés à la Présidence de la République.

Il existe la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) créée sous la présidence d'Omar Bongo Ondimba en 2003 par la Loi n°003/2003 du 07 mai 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte Contre l'enrichissement Illicite. L'enrichissement illicite étant entendu, au sens de la présente loi, comme le fait pour toute personne dépositaire de l'autorité de l'État (autorité politique, autorité, administrative, agent public, préposé statutaire ou occasionnel de l'État, des collectivités locales, des établissements publics ou parapublic) de réaliser ou de tenter de réaliser des profits personnels ou d'obtenir tout autre avantage de toute nature. Une Commission, qui depuis sa création n'a jamais convaincu le public de la légitimité de son existence, car malgré les nombreux faits de corruption avérés, c'est en 2018 que ce sont ouverts les premiers procès pour détournements de fonds publics[280]. Pourtant, entre 2006 et 2012 par exemple, plus de 50% du budget de l'État aurait été détourné selon un rapport publié par ladite Commission[281]. Ces procès sont loin de convaincre l'opinion, qui y voit une stratégie du pouvoir Bongo-PDG pour

[278] Soit environ 30 489 803,44 €. Conversion en ligne sur Xe https://xe.com/, consulté le 1er février 2019.

[279] Mondjo Mouega, Morel. (2018). *Ministère des Hydrocarbures : 20 milliards détournés sur la base d'un décret fantôme.* En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT),* https://www.gabonmediatime.com/ministere-hydrocarbures-20-milliards-detournes-base-dun-decret-fantome/, consulté le 1er février 2019.

[280] Parmi les personnes incriminées, il y a Blaise Wada, ancien coordonnateur d'un projet d'assainissement de Libreville, Magloire Gambia ancien Ministre du Budget, Etienne Ngoubou ancien Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures : RFI. (2018). *Gabon : première audience d'un responsable poursuivi pour détournement de fonds.* En ligne sur le site de *RFI Afrique,* http://www.rfi.fr/afrique/20180316-gabon-premiere-audience-responsable-wada-detournement-fonds, consulté le 31 janvier 2019.

[281] Le Point Afrique. (2018). *Gabon - Laurence Ndong : « Il faut rompre avec le cycle des élections truquées ».* En ligne sur le site de *Le Point Afrique*, http://afrique.lepoint.fr/actualites/gabon-laurence-ndong-il-faut-rompre-avec-le-cycle-des-elections-truquees-06-11-2018-2268935_2365.php, consulté le 31 janvier 2019.

légitimer l'existence de la Commission et renforcer son autorité d'une part. D'autre part, ces procès sont considérés comme des règlements de comptes au sein du pouvoir par l'opinion, à l'image des informateurs de la majorité qui renseignent la presse d'opposition traduisant ainsi des luttes intestines dans leur camp. Une autre pratique est également à noter, c'est que certaines personnalités se voient accusées de détournements de fonds dès le moment où elles manifestent une rupture avec la majorité présidentielle. C'est une manœuvre du pouvoir visant à affaiblir ces personnalités qu'il considère comme des adversaires dans le but de les fragiliser dans leurs ambitions politiques futures[282].

8.7 Des difficultés économiques dues à la trésorerie instable et au cumul des dettes

Les journaux de la presse d'opposition, notamment ceux auxquels nous nous intéressons révèlent la caractéristique d'une trésorerie insuffisante voire instable pour pallier les charges des entreprises de presse. Il est courant d'ailleurs que ces difficultés financières aient un impact sur les congés des journalistes, comme en témoigne cet épisode relaté par DD (Cf. Annexe 9) et qui semble l'avoir marqué considérablement. En effet, certains journalistes au sein d'*Échos du Nord* se sont vus refuser des congés payés, sous prétexte que le journal n'en avait pas les moyens :

> *« L'année dernière, y'a ceux qui sont allés en congés ___ nous on a demandé des congés, on nous a dit non, que y'a pas de moyens pour que vous alliez en congés. Bon ___ est-ce que ce n'est pas dans la loi,*

[282] Mouissi, Mays. (2016). *Gabon : Entre crimes économiques et intimidations politiques*. En ligne sur le site *mays-mouissi.com*, https://www.mays-mouissi.com/2016/04/19/gabon-entre-crimes-economiques-intimidations-politiques/, consulté le 31 janvier 2019.

> *le Code du Travail, que chaque travailleur doit, hein ___ »*[283] (Cf. Annexe 9)

Si les journalistes semblent bien informés des dispositions qui régissent leur activité de salariés, il apparaît tout de même que ceux-ci demeurent dans une sorte d'expectative vis-à-vis de leur hiérarchie et au détriment de leurs droits. D'ailleurs, les congés ne sont pas les seuls à subir l'austérité puisque ces difficultés financières portent également atteinte aux conditions de travail des journalistes. Nos échanges avec eux corroborent ce constat, en faisant émerger le fait qu'il n y a pas assez d'ordinateurs pour l'ensemble des journalistes d'une part. D'autre part, il s'avère que ceux-ci disposaient de forfaits internet qui ont été retirés sans aucune explication. Tous ces bouleversements sont justifiés par l'administration par une pénurie de moyens financiers.

Si l'on évoque des difficultés financières liées à une trésorerie instable, l'endettement, ou le surendettement des journaux constitue inévitablement une variable pesant dans le fonctionnement de ceux-ci. Il n'est donc pas étonnant que certains journaux s'arrêtent de paraître, et finissent par disparaître sous le poids des dettes. Celles-ci sont contractées auprès des imprimeurs parce que les journaux impriment à crédit et espèrent ainsi s'acquitter de leur crédit avec les recettes de la vente du numéro imprimé à crédit. Mais, il y a également une autre forme d'endettement, celle envers les employés. En effet, chez *Échos du Nord,* il nous est apparu que les journalistes n'avaient pas pris leurs congés depuis 2 ans pour la plupart, ils n'avaient pas été payés pour diverses missions, et n'avaient pas non plus perçu leurs diverses primes. Certains organes de presse continuent de paraître malgré d'écrasants déficits budgétaires.

[283] Le chapitre 7 de la Loi n°9/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail précise toutes les dispositions relatives aux congés. L'article 187 précise en effet que : *« Le droit au congé est acquis après une durée de service égale à un an.* » Par ailleurs, l'article 188 stipule que l'employeur doit verser au travailleur, durant tout le congé, une allocation au moins égale à la moyenne correspondante des salaires, indemnités, primes et commissions diverses dont le travailleur a bénéficié au cours des douze mois précédent son départ en congé. Celle-ci doit être versée intégralement au travailleur avant son départ en congé. Et, l'employeur doit inscrire sur registre approuvé par l'inspecteur du travail, la date d'entrée en service des personnes employées par lui et la durée du congé annuel auquel chacune d'elle a droit ; les dates auxquelles le congé annuel payé de chaque personne est pris ; la rémunération reçue par chaque personne pour la durée de son congé annuel payé.

Malheureusement, aucune donnée ne permet d'évaluer les dettes de la presse d'opposition, et notamment d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja.* Même s'ils figurent parmi les organes de presse qui ont un tirage élevé et à priori, un taux de vente leur permettant de couvrir une part importante de leurs charges (MENCP, 2014), il n'en demeure pas moins que ceux-ci connaissent des difficultés économiques.

8.8 Les coûts de rédaction : imprimerie, distribution, emploi

Pour Michel Mathien (2003) les coûts et les charges d'une entreprise varient de l'une à l'autre en raison d'une diversité de situations parmi lesquelles, la périodicité, le volume de pagination, la nature du contenu, la place de l'espace publicitaire, la zone de diffusion, le processus de production, l'organisation du travail, et le « mode de vie économique ». Les coûts et les charges de la presse d'opposition se cristallisent autour de l'imprimerie et de la distribution, ainsi que de la rémunération des journalistes. Une rémunération peu valorisante qui entraîne d'ailleurs un cumul des emplois.

Il existe à ce jour deux imprimeries au Gabon. La première et plus ancienne MULTIPRESSE, créée en 1973, et la seconde, plus récente, La Référence. D'après nos investigations, la majorité des journaux d'opposition impriment ou imprimaient à MULTIPRESSE. Ceux qui imprimaient à MULTIPRESSE et qui impriment désormais à La Référence avancent que c'est en raison des prix élevés pratiqués par MULTIPRESSE. En effet chez MULTIPRESSE les prix peuvent aller jusqu'à trois fois le prix de l'impression chez La Référence pour environ 5 000 exemplaires. Soit, 1 200 000 francs CFA[284] les 5 000 exemplaires chez MULTIPRESSE, pour 400 000 francs CFA[285] le même nombre

[284] Soit environ 1829,38 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 18 décembre 2018.

[285] Soit environ 609,79 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 18 décembre 2018.

d'exemplaires chez La Référence. Pourtant, les journalistes déplorent la qualité de l'impression chez La Référence, d'ailleurs qualifiée d' « imprimerie de quartier » par ceux-ci. Dans ce cas, l'esthétique du journal compte peu pour eux, parce que c'est le contenu du message qui importe. Par ailleurs, selon Guy Pierre Biteghe, ceux qui font tout de même le choix d'aller chez MULTIPRESSE malgré leurs coûts d'impression élevés, mais dont la qualité est relativement bonne s'exposent à des risques d'endettements énormes. Ils doivent donc travailler à trouver l'information qui fait vendre pour assumer les coûts d'impression et diverses autres charges. C'est pourquoi, d'aucuns espèrent obtenir la subvention de l'État à la presse pour payer leurs crédits d'impression auprès des imprimeurs, que ce soit chez MULTIPRESSE ou à La Référence. Mais la subvention étant devenue aléatoire et presqu'absente pour la presse d'opposition depuis qu'Ali Bongo Ondimba est arrivé au pouvoir en 2009, plusieurs journaux meurent parce qu'ils sont asphyxiés par des dettes qu'ils n'arrivent pas à éponger. D'autres encore choisissent d'exporter l'impression au Cameroun voisin.

La distribution des journaux est réalisée par SOGAPRESSE, le seul distributeur sur l'ensemble du territoire national. Que les journaux soient imprimés par MULTIPRESSE ou à l'étranger, notamment au Cameroun, c'est SOGAPRESSE qui en assure la distribution à travers son réseau de kiosques à journaux, de crieurs et autres marchands de journaux, dont l'alimentation se fait grâce à quelques compagnies de transport aérien ou terrestre qui permettent d'atteindre l'intérieur du pays dans des délais raisonnables. Il arrive cependant que certains numéros ne soient disponibles dans les points de ventes que le lendemain ou le surlendemain du jour de parution. Le distributeur est rémunéré par les journaux à hauteur de 40% sur les ventes et reverse 60% aux journaux qu'ils distribuent comme nous l'a affirmé JDNE (Cf. Annexe 2). Cette rémunération des journaux est versée par chèque au bout d'une soixantaine de jours, aggravant ainsi leur situation de précarité due aux délais de reversement du produit des ventes. On peut ainsi déduire que sur chaque numéro vendu au prix fixe de 600 francs

Fcfa[286], le distributeur est rémunéré à hauteur de 240 francs CFA[287], et reverse 360 francs CFA[288] au journal. Pour *Échos du Nord* et *Le Mbandja*, on pourrait établir les estimations suivantes pour un numéro, en l'absence de chiffres officiels :

Journal	Tirage n°	Tarif n°	Total ventes n°	Part distributeur (40%)	Part Journal (60%)
Échos du Nord	20 000 ex	600 FCFA *0,91 €*	12 000 000	4 800 000 FCFA *7 317,55 €*	7 200 000 FCFA *10 976,32 €*
Le Mbandja	7 000 ex	600 FCFA *0,91 €*	4 200 000	1 680 000 FCFA *2 561,14 €*	2 520 000 FCFA *3 841,71 €*

Tableau 50 : Estimations des parts distributeur et journaux par rapport au nombre de tirage[289] (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Bien entendu, ces estimations ne tiennent pas compte de la part d'invendus. Le Total des ventes représente donc le montant total de la vente des 20 000 exemplaires pour *Échos du Nord* d'une part, et de 7 000 exemplaires pour *Le Mbandja* d'autre part. De ce montant total, 40% sont reversés au distributeur et 60% au journal. La part de chaque journal peut donc être additionnée en fonction du nombre de tirages mensuels,

[286] Soit environ 0,91 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 18 décembre 2018.

[287] Soit environ 0,36 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 18 décembre 2018.

[288] Soit environ 0,54 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 18 décembre 2018.

[289] Conversion en euros des montants indiqués dans le tableau : 600 FCFA soit environ 0,91 €, 4 800 000 FCFA soit environ 7 317,55 €, 1 680 000 FCFA soit environ 2 561,14 €, 7 200 000 FCFA soit environ 10 976,32 €, 2 520 000 FCFA soit environ 3 841,71 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 19 décembre 2018.

puisque comme nous l'avons vu, bien que ces journaux soient connus pour être des hebdomadaires, ils augmentent souvent le nombre de numéros hebdomadaire en fonction de la conjoncture informationnelle. De plus, *Échos du Nord* qui est devenu un trihebdomadaire durant le second semestre de l'année 2016 ambitionne de devenir un quotidien national pour concurrencer le journal *L'Union* qui est un quotidien national. Si l'on considère par ailleurs les invendus, on doit donc retrancher de chaque part du journal (60%) la somme perdue, et les différents frais relatifs aux charges (salaires, loyer, impression, etc.). On en arrive à une situation où, *« le coût élevé de l'impression et de la distribution dans la chaîne économique conduit les entreprises à une grande fragilité financière »* (Éveno, 2018, p.62).

Concernant la rémunération, les journalistes d'*Échos du Nord* ne comprennent pas sur quelle base salariale ils sont rémunérés. Les conditions de rémunération ne sont pas claires dès l'embauche, c'est-dire qu'il n'y a pas une grille salariale, et encore moins une grille d'évolution des salaires portées à la connaissance des journalistes. Ce flou ne les empêche pourtant pas de signer leur contrat de travail. Et ça c'est lorsqu'il y en a un qui est établi, parce qu'il arrive que les journalistes soient embauchés sans avoir signé un contrat de travail mais sur la base d'un accord verbal. Après leur embauche, s'ils expriment leur mécontentement quant à cette situation, ils n'intentent cependant aucune action pour défendre leurs intérêts. La faible rémunération est une volonté manifeste de l'entreprise :

> *« On ne nous traite pas à la mesure de ce avec quoi nous sommes arrivés dans l'entreprise. Comment comprendre qu'un employé qui a un Master se retrouve avec moins de 300 000*[290]*, vous comprenez vous ? [...] Dans nos entreprises de presse, le journaliste est très, très mal payé et c'est dommage, c'est très ___ il est très mal payé alors qu'il risque sa vie tous les jours. »* (Cf. Annexe 5)

Pour DD (Cf. Annexe 9) a rémunération des journalistes constitue un problème considérable. Cette situation est d'autant plus difficile qu'il arrive très souvent que l'on

[290] Soit environ 457,34 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/ , consulté le 20 mai 2018.

manque de respect aux journalistes dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils sont sur le terrain parce qu'on suppose qu'en raison de leur faible rémunération, ils sont forcément corrompus car cela leur permet d'arrondir les fins de mois. On les soupçonne parfois de mendier pour toucher ce qu'on appelle dans leur jargon des *per diem*, ou ce qu'Emmanuel Vidjinnagni Adjovi (2003) nomme le « communiqué final », c'est-à-dire des indemnités versées aux journalistes pour leurs services dans la couverture d'une manifestation comme nous l'expliquions déjà précédemment[291]. Une pratique, qui, pour cet auteur est quasi institutionnalisée[292] du fait de la faible rémunération au sein de la corporation comme en témoigne DD (Cf. Annexe 9) lorsqu'elle déclare : *« Je pense que le journaliste, il est un ___ vraiment y'a beaucoup d'ingratitudes dans le métier, parce qu'il est souvent très mal rémunéré ___ [...] C'est vraiment une profession ingrate ».* Pour l'auteur susmentionné, cette « perdiemisation » viole le droit du public à des informations vraies dans la mesure où le journaliste qui couvre un événement s'efforce de n'y voir que des aspects positifs. Une conséquence donc inéluctable selon lui sur le traitement et le contenu de l'information.

Cette question de la rémunération est d'autant plus intéressante qu'elle suscite des guerres internes entre les journalistes, parce que le diplôme n'est que très peu pris en compte, voire pas du tout. Alors que l'expérience acquise est en revanche beaucoup plus respectée et respectable. Le journaliste ayant des années d'expérience à son actif sera donc mieux rémunéré et aura lus de respect et de légitimité auprès de ses confrères journalistes et relativement auprès du public :

> *« Dans notre milieu, le diplôme ou la formation, et ___ et vraiment, n'est pas considéré, n'est pas considéré, pourquoi ? Parce que c'est un milieu où les gens sont rentrés vraiment autodidactes. Il y'a beaucoup d'autodidactes là-dedans, donc ça fait que l'expérience compterait*

[291] Le « communiqué final » ou « taxi » et « Coca » au Gabon, « gombo » au Cameroun, « coupage » au Congo.

[292] Une institutionnalisation qu'il situe au Bénin à partir des années 1995 et 1996 (périodes électorales), où, certains partis politiques prenaient systématiquement en charge les journalistes qui venaient couvrir leurs réunions électorales. Les journalistes ont donc commencé à considérer cette contrepartie financière comme une obligation, sous peine d'exposer les personnalités politiques dont ils avaient couvert les événements à une mauvaise presse.

> *plus que le diplôme. Donc c'est un peu des guéguerres comme ça qui font en sorte que ___ c'est vraiment des guerres internes qui ___ après ___ qui s'éclatent, s'élargissent ___. »* (Cf. Annexe 5)

Chez *Le Mbandja* chaque journaliste permanent perçoit un salaire fixe de 150 000 francs CFA[293]. Lorsque les ventes ne permettent pas d'assumer entièrement la masse salariale, le directeur de la publication et le rédacteur en chef se privent de leur rémunération (Cf. Annexe 6). Ils préfèrent faire des avances sur salaires aux journalistes, tout en espérant que les ventes s'améliorent et permettent ainsi de faire face aux dépenses relatives au fonctionnement du journal. Le directeur de la publication et le rédacteur en chef espèrent aussi secrètement que la subvention à la presse leur soit accordée pour faire face à la baisse des ventes, et donc des revenus du journal. Le journal fait régulièrement appel à des pigistes qu'il rémunère chaque mois, en fonction du nombre de pages, la page étant rémunérée à hauteur de 3 000 francs CFA[294]. Des rémunérations que Guy Pierre Biteghe ne trouve pas convenables au regard du travail fourni.

Pourtant, les dirigeants d'*Échos du Nord* disent négocier les salaires à l'embauche. Une pratique qui met en lumière l'absence de grille salariale. Les journalistes seraient donc d'accord avec les termes de leurs contrats au moment où ils intègrent le journal. Pourtant, ceux-ci ne voient pas les choses sous cet angle, si l'on en croit les témoignages recueillis. En réalité, il semblerait qu'ils soient d'abord intégrés comme stagiaires avec des salaires de stagiaires. Ils ne sont donc pas embauchés d'emblée, mais plutôt intégrés avec un statut de stagiaire. Toutefois, à l'expiration du statut de stagiaire, il n y a à priori aucun changement qui est effectué par les responsables du journal sur les termes de leurs contrats de travail. Pour les journalistes, il devient difficile à ce stade de claquer la porte au nez au journal, dans un contexte où le chômage bat son plein. Ils préfèrent ainsi s'engager dans un processus de négociations, qui, malheureusement ne fournit pas toujours les résultats espérés :

[293] Soit environ 228,67 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/ , consulté le 20 mai 2018.

[294] Soit environ 4,57 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/ , consulté le 20 mai 2018.

> *« Bon ___ nous avons eu des propositions de contrat. On nous a fait lire un certain nombre de choses dans le contrat que nous devons signer, mais y'a des choses que nous, on a refusé. [...] Si bien qu'aujourd'hui, on a posé le problème au niveau de l'administration pour dire que, tel aspect ___ tel aspect, nous n'acceptons pas ça. Ça ne doit pas se faire, parce qu'un contrat c'est un engagement, c'est une clause entre l'employé et l'employeur. Mais lorsque dans le contrat, tout ce qui est dit dans le contrat, les clauses du contrat, c'est l'employeur qui a des droits, ça a créé, ça cause un problème. Donc on se dit que ___ bon ___ il n'y a pas que l'employeur qui a des droits, il a également des devoirs, tout comme l'employé tout ça, mais dans l'espèce, les statuts, les éléments du contrat qui nous a été proposé, y'a des choses en fait qui n'ont pas ___ qui ne sont pas favorables pour nous ___. »* (Cf. Annexe 7)

Et, pour se rassurer face à ce statut quo, les journalistes s'appuient sur le Code du Travail en République Gabonaise, qui stipulerait, selon leurs propos, qu'au-delà du temps requis pour un stage, on est de fait considéré comme employé permanent[295] :

> *« Nous n'avons aucun contrat, mais le Code du Travail en République Gabonaise dit, lorsque tu fais ___ y'a un temps pour être stagiaire hein ___ y'a un temps. Mais lorsque le temps-là est passé, même sans signer de contrat, on est d'emblée reconnu comme employé. [...] Voilà ! Donc nous sous cette base-là, ça ne nous inquiète pas. »* (Cf. Annexe 7)

Finalement en l'absence d'une convention collective qui tarde à être mise en place, les

[295] Dans le Code du Travail en vigueur en République Gabonaise, Loi n°3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail, il est plutôt fait mention de l'apprenti dans l'article 84 qui stipule que : *« La durée de l'apprentissage varie en fonction de la spécificité du métier. Toutefois, elle ne peut être supérieure à deux ans »,* l'apprentissage étant définit dans l'article 81 comme *« une forme d'éducation ayant pour but de donner une qualification professionnelle théorique et pratique ».* Il n'est pas clairement fait mention des droits et devoirs en matière de stage. Toutefois, l'article 23 précise qu'un contrat de travail à durée déterminé ne peut excéder deux ans, et ne peut être renouvelé qu'une seule fois. En revanche, des contrats de courte durée peuvent être renouvelés plusieurs fois, sans que cette durée n'excède deux ans. L'article 24 complète le précédent, et c'est sur celui-ci que s'appuie CNB (Cf. Annexe 7) pour justifier sa présence au sein du journal au-delà des dispositions convenues avec son employeur. Celui-ci stipule que : *« Lorsque le contrat à durée déterminée, arrivé à terme, se poursuit par la volonté, même tacite, des parties, cette prolongation confère au contrat, le caractère de contrat à durée indéterminée, nonobstant toute clause prohibant la tacite reconduction. »*

salaires sont inférieurs ou égaux au Revenu Minimum Mensuel (RMM)[296] qui s'élève à 150 000 francs CFA[297], même si *Échos du Nord* affirme pratiquer des salaires plus élevés. Des informations que nous n'avons pas pu corroborer en l'absence de chiffres. Ces salaires peu attrayants rendent les journalistes enclins à toute une série de pratiques, ce qui les rend vulnérables (Sabi Djaboudi, 2018). De ce fait, le cumul des emplois est pratiqué par les journalistes parce que leurs ressources issues de l'activité journalistique ne leurs permettent pas de vivre décemment. En plus de cela, ils multiplient les tâches ou les postes au sein de leurs organes de presse. Cette pratique n'est pas récente. Déjà, lors de son passage au journal *Le Bûcheron*, Désiré Éname, jeune journaliste a d'abord été rédacteur en chef, avant de devenir par la suite directeur de la rédaction. Parallèlement il travaillait à la Mairie de Libreville comme chargé d'études. Après son éviction du journal, il continua à travailler à la Mairie de Libreville et dans d'autres structures (magazine, chaîne de télévision, entreprise privée, etc.). Et, lorsqu'il lança le journal *Échos du Nord* en 2005, ils n'étaient que 2 à travailler pour le journal. À ce moment, il occupait donc cinq postes. Ce n'est qu'à partir de 2011 qu'avec son frère, ils ont commencé à embaucher après avoir travaillé tous les 2 pour faire tourner le journal. Au journal *Le Mbandja*, on constate aussi qu'il y'a un cumul des fonctions. Guy Pierre Biteghe est à la fois le directeur de publication et le rédacteur en chef de son propre journal.

[296] Au Gabon, le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) est de 80.000 francs CFA depuis 2006, et il a été réévalué par le RMM (Revenu Minimum Mensuel) est de 150.000 francs CFA en 2010. Le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) est le salaire de base minimum obligatoire. S'il existe une convention collective, l'employeur doit verser le minimum conventionnel s'il est supérieur au montant du SMIG. Le RMM (Revenu Minimum Mensuel) est constitué du SMIG et des primes (notamment logement, transport et autres avantages). Tout salarié doit percevoir mensuellement au moins 150.000 francs CFA net, pour 40 heures de travail hebdomadaire. C'est pourquoi, « une prime de solidarité » dont le montant est égal à la différence entre le revenu minimum mensuel et le salaire brut du travailleur est payé par l'employeur au salarié dans le cas où le revenu mensuel n'atteint pas 150.000 francs CFA : LégiGabon. (2018). *SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) - RMM (Revenu Minimum Mensuel) : C'est quoi la différence ?* En ligne sur le site de LégiGabon https://www.legigabon.com/single-post/2018/04/29/SMIC-Salaire-Minimum-Interprofessionnel-Garanti---RMM-Revenu-Minimum-Mensuel-Cest-quoi-la-diff%C3%A9rence-, consulté le 15 janvier 2019.

[297] Soit environ 228, 67 €. Conversion en ligne sur Capital https://www.capital.fr/, consulté le 15 janvier 2019.

Conclusion du chapitre 8

Le cadre juridique et politique joue selon la conjoncture en faveur ou en défaveur de l'essor économique de la presse d'information générale et politique nationale[298] au Gabon on peut dire que le marché de la presse est marqué par les territoires et la conjoncture (Mathien, 2003). Dans cette perspective, même si *« l'intégration a été la solution imposée pendant longtemps »* (Mathien, 2003, p.106) comme mode d'organisation des entreprises de presse et qu'elle en reste le modèle dominant, les entreprises de presse d'opposition au Gabon sont plutôt caractérisées par une non intégration. En effet, ce modèle d'entreprise est marqué par des productions légères, c'est-à-dire *« non liées à la périodicité astreignante et rigoureuse d'un quotidien »* (Mathien, 2003, p.107). Cependant, le poids économique de la presse gabonaise en général et de la presse d'opposition en particulier reste difficilement mesurable, ainsi que le nombre de personnes qui y sont employées. Nous avons donc vu qu'au-delà de cette absence de chiffres permettant d'évaluer l'économie de la presse d'opposition, celle-ci est en proie à de nombreuses difficultés. Ces difficultés sont de plusieurs ordres et se manifestent insidieusement dans toute la structure de l'entreprise de presse, de la vente des journaux, en passant par le marché publicitaire, les aides de l'État, aux financements alternatifs de « survivance ». De plus, le management de ces entreprises de presse ne permet pas de faire face aux différentes charges liées au recrutement et aux salaires, à l'impression et à la distribution, etc. Le recours aux mécènes a son importance car leur apport est non négligeable pour soutenir la presse, notamment les journaux d'opposition auxquels le contexte socio-politique et économique n'est pas favorable, du fait de leur positionnement idéologique proche de l'opposition politique contre le régime Bongo-PDG. Ces réalités et contraintes ont une incidence sur les pratiques professionnelles des journalistes de la presse d'opposition, leurs conditions de travail, leurs choix et trajectoires personnelles et professionnelles.

[298] D'après Michel Mathien (2003), dans la typologie globale de référence de la presse en France, on distingue quatre catégories de presse : 1°| La presse d'information générale et politique nationale ; 2°| La presse d'information générale et politique locale ; 3°| La presse spécialisée grand public ; 4°| La presse spécialisé technique et professionnelle. On peut y ajouter une cinquième catégorie, celle de la presse gratuite d'annonces.

CHAPITRE 9.

PROFESSIONNALISATION DES JOURNALISTES : CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE AU PRISME DE LA SPHÈRE POLITIQUE

D'après Denis Ruellan le terme professionnalisation fait partie des nombreuses déclinaisons[299] aux contours moins vagues du mot professionnalisme dont l'emploi est très étendu en langue française et qui prête pourtant à confusion parce qu'utilisé selon son acception anglo-saxonne. Pour lui le terme professionnalisme peut cependant être encadré selon deux axes thématiques puisqu'il dépasse le cadre strict des occupations, à savoir : *« - la distinction entre les objets, la discrimination entre les êtres sociaux, voire l'exclusion ; - la culture d'une activité, le mode – ou modèle – d'une production propre à chaque occupation »* (Ruellan, 2007, p.29). Le terme s'oppose aux pratiques amateurs[300] et n'est le plus souvent employé que dans son intention de discriminer par l'exclusion. Il fonde des différences sur des usages, des pratiques, des savoir-faire ; *« être professionnel semble alors une manière – créative, indépendante – de produire »* (Ruellan, 2007, p.30). C'est cette seconde acception qui semble emporter l'adhésion de l'auteur et qui a retenu notre attention car elle nous permet de nous interroger sur la construction de l'activité journalistique au Gabon et son processus de professionnalisation. En effet, si l'émergence d'une profession et sa reconnaissance

[299] Parmi ces déclinaisons, l'auteur cite les termes : professionnels, professionnellement, professionnalisation, voire professionnalité (Ruellan, 2007, p.28).

[300] L'auteur n'oppose cependant pas les deux termes, professionnalisme et amateur. Pour lui, le mot amateur connaît également une double orientation sémantique : un sens qu'il qualifie de noble, et un autre qu'il qualifie d'averti, et de vrai. Respectivement, l'amateur est considéré comme un incompétent qu'il convient d'exclure, et dans un second temps, il est plutôt digne de respect. Dans ce cas, puisque le professionnalisme se définit comme un rapport particulier à un objet, une manière d'appréhender et de se définir par rapport à quelque chose, pour l'auteur, l'amateurisme a, lui, une proximité particulière avec un objet ; *« il produit un sens original, il construit l'objet de manière nouvelle et unique, autrement dit, il traduit un savoir-faire »* (Ruellan, 2007, p.30).

tiennent de sa capacité à définir un territoire, d'autres professions en revanche doivent attendre la conjonction de conditions favorables – économiques, politiques – à leur montée en puissance (Ruellan 2007). C'est ce qui semble être le cas du journalisme au Gabon dont le processus de professionnalisation est caractérisé par des lenteurs et des faiblesses de divers ordres (politiques, institutionnels, économiques, sociétaux, etc.). De plus, cette professionnalisation évolue avec les conjonctures de la sphère politique[301]. L'objectif poursuivi du présent chapitre est d'éclairer le processus de professionnalisation du journalisme au Gabon, en examinant les conditions de son institutionnalisation dans le contexte socio-politique et économique que nous avons décrit tout au long de ce mémoire. Nous cherchons aussi à éclairer le statut des journalistes de la presse d'opposition qui semblent disposer d'un territoire aux pratiques et aux discours divergents dans la sphère médiatique. Ainsi, les journalistes de la presse d'opposition, malgré le fait qu'ils font partie de la population des journalistes au Gabon, semblent développer un professionnalisme qui les éloigne de leurs autres confrères de la presse publique et de la presse privée proche du pouvoir si l'on s'en tient à leurs discours et à leurs pratiques. Il serait d'ailleurs pertinent d'étudier les journalistes de la presse publique et de la presse privée proche du pouvoir comme des ensembles isolés à l'image de la presse d'opposition pour les comparer entre eux. Car, les connaissances que nous en avons méritent d'être approfondies.

Nous allons dans ce chapitre aborder dans un premier temps le cadre institutionnel du journalisme au Gabon, à travers ses fondements constitutionnels et la loi sur la presse. Puis nous tenterons de comprendre les fondements posés par l'ordonnance fixant le régime de la communication au Gabon. Ensuite, nous analyserons le rôle d'une instance de régulation au sortir de la Conférence Nationale de 1990 en interrogeant son degré d'indépendance et d'autonomie depuis sa création, ainsi que les moyens dont elle peut disposer dans l'accomplissement de ses missions. Nous

[301] L'auteur propose par ailleurs une définition de professionnalisme comme étant non figé et non universel. Pour lui, c'est *« une notion habitée, issue d'un processus sédimentaire, utilisée et revendiquée par un groupe pour exercer son activité, donc collective et évolutive »*. Le professionnalisme ne saurait donc finalement avoir une définition commune à toutes les activités professionnelles, puisqu'il poursuit ainsi, *« chaque occupation définit progressivement sa culture de production qui la distingue des autres activités »* (Ruellan, 2007, p.87).

aborderons également le cadre légal qui régit les activités de communication audiovisuelle, cinématographique et écrite au Gabon, ainsi que les changements qui s'y sont opérés. Enfin, nous analyserons le statut et les conditions d'accès au métier.

9.1 Cadre institutionnel du journalisme au Gabon

Le journalisme au Gabon est caractérisé par une forme d'indéfinition locale durant la période précédant l'indépendance en 1960, puisque les références au métier s'appuient fortement sur les références européennes, notamment françaises. En France, le métier s'est véritablement organisé en profession au cours du XXème siècle, dans l'entre-deux-guerres. Pour comprendre comment celui-ci s'est organisé en profession dans la situation gabonaise, il convient d'examiner les principaux outils qui ont été mis en place par le législateur afin d'encadrer la pratique. Le premier texte apparaît peu avant l'indépendance du 17 août 1960 quand la nécessité d'encadrer les communications devient nécessaire du fait de la circulation de publications informelles en marge des publications coloniales dont le sujet principal était la possibilité de l'accès à l'indépendance (Ndong Ngoua, 1999). Il s'agit de la Loi n°84/59 du 5 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion.

Première source du droit et des libertés publiques, la Constitution Gabonaise comporte des dispositions relatives aux libertés publiques. Pour Landry Okanga Souna (2002) les premières constitutions gabonaises (1959 & 1961) en s'inspirant de plusieurs autres textes[302] ne font aucunement référence à la liberté d'expression et de communication jusqu'à la Constitution de 1991 considérée comme la première

[302] Notamment de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789, de la loi française du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Hommes de 1948.

Constitution démocratique[303], au lendemain de la Conférence nationale.

Datant du 5 janvier 1960, la Loi n°84/59 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion réglementant les activités de presse va voir le jour au Gabon, peu avant l'indépendance proclamée 17 août 1960, soit 7 mois environ avant celle-ci. Le texte est composé de 6 chapitres qui légifèrent respectivement sur l'imprimerie et la librairie ; sur la presse périodique ; l'affichage, le colportage et la vente sur la voie publique ; les propagandes subversives, les crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication ; les poursuites et la répression. Et, un septième chapitre qui contient les dispositions finales de la présente loi. Pour Landry Okanga Souna (2002), bien que d'inspiration libérale la loi fut contraignante dans la mesure où elle introduisait la censure. Pour cet auteur, cette loi avait pour seul but de restaurer insidieusement le régime d'autorisation préalable conformément aux dispositions de son article 7[304], alors qu'elle était destinée à libéraliser le secteur des médias. Une disposition qui va être déclarée contraire à la Constitution le 2 novembre 1993[305] affirmant qu'il s'agit d'une exigence à laquelle il est matériellement impossible de répondre parce que les journaux sont mis en ventre chaque matin. Certaines dispositions de la loi n°84/59 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion du 5 janvier 1960 vont donc être abrogées par l'Ordonnance n°7/93 du 1er octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite. Dans les faits, celle-ci n'était pas respectée par les organes de presse.

Considérée comme la première législation du genre sur la liberté de la presse et la

[303] Elle a été modifiée par les lois : n°1/94 du 18 mars 1994 ; N°18/95 du 29 septembre 1995 ; n°1/97 du 22 avril 1997 ; n°14/2000 du 11 octobre 2000 ; n°13/2003 du 19 août 2003, et n°047/2010 du 12 janvier 2011. Celle-ci intègre la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, et la Charte Nationales des Libertés de 1990 qui synthétique les recommandations adoptées par la Conférence Nationale et réaffirme dans son article 5 que la liberté de pensée, d'opinion et de croyance, et la liberté de la presse sont des libertés fondamentales (Article 5 – 2°, Charte Nationale des Libertés Fondamentales du 26 juillet 1990).

[304] L'article précise qu'une publication doit être déposée en 2 exemplaires au Ministère de l'Intérieur pour la ville de Libreville, et dans les autres villes, au parquet du tribunal ou à la section du tribunal de première instance 12 heures avant sa mise en circulation.

[305] Décision n°019/93/CC du 2 novembre 1993 : Ordonnance n°007/PR relative à la communication.

liberté d'opinion, la Loi sur la presse constitue en revanche pour Thierry d'Argendieu Kombila, *« l'acte fondateur d'un droit émergent dans le secteur de la communication qui intègre dans sa conception moderne et globale, les activités de la presse, sa liberté et les limites qui lui sont fixées »* (Kombila, 2010, p.17). Jusqu'au début des années 90, l'État, incarné par le Parti Démocratique Gabonais (PDG) créé en 1968 garde un quasi-monopole sur les moyens d'information et de communication[306]. Pour cet auteur, cette loi tombée en désuétude a été ressuscitée suite aux événements de la Gare routière, qui font référence à la « Marche de la Gare routière » organisée par le Mouvement de Redressement National (MORENA) alors qu'il était encore un parti politique clandestin, *« dans le but de braver le pouvoir […] Ce pour protester contre l'arrestation et l'emprisonnement sans contexte à tort de nombre de Gabonais pour avoir osé aspirer à la démocratie »* (Sabi Djaboudi, 2018, p.98). Le MORENA réclamait l'institution du multipartisme et avait envisagé de rédiger un livre blanc qu'il allait remettre au Président de la République. Trahis par un des leurs, les membres du MORENA qui prévoyaient de remettre ce livre blanc furent arrêtés et c'est à la suite de ces arrestations qu'eut lieu la Marche de la Gare routière le 1er décembre 1981. C'est avec l'arrivée d'Omar Bongo Ondimba au pouvoir qu'une Ordonnance fixe le régime de la communication en 1993. Elle vient donc pour ainsi dire, supplanter la Loi sur la presse de 1960 dont l'incongruité avait provoqué de vives réactions de la part des journalistes et dans la classe politique.

L'article 52 de la Constitution dispose que le Gouvernement peut demander au Parlement l'autorisation de faire prendre par Ordonnance, pendant l'intersession parlementaire, les mesures qui sont du domaine de la loi. L'Ordonnance est prise en Conseil des Ministres après avis du Conseil d'État et entre en vigueur dès publication. Toutefois, elle doit être ratifiée par une loi, sinon elle serait frappée de caducité.[307] Cependant, Landry Okanga Souna (2002) nous apprend que cette Ordonnance a été publiée le 28 septembre 1993 dans le quotidien national *L'Union.* Et que, suite à cette

[306] C'est notamment le cas de la *Radiodiffusion et Télévision Gabonaise (RTG 1, RTG 2, Radio Gabon),* le quotidien *L'Union,* et l'*Agence Gabonaise de Presse (AGP).*

[307] Article 52, Constitution de la République Gabonaise du 26 mars 1991.

publication, deux recours avaient été introduits devant la Cour constitutionnelle, respectivement les 11 et 15 octobre de la même année. La Cour constitutionnelle a ensuite rendu ses décisions les 27 octobre et 2 novembre 1993, aboutissant donc à l'assouplissement des modalités de création d'un organe de presse. En effet, le législateur disposait que la création d'une entreprise de communication audiovisuelle était assujettie à l'obtention d'un agrément technique, d'un agrément commercial, et devait être immatriculée à la Chambre de commerce[308]. Des dispositions que la Cour constitutionnelle avait déclarées comme étant contraires à la Constitution en ce sens qu'elles restreignaient la liberté de la presse en comportant des effets équivalents à ceux d'un régime d'autorisation préalable. Ce qui laisse penser que si cette disposition avait été maintenue, aucun parti politique n'aurait eu le droit de créer un organe de presse, à moins de se constituer préalablement en entreprise commerciale, de même pour des associations à but non lucratif par exemple, puisque n'étant pas constituées comme des sociétés. D'autre part, la Cour constitutionnelle avait avancé comme motifs à propos du dépôt préalable énoncé dans l'article 43[309] qu'il s'agissait d'une exigence à laquelle il était matériellement impossible de répondre dans la mesure où les journaux sont vendus chaque matin. Pour elle, il s'agissait d'une entrave à la liberté de la presse.

Venue supplanter la Loi sur la presse de 1960, l'Ordonnance fixant le régime de la communication supprime la disposition sur le dépôt préalable et donne également une première définition du journaliste qui est une *« personne physique dont l'occupation*

---

[308] *« La création d'une entreprise de communication audiovisuelle de droit gabonais est assujettie à la procédure suivante : – obtention d'un agrément technique, au ministère de la communication, qui atteste de la conformité des normes des équipements, de l'habilitation des personnes et du cadre d'exploitation ; – obtention d'un agrément commercial, au ministère du commerce, au vu de l'agrément technique préalablement délivré par le ministère de la communication, des postes et télécommunications ; – immatriculation au registre de commerce au tribunal de première instance du siège de l'entreprise ; […] »* (Article 8, Ordonnance n°7/93 du 1er octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite).

[309] *« Chaque organe de presse est astreint au dépôt légal. À ce titre, le directeur de publication est tenu de déposer auprès des services des archives nationales du lieu du siège du journal, deux exemplaires dûment signés de chaque édition, après parution. L'imprimeur et l'éditeur de tout écrit imprimé destiné à la consommation, sont également tenus de déposer chacun deux exemplaires dûment signés auprès des services chargés des archives nationales du lieu du siège de l'imprimerie, après parution »* (Article 43, Ordonnance n°7/93 du 1er octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite).

principale, régulière et rétribuée est la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation et la présentation de l'information. ».

9.2 La régulation à l'ère du multipartisme

Le cadre institutionnel du journalisme ayant évolué, la question de la régulation est apparue progressivement comme une nécessité. Pour Renaud de la Brosse (2013) une régulation efficace des médias et de l'information peut favoriser le bon fonctionnement d'un régime démocratique, et un lien existe entre bonne gouvernance sociétale et régulation. Partant de ce postulat, il convient donc d'examiner comment un État considéré comme autoritaire (Atenga, 2007) et dans lequel le processus de démocratisation est tenu en échec (Auracher, 2001) assure la régulation des médias et de l'information, ceci, dans la mesure où seul un débat favorisé par le libre échange d'idées, d'opinions, et d'informations peut garantir le bon fonctionnement de la démocratie. Pour cela, il faut s'intéresser aux institutions qui assurent les fonctions de régulations, ou bien encore aux associations professionnelles d'autorégulation. Dans un pays qui a longtemps été marqué par le monopole de l'information en faveur du parti unique, la régulation de l'espace médiatique est apparue comme une nécessité dès la libéralisation de la presse écrite et audiovisuelle.

> « L'action de réguler sous-tend celle d'arbitrer qui, loin de celle de contrôle autoritaire, suppose une recherche constante d'ajustements et d'agencements complexes entre les acteurs du secteur, avec en ligne de mire la garantie de la liberté de communication » (de la Brosse, 2013, p.33).

Dans ce cas, nous allons tout d'abord présenter la régulation et son rôle dans une société démocratique. Ensuite, nous présenterons le Conseil National de la

Communication (CNC), devenu la Haute Autorité de la Communication (HAC)[310], nouvelle dénomination de l'organe de régulation de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite au Gabon, en posant la question de son indépendance, ou sa dépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Enfin, nous examinerons sommairement les moyens dont dispose l'organe de régulation pour accomplir ses missions. Nous tenons toutefois à préciser que le passage du CNC à la HAC étant intervenu au cours de notre recherche, nous utilisons l'acronyme CNC ou HAC pour désigner l'organe de régulation des communication audiovisuelle, cinématographie et écrite au Gabon. Lorsque cela s'avérera utile nous préciserons s'il est question de l'organe de régulation dans sa forme actuelle la HAC, ou bien du CNC dans notre propos. Il n y a pas eu d'importants changements dans les attributions de l'organe de régulation, hormis, le mode de désignation de ses membres qui apparaît comme une démarcation notable aux allures démocratiques[311].

La Haute Autorité de la Communication est chargée de veiller en toute indépendance et impartialité, conformément aux dispositions de la loi portant Code de la Communication en République Gabonaise et de la présente ordonnance, et notamment :

- Au respect de l'expression de la démocratie et la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire ;
- À l'accès des citoyens à une communication libre ;
- Au traitement équitable par les médias publics de tous les partis politiques et associations politiques reconnus ainsi que de la société civile ;
- Au respect par les médias publics des règles et conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales ;

[310] Le 23 février 2018, le Conseil des ministres a entériné le projet d'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication (HAC) qui remplace le Conseil National de la Communication (CNC), dans le but de réguler en toute indépendance et impartialité le secteur de la communication selon les autorités. Le projet est issu du dialogue national initié par Ali Bongo Ondimba, au sortir de l'élection présidentielle du 27 août 2016 : Pemba, Lauris. (2018). *La Haute autorité de la Communication remplace le CNC.* En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT),* https://www.gabonmediatime.com/haute-autorite-de-communication-remplace-cnc/, consulté le 04 février 2019.

[311] En effet, le Conseil National de la Communication (CNC) comprenait neuf membres dont trois désignés par le Président de la République, trois, par le président du Sénat, et enfin, trois autres par le président de l'Assemblée Nationale. Seule obligation, chaque autorité devait désigner deux spécialistes de la communication en tenant compte des différentes spécialités. L'organe de régulation de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite dans sa forme actuelle, dénommée Haute Autorité de la Communication (HAC) comprend également neuf membres, trois nommés par le Président de la République dont le président de la HAC. Deux autres par le président du Sénat, deux par le président de l'Assemblée Nationale, et deux par la corporation.

La HAC comprend neuf (9) membres désignés comme suit :

- Trois (3) par le Président de la République, dont le Président ;
- Deux (2) par le Président du Senat ;
- Deux (2) par le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Deux (2) par la corporation.

La durée du mandat des membres de la Haute Autorité de la Communication est de cinq (5) ans, renouvelable une fois.

Encadré 4 : Extrait du communiqué final du Conseil des ministres qui a supprimé le Conseil National de la Communication (CNC)[312].

La création de la HAC est une mise en œuvre des actes du dialogue politique tenu à Libreville de mars à mai 2017 sur convocation du Président de la République, et qui a vu la participation des représentants de la société civile et de l'opposition. Ils avaient en effet dénoncé les insuffisances à caractère partisanes du CNC dû à son manque d'impartialité et d'indépendance[313]. Parallèlement à ce dialogue national, l'opposant Jean Ping organisait également son dialogue national pour l'alternance comme nous l'avons déjà évoqué par ailleurs.

9.3 La régulation, un enjeu démocratique

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle les instances de régulation ont vu le jour dans les pays démocratiques et leur émergence est fortement associée au progrès de la liberté de la presse, et finalement au recul de l'État. Au Gabon, l'émergence d'un organe de régulation a suivi la conquête des libertés, notamment la Conférence nationale de 1990. Même si le terme reste difficile à saisir, d'un point de vue définitionnel, il renvoi

[312] Modérateur. (2018). *Communiqué final du conseil des ministres du 23 février 2018 + nominations.* En ligne sur le site de *Gabon Actu*, http://www.gabonactu.com/communique-final-conseil-ministres-23-fevrier-2018-nominations/, consulté le 05 février 2019.

[313] Agence Gabonaise de Presse (AGP). (2018). *Les sénateurs gabonais favorables à la création de la Haute Autorité de la Communication.* En ligne sur le site de *@Libreville.com,* http://news.alibreville.com/h/81746.html, consulté le 05 février 2019.

étymologiquement à l'idée de détermination, d'orientation et de contrôle d'un système. Lorsqu'il est appliqué à la communication médiatique il acquiert une base empruntant au droit. Cependant, les contours en demeurent tout de même flous, et cette limite conduit à préférer une définition tautologique qui renvoi à ses attributions et missions d'une part, et aux méthodes employées pour les mettre en œuvre d'autre part (de la Brosse, 2013).

Le CNC a été institué en 1991, mais ne sera véritablement établi que par la loi n°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication. C'est le principal organe de régulation des médias au Gabon jusqu'en 2018. Il est né dans un contexte où le paysage médiatique était très peu structuré. Renaud de la Brosse (2013) nous apprend d'ailleurs que la création d'instances de régulation en Afrique subsaharienne a été en partie influencée par des partenaires extérieurs dans le but d'organiser le foisonnement médiatique et donc d'assurer le fonctionnement harmonieux d'un secteur en pleine mutation. Des décennies après sa mise en place, le bilan de l'institution semble quelque peu mitigé[314], puisqu'il *« est perçu par de nombreux Gabonais comme le rempart d'une caisse de censure du pouvoir »* (Ndong Ngoua, 2014, p.137). Pour Anaclet Ndong Ngoua (2014) l'institution apparaît comme un faire-valoir démocratique et fonctionne comme un gendarme du parti au pouvoir, le PDG. Ce qui interroge inévitablement sur son indépendance, son autonomie et les moyens dont elle dispose pour accomplir ses missions. Une image que le pouvoir a tenté de réhabiliter en remplaçant le mode de désignation des membres lorsque le CNC est devenu la HAC. Par ailleurs, il faut noter en ce qui concerne le Gabon que la loi qui a établi le CNC a été modifiée par une Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 modifiant les dispositions de certains articles de la Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication. Puis, en 2018 par l'Ordonnance n°10/PR/2018

[314] Le constat est dressé en 2014 par Anaclet Ndong Ngoua, soit près de 22 ans après la mise en place de l'organe de régulation au lendemain de la Conférence nationale qui consacrait le multipartisme, et donc la libéralisation de la parole publique. À la suite de quoi, on a assisté à la naissance de plusieurs médias, notamment des journaux privés. Thomas Atenga (2007) note que près de 200 titres sont nés de l'euphorie de la Conférence nationale, et ceux qui sont demeurés visibles dans les kiosques, une dizaine, étaient proches du pouvoir, alors que les plus virulents avaient été interdits ou suicidés économiquement.

du 23 février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication.

D'après Landry Okanga Souna (2002) l'idée d'un organe de régulation des médias aurait été émise lors d'un Colloque national de l'Information et de la Communication en 1989, puis reprise par la Conférence nationale en 1990 et retenue par la Commission sur les Institutions de la République en vue d'assurer l'égalité des groupements politiques devant les médias publics. Pour cet auteur *« la naissance du CNC répondait au besoin de doter le pays d'une communication pluraliste et indépendante, véritable support d'une démocratie crédible et viable »* (Okanga Souna, 2002, p.347-348) et s'inspirait du modèle français. Marcy Delsione Ovoundaga affirme que l'établissement du CNC au lendemain de l'ouverture démocratique répond à plusieurs besoins, à savoir que *« d'un côté, il y a ce besoin d'assurer un arbitrage indépendant des médias vis-à-vis de toutes formes d'influences politiques, économiques ou sociales. Et de l'autre, il y a cette nécessité de situer les médias dans cette nouvelle société du pluralisme d'opinion »* (Ovoundaga, 2017, p.117).

Les attributions sur CNC sont fixées par la Constitution. Celui-ci se composait jusqu'en 2018 de neuf membres dont trois désignés par le Président de la République, trois par le président du Sénat, et trois autres par le président de l'Assemblée Nationale. Parmi ces derniers, deux sur trois doivent être des spécialistes de la communication. Ils sont tous nommés pour une durée de 5 ans renouvelable. C'est cette disposition qui a été modifiée lorsque le CNC est devenu la HAC. Désormais, ces neuf membres sont nommés de la manière suivante : trois par le Président de la République, dont le président de la HAC, deux autres par le président du Sénat, deux par le président de l'Assemblée Nationale et deux par la corporation. Une avancée qui a été saluée par l'ensemble des professionnels de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite. Cependant, elle ne garantit pas pour autant une totale indépendance et impartialité de l'Institution. Renaud de la Brosse constate que *« la régulation de la communication audiovisuelle s'est progressivement partout éloignée du cercle étroit du pouvoir politique (exécutif et/ou législatif) pour être confiée à un nouvel acteur »* (2013, p.74). Peut-on en dire autant du Gabon dans la mesure où le CNC devenu HAC reste

décrié par l'ensemble des acteurs de la presse d'opposition l'accusant d'être partisane du pouvoir politique en place ? Le président du CNC/HAC[315] est nommé par le Président de la République[316] et c'est lui qui assure le fonctionnement général de l'Institution. De plus, au cours des délibérations au sein de celle-ci, sa voix est prépondérante en cas de partage égal des voix. De même, le secrétaire général du CNC/HAC est nommé en conseil des ministres.

PERSONNES QUI DÉSIGNENT	CNC	HAC
Président de la République	3	3
Président du Sénat	3	2
Président de l'Assemblée nationale	3	2
Corporation (professionnels de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite)	0	2

Tableau 51 : Mode de désignation des membres du CNC jusqu'en 2018 et de la HAC depuis 2018 (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Des modes de désignation qui sont de nature à jeter une suspicion sur la légitimité de l'indépendance des membres du CNC à l'égard du pouvoir politique, bien qu'il ne soit pas rattaché à une administration de l'État et ne dispose pas de la personnalité morale. Il est donc placé en dehors de la hiérarchie administrative et ne reçoit en principe, ni ordre, ni instructions du Gouvernement. Cependant, il est soumis au contrôle du juge constitutionnel et a l'obligation de rendre compte de ses activités dans un rapport annuel à l'attention du Président de la République, du premier Ministre, et des présidents des chambres du Parlement (Okanga Souna, 2002). De plus, plus, le CNC devenu HAC serait considéré comme un organe visant à réguler uniquement la presse

[315] Nous utilisons CNC/HAC parce que ces propos sont valables pour l'organe de régulation lorsqu'il s'appelait CNC (Conseil National de la Communication) et aussi dans sa forme actuelle HAC (Haute Autorité de la Communication).

[316] Cette nomination est en cours depuis la révision constitutionnelle en 1997. Le Conseil National de la Communication (CNC) est également chargé de recevoir des entreprises publiques de communication audiovisuelle et de presse écrite, les candidatures pour le poste de président de l'Institution. Il est ensuite chargé de transmettre une liste au Président de la République pour nomination, après avoir établi une liste d'aptitude des candidats.

privée d'opposition parce qu'il ne serait pas respecté par les organes publics, où les journalistes y ont le statut de fonctionnaires, et sont par ailleurs sous la tutelle du Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique et de la Poste. Cette situation laisse apparaître un conflit d'intérêt en ce sens que le pouvoir ne peut s'autocensurer. À ce propos, Thierry d'Argendieu Kombila (2010) cite le cas de Pierre-Marie Ndong, lorsqu'il était président du CNC en s'appuyant sur le rapport d'activité de l'année 2001 de l'instance de régulation. Pierre-Marie Ndong avait en effet saisi la Cour constitutionnelle en raison d'un différend qui l'opposait aux dirigeants des médias publics, notamment de la première chaîne de télévision, aujourd'hui *Gabon Télévision.* L'organe de régulation avait fait l'objet d'une interdiction de s'exprimer sur les médias publics parce qu'il voulait faire une observation publique du paysage médiatique. Un refus de passer à l'antenne lui a donc été imposé, qui émanait du Ministère de tutelle de *Gabon Télévision* et qu'il a lui-même qualifié d'humiliation.

Il est institué à cet effet un Conseil National de la Communication chargé de veiller :

- Au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire ;
- À l'accès des citoyens à une communication libre ;
- Au traitement équitable de tous les partis et associations politiques ;
- Au respect des règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales ;
- Au contrôle des programmes et de la réglementation en vigueur en matière de communication, ainsi que des règles d'exploitations ;
- Au respect des statuts des professionnels de la communication ;
- À l'harmonisation des programmes entre les chaînes publiques et radio et de télévision ;
- À la politique de production des œuvres audiovisuelles et cinématographiques ;
- À la promotion et au développement des techniques de communication et de la formation du personnel ;
- Au respect des quotas des programmes gabonais diffusés sur les chaînes de radio et de télévision publiques et privées ;
- Au contrôle du contenu et des modalités programmation des émissions de publicités diffusées par les chaînes de radio et de télévision publiques et privées ;
- Au contrôle des cahiers de charges des entreprises publiques et privées ;
- À la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions diffusées par les entreprises publiques et privées de la communication audiovisuelle ;
- À la défense et à l'illustration de la culture gabonaise ;
- Au respect de la dignité et des droits humains par les organes d'information et de communication.

Encadré 5 : Les attributions constitutionnelles du Conseil National de la Communication (CNC)[317].

Reporters Sans Frontières (RSF) a rappelé dès la réforme de la HAC que les journalistes gabonais la surnomment la hache en raison de la propension de l'institution à « couper la tête » des médias. RSF a réagi suite à la suspension du journal *Fraternité* à cause d'un article que celui-ci a publié en posant la question de savoir : *« Qui dirige le Gabon ? »* le 13 juin 2019 suite de l'accident vasculaire cérébral (AVC) d'Ali Bongo

[317] Article 95 : (Loi n°047/2010 du 12 juin 2011), Constitution de la République Gabonaise, Loi n°3/91 du 26 mars 1991 modifiée par les lois : n°1/94 du 18 mars 1994 ; n°18/95 du 29 septembre 1995 ; n°1/97 du 22 avril 1997 ; n°14/2000 du 11 octobre 2000 ; n°13/2003 du 19 août 2003 ; n°047/2010 du 12 janvier 2011. Voir également l'article 2 de la Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 modifiant les dispositions de certains articles de la Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication et la Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 modifiée par la Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication.

Ondimba qui le rendrait incapable de diriger le pays[318]. D'autre part, le journal *Échos du Nord* faisait part sur sa page *Facebook* d'une suspension d'une durée de 4 mois parce qu'une plainte de la présidente de la Cour constitutionnelle Marie-Madeleine Mborantsuo avait été déposée suite à un article paru dans le numéro 626 du journal. Cette publication signée de Désiré Éname évoque la censure à l'encontre de la presse comme on peut le constater dans l'encadré suivant :

SUSPENSION D'*ÉCHOS DU NORD* POUR UNE DUREE DE QUATRE MOIS

Chers lecteurs, nous vous informons que votre journal a été suspendu pour une durée de 4 mois. Une plainte de Marie-Madeleine Mborantsuo suite à un article d'une parution du mois de février 2019 (EDN N°626). Nous restons toujours convaincus que ce n'est pas par la censure systématique que le pouvoir obtiendra l'on ne sait quelle "responsabilité de la presse"! Notre conviction est que dans un univers où le chef d'un service de l'administration centrale a besoin, pour répondre à un journaliste de l'autorisation de son chef de département, qui, à son tour a besoin de l'autorisation de son DG, qui lui a son tour exige que le Secrétaire général du ministère la lui accorde et en ce qui concerne ce dernier, il estimera que cette compétence ne saurait s'exercer sans l'aval du ministre de tutelle, il va de soi que la presse, devant une telle obstruction d'accès aux sources, a un exercice difficile. Elle appliquera alors vertement le dicton bien de chez nous qui dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu". L'article querellé concernait la tentative de la "Régente" de la République de vouloir bousculer les chefs des corps dans les différentes forces de sécurité. C'était une info confidentielle. Nous avons exercé dans cet article le principe de la notoriété de l'informateur et donc de sa crédibilité. Nos sources sont dépositaires des renseignements dans le pays. Aussi quelque chose qui fuse de leur sein, saurait difficilement être mis en doute radicalement. Et pourtant, la réserve quant à la véracité de l'information a été observée. Nonobstant cela, la "Régente" a amené son bras armé, la HAC, à sévir. Le tout amplifié par le syndicat de la Cour constitutionnelle commis à la défense de leur "patronne". Le coup était préparé on n'attendait plus que la décision depuis des semaines. Elle est tombée le 20 Mars dernier. Face à cela, nous disons qu'il va nous falloir un devoir de désobéissance face à l'arbitraire de la HAC et à l'intolérance des pouvoirs publics. Intolérance qui devient leur mode opératoire. Des agents publics de l'État les plus influents ne s'embarrassent plus aujourd'hui de solliciter les Tribunaux. Ils ont trouvé un filon à la HAC où, via des petits arrangements, peuvent commander la sanction qui leur convient. Nous sommes donc tous devant un dilemme : soit nous réagissons, tous ensemble, journalistes et lecteurs ; soit nous regardons ce climat d'intolérance s'installer et nous asservir. Avec l'effet néfaste de saborder le socle de la liberté d'expression chèrement acquis au sortir de la Conférence nationale de 1990. Un droit inaliénable et imprescriptible. La balle est dans notre camp. La balle est dans votre camp.

Désiré ÉNAME

Encadré 6 : Publication *Facebook* du journal *Échos du Nord* le 4 avril 2019 concernant une suspension de 4 mois (Source. *Échos du Nord*, en ligne sur https://www.facebook.com/edn2014/, consulté le 4 avril 2019).

[318] Reporters Sans Frontières (RSF). (2019). *Gabon : RSF appelle à la réforme de la HAC, "bourreau des médias gabonais"*. En ligne sur le site de RSF https://rsf.org/fr/actualites/gabon-rsf-appelle-la-reforme-de-la-hac-bourreau-des-medias-gabonais, consulté le 29 juillet 2019.

Même si la régulation se fonde sur un esprit d'indépendance selon Okanga Souna (2002), il semblerait en revanche que ce ne soit pas la caractéristique qui distingue le CNC des autres institutions de la République au Gabon. Au contraire, le CNC apparaît comme une instance de légitimation du caractère démocratique de l'État Gabonais puisque la généralisation des organes de régulation est apparue comme adaptation des sociétés libérales à de nouveaux enjeux médiatiques liées aux libertés publiques et fondamentales (de la Brosse, 2013). Cela est d'autant plus renforcé par le fait que les nouvelles dispositions des membres de la HAC consacrent deux sièges pour les professionnels de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite, dans le but de renforcer une image d'ouverture par la représentativité de la corporation comme partie prenante dans les actions et missions de l'institution.

9.3.1 Les moyens du Conseil National de la Communication pour accomplir ses missions

Le CNC comprend plusieurs organes concourant à son fonctionnement, il s'agit du secrétariat général, de la direction des programmes et de l'information, la direction technique et la direction des affaires juridiques :

- Le secrétaire général assiste le président et il est nommé par décret présidentiel pris en Conseil des ministres sur proposition du président de l'Institution lui-même. Il est soumis aux mêmes incompatibilités des neuf autres membres du CNC.[319] Il est chargé de l'administration de l'Institution et de la gestion du personnel. Ces attributions s'étendent aussi à la coordination de l'action des différentes directions, à la préparation des documents des réunions du conseil, à la mise à disposition pour les conseillers, de documents et archives, et à la préparation matérielle du budget entre autres.

[319] Celles-ci sont mentionnées dans le chapitre deuxième, relatif aux incompatibilités et avantages de la Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 modifiée par la Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication.

- La direction des programmes et de l'information, dont le directeur est également nommé par décret présidentiel est chargée de mettre à la disposition de l'Institution les documents relatifs à l'accomplissement de ses missions, et les données pour le contrôle et l'harmonisation des programmes audiovisuels et cinématographiques.
- La direction technique, dont le directeur est aussi nommé par décret présidentiel, veille sur les équipements de contrôle et en assure la maintenance. Elle s'occupe également de la liaison avec les entreprises de communication audiovisuelle et l'administration chargée des télécommunications. Elle représente également l'Institution dans les différentes commissions pour la mise en conformité des cahiers de charges et pour l'extension et l'amélioration des zones de couverture.
- La direction des affaires juridiques, se charge des questions liées aux affaires juridiques de l'institution. Son directeur est nommé par décret présidentiel. Elle s'occupe principalement d'élaborer des projets de conventions d'autorisation d'émettre, de vérifier la conformité juridique des documents de l'Institution, de veiller au respect des cahiers des charges et d'instruire toutes ses saisines, afin d'en proposer des mesures appropriées.

Les missions du CNC sont énoncées dans la Constitution de la République Gabonaise[320], la Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 modifiant les dispositions de certains articles de la Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication, et la Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 modifiée par la Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication. Ces missions s'organisent autour du pouvoir d'autorisation, de réglementation, de recommandation et de consultation, et enfin de contrôle et de sanction (Okanga Souna, 2002). En effet, l'institution signe les conventions d'autorisation d'émettre au nom de l'État. D'autre part, concernant le pouvoir réglementaire, l'institution dispose du pouvoir d'édicter des

[320] Loi n°3/91 du 26 mars 1991 modifiée par les lois : n°1/94 du 18 mars 1994 ; n°18/95 du 29 septembre 1995 ; n°1/97 du 22 avril 1997 ; n°14/2000 du 11 octobre 2000 ; n°13/2003 du 19 août 2003 ; n°047/2010 du 12 janvier 2011.

règles générales en matière de communication audiovisuelle, cinématographique et écrite. Le pouvoir de recommandation quant à lui, se traduit par le fait d'adresser des recommandations au Gouvernement afin de favoriser la concurrence dans les activités de communication audiovisuelle, cinématographique et écrite. Le pouvoir de consultation, lui, signifie que le CNC a le pouvoir d'émettre des avis, sur divers sujets (les quotas de l'information et de la publicité dans les journaux, les quotas des programmes des radios et des télévisions privées, etc.). Par ailleurs, le pouvoir de contrôle a pour objet de garantir la protection des droits et libertés des personnes, de veiller au respect des lois et règlements, et de contrôler l'utilisation des bandes de fréquences, et des fréquences qui lui ont été confiées tout en assurant la bonne réception des signaux. Enfin, le pouvoir de sanction qui permet au CNC d'adresser des observations publiques et de faire appliquer des sanctions. Il peut, toutefois, avant de sanctionner, émettre des avis et adresser des mises en demeure, préalable de la sanction.

Dans la continuité de la création d'un organe de régulation, les autorités gabonaises ont adopté un Code de la Communication qui règlemente la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite, environ une décennie plus tard. Ce Code a constitué une avancée en ce qui concerne la législation en matière de presse.

9.4 Le Code de la Communication, conséquence du multipartisme

Même s'il advient une décennie après la Conférence nationale consacrant le multipartisme qui a entraîné l'éclosion d'une presse privée, le Code de la Communication peut être considéré comme une conséquence de ces changements structurels. Il est apparu comme une nécessité afin de règlementer les activités de communication et plus précisément la presse.

Le projet du premier Code de la Communication date du 12 décembre 2001, d'après l'intitulé Loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la

Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite en République Gabonaise avait été soumis au Gouvernement par le CNC. Promulgué une décennie après la Conférence nationale, ce Code va encadrer l'essentiel des activités de la presse au Gabon[321], en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution[322] comme cela est précisé dans son article 1er. Celui-ci s'applique aussi aux autres modes et formes de communication, notamment la communication audiovisuelle et cinématographique. Ce texte va être remplacé par un plus récent en 2016, institué par la Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise[323]. C'est en 2011 qu'une commission aurait été mise en place par le Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique et de la Poste afin de réviser le premier Code de la Communication. Pourtant, étonnamment on constate des irrégularités dans le processus d'adoption du nouveau Code de la Communication cinq ans plus tard.

Le Code de la Communication en République Gabonaise du 09 août 2016 abroge et remplace le Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise du 12 décembre 2001. Le nouveau Code de la Communication a été présenté le 29 novembre 2016 par le Ministre en charge de l'Économie Numérique, de la Communication, de la Culture et des Arts, Porte-parole du Gouvernement, Alain-Claude Bilie-By-Nzé, alors qu'il a été publié au Journal Officiel le 22 septembre 2016.

[321] L'article 4 précise que le Code s'applique aux médias publics ou privés.

[322] Article relatif aux rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, qui stipule qu'en dehors des cas expressément prévus par la Constitution, la loi fixe les règles concernant la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite, ainsi que les conditions de l'usage de l'informatique afin que soient sauvegardés l'honneur, l'intimité personnelle et familiale des citoyens, ainsi que le plein exercice de leurs droits.

[323] Le présent Code a été promulgué par le décret n°0434/PR du 09 août 2016 portant promulgation de la loi n°019/2016 portant Code de la Communication République Gabonaise.

Celui-ci débute par un ensemble de définitions de 40 termes et expressions[324]. Cette approche semble pédagogique, en vue de situer précisément le cadre dans lequel ces termes et expressions sont convoqués dans le présent Code.

Promulgué peu avant l'élection présidentielle du 27 août 2016, ce nouveau Code de la Communication a suscité des incompréhensions et des revendications de la part des médias et plus précisément des organes de presse écrite d'opposition, parmi lesquels *Échos du Nord* et *Le Mbandja*. En effet, au cours de notre enquête, nous avons surpris deux fins de réunions durant desquels il était question de la création d'une association, l'Organisation Patronale des Médias (OPAM) et du nouveau Code de la Communication. À cette réunion prenaient part différents acteurs des médias au Gabon[325], presse imprimée et presse en ligne, dont *Échos du Nord* et *Le Mbandja*. Les rencontres avaient d'ailleurs lieu au sein de la rédaction du journal *Le Mbandja.* Au sujet du Code de la Communication les patrons de presse ont pointé les irrégularités de celui-ci. Ces irrégularités sont de plusieurs ordres et nous allons les présenter dans la suite de notre propos.

[324] Il s'agit des termes et expressions suivants : accréditation, administration compétente, animation de l'image, autorisation de tournage, carte de presse, carte des métiers du cinéma ou carte MC, censure, cinématographie, communication, communication numérique, conservation des œuvres cinématographiques, coproduction, créateur des œuvres de l'esprit, création des œuvres de l'esprit, dépôt légal, distribution, droit d'autrui, droit de réponse, édition de presse, entreprise privée de communication, exploitation, expression de la démocratie, imprimerie de presse, indépendance des médias, liberté de la presse, média, moralité publique, notoriété ou réputation de tiers, pluralisme des médias, presse numérique, production cinématographique ou de l'image animée, production étrangère, production professionnelle, professionnel de la communication, publicité, service public de la communication, signalétique, technique, technologies de l'information et de la communication, visa d'exploitation commerciale.

[325] D'après la liste que nous avons pu nous procurer, les différents médias intéressés par la mise en place d'une association représentative et qui ont régulièrement pris part aux réunions sont au nombre de 22, à savoir : *Le Nganga, Échos du Nord, Gabon d'Abord, Times infos, Le Mbandja, La Lowé, Le Patriote, Le Temps, Échos de Missimba, Gabon Review, La Loupe, L'Aube, Moutouki, Antsia, La Nation, Tango, 7 Jours infos, Nku'u Le Messager, Gabon Média Times, Coopération internationale, Le Soleil, Misamu.*

9.5 Irrégularités du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise et recours des patrons de presse visant à faire constater son irrégularité

Dans le Code de la Communication, les patrons de presse dénoncent la section 3 portant sur les campagnes électorales (articles 28 & 29) qui indique qu'il est interdit de publier, commenter un sondage d'opinions dans les 8 jours qui précèdent les opérations électorales ou référendaires, et en cas d'élection à 2 tours, de publier ou commenter un sondage d'opinions entre les 2 tours. Une disposition avec laquelle les patrons de presse sont en désaccord car ils estiment qu'il s'agit d'une restriction. En effet, ils veulent pouvoir avoir accès à la publicité, aux communiqués de presse de la campagne électorale avant, pendant et après, auprès de l'institution en charge de l'élection.

Ensuite, le chapitre V (articles 30 & 31) précise que les médias ont le statut de service public de communication, d'entreprise publique de communication, ou d'entreprise privée de communication. Pour les patrons de presse, il n'est aucunement fait mention que les médias ont le statut d'entreprise privée de communication commerciale, un statut qui les expose à des charges et devoirs qui diffèrent des trois statuts énoncés dans l'article 30. Il semble que les médias soient soumis à la patente et à l'impôt. Par ailleurs, il y a également la redevance de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) prélevée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) pour toutes les entreprises. Celles-ci doivent verser une cotisation pour chaque employé. Ou bien, la redevance de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Pour eux, ils devraient, soit payer la patente et les impôts, soit payer les redevances CNAMGS et CNSS. Ou bien encore, le montant de la patente et de l'impôt pour la société pourrait être revu à la baisse afin d'encourager les patrons de presse à être à jour avec la fiscalité. Ils militent également pour l'annulation de la redevance du CNC.

De plus, les articles 44 et 45 de la section sur le journalisme sont sujets à des controverses. Le premier n'est pas très clair, car il dit que le journaliste doit s'assurer

que l'information qu'il diffuse est exacte, et éviter d'exprimer des commentaires et des conjectures sur des faits non vérifiés. L'article 45 quant à lui précise qu'un journaliste peut user d'un pseudonyme dans la signature de ses productions. Mais, ce pseudonyme doit avoir fait l'objet d'un dépôt auprès de l'autorité de régulation. Pour les patrons de presse, le journaliste a le droit d'user de plusieurs pseudonymes, et l'obligation du dépôt est une entrave à la liberté de la presse. Selon eux cet article doit être purement et simplement supprimé. Jonas Moulenda, s'adressant aux juges constitutionnels dans une « Lettre » à propos de ce Code de la Communication écrit que celui-ci *« octroie des moyens de répression plus étendus et l'intrusion dans les rédactions des journaux qui se cachent derrière des pseudonymes pour des raisons de sécurité évidentes »* (*Échos du Nord* n°377, p.1). Nous avions en effet constaté que les journalistes de la presse d'opposition avaient recours aux pseudonymes car aucun d'eux ne signait de son vrai nom, du moins si l'on s'en tient à notre corpus presse et aux identités des journalistes.

Concernant la communication numérique, c'est l'article 108 qui n'emporte pas l'adhésion des patrons de presse. En effet, même si la création d'une entreprise de conception et de diffusion de contenus numériques est libre, l'article précise qu'avant toute diffusion au public, chaque entreprise doit faire paraître dans un journal d'annonces légales, des informations d'identification. Il s'agit : des noms et prénoms du propriétaire de l'entreprise ; des noms et prénoms du directeur de publication et ceux du responsable de la rédaction ; de la dénomination, raison sociale, siège social, du statut et du nom du représentant légal de l'entreprise ; du titre de l'organe de presse numérique, de la référence de son hébergeur. La publication de ces informations semble redondante pour les patrons de presse, puisque les autorités ont déjà connaissance de l'identité du propriétaire de l'entreprise, surtout pour les journaux imprimés d'opposition qui se positionnent également en ligne comme c'est le cas d'*Échos du Nord* (*echosdunord.com*). D'autant plus que les informations figurent pour la plupart des cas sur les sites internet concernés. L'article précise plus loin qu'en cas de changement, les modifications doivent être déclarées sous huitaine auprès de l'autorité de régulation, qui délivrera un accusé de réception.

L'article 110 que les patrons de presse souhaitent voir réécrit précise par ailleurs

que les dispositions précédentes de l'article 108 ne s'appliquent pas aux entreprises de communication écrite et audiovisuelle régulièrement constituées qui décident de mettre leurs contenus en ligne. C'est le cas notamment du journal *Échos du Nord*, pour lequel il existe une version en ligne. Les patrons de presse, proposent que l'article 110 soit modifié pour permettre aux entreprises numériques normalement constituées de mettre leurs contenus sous forme papier pour un complément d'informations.

À propos de la publicité, les patrons de presse estiment qu'il faudrait légiférer sur la mise en place d'une instance pour la gestion de la publicité. Une publicité à laquelle, seuls auraient droit les entreprises de communication audiovisuelle, écrite, et numérique à jour avec la fiscalité. De plus, les communications diverses (communiqués de presse, annonces, etc.), émanant des ministères et autres instances étatiques, envoyées aux entreprises de communication audiovisuelle, écrite et numérique doivent faire l'objet d'une facturation. L'absence de facturation pour ces communications constitue un manque à gagner, d'autant plus que la presse d'opposition par ailleurs, rencontre des difficultés considérables pour avoir accès à la publicité.

Enfin, les patrons de presse estiment en s'appuyant sur l'article 44[326] que l'hébergeur ne devrait en aucune manière être tenu pour responsable des délits commis en matière de communication tel que cela est énoncé dans l'article 180 en ces termes : *« L'éditeur, l'imprimeur, le producteur, le distributeur, l'hébergeur ou le diffuseur sont solidairement responsables des délits commis en matière de communication »*[327].

Le constat de ces différentes irrégularités a conduit les patrons de presse à introduire un recours aux fins de faire constater l'irrégularité du Code de la

[326] *« Tout journaliste est personnellement responsable de ses écrits et des informations qu'il diffuse. Il doit s'assurer que l'information qu'il diffuse est juste et exacte et éviter d'exprimer des commentaires et des conjectures sur des faits non vérifiés. Il lui est interdit : l'insinuation malveillante ; la calomnie ; l'injure ; l'altération de documents ; la déformation des faits ; la falsification par déformation, sélection ou infidélité ; le mensonge »* : Article 44, Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

[327] Article 180, Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Communication en République Gabonaise[328].

Les patrons de presse ont entrepris d'introduire un recours par voie légale via le CNC, estimant que ce nouveau texte heurte tant dans son adoption que dans ses dispositions la liberté de la presse et qu'il viole la Constitution. Le texte a donc été mal accueilli par l'ensemble de la presse d'opposition comme en témoigne la réaction de Raïssa Oyasseko lorsque nous avons abordé cette question au cours de notre entretien :

> *« Un journaliste c'est celui qui va à la quête de l'information. Si on lui demande de donner les motivations, la raison pour laquelle il veut aller à la quête de l'information c'est qu'on est dans un terrain de paradoxes. Pour moi, rien n'a avancé, les journalistes sont plus courageux parce qu'ils ont compris qu'ils sont face à un danger mais ils essayent tant bien que mal de le surmonter »* (Cf. Annexe 8)

Pour elle, il n'y a aucune avancée en matière de presse au Gabon car le nouveau Code de la Communication vise à museler le journaliste, plutôt qu'à lui octroyer des espaces de liberté. Elle pointe surtout le manque de confidentialité de l'article 45 qui oblige le dépôt de pseudonymes auprès de l'autorité de régulation, alors que l'usage des pseudonymes est selon elle censé garantir l'anonymat des journalistes et les protéger d'éventuelles représailles.

Pour peaufiner ce recours, les patrons de presse et les représentants de divers médias se sont réunis à plusieurs reprises afin d'établir de façon collégiale les modalités de celui-ci. Des réunions qui avaient toutefois déjà débuté plus tôt au cours de l'année 2016 comme nous l'avons constaté, afin de donner naissance à l'OPAM. Dans la livraison

[328] Les médias ayant introduits le recours tels que mentionnés dans le document que nous nous sommes procurée, sont : *Échos du Nord, Le Mbandja, La Loupe, L'Aube, Nku'u Le Messager, Moutouki, Antsia, Le Temps, Le Nganga, Coopération internationale, Le Symbole, Le Verbe de Ngomo, La Lowé, Echos de Missimba, Gabon Média Times, Le Patriote, Misamu, Mibana, La Nation, Tango, Super Star, Gabonreview, Times infos, 7 Jours infos.*

numéro 381 du journal *Le Mbandja,* on peut lire à la Une, un communiqué[329] qui convoque l'ensemble des acteurs des médias à prendre part à une réunion[330] le 16 décembre au siège du journal. Ce recours, dont nous avons pu nous procurer un exemplaire de brouillon s'organise en plusieurs parties que nous allons exposer dans les paragraphes qui suivent. Celui-ci compte de trois parties. D'abord, la partie I, qui expose les préalables au recours, ensuite, la partie II qui présente l'exception d'inconstitutionnalité, et enfin, la partie III qui expose les revendications sur le fond du nouveau Code de la Communication.

9.5.1 De la recevabilité du recours

Pour être recevable, un recours doit remplir deux conditions principales, dont la qualité à agir et l'intérêt à agir. La qualité à agir désigne le droit pour le demandeur d'être entendu sur le fond de sa demande. Et dans le cas de la presse ou plus généralement des entreprises de communication écrite et audiovisuelle, cette qualité à agir s'appuie sur divers textes, puisque le recours porte sur plusieurs aspects des violations du nouveau Code de la Communication. De ces textes, il ressort que le recours peut être introduit devant le CNC, et que la Constitution reconnaît à chaque citoyen le devoir de défendre la patrie et l'obligation de protéger et respecter la Constitution, les lois et règlements de la République. L'intérêt à agir en revanche concerne l'importance

[329] *« Les patrons de presse écrite, les responsables de Gabon Presse Édition (GPE), de l'Association des Professionnels de la Presse Écrite Libre (Appel), le Collectif des éditeurs de la presse écrite libre, les animateurs de la presse en ligne ainsi que les communicateurs intéressés par la question du nouveau Code (liberticide) de la communication sont conviés à une réunion de concertation ce vendredi 16 décembre 2016 à 10 heures, au siège du journal Le Mbandja. Contact : 02 15 02 02 ; 06 06 51 13. »* (Cf. *Le Mbandja* n° 381, p.1)

[330] Il semble que plusieurs réunions ont été tenues au siège du journal *Le Mbandja*. Nous sommes arrivée à la fin de deux d'entre elles au cours de nos visites au sein de la rédaction durant le mois de février 2017. Nous sommes entrée en possession de deux listes de présence dans lesquelles les noms des représentants de chaque média sont mentionnés, ainsi que la date de la tenue de la réunion. Dans un souci de confidentialité, nous ne pouvons évidemment pas dévoiler leurs identités. Toutefois, nous avons pu constater qu'au cours des deux réunions, plus d'une dizaine de personnes représentant divers médias étaient présentes. Le 31 janvier 2016, 16 personnes étaient présentes, et le 13 décembre 2016 nous avons dénombré 11 personnes.

de l'objet du recours pour le demandeur. Celle-ci est personnelle, directe et légitime. Dans ce cas, le nouveau Code de la Communication suscite donc un intérêt personnel, direct et légitime pour les requérants qui y sont soumis, à savoir les directeurs de publications et représentants légaux des médias qui se sont organisés pour introduire ce recours collectif. Le recours est introduit auprès du CNC parce qu'il peut être saisi dans les matières relevant de sa compétence par les représentants des entreprises de communication écrite et audiovisuelle. Il peut, d'après les dispositions légales proposer aux pouvoirs publics toute réforme à caractère législatif et réglementaire qu'il juge utile.

9.5.2 Une loi inconstitutionnelle

L'exception d'inconstitutionnalité désigne la saisie de la Cour constitutionnelle sur une loi promulguée, afin de lui en soumettre les dispositions qui violent la Constitution et des droits fondamentaux dans le but de lui faire cesser tout effet. Celle-ci doit répondre dans un délai d'un mois après la saisie, et transmettre la réponse à la juridiction ou l'autorité l'ayant saisie, ainsi qu'au Président de la République et aux présidents des chambres parlementaires.

L'inconstitutionnalité constatée pour le nouveau Code de la Communication réside dans la mention de ses auteurs. En effet, seul le CNC a compétence pour élaborer le Code de la Communication, texte qu'il propose ensuite au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale sans pour autant leur en céder la paternité. Toutefois, on constate que le nouveau Code de la Communication n'obéit pas à cette procédure, ce qui le rend inconstitutionnel puisqu'il contient les mentions de ces auteurs tels que : *« Faits à Libreville le 09 août 2016 par la Président de la République, Chef de l'État, Ali Bongo Ondimba »,* suivi des noms, prénoms et titres des membres du Gouvernement qui ont participé à l'élaboration du nouveau Code de la Communication parmi lesquels : *« Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Pr. Daniel Ona Ondo ; Le Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Alain-Claude Bilie-By-Nzé ; Le Deuxième Vice-premier Ministre, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Séraphin*

Moundounga ; Le Ministre du Développement Durable, de l'Économie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective, Jean-Eudes Régis Immongault Tatangani ». Puisqu'il n'existe aucune disposition constitutionnelle attribuant à l'Exécutif la capacité de se substituer au CNC seul habileté à élaborer un Code de la Communication, celui en date du 09 août 2016 est donc frappé d'une inconstitutionnalité.

De plus, au-delà de ce premier constat quant aux producteurs du nouveau Code de la Communication, la procédure d'adoption également fait l'objet d'une inconformité, car le Code n'a pas respecté la procédure constitutionnelle pour son adoption et sa promulgation. En effet, les projets et propositions de lois qui émanent du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale doivent être discutés dans les deux Chambres du Parlement pour adoption, et plus précisément, au sein des commissions compétentes de chaque Chambre du Parlement. Ces séances du Parlement sont publiques et publiées au Journal des Débats selon les dispositions constitutionnelles et doivent avoir lieu entre le premier jour ouvrable du mois de mars, au dernier jour ouvrable du mois de juin de la même année pour la première session. En revanche, pour la seconde session, ils doivent avoir lieu du premier jour du mois de septembre, au dernier jour du mois de décembre de la même année, et les textes adoptés doivent être publiés dans les 25 jours suivant la transmission au Gouvernement. Ce délai peut être raccourci à 10 jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée Nationale, le Sénat ou le Gouvernement. Cependant, on constate que le nouveau Code de la Communication a été promulgué le 09 août 2016 selon le délai raccourci à 10 jours. Ce qui voudrait dire que ce texte a été transmis par le Parlement au Gouvernement le 31 juillet 2016 durant la vacance parlementaire. Il n'a donc pas respecté la procédure requise en vue de son adoption.

9.5.3 Les revendications portées par le recours

L'objectif poursuivi par ces revendications des patrons de presse est d'abord d'expliquer pourquoi l'inopportunité d'un nouveau Code de la Communication, ensuite

de rappeler la notion d'ordre public comme cadre de la liberté de la presse, et enfin de contester les notions de résidence et de pseudonyme telles qu'elles sont envisagées par la loi.

Le Code forme un ensemble de loi et textes réglementaires, normatifs ou juridiques. Il peut toutefois s'enrichir des différentes expériences et décisions des autorités compétentes, notamment le CNC, et être modifié par des lois afin d'en améliorer la performance lorsqu'il apparaît qu'elle comporte des incohérences, manquements ou incomplétudes. Ou bien encore, lorsqu'elle ne donne plus tout simplement satisfaction dans la mesure où le CNC n'y trouverait plus de fondement légal précis. Dans ce cas, on peut se demander comment expliquer le fait que le pouvoir Exécutif soit à l'initiative du nouveau Code de la Communication, alors qu'il n'est pas directement concerné par son application, puisque ce n'est pas lui qui constate que celui-ci n'est plus en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes aux décisions prises par le CNC. On peut encore se demander si le CNC aurait fait savoir à l'Exécutif que les sanctions qu'il prononce sont insuffisantes au regard des infractions commises, à cause des insuffisances du Code qui était jusqu'alors en vigueur.

Contrairement à ce qui a été développé précédemment sur les irrégularités du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise pointées par les patrons de presse, le recours aux fins de faire constater l'irrégularité du nouveau Code de la Communication du 09 août 2016 tant dans son adoption que dans ses dispositions, pointe surtout trois principales irrégularités.

Premièrement, ce texte viole la notion d'ordre public. S'il n'existe pas de définition à proprement parlé de l'ordre public, celui-ci peut être envisagé comme un état social de paix, de tranquillité et de sécurité, au sens où la Constitution déclare que *« La communication audiovisuelle et écrite est libre en République Gabonaise, sous réserve du respect de l'ordre public, de la liberté et de la dignité des citoyens »*[331]. Dans cette

[331] Article 94, Constitution de la République Gabonaise, Loi n°3/91 du 26 mars 1991 modifiée par les lois : n°1/94 du 18 mars 1994 ; n°18/95 du 29 septembre 1995 ; n°1/97 du 22 avril 1997 ; n°14/2000 du 11 octobre 2000 ; n°13/2003 du 19 août 2003 ; n°047/2010 du 12 janvier 2011.

perspective, on peut se demander ce que le Code entend par ordre public au regard de toutes les mentions qui en sont faites pour restreindre la liberté de la presse.

Deuxièmement, la résidence à l'étranger est considérée comme source d'instabilité juridique car elle n'est pas conforme aux dispositions du Code Civil Gabonais quant à la notion de domicile telle que définie dans ses articles 112, 113, 116 et 117[332]. En effet, l'article 16 du Code de la Communication mentionne que *« Toute personne jouissant d'une immunité de juridiction ou résidant hors du Gabon ne peut assurer les fonctions de directeur de publication, de producteur, de diffuseur ou d'auteur de manière régulière dans un organe de communication installé au Gabon »*[333]. On est alors en droit de se demander ce qu'il doit en être des médias étrangers installés au Gabon, mais dont les sièges se situent dans d'autres pays[334], et qui fonctionnement grâce à des réseaux de correspondants. D'autant plus que si le Code de la Communication pose ce qui apparaît comme une restriction à l'exercice du métier en s'appuyant sur la résidence à l'étranger, cette disposition soulève des interrogations au regard du Code Civil qui y apporte des réponses pour le moins contradictoires.

Troisièmement, la limitation des pseudonymes y est considérée comme une

---

[332] *« Le domicile de toute personne physique est au lieu où elle a, en fait, sa résidence principale. Toutefois, le Gabonais qui fixe en pays étranger sa résidence principale ne perd pas son domicile au Gabon s'il exerce hors du territoire une fonction officielle qui lui a été conférée par l'État dans un organisme international, privé ou public »* (Article 112, Code Civil).

« Lorsque la résidence principale ne peut être établie avec certitude, le domicile d'une personne est le lieu où cette personne a établi le siège principal de ses affaires et de ses intérêts » (Article 113, Code Civil).

« Toute personne qui exerce une profession a, en ce qui concerne cet exercice, un domicile professionnel. Ce domicile est au lieu où elle exerce cette profession » (Article 116, Code Civil).

« Le changement de domicile ne s'opère que par le transfert en un autre lieu, de la résidence principale ou, le cas échéant, de l'activité professionnelle principale » (Article 117, Code Civil).

[333] Article 16, Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

[334] C'est le cas notamment de l'agence de presse française *L'Agence France Presse (AFP),* de la radio panafricaine *Africa n°1*, etc.

violation intolérable et injustifiée de la liberté de la presse. Dans son article 45[335], la limitation et la déclaration des pseudonymes constitue une nouveauté dans le présent Code de la Communication. Une disposition qui vient lever l'anonymat des journalistes. En ce sens, on peut s'interroger quant au fait de savoir si cette loi ne va pas induire une autre consistant à imposer aux journalistes de révéler leurs sources en dehors des affaires pénales. Dans un pays marqué par une relative liberté et une forme d'autoritarisme, le recours au pseudonyme constitue un rempart contre la répression. Pour Alexie Tcheuyap, on utilise les pseudonymes comme un moyen de dissidence et une *modalité de paraître*. Le sujet qui a recours au pseudonyme *« devient lui-même un autre, identique et différent, déploie une altérité qui lui permet de se repositionner dans un lieu politique, culturel, historique. »* (Tcheuyap, 2005, p.104). Si l'usage des pseudonymes apparaît comme une pratique courante au Gabon, notamment au regard des éléments de notre analyse de corpus[336], le statut que l'on occupe détermine également ce choix. En effet, nous constatons que les fondateurs et/ou directeurs de publications des organes de presse étudiés, *Échos du Nord* et *Le Mbandja*, signent les articles dont ils sont les auteurs de leurs vrais noms[337]. En revanche, les journalistes, pigistes, collaborateurs ne signent pas de leurs vrais noms. Cela pourrait relever d'une pratique sécuritaire dans le contexte du Gabon, afin que ceux-ci ne soient pas inquiétés de leurs opinions, et que seuls les fondateurs et/ou directeurs de publications soient

[335] « *Tout journaliste peut user, pour signer ses articles, d'un pseudonyme. Dans ce cas, l'organe qui l'emploie est tenu de déposer ce pseudonyme auprès de l'autorité de régulation compétente. L'obligation de dépôt de pseudonyme visée à l'alinéa ci-dessus s'impose aussi au journaliste indépendant. L'usage de plus d'un pseudonyme est interdit »* : Article 45, Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

[336] Durant nos observations nous avons appris à connaître les journalistes sous leurs véritables identités. Cependant, à la lecture des journaux, nous n'avons pas su dire lesquels étaient les auteurs des divers articles puisqu'aucun nom dont nous avions préalablement pris connaissance n'y figurait. Même si par la suite, nous avons constaté que quelques-uns publiaient sur ce qui semble être leur véritable identité. Difficile à dire tout de même. Il apparaît donc que l'usage du pseudonyme est courant dans la presse d'opposition. Mais cette problématique nécessiterait des investigations plus approfondies au regard des dispositions du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise.

[337] Dans la mesure où ceux-ci sont déjà connus en raison de la publication de l'équipe de rédaction dans l'ours de chaque journal, et aussi par les autorités en tant que fondateurs d'une entreprise de communication écrite, il n'est semble-t-il plus nécessaire qu'ils aient recours aux pseudonymes puisqu'ils sont les garants des lignes éditoriales de leurs journaux.

amenés à répondre devant la loi en cas de non-respect des dispositions légales en matière de communication audiovisuelle et écrite.

9.5.4 La liberté de la presse directement menacée

À travers ce nouveau Code de la Communication c'est la liberté de la presse qui est directement menacée au Gabon. Une liberté pourtant affirmée par la Constitution[338] qui reconnaît que *« la liberté de conscience, de pensée, d'opinion, d'expression, de communication, la libre pratique de la religion, sont garanties à tous les citoyens gabonais, sous réserve du respect de l'ordre public »*[339] Alors que la Charte Nationale des Libertés du 26 juillet 1990 érige la liberté de la presse parmi les libertés fondamentales[340]. Des dispositions qui sont notamment réaffirmées par le Code de la Communication qui définit ce qu'il faut entendre par liberté de la presse :

> « La liberté de la presse est l'exercice par voie écrite, par les voies techniques audiovisuelles ou numériques de la liberté d'expression et d'opinion telle qu'elle résulte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, consacrée par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981, par la charte nationale des libertés

[338] Le Gabon adhère à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) en raison des liens historiques qui le lient à la France, celle-ci déclare dans son article 11 que *« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »* : Article 11, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789. Par ailleurs, le Gabon a ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples le 20 février 1986, et celle-ci précise dans son article 9 que *« toute personne a droit à l'information. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements » :* Article 9, Chartes Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 28 juin 1981.

[339] Article 1er – 2°, Constitution de la République Gabonaise, Loi n°3/91 du 26 mars 1991 modifiée par les lois : n°1/94 du 18 mars 1994 ; n°18/95 du 29 septembre 1995 ; n°1/97 du 22 avril 1997 ; n°14/2000 du 11 octobre 2000 ; n°13/2003 du 19 août 2003 ; n°047/2010 du 12 janvier 2011. Une disposition qui est d'ailleurs renforcée plus loin, dans l'article 94 de ladite Constitution, qui stipule que : *« la communication audiovisuelle et écrite est libre en République Gabonaise, sous réserve du respect de l'ordre public, de la liberté et de la dignité des citoyens ».*

[340] *« Les libertés fondamentales : - Liberté d'aller et venir à l'intérieur des frontières Territoriales et d'en sortir ; - Liberté de pensée, d'opinion et de croyance ; - Liberté d'association et de réunion ; - Liberté de presse »* : Article 5 – 2, Charte Nationale des Libertés du 26 juillet 1990.

de 1990 et garantie par la Constitution »[341]

Tout ce qui précède nous a permis d'appréhender le contexte dans lequel a émergé un statut des médias et du journaliste au Gabon. À travers l'examen des différents textes qui encadrent le métier et sur lesquels celui-ci s'appuie, nous pouvons donc examiner de près les incidences sur la profession.

9.6 Profession, journaliste

Il faut noter que *« pour des raisons historiques la législation gabonaise en matière de presse s'inspire très largement de la loi française du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse »*[342] (Okanga Souna, 2002, p.19). En revanche, la principale source juridique de la liberté de la presse est l'article 11 de la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789. Durant la période du parti unique, plusieurs journaux, affiliés à des partis politiques ont disparu suite à leur interdiction. La presse gabonaise va alors connaître une période sombre, puisque le monopole sera dévolu à La *Radiotélévision Gabonaise*[343], et réaffirmé à plusieurs reprises, mais également maintenu par d'autres textes[344]. Par ailleurs, la Loi n° 84/59 du 5 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion, bien que d'inspiration libérale, va introduire un moyen préventif de contrôle en imposant le dépôt légal, 12 heures avant la

[341] Article 21, Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

[342] Introduite dans les anciennes colonies, et complétées par des décrets spécifiques à chaque groupe du territoire, dont l'Afrique Équatoriale Française (AEF). D'abord, il y'a la loi n°85/50 du 5 janvier 1960 relative à la liberté de la presse et d'opinion, ensuite, l'ordonnance n°7/93 du 1er octobre 1993.

[343] Décret n° 00411/PR du 21 août 1967, portant Organisation d'une Direction de La Radiotélévision Gabonaise qui institut ce monopole étatique.

[344] Notamment le Décret n° 00735 du 11 juin 1970, portant Organisation d'une Direction de la Radiodiffusion Télévision gabonaise et modifiant le Décret n° 00411/PR du 21 août 1976 et la Loi n° 4/89 du 6 juillet 1989, fixant le régime juridique de la Radiodiffusion et de la Télévision au Gabon.

distribution du journal[345].

L'éclosion de la presse privée a entraîné l'émergence d'autres interrogations comme l'établissement d'un statut spécifique des journalistes avec l'évolution de la vie politique. Ces interrogations avaient pour corollaire de les protéger du pouvoir politique. Il n'existait pas à proprement parler une définition précise du journaliste au Gabon. C'est l'évolution de la pratique qui a conduit le législateur à élaborer une définition du journaliste professionnel, alors que celle-ci était pendant longtemps absente des textes élaborés dans le domaine de l'information et de la communication. Ces textes se contentaient selon Landry Okanga Souna (2002) d'indiquer uniquement les modalités de recrutement des journalistes. Seule était donnée la définition du journalisme selon laquelle le journaliste est une personne ayant acquis des connaissances spécifiques dans le domaine des médias, hormis de la production et de la technique.

C'est l'Ordonnance du 1er octobre 1993 relative à la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite dans son article 86 qui renseigne sur la nature de l'activité journalistiques, et la loi du 23 novembre 1995 qui vont élaborer les définitions du journaliste. La définition précise l'activité pour prétendre à la qualification de journaliste. Ainsi, il faut remplir trois conditions : exercer la profession journalistique à titre principal, effectuer un travail intellectuel, exercer la profession journalistique dans une ou plusieurs entreprises de communication. L'Ordonnance ne dit en revanche pas la forme que doit revêtir la rétribution du journaliste, mais reconnaît qu'il peut y avoir des collaborations multiples dans l'exercice du journalisme, et qu'à ce titre toutes les entreprises de communication audiovisuelles et écrites sont concernées.

La condition selon laquelle le journaliste professionnel est celui qui a reçu une

[345] *« Sous peine d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 100 000 francs, le directeur de la publication devra, douze heures avant leur mise en circulation, déposer deux exemplaires revêtus de sa signature de chaque feuille ou livraison du journal ou écrit périodique : 1) Au ministère de l'intérieur, pour la ville de Libreville ; 2) Dans les autres villes, au parquet du tribunal ou à la section du tribunal de première instance et, à défaut du tribunal de section ou de section du tribunal, à la mairie ou au bureau du chef-lieu de la circonscription administrative » :* Article 7, Loi n°84/59 du 05 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion.

formation spécialisée n'est pas posée par l'Ordonnance. Pour les journalistes professionnels employés dans le secteur public, ils sont renvoyés au régime applicable aux agents de l'État. Cette condition est énoncée par la loi n°16/95 du 23 novembre 1995 portant création, composition et fixant le statut particulier des fonctionnaires du secteur « communication » dans son article 9. Cet article énumère les conditions d'accès et de recrutement aux différentes fonctions de journalistes, à savoir : journaliste en chef, journaliste principal, journaliste-adjoint, assistant journaliste, rédacteur principal et rédacteur. Cette loi ne définit pas la notion de journaliste, mais la spécialité « journalisme » dans son article 8. Dans ce cas, le journaliste professionnel est *« la personne ayant acquis une formation spécialisée pour la recherche, la collecte, le traitement et la discussion de l'information dans une ou plusieurs entreprises de communication écrite ou audiovisuelle, ainsi que la conception, l'organisation et la mise en œuvre des travaux courants dans ce domaine »* (Okanga Souna, 2002, p.162-163). Pour les fonctionnaires, le diplôme est déterminant, mais dans le privé les employeurs ont la liberté même si l'engagement politique est encouragé.

9.6.1 Le statut du journaliste au Gabon

Pendant longtemps, il a existé un flou définitionnel et légal sur ce qu'est un journaliste (Okanga Souna, 2002). Toutefois, face aux mutations dans le champ professionnel due en partie à l'arrivée de la presse privée, le législateur a été amené à élaborer une définition du journaliste. Ainsi, alors que les premiers textes se contentaient d'indiquer les modalités de recrutement des journalistes, une première avancée s'est faite à travers une définition, non pas du journaliste, mais du journalisme selon laquelle *« c'est l'acquisition de notions spécialisées pour la conception, l'organisation, la mise en œuvre et les travaux courants dans le domaine de la presse*

écrite, parlée, visuelle »[346]. Une définition jusque-là imprécise. Ce à quoi d'autres textes[347] vont apporter des précisions. D'abord l'article 86 de l'Ordonnance fixant le régime de la Communication[348] qui précise :

> « Est considéré comme journaliste professionnel la personne physique dont l'occupation principale, régulière et rétribuée est la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation et la présentation de l'information et qui exerce cette activité dans une ou plusieurs entreprises de communication audiovisuelle ou écrite et qui en tire le principal de ses ressources »[349]

Cette activité peut être exercée au sein de différentes entreprises de communication audiovisuelle et écrite (presse, radiodiffusion, télévision, agence de presse). Toutefois, la formation apparaît comme une nécessité énoncée dans un autre texte[350] comme condition d'accès au métier. Cependant, la disposition ne semble concerner que les journalistes fonctionnaires, autrement dit, qui travaillent pour les médias publics. Une situation qui entraîne donc un vide juridique pour les entreprises de communication audiovisuelles et écrites privées, pour lesquelles les critères de recrutement sont laissés à l'appréciation de leurs dirigeants. Raison pour laquelle depuis l'éclosion de la presse privée, on retrouvait des journalistes peu formés dans les rédactions de presse, lorsqu'ils n'étaient pas journalistes de métiers (enseignants, professeurs, syndicalistes, etc.), alors que d'autres s'y engageaient plutôt en attendant de trouver mieux ailleurs (Bailly, 2001), se servant ainsi du journalisme comme un tremplin pour accéder à d'autres sphères de

[346] Décret n°859/PR/MFP du 20 août 1981 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur Information, qui précise, d'après cet auteur, dans son article 8, que le journalisme correspond à l'acquisition de notions spécialisées pour la conception, l'organisation, la mise en œuvre et les travaux courants dans le domaine de la presse écrite, parlée, visuelle.

[347] Il s'agit de l'Ordonnance n°7/93 du 1er Octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite, et de la Loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur « Communication ».

[348] Ordonnance n°7/93 du 1er octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite.

[349] Article 86, Ordonnance n°7/93 du 1er octobre 1993 relative à la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite.

[350] C'est la Loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur « Communication » dans ses articles 8 et 9.

la société, et donc saisir diverses opportunités d'emplois grâce à son carnet d'adresses. Finalement le nouveau Code de la Communication vient pallier ce vide, dans son article 66 dans lequel il énonce les conditions d'accès au métier, comme nous allons l'aborder successivement.

9.6.2 La formation porte d'accès au métier

Si les journalistes ont longtemps accédé au métier en tant qu'hommes/femmes de lettres, de militants politiques, syndicalistes, avocats, cadres administratifs, enseignants, etc., il n'en demeure pas moins qu'au fil des ans, notamment depuis la décennie 2000 – 2010, il y'a une réelle aspiration de voir la formation s'organiser et réglementer l'accès à la profession d'après des dispositions réglementaires, notamment avec l'instauration de la Loi n°12/2001 du 12 décembre 2001, portant Code de la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite en République Gabonaise, remplacée plus tard par la Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise. D'autre part, on note la présence de structures de formation, avec notamment la création du Département des Sciences de l'Information et de la Communication (DSIC), matérialisation d'un projet du Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique, soutenu par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) dans l'objectif de former aux métiers de la communication et du journalisme. Lancé officiellement le 10 janvier 2011, cette initiative tend à faire reconnaître et accepter le journalisme comme une discipline universitaire au Gabon, avec pour ambition de former des professionnels des médias. *« Le cycle de formation est ouvert aux étudiants titulaires d'une Licence ou ayant une expérience professionnelle dans le domaine de la communication pour une durée de deux années d'études »* (Sabi Djaboudi, 2017, p.122). De plus, on compte également la présence sur le territoire national et principalement dans la capitale, Libreville, d'autres structures, qui, elles aussi offrent des formations dans le secteur des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). Pour Ivan Chupin, *« les formations obéissent aujourd'hui à des contraintes diverses émanant de l'État et des ministères (Éducation*

nationale, Recherche, Culture et communication) mais également de la ''profession'' » (Chupin, 2018, p.11). Ces formations permettent donc désormais de clôturer leur espace de formation et de produire une élite spécifique au secteur de l'information et de la communication et plus particulièrement du journalisme. L'accès au journalisme reste toutefois marqué au Gabon par la « formation du le tas », malgré tout l'arsenal légal mobilisé pour encadrer le métier. Cette situation est en partie due au fait que la formation récente au journalisme est fortement marquée par des oppositions politiques, des idéologies divergentes, et des intérêts distincts de tous les acteurs en présence dans la sphère de la professionnalisation du journalisme au Gabon, celle-ci étant en grande partie désormais subordonnée à la formation. Mais, malgré l'expression du besoin en formation par un enseignement labellisé du journalisme accru en 1990 en Afrique du fait de l'augmentation des médias privés (Cabedoche, 2015) des retards subsistent malheureusement dans le cadre du Gabon.

Le DSIC que nous évoquions précédemment, ayant permis la consécration du journalisme comme discipline universitaire au Gabon a connu quelques évolutions. En effet, lors de nos investigations, nous avons constaté que le Département n'existait plus en l'état, puisqu'il a été aspiré par le Département des Sciences du Langage d'après ce qui nous a été rapporté. Ceci serait dû, d'après les rumeurs, à des détournements de fonds. Une information, qui ne nous a pas étonné, tant le Gabon est en proie à la mal gouvernance et à la gabegie financière. Cette corruption endémique a un impact sur l'Université, comme en témoigne les nombreuses grèves auxquelles elle fait face.

Au-delà de ces rumeurs sur des détournements de fonds à l'origine de la fermeture du DSIC, Arthur Sabi Djaboudi nous apprends que cette fermeture serait en fait consécutive d'une décision du Conseil rectoral du 16 septembre 2015, portant reconfiguration de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH). Ce Conseil aurait décidé de la fermeture du DSIC en invoquant l'absence d'enseignants permanents et de cycle complet. D'où son transfert au sein du Département des Sciences du Langage. Quoi qu'il en soit, il demeure des zones d'ombres autour de cette décision, d'autant plus que le Gouvernement a octroyé des bourses d'études à des étudiants issus

de la cinquantaine formée de 2011 à 2016 au DSIC[351] afin de poursuivre leurs études en vue de l'obtention d'un Doctorat en SIC, susceptibles par la suite d'intégrer l'enseignement supérieur, alors que d'autres n'ayant pas poursuivi leurs études en vue de l'obtention d'un Doctorat en SIC s'insèrent dans les structures diverses au Gabon comme journalistes, chargés de communication, attachés de presse, etc.

S'il est vrai que l'enseignement supérieur en Afrique francophone est confronté à d'importantes crises liées à l'évolution sens cesse croissante des effectifs, aux besoins matériels, financier, organisationnels et humains que cette évolution impose, comme l'affirme Alain Capo-Chichi (2014), il n'en demeure pas moins que la corruption tient une part non négligeable dans la santé de l'enseignement supérieur. La démographie des pays de l'Afrique francophone étant dans une phase de croissance importante avec une proportion croissante de jeunes en âge d'être étudiants, les défis de l'enseignement supérieur sont d'autant plus colossaux. Face à un contexte de mondialisation, les Universités doivent faire preuve de transparence dans leur gestion, quoi que dépendant financièrement des fonds publics[352]. Cette dépendance à l'égard des fonds publics entraîne un effet boule de neige au sein de l'Université au Gabon, puisque les détournements de fonds publics peuvent avoir un impact sur les dotations de l'État en direction de l'enseignement supérieur. Lorsque ce ne sont pas les personnels qui font grève, ce sont les étudiants qui montent au créneau. Par exemple, en 2018, les personnels de l'Université des Sciences de la Santé étaient en grève. Les personnels réclamaient le paiement de 2 trimestres d'activité. La grève a eu pour conséquence,

[351] Notre demande de renseignements restée sans suite, nous n'avons pas pu obtenir de chiffres récents. Toutefois, nous avons constaté que pour l'année universitaire 2018/2019, trois boursiers étaient répertoriés par l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG), dont deux étudiants en France, et un étudiant en Chine comme étant inscrits en Doctorat puisque bénéficiant d'une bourse de catégorie E : Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG). (2019). Résultats de la Commission Technique - Mise à jour du 14/03/2019. En ligne sur le site de l'ANBG, http://www.anbg.ga/index.php, consulté le 14 mars 2019.

[352] Nous faisons référence ici aux différentes universités des 21 pays de l'Afrique subsaharienne francophone (Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Niger, Rwanda, Sénégal, Togo, Djibouti, Madagascar, Mali, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée, Congo) auxquels Alain Capo-Chichi (2014) s'intéresse dans son étude.

l'arrêt des cours et la cessation des activités des laboratoires d'analyses médicales[353]. On dénombre également une grève illimitée, toujours en 2018, des personnels de l'Université Omar Bongo Ondimba (UOBO) qui demandaient le départ du recteur Marc-Louis Ropivia dont ils remettaient en cause les capacités managériales[354]. Si les principales grèves qui ont souvent frappé l'UOBO avaient comme principale revendication des raisons pécuniaires, cette fois-ci il s'agit de dénoncer les conditions de travail des personnels, et même des étudiants. En 2017 également, ces mêmes enseignants faisaient grève suite aux agressions subies par des enseignants-chercheurs en dehors des locaux de l'Université[355], alors que les étudiants quant à eux, protestaient contre l'augmentation des frais d'inscription à travers une marche pacifique[356]. Une décision qui n'a pas été accueillie sans remous par étudiants en raison du fait que depuis plusieurs années ils dénoncent les mauvaises conditions d'apprentissage. Rien ne justifiait donc cette hausse des frais d'inscription. Ces différentes situations, traduisant l'instabilité de l'Université gabonaise seraient sans doute à l'origine de son classement en 2017 par Webometrics à la 897ème place des universités africaines sur 1 520 et à la 20

[353] RFI. (2018). *Gabon : l'université des sciences de la santé bloquée par une grève du personnel.* En ligne sur le site de RFI Afrique, http://www.rfi.fr/afrique/20180125-gabon-universite-sciences-sante-bloquee-greve-personnel-arrieres-primes, consulté le 31 janvier 2019.

[354] Xinhua. (2018). *Gabon : les enseignants de la plus grande université en grève générale illimitée pour chasser le recteur.* En ligne sur le site de *@Libreville.com*, http://news.alibreville.com/h/79124.html, consulté le 31 janvier 2019.

[355] Lembet, Henriette. (2017). *Les enseignants des universités et grandes écoles en grève !* En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT)*, https://www.gabonmediatime.com/les-enseignants-des-universites-et-grandes-ecoles-en-greve/, consulté le 1er févier 2019.

[356] Selon l'Arrêté N°0010/MESRSFC datant du 09 Juin 2017, publié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche Scientifique et du Transfert des Technologies, les étudiants du cycle Licence devaient débourser 50 000 francs CFA soit environ 76,22 € au lieu des 9000 francs CFA, soit environ 13,72 €, ceux de Master, 75 000 francs CFA, soit environ 114,33 € au lieu des 20 000 francs CFA habituels, soit 30,48 €. Quant au cycle de Doctoral, l'inscription avait été fixée à 100 000 francs CFA, soit environ 152,44 €. Une décision qui a été suspendue par la Cour Constitutionnelle saisie par le président de l'Union des Mutuelles Estudiantines du Gabon (UMEG), Essanga Ayira Dave Branly, le 31 août 2017 aux fins d'annulation de cet Arrêté : Gabon Média Time. (2017). *Marche estudiantine contre l'augmentation des frais d'inscription à l'Université.* En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT)*, https://www.gabonmediatime.com/marche-estudiantine-contre-laugmentation-des-frais-dinscription-a-luniversite/, consulté le 1er février 2019. Nzé Diakité, Ladji. (2017). *Universités et grandes écoles : la Cour suspend l'arrêté portant augmentation des frais d'inscription.* En ligne sur le site de *Gabon Média Time (GMT),* https://www.gabonmediatime.com/universites-et-grandes-ecoles-la-cour-suspend-larrete-portant-augmentation-des-frais-dinscription/, consulté le 1er février 2019.

293ème place au rang mondial, sur 26 348 universités[357].

9.6.3 La carte professionnelle de presse

Le nouveau Code de la Communication précise dans son article 66 que l'exercice du métier de journaliste est conditionné par l'obtention d'une carte de presse. Mais pour obtenir cette carte de presse, il faut remplir les conditions définies par le Code pour être considéré comme un journaliste, à savoir[358] : être titulaire d'un diplôme délivré par une école supérieure de journalisme ou d'un diplôme équivalent agréé par l'État ; justifier d'une pratique continue qu'au moins 5 ans dans un média reconnu par l'État, et en tirer l'essentiel de ses revenus ; et être titulaire d'un diplôme universitaire, professionnel et justifiant d'une pratique tutorée continue auprès d'un journaliste confirmé appartenant à un média reconnu par l'État pendant au moins 5 ans. Bien que cette disposition semble constituer une avancée visant en cadrer l'accès au métier, elle demeure cependant restrictive. D'abord parce que les formations en communication au Gabon sont récentes et que de ce fait, cela réduit considérablement le nombre de postulants capables de répondre à l'exigence d'un diplôme. Il est difficile de savoir quelles structures délivrent des diplômes de journalisme ou des équivalents. La production de telles données nécessiterait une autre étude car les temps d'accessibilités sur le terrain sont longs, surtout si on n'a pas développé un important réseau de connaissances et de recommandations en tant que chercheur. D'autre part, il est rare qu'un journaliste exerce durant cinq années consécutives dans le même média,

[357] Ce classement prend en compte quatre indicateurs dont l'impact (nombre de liens hypertextes pointant vers les pages du site web) ; la présence (nombre de pages du site web contenues dans l'index de Google) ; l'ouverture (nombre de productions scientifiques indexées par Google Scholar) et l'excellence (nombre d'articles entrant dans les 10% des revues les plus citées par Scimago) : Ntoutoume, Loïc. (2017). *Webometric / UOB : 897e université africaine sur 1520.* En ligne sur le site de *Gabon Review*, https://www.gabonreview.com/blog/webometric-uob-897e-universite-africaine-1520/, consulté le 1er février 2019.

[358] Ces conditions sont énoncées dans l'article 66 du Code de la Communication, Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise, qui précise que la spécialité de journaliste est ouverte à toutes personnes qui remplit ces conditions.

notamment dans la presse privée. Il est fort possible qu'il offre ses services dans une autre structure selon les opportunités, ou bien qu'il connaisse le chômage si son média est sous le coup de suspensions. De même, en raison de la faiblesse des rémunérations des journalistes, l'activité journaliste ne peut constituer leur seule source de revenus.

Alors que l'ancien texte qui réglementait les activités de communication audiovisuelles et écrites au Gabon C'est-à-dire le Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise, précisait les modalités d'obtention de la carte professionnelle de presse[359], le Code actuellement en vigueur ne le fait pas. D'après cet ancien Code, la carte professionnelle de presse est délivrée par le Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique sur proposition d'une commission nationale de la carte professionnelle de presse, dont le projet de décret avait été rédigé en 1997/1998 (Okanga Souna, 2002)[360]. Cette carte est renouvelable chaque année. Cette commission se compose de 15 membres[361] et est dirigée par un président, un vice-président, et deux rapporteurs. Ce bureau est élu pour une durée d'un an par leurs pairs à bulletin secret. Il semble que ces dispositions soient toujours en vigueur, même si le texte a été remplacé par le nouveau Code de la Communication, qui, lui ne comporte aucune mention du processus d'attribution de la carte professionnelle de presse. Il se contente uniquement d'en donner une définition selon laquelle, la carte de presse est un *« document attestant de l'appartenance de son*

[359] Nous n'avons pas pu obtenir des données sur les titulaires de la carte de presse au Gabon ou dans la presse d'opposition. Nous ne savons donc pas quelle est le nombre de journalistes détenteurs de la carte professionnelle de presse.

[360] Celui-ci prévoyait que la commission serait composée de 16 membres, dont 8 représentants des employeurs, 8 représentants des professionnels, dont 4 de la presse publique, et 4 autres de la presse privée. Ces derniers ne pourraient être choisis que parmi ceux ayant exercé pendant au moins deux ans, au cours des cinq dernières années, et la durée du mandat des membres de la commission serait de trois ans renouvelables. Elle se réunirait deux fois par an en janvier et juillet et délivrerait trois types de cartes. D'une part la carte d'identité de journaliste professionnel, d'autre part la carte d'identité de journaliste professionnel stagiaire délivrée à ceux qui ne possèdent pas deux ans d'ancienneté ; une durée qui est réduite à un an pour les journalistes diplômés d'une école reconnue par l'État, et enfin, la carte d'identité de journaliste professionnel honoraire pour les journalistes retraités.

[361] Deux représentants du Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique, trois représentant du Conseil National de la Communication (CNC), Deux représentants des organes de communication du secteur privé, six représentants des professionnels de la communication désignés par les organisations professionnelles ou syndicales.

titulaire à un corps ou à un métier de la communication »[362]. Arthur Sabi Djaboudi (2017) abonde dans le même sens lorsqu'il aborde la question de la carte professionnelle de presse en convoquant le Code de la Communication 12 décembre 2001 issu de la Loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Écrite en République Gabonaise.

[362] Article 2, Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Conclusion du chapitre 9

Pour conclure ce dernier chapitre de notre mémoire nous pouvons affirmer que la professionnalisation du journalisme est toujours en cours dans le contexte du Gabon. En effet, les disparités en termes d'expériences, de pratiques, de rémunération, etc., qui existent sont de nature à renforcer cette situation, formant ainsi deux populations de journalistes pourtant soumises aux mêmes textes. D'une part les journalistes de la presse d'opposition, et d'autre part, les journalistes de la presse publique, de la presse privée proche du pouvoir politique. Nous nous limitons ici à la presse d'informations générales, car il apparaît d'après nos observations que les presses religieuse, magazine, sportive, économique, etc., sont confrontées à d'autres réalités auxquelles il serait tout aussi pertinent de s'intéresser. La lente professionnalisation du journaliste au Gabon relèverait d'une volonté manifeste du pouvoir politique. C'est aussi en partie pour en venir à bout que l'OPAM a été créée, espérant ainsi contribuer à faire évoluer les choses. D'ailleurs, Jonas Moulenda dans sa « Lettre » adressée aux juges constitutionnels suite aux saisines aux fins d'annulation du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise du 09 août 2016, écrit que ce Code,

> « Sape la démocratie au motif au motif de la défendre. […] Il constitue une entrave à la liberté d'informer, garantie par la Constitution. […] Avec ce nouveau Code de la Communication, l'on assiste à un glissement vers le Code Pénal d'infractions relevant traditionnellement du droit de la presse, déjà largement entamé. » (*Échos du Nord* n°377, p.1-2)

Une opinion partagée par l'ensemble des journalistes de la presse d'opposition, notamment les patrons de presse adhérents à l'OPAM. En définitive, la survie de la presse d'opposition dépendrait de la persévérance et la détermination de ses acteurs.

Conclusion PARTIE III

Cette dernière partie de notre mémoire avait pour objectif dresser un portrait sociologique de la population des journalistes de la presse d'opposition au Gabon. Et, à l'issue de tout ce qui précède nous pouvons établir des corrélations avec le discours d'informations médiatique analysé et dont les résultats ont été exposés dans les chapitres précédents. En effet, le discours de presse est mobilisé comme un répertoire d'action parce que le journal est un moyen d'expression que le pouvoir politique ne peut faire taire si l'on tient compte des enjeux sociopolitiques en cours et des exigences des instances internationales quant à l'ouverture démocratique des État africains. L'existence d'une presse d'opinion est un gage de démocratie. Et, puisque le pouvoir politique souhaite être reconnu comme étant démocratique, il ne peut ouvertement porter atteinte à la presse d'opposition. C'est pour cette raison qu'elle use des moyens légaux à sa disposition pour rendre acceptable la répression à laquelle la presse d'opposition fait face aux yeux de l'opinion, comme les répressions administrative et policière, physique et psychique, et économique. Ce sont ces réalités que les journalistes de la presse d'opposition dénoncent, et contre lesquelles ils s'engagent, postulant qu'un changement réel n'est possible qu'à travers une alternance politique. D'où le soutien affiché et assumé aux acteurs politiques de l'opposition avec qui ils partagent cet intérêt commun. L'engagement de ces journalistes sur le plan politique prend racine dans leurs trajectoires personnelles et les liens interpersonnels qu'ils entretiennent entre eux. Malgré des difficultés diverses au sein de leurs rédactions, et malgré la dangerosité que représente l'exercice de leur profession dans le contexte du Gabon, leur engagement politique et citoyen prend le pas parce que le métier reste à leurs yeux un métier passionnant et une échappatoire au chômage pour certains d'entre eux. De plus, la situation socio-économique de la presse d'opposition n'est pas de nature à susciter des vocations. Il en résulte que les rédactions de la presse d'opposition ont très peu de personnel et certains journalistes travaillent pour plusieurs organes de presse à la fois. Le verrouillage du marché publicitaire entraîne des pratiques de compromissions à travers des financements occultes. Et, la rareté des aides de l'État à la presse n'améliore

pas la situation de la presse d'opposition qui rencontre d'énormes difficultés de financement. Il faut espérer que la professionnalisation en cours du métier de journaliste apporte des changements structurels importants pour améliorer le statut du journaliste, favoriser la formation comme porte d'accès au métier, et surtout mettre en place un cadre législatif satisfaisant pour toutes les parties. Nous pensons notamment aux revendications portées par le recours du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise que nous avons évoqué précédemment.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, l'objectif de toute recherche est d'essayer de comprendre en l'interprétant l'activité sociale, et par là d'expliquer causalement son déroulement (Bethelot, 1998). Notre question de départ cherchait effectivement à établir des liens et à saisir des relations. En ce sens, chaque question de départ doit comporter trois termes, à savoir la recherche du sens, le rôle des acteurs, et la compréhension à l'œuvre dans la connaissance du social et exiger dans ce cas une méthode appropriée (Boutillier., Goguel d'Allondans., Uzunidis., & Labère, 2012). Mais, au terme de ces quelques années, notre recherche comporte tout de même des limites que nous imputons en partie à nos conditions de travail, notamment les ressources dont nous disposions, puisqu'il appartient à la communauté scientifique d'évaluer la pertinence et l'apport du présent contenu. Ainsi, cette recherche a entièrement été auto-financée grâce au concours de divers emplois étudiants et d'un prêt bancaire. Ce qui n'a pas du tout été aisé tant en termes d'organisation que d'avancement. Nous avons toutefois pu compter sur le soutien de notre entourage intime et académique, et sur une bourse de mobilité de l'Université Grenoble Alpes ayant permis de réaliser notre terrain en 2017.

Ainsi, au terme de cette étude, nous avons démontré que les journalistes de la presse d'opposition se distinguent de l'ensemble des journalistes au Gabon. Le presse d'opposition se positionne comme un entrepreneur de l'alternance politique dans l'espace public, où elle négocie continuellement son rôle dans les instances citoyenne, politique et médiatique. Notre questionnement se structure en plusieurs points. Nous avons voulu savoir les moyens d'action que la presse d'opposition met en œuvre pour définir, représenter et soutenir l'enjeu sociopolitique lié à l'opportunité d'une alternance politique ; et comment le discours d'informations médiatique pouvait constituer pour elle un répertoire d'action ; et enfin, quelles étaient les ressources financières de cette presse, capable de soutenir ses intérêts. Pour y répondre, nous avons mis en place un protocole de recherche que nous décrivons au début de notre mémoire. Il s'agissait du recours à des entretiens semi-directifs et non directifs dans le cadre d'observations non participantes, et d'une analyse du discours de presse comme méthodes de collecte des données afin de répondre à nos hypothèses de recherche tout en nous appuyant sur un cadre théorique et conceptuel que nous avons élaboré. Nous

avons ainsi puisé dans la socio-histoire, la sociologie des groupes d'intérêts, et la sociologie du journalisme en recourant par ailleurs à un concept structurant, celui d'entrepreneur de cause auquel Michel Offerlé (1998) propose d'ailleurs de substituer celui de groupe d'intérêt. Ceci nous a permis de répondre à nos hypothèses de recherche, car nous le précisions par ailleurs, notre démarche se voulait hypothético-déductive.

Notre travail s'est organisé en plusieurs chapitres, regroupés en 3 parties en raison de trois chapitres par partie. Dans une première partie, nous avons choisi de décrire plus précisément notre cadre théorique, pour mieux délimiter le cadre conceptuel de notre réflexion d'une part. Puis, d'apporter de plus amples détails sur le protocole de recherche, du fait des particularités liées au terrain investigué. Cela s'est avéré d'autant plus utile que cette description détaillée a apporté les premiers éléments permettant d'appréhender le terrain, d'où un chapitre contextualisant qui se voulait socio-historique, axé sur la presse imprimée au Gabon, afin de saisir les logiques d'émergence de ce que nous qualifions de presse d'opposition. Dans les deux autres parties, nous avons livré l'essentiel de nos résultats empiriques basés sur l'analyse du discours d'informations de la presse d'opposition, et une cartographie sociologique permettant de comprendre les pratiques professionnelles de la presse d'opposition d'une part, son modèle économique, avant de terminer par une réflexion sur le cadre institutionnel et juridique qui sous-tend l'activité journalistique au Gabon pour comprendre l'environnement général dans lequel évolue cette presse. D'autres questionnements émergent au travers des résultats auxquels nous avons abouti. Nous allons dans un premier temps revenir sur nos hypothèses de recherche pour les mettre en liens avec les principaux apports de nos investigations.

Retour sur l'HYPOTHÈSE N°1 : Dans notre première hypothèse, nous avons affirmé que la presse d'opposition évolue concomitamment à la sphère politique, qu'elle en est interdépendante puisqu'elle ne connaît de mutations que suite aux différentes conjonctures politiques qui marquent son lieu d'émergence.

S'il est apparu que la presse imprimée a évolué concomitamment à la sphère politique

depuis les indépendances, il n'en n'est pas de même pour la presse d'opposition. Comme nous l'expliquions par ailleurs, la presse d'opposition diffère de la presse de l'opposition en ce sens qu'elle n'est pas la propriété exclusive des acteurs politiques de l'opposition, contrairement à la presse de l'opposition née au lendemain de la Conférence nationale de 1990. Alors que la presse avant cette période était essentiellement une presse coloniale, puis, une presse d'État, malgré la circulation de quelques journaux clandestins, ou plutôt des feuilles d'informations, car ces journaux n'avaient pas l'apparence d'un journal au sens strict, mais plutôt celle de prospectus ou feuilles volantes (Atenga, 2007). Bien que des zones d'ombres demeurent quant à l'indépendance totale de la presse d'opposition vis-à-vis de la sphère politique, si l'on s'en tient à nos analyse et si l'on en croit le récent différend qui oppose les confrères Jonas Moulenda et Désiré Éname[363], il n'en demeure pas moins que celle-ci joue un rôle considérable dans l'espace médiatique, et plus globalement dans l'espace public à travers son discours moins enclin à encenser le pouvoir politique Bongo-PDG comme c'est le cas notamment de la presse publique et/ou de la presse privée proche du pouvoir politique (Ndong Ngoua, 1999 ; Sabi Djaboudi, 2017 & 2018 ; Atenga, 2004 & 2007). Notre analyse de la presse d'opposition qui évoluerait en parallèle à la sphère politique n'est pas satisfaisante au regard des données produites puisque nous situons son émergence au début des années 2 000. Il faudrait donc davantage s'intéresser à son

[363] En effet, Jonas Moulenda a accusé Désiré Éname sur sa page *Facebook* d'avoir pactisé avec le régime Bongo-PDG pour faire passer son journal comme étant un journal d'opposition, alors qu'il bénéficierait parallèlement de dotations financières de la part du pouvoir. Cette dotation se chiffrerait à environ 5 000 000 de francs CFA par mois depuis que Désiré Éname est en exil, soit environ 7 622,451 €, car d'après lui, celui-ci n'ayant pas le statut de réfugié politique en France, il ne peut donc pas avoir les moyens d'y vivre dans les conditions assez confortables qui sont les siennes avec les revenus issus de l'entreprise Nord Édition uniquement. Une entreprise qu'il accuse par ailleurs d'impayés à son encontre. D'autres voix se sont élevées sur le réseau socionumérique, affirmant que c'est en fait Jonas Moulenda le corrompu qui recevrait des sommes de la part du régime Bongo-PDG pour espionner le camp de l'opposition en France en se faisant lui-même passer pour un opposant farouche au pouvoir comme en témoignent les différentes publications sur sa page *Facebook* disponible à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/Journaliste2/. D'ailleurs, l'annonce de la fin d'exil de Désiré Éname serait en fait une stratégie visant à éluder toutes questions sur ses allers et retours entre la France et le Gabon avant que cela n'éveille les soupçons. Pour Jonas Moulenda, un poste de Ministre de l'Économie Numérique de la Communication et de la Poste lui a été promis, d'où son retour au Gabon avant un remaniement ministériel. Mais, le Président de la République Ali Bongo Ondimba et sa femme auraient estimé que Désiré Éname n'était pas fiable car après avoir reçu 200 000 000 de francs CFA du pouvoir soit environ 304 898,034 €, il n'aurait pas rempli sa part du contrat consistant à arrêter ses attaques contre le pouvoir dans les colonnes de son journal *Échos du Nord*.

discours sur une temporalité plus longue, ou du moins sur plusieurs échéances électorales pour comprendre ses stratégies de positionnements. Certes, *Le Mbandja* nous a affirmé avoir changé de ligne éditoriale pour basculer dans le camp du pouvoir Bongo-PDG, mais cette donnée à elle seule ne suffit pas à généraliser le comportement de la presse d'opposition.

Retour sur l'HYPOTHÈSE N°2 : Dans notre deuxième hypothèse de recherche nous avons dit que la presse d'opposition connaît des difficultés d'ordre financiers qui fragilisent son indépendance, et qui sont de nature à favoriser la précarité personnelle et professionnelle de ses journalistes, du fait des incidences de ces problèmes financiers sur l'ensemble de la structure de l'organe de presse.

La presse d'opposition représente un sous-groupe de la population des journalistes au Gabon et ne peut prétendre au même traitement que les médias publics et leurs journalistes, ou des médias privés proches du pouvoir et leurs journalistes. Ce qui explique en partie la persistance de la dialectique Majorité/Opposition dans les rapports entre la presse d'opposition et d'autres acteurs de la sphère publique, d'où, les difficultés d'accès à la publicité qui ont été évoquées par les journalistes interrogés. Pour mieux comprendre cette structuration, nous sommes donc attachée à analyser les ressources sociales : organisation de la corporation, nature de ses élites, degré d'institutionnalisation du journalisme au sein de l'appareil politico-administratif, les contacts plus ou moins étroits entre les groupes et les acteurs politico-administratifs, la capacité à s'appuyer sur un réseau d'anciens, le savoir-faire et l'expertise mobilisable, la capacité de définir de manière plus ou moins autonome son propre intérêt et les ressources financières, à savoir les moyens financiers dont dispose un groupe d'intérêt (Offerlé, 1998 ; Grossman & Saurugger, 2006).

Retour sur l'HYPOTHÈSE N°3 : Dans cette troisième et dernière hypothèse de recherche, nous avons déclaré que la presse d'opposition participe à enrichir le débat public, et de ce fait, elle représente un acteur majeur du jeu politique, économique et social qui définit, représente et soutient des enjeux sociopolitiques en publicisant les actions et discours des acteurs politiques de l'opposition et de la société civile afin créer

l'impression d'une inéluctable alternance politique dans l'opinion publique, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir d'autre voix qu'une alternance politique pour en venir à bout du régime Bongo-PDG. Pour cette presse, l'alternance politique ne peut donc être évitée.

Il apparaît au regard des résultats présentés précédemment que la presse d'opposition développe effectivement une rhétorique de l'alternance politique. De ce fait, elle représente un acteur majeur du jeu politique, économique et social qui définit, représente, et soutient des enjeux sociopolitiques. Elle développe une rhétorique de l'alternance politique à travers son discours en s'appuyant sur les logiques d'acteurs dans la sphère médiatique, notamment des acteurs de l'opposition face au régime Bongo-PDG qui revendiquent l'alternance politique. Ainsi, elle publicise leurs actions et discours et ceux de la société civile et autres personnalités soutenant l'opposition contre le pouvoir Bongo-PDG. Cependant, nous pouvons y voir aussi une volonté pour la presse d'opposition de saisir une opportunité afin de servir ses intérêts. La presse d'opposition semble persuadée qu'un changement d'administration lui permettra de défendre ses intérêts et d'atteindre ses objectifs, à savoir conquérir plus de liberté et d'indépendance à travers une professionnalisation du métier, le développement d'un modère économie viable.

Cette revue de nos hypothèses de recherche nous conduit ensuite à considérer les apports de la présente recherche, avant d'en dégager les principales perspectives et limites.

Cette recherche poursuivait plusieurs objectifs comme nous le disions en introduction. Si elle a le mérite d'apporter des connaissances plus étendues sur la presse d'opposition, notre étude la met surtout en visibilité car elle est considérée comme le « parent-pauvre » de la presse au Gabon, caractérisée par une forte instabilité (faiblesse des tirages, censure, faiblesses économiques, etc.). Ce qui a d'autant plus suscité notre intérêt d'en faire notre objet de recherche, d'où l'émergence de questionnements sur la sphère médiatique gabonaise. L'organisation de la sphère politique favorise la naissance de groupes d'intérêts, comme l'Organisation Patronale des Médias (OPAM). Les pratiques de prédation que le Gouvernement met en œuvre en vue de la

conservation du pouvoir maintiennent la presse d'opposition dans une forme d'asphyxie. Ce qui fait éclore chez elle le désir de se regrouper de façon légale pour lutter ensemble, pour défendre un intérêt commun comme en témoigne le recours introduit par l'OPAM visant à faire constater l'irrégularité du nouveau Code de la Communication en République Gabonaise.

Cependant, ce sont surtout des questionnements transversaux qui apparaissent au regard de ces résultats. Il s'agit entre autres de la possibilité de mener une analyse de discours en adoptant une posture comparative entre la presse d'opposition et la presse publique. D'ailleurs au moment de conclure notre recherche nous avons constitué un corpus des publications du journal *L'Union* durant le mois électoral d'août 2016 dans cette perspective, afin d'étayer notre questionnement sur le rôle de la presse d'opposition en tant qu'entrepreneur de cause de l'alternance politique. Cette approche pourrait en effet être valorisée dans le cadre de travaux de recherche ultérieurs. Car, même si certains chercheurs apportent déjà quelques réponses dans ce sens, l'étude de la presse n'a jamais été faite selon la dialectique Majorité/Opposition. Ensuite, il serait tout aussi pertinent de s'intéresser davantage aux premières publications de presse écrite gabonaise car très peu de données sont disponibles à ce propos comme nous avons pu le constater en adoptant une démarche socio-historique de la presse imprimée en vue de mieux cerner la pertinence de notre analyse. D'autre part, la réflexion sur la presse d'opposition peut conduire à s'interroger sur le patronat de sorte à *« réfléchir sur l'efficacité des moyens utilisés par les porte-parole et par les intéressés eux-mêmes pour faire prévaloir leurs intérêts et les formes de leur universalisation »* (Offerlé, 2009, p.123), d'où la nécessité apparente de mettre davantage la focale sur les contacts plus ou moins étroits entre les groupes et les acteurs politico-administratifs, et leur capacité à s'appuyer sur un réseau d'anciens, le savoir-faire et l'expertise mobilisable, et les ressources financières dont ils disposent.

Un écueil demeure tout de même face à la présente recherche, c'est la recomposition de la sphère politique. En effet, la prochaine échéance électorale se tiendra en 2023. Dans ce cas, il convient de porter une attention particulière aux logiques en cours dans les sphères médiatiques et politiques, car en raison d'une forte

aspiration à l'alternance politique nous sommes en droit de nous demander s'il existera toujours ce que nous qualifions de presse d'opposition si le régime Bongo-PDG venait à être mis en échec. Et si c'est le cas, comment cette presse considérée comme une presse d'opposition et un entrepreneur de l'alternance politique va-t-elle se repositionner dans l'espace médiatique et dans l'espace public ? Une question qui prend tout son sens avec la guerre qui oppose actuellement des acteurs de la presse d'opposition, notamment chez *Échos du Nord* comme nous le disions tantôt. Dans ce cas, peut-on alors parler de médias alignés concernant les médias publics et/ou privés proches du pouvoir, et de médias détourneurs en ce qui concerne la presse d'opposition, c'est-à-dire dont l'objectif est de détourner l'opinion en se faisant passer pour des médias foncièrement opposés au pouvoir et partisans de l'opposition alors qu'ils auraient des arrangements opaques et nébuleux avec le pouvoir. En effet, l'existence d'une presse d'opposition serait un gage de démocratique pour le pouvoir aux yeux des instances internationales. Est-ce alors pertinent d'opérer une analyse reposant sur la dialectique Majorité/Opposition en raison de ce qui semble apparaître comme de fortes collusions de la presse d'opposition avec les acteurs politiques de l'opposition, et peut-être aussi de la majorité ? Dans le cas où le pouvoir resterait en place, une analyse serait tout aussi pertinente pour voir les stratégies de repositionnement de la presse d'opposition.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La présente bibliographie documentaire référence les Ouvrages, Chapitres d'ouvrages, Articles scientifiques, Thèses et Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Mémoires de recherche, etc., dont les auteurs sont convoqués et/ou cités dans le présent mémoire, et ceux qui ont par ailleurs contribué à enrichir notre réflexion sans avoir été expressément cités dans le mémoire. Les Sites Internet en revanche sont régulièrement mentionnés en notes de bas de pages.

Ouvrages

Agnès, Yves. (2015). *Manuel de journalisme*. La Découverte.

Akindès, Francis. (1996). *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*. CODESRIA.

Albert, Pierre. (2002). *La presse*. Presses universitaires de France.

Aldrin, Philippe., Bargel, Lucie., Bué, Nicolas., & Pina, Christine. (2016). *Politiques de l'alternance : Sociologie des changements (de) politiques*. Éditions du Croquant.

Atenga, Thomas. (2007). *Cameroun, Gabon : La presse en sursis.* Muntu.

Attallah, Paul. (1989). *Théories de la communication : Histoire, contexte, pouvoir*. Presses de l'Université du Québec.

Augey, Dominique., Rebillard, Franck. (2009). *L'économie du journalisme*. Presses de l'Université de Laval.

Auracher, Tim. (2001). *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*. L'Harmattan.

Bardin, Laurence. (2016). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France.

Beaud, Stéphane., Weber, Florence. (2010). *Guide de l'enquête de terrain.* La Découverte.

Benhamou, Françoise. (2004). *L'économie de la culture*. La Découverte.

Berqué, Pascal. (2005). *Afrique centrale, cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*. Karthala.

Berthelot, Jean-Michel. (2000). *La sociologie française contemporaine*. De Boeck université.

Bombaron, Françoise., Cros, Edwige. (2018). *Le doctorat et sa professionnalisation*. Presses universitaires de Rouen et du Havre.

Bonnafous, Simone., Temmar, Malika. (2008). *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*. Ophrys Éditions.

Bouquillion, Philippe., Combès, Yolande. (2007). *Les industries de la culture et de la communication en mutation*. L'Harmattan.

Bourdieu, Pierre. (1982). *Ce que parler veut dire*. Fayard.

Boutillier, Sophie., Goguel d'Allondans, Alban., Uzunidis, Dimitri., Labère, Nelly. (2012). *Méthodologie de la thèse et du mémoire*. Studyrama.

Bréchon, Pierre. (2011). *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives.* Presses Universitaires de Grenoble.

Buton, François., Mariot, Nicolas. (2009). *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*. Presses universitaires de France.

Capo-Chichi, Alain. (2014). *Quelle université pour quelle Afrique ?* Multi app.

Cefaï, Daniel. (2010). *L'engagement ethnographique.* École des hautes études en sciences sociales.

Chanial, Philippe. (1992). *Les espaces publics*. Université Paris 1-Sorbonne.

Charaudeau, Patrick. (1997). *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*. Nathan.

Chupin, Ivan. (2018). *Les écoles du journalisme*. Presses universitaires de Rennes.

Chupin, Ivan., Hubé, Nicolas., Kaciaf, Nicolas. (2012). *Histoire politique et économique des médias en France*. La Découverte.

Coman, Mihai. (2003). *Pour une anthropologie des médias*. Presses Universitaires de Grenoble.

Courty, Guillaume. (2006). *Les groupes d'intérêt*. La Découverte.

Dacheux, Éric. (2008). *L'espace public*. CNRS.

Daubert, Pierre. (2009). *La presse écrite d'Afrique francophone en question : Essai nourri par l'analyse de l'essor de la presse française*. Harmattan.

De la Brosse, Renaud. (2013). *Médias et démocratie en Afrique : L'enjeu de la régulation*. Bruylant.

De La Brosse, Renaud. (1999). *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*. ANRT.

Dépelteau, François. (2010). *La démarche d'une recherche en sciences humaines : De la question de départ à la communication des résultats*. Presses Université Laval.

Di Filippo, Laurent., François, Hélène., Michel, Anthony. (2012). *La position du doctorant. Trajectoire, engagements, réflexivité*. Presses universitaires de Nancy.

Duchesne, Sophie., Haegel, Florence. (2014). *L'enquête et ses méthodes : les entretiens collectifs*. Nathan.

Eboussi Boulaga, Fabien. (2009). *Les conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre*. Karthala.

Engandja-Ngoulou, Kanel. (2012). *Industries culturelles et développement économique de l'Afrique francophone : le cas du Gabon*. L'Harmattan.

Esquenazi, Jean-Pierre. (2013). *L'écriture de l'actualité : Pour une sociologie du discours médiatique*. Presses universitaires de Grenoble.

Éveno, Patrick. (2018). *La presse*. : Presses universitaires de France/Humensis.

Faye, Mor. (2004). *Journalistes de la presse privée écrite et pouvoir politique en Afrique : L'ambiguïté de la relation victimaire*. L'Harmattan.

Faye, Mor. (2008). *Presse privée écrite en Afrique francophone : Enjeux démocratiques*. L'Harmattan.

Feyel, Gilles. (2007). *La presse en France des origines à 1944*. Ellipses.

Fillieule, Olivier., & Péchu, Cécile. (1993). *Lutter ensemble : Les théories de l'action collective*. L'Harmattan.

Frère, Marie-Soleil. (2010). *Élections et médias en Afrique centrale : Voie des urnes, voix de la paix ?* Karthala.

Frère, Marie-Soleil. (2016). *Journalismes d'Afrique*. De Boeck supérieur.

Frère, Marie-Soleil., Quantin, Patrick. (2000). *Presse et démocratie en Afrique francophone : Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*. Karthala.

Grossmann, Emiliano., Saurugger, Sabine. (2006). *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*. Armand Colin.

Guibert, Joël., Jumel, Guy. (2002). *La socio-histoire*. Armand Colin.

Habermas, Jürgen. (1993). *L'Espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise.* Payot.

Institut Panos, Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest, & Société des éditeurs de presse. (1991). *Presse francophone d'Afrique : Vers le pluralisme*. L'Harmattan.

Jacquot, Sophie. (2014). *Dictionnaire des politiques publiques.* Presses de Sciences Po.

Kombila, Thierry d'Argendieu. (2010). *Démocratie, droit de la communication et politiques publiques au Gabon de 1960 à 2010. Une expérience cinquantenaire.* Éditions Ntsame.

Laplantine, François. (1996). *La description ethnographique*. Nathan.

Legavre, Jean-Baptiste. (2014). *L'informel pour informer : Les journalistes et leurs sources*. L'Harmattan.

Lenoble-Bart, Annie., Tudesq, André-Jean. (2008). *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne : Problématiques, sources et ressources*. Karthala ; MSHA ; IFRA ; IFAS.

Maingueneau, Dominique. (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours : Problèmes et perspectives*. Hachette.

Mathien, Michel. (2003). *Économie générale des médias*. Ellipses.

Mercier, Arnaud. (2008). *La communication politique*. CNRS.

Mercier, Arnaud. (2009). *Le journalisme*. CNRS.

Metegue N'Nah, Nicolas. (2004). *Principes de l'oralistique : Méthodologie des sources orales*. Éditions Raponda-Walker.

Metegue N'Nah, Nicolas. (2006). *Histoire du Gabon : Des origines à l'aube du XXIe siècle*. L'Harmattan.

Moirand Sophie. (2007). *Les discours de la presse quotidienne : Observer, analyser, comprendre*. Presses universitaires de France.

Mucchielli, Alex. (1994). *Les méthodes qualitatives*. Paris, France : Presses universitaires de France.

Naville-Morin, Violette. (1969). *L'écriture de presse*. Mouton et Cie.

Ndombet, Wilson-André. (2009). *La transmission de l'État colonial au Gabon (1946-1966). Institutions, élites et crises*. Karthala.

Ndombet, Wilson-André. (2009). *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon : 1990-*

1993. Karthala.

Ndong Ngoua, Anaclet. (1992). *L'Union : Le quotidien national gabonais*. l'auteur.

Neveu, Érik. (2010). *Médias et protestation collective*. La Découverte.

Neveu, Érik. (2013). *Sociologie du journalisme*. La Découverte.

Nga Ndongo, Valentin. (1993). *Les médias au Cameroun. Mythes et délires d'une société en crise.* L'Harmattan.

Noiriel, Gérard. (2010). *Introduction à la socio-histoire*. La Découverte.

Offerlé, Michel. (1998). *Sociologie des groupes d'intérêt*. Montchrestien.

Offerlé, Michel. (2009). *Sociologie des organisations patronales*. La Découverte.

Olivesi, Stéphane. (2006). *Sciences de l'information et de la communication : Objets, savoirs, discipline*. Presses universitaires de Grenoble.

Olivesi, Stéphane. (2007). *Introduction à la recherche en SIC*. Presses universitaires de Grenoble.

Péan, Pierre. (2014). *Nouvelles affaires africaines : Mensonges et pillages au Gabon.* Fayard

Peretz, Henri. (2004). *Les méthodes en sociologie.* La Découverte.

Rieffel, Rémy. (2015). *Sociologie des médias*. Ellipses.

Ringoot, Roselyne. (2014). *Analyser le discours de presse*. Armand Colin.

Ringoot, Roselyne., Robert-Demontrond, Philippe. (2004). *L'analyse de discours*. Apogée.

Ringoot, Roselyne., Utard, Jean-Michel. (2006). *Le journalisme en invention : Nouvelles pratiques, nouveaux acteurs*. Presses universitaires de Rennes.

Ringoot, Roselyne., Utard, Jean-Michel. (2009). *Les genres journalistiques : Savoirs et savoir-faire*. L'Harmattan.

Ruellan, Denis. (2007). *Le journalisme ou Le professionnalisme du flou*. Presses universitaires de Grenoble.

Ruellan, Denis. (2011). *Nous, journalistes*. Presses universitaires de Grenoble.

Ruellan, Denis., Le Cam, Florence. (2017). *Émotions de journalistes*. Presses Universitaires de Grenoble.

Sabi Djaboudi, Arthur. (2017). *Les médias d'État au Gabon : Permanence et mutations*. L'Harmattan.

Sabi Djaboudi, Arthur. (2018). *Presse d'opinion et luttes politiques en Afrique francophone : Le Gabon de 1922 à 1990*. Publibook des Écrivains.

Toussaint-Desmoulins, Nadine. (2011). *L'économie des médias.* Presses Universitaires de France.

Tudesq, André.-Jean. (1999). *Les médias en Afrique*. Ellipses.

Tudesq, André-Jean. (1992). *L'Afrique noire et ses télévisions*. Anthropos ; Institut National de l'Audiovisuel ; Economica.

Tudesq, André-Jean. (1995). *Feuilles d'Afrique : Étude de la presse de l'Afrique sub-saharienne*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Chapitres d'ouvrages

Agnès, Yves. (2009). Pratiquer et transmettre les genres journalistiques. In *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire* (p. 23-33). L'Harmattan.

Boyomo Assala, Laurent-Charles. (2009). « Quand le genre paraît » : Petite sociologie du genre journalistique en Afrique. In *Les genres journalistiques : Savoirs et savoir-faire* (p. 239-249). L'Hamattan.

Buton, François. (2009). Portrait du politiste en socio-historien : La « socio-histoire » dans les sciences politiques. In *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*. Presses Universitaires de France.

Cabedoche, Bertrand. (2015). Enjeux contemporains pour l'enseignement du journalisme à partir de l'expérience des centres d'excellence en Afrique. Une contribution à la réflexion politique de l'Unesco. In *Éducation par les médias à l'éducation aux médias* (p. 293-307). L'Harmattan.

Dioh, Tidiane. (2018). Grandeur et décadence de l'empire médiatique français en Afrique. In *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : Bilans, enjeux et perspectives* (Série Sociologie, p. 25-39). L'Harmattan.

Gimbert, Christophe., Rochard, Yvon. (2009). Pratiques et limites des genres en presse de proximité. In *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire* (p. 59-82). L'Harmattan.

Makosso Kibaya, Jean Félix. (2007). McLuhan, le village planétaire et l'Afrique. In *Nouvelles approches des problématiques de communication sur l'Afrique subsaharienne. Représentations, idéologie et instrumentalisation* (p. 83-93). L'Harmattan.

Martin, Fanny. (2012). « Se former au métier de chercheur : parcours personnel et travaux de terrain ». In Di Filippo, Laurent., François, Hélène., Michel, Anthony. *La position du doctorant. Trajectoires, engagements, réflexivité* (p.51-86). Questions de communication, série actes 16 / 2012.

Mfoutou-Malanda, R. (2007). Atterrissage forcé à la Baule : La réalité plus forte que la théorie. In *Nouvelles approches des problématiques de communication sur l'Afrique subsaharienne. Représentations, idéologie et instrumentalisation* (p. 27-33). L'Harmattan.

Mfoutou-Malanda, Rivain. (2007). Atterrissage forcé à la Baule : La réalité plus forte que la théorie. In *Nouvelles approches des problématiques de communication sur l'Afrique subsaharienne. Représentations, idéologie et instrumentalisation* (p. 27-33). L'Harmattan.

Moïse, M. W.-K. (2014). Pouvoir politique et liberté de la presse au Gabon : Censure ou auto censure ? In *Les Écritures gabonaises. Histoire, thèmes et langues* (Vol. 3). Odette Maganga (ODEM).

Ndiaga, Loum., Ibrahima, Sarr. (2018). Le journaliste et le politique au Sénégal : Approche diachronique d'une relation complexe entre deux acteurs majeurs de la démocratie. In *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : Bilans, enjeux et perspectives* (Série Sociologie, p. 66-102). L'Harmattan.

Ndombet, Wilson-André. (2015). Processus électoraux, alternance et violence politique au Gabon (1990-2009). In *Processus électoraux et immobilisme politique au Gabon (1990-2009)* (p. 19-41). L'Harmattan.

Ndong Ngoua, Anaclet. (2013). Histoire de la presse imprimée au Gabon de 1957 à nos jours. In *Gabon pluriel* (p. 139-163). Odette Maganga (ODEM).

Ndong Ngoua, Anaclet. (2014). La persistance de la censure dans les médias au Gabon : Un héritage du parti unique. In *Les Écritures gabonaises. Histoire, thèmes et langues* (Vol. 3). Odette Maganga (ODEM).

Prodhomme-Allègre, Magali. (2009). La contribution des chartes rédactionnelles et/ou déontologiques à la définition du genre journalistique : L'exemple de la presse quotidienne régionale. In *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire* (p. 44-58). L'Harmattan.

Rémy, Rieffel. « Entre omission et dévoilement. L'informel dans les manuels et ouvrages journalistiques ». In Jean-Baptiste, Legavre .(2014). *L'informel pour informer : les journalistes et leurs sources.* L'Harmattan.

Ringoot, Roselyne. (2004). Discours journalistique : Analyser le discours de presse au prisme de la ligne éditoriale. In *Discours journalistique : Analyser le discours de presse au prisme de la ligne éditoriale*. Apogée.

Ringoot, Roselyne., & Utard, Jean-Michel. (2009). Le genre : Une catégorisation peu catégorique. In *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire* (p. 11-22). L'Harmattan.

Ringoot, Roselyne., Rouch, Jean-Jacques. (1999). La Dépêche du Midi : Cartographie d'une identité. In *Métiers de la sémiotique* (p. 133-139). Presses Universitaires de Limoges.

Riutort, Philippe. (2009). L'écriture d'un éditorial ou comment codifier le talent. In *Les genres journalistiques : Savoirs et savoir-faire : Vol. Riutort* (L'Hamattan, p. 37-42).

Sabi Djaboudi, Arthur. (2014). Autocensure et pauvreté de l'information dans la presse publique au Gabon. In *Les Écritures gabonaises. Histoire, thèmes et langues* (Vol. 3, p. 151-163). Odette Maganga (ODEM).

Tcheuyap, Alexie. (2018). Ouverture démocratique et vivre ensemble. Discours médiatiques sur l'ethnie au Cameroun. In *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : Bilans, enjeux et perspectives* (Série Sociologie, p. 103-127). L'Harmattan.

Articles scientifiques

Adam, Jean-Michel. (2001). Genres de la presse écrite et analyse de discours. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, *13*. http://journals.openedition.org/semen/2597

Alexandre, P. (1965). Proto-histoire du groupe beti-bulu-fang : Essai de synthèse provisoire. *Cahiers d'Études africaines*, *5*(20), 503-560. https://doi.org/10.3406/cea.1965.3049

Atenga, Thomas. (2003). Gabon : Apprendre à vivre sans pétrole. *Politique africaine*, *N° 92*(4), 117-128.

Avril, Christelle., Cartier, Marie., Serre, Delphine. (2010). Positions et trajectoires sociales des travailleurs. *Repères*, 121-181.

Bailly, Diégou. (2001). Profession : Journaliste, « en attendant »... *Les Cahiers du Journalisme*, *9*, 170-172.

Bonhomme, Julien. (2007). Anthropologue et/ou initié. L'anthropologie gabonaise à l'épreuve du Bwiti. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, *110-111*, 207-226.

Bourdieu, Pierre. (1986). L'illusion biographique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, *62*(1), 69-72. https://doi.org/10.3406/arss.1986.2317

Calvez, Marcel. (2000.). La liminalité comme cadre d'analyse du handicap. *Prevenir*, 2000, 39 (2), pp.83-89.ffhalshs-00483461f

Cefaï, Daniel. (2009). Comment se mobilise-t-on ? : L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective. *Sociologie et sociétés*, *41*(2), 245-269. Les Presses de l'Université de Montréal. https://doi.org/10.7202/039267ar

Charron, Jean. (1995). La reconnaissance du pouvoir symbolique des journalistes politiques : Une question de rhétorique. *Hermès, La Revue*, *16*, 229-240.

Charron, Jean., de Bonville, Jean. (1996). Le paradigme du journalisme de communication : Essai de définition. *Communication. Information Médias Théories*, *17*(2), 50-97. https://doi.org/10.3406/comin.1996.1778

Dakhlia Jamil, Robinet François, « Médias d'Afrique subsaharienne : histoire, pouvoirs et mémoires. Entretien avec Annie Lenoble-Bart », *Le Temps des médias*, 2016/1 (n° 26),

p. 253-265. DOI : 10.3917/tdm.026.0253. URL : https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2016-1-page-253.htm

De La Brosse, Renaud. (1999). Afrique subsaharienne transition : Des journaux nécessairement engagés. *Les Cahiers du Journalisme, 6*, 102-122.

Dubied, Anne., Lits, Marc. (1997). L'éditorial : Genre journalistique ou position discursive ? - Persée. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique, 94*, 49-61.

Faye, Mor. (2015). Bilan et perspectives de l'aide de l'état à la presse au Sénégal. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *n° 16/1*(1), 19-38.

Frère, Marie-Soleil. (2005). Médias en mutation : De l'émancipation aux nouvelles contraintes. *Politique africaine*, *N° 97*(1), 5-17.

Herman, Thierry., Jufer, Nicole. (2001). L'éditorial, « vitrine idéologique du journal » ? *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours, 13*. http://journals.openedition.org/semen/2610

Herman, Thierry., Lugrin, Gilles. (1999). La hiérarchie des rubriques : Un outil de description de la presse. *Communication & Langages*, *122*(1), 72-85. https://doi.org/10.3406/colan.1999.2967

Krieg, Alice. (2000a). Analyser le discours de presse. *Communication. Information médias théories pratiques, vol. 20/1*, 75-97. https://doi.org/10.4000/communication.6432

Krieg, Alice. (2000b). Analyser le discours de presse. Mises au point sur le « discours de presse » comme objet de recherche. *Communication. Information médias théories pratiques, vol. 20/1*, 75-97. https://doi.org/10.4000/communication.6432

Laurent Di Filippo, Anthony Michel, Hélène Francois. (2012). La position du doctorant. Trajectoires, engagements, réflexivité. *Questions de communication.* Série actes, 16, Presses universitaires de Nancy

Laval-Jeantet, Marion. (2004b). Approche thérapeutique de la prise d'iboga dans l'initiation au Bwiti vécue par les Occidentaux, Abstract. *Psychotropes*, *10*(3), 51-69. https://doi.org/10.3917/psyt.103.0051

Lits, Marc. (2003). De l'importance du genre en culture médiatique. *Belphégor : Littérature Populaire et Culture Médiatique*, *3*(1). https://DalSpace.library.dal.ca//handle/10222/47672

Luca, Nathalie. (2000). Le Défi du syncrétisme. Le travail symbolique de la religion d'Eboga (Gabon). *Archives de sciences sociales des religions*, 110, 92-93.

McCombs, M. E., & Shaw, D. L. (1972). The Agenda-Setting Function of Mass Media. The Public Opinion Quarterly, 36(2), 176–187. http://www.jstor.org/stable/2747787

Michelat, Guy. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, *16*(2), 229-247. https://doi.org/10.2307/3321036

Neveu, Érik. (1999). Médias, mouvements sociaux, espaces publics. *Réseaux*, 17(98), 17-85. URL : https://doi.org/10.3406/reso.1999.2180

Neveu, Érik. (2000). De quelques incidences des médias sur les systèmes démocratiques. *Réseaux*, *100*, 107-136.

Noëlle-Neumann Elisabeth, « La spirale du silence. Une théorie de l'opinion publique », *Hermès, La Revue*, 1989/1 (n° 4), p. 181-189. DOI : 10.4267/2042/15408. URL :

https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1989-1-page-181.htm

Pourchet, M., Coman M. (2005), Pour une anthropologie des médias. *Questions de communication*, *7*, 421-424.

Ringoot, Roselyne., Ruellan, Denis. (2006). *Pairs, sources et publics du journalisme*. 63-77.

Tcheuyap, Alexie. (2014). Écrire masqué. Des pseudonymes dans la presse camerounaise. *Politique africaine*, *N° 136*(4), 135-156.

Tétu, Jean-François. (2018). Florence Le Cam, Denis Ruellan, Émotions de journalistes. Sel et sens du métier. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. Communication, médias et sociétés, 2017, 240 pages. *Questions de communication*, *33*, 419-421.

Tudesq, André-Jean. (1996). Feuilles d'Afrique. Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne. *Tiers-Monde*, *37*, 467-468.

Vidjinnagni Adjovi, Emmanuel. (2003). Liberté de la presse et « affairisme » médiatique au Bénin. *Politique africaine*, *N° 92*(4), 157-172.

Thèses - Habilitations à diriger des recherches (HDR) - Mémoires de recherche

Atenga, Thomas. (2004). *Contrôle de la parole et conservation du pouvoir : Analyse de la répression de la presse écrite au Cameroun et au Gabon depuis 1990*. (Thèse de doctorat en Sciences Politiques). Université Panthéon-Sorbonne.

Bitond, Adrien. (2016). *Titrailles, interactions et construction d'un espace public autour*

de la presse écrite : Une analyse ethnosociologique du kiosque à journaux au Cameroun. *(*Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication), Université Grenoble Alpes.

Boutolini Mounanga, Gaëlle. (2017). *Évaluation du lexique oral en français chez des enfants de pré-primaire et du primaire* (Thèse de doctorat en Linguistique et Didactique des Langues Étrangères et maternelles), Université Grenoble Alpes.

Ndong Ngoua, Anaclet. (1999). *Vers le pluralisme de la presse en Afrique noire francophone : Le cas du Gabon* (Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication), Université Paris 2 Panthéon-Assas.

Okanga Souna, Landry. (2002). *Le statut des médias au Gabon.* (Thèse de doctorat en Droit), Université Paul Cézanne.

Ovoundaga, Marcy Delsione. (2017). *La télévision publique gabonaise et les enjeux de construction d'une communauté nationale 1963-2014* (Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication), Université Grenoble Alpes.

Rapports et travaux d'expertise

Institut africain pour la démocratie. (1998). *Médias africains et construction démocratique : Actes des séminaires du Programme « Médias en démocratie » : Cotonou (Bénin), Ouagadougou (Burkina Faso), Abidjan (Côte d'Ivoire).* Éditions « Démocraties Africaines ».

Les industries culturelles des pays du Sud : Enjeux du projet de convention internationale

sur la diversité culturelle : Rapport d'étude établi pour le compte de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et du Haut Conseil de la Francophonie. (2003). Agence intergouvernementale de la francophonie : Organisation internationale de la francophonie.

Ministère de l'Économie Numérique de la Communication et de La Poste (MENCP). (2014). *État des Lieux de la Communication au Gabon : Défis et Perspectives*. MENCP

Lois, textes officiels et législatifs

Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples du 28 juin 1981.

Code Civil de la République Gabonaise, Loi n° 15/72 du 29 juillet 1972 portant adoption de la première partie du Code Civil ; Loi n°19/89 du 30 décembre 1989 portant adoption de la deuxième partie du Code Civil.

Constitution de la République Gabonaise, Loi n°3/91 du 26 mars 1991, modifiée par les lois : n°1/94 du 18 mars 1994 ; n°18/95 du 29 septembre 1995 ; n°1/97 du 22 avril 1997 ; n°14/2000 du 11 octobre 2000 ; n°13/2003 du 19 août 2003 ; n°047/2010 du 12 janvier 2011.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Loi n°002/2003 du 07 mai 2003, instituant un régime de prévention de l'enrichissement illicite en République Gabonaise.

Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Loi n°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication.

Loi n°2/20 du 26juillet 1990 portant ratification de la Charte nationale des libertés.

Loi n°3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail, modifié par la Loi n°12/2000 du 12 octobre 2000.

Loi n°38/19 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail.

Loi n°84/59 du 05 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion.

Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 modifiée par la Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication.

Loi organique n°16/2003 du 13 octobre 2004 modifiant les dispositions de certains articles de la Loi organique n°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication.

Ordonnance n°00000012/PR/2018 du 23 février 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Ordonnance n°10/PR/2018 du 23 février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication.

Ordonnance n°7/93 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur de la communication.

TABLE DES TABLEAUX

Table des tableaux

TABLEAU 1 : ENTRETIENS MENÉS DURANT L'ANNÉE 2017 AUPRÈS DE HUIT ACTEURS DE LA PRESSE D'OPPOSITION (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 107

TABLEAU 2 : CARACTÉRISATION DES ACTEURS INTERROGÉS EN 2017 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 109

TABLEAU 3 : CORPUS EXISTANT OU MACRO CORPUS DES NUMÉROS DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 118

TABLEAU 4 : CORPUS EXISTANT OU MACRO CORPUS DES NUMÉROS DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 120

TABLEAU 5 : ENSEMBLE DU CORPUS PRESSE MOBILISÉ PAR CATÉGORIE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 121

TABLEAU 6 : LES JOURNAUX NÉS À LA SUITE DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DU 1ER MARS AU 19 AVRIL 1990 AU GABON ET LES PARTIS POLITIQUES AUXQUELS ILS ÉTAIENT AFFILIÉS (SOURCE. RECOUPAGE DES DONNÉES HISTORIQUES, GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 174

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DES NUMÉROS À 8 PAGES ET À 12 PAGES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* DANS LE MACRO CORPUS DE JOURNAUX (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 184

TABLEAU 8 : FICHE D'IDENTITÉ DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 193

TABLEAU 9 : RÉCAPITULATIF DES DESTINATAIRES DES « LETTRE » D'*ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 198

TABLEAU 10 : FICHE D'IDENTITÉ DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 209

TABLEAU 11 : RÉCAPITULATIFS DES DÉITIQUES AUXQUELS L'ÉDITORIALISTE A RECOURS CHEZ *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 224

TABLEAU 12 : MÉTAPHORES JOURNALISTIQUES (QUALIFICATIFS, SURNOMS, SOBRIQUETS…) QU'*ÉCHOS DU NORD* ATTRIBUE AUX ACTEURS POLITIQUES ET AUTRES GROUPEMENTS (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 227

TABLEAU 13 : RÉCAPITULATIF DES DÉITIQUES AUXQUELS L'ÉDITORIALISTE A RECOURS CHEZ *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 236

TABLEAU 14 : MÉTAPHORES JOURNALISTIQUES (QUALIFICATIFS, SURNOMS, SOBRIQUETS…) QUE *LE MBANDJA* ATTRIBUE AUX ACTEURS POLITIQUES ET AUTRES GROUPEMENTS (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 244

Table des tableaux

TABLEAU 15 : RÉCAPITULATIF DES DÉITIQUES AUXQUELS A RECOURS JONAS MOULENDA DANS SES « LETTRE » (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 246

TABLEAU 16 : MÉTAPHORES JOURNALISTIQUES (QUALIFICATIFS, SURNOMS, SOBRIQUETS… ATTRIBUÉS AUX ACTEURS AUXQUELLES S'ADRESSENT LES « LETTRE » (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 247

TABLEAU 17 : CATÉGORIES D'ACTEURS AUXQUELS S'ADRESSENT LES « LETTRE » DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 248

TABLEAU 18 : NOMBRE D'APPARITIONS DES PROVERBES ET CITATIONS CONVOQUÉS PLUS D'UNE FOIS DANS L'ENSEMBLE DU CORPUS DES « LETTRE » D'*ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 260

TABLEAU 19 : TABLEAU REPRÉSENTANT LE NOMBRE D'ACTION INDUITES PAR LES PROVERBES ET CITATIONS PAR CHAQUE PERSONNAGES (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 262

TABLEAU 20 : NOMBRE DE QUALIFICATIFS ET LEURS FRÉQUENCES D'ATTRIBUTION À CHAQUE DES PERSONNAGES (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 262

TABLEAU 21 : PROVERBES ET CITATIONS DE PERSONNALITÉS ILLUSTRES ET/OU CONNUES (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 264

TABLEAU 22 : LES DIFFÉRENTS MÉDIAS REPRÉSENTÉS AUX RÉUNIONS EN VUE DE LA CRÉATION DE L'ORGANISATION PATRONALE DES MÉDIAS (OPAM) (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 270

TABLEAU 23 : LES ARTICLES AUXQUELS RENVOIENT LES UNES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 284

TABLEAU 24 : NOMBRES ET POURCENTAGES D'ARTICLES PAR AUTEUR SUR LES 50 ARTICLES IDENTIFIÉS (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 285

TABLEAU 25 : LES NUMÉROS DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* DONT LES UNES RENVOIENT À PLUSIEURS ARTICLES ET LEURS PAGES (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 286

TABLEAU 26 : EXEMPLE DES RENVOIS DE LA UNE EN PAGES INTÉRIEURES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* POUR LE NUMÉRO 367 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 287

TABLEAU 27 : DESCRIPTIONS DES ILLUSTRATIONS DES UNES ET DES ARTICLES AUXQUELS ELLES RENVOIENT POUR *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 295

TABLEAU 28 : LES ARTICLES AUXQUELS RENVOIENT LES UNES DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 305

Table des tableaux

TABLEAU 29 : DESCRIPTIONS DES ILLUSTRATIONS DES UNES ET DES ARTICLES AUXQUELS ELLES RENVOIENT POUR *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 311

TABLEAU 30 : DISCOURS RELEVÉS CHEZ *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 317

TABLEAU 31 : DISCOURS RELEVÉS CHEZ *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 319

TABLEAU 32 : COMMUNIQUÉS RELEVÉS CHEZ *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 320

TABLEAU 33 : COMPTES-RENDUS RELEVÉS CHEZ *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 322

TABLEAU 34 : LES INTERVIEWS RELEVÉES POUR *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 323

TABLEAU 35 : LES REPORTAGES RELEVÉS CHEZ *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 324

TABLEAU 36 : TRIBUNES-LIBRES RELEVÉS CHEZ *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 325

TABLEAU 37 : LES ANALYSES D'ACTEURS EXTÉRIEURES AUX RÉDACTIONS D'*ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 326

TABLEAU 38 : SIGNATURES DES JOURNALISTES ET RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARTICLES PAR JOURNALISTE ET LEURS RUBRIQUES POUR *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 331

TABLEAU 39 : DÉTAILS DES PERSONNALITÉS ET COLLECTIFS DE L'OPPOSITION PUBLIÉES CHEZ *ÉCHOS DU NORD* EN FONCTION DE LEUR AFFILIATION POLITIQUE IDÉOLOGIQUE (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 339

TABLEAU 40 : DÉTAILS DES PERSONNALITÉS ET COLLECTIFS DE L'OPPOSITION PUBLIÉES CHEZ *LE MBANDJA* EN FONCTION DE LEUR AFFILIATION POLITIQUE IDÉOLOGIQUE (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 343

TABLEAU 41 : RÉCAPITULATIF DES ARTICLES ISSUS D'AUTRES MÉDIAS ET JOURNALISTES, PUBLIÉS PAR *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 347

TABLEAU 42 : NOMBRES D'OCCURRENCES DU TERME « ALTERNANCE » ET LEURS ÉNONCIATEURS CHEZ *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 352

TABLEAU 43 : NOMBRES D'OCCURRENCES DU TERME « ALTERNANCE » ET LEURS ÉNONCIATEURS CHEZ *LE MBANDJA* (SOURCE.

GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 355

TABLEAU 44 : LE PERSONNEL ET LES PRINCIPALES FONCTIONS AU SEIN DES RÉDACTIONS D'*ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* EN 2014 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 372

TABLEAU 45 : LES JOURNALISTES AU SEIN DES RÉDACTIONS DES JOURNAUX *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* EN 2017 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 373

TABLEAU 46 : CHIFFRES D'AFFAIRES MENSUELS ET ANNUELS DES JOURNAUX *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* EN 2014 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 432

TABLEAU 47 : ÉVOLUTION DU TIRAGE DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 432

TABLEAU 48 : RÉCAPITULATIF DES ANNONCES À CARACTÈRES PUBLICITAIRES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 438

TABLEAU 49 : RÉCAPITULATIF DES ANNONCES À CARACTÈRES PUBLICITAIRES DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 440

TABLEAU 50 : ESTIMATIONS DES PARTS DISTRIBUTEUR ET JOURNAUX PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TIRAGE (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 461

TABLEAU 51 : MODE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CNC JUSQU'EN 2018 ET DE LA HAC DEPUIS 2018 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 479

TABLE DES GRAPHIQUES

Table des graphiques

GRAPHIQUE 1 : NOMBRES DE JOURNAUX PARUS EN SIX MOIS (1ER JUIL-16 AU 31 DÉC-16) POUR LES JOURNAUX *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* SELON LE CORPUS PRESSE (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 134

GRAPHIQUE 2 : NOMBRES DE NUMÉROS HYPOTHÉTIQUES PARUS EN SIX MOIS (1ER JUIL-16 AU 31 DÉC-16) POUR LES JOURNAUX *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* EN RAJOUTANT LES NUMÉROS MANQUANTS AU CORPUS PRESSE (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 135

GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE PAGES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* EN FONCTION DU MOIS DE JUILLET À AOÛT 2016 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 185

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DE L'INFORMATION EN FONCTION DES RUBRIQUES SUR L'ENSEMBLE DU CORPUS PRESSE DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE)..... 186

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DE L'ACTUALITÉ EN FONCTION DES RUBRIQUES SUR L'ENSEMBLE DU CORPUS PRESSE DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 202

GRAPHIQUE 6 : PART APPROXIMATIVE DE CHAQUE CATÉGORIE D'ACTEURS AUXQUELS S'ADRESSENT LES « LETTRE » DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE)..... 248

GRAPHIQUE 7 : PART DES PROVERBES ET CITATIONS PAR PERSONNAGE DANS LES « LETTRE » (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 261

GRAPHIQUE 8 : LA PART D'ARTICLES PAR AUTEURS SUR LES 50 ARTICLES RELEVÉS (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE)..... 285

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES GENRES JOURNALISTIQUES CHEZ *ÉCHOS DU NORD* ET *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 315

GRAPHIQUE 10 : POURCENTAGE DES GENRES POUR LE JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE)..... 316

GRAPHIQUE 11 : POURCENTAGE DES GENRES POUR LE JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 318

GRAPHIQUE 12 : POURCENTAGE DU NOMBRE D'ARTICLES EN FONCTION DES SIGNATURES POUR *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 332

GRAPHIQUE 13 : POURCENTAGE DU NOMBRE D'ARTICLES EN FONCTION DES SIGNATURES POUR *LE MBANDJA* (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE). 332

Table des graphiques

GRAPHIQUE 14 : SCORE DE L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION (IPC) POUR LE GABON DE 2012 À 2017 (SOURCE. DONNÉES, TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2018)..... 454

TABLE DES IMAGES

Table des images

IMAGE 1 : LA UNE DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. *ÉCHOS DU NORD*)..... 183

IMAGE 2 : VISUELS DE QUELQUES RUBRIQUES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. ÉCHOS DU *NORD*)..... 189

IMAGE 3 : DÉCOUPAGE DE LA UNE D'UN JOURNAL. 191

IMAGE 4 : EXEMPLE D'ÉDITORIAL *ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. *ÉCHOS DU NORD*). 194

IMAGE 5 : EXEMPLE D'UNE « LETTRE » D'*ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. *ÉCHOS DU NORD*)..... 196

IMAGE 6 : BANDEAU ET MANCHETTE DU JOURNAL *LE MBANDJA* NUMÉRO 361 (SOURCE. *LE MBANDJA*). 205

IMAGE 7 : REZ-DE-CHAUSSÉE DU NUMÉRO 364 DU JOURNAL *LE MBANDJA* (1), ET L'ARTICLE AUQUEL IL RENVOIE EN PAGE 5 (2) (SOURCE. *LE MBANDJA*)..... 206

IMAGE 8 : LA UNE DU NUMÉRO 366 DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. *LE MBANDJA*). 207

IMAGE 9 : REZ-DE-CHAUSSÉE DU NUMÉRO 361 (1) ET DU NUMÉRO 370 (2) DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. *LE MBANDJA*)..... 208

IMAGE 10 : LES ÉDITORIAUX DES JOURNAUX *ÉCHOS DU NORD* (SIGNÉ PAR DÉSIRÉ ÉNAME) ET *LE MBANDJA* (SIGNÉ PAR GUY PIERRE BITEGHE) (SOURCES, *ÉCHOS DU NORD, LE MBANDJA*). 219

IMAGE 11 : IMAGES DE LA UNE ET DES RENVOIS EN PAGES INTÉRIEURES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* POUR LE NUMÉRO 367 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE)..... 288

IMAGE 12 : IMAGES DE LA UNE ET DU RENVOI EN PAGE INTÉRIEURE DU JOURNAL *LE MBANDJA* POUR LE NUMÉRO 370 (SOURCE. GRÂCE NOËLLE MBANG MENIE)..... 303

IMAGE 13 : EXEMPLES DE SIGNATURES PONCTUELLES DU JOURNAL *LE MBANDJA* (SOURCE. *LE MBANDJA*)..... 344

TABLE DES ENCADRÉS

Table des encadrés

ENCADRÉ 1 : PROPOSITION EN 12 POINTS À L'ENDROIT DES POUVOIRS PUBLICS (SOURCE. *« ÉTAT DES LIEUX DE LA COMMUNICATION AU GABON »*, MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA COMMUNICATION ET DE LA POSTE, 2014, P. 9-10). 64

ENCADRÉ 2 : COMPRENDRE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACTE DE NAISSANCE D'ALI BONGO ONDIMBA AVANT LA TENUE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 27 AOÛT 2016 (SOURCE. *ÉCHOS DU NORD, LE MBANDJA,* PIERRE PÉAN). 307

ENCADRÉ 3 : L'ARTICLE MIS EN CAUSE AYANT JUSTIFIÉ LA DESCENTE ARMÉE AU SEIN DE LA RÉDACTION D'*ÉCHOS DU NORD* (SOURCE. *ÉCHOS DU NORD* N°363, P.1). 390

ENCADRÉ 4 : EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES QUI A SUPPRIMÉ LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC). 476

ENCADRÉ 5 : LES ATTRIBUTIONS CONSTITUTIONNELLES DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC). 481

ENCADRÉ 6 : PUBLICATION *FACEBOOK* DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD* LE 4 AVRIL 2019 CONCERNANT UNE SUSPENSION DE 4 MOIS (SOURCE. *ÉCHOS DU NORD*, EN LIGNE SUR HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/EDN2014/, CONSULTÉ LE 4 AVRIL 2019). 482

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEURE DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Sciences de l'Information et de la Communication (SIC)**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Grâce Noëlle MBANG MENIE ép. VIAL

Thèse dirigée par **Roselyne RINGOOT, Professeure en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble Alpes**

préparée au sein du **Laboratoire GRESEC – Groupe de Recherche Sur les Enjeux de la Communication**
dans **l'École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines (LLSH)**

La presse d'opposition au Gabon, un entrepreneur de l'alternance politique : les cas d'*Échos du Nord* et *Le Mbandja*

Thèse soutenue publiquement le **10 mars 2022**,
devant le jury composé de :

Monsieur, Franck, BOUSQUET
Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Toulouse III Paul Sabatier, Président
Monsieur, Arnaud, MERCIER
Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris II Panthéon-Assas, Rapporteur
Monsieur, Benoît, LAFON
Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble Alpes, Examinateur
Madame, Florence, LE CAM
Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Libre de Bruxelles, Rapporteure

VOLUME II – ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *LE MBANDJA*, GUY-PIERRE BITEGHE (GPB), LE 20 MAI 2014. DURÉE. 00 HEURE 51 MINUTES. 558

ANNEXE 2 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD,* JDNE LE 06 MARS 2017 - DURÉE 00 HEURE 43 MINUTES. 560

ANNEXE 3 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DE L'ENTREPRISE NORD ÉDITION , ÉDITRICE DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD*, YA LE 06 MARS 2017 – DURÉE. 00 HEURE 18 MINUTES. 562

ANNEXE 4 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *LE MBANDJA*, RE, LE 09 MARS 2017 – DURÉE. 00 HEURE 20 MINUTES. 564

ANNEXE 5 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD,* LP, LE 23 MARS 2017 – DURÉE. 00 HEURE 52 MINUTES. 566

ANNEXE 6 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *LE MBANDJA*, GUY-PIERRE BITEGHE (GPB), LE 24 MARS 2017. DURÉE. 00 HEURE 44 MINUTES. 568

ANNEXE 7 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD*, CNB, LE 24 MARS 2017 – DURÉE. 00 HEURE 56 MINUTES. 570

ANNEXE 8 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD*, RAÏSSA OYASSEKO (RO), LE 27 MARS 2017 – DURÉE. 00 HEURE 39 MINUTES. 572

ANNEXE 9 : ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD*, DD, LE 27 MARS 2017. DURÉE. 00 HEURE 45 MINUTES. 574

ANNEXE 10 : TABLEAU DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC) DES ORGANES DE PRESSE ÉCRITE PRIVÉE AUTORISÉS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL EN 2013. 576

ANNEXE 11 : EXEMPLE DE UNE DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD.* 579

ANNEXE 12 : EXEMPLE DE UNE DU JOURNAL *LE MBANDJA.* 581

ANNEXE 13 : CORPUS D'ARTICLES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD.* 583

ANNEXE 14 : CORPUS D'ARTICLES DU JOURNAL *LE MBANDJA.* 588

Table des annexes

ANNEXE 15 : CORPUS DES ÉDITORIAUX DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD.* 592

ANNEXE 16 : CORPUS DES ÉDITORIAUX DU JOURNAL *LE MBANDJA.* 595

ANNEXE 17 : CORPUS DES UNES DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD.* 597

ANNEXE 18 : CORPUS DES UNES DU JOURNAL *LE MBANDJA.* 600

ANNEXE 19 : CORPUS DES « LETTRE » DU JOURNAL *ÉCHOS DU NORD.* 602

ANNEXE 20 : LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DES JOURNALISTES GABONAIS. 604

ANNEXE 21 : GRILLE D'ANALYSE DU CORPUS PRESSE. 607

ANNEXE 22 : LOI N° 019/2016 DU 09 AOÛT 2016 PORTANT CODE DE LA COMMUNICATION EN RÉPUBLIQUE GABONAISE. 609

ANNEXE 23 : CARTE DE L'AFRIQUE. 628

ANNEXE 24 : CARTE DU GABON. 630

ANNEXE 25 : LE RECOURS AUX PROVERBES ET CITATIONS CHEZ *ÉCHOS DU NORD.* 632

ANNEXE 26 : RÉCAPITULATIF DES OCCURRENCES DU TERME « ALTERNANCE » DANS LES CORPS DES ARTICLES DU CORPUS D'ARTICLES POUR *ÉCHOS DU NORD.* 647

ANNEXE 27 : RÉCAPITULATIF DES OCCURRENCES DU TERME « ALTERNANCE » DANS LES CORPS DES ARTICLES DU CORPUS D'ARTICLES POUR *LE MBANDJA.* 658

ANNEXE 28 : PRÉSENTATION DU SITE INTERNET D'*ÉCHOS DU NORD.* 663

ANNEXE 1 : Entretien avec un acteur du journal *Le Mbandja*, Guy-Pierre Biteghe (GPB), le 20 mai 2014. Durée. 00 heure 51 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 2 : Entretien avec un acteur du journal *Échos du Nord,* JDNE le 06 mars 2017 - Durée 00 heure 43 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 3 : Entretien avec un acteur de l'entreprise Nord Édition , éditrice du journal *Échos du Nord*, YA le 06 mars 2017 – Durée. 00 heure 18 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 4 : Entretien avec un acteur du journal *Le Mbandja*, RE, le 09 mars 2017 – Durée. 00 heure 20 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 5 : Entretien avec un acteur du journal *Échos du Nord,* LP, le 23 mars 2017 – Durée. 00 heure 52 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 6 : Entretien avec un acteur du journal *Le Mbandja*, Guy-Pierre Biteghe (GPB), le 24 mars 2017. Durée. 00 heure 44 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 7 : Entretien avec un acteur du journal *Échos du Nord*, CNB, le 24 mars 2017 – Durée. 00 heure 56 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 8 : Entretien avec un acteur du journal *Échos du Nord*, Raïssa Oyasseko (RO), le 27 mars 2017 – Durée. 00 heure 39 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 9 : Entretien avec un acteur du journal *Échos du Nord*, DD, le 27 mars 2017. Durée. 00 heure 45 minutes.

Entretien anonymisé.

ANNEXE 10 : Tableau du Conseil National de la Communication (CNC) des organes de presse écrite privée autorisés sur le territoire national en 2013.

Annexe 10 : Tableau du Conseil National de la Communication (CNC) des organes de presse écrite privée autorisés sur le territoire national en 2013.

	IDENTIFICATION	PÉRIODICITÉ	DERNIER NUMÉRO ENTRÉ
1	AUBE	Hebdomadaire	[Pas d'entrée]
2	A-Z	Bimensuel	N°126
3	AFRIQUE GABON PRESS	Trimestriel	N°37
4	AFRIQUE MAGAZINE	Mensuel	[Pas d'entrée]
5	CROISSANCE+	Mensuel	N°148
6	CORRESPONDANT	Mensuel	N°006
7	CALOTTE	Hebdomadaire	N°59
8	CROISSANCE SAINE ENVIRONNEMENT	Mensuel	N°67
9	DIALOGUE	Mensuel	N°08
10	DÉMOCRATIE	Bimensuel	N°62
11	DOUK DOUK	Mensuel	N°24
12	DIAGNOSTIC	Bimensuel	N°36
13	ÉCHOS DU NORD	Bimensuel	N°213
14	ÉZOMBOLO	Bimensuel	N°45
15	ESPÉRANCE	Bimensuel	N°101
16	ÉCHOS DE MISSIMBA	Hebdomadaire	N°28
17	ÉVÉNEMENT	Hebdomadaire	N°89
18	ESPOIR	Bimensuel	N°104
19	ÉVEIL NATIONAL	Bimensuel	N°75
20	FEMMES D'AUJOURD'HUI	Mensuel	[Pas d'entrée]
21	ÉCHOS DES CHEFFERIES	[Pas d'entré]	[Pas d'entrée]
22	GABON ÉCONOMIE	Bimensuel	N°109
23	GABON	Bimensuel	N°199
24	GABON ÉMERGENT	Bimensuel	[Pas d'entrée]
25	GABON D'ABORD	Hebdomadaire	N°110
26	GABON SPORT PLUS	Mensuel	N°81
27	GRI-GRI DE LA GRIFFE	Hebdomadaire	N°77
28	LA GRIFFE	Hebdomadaire	N°579
29	LA LOUPE	Bimensuel	N°160
30	LA LOWÉ	Hebdomadaire	N°146
31	LE MBANDJA	Hebdomadaire	N°209
32	MANAGER DE DEMAIN	[Pas d'entré]	[Pas d'entrée]
33	NKU'U LE MESSAGER	Bimensuel	N°329
34	NOUVELLE RÉPUBLIQUE	Bimensuel	N°59
35	LA NATION	Bimensuel	N°228
36	ORÉTY	Bimensuel	N°198
37	OBJECTIF	Hebdomadaire	[Pas d'entrée]
38	ON DIT QUOI	Annuel	N°26
39	PATRIOTE	Bimensuel	N°60
40	LE PEUPLE	Hebdomadaire	N°92
41	SCRIBOUILLARD	Bimensuel	N°313
42	LE SOLEIL	Hebdomadaire	N°99
43	SUPER STAR	Mensuel	N°32
44	SCARABÉE	Bimensuel	N°39
45	SYMBOLE	Mensuel	N°26
46	LE TEMPS	Bimensuel	N°404
47	TENDANCE	Bimensuel	N°70
48	TANGO	Bimensuel	N°67
49	LA UNE	Hebdomadaire	N°105

Annexe 10 : Tableau du Conseil National de la Communication (CNC) des organes de presse écrite privée autorisés sur le territoire national en 2013.

50	LA VOIX DU PEUPLE	Bimensuel	N°150
51	VERBE DE NGOMO	Bimensuel	N°06
52	INFO SPORT	Bimensuel	[Pas d'entrée]

Nous n'avons pas pu obtenir la liste réactualisée durant toute la durée de nos recherches. Il apparaît que certaines données contenues dans ce tableau ont changé comme c'est le cas pour le journal *Échos du Nord*, passé de bimensuel à un trihebdomadaire.

ANNEXE 11 : Exemple de Une du journal *Échos du Nord.*

ANNEXE 11 : Exemple de Une du journal *Échos du Nord.*

La saga congolaise de BGFIBANK s'invite au Gabon

ECHOS DU NORD

Oligarchie

Liban Soleman, « profito-situationniste » à la fortune « sans cause »

Ali Bongo tente de démoraliser le peuple

La virée du savant Rossatanga au gouvernement

Huit chiens à 2 milliards de F CFA

La hausse des cours du pétrole tombe au mauvais moment pour le Gabon

Avis de décès

Nomination d'opposants au gouvernement des putschistes

Les Gabonais doivent se concentrer sur l'alternance

LETTRE A L'APPRENTI MONARQUE ALi BONGO

Monsieur,

Suite en page 2

ANNEXE 12 : Exemple de Une du journal *Le Mbandja.*

ANNEXE 12 : Exemple de Une du journal *Le Mbandja.*

Présidentielle 2016
Le président de la CEG parle
Page 3

Bon à savoir pour demain samedi au bureau de vote
Page 4

ADG : Guy Pierre Biteghe

Directeur de la Publication : G. P. Biteghe

Le Mbandja

le_mbandja@yahoo.fr Tél 06.06.51.13 - 07.85.22.09

"Si tu es neutre en situations d'injustices, tu as choisi le parti de l'oppresseur"
Desmond Tutu

LE MBANDJA est disponible en vente sur www.gabonkiosque.com KIOSQUE

Bi-hebdomadaire indépendant d'informations générales -10e année - N° 365 du Vend 26 Août 2016 - Prix : 600 FCFA

Présidentielle 2016

Votons Jean Ping
Page 3

Jean Ping Président

www.jeanping.org

Meeting de soutien à Ping à Paris
« Demain doit s'écrire avec vous ! Demain doit s'écrire avec Ping ! »
Page 7

Interview de Khalid Tinasti au journal *l'Express*
"Pour Ali Bongo, les ralliements à Jean Ping sont un vrai coup dur"
Page 8

Communique
Grand meeting de cloture du candidat Jean Ping aujourd'hui à 14 heures au boulevard Bessieux.
Venez nombreux !

ANNEXE 13 : Corpus d'articles du journal *Échos du Nord.*

Annexe 13 : Corpus d'articles du journal *Échos du Nord.*

NUMÉRO(S)	TITRE(S)	PAGE(S)	AUTEUR(S)	RUBRIQUE(S)	SURTITRES(S)
345	« Monsieur Ali Bongo Ondimba sera destitué avant la fin de son mandat et rien n'y fera »	8	(Propos recueillis par) SBM	Politique	Interview exclusive du président de l'Union sacré pour la patrie
346	Le Haut-Ogooué lâche définitivement BOA	8	(Par) RF	Politique	Présidentielle 2016
	Carton rouge à René Aboghe Ella	9	(Par) Prince Villa	Politique	Déclaration des jeunes de l'Union nationale
350	Allocution de Casimir Oye Mba	5	Casimir Oye Mba	Politique	Présidentielle 2016
351	Lettre à tous les Gabonais !	3	Guy Nzoumba Ndama Casimir Oye Mba Jean Ping	Politique	
	Le Sud organise la chute de BOA	6	(Par) Prince Villa	Politique	
	Dernière ligne droite ?	7	(Par) Stephen Jean Landry	Politique	
	La diaspora de France unie pour le sacre de Jean Ping	10	(Par) GL	Politique	Présidentielle 2016
Hors-Série n°05	C'est foutu, il est mort…	7	(Par) Stephen Jean Landry	Politique	Plans A et B de sa petite majesté à l'eau
	« C'est certain, tout plaide en faveur de Jean Ping ! »	8 & 9	(Propos recueillis par) Sophie Beuve Méry et Aria Starck	Politique	Interview exclusive d'Alexandre Barro Chambrier
	« Si Ali Bongo faisait un test ADN, je suis sûre qu'on trouverait dans son génotype un gène unique au monde, celui de la fraude exacerbée »	9	Interview de Laurence Ndong. Journaliste non mentionné	Politique	Trois questions au Dr Laurence Ndong
	Déclaration des universitaires	10	Collectif 21	Politique	
Hors-Série n°06	Communiqué du Club 90 pour une alternance démocratique	2	(Par) Noël Bertrand Boundzanga	Actualités	
	Consignes pour le vote samedi	5		Politique	
	L'étincelle historique de samedi	7	(Par) Stephen Jean Landry	Politique	
	Le moment est venu !	12	Jean Ping	Politique	
352	Le Parti socialiste et plusieurs députés français félicitent Jean Ping	4	(Par) Arthur Page	Politique	
	Pierre Claver Maganga Moussavou sort du scrutin en homme d'État	6	(Par) Jean Michel Sylvain	Politique	

	À Paris l'ambassade du Gabon a été le théâtre de scènes de violences samedi soir alors que les Gabonais de la diaspora étaient eux aussi appelés aux urnes, lors du scrutin décisif après cinquante ans de règne du clan Bongo	10	(Par) Maria Malgardis	Politique	
353	La voie de la Cour constitutionnelle est inopérante	7 & 10	(Par) Grégoire Biyogo	Politique	
	Communiqué de presse de l'Association des Altogovéens pour l'Alternance	9	Michel Ongoundou Loundah	Politique	
354	Tous les chemins mènent à Paris	7	(Par) Stephen Jean Landry	Politique	Habemus novum praesidentem ?
Hors-Série n°07	Anges Kévin Nzigou* : « La Cour constitutionnelle gabonaise est hors la loi »	6	(Propos recueillis par) Viviane Forson, *Le Point Afrique*	Politique	
	Lettre ouverte à Madame Marie-Madeleine Mborantsuo Présidente de la Cour constitutionnelle de la République Gabonaise	7	Communauté des gabonais du Canada pour l'Alternance et le refus du coup d'État Électoral (CARCEE)	Politique	
355	Le jour où les militaires vont fraterniser avec les manifestants	3	(Par) Mihindou Bissielou	Politique	Crise post-électorale
	Lettre ouverte à Sa Sainteté le Pape François	10	La Communauté des ressortissants gabonais Installés en France	Politique	
Hors-Série n°08	« Les juges constitutionnels sont placés chacun devant sa conscience et seule cette conscience les amènera à rester fidèles à la vérité des urnes et à rendre justice au sang déjà versé par des Gabonais »	8	(Propos recueillis par) Sophie Beuve Méry	Politique	Contentieux électoral/Interview exclusive d'Anaclet Bissielo
	Déclaration du Rassemblement Héritage & Modernité	12	Héritage et Modernité	Politique	
356	Coup d'État électoral 2016	2	(Entretien conduit par) Anthony Lattier, *RFI* samedi 24 sept. 2016	Actualités	
	Déclaration	5	Jean Ping	Politique	
358	Gabon, une leçon de résistance	3	(Par) Yves Michalon* Publié le 11/10/2016 *Le Point Afrique*	Politique	Lu pour vous
	L'Afrique des peuples viendra à bout du syndicat des chefs d'État	4	(Par) Marie Baya	Politique	
	Résistance	7	(Par) Stéphen Jean Landry	Politique	

359	Ali Bongo, grand prédateur de la liberté de la presse	4	(Par) Jonas Moulenda	Politique	Médias
361	Le collectif des Gabonais de Lyon dénonce les violences et le coup d'État militaro-constitutionnel exécutés par Ali Bongo	8	Collectif des Gabonais de Lyon	Politique	
363	Pour le respect de la Constitution	6	(Par) Anges Kevin Nzigou	Politique	Élections législatives 2016
366	Soyons réalistes ! Exigeons l'impossible ! (Che Guevara)	5	(Par) Stéphen Jean Landry	Politique	
367	Dialogue ET débongoïsation	5	(Par) Stéphen Jean Landry	Politique	Dialogue. Rente. Élections. Système-Bongo
368	Activisme ou devoir civique ?	5	(Par) Collectif « Pouvoir Au Peuple » du Gabon	Politique	Libre propos
369	Les « maladresses » de Cam-la-Classe font de lui un allié d'Ali Bongo	3	(Par) Freeman Moutou	Politique	
371	Déclaration de l'Alliance Démocratique et Républicaine. Notre idéal, Construire	4	Alliance Démocratique et Républicaine	Politique	
372	L'aphonie septennale d'Ali Bongo et son soudain besoin de dialogue national	6	(Par) Cédrin Mounziégou d'*Infos241.com*	Politique	
374	Mborantsuo cherche désespérément protection civile à Lourdes	4	(Par) Jonas Moulenda	Politique	Violences post-électorales
377	Et si par extraordinaire… !	4		Politique	
	Trahisons et faux débats	5	Stephen Jean Landry	Politique	
378	Ali Bongo, grand prédateur de la liberté de la presse	4	(Par) Jonas Moulenda	Politique	Médias
379	La révolution jaune est possible au Gabon	5	Stephen Jean Landry	Politique	
380	Les assises s'ouvrent le 18 décembre prochain	3	(Par) Jean Michel Sylvain	Politique	Dialogue national pour l'alternance
	Non au coup de force systématique !	3 & 4	Charles R. M'BA Ancien ministre, ancien sénateur.	Politique	
381	Déclaration de son Excellence Jean Ping à l'issue de la publication du Rapport de l'Union Européenne sur l'élection présidentielle du 27 août 2016	4	Jean Ping	Politique	
382	Mais encore ??!!	4	Collectif Gabon Démocratie	Politique	Rapport des observateurs de l'UE sur la présidentielle 2016
	Non ! Elles ne sont pas nationales !	4 & 6		Politique	
	Le boycott doit être massif	6	(Par) Freeman Moutou	Société	

383	Une semaine pour poser les fondements de la Nouvelle République	3	(Par) JMS	Politique	Dialogue national pour l'alternance
	Une ouverture pleine de spiritualité	3	(Par) Sophie Beuve Mery	Politique	
	Plein succès aux travaux !	5	Stephen Jean Landry	Politique	Dialogue national pour l'alternance
	Le dialogue national pour l'alternance en images	8		Politique	
384	*« Toutes les options sont sur la table »*	3	(Par) Jean Michel Sylvain	Politique	Dialogue national pour l'alternance
	« ... Tout peut arriver, à n'importe quel moment »	3	(Par) Pierre Durand	Politique	
	Le chaos à nos portes	5	Stephen Jean Landry	Politique	
	Discours d'ouverture de Jean Ping	6 & 8	Jean Ping	Politique	
385	Tous au meeting de la libération	3	(Par) SYA	Politique	Pour le respect du verdict des urnes à la présidentielle 2016
	Le piège des dirigeants illégitimes se referme sur la junte	3	(Par) Florent Derede	Politique	
	Franchement !	4	Collectif Gabon Démocratie	Politique	Lambert-Noëlle Matha et l'ordre public
	« Le tyran ne tire son pouvoir de nuisance que des faiblesses de notre résistance »	5	Stephen Jean Landry	Politique	Les carnets de la Résistance
386	Jean Ping annonce *« le calme qui précède la tempête »*	3	(Par) Arthur Page	Politique	Fin du Dialogue national pour l'alternance
	Bientôt la prestation de serment du Chef de l'État Jean Ping	4	(Par) Dr Bellarmin Moutsinga, porte-parole de Jean Ping	Politique	
	Il n'est pas encore trop tard pour rejoindre la barque de l'alternance	4	(Par) Freeman Moutou	Politique	Petites leçons de l'interview de Hervé Patrick Opiangah
	Discours de clôture de Jean Ping	6 & 8	Jean Ping	Politique	
387	Ali Bongo : un tyran aux pieds d'argile	5	Stephen Jean Landry	Politique	Les carnets de la Résistance
388	2017 sera l'année de Ping	3	(Par) Jean Michel Sylvain	Politique	

ANNEXE 14 : Corpus d'articles du journal *Le Mbandja.*

Annexe 14 : Corpus d'articles du journal *Le Mbandja.*

NUMÉRO(S)	TITRE(S)	PAGE(S)	RUBRIQUE(S)	AUTEURS(S)	SURTITRES(S)
359	Appel à la candidature unique de l'opposition gabonaise	4	Au grand village	(Par) Justin Mbatchi	Collectif des femmes qui soutiennent Jean Ping
	Tout le monde le savait	5	Ngoughè	(Par) MK	Ali, candidat naturel du système Bongo
	Le Dr Édouard Engohang Allogho succède à Pierre Amoughe Mba	6	Au grand village	(Par) Odette Melighe	Convention sur la restructuration et la consolidation de l'UPL
	Discours du nouveau de circonstance du nouveau président de l'UPL[364]	6 & 7	Au grand village	Dr Édouard Engohang Allogho	
360	Guy Nzouba Ndama explique sa vision aux Lambarénéens	7	Dans Le Mbandja	Texte et photos : Esaïe Ndiloroum	Département de l'Ogooué et des lacs/Lambaréné
	Le point de vue du candidat Raymond Ndong Sima	7	Dans Le Mbandja	Raymond Ndong Sima	À propos de la multitude des candidatures à l'élection présidentielle de 2016
361	Réalité ou chimère ?	5	Ngoughè	MK	La Candidature unique
362	Guy Nzouba Ndama prêt pour la campagne !	7	Dans Le Mbandja	Mhyss Abeng	
363	L'heure de l'alternance politique est en marche	2	Dans Le Mbandja	El Bombeur	Volonté de changement au Gabon
	Une candidature unique pour dégager l'imposteur	2	Dans Le Mbandja	El Bombeur	L'appel du peuple gabonais
	« La Candidature unique est nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante »	7	Dans Le Mbandja	Casimir Oye Mba	Présidentielle 2016 – Allocution de Casimir Oye Mba Libreville, le 16 août 2016
364	Lettre ouverte au peuple gabonais	4	Au grand village	Guy Nzouba Ndama, Casimir Oye Mba, Jean Ping	
365	Électeurs gabonais, aux urnes pour sanctionner le couple Ali-Accrombessi	2	Dans Le Mbandja	Odette Melighe	Élection présidentielle 2016
	Communiqué du Club 90	6	Au grand village	Le président du Club 90, Noël Bertrand Boundzanga	

[364] UPL pour Union pour le Progrès et la Liberté. Par ailleurs, nous pensons qu'il s'agit d'une coquille qui s'est glissée dans la maquette du journal qui a été imprimé. Ainsi ? au lieu de lire « Discours du nouveau de circonstance du nouveau président de l'UPL », il faut plutôt lire « Discours de circonstance du nouveau président de l'UPL ».

	« Demain doit s'écrire avec vous ! Demain doit s'écrire avec Ping ! »	7	Dans Le Mbandja	Sylvie Mengue m'Eya'a, Conseillère spéciale du président Guy Nzouba Ndama, Présidente du conseil exécutif du Mouvement civique du Gabon, Présidente du Mouvement civique des femmes	Meeting de soutien à Ping à Paris
366	L'annonce des résultats officiels va-t-elle créer les tensions ?	5	Ngoughè	El Bomber	Présidentielle 2016
367	Les Gabonais appellent à l'intervention de la communauté internationale	4	Au grand village	Jacky Mondjo	Crise post-électorale au Gabon
	Démanteler l'intox médiatique d'Ali et ses soutiens	6	Au grand village	René Ndemezo'Obiang, Barro Chambrier	Conférence de presse des soutiens de Jean Ping
368	Solidarité internationale oblige !	5	Ngoughè	MK	Contentieux post-électoral
	La Cour constitutionnelle dans l'œil du cyclone	6	Au grand village	Jacky Mondjo	Crise post-électorale
369	« Comment sortir de la crise ? »	6	Tribune libre	Noël B. Boundzanga, Universitaire/Président du Club 90	
	L'UA demande à assister la Cour constitutionnelle	5	Ngoughè	Mouk	Présidentielle 2016/Crise post-électorale au Gabon
370	Marie-Madeleine Mborantsouo joue avec le feu	3	Ngondzè	Jacky Mondjo	Présidentielle du 27 août 2016/Contentieux électoral
	C'est le temps	5	Ngoughè	Jacky Mondjo	Présidentielle du 27 août 2016/Contentieux électoral
371	Résolution 2277 du Conseil de sécurité de l'ONU	5	Ngoughè	MK	République Démocratique du Congo (RDC)
	L'abbé Dimitri Ayatebe Éname charge Ali Bongo	8			La véhémente homélie d'un prêtre catholique
372	La faillite démocratique	4	Au grand village	Guy Pierre Afane Ayare	
373	Dialogue ou repas des vampires ?	2	Dans le Mbandja	Marcel Djabio	

	Un marché de dupes ?	5	Ngoughè		Dialogue politique en République démocratique du Condo (RDC)
	Déclaration des filles et fils de la province de la Nyanga au lendemain de l'élection présidentielle du 27 août 2016	6	Au grand village	Bakita-Moussavou, Porte-parole	
	Les sicaires du régime cherchent des bricoles à l'abbé Dimitri Ayatebe Éname	7	Dans Le Mbandja	Odette Melighe	Église catholique/État-Ali Bongo, rien ne va plus
381	« Le Gabon, une démocratie meurtrière »	3	Ngondzè	Entretien réalisé par Guy Pierre Afane Ayare	Interview de Noël Bertrand Boundzanga
	Calendrier du dialogue national pour l'alternance	4	Au grand village	Jean Gaspard Ntoutoume Ayi	Communication du porte-parole de Jean Ping

ANNEXE 15 : Corpus des éditoriaux du journal *Échos du Nord.*

Numéro (s)	Titre (s)	Auteur (s)/Journaliste (s)
345	Atteinte à la démocratie	Désiré Éname
346	Aboghe Ella doit dégager sous huitaine	Désiré Éname
350	De la candidature unique, parlons-en !	Désiré Éname
351	À ceux qui savent lire entre les lignes…	Désiré Éname
Hors-Série 05	Que la communauté internationale prenne garde !	Désiré Éname
Hors-Série 06	Pour quoi Bongo Ondimba Ali doit être extirpé du pouvoir	Désiré Éname
352	BOA et ses faucons désormais isolés	Désiré Éname
353	Que la communauté internationale reste constante !	Désiré Éname
354	Les erreurs du passé instruisent le présent… et l'avenir	Désiré Éname
Hors-Série 07	Hollande : le jeu d'ombre et de lumière ?	Désiré Éname
355	Qui menace la paix ? Qui crée la division ? Qui fonde le tribalisme ?	Désiré Éname
Hors-Série 08	Bon vent, Monsieur Hollande !	Désiré Éname
356	Le diable s'habille en toge rouge	Désiré Éname
358	Inéluctablement, Jean Ping récupérera son fauteuil	Désiré Éname
359	Le dilatoire	Désiré Éname
361	Ces politicards qui nous prennent pour des C…	Désiré Éname
363	Monsieur Mohammed VI, le Gabon n'est pas une province du Maroc	Désiré Éname
366	La vérité finira par triompher	Désiré Éname
367	Amine Ouazzani Touhami : notre Che !	Désiré Éname
368	La vérité, le peuple l'attend	Désiré Éname
369	Qu'Oye Mba devienne enfin un homme politique !	Désiré Éname
371[365]	Bienvenu au club des persona non gratta	Désiré Éname
372	L'objectif fondamental	Désiré Éname
374	Jusqu'au bout…	Désiré Éname
377	Le tout répressif	Désiré Éname
378	Le dilatoire	Désiré Éname
379	100 jours de résistance	Désiré Éname
380	À la mémoire d'un résistant	Désiré Éname
381	BOA a-t-il été élu frauduleusement ? Oui !	Désiré Éname
382	Le rapport qui noie Manuel Valls	Désiré Éname
383	Le dialogue des recommandations… ou de l'action ?	Désiré Éname

[365] Le n° 371 ne contient que des affiches qui ont circulé sur internet. On en attribue la paternité au mouvement de la « Résistance jaune » en raison de la présence du hastag #jedénonce241 qui est un activiste gabonais. Sur la première photographie sur laquelle on peut voir Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle, on peut lire : *« A criminal in Washington Marie-Madeleine Mborantsuo »,* et en dessous de l'image *« Citizens of the USA, you have in your country a woman who legalized children murders and who is linked to dictator Ali Bongo of Gabon »,* suivi du hastag #jedénonce241.

Sur la deuxième photographie en revanche, apparaît Landry Amiang Washington, un activiste gabono-américain emprisonné au Gabon depuis le 16 août 2016. Il a été arrêté à sa descente d'avion par les éléments des services spéciaux. Il est encore détenu jusqu'à ce jour, et serait accusé d'outrage au Président de la République et incitation à la révolte. Sur son image on peut lire les messages suivants : « Libérons Landry », « Le diabète a horreur de la carence. Bougeons-nous ! Avant qu'il ne soit trop tard ».

384	Matha, en quête de légalité et de légitimité	Désiré Éname
385	*« Ne l'oubliez jamais… »*	Désiré Éname
386	Qui sont les *« maîtres et complices »* de BOA ?	Désiré Éname
387	*« Les forces obscures » contre « les langues »*	Désiré Éname
388	Vous ne sauriez oublier !	Désiré Éname

ANNEXE 16 : Corpus des éditoriaux du journal *Le Mbandja.*

Annexe 16 : Corpus des éditoriaux du journal *Le Mbandja.*

Numéro (s)	**Titre (s)**	**Auteur (s)**
359	Corruption à la Cour constitutionnelle : le coup fumant d'*Échos du Nord*	Guy Pierre Biteghe
360	Rien que de la détermination !	Guy Pierre Biteghe
361	Peut-on destituer le monstre par une insurrection ?	Guy Pierre Biteghe
362	« Port-Gentil souffre, je le sais et je le sens »	Guy Pierre Biteghe
363	Ils sont rentrés dans l'histoire	Guy Pierre Biteghe
364	Le délinquant menteur de l'émergence	Guy Pierre Biteghe
365	Sagesse	Guy Pierre Biteghe
366	Ali Bongo à pile ou face ?	Guy Pierre Biteghe
367	Ali Bongo joue avec les testicules de son « père »	Guy Pierre Biteghe
368	Ali veut-il jouer sur le fait accompli ?	Guy Pierre Biteghe
369	Quoi qu'il arrive, gardons la foi !	Guy Pierre Biteghe
370	RÉSISTER	La Rédaction
371	Le précaire retour	Guy Pierre Biteghe
372	Crise post-électorale au Gabon : comment allons-nous en sortir ?	Guy Pierre Biteghe
373	L'impasse !	Guy Pierre Biteghe
381	Souveraineté, quelle souveraineté ?	Guy Pierre Biteghe

ANNEXE 17 : Corpus des Unes du journal *Échos du Nord.*

Annexe 17 : Corpus des Unes du journal *Échos du Nord.*

NUMÉRO (S)	SURTITRE (S)	TITRE (S)
345		Ali Bongo é miwa (c'est fini)
346	Cenap	René Aboghe Ella doit être dégagé
350	Présidentielle 2016 :	C'est Ping !
351	Présidentielle 2016	La fraude d'Ali Bongo à nu
HS 05	Fraude électorale	Les sicaires de BOA à l'œuvre
HS 06	27 août 2016	C'est lui !
352	Présidentielle	Jean Ping « c'est dosé »
353	Crise post-électorale	Massacre à ciel ouvert
354	Contentieux électoral	La paix dépend de Mborantsuo
HS 07	Contentieux électoral	Comment Mborantsuo veut tricher
355	Contentieux électoral	Séraphin Moundougna cloue la Cour au pilori
HS 08	Crise Post-électorale	Collusion entre Bolloré, Sarkozy et Mohamed VI pour tenter de sauver BOA … Que fera Hollande ?
356	Présidentielle 2016	« Je ne reculerai pas »
358	Hold-up électoral	Un seul mot : Résistance
359		La CAN n'aura pas lieu
361	Crise post-électorale	Les membres de la junte traqués par la diaspora
363	Valls – Mohammed VI	Le Gabon n'est pas une province du Maroc
366	Hold-up électoral	Le coup mortel de Jean Ping !
367	Enlèvement et séquestration du personnel de Nord Édition	« Embinga évincé et non démissionnaire
368	Recours de Jean Ping	Mborantsuo ou « appelez-moi dieu » !
369	Casimir Oye Mba	Qu'est-ce qui a changé ?

371[366]		
372		Un « Commando américain » chasse Mborantsuo et Lin Mombo du Four Seasons
374		Nous allons jusqu'au bout
377	Politique / Afrique	Yahya Jammeh ringardise BOA
378	Conduite déshonorante d'un multirécidiviste	Bilie By Nze : le petit délinquant de BOA
379	Conduite déshonorante d'un multirécidiviste	La contre-offensive ratée du petit délinquant de BOA
380	Dialogue national pour l'alternance	Ouverture des assises le 18 Décembre
381	Présidentielle 2016	« Rapport » de forces favorable à Jean Ping
382	Rapport MOE	BOA en flagrant délit d'adultère comme …
383		7 jours vers la Nouvelle République
384	Réaction de la junte au dialogue national pour l'alternance	Le chaos à nos portes
385	Pour le respect du verdict des urnes à la présidentielle 2016	Le piège se referme sur la junte
386	Dialogue national	« »Le temps d'agir »
387	Les carnets de la Résistance	Ali Bongo : un tyran aux pieds d'argile
388		Bombe année 2017

[366] Le n° 371 ne contient que des affiches qui ont circulé sur internet. On en attribue la paternité au mouvement de la « Résistance jaune » en raison de la présence du hastag #jedénonce241 qui est un activiste gabonais. Sur la première photographie sur laquelle on peut voir Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle, on peut lire : *« A criminal in Washington Marie-Madeleine Mborantsuo »,* et en dessous de l'image *« Citizens of the USA, you have in your country a woman who legalized children murders and who is linked to dictator Ali Bongo of Gabon »,* suivi du hastag #jedénonce241. Sur la deuxième photographie en revanche, apparaît Landry Amiang Washington, un activiste gabono-américain emprisonné au Gabon depuis le 16 août 2016. Il a été arrêté à sa descente d'avion par les éléments des services spéciaux. Il est encore détenu jusqu'à ce jour, et serait accusé d'outrage au Président de la République et incitation à la révolte. Sur son image on peut lire les messages suivants : « Libérons Landry », « Le diabète a horreur de la carence. Bougeons-nous ! Avant qu'il ne soit trop tard ».

ANNEXE 18 : Corpus des Unes du journal *Le Mbandja.*

Annexe 18 : Corpus des Unes du journal *Le Mbandja.*

NUMÉRO (S)	SURTITRE (S)	TITRE (S)
359	Affaire de la réception de Jean Ping à Eka	Silence, on corrompt chez les Mpongwè !
360	Présidentielle 2016	Quelle posture pour L'opposition ?
361	Validation de la candidature d'Ali Bongo Ondimba	Mborantsuo raconte sa vie
362	Campagne présidentielle 2016	Top c'est parti !
363	Le message du 16 août à Nkembo	Changeons ensemble… de président !
364	Présidentielle de samedi prochain	Le Gabon dit oui à Jean Ping
365	Présidentielle 2016	Votons Jean Ping
366	Présidentielle 2016	La cinglante raclée !
367	Jean Ping	« C'est moi le président de la République gabonaise ! »
368	Présidentielle 2916 : tripatouillage des résultats du Haut-Ogooué	Cet os qui ne passe pas à la gorge
369	Ali Bongo Ondimba Crise post-électorale	Mathias Otounga cherche les palabres avec les militaires
370	Crise post-électorale	Un officier de la GR charge Ali Bongo
371	Coupe d'Afrique des Nations au Gabon	Une CAN à balles réelles
372	Positionnement politique de René Ndemezo'Obiang	« C'est de notre Gabon dont il s'agit » ?
373	Rétropédalage de Vabe-Ngude	Me Mayila lâche Ndemezo'o et crache sur le dialogue d'Ali
381	Rapport de la Mission des observateurs de l'Union européenne	Humiliation !

ANNEXE 19 : Corpus des « Lettre » du journal *Échos du Nord.*

Numéro (S)	Titre (s)	Auteur (s)
345	Lettre au président de la Cenap	Jonas Moulenda
346	Lettre à la jeunesse gabonaise	Jonas Moulenda
350	Lettre à la communauté internationale	Jonas Moulenda
351	Lettre au peuple gabonais	Jonas Moulenda
Hors-Série 05	Lettre à un soldat de la Garde Républicaine	Jonas Moulenda
Hors-Série 06	Lettre aux citoyens gabonais	Jonas Moulenda
352	Lettre à monsieur Ali Bongo	Jonas Moulenda
353	Lettre au président de la cour constitutionnelle	Jonas Moulenda
354	Lettre aux membres de la cour constitutionnelle	Jonas Moulenda
Hors-Série 07	Lettre aux bourreaux génocidaires	Jonas Moulenda
355	Lettre à la communauté internationale	Jonas Moulenda
Hors-Série 08	Lettre au Président de la République française	Jonas Moulenda
356	Lettre aux génocidaires de la République	Jonas Moulenda
358	Lettre aux traitres de la République	Jonas Moulenda
359	Lettres aux acteurs politiques et de la société civile	Jonas Moulenda
361	Lettre aux opposants véreux	Jonas Moulenda
363	Lettre au peuple gabonais	Jonas Moulenda
366	Lettre au président directeur général de Poste Bank	Jonas Moulenda
367	Lettre au zélateur national Alain-Claude Bilie By Nze	Jonas Moulenda
368	Lettre au chef de la communauté marocaine au Gabon	Jonas Moulenda
369	Lettre aux acteurs de la société civile et de l'opposition	Jonas Moulenda
371[367]	Lettre à Marie-Madeleine Mborantsuo	Jonas Moulenda
374	Lettre au putschiste machiavélique Ali Bongo	Jonas Moulenda
377	Lettre aux juges constitutionnels	Jonas Moulenda
378	Lettre à Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes	Jonas Moulenda
379	Lettre au délinquant sexuel Alain-Claude Bilie By Nze	Jonas Moulenda
380	Lettre aux observateurs de l'Unions Européenne	Jonas Moulenda
381	Lettre à l'imposteur Ali Bongo	Jonas Moulenda
382	Lettre aux citoyens gabonais	Jonas Moulenda
383	Lettre aux membres de la cour constitutionnelle	Jonas Moulenda
384	Lettre aux putschistes chargés de l'intérieur et de la défense	Jonas Moulenda
385	Lettre aux opposants gabonais	Jonas Moulenda
386	Lettre aux forces de sécurité et de défense du Gabon	Jonas Moulenda
387	Lettre au Maire de Libreville	Jonas Moulenda
388	Lettre aux citoyens gabonais	Jonas Moulenda

[367] Le n° 371 ne contient que des affiches qui ont circulé sur internet. On en attribue la paternité au mouvement de la « Résistance jaune » en raison de la présence du hastag #jedénonce241 qui est un activiste gabonais. Sur la première photographie sur laquelle on peut voir Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle, on peut lire : *« A criminal in Washington Marie-Madeleine Mborantsuo »*, et en dessous de l'image *« Citizens of the USA, you have in your country a woman who legalized children murders and who is linked to dictator Ali Bongo of Gabon »,* suivi du hastag #jedénonce241.

Sur la deuxième photographie en revanche, apparaît Landry Amiang Washington, un activiste gabono-américain emprisonné au Gabon depuis le 16 août 2016. Il a été arrêté à sa descente d'avion par les éléments des services spéciaux. Il est encore détenu jusqu'à ce jour, et serait accusé d'outrage au Président de la République et incitation à la révolte. Sur son image on peut lire les messages suivants : « Libérons Landry », « Le diabète a horreur de la carence. Bougeons-nous ! Avant qu'il ne soit trop tard ».

ANNEXE 20 : La Charte des droits et devoirs des journalistes Gabonais.

Annexe 20 : La Charte des droits et devoirs des journalistes Gabonais.

LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DES JOURNALISTES GABONAIS

PREAMBULE

La constitution de la République Gabonaise affirme son attachement aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales. À ce titre, les citoyens ont le droit à l'information, à la libre expression, à la critique. De ce droit du public à connaître les faits et les opinions procède l'ensemble des devoirs du journaliste qui doit user de la liberté de presse, autre droit fondamental des citoyens, dans une société libre et démocratique. La liberté de la presse englobe la liberté et la responsabilité de discuter, d'enquêter, de questionner, d'analyser et de commenter les actions et les déclarations du Gouvernement, du peuple, des institutions publiques et privées et des personnes physiques. La responsabilité du journaliste gabonais vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier, à l'égard de son employeur et des' pouvoirs publics. La mission d'information commande donc que certaines règles d'éthique soient observées, notamment la véracité des faits, l'objectivité, l'honnêteté et l'impartialité. Toutefois, ces principes déontologiques ne peuvent être effectivement respectés que si les conditions professionnelles d'indépendance et de dignité du journaliste sont remplies. Tel est l'objet de la présente Charte.

DECLARATION DES DEVOIRS

Conscient de sa responsabilité d'informer et d'éduquer le journaliste gabonais s'engage :

- À respecter la vérité en ne s'attachant qu'aux faits, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et en raison du droit que le public a de connaître la vérité ; à être objectif dans le traitement de l'Information ;
- À observer le secret professionnel et à protéger la source de ses informations ; à privilégier des informations ayant un caractère d'intérêt public ;
- À prendre la responsabilité de tous ses écrits et illustrations ;
- À respecter le pluralisme d'opinions et l'impartialité ; à ne publier ou diffuser que des informations dont l'origine est connue, et après les avoir rigoureusement vérifiées ;
- À ne pas altérer les textes et les documents par la suppression des informations essentielles ; à ne pas calomnier, diffamer et accuser sans fondement ;
- À ne pas plagier et à respecter la propriété intellectuelle d'autrui ; à citer les confrères dont il reproduit un texte quelconque ou une illustration ;
- À ne recevoir aucun avantage en raison de la publication, de la diffusion ou de la suppression d'une information ;
- À obtenir des informations, photographies et illustrations par des moyens honnêtes et loyaux ;
- À s'attacher aux principes d'unité nationale en veillant notamment à ne pas monter un groupe ethnique ou religieux contre un autre ;
- À respecter la vie privée et la dignité des citoyens en s'abstenant des injures et de la violation de l'intimité ; à ne pas insulter un confrère pour quelque raison que ce soit, même quand il ne partage pas ses opinions ;

- À défendre la liberté de presse et à manifester sa solidarité envers ses confrères ; à ne pas solliciter la place d'un confrère, ou provoquer son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures ; à ne pas exprimer ses commentaires ou ses analyses comme des faits vérifiés ;
- À rectifier toute information dont l'authenticité se révèlera contestable ;
- À publier ou diffuser tout droit de réponse sans y ajouter aucun autre commentaire ; à s'engager à ce que le droit de réponse soit proportionnel à l'article incriminé et qu'il respecte les règles de l'éthique de la profession ;
- À veiller à ce que les titres reflètent réellement le contenu des articles ;
- À veiller à ce que les illustrations donnent une image juste d'un événement et non mettre en vedette un aspect mineur sorti du contexte.

DECLARATION DES DROITS

Considérant d'une part que son rôle d'informer et sa responsabilité d'éduquer ne peuvent être efficients que si le journaliste gabonais est libre et indépendant ; Considérant d'autre part la nécessité d'acquérir des conditions décentes de travail, le journaliste gabonais exige que lui soient reconnus les droits ci-après :

- Droit d'accéder à toutes les sources d'information ;
- Droit d'enquêter et de s'exprimer librement sur tous les faits d'intérêt public : manifestation, réunion ou rencontre à caractère politique, social et culturel ;
- Droit de refuser toute forme de subordination ou d'aliénation heurtant sa conscience et sa conviction ;
- Droit d'être consulté sur toutes les décisions concernant le fonctionnement de la rédaction et la vie de l'entreprise, notamment le changement de la ligne éditoriale ;
- Droit de bénéficier des conventions collectives : plan de carrière, contrat de travail assurant au journaliste des conditions de travail et de rémunération correspondant à son rôle et à son rang au sein du service.

Les journalistes gabonais, réunis en assemblée générale ce jour, adoptent la présente Charte et s'engagent à la respecter scrupuleusement.

Fait à Libreville, le 26 Avril 1995.

ANNEXE 21 : Grille d’analyse du corpus presse.

Annexe 21 : Grille d'analyse du corpus presse.

TEXTES : ARTICLES, ÉDITORIAUX, UNES, LETTRES					
NOM DU JOURNAL					
Textes Titres – Pages – Rubriques – Auteurs – N°	SUJET DE L'ARTICLE	PREMIER AXE D'ANALYSE	DEUXIÈME AXE D'ANALYSE	TROISIÈME AXE D'ANALYSE	COMMENTAIRES
Identification de l'article à analyser.	De quoi parle l'article ? Réponse 5W : – Quoi ? – Où ? – Quand ? – Pourquoi ? – Comment ? Qu'est-ce qui est en Une ? Images, sujet, etc. À quel article renvoie la Une dans le journal ? De quoi parle cet article ? Quel est le sujet abordé ? À qui s'adresse la Lettre ? Dans quelle intention ?	Morphologie du journal : – Genres de discours – Genres à l'intérieur du discours). Format Segmentation Distribution des surfaces, etc. Analyse de la Une et de l'article auquel celle-ci renvoie. Type de discours mobilisé.	Identités énonciatives journalistiques : – Comment le journal se nomme ? – Comment le journal nomme ses auteurs ? – Comment le journal met en forme l'information ? – Catégorisation : rubriques, pages, etc. – Comment l'information est traitée ? – Titraille – Angles journalistiques – Genres journalistiques, etc. Comment le journal se nomme ? Comment nomme-t-il les acteurs extérieurs à au journal ?	Parole donnée : comment ? Pourquoi ? Auteur(s) : comment ? Pourquoi ?	Alternance : comment ? Pourquoi ? (Phrases). Positionnement éditorial du journal : Opinion, Idéologie, Orientation politique.

ANNEXE 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

22 SEPTEMBRE 2016
CINQUANTE SIXIEME ANNEE – N°317 Bis Spécial PRIX: 2.000 Francs Dépôt légal 777

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES :
"DIRECTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES" - LIBREVILLE - B. P. 563 - TEL. : 72.01.04
Ceux-ci sont payables d'avance, par mandat ou virement au nom de M. le Directeur "des Publications officielles" à Libreville
Compte courant postal N° 0101 100 2534, centre de Libreville.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

SPECIAL

PARLEMENT

Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.....1

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n°0434/PR du 09 août 2016 portant promulgation de la loi n°019/2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.....17

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

ACTES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

PARLEMENT

Loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté,
Le Président de la République, Chef de l'Etat ;
Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, organise le cadre d'exercice des activités de la communication audiovisuelle, écrite, numérique et de la cinématographie.

Titre Ier : Des dispositions générales

Chapitre Ier : Des définitions

Article 2 : Au sens de la présente loi, on entend par :

-accréditation : autorisation accordée au professionnel de la communication, soit d'accéder aux manifestations publiques et officielles spécifiques, soit d'exercer leur métier sur le territoire national de manière ponctuelle ou permanente ;
-administration compétente : service de l'Etat investi de missions particulières dans le domaine de la communication ;
-animation de l'image : réalisation des œuvres audiovisuelles par des procédés artistiques et technologiques de traitement des images et du son notamment picturaux, graphique et de création numérique ;
-autorisation de tournage : accord délivré par l'autorité compétente au professionnel de la communication en vue de la réalisation d'œuvres audiovisuelles et de prise, de vue de son ;
-carte de presse : document attestant de l'appartenance de son titulaire à un corps ou à un métier de la communication ;
-carte des métiers du cinéma ou carte MC : carte professionnelle attestant de l'appartenance de son titulaire à une des activités du cinéma et de l'animation de l'image ;
-censure : entrave à la liberté de la communication écrite, audiovisuelle, numérique et cinématographique ;
-cinématographie : ensemble de procédés artistiques, technologiques et de processus économiques mis en œuvre pour la création, la production, la distribution, l'exploitation, la diffusion et la conservation des films et des œuvres audiovisuelles, les projets de photographie, les images de publicité ou photographie d'art ainsi que
-communication : processus de création, de production, de circulation de l'information, d'expression de la pensée et des opinions effectué directement ou indirectement entre un individu ou un groupe d'individus et le public au moyen de supports écrits, audiovisuels, numériques ou cinématographiques ;
-communication numérique : processus de conception, de production et de circulation de l'information, d'expression de la pensée, d'images, de sons ou de messages de toutes nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée et qui sont véhiculés par un média numérique ;
-conservation des œuvres cinématographiques : procédé de collecte, d'inventaire, de sauvegarde et de restauration des œuvres destinées à être présentées selon des conditions particulières à des publics spécifiques, dans le respect du droit afférent aux œuvres ;
-coproduction : productions cinématographiques ou d'images animées qui sont cofinancées ;
-créateur des œuvres de l'esprit : professionnel de la communication qui imagine ou exploite des concepts aboutissant à des œuvres protégées par le droit d'auteur ;
-création des œuvres de l'esprit : activité de conception artistique concourant à la production des œuvres de l'esprit, notamment l'écriture, la représentation graphique, musicale, architecturale, sonore, vestimentaire, scénographique, technologie et réalisation ;
-dépôt légal : obligation faite aux professionnels de la communication de déposer leurs œuvres aux services des archives ;
-distribution : ensemble d'opérations liées à la circulation et à la diffusion, par tous moyens, des œuvres de l'esprit contenant de l'écrit, de l'image et du son ;
-droit d'autrui : droits des citoyens que le professionnel de la communication est tenu de respecter dans l'exercice de son métier, notamment la liberté d'expression, le droit à l'image, le droit à la vie privée, le droit à l'honneur et à la propriété intellectuelle ;
-droit de réponse : droit reconnu à toute personne mise en cause par un organe de presse de répondre à la diffusion d'informations la concernant ;
-édition de presse : production, reproduction et commercialisation de toute œuvre de communication écrite par une personne physique ou morale de droit public ou privé ;
-entreprise privée de communication : média dont une ou plusieurs personnes physiques ou morales détiennent la totalité du capital ;
-exploitation : projection et diffusion de spectacles cinématographiques et d'œuvres de l'esprit contenant de l'image et du son ;
-expression de la démocratie : pluralisme d'opinions, indépendance des médias, libre circulation de l'information, libre accès à l'information, libre accès des citoyens aux médias publics et privés, égal accès des partis politiques et associations aux médias publics et accès équitable des partis politiques et associations aux

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

-imprimerie de presse : ensemble de techniques et de moyens concourant à la fabrication et à la reproduction des journaux et autres supports de communication écrite ;
-indépendance des médias : absence de toute forme de contrainte dans l'accomplissement de leurs missions ;
-liberté de la presse : exercice par l'écrit, les techniques audiovisuelles, cinématographiques et numériques de la liberté d'expression et d'opinion ;
-média : ensemble de moyens permettant de diffuser l'information, quelles que soient la forme et la finalité de celle-ci ;
-moralité publique : conformité aux règles de conduite et aux valeurs morales au sein d'une société ;
-notoriété ou réputation de tiers : image qu'un tiers se construit sur les plans professionnel, social et familial ;
-pluralisme des médias : existence légale de plusieurs médias aux contenus diversifiés ;
-presse numérique : processus de conception, de création, de production et de circulation de l'information, de l'expression de la pensée et des opinions à travers les canaux de diffusion numérique, notamment l'internet et les technologies mobiles ;
-production cinématographique ou de l'image animée : regroupement des activités de conception de projets, d'études de faisabilité, de montage financier, de recherche de financements et de mobilisation des ressources humaines, artistiques et techniques nécessaires à la réalisation d'œuvre conformes aux standards internationaux ;
-production étrangère : production audiovisuelle ou cinématographique sous le contrôle économique et artistique exclusif ou majoritaire de personnes physiques ou morales étrangères ;
-production professionnelle : production cinématographique ou d'images animées de standard international réalisée par des producteurs et techniciens détenteurs de leur carte professionnelle ;
-professionnel de la communication : personne justifiant d'une qualification ou d'une expérience professionnelle dans les domaines de la communication ;
-publicité : ensemble de procédés et de moyens destinés à la communication institutionnelle ou à la promotion commerciale d'un produit ou d'un service par tout média, tout format ou tout support de communication ;
-service public de la communication : ensemble de structures de communication de l'Etat, chargé de garantir l'accès de tous les citoyens à la communication sur l'ensemble du territoire national ;
-signalétique : dispositif visuel qui informe de l'adaptation à une catégorie de public d'un programme de télévision, d'un spectacle cinématographique ou de toute œuvre de l'esprit ;
-technique : savoirs, actions d'ingénierie, d'exploitation et de mise en œuvre des équipements ainsi que la construction des dispositifs utiles à la fabrication d'une œuvre de l'esprit ;
-technologies de l'information et de la communication : techniques de l'information, de l'audiovisuel, des multimédias, d'internet et des télécommunications qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de traiter, de produire et de transmettre l'information sous toutes les formes : texte, musique, son, image, vidéo et interface graphique interactive ;
-visa d'exploitation commerciale : autorisation administrative nécessaire à l'exploitation commerciale de toute œuvre cinématographique ou audiovisuelle quelle qu'en soit l'origine.

Chapitre II : Des principes et des règles

Article 3 : Les activités de communication audiovisuelle, écrite, numérique et cinématographique sont libres en République Gabonaise, sous réserve du respect de l'ordre public.

Elles contribuent au développement de la personne humaine, au rayonnement de l'image du pays, à la cohésion nationale.

Article 4 : Toutes les entreprises ou tous les groupes d'entreprises de communication audiovisuelle, écrite, numérique et cinématographique, exerçant sur le territoire national doivent être constituées en sociétés de droit gabonais ou groupes d'intérêt gabonais.

Elles doivent publier annuellement leur bilan d'exploitation, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : L'autorité de régulation est chargée de faire respecter les dispositions relatives aux modalités de création, d'installation et d'exploitation des entreprises publiques et privées de communication.

Article 6 : Toute cession d'entreprise de communication doit être portée à la connaissance de l'autorité de régulation et du ministère compétent.

Article 7 : Les entreprises de communication étrangères sont libres de diffuser leurs programmes en République Gabonaise, sous réserve du respect des dispositions de la présente loi et des conventions signées avec l'Etat gabonais.

Article 8 : La diffusion des émissions par voie hertzienne, terrestre, satellitaire ou par câble est subordonnée au respect des conditions définies par les cahiers de charges fixés par décret pris en conseil des Ministres sur proposition du ministre de tutelle.

Article 9 : L'auteur de toute œuvre originale de l'esprit, notamment d'une œuvre audiovisuelle, écrite, numérique ou cinématographique jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle, exclusif et opposable à tous.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Ce droit, en application des dispositions de la loi n°1/87 du 29 juillet 1987 instituant la protection du droit d'auteur et des droits voisins, s'étend aux droits dits voisins des artistes, interprètes, exécutants, des producteurs et des réalisateurs des œuvres de l'esprit.

Article 10 : La radiodiffusion, la télévision, l'édition, l'affichage, la diffusion numérique et la cinématographie ont pour mission d'informer, d'éduquer et de divertir.

Article 11 : Toute censure en matière de communication, en dehors des cas prévus par la loi, constitue une violation des droits de l'Homme.

Toute intervention tendant à restreindre ou à suspendre, directement ou indirectement, la liberté de la presse écrite, de la communication audiovisuelle, numérique et cinématographique constitue une entrave à l'exercice de la communication.

Article 12 : Tout professionnel de la communication est tenu de diffuser gratuitement, dans un délai de 48 heures, un droit de réponse ou de rectification, dans les conditions techniques et d'audiences équivalentes à celles du contenu mis en cause.

Il peut en tout état de cause, présenter des excuses par voie de presse ou par tout autre support de communication à la personne lésée.

L'élément de réponse ou de rectification doit être publié dans le même format que le contenu incriminé, sans commentaire.

Article 13 : L'exercice du droit de réponse ou de rectification se prescrit par trois mois à compter de la date de diffusion du contenu jugé litigieux.

Article 14 : En période électorale, le délai prévu pour la diffusion du droit de réponse ou de rectification est ramené à douze heures après la réception de la demande de droit de réponse ou de rectification.

Chapitre III : Des incompatibilités et des interdictions

Article 15 : Ne peuvent être propriétaires ou dirigeants d'une entreprise privée de communication ou d'une entreprise des métiers de la cinématographie, les personnes ci-après :

-le Président de la République ;
-les membres d'une institution constitutionnelle ;
-les membres du gouvernement ;
-les agents de l'Etat ;
-les agents de collectivités locales ;
-les magistrats ;
-les dirigeants des établissements publics et des autorités administratives indépendantes ;
-les agents des forces de défense et de sécurité ;
-les salariés d'une entreprise publique ou parapublique de communication ;
-les membres du directoire d'un parti politique.

Article 16 : Toute personne jouissant d'une immunité de juridiction ou résidant hors du Gabon ne peut assurer les fonctions de directeur de publication, de producteur, de diffuseur ou d'auteur de manière régulière dans un organe de communication installé au Gabon.

Tout directeur de publication ou tout journaliste en situation d'incompatibilité doit être automatiquement remplacé.

Article 17 : Il est interdit de prêter son nom, de quelque manière que ce soit, à toute personne qui sollicite la délivrance d'un agrément de création et d'exploitation d'une entreprise de communication.

Article 18 : Tout propriétaire ou dirigeant d'entreprise de communication en situation d'incompatibilité doit automatiquement renoncer à ses activités dans l'entreprise par acte dûment notifié et enregistré par l'autorité de régulation.

Article 19 : Les interdictions et les incompatibilités prévues par la présente loi s'appliquent aux propriétaires et exploitants d'entreprises de communication audiovisuelle à caractère non commercial.

Chapitre IV : De l'expression démocratique et de la liberté de la presse

Article 20 : L'expression démocratique s'entend notamment par :

-le pluralisme d'opinions ;
-le pluralisme et l'indépendance des médias ;
-la libre circulation de l'information et le libre accès à l'information ;
-le libre accès des citoyens aux médias publics ou privés ;
-l'accès équitable des partis politiques et associations aux médias publics ou privés.

Article 21 : La liberté de la presse est l'exercice par voie écrite, par les voies techniques audiovisuelles ou numériques de la liberté d'expression et d'opinion telle qu'elle résulte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, consacrée par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981, par la charte nationale des libertés de 1990 et garantie par la Constitution.

Section 1 : Des débats sur les problèmes de société

Article 22 : Sous le contrôle de l'autorité de régulation, des émissions consacrées aux associations et aux syndicats reconnus sont programmées à la radio et à la

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

télévision afin de leur permettre de faire connaître leurs objectifs et de rendre compte de leurs activités.

Les syndicats et les associations ou syndicat reconnu dans le cadre de ladite émission lui est réservé en propre et ne peut être cédé à une autre organisation.

Article 23 : Sous le contrôle de l'autorité de régulation, une tribune est réservée aux associations et syndicats reconnus, de manière cyclique, sous forme d'article ou d'entretien dans la presse écrite de l'Etat, pour faire connaître leurs objectifs ainsi que les comptes rendus de leurs activités.

Article 24 : Les services de la radio et de la télévision organisent périodiquement des émissions-débats portant sur des sujets d'actualité et reflétant le pluralisme d'opinions.

Section 2 : Des débats parlementaires

Article 25 : Les chaînes publiques de radio et de télévision nationales retransmettent les débats parlementaires pendant la durée des sessions.

Cette retransmission est assurée par les journalistes désignés par leurs organes de presse et accrédités auprès de chaque chambre du Parlement.

Article 26 : La presse écrite publique fait des comptes rendus des débats visés à l'article 22 ci- dessus.

Article 27 : Les retransmissions et les comptes rendus doivent faire ressortir la substance des arguments échangés au cours des débats, dans le respect des règles d'éthique, de déontologie et de pluralisme d'opinions.

Section 3 : Des campagnes électorales

Article 28 : Le Conseil national de la communication répartit le temps d'antenne de manière égale entre les différents partis politiques ou les candidats selon les modalités qu'il fixe en temps utile, conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Article 29 : Il est interdit à tout organe de presse écrite, audiovisuelle ou numérique de publier ou commenter un sondage d'opinions dans les huit jours qui précédent les opérations électorales ou référendaires.

En cas d'élection à deux tours, il est également interdit à tout organe de presse écrite, audiovisuelle ou numérique de publier ou de commenter un sondage d'opinions entre les deux tours.

Chapitre V : Du statut et de l'indépendance des médias

Article 30 : Les médias ont le statut :

-de service public de communication ;
-d'entreprise publique de communication ;
-d'entreprise privée de communication.

Article 31 : Constitue le délit d'entrave à la liberté de la presse, tout acte tendant à porter atteinte à l'indépendance d'un média public ou privé.

Chapitre VI : Du cadre institutionnel et organisationnel

Article 32 : Le cadre institutionnel et organisationnel de la communication comprend :

-le Ministère en charge de la Communication ;
-les autorités de régulation de la communication
-les entreprises publiques et privées du secteur ;
-la commission nationale de la carte de presse et des métiers du cinéma.

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes visés ci-dessus sont déterminés par les textes en vigueur.

Titre II : De la communication audiovisuelle, écrite et numérique

Chapitre I^er^ : Des technologies de l'information et de la communication

Article 33 : L'usage des fréquences pour la diffusion de services de communication audiovisuelle, par voie hertzienne, numérique ou analogique, doit notamment :

-respecter les caractéristiques des signaux émis et des équipements de diffusion utilisés ;
-préciser le lieu d'émission ;
-respecter la limite supérieure de puissance rayonnée ;
-veiller à la protection contre les interférences possibles avec d'autres techniques de télécommunication ;
-respecter la santé des populations environnantes.

Article 34 : La transmission, la diffusion et la réception des signaux audiovisuels numériques ou analogiques, ainsi que des données par satellite et par câble sont libres en République Gabonaise, sous réserve des dispositions des textes en vigueur.

Article 35 : Les bénéficiaires des autorisations d'émettre sont tenus de respecter les fréquences qui leur sont assignées.

Article 36 : Les chaînes publiques et privées de radiodiffusion et de télévision doivent respecter les normes internationales en matière de production et de diffusion établies par l'Union Internationale des Télécommunications, en abrégé UIT.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 37 : Les opérateurs sont tenus de garantir aux usagers une bonne qualité des signaux émis.

Article 38 : Il est interdit aux entreprises de communication audiovisuelle, à tout ingénieur, technicien ou tout autre professionnel de la communication d'entreprendre ou de cautionner des installations techniques pouvant provoquer des brouillages destinés à nuire à la bonne réception des signaux émis par d'autres stations.

Article 39 : L'Etat dispose d'un droit de préemption sur l'usage des fréquences.

Chapitre II : De l'éthique et de la déontologie

Section 1 : Du journalisme

Article 40 : Est journaliste, toute personne exerçant régulièrement au sein d'un organe de presse ou à titre indépendant des activités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information.

Article 41 : L'obligation de relater ou transmettre les faits dans leur réalité s'impose au journaliste.

Article 42 : Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou à sa conscience professionnelle.

Il n'est pas tenu de révéler ses sources d'information, en dehors des dérogations prévues par la loi.

Le journaliste démissionnaire pour cause d'observation des dispositions du présent article conserve l'intégralité de ses avantages.

Article 43 : Il est interdit au journaliste, dans l'exercice de ses activités professionnelles :

-d'accepter des faveurs de nature à compromettre son indépendance ;
-de se mettre en situation de conflit d'intérêts.

Article 44 : Tout journaliste est personnellement responsable de ses écrits et des informations qu'il diffuse. Il doit s'assurer que l'information qu'il diffuse est juste et exacte et éviter d'exprimer des commentaires et des conjectures sur des faits non vérifiés.

Il lui est interdit :

-l'insinuation malveillante ;
-la calomnie ;
-l'injure ;
-l'altération de documents ;
-la déformation des faits ;
-la falsification par déformation, sélection ou infidélité ;
-le mensonge.

Article 45 : Tout journaliste peut user, pour signer ses articles, d'un pseudonyme. Dans ce cas, l'organe qui l'emploie est tenu de déposer ce pseudonyme auprès de l'autorité de régulation compétente.

L'obligation de dépôt de pseudonyme visée à l'alinéa ci-dessus s'impose aussi au journaliste indépendant.

L'usage de plus d'un pseudonyme est interdit.

Article 46 : Toute inexactitude ou erreur dans les faits ainsi que toutes autres omissions affectant le produit diffusé doivent être rectifiées dès la prochaine parution ou émission.

Cette obligation incombe au journaliste responsable ou à l'organe de presse concerné.

Section 2 : Du producteur et du technicien

Article 47 : Est producteur en matière de communication audiovisuelle, écrite et numérique, toute personne exerçant régulièrement dans une entreprise de communication ou à titre indépendant les activités de conception, de recherche, de création, d'organisation, de mise en œuvre et d'animation audiovisuelle.

Article 48 : Le producteur audiovisuel est soumis aux mêmes obligations que le journaliste.

Outre ces obligations, le producteur audiovisuel doit notamment :

-respecter le secret professionnel ;
-s'assurer du bon fonctionnement du matériel technique dont il a la responsabilité ;
-garantir la qualité du service à accomplir ;
-veiller au respect de la propriété intellectuelle ;
-rectifier toute erreur contenue dans une œuvre dont il est l'auteur dès la diffusion du programme suivant : en cas d'impossibilité de diffuser dans ce délai la rectification de l'erreur, le producteur audiovisuel ou l'organe concerné est tenu de présenter des excuses par voie de presse sous huitaine.

Article 49 : Est technicien, toute personne exerçant régulièrement au sein d'un organe ou d'une entreprise de communication les activités de conception, d'ingénierie et d'exploitation des équipements techniques.

Article 50 : Il est notamment interdit à tout technicien :

-d'entreprendre, de participer à la mise en place ou de commercialiser des installations techniques pouvant provoquer des brouillages susceptibles de nuire à la bonne réception des signaux émis par d'autres stations ;

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

-d'installer ou d'exploiter des stations de radiodiffusion et de télévision pirates ;
-de travailler dans une station pirate de réception ou d'émission de signaux radioélectriques.

Section 3 : Du professionnel de la communication numérique

Article 51 : Est professionnel de la communication numérique, toute personne exerçant régulièrement au sein d'une entreprise de communication ou à titre indépendant, les activités de conception, de création, de rédaction, d'édition et de diffusion de contenus numériques.

Article 52 : Le professionnel de la communication numérique est libre d'exploiter et de diffuser les données, sous réserve de se conformer aux restrictions édictées par les textes en vigueur, notamment celles prescrites par la loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel.

Article 53 : L'hébergement des contenus numériques est libre, sous réserve de l'observation des clauses contractuelles et des textes en vigueur régissant cette matière.

Article 54 : Le professionnel de la communication numérique est soumis aux mêmes obligations que le journaliste.

Outre ces obligations, le professionnel de la communication numérique doit notamment :

-prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la sécurité des données, empêcher qu'elles soient déformées ou que des tiers non autorisés y accèdent ;
-éviter d'utiliser le site, l'adresse électronique ou l'identité d'un tiers sans son consentement écrit.

Article 55 : Les données à caractère personnel ne peuvent faire l'objet d'une opération de traitement de la part d'un sous-traitant que sur accord écrit du responsable du site et de la personne concernée.

Le sous-traitant des contenus numériques a l'obligation de présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité des données qu'il utilise.

Le responsable éditorial est tenu de veiller au respect de ces mesures.

Chapitre III : Des droits et obligations

Article 56 : Les professionnels de la communication ont libre accès à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information.

Ils ne peuvent être menacés ou poursuivis pour avoir publié ou diffusé des informations avérées, sous réserve du respect du secret de l'instruction et des informations classifiées.

Article 57 : Les professionnels de la communication ne peuvent faire l'objet de discrimination en raison de leurs sexes, de leurs opinions, croyances, appartenances ethniques, syndicales ou politiques.

Article 58 : Le droit de grève, dans les entreprises publiques et privées de communication, s'exerce conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Article 59 : L'autorité de régulation garantit l'exercice de la liberté de la communication et veille à l'expression de la démocratie dans tous les médias.

Article 60 : Les médias publics sont tenus d'assurer :

-en période ordinaire, un accès équitable aux partis ou groupements de partis politiques légalement reconnus ;
-en période électorale, un accès égal à tous les candidats ou listes de candidats participant à l'élection.

Article 61 : Les médias publics sont tenus de réserver un temps d'antenne aux syndicats, associations et organisations non gouvernementales, légalement reconnus, afin de faire connaître leurs activités.

La diffusion des émissions réservées aux partis politiques, associations, syndicats légalement reconnus et la publication des tribunes sont assurées pendant les campagnes électorales dans les entreprises publiques de communication conformément aux textes en vigueur.

Article 62 : Les médias privés sont tenus de respecter le pluralisme d'opinions, la diversité politique et culturelle.

Article 63 : La couverture et la retransmission de tous les événements relatifs à la vie de la nation sont ouvertes à tous les médias.

Article 64 : Les retransmissions et comptes rendus doivent être faits dans le respect des règles d'éthique, de déontologie et de pluralisme d'opinions.

Chapitre IV : Des professionnels et des activités de la communication audiovisuelle, écrite et numérique

Section 1 : Des professionnels

Article 65 : Les professions de la communication audiovisuelle, écrite et numérique se composent notamment des spécialités suivantes :

-le journalisme ;
-le producteur ;
-le technicien.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Sous-section 1 : Du journaliste et du producteur

Article 66 : La spécialité de journaliste est ouverte à toute personne :

-titulaire d'un diplôme délivré par une école supérieure de journalisme ou d'un diplôme équivalent agréé par l'Etat ;
-justifiant d'une pratique continue d'au moins cinq ans dans un quotidien, un média en ligne, un média audiovisuel reconnu par l'Etat et en tirant l'essentiel de ses revenus ;
-titulaire d'un diplôme universitaire, professionnel et justifiant d'une pratique tutorée continue auprès d'un journaliste confirmé appartenant à un média reconnu par l'Etat pendant au moins cinq ans.

L'exercice du métier de journaliste est matérialisé par l'obtention d'une carte de presse.

Article 67 : La spécialité de producteur est ouverte à toute personne :

-titulaire d'un diplôme délivré par une école supérieure, une école professionnelle ou d'un diplôme équivalent par l'Etat ;
-justifiant d'une pratique continue d'au moins cinq ans dans un quotidien, un média en ligne, un média audiovisuel reconnu par l'Etat et en tirant l'essentiel de ses revenus.

Sous-section 2 : Du technicien et du professionnel de la communication numérique

Article 68 : La spécialité de technicien est ouverte à toute personne :

-titulaire d'un diplôme délivré par une école supérieure, une école professionnelle ou d'un diplôme équivalent agréé par l'Etat ;
-justifiant d'une pratique continue de technicien depuis au moins cinq ans et en tirant l'essentiel de ses revenus.

Article 69 : La spécialité de professionnel de la communication numérique est ouverte à toute personne :

-titulaire d'un diplôme délivré par une école supérieure, une école professionnelle ou d'un diplôme équivalent agréé par l'Etat ;
-justifiant d'une pratique continue dans les métiers de la communication numérique depuis au moins cinq ans et en tirant l'essentiel de ses revenus.

Section 2 : Des activités de la communication audiovisuelle, écrite et numérique

Sous-section 1: De la communication audiovisuelle

Article 70 : La communication audiovisuelle comprend notamment :
-la radiodiffusion ;
-la télévision ;
-la production audiovisuelle ;
-l'édition-vidéo.

Article 71 : La communication audiovisuelle s'exerce à travers les entreprises publiques et privées.

Article 72 : Les entreprises de radiodiffusion et de télévision sont tenues de respecter les plans de fréquences mis en place par l'UIT, adoptés par le Gabon.

Paragraphe 1er : Des entreprises publiques de communication audiovisuelle

Article 73 : Les entreprises publiques assurent une mission de service public.

Elles sont notamment chargées :

-de promouvoir et dynamiser tous les secteurs d'activités de la communication audiovisuelle ;
-de diffuser la culture gabonaise en tenant compte de l'identité multidimensionnelle nationale ;
-d'assurer le pluralisme d'opinions ;
-d'assurer l'égal accès des populations aux œuvres audiovisuelles sur l'ensemble du territoire national ;
-de promouvoir et développer la transmission des connaissances, expériences, pratiques et savoirs entre générations ;
-de garantir la conservation et la pérennisation du patrimoine national par l'archivage des œuvres audiovisuelles ;
-de veiller à l'adaptation aux nouvelles technologies par la formation continue des opérateurs du secteur.

Article 74 : Les entreprises de communication audiovisuelle publiques sont placées sous la tutelle technique du Ministre chargé de la Communication.

Elles concluent avec l'Etat des contrats d'objectifs et de performance.

Paragraphe 2 : Des entreprises privées de communication audiovisuelle

Article 75 : Les entreprises privées de communication audiovisuelle ont le statut d'entreprises commerciales ou non commerciales.

Elles sont placées sous le contrôle du Ministre chargé de la Communication.

Elles concluent avec l'Etat des cahiers de charges fixés par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du ministre de tutelle.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Sous-paragraphe 1 : Des entreprises privées à caractère commercial

Article 76 : La création d'une entreprise de communication audiovisuelle à caractère commercial est assujettie à l'obtention :

-d'un agrément technique auprès du Ministère en charge de la Communication ;
-d'un agrément de commerce auprès du Ministère en charge du Commerce ;
-d'une autorisation d'émettre délivrée par l'autorité compétente ;
-d'une autorisation d'usage de bandes de fréquences ou de fréquences, en cas de nécessité, auprès de l'autorité compétente.

Article 77 : Il ne peut être attribué qu'un agrément par activité audiovisuelle à caractère commercial à une personne physique ou morale.

Sous- paragraphe 2 : Des entreprises privées à caractère non commercial

Article 78 : Sont considérées comme des entreprises privées de communication audiovisuelle à caractère non commercial, les entreprises dont les ressources de fonctionnement proviennent de dons, de legs et ne sont issues de leur activité commerciale.

Il s'agit notamment :

-des entreprises de communication communautaires ;
-des entreprises de communication associatives ;
-des entreprises de communication confessionnelles ;
-des entreprises de communication éducatives et culturelles.

Article 79 : La création des entreprises privées de communication audiovisuelle à caractère non commercial est soumise au régime de création des associations.

Sous-section 2 : De la communication écrite

Article 80 : La communication écrite comprend :

-la presse écrite ;
-l'imprimerie ;
-l'édition ;
-l'affichage ;
-la distribution ;
-la photographie.

Article 81 : Sont des publications de presse écrite, les journaux, les magazines, les périodiques, les cahiers ou les lettres d'information paraissant à intervalles réguliers, à l'exception des revues scientifiques, artistiques ou professionnelles.

Paragraphe 1er : Des modalités de création ou de gestion des organes de presse écrite

Article 82 : La création ou la gestion d'un organe de presse écrite est libre, sous réserve des conditions fixées par les textes en vigueur.

Article 83 : La création d'un organe de presse écrite est assujettie à la procédure suivante :

-obtention d'un agrément technique auprès du Ministère en charge de la Communication ;
-obtention d'un agrément de commerce auprès du Ministère en charge du Commerce ;
-obtention d'un récépissé de déclaration de parution auprès du Procureur de la République ;
-dépôt auprès de l'autorité de régulation du dossier de constitution contre délivrance d'un accusé de réception.

Article 84 : La demande de délivrance d'un agrément technique contient notamment :

-l'identification complète du ou des propriétaires et du directeur de publication ;
-l'identification du responsable de la rédaction, titulaire de la carte de presse ;
-l'identification d'une équipe permanente de rédaction comprenant au moins deux journalistes professionnels, titulaires de la carte de presse ;
-l'identification d'un correcteur justifiant d'une pratique professionnelle d'au moins trois ans ;
-le titre de l'organe de presse et sa périodicité ;
-les références précises de l'imprimerie ;
-le contrat d'assurance responsabilité civile.

Ces informations doivent être communiquées au Ministère en charge de la Communication et à l'autorité de régulation contre délivrance d'un accusé de réception.

Toute modification de l'une de ces informations est déclarée sous huitaine auprès de l'autorité de régulation contre délivrance d'un accusé de réception.

Article 85 : Avant sa publication, tout organe de presse doit faire paraître dans un journal d'annonces légales les informations suivantes :

-les noms et prénoms du propriétaire de l'entreprise éditrice ;
-les noms et prénoms du directeur de publication et du responsable de la rédaction ;
-la dénomination, la raison sociale, le siège social, le statut et le nom du représentant légal de l'entreprise éditrice ;
-le titre de l'organe de presse et son mode de parution ;
-la référence de l'imprimerie ou celle des moyens de reproduction.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Ces informations doivent figurer dans chaque numéro de l'organe de presse.

Toute modification de l'une de ces informations est déclarée sous huitaine auprès de l'autorité de régulation de la communication contre délivrance d'un accusé de réception.

Paragraphe 2 : Des modalités de fonctionnement des organes de presse écrite

Article 86 : Les statuts des entreprises publiques de communication écrite sont approuvés par arrêté du ministre de tutelle.

Article 87 : Les informations publiées par les organes de presse écrite doivent :

-respecter les droits et la dignité d'autrui ;
-promouvoir l'unité nationale ;
-sauvegarder l'ordre public ;
-sauvegarder la santé et la moralité publiques ;
-promouvoir l'identité multidimensionnelle de la culture nationale ;
-préserver la sensibilité des enfants et des adolescents.

Article 88 : Chaque éditeur est tenu de déposer auprès des services des archives nationales et de la bibliothèque nationale, du lieu du siège du journal, deux exemplaires dûment signés de chaque édition, après parution.

Chaque organe de presse écrite doit également indiquer dans chacune de ses éditions, les noms et prénoms du directeur de publication, du responsable de la rédaction, le dépôt légal, le numéro de la publication et le tirage.

Paragraphe 3 : Des organes de presse étrangers

Article 89 : Est considéré comme organe de presse étranger, tout support d'information publié et édité en dehors du territoire national.

Article 90 : L'importation et la distribution des supports d'information étrangers sont libres en République Gabonais, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur.

Elles donnent lieu à une déclaration administrative auprès du Ministère en charge de la Communication, et technique auprès de l'autorité de régulation. Mention doit en être faite au Journal Officiel ou dans tout autre journal d'annonces légales.

Article 91 : L'éditeur de l'organe de presse étranger reste seul responsable des contenus de sa publication.

Paragraphe 4 : De l'imprimerie de presse

Article 92 : La création et le fonctionnement d'une entreprise d'imprimerie sont soumis aux conditions suivantes :

-l'obtention d'un agrément technique délivré par le Ministère en charge de la Communication ;
-l'obtention de l'agrément de commerce dans les conditions de droit commun ;
-le dépôt d'un dossier complet auprès de l'autorité de régulation contre délivrance d'un récépissé.

Article 93 : Il est fait obligation à tout imprimeur de presse de mentionner son nom et son adresse sur chacune de ses réalisations, à l'exception des cartes de visite, d'invitation et les lettres de faire-part.

Article 94 : L'imprimeur de presse a l'obligation de conserver le secret des écrits et autres documents qui lui sont confiés.

Tout litige relatif à la violation de cette obligation est porté devant les juridictions compétentes.

Article 95 : L'imprimeur de presse écrite est tenu d'observer l'obligation d'impartialité vis-à-vis des différents éditeurs.

Il est également tenu au respect de l'ordre public.

L'impression de journaux ou d'ouvrages portant atteinte à l'unité nationale est interdite.

Article 96 : Les rapports entre les imprimeurs de presse et les éditeurs de presse sont régis par des contrats respectant la liberté de la communication en République Gabonaise.

Paragraphe 5 : De l'édition de presse

Article 97 : Les conditions et modalités de création d'une entreprise d'édition de presse sont définies à l'article 82 et suivant.

Article 98 : Dans l'exercice de son activité, l'éditeur de presse doit particulièrement veiller :

-au respect de la sauvegarde de la santé et de la moralité publiques ;
-au respect de la propriété intellectuelle ;
-au respect des droits et de la dignité d'autrui ;
-à la sauvegarde de l'unité nationale ;
-au respect de l'ordre public ;
-à la protection de l'enfant et de l'adolescent ;
-au respect de l'identité multidimensionnelle de la culture nationale.

Article 99 : L'entreprise d'édition bénéficie des dispositions relatives à la propriété intellectuelle en cas de création d'un produit particulier.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 100 : Les éditeurs peuvent assurer la publication de journaux et d'ouvrages servant l'intérêt général.

La publication de journaux ou d'ouvrages portant atteinte à l'unité nationale est interdite.

Article 101 : Le plagiat, l'imitation et le piratage sont interdits aux éditeurs.

Paragraphe 6 : De la distribution de presse

Article 102 : La distribution de presse est notamment assurée par :

-le distributeur grossiste ;
-le kiosquier et assimilés ;
-le colporteur ;
-le vendeur à la criée.

Article 103 : La distribution de presse est libre en République Gabonaise.

Les conditions et modalités de création d'une entreprise de distribution de presse sont définies à l'article 82 et suivants.

Article 104 : Il est interdit aux professionnels de la distribution de presse de vendre ou de laisser à la portée des mineurs, les journaux et autres supports de communication à caractère érotique, pornographique ou incitant à la violence.

Les distributeurs doivent éviter d'exposer ces publications sur la place publique, leur réservant des points de vente appropriés et fermés aux mineurs.

Article 105 : Les distributeurs sont tenus d'observer l'obligation d'impartialité, d'égalité de traitement entre les différents titres et autres supports de communication écrite.

Article 106 : Les rapports professionnels entre les distributeurs et les éditeurs sont régis par un contrat.

Sous-section 3 : De la communication numérique

Paragraphe 1er : De la création des entreprises de communication numérique

Article 107 : La création d'une entreprise de conception, d'édition et de diffusion de contenus numériques est libre en République Gabonaise, sous réserve du respect des dispositions des textes en vigueur.

Toutefois, cette procédure peut être effectuée de manière numérique dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Article 108 : Avant sa diffusion au public, tout organe de presse numérique doit faire paraître dans un journal d'annonces légales les informations suivantes :

-les noms et prénoms du propriétaire de l'entreprise de communication numérique ;
-les noms et prénoms du directeur de publication et ceux du responsable de la rédaction ;
-la dénomination, la raison sociale, le siège social, le statut et le nom du représentant légal de l'entreprise éditrice ;
-le titre de l'organe de presse numérique ;
-la référence de son hébergeur.

Toute modification de l'une de ces informations est déclarée sous huitaine auprès de l'autorité de régulation compétente contre délivrance d'un accusé de réception.

Article 109 : Sous peine des sanctions prévues par la présente loi, les responsables des entreprises de communication numérique sont tenus de déclarer auprès de l'autorité de régulation compétente :

-toute modification de l'une des informations figurant sur le formulaire de déclaration ;
-tout changement affectant le fonctionnement du site ;
-toute suppression de site.

Article 110 : Les dispositions de l'article 108 ci-dessus ne s'appliquent pas aux entreprises de communication écrite et audiovisuelle régulièrement constituées qui décident de mettre leurs contenus en ligne.

Toutefois, les responsables de ces entreprises sont tenus d'informer l'autorité de régulation compétente avant toute diffusion du contenu du site au public.

Article 111 : Tout responsable éditorial d'une entreprise de communication numérique doit jouir de ses droits civiques et être titulaire de la carte de presse.

Article 112 : Toute entreprise de conception et d'édition de contenus numériques doit disposer d'une équipe permanente de rédaction comprenant au moins un professionnel du multimédia et un journaliste titulaire de la carte de presse.

Paragraphe 2 : Du fonctionnement des entreprises numériques

Article 113 : Le responsable éditorial d'une entreprise de communication numérique est garant des contenus de son site.

Il est tenu de prendre les mesures nécessaires pour préserver la sécurité des données à caractère personnel ou de sécurité nationale, notamment empêcher

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

qu'elles soient déformées ou que des tiers non autorisés y accèdent.

Article 114 : L'utilisation de propos haineux, racistes, tribalistes ou d'images portant atteinte à l'intégrité morale, à l'honneur ou à la vie privée d'autrui expose le responsable éditorial aux sanctions prévues par la présente loi.

Article 115 : Toute personne physique ou morale lésée par un contenu numérique peut demander le retrait des informations ou images mises en cause.

Les dispositions du présent article s'appliquent également au blog et à tout autre format numérique.

En cas d'exécution dans un délai de 24 heures, le requérant peut porter l'affaire devant les juridictions compétentes.

Article 116 : Les droits d'auteur et propriété intellectuelle relatifs aux œuvres et aux contenus numériques sont garantis conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Article 117 : Sans préjudice des dispositions des textes en vigueur, les entreprises de communication numérique ont l'obligation d'archiver leurs informations multimédia pendant au moins un mois, à compter de la date de leur diffusion.

Paragraphe 3 : De la publicité

Article 118 : La publicité est libre en République Gabonaise, sous réserve du respect des dispositions des textes en vigueur.

Les conditions et modalités de création des entreprises de communication publicitaire sont celles prévues pour la création des entreprises de communication audiovisuelle.

Article 119 : Tout produit publicitaire, quel que soit le support utilisé, doit se conformer aux règles d'éthique et de déontologie, notamment :

-le respect de la propriété intellectuelle ;
-le respect du droit à l'image ;
-le respect de l'environnement ;
-le respect du droit à la vie ;
-le respect des bonnes mœurs ;
-la protection de l'enfant et de l'adolescent ;
-le respect de l'identité multidimensionnelle de la culture nationale.

Article 120 : La publicité doit être conçue de manière à ne pas abuser de la confiance des consommateurs ou à ne pas exploiter leur manque d'expérience ou de connaissance.

Les messages publicitaires diffusés dans l'espace national doivent intégrer les valeurs culturelles gabonaises.

Article 121 : Le message publicitaire ne doit pas contenir des références d'attestation ou autres déclarations émanant d'une personne, d'une firme ou d'une institution déterminée sans l'autorisation des intéressés ou de leurs ayants droit.

Article 122 : L'utilisation des termes techniques, scientifiques et des statistiques dans les messages publicitaires ne doit ni prêter à équivoque, ni induire en erreur.

Article 123 : Les annonceurs et leurs agences doivent apporter, en tant que de besoin, la preuve de toute description, déclaration, illustration ou expérimentation d'un produit mis en cause.

Article 124 : Le contenu des messages publicitaires particuliers, même comparatifs, ne doit comporter aucune allusion diffamatoire ou constituer un fait dommageable.

Article 125 : Les messages publicitaires sur l'alimentation ou sur des produits ayant une incidence sur la santé humaine sont soumis à l'autorisation préalable du Ministère en charge de la Santé.

Article 126 : L'utilisation de la publicité subliminale est interdite.

Article 127 : Aucune entreprise de communication écrite, audiovisuelle ou numérique ne peut avoir ni l'exclusivité, ni le monopole de la publicité sur le territoire national.

Article 128 : Aucun affichage ne peut se faire en dehors des espaces concédés par l'autorité compétente. Les dispositions relatives à l'affichage fixe, mobile ou dynamique sont fixées par voie réglementaire.

Il est interdit de placarder des affiches particulières sur l'emplacement réservé aux affiches administratives.

Article 129 : L'espace ou le temps consacré à la publicité dans les médias publics est fixé par voie réglementaire.

Les messages publicitaires, même dans les médias audiovisuels privés, ne peuvent être diffusés que dans le cadre des écrans publicitaires prévus à cet effet.

Article 130 : Les offres promotionnelles telles que les annonces de réductions de prix, les offres conjointes ou tout autre avantage, doivent être clairement présentées comme telles et les conditions pour en bénéficier doivent être non équivoques et accessibles.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 131 : Seules les entreprises légalement constituées peuvent organiser des concours ou jeux promotionnels.

Les conditions de participation à ces concours ou jeux doivent être facilement accessibles et présentées de manière précise.

Article 132 : L'utilisation du courrier électronique, de télécopieurs ou de systèmes automatisés d'appels et de communication sans intervention humaine, à des fins de publicité, est autorisée sous réserve du consentement préalable, libre et expresse du destinataire des messages.

Article 133 : Par dérogation à l'article 132 ci-dessus, tout prestataire est dispensé de solliciter le consentement préalable du destinataire lorsque chacune des conditions suivantes est remplie :

-obtention directe de leurs coordonnées électroniques dans le cadre de la vente d'un bien ou d'un service, dans le respect des exigences légales et réglementaires relatives à la protection de la vie privée ;
-exploitation desdites coordonnées électroniques à des fins de publicité exclusivement pour des biens ou services analogues à ceux que lui-même fournit ;
-possibilité pour les clients, au moment où leurs coordonnées électroniques sont recueillis, de s'opposer, sans frais et de manière simple et facile, à une telle exploitation.

La même dérogation est applicable aux personnes morales si les coordonnées électroniques que le prestataire utilise à cette fin sont impersonnelles.

Article 134 : Toute personne peut notifier directement à un prestataire déterminé, sans frais ni indication de motifs, sa volonté de ne plus recevoir, de sa part, des publicités par courrier électronique.

Dans ce cas, le prestataire est tenu de :

-délivrer, dans un délai de quarante-huit heures, un accusé de réception par courrier électronique confirmant à cette personne l'enregistrement de sa demande ;
-prendre, dans un délai de quarante-huit heures, les mesures nécessaires pour respecter la volonté de cette personne ;
-tenir à jour des listes contenant les noms des personnes ayant notifié leur volonté de ne plus recevoir, de sa part, des publicités par courrier électronique.

Article 135 : Lors de l'envoi de toute publicité par courrier électronique, le prestataire doit :

-fournir une information claire et compréhensible, sur le fond et la forme, concernant le droit de s'opposer, pour l'avenir, à recevoir les publicités ;
-indiquer et mettre à disposition un moyen approprié d'exercer efficacement ce droit par voie électronique.

Article 136 : Pour l'envoi de publicité par courrier électronique, il est interdit :

-d'utiliser l'adresse électronique ou l'identité d'un tiers ;
-de falsifier ou de masquer toute information permettant d'identifier l'origine du message au courrier électronique, son objet ou son chemin de transmission.

Article 137 : Les messages publicitaires portant atteinte au crédit de l'Etat ou à l'unité nationale sont interdites.

Titre III : De la cinématographie et de l'image animée

Chapitre Ier : Des entreprises de cinématographie

Article 138 : Les entreprises de cinématographie sont constituées d'entreprises publiques et d'entreprises privées.

Article 139 : Les autorisations administratives nécessaires à l'exercice des métiers du cinéma et de l'image animée sont :

-la carte des métiers du cinéma, en abrégé carte MC ;
-l'autorisation de tournage ;
-le visa d'exploitation commerciale.

Les prérogatives attachées à ces documents ainsi que les modalités de leur délivrance sont déterminées par les textes en vigueur.

Section 1 : Des entreprises publiques

Article 140 : Les entreprises publiques de cinématographie sont chargées notamment :

-de promouvoir et dynamiser tous les secteurs d'activité de l'industrie cinématographique ;
-de participer au rayonnement de la culture gabonaise ;
-de prendre en compte la représentation de l'identité multidimensionnelle nationale ;
-d'assurer le pluralisme d'opinions ;
-d'assurer l'égal accès des populations aux œuvres cinématographiques sur l'ensemble du territoire national ;
-de promouvoir et développer la transmission des connaissances, expériences, pratiques et savoirs entre générations, notamment au moyen du tutorat et l'apprentissage ;
-de garantir la conservation du patrimoine cinématographique national par l'archivage des œuvres et la pérennisation du patrimoine du pays ;
-de favoriser l'adaptation aux nouvelles technologies par la formation continue des opérateurs du secteur.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Les entreprises publiques sont liées à l'Etat par des contrats d'objectifs et de performance.

Section 2 : Des entreprises privées

Article 141 : Les entreprises privées de cinématographie ont un caractère industriel et commercial ou non.

Article 142 : La création de toute entreprise de cinématographie est soumise aux dispositions relatives à la création des entreprises de communication audiovisuelle.

Chapitre II : Des spécialités et de l'accès

Article 143 : La cinématographie est notamment composée des spécialités suivantes :

-la production ;
-la création ;
-la technique ;
-la distribution ;
-l'exploitation ;
-la diffusion ;
-la conservation.

Section 1 : De la production cinématographique

Article 144 : Le tournage de tout film à but commercial de tout format et sur tout support est soumis à l'obtention d'une autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Article 145 : Les entreprises de production cinématographiques sont tenues d'observer les règles relatives :

-au respect de la propriété intellectuelle ;
-au respect du droit à l'image ;
-au respect de l'environnement ;
-au respect du droit à la vie ;
-au respect des bonnes mœurs ;
-au respect de l'identité multidimensionnelle de la culture nationale ;
-à la protection de l'enfant et de l'adolescent.

Article 146 : Est producteur d'une œuvre cinématographique, toute personne physique ou morale qui en prend l'initiative et en assume la responsabilité financière, technique et artistique jusqu'à son aboutissement.

L'accès au métier de la production cinématographique est réservé à toute personne :
-titulaire d'un diplôme supérieur délivré par une école du cinéma ou de l'audiovisuel agréée par l'Etat ;
-titulaire d'un diplôme universitaire, professionnel et justifiant d'une pratique tutorée ou continue de producteur de cinéma sur trois court-métrages ou sur un long-métrage de standard professionnel.

Section 2 : De la création cinématographique

Article 147 : La création recouvre toutes les activités de conception artistique qui concourent à la production d'une œuvre cinématographique ou d'images animées, notamment l'écriture, la technologie, la réalisation et la représentation graphique, musicale, architecturale, sonore, vestimentaire, scénographique.

Article 148 : Toute œuvre de création cinématographique déclarée est protégée par le droit d'auteur.

Article 149 : Est créateur, toute personne exerçant régulièrement comme indépendant ou dans une entreprise de production les activités de conception et de réalisation des œuvres.

L'accès aux métiers de la création obéît aux dispositions de l'article 146 ci-dessus.

Section 3 : De la technique

Article 150 : La technique recouvre les expertises, les activités d'ingénierie, d'exploitation et de mise en œuvre des équipements ainsi que la construction des dispositifs utiles à la fabrication d'une œuvre cinématographique.

Article 151 : Est technicien, toute personne exerçant régulièrement comme indépendant ou dans une entreprise cinématographique et d'animation de l'image, les activités de conception, d'ingénierie et d'exploitation des équipements.

L'accès aux métiers de technicien est réservé à toute personne :

-titulaire d'un diplôme délivré par une école supérieure agréée par l'Etat ;
-titulaire d'un diplôme universitaire, professionnel et justifiant d'une pratique tutorée ou continue sur trois court-métrages ou sur un long-métrage de standard professionnel ;
-titulaire d'un diplôme universitaire ou professionnel et/ou justifiant d'une pratique continue depuis au moins deux ans, pour les techniciens d'exploitation.

Section 4 : De la distribution

Article 152 : Est distributeur, toute personne physique ou morale qui met en œuvre les moyens financiers et juridiques pour la commercialisation des œuvres cinématographiques.

L'accès aux métiers de la distribution est ouvert à tout opérateur économique.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 153 : Aucune entreprise de distribution, d'œuvre audiovisuelle et cinématographique ne peut prétendre au monopole.

Section 5 : De l'exploitation et de la diffusion

Article 154 : Est exploitant ou diffuseur, toute personne physique ou morale qui met en œuvre les moyens immobiliers, logistiques, technologiques et juridiques nécessaires à la diffusion d'une œuvre cinématographique.

Il s'agit notamment :

-des entreprises d'exploitation des salles de cinéma publiques ou privées ;
-des exploitants des centres culturels ;
-des exploitants des boutiques de vente et de location de vidéo-films ;
-des exploitants des unités mobiles de projection ;
-des distributeurs de contenus numériques en ligne.

Les métiers d'exploitant et de diffuseur sont ouverts à tout opérateur économique.

Article 155 : La diffusion publique de toute œuvre cinématographique et audiovisuelle est subordonnée à l'obtention des visas délivrés par l'autorité compétente.

Article 156 : Tout exploitant ou tout diffuseur doit respecter l'intégrité de l'œuvre qu'il projette, sauf accord express préalable du producteur de ladite œuvre.

Article 157 : Les exploitants des salles de cinéma sont tenus à l'obligation de transparence, notamment par la tenue d'une comptabilité fiable sauvegardant les droits des tiers.

La répartition des recettes issues de l'exploitation des œuvres cinématographiques est fixée par les textes en vigueur et par des conventions signées d'accord parties.

Article 158 : Les exploitants des salles de cinéma sont tenus de programmer, au moins une fois par mois, une œuvre cinématographique professionnelle nationale ou à défaut des œuvres cinématographiques africaines.

Article 159 : Aucune œuvre cinématographique exploitée dans les salles de spectacle ne doit faire l'objet d'une exploitation simultanée sous forme de support destiné à la vente ou à la location pour l'usage privé, quel que soit le format sans l'accord écrit du producteur.

Article 160 : Les quotas de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles sont fixés par voie réglementaire.

L'autorité de régulation compétente veille au respect de l'exécution de ces quotas.

Article 161 : Les salles de cinéma, les chaînes de télévision publiques et privées sont tenues de respecter la signalétique des œuvres qu'elles diffusent.

L'autorité de régulation compétente veille au respect des dispositions du présent article.

Section 6 : De la conservation

Article 162 : L'acquisition des œuvres à conserver se fait par dépôt volontaire, don, achat ou dépôt légal.

Article 163 : Les entreprises de conservation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles publiques ou privées doivent veiller au respect du droit de propriété intellectuelle.

Article 164 : Est conservateur, archiviste ou documentaliste, toute personne qui classe les archives de tout format dans le but de les rendre accessibles au public.

L'accès aux métiers de la conservation est réservé à toute personne :

-titulaire d'un diplôme supérieur délivré par une école spécialisée agréée par l'Etat ;
-titulaire d'un diplôme, universitaire ou professionnel et/ou justifiant d'une pratique continue d'au moins trois ans d'assistant-documentaliste ou d'assistant de conservation archiviste au sein d'une structure de conservation.

Titre IV : Du financement de la communication

Article 165 : Le financement des activités de communication et de cinématographie est assuré par l'Etat, les collectivités locales et les promoteurs privés.

Chapitre Ier : Du financement par l'Etat et les collectivités locales

Article 166 : L'Etat et les collectivités locales financent les activités de communication par la réalisation d'infrastructures et d'équipements directement ou par des subventions accordées aux entreprises publiques ou privées de communication.

Article 167 : Aux fins d'application des dispositions de la présente loi, il est créé une ligne budgétaire destinée au financement des actions de développement et de promotion des entreprises et industries de la communication et de la cinématographie dénommée « Fonds d'Aide et de Soutien à la Communication », ci-après désigné Fonds.

Les dispositions relatives à la gestion du Fonds sont fixées par voie réglementaire.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 168 : Par l'effet des dispositions de la présente loi, il est institué une redevance destinée au financement des services et entreprises publics de communication audiovisuelle et cinématographique dénommée « redevance audiovisuelle et cinématographique ».

La redevance audiovisuelle et cinématographique est due par tout opérateur économique exerçant dans le secteur de la communication et de la cinématographie et par toute personne physique disposant d'un terminal numérique.

Article 169 : L'assiette, le taux et les modalités de recouvrement de la redevance audiovisuelle et cinématographique sont prévus par la loi des finances.

Les autres dispositions relatives à la mise en œuvre de la redevance audiovisuelle et cinématographique sont fixées par voie réglementaire.

Article 170 : Le non-paiement de la redevance audiovisuelle et cinématographique expose son auteur à une augmentation de 10% des sommes dues par mois de retard durant les trois premiers mois.

Au-delà du troisième mois de retard, il est fait application des sanctions fiscales et pénales prévues par les textes en vigueur.

Chapitre II : Du financement par les promoteurs privés

Article 171 : Les promoteurs privés financent les activités de communication par les ressources privées.

Article 172 : L'Etat consent des exonérations et des allégements fiscaux ou douaniers aux promoteurs privés qui réalisent des équipements et des infrastructures de la communication aux normes professionnelles et ouvertes au public.

Article 173 : Les promoteurs privés engagés dans la réalisation des œuvres audiovisuelles et cinématographiques peuvent également bénéficier des exonérations ou dégrèvements fiscaux ou douaniers visés à l'article 172 ci-dessus ainsi que des aides provenant du Fonds.

Article 174 : En cas de coproduction avec une partie étrangère majoritaire, les mesures d'incitation prévues au présent chapitre, ne peuvent être accordées qu'au coproducteur gabonais et ne peuvent être supérieures au montant des dépenses de production effectuées au Gabon.

Article 175 : Les productions étrangères sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée sur toutes les dépenses de production effectuées au Gabon, à condition que la production au Gabon ait lieu pendant au moins quinze jours et que le montant des dépenses au Gabon soit d'au moins cent millions de francs CFA.

Pour une nouvelle production au Gabon, le niveau de dépenses ouvrant droit aux exonérations de TVA est de soixante-quinze millions.

Article 176 : Les productions étrangères et les coproductions avec des sociétés étrangères, les traitements du réalisateur, des acteurs, des techniciens et des autres intervenants qui ne séjournent au Gabon que pour les fins de la production et pendant le temps nécessaire à sa réalisation, sont exonérés de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Article 177 : Un crédit d'impôt équivalent à quinze pour cent des dépenses de production effectuées au Gabon, limité à cent millions de francs CFA par production, est accordé aux productions cinématographiques et audiovisuelles.

Lorsque la production est de nature à contribuer de manière significative au développement du secteur de la communication, au développement social, culturel et économique ou au rayonnement du Gabon dans le monde, ce crédit d'impôt est porté à vingt- cinq pour cent des dépenses de production effectuées au Gabon, limité à cinq cent millions de francs CFA par production.

Article 178 : L'obtention du crédit d'impôt visé à l'article 177 ci-dessus, est subordonnée à l'engagement de reverser au Fonds, la moitié de l'aide reçue prélevée sur les bénéfices réalisés par la commercialisation de l'œuvre.

Toute production ou coproduction nationale dont le budget s'élève à un milliard de francs CFA peut bénéficier des mêmes dispositions.

Titre V : Des dispositions répressives

Article 179 : Tout manquement aux dispositions de la présente loi, tout délit et toute contravention aux lois et règlements en vigueur commis par voie de presse expose son auteur, selon le cas, à des sanctions administratives ou pécuniaires.

Article 180 : L'éditeur, l'imprimeur, le producteur, le distributeur, l'hébergeur ou le diffuseur sont solidairement responsables des délits commis en matière de communication.

Section 1 : Des sanctions administratives

Article 181 : Constituent des manquements passibles de sanctions administratives les abus à la liberté d'expression ainsi que tous les manquements aux obligations prescrites par la présente loi.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 182 : Les sanctions administratives encourues pour cause de manquements aux dispositions de la présente loi sont prononcées après observations publiques, injonction ou mise en demeure par les autorités de régulation compétentes, de leur propre initiative ou sur saisine de tiers.

Elles transmettent à cet effet des avis consignés dans un procès-verbal à l'entreprise concernée.

Article 183 : Les sanctions administratives comprennent :

-l'insertion, selon le cas, dans les colonnes ou les programmes, d'un communiqué dont elle fixe la période et les conditions de parution et de diffusion ;
-la suspension du programme, de la rubrique ou du média en cause pour une durée maximum de trente jours ;
-le retrait provisoire de l'autorisation d'émettre ou de paraître qui ne peut excéder trois mois ;
-l'interdiction provisoire de l'exercice de l'activité qui ne peut excéder six mois.

En cas de récidive, l'interdiction de parution et/ou de diffusion est portée à une durée maximale de douze mois.

L'interdiction définitive de parution, de diffusion et/ou l'interdiction de création d'un organe de presse écrite, télévisé, radiophonique, numérique peut être prononcée en cas de récidive multiple.

Article 184 : Peut être suspendue, des médias publics pour une durée n'excédant pas trois mois, toute personne physique ou morale qui contrevient, au cours d'une émission ou dans une tribune, aux dispositions de la présente loi.

En cas de récidive, la sanction peut être portée au double.

Article 185 : Tout manquement commis en matière de communication numérique, dûment constaté, expose son auteur à l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

-le retrait du contenu mis en cause ;
-la fermeture provisoire du site incriminé pour une durée de deux mois ;
-le retrait définitif de l'autorisation de diffuser.

En cas de diffusion d'éléments d'incitation à la haine ou à la violence, d'appel au meurtre, au racisme, au tribalisme, à la xénophobie, d'atteinte à la vie privée, à l'unité nationale, à la cohésion sociale et à la stabilité des institutions, l'autorité de régulation peut prendre les mesures conservatoires suivantes :

-le retrait provisoire de l'autorisation de diffuser pour une durée maximale de six mois ;
-le retrait définitif en cas de récidive multiple.

Article 186 : Tout contrevenant aux dispositions relatives à la presse écrite s'expose à l'une des sanctions suivantes prononcées par l'autorité de régulation :

-la saisie du produit de presse incriminé ;
-l'interdiction provisoire de paraître de un à trois mois ;
-le retrait de la carte de presse en cas de manquement grave à la déontologie de la profession.

La récidive simple expose l'auteur à une interdiction de paraître de trois à six mois.

La récidive multiple expose l'auteur à une interdiction définitive de paraître.

Article 187 : En cas de publication, diffusion ou reproduction par quelque moyen que ce soit des documents ou informations relevant du secret défense, l'auteur s'expose au retrait de l'autorisation et à la fermeture définitive de l'organe de presse ou du média.

Article 188 : Quiconque fait circuler, distribue ou met en vente au Gabon des produits d'organes de presse étrangers en violation des dispositions de la présente loi s'expose aux sanctions administratives suivantes :

-saisie du produit de l'organe de presse incriminé ;
-interdiction définitive d'exercer en cas de récidive multiple.

Article 189 : Dans l'urgence et notamment en cas de manquement grave, l'autorité de régulation peut, avant toute décision au fond, prendre la mesure conservatoire de retrait provisoire de l'autorisation de publier ou de diffuser pour une durée maximale d'un mois.

Article 190 : Tout contrevenant aux dispositions de la présente loi relatives aux obligations imposées aux éditeurs en matière de dépôt des exemplaires de leurs journaux et d'exécution des droits de réponse et de rectification ainsi que celles relatives à la publicité et à la déontologie s'expose à l'une des sanctions suivantes :

-la saisie du produit de l'organe de presse incriminé ;
-le retrait de la carte de presse pour les éditeurs en ligne ;
-l'interdiction provisoire de paraître de un à trois mois.

En cas de récidive, l'interdiction de paraître est portée de trois à six mois.

Section 2 : Des sanctions pécuniaires

Article 191 : Les sanctions pécuniaires sont prononcées par les juridictions compétentes.

Article 192 : Les infractions commises en matière de création d'entreprise de communication sont punies d'une amende de 500.000 à 5.000.000 de francs CFA.

Annexe 22 : Loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 193 : Quiconque aura prêté son nom ou emprunté le nom d'autrui, en vue de la création, de l'installation ou de l'exploitation d'une entreprise de communication, sera puni d'une amende de 1.000.000 à 8.000.000 de francs CFA.

La personne ayant bénéficié de l'opération de prête-nom encoure la même peine.

Article 194 : A l'exception de celles liées à la création d'entreprise de communication, toute infraction commise en matière de communication écrite, audiovisuelle, numérique et cinématographique expose son auteur à une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs CFA.

Article 195 : Toute infraction commise en matière d'édition, d'imprimerie, d'affichage et de distribution de presse, expose son auteur à une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs CFA.

Article 196 : Quiconque fait circuler, distribue ou met en vente au Gabon des produits d'organes de presse interdits ou les reproduit sous un titre différent sera puni d'une amende de 500.000 à 5.000.000 de francs CFA.

Article 197 : Est passible d'une amende de 500.000 à 5.000.000 de francs CFA, toute personne qui aura enlevé, déchiré, recouvert ou altéré, de manière à les rendre illisibles, les affiches administratives, électorales, apposées sur les emplacements réservés à cet effet.

Article 198 : L'action publique et l'action civile liées à la répression des faits relevant de la présente loi se prescrivent après six mois révolus à compter de la date de commission de ces faits ou du dernier acte de poursuite, s'il en a été fait.

Dans tous les cas, le désistement du plaignant met fin aux poursuites.

Article 199 : Les faits spécifiques constitutifs des infractions visées aux articles 192, 194 et 195 ci-dessus ainsi que les sanctions qui leurs sont applicables, sont déterminés par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication, après avis de l'autorité de régulation compétente.

Titre VI : Des dispositions diverses et finales

Article 200 : Les entreprises de communication et de cinématographie en activité disposent d'un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi pour s'y conformer.

Article 201 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi.

Article 202 : La présente loi, qui abroge la loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication Audiovisuelle, Cinématographique et Ecrite en République Gabonaise et toutes les autres dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le 09 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Pr. Daniel ONA ONDO

Le Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement
Alain Claude BILIE BY- NZE

Le Deuxième Vice-premier Ministre, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Séraphin MOUNDOUNGA

Le Ministre du Développement Durable, de l'Economie, de la Promotion des Investissement et de la Prospective
Jean-Eudes Régis IMMOGAULT TATANGANI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n°0434/PR du 09 août 2016 portant promulgation de la loi n°019/2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT ;

Vu la Constitution, notamment en son article 17, alinéa 1er;

DECRETE:

Article 1er: Est promulguée la loi n°019/2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 09 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Ali BONGO ONDIMBA

ANNEXE 23 : Carte de l’Afrique.

Annexe 23 : Carte de l'Afrique.

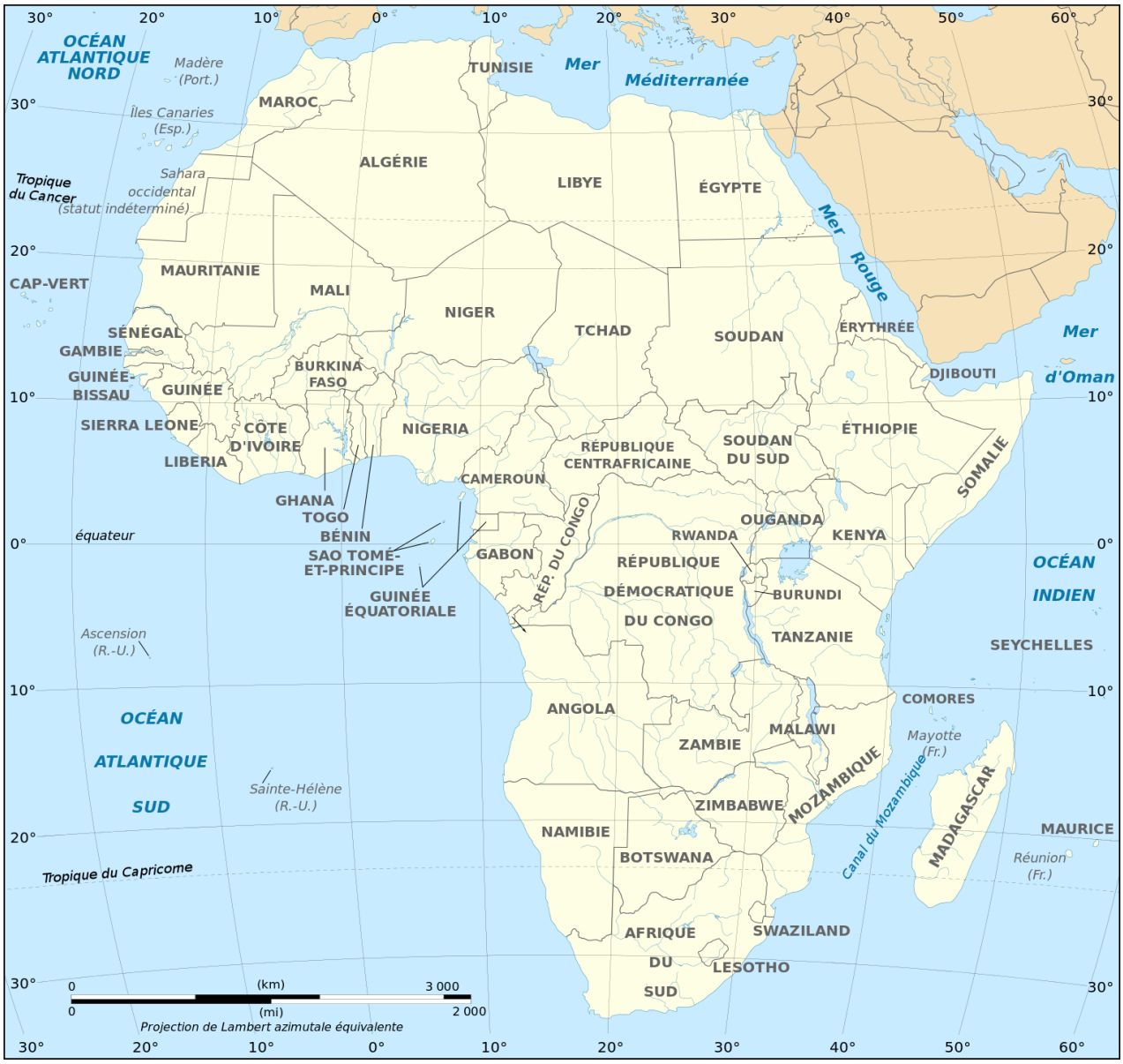

Source : Atlas Monde, http://www.atlas-monde.net/.

ANNEXE 24 : Carte du Gabon.

Annexe 24 : Carte du Gabon.

Source : Investir en Zone Franc (IZF), https://www.izf.net/.

ANNEXE 25 : Le recours aux proverbes et citations chez *Échos du Nord.*

Annexe 25 : Le recours aux proverbes et citations chez *Échos du Nord.*

NUMÉROS	DESTINATAIRES	PROVERBES & CITATIONS	AUTEURS	ACTIONS DES AUTEURS
345	Président de la Cenap	Le chien ne change pas sa manière de s'asseoir.	Grand-père	Disait
		Tant que le singe ne t'a pas vu brandir la tête d'un autre singe, il n'aura pas peur de toi.	Aïeul	Disait
		Même si on ne va pas là où les bœufs s'abreuvent, on sait qu'il n'y a pas de gobelets.	Papé	Aimait à dire
		Le crabe n'est pas le bienvenu dans un jeu de contorsion	Grand-père	Disait
		La poule qui ne craint personne a la témérité dans ses ailes.	Aïeul	Faisait remarquer
		Si la barbichette était un signe de respect, on n'en verrait pas le bouc de l'abattoir.	Papy	Disait
		L'homme creuse sa tombe avec son ventre.	Grand-père	Disait
		Faire demi-tour ne donne pas des maux de rein au margouillat.	Aïeul	Disait
346	Jeunesse gabonaise	Les tam-tams encouragent les danseurs.	Grand-père	Disait
		Même si on empoisonne l'eau de la rivière, on y trouvera toujours de petits poissons vivants.	Aïeul	Disait
		Le renard qui attend que la poule tombe de l'arbre meurt affamé.	Papy	Faisait remarquer
		Si le sol brûle les pieds, c'est que tu ne marches pas assez vite.	Grand-père	Disait
		C'est le chasseur qui attend longtemps au bord de la rivière qui tue les antilopes venues boire de l'eau.	Aïeul	Expliquait
		Quand un serpent s'écroule autour d'une calebasse, il n'y a pas d'autre moyen que de casser la calebasse.	Grand-père	Disait
		Même si le joueur de tam-tam fait de bonnes funérailles, on ne peut pas lui donner l'héritage du défunt.	Aïeul (grand chef coutumier de son époque)	Disait
		Celui qui tue l'antilope fait sortir la panthère.	Pépé	Disait
		Même si le pénis de la gazelle grossit, on ne peut pas le donner à l'éléphant.	Papy	Aimait à dire
350	Communauté internationale	Le chien qui est poursuivi par le buffle court se réfugier chez son maître.	Grand-père	Observait
		La blessure qu'on cache ne guérit pas.	Aïeul	Disait
		Seul un étranger boit de l'eau dans un étang où est mort un chien.	Papy	Disait
		Chaque fois que le temps a fait croître un bâton, au bout du bâton, l'homme a mis la lance.	Al Mutanabbi	Disait

		La tortue ne meurt pas dans le feu sans s'éparpiller les braises.	Papy	Disait
		C'est lorsqu'on peut encore fermer une plaie avec un seul doigt qu'on doit la soigner.	Grand-père	Disait
		Celui qui est encore dans la rivière n'est pas sauvé de la gueule du crocodile.	Papy	Disait
		On entend le bruit de l'arbre qui tombe, mais pas celui d'une forêt qui pousse.	Papé (grand écologiste de son époque)	Observait
		Si le bouc ne se soumet pas, on l'attache à un arbre.	Grand-père	Disait
351	Peuple gabonais	Il vaut mieux vivre comme un lion plutôt que de vivre cent jours comme un mouton.	Grand-père	Disait
		Si tu vois le lion lécher ses testicules, c'est que la chasse de l'antilope est terminée.	Aïeul (grand zoologue de son époque)	Disait
		Quand les toiles d'araignée se rejoignent, elles peuvent emprisonner un éléphant.	Papy	Disait
		On ne donne pas des boucles d'oreille à celui qui n'a pas d'oreilles.	Grand-père	Disait
		Tant que la pirogue n'a pas accosté, on ne dépose pas la pagaie.	Papé	Disait
		L'intelligence est un fruit qui se ramasse chez le voisin.	Grand-père	Expliquait
		Celui qui marche derrière un éléphant ne craint pas la rosée.	Pépé	Disait
		C'est au village des aveugles que le lépreux vend des beignets.	Grand-père	Disait
Hors-Série 05	Un soldat de la Garde Républicaine	Si tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens.	Grand-père	Disait
		C'est à cause de ses petits que l'éléphant déblaie les broussailles.	Aïeul	Disait
		Quand l'eau monte, les poissons mangent les fourmis. Quand l'eau baisse, les fourmis mangent le poisson.	Papy	Disait
		Si tu n'as pas de seau, ne barre pas la route du puits.	Grand-père	Disait
		On ne rassasie pas un chameau en le nourrissant à la cuiller.	Aïeul	Disait
		Si le chien doit traverser la rivière, ce n'est pas le crocodile qui sera son guide.	Papé	Disait
		Transporter de l'eau n'est pas le rôle du panier.	Pépé	Observait
		Si tu vois la souris narguer le chat, c'est que son trou n'est pas loin.	Grand-père	Disait
Hors-Série 06	Citoyens gabonais	Quel que soit le goût du repas, n'avale pas ta langue.	Grand-père	Disait
		Si deux canaris sont superposés et que celui du bas n'a pas bouilli, celui du haut ne peut pas bouillir.	Aïeul	Disait

		Si le margouillat connaissait le médicament de la rougeole, son corps ne serait pas tacheté.	Papy	Disait
		On ne cache pas un morceau de viande dans la gueule d'un chien.	Pépé	Prévenait
		Il est facile de nager quand on vous tient le menton.	Grand-père	Disait
		Lorsque l'épervier meurt, la poule ne pleure pas.	Papé	Observait
		Seul le crapaud peut dire si le caïman a mal aux yeux.	Grand-père	Disait
352	Ali Bongo	Si tu sors de la forêt en même temps que le buffle, sache monter à l'arbre.	Grand-père	Disait
		Lorsque tu pises en étant couché, avant que quelqu'un ne soit mouillé, toi-même tu seras trempé.	Aïeul	Disait
		On n'influence pas le cadavre avec un drap blanc.	Papy	Disait
		Ce sont les fous qui troublent l'eau et ce sont les sages qui pêchent.	Grand-père	Disait
		Si vous n'aidez pas le lépreux à allumer sa pipe, ne lui enlevez pas son tabac.	Pépé (grand sage de son époque)	Conseillait
		Quand les chats se mettent à prédire que la chasse sera bonne, les souris se mettent à rire.	Grand-père	Disait
		Faire marche en arrière ne donne pas des maux de rein au margouillat.	Papé	Expliquait
		Si la poule dit que personne ne verra ses fesses, c'est qu'elle n'a pas encore tourné son derrière du côté où vient le vent.	Grand-père	Disait
353	Président de la cour constitutionnelle	Le chien ne change pas sa manière de s'asseoir.	Grand-père	Disait
		Lorsque votre voisin souffre du point de côté, sa douleur ne vous empêche pas de trouver le sommeil.	Aïeul	Disait
		La mouche qui aime l'anus du cadavre finit par être enterrée avec le cadavre.	Grand-père	Disait
		Quel que soit le goût du repas, n'avale pas ta langue.	Papy	Conseillait
		Quand l'eau monte, les poissons mangent les fourmis. Quand l'eau baisse, les fourmis mangent les poissons.	Grand-père	Disait
		Faire demi-tour ne donne pas des maux de rein au margouillat.	Pépé	Observait
		Le moustique suce le sang de l'homme, mais il craint le vent.	Grand-père	Disait
		Si la poule dit que personne ne verra ses fesses, c'est qu'elle n'a pas encore tourné son derrière du côté où vient le vent.	Papy	Disait

		La mouche qui se moque de l'araignée finit par être prise dans sa toile.	Grand-père	Disait
354	Membres de la cour constitutionnelle	Le mortier qui accepte tous les coups de pilon finit par se trouer.	Grand-père	Disait
		Même la poule noire pond des œufs blancs.	Aïeul	Disait
		Les poules qui picotent entre elles font attention à leurs yeux.	Papy	Observait
		L'homme creuse sa tombe avec son ventre.	Grand-père	Disait
		Si la boue te fait grossir les pieds, ne traverse pas le marigot.	Pépé	Conseillait
		La joie de la mouche tsé-tsé est de voir le pêcheur au bord du marigot.	Aïeul	Disait
		C'est lorsqu'on peut encore fermer la plaie avec un seul doigt qu'on doit la soigner.	Pépé	Disait
		Le petit marteau casse le gros caillou.	Papé	Disait
		C'est lorsque le moustique se pose sur ses testicules que l'homme comprend qu'on ne règle pas tous les problèmes avec brutalités.	Grand-père	Disait
Hors-Série 07	Bourreaux génocidaires	Qui égorge le coq fait peur au canard.	Grand-père	Disait
		Celui qui veut manger du miel ne craint pas les abeilles.	Aïeul	Disait
		Le moustique suce le sang de l'homme, mais il craint le vent.	Pépé	Expliquait
		C'est lorsque la poule est attachée que le cafard la nargue.	Papé	Disait
		La pipe qui consume le tabac se laisse aussi consumer par le tabac.	Grand-père	Disait
		Quand l'eau monte, les poissons mangent les fourmis. Quand l'eau baisse, les fourmis mangent les poissons.	Aïeul	Disait
		L'enfant qui vole l'huile de palme cache souvent ses doigts.	Papy	Observait
		L'œuf ne se bat pas contre la pierre.	Grand-père	Aimait à dire
355	Communauté internationale	Lorsque le doigt se brûle, il court d'abord à la bouche avant de rechercher un récipient d'eau froide.	Grand-père	Disait
		Le renard ne peut pas devenir le gardien d'un poulailler.	Aïeul	Disait
		Celui qui égorge le coq fait peur au canard	Pépé	Observait
		C'est lorsqu'on peut encore fermer une plaie avec un seul doigt qu'il faut la soigner.	Grand-père	Disait
		La mouche qui se moque de l'araignée finit par être prise dans sa toile.	Aïeul	Observait
		Attendre d'en savoir assez pour agir en toute lumière c'est se condamner à l'inaction.	Jean Rostand	A dit

		Si le chien ne veut pas créer de problèmes aux singes, que fait-il dans le bosquet.[368]	Pépé	S'interrogeait
		Si tu dis que le chat n'est pas la panthère, ce n'est pas l'avis de la souris.	Grand-père	Observait
		Le café a beau se vanter d'être noir, le lait le fera toujours déchanter.	Grand-père	Disait
Hors-Série 08	Président de la République française	On ne guérit pas un enfant malade en le dorlotant.	Grand-père	Disait
		L'oiseau qui chante ne sait pas faire son nid.	Aïeul	Disait
		La vache qui a une plaie au dos craint que le cordeau s'y pose.	Pépé	Expliquait
		Un seul âne a mangé de la farine, mais tous en ont le museau blanchi.	Grand-père	Disait
		Si le bouc ne se soumet pas, on l'attache à l'arbre.	Aïeul	Disait
		Si tu penses que le pain ne sent pas la chaleur dans le four, prends sa place.	Pépé	Disait
		Si un serpent s'enroule autour d'une calebasse, il n'y a pas d'autre moyen que de casser la calebasse ?	Grand-père	Disait
356	Génocidaires de la République	Si tu frappes quelqu'un et qu'il se tord la bouche, c'est qu'il a mal.	Grand-père	Disait
		Qui souffle dans le feu reçoit les étincelles aux yeux.	Aïeul	Disait
		Si tu veux faire le vin de maïs, ne te plains pas de la fatigue quand tu puises l'eau.	Papy	Disait
		Si tu ne veux pas que la panthère entre dans ton village, ne prends pas l'antilope qu'elle a tuée.	Grand-père	Disait
		Si tu ne veux pas que la mouche tsé-tsé devienne ton ennemi, ne te mets pas au bord du marigot.	Papé (grand pêcheur de son époque)	Conseillait
		Si les plumes font rester l'oiseau en l'air, pourquoi la poule est-elle à terre ?	Aïeul	Disait
		Quand l'eau monte, les poissons mangent les fourmis. Quand l'eau baisse, les fourmis mangent les poissons.	Papy	Observait
		Celui qui se cache ne cache pas son mauvais renom.	Aïeul	Aimait à dire
358	Traitres de la République	Le chien ne change pas sa manière de s'asseoir.	Grand-père	Disait

[368] Ce questionnement que le journaliste attribut à son pépé, selon ses termes, ne comporte aucune marque interrogative, c'est-à-dire un point d'interrogation à la fin de la citation en italiques entre guillemets.

		Le petit du chat attrape les souris.	Aïeul	Disait
		L'homme creuse sa tombe avec son ventre.	Papy	Disait
		C'est grâce à l'arbre que la liane se tient debout.	Grand-père	Disait
		Un serpent qui se mue ne perd pas son venin.	Pépé	Disait
		Celui qui souffle sur le feu reçoit les étincelles aux yeux.	Aïeul	Prévenait
		Si le petit poisson insulte le caïman, c'est que l'heure de sa mort a sonné.	Papé	Disait
		Même s'il n'y a pas de coq pour chanter à l'aube, le jour se lèvera.	Aïeul	Disait
		La mouche qui aime l'anus du cadavre finit par être enterrée avec le cadavre.	Aïeul (grand sage de son époque)	Aimait à dire
359	Acteurs politiques et de la société civile	C'est au village des aveugles que le lépreux vend les beignets.	Grand-père	Disait
		Le petit du chat attrape les souris.	Aïeul	Disait
		On te trompe une fois ; la deuxième fois c'est toi-même.	Papy	Disait
		Quand le crocodile tue une proie, les petits poissons se rassemblent autour.	Pépé	Observait
		Le chien qui a la cloche ne mord pas deux fois.	Aïeul	Disait
		Le serpent qui se mue ne perd pas son venin.	Papé	Observait
		La hache s'attaque toujours à la forêt qui lui prête le manche.	Grand-père	Disait
		Attends d'abord d'avoir traversé la rivière avant de dire au caïman qu'il a une sale gueule.	Papy	Conseillait
361	Opposants véreux	Si tu mets le doigt dans le mortier, ne crains plus le pilon.	Grand-père	Disait
		Le buisson dans lequel tu cherches le bois de chauffage ne manque pas d'épines.	Aïeul	Disait
		Quand la plaie guérie, les mouches meurent de honte.	Pépé	Expliquait
		L'homme creuse sa tombe avec son ventre.	Grand-père	Disait
		Le moustique suce le sang de l'homme, mais il craint le vent	Pépé	Disait
		Faire demi-tour ne donne pas des maux de rein au margouillat.	Grand-père	Observait
		Même si le chien doit traverser la rivière, le caïman ne lui servira pas de guide.	Aïeul	Disait
		Qui veut coûte que coûte d'un enfant finit par épouser une femme enceinte.	Aïeul	Prévenait
363	Peuple gabonais	L'ennemi de l'aveugle ne le conduit pas sur un bon chemin.	Grand-père	Disait

		Si tu interdis au lézard de monter sur le mur, il montera sur toi.	Aïeul	Disait
		L'acacia ne tombe pas à la volonté d'une chèvre maigre qui convoite ses fruits.	Papy	Observait
		Le léopard ne salue pas la gazelle, si ce n'est pour sucer son sang.	Grand-père	Disait
		C'est grâce à son intelligence que l'intelligent comprend pourquoi l'imbécile réussit.	Aïeul	Expliquait
		On ne marche pas en regardant les étoiles lorsqu'on a un caillou dans son soulier.	Pépé	Observait
		L'oiseau qui chante ne construit pas son nid.	Grand-père	Disait
		On ne tue pas la guêpe maçonne sans casser son nid.	Papy	Aimait à dire
366	Président directeur général de Poste Bank	Si le lézard connaissait le médicament de la rougeole, sa peau ne serait pas tachetée.	Grand-père	Disait
		On trompe un bébé avec le sein pour le raser.	Aïeul	Disait
		La vache qui a une plaie au dos craint que le corbeau s'y pose.	Aïeul	Disait
		Quand la tortue est dépassée par la marche, elle accuse la route de marcher.	Aïeul	Disait
		C'est celui qui a la farine qui fait le foufou.	Grand-père	Disait
		Le chat qui a les moufles n'attrape pas les souris.	Papé	Observait
		L'oiseau qui chante ne sait pas faire son nid.	Pépé	Disait
		Deux oiseaux aux longs becs ne se nettoient pas les yeux.	Aïeul (grand ornithologue de son époque)	Aimait à dire
367	Zélateur national Alain-Claude Bilie-By-Nze	Lorsque le lézard tombe d'un mur, il ment qu'il a voulu descendre.	Grand-père	Disait
		Si tu vois la barbe du voisin prendre feu, trempe la tienne dans l'eau.	Aïeul	Disait
		Ce n'est pas aujourd'hui que le talon a commencé à rester derrière.	Aïeul	Expliquait
		C'est par manque de chien qu'on va en brousse avec le cabri.	Grand-père	Disait
		Celui qui se cache ne cache pas son mauvais renom.	Papé	Disait
		C'est avec le chat d'aujourd'hui qu'on doit faire poursuivre la souris d'aujourd'hui.	Aïeul	Disait
		Transporter de l'eau n'est pas le rôle du panier.	Papy	Observait
		Tous les oiseaux qui partent picorer ne reviennent pas avec le même poids.	Aïeul (grand ornithologue de son époque)	Expliquait
368		Si tu interdis au Lézard de monter sur le mur, il montera sur toi.	Grand-père	Disait

	Chef de la communauté marocaine au Gabon	Les esclaves se battent pour du bois qu'ils ramènent à leur maître.	Aïeul	Disait
		La lune ne craint pas qu'on lui lance des pierres.	Papy	Disait
		En visite chez autrui, ouvre les yeux et ferme la bouche.	Pépé (grand sage de son époque)	Conseillait
		C'est celui qui est assis à côté du feu qui sent le bouillonnement de la marmite.	Aïeul	Disait
		Quand on a un marteau dans la tête, tous les problèmes se présentent sous forme de clous.	Grand-père	Disait
		Le tronc de banane ne sert pas de bois de chauffage.	Papé	Disait
		Si tu penses que le chat n'est pas la panthère, ce n'est pas l'avis de la souris.	Aïeul	Disait
369	Acteurs de la société civile et de l'opposition	Le chien qui a cloche ne mord pas deux fois.	Grand-père	Disait
		On te trompe une fois ; la deuxième fois c'est toi-même.	Aïeul	Disait
		Le chien ne change pas sa manière de s'asseoir.	Papy	Observait
		C'est au village des aveugles que le lépreux vend des beignets.	Grand-père	Disait
		Celui qui ne t'a pas aidé à porter le panier ne t'aidera pas à le décharger.	Pépé (grand paysan de son époque)	Expliquait
		L'acacia ne tombe pas à la volonté d'une chèvre maigre qui convoite ses fruits.	Aïeul	Disait
		Qui vit de désirs meurt désespéré.	Grand-père	Prévenait
		Lorsque le singe tombe d'un arbre, s'il ne se blesse pas, il reprend à jouer.	Aïeul	Aimait à dire.
371	Marie-Madeleine Mborantsuo	Qui souffle sur le feu reçoit les étincelles aux yeux.	Grand-père	Disait
		Si tu veux que la mouche tsé-tsé devienne ton ennemi, ne mets pas au bord du marigot.[369]	Aïeul	Disait
		Si tu ne veux pas que la panthère entre dans ton village, ne prends pas l'antilope qu'elle tuée.	Papy	Conseillait
		Celui qui se cache ne cache pas son mauvais renom.	Grand-père	Disait

[369] Nous pensons qu'une erreur s'est glissée dans cette phrase et que le journaliste voulait plutôt dire : « Si tu ne veux pas que la mouche tsé-tsé devienne ton ennemi, ne **te** mets pas au bord du marigot ».

		Pardonner au méchant, c'est frapper l'innocent.	Aïeul	Disait
		Un serpent qui mue ne perd pas son venin pour autant.	Papé	Disait
		Quand la pluie te mouille, les crapauds se comparent à toi.	Pépé	Disait
		Manger du crapaud est, certes, appétissant, mais la réputation d'en avoir mangé est répugnante.	Aïeul	Aimait à dire
374	Putschiste machiavélique Ali Bongo	Si tu ne veux pas que la panthère entre dans ton village, ne prends pas l'antilope qu'elle a tuée.	Grand-père	Disait
		Quand les chats se mettent à prédire que la chasse sera bonne, les souris se mettent à rire.	Aïeul	Disait
		Celui qui refuse de traverser la rivière ne se noie pas.	Papy (grand nageur de son époque)	Expliquait
		Celui qui a la diarrhée ne craint pas l'obscurité.	Grand-père	Disait
		Si ton voisin souffre du point de côté, sa douleur ne t'empêche pas de trouver le sommeil.	Pépé	Disait
		Si le joueur de tam-tam ne t'a pas encore donné sa parole, ne dit pas que tu danseras jusqu'au matin.	Aïeul	Conseillait
		L'oiseau qui aime manger les petits des autres ne fait pas son nid près d'eux.	Papé	Disait
		Le python qui passe la nuit dans le poulailler finit par être tué.	Aïeul	Aimait à dire
377	Juges constitutionnels	L'homme est plein du sang rouge, mais sa salive est blanche.	Grand-père	Disait
		La lune ne craint pas qu'on lui lance des pierres.	Aïeul	Disait
		Tout âne se croit l'égal des chevaux du roi.	Papy	Disait
		Le savon est gris, mais il lave blanc.	Grand-père	Disait
		Au pays des boiteux, chacun pense qu'il marche droit.	Papé	Observait
		Même si le mouton mange l'herbe, elle continue de pousser.	Aïeul	Disait
		Celui qui sait ce que tu as mangé sait de quelle manière tu t'es rassasié.	Pépé	Expliquait
		Si tu vois le feu à la barbe, elle finit par les cheveux.[370]	Grand-père	Disait
		L'œuf ne danse pas avec la pierre.	Aïeul	Aimait à dire

[370] Nous pensons qu'une erreur s'est glissée dans cette phrase et que le journaliste voulait plutôt dire : « Si tu vois le feu à la barbe, **il** finit par les cheveux ».

378	Pacôme Moubélé, chargé de la diplomatie des putschistes	La souris ne va pas danser au salon du chat.	Grand-père	Disait
		Celui qui se cache ne cache pas son mauvais renom.	Grand-père	Disait
		On peut défaire n'importe quel bonheur par la mauvaise volonté.	Émile Chartier	A dit
		Il n'y a rien ni de bon ni de mauvais saut ces deux choses : la sagesse qui est un bien et l'ignorance qui est un mal.	Platon	A dit
		Quand l'eau monte, les poissons mangent les fourmis. Quand l'eau baisse, les fourmis mangent les poissons.	Grand-père	Disait
		L'homme creuse sa tombe avec son ventre.	Pépé	Disait
		Si les abeilles te pourchassent, c'est que tu as volé le miel.	Grand-père	Expliquait
		J'aurais beau tricher et fermer les yeux de toutes mes forces… Il y'aura toujours un chien perdu quelque part qui m'empêchera d'être heureux.	Jean Anouilh	A dit
		La terreur ne réussit pas à la démocratie, parce que la démocratie a besoin de justice, et que l'aristocratie et la monarchie peuvent s'en passer.	Edgard Quinet	A dit
		C'est le jour où le moustique se pose sur ses testicules que l'homme comprend qu'on ne peut pas régler tous les problèmes avec la brutalité.	Papy (grand sage de son époque)	Corroborait
379	Délinquant sexuel Alain-Claude Bilie By Nze	Si tu vois une image laide sur le miroir, vérifie qu'elle n'est pas ton reflet.	Grand-père	Conseillait
		Les plumes cachent la maigreur de la poule.	Aïeul	Disait
		Le tronc de bananier ne sert pas de bois de chauffage.	Papy	Observait
		L'homme ne considère pas la souris de la maison comme une viande.	Grand-père	Disait
		Le chien qui a la cloche ne mord pas deux fois.	Papé	Disait
		Le buisson dans lequel tu cherches du bois de chauffage ne manque pas d'épines.	Grand-père	Disait
		La femme est un débarcadère où se cassent toutes les calebasses.	Grand-père	Disait
		Manger du crapaud est certes appétissant mais la réputation d'en avoir mangé est répugnante.	Aïeul	Disait
380	Observateurs de l'Unions Européenne	Si un étranger s'est cassé la jambe dans un trou, c'est qu'il n'était pas accompagné d'un autochtone.	Grand-père	Disait
		Deux lions ne chassent pas dans la même forêt.	Aïeul	Disait
		Un pet prolongé entraîne une vraie chiasse.	Papy	Disait

		Lorsque le singe tombe d'un arbre, s'il ne se blesse pas, il reprend à jouer.	Aïeul	Disait
		Lorsque deux pierres se battent, ce n'est pas à l'œuf de les séparer.	Papy	Disait
		Le mortier qui accepte tous les coups de pilon finit par se trouer.	Grand-père	Disait
		Même si le champ de maïs est surveillé, le singe trouvera toujours un moyen pour voler l'épis de maïs.	Grand-père	Observait
		Un seul âne a mangé de la farine mais tous en ont le museau blanchi.	Grand-père	Expliquait
		Celui qui se couche avec un chien se lèvera avec des puces.	Aïeul	Disait
381	L'imposteur Ali Bongo	Si le soleil se couche à l'insu de la perdrix, elle picorera la terre.	Grand-père	Disait
		Assieds-toi à ta place et on ne te fera pas lever.	Aïeul	Disait
		Le café aura beau se vanter d'être noir, le lait le fera toujours déchanter.	Papy	Disait
		C'est lorsque l'eau est encore au niveau du mollet qu'on doit quitter la rivière qui entre en crue.	Grand-père	Avertissait
		Celui qui s'est brûlé la langue ne manque pas de souffler même sur un plat froid.	Pépé	Disait
		La poule ne se marie pas avec l'épervier.	Papé	Expliquait
		Si tu as fini de te désaltérer, ne trouble pas la source pour les autres.	Grand-père	Disait
		Si quelqu'un meurt d'amour pour vous, pourrissez-en pour lui.	(Sacré) Papy	Conseillait
		Il est préférable d'avoir un mauvais mariage qu'un mauvais divorce.	Aïeul (grand chef coutumier de son époque)	Conseillait
		Si le petit poisson insulte le caïman, c'est que l'heure de sa mort a sonné.	Aïeul	Aimait à dire
382	Citoyens gabonais	Le mortier qui accepte tous les coups de pilon finit par se trouer.	Grand-père	Disait
		Si tu offres ton dos, ne te plains pas des coups que tu reçois.	Aïeul	Disait
		Si tu vois le feu sur la barbe, il finit par les cheveux.	Papy	Prévenait
		Celui qui a froid n'attends pas un ordre pour aller près du feu.	Grand-père	Disait
		Celui qui hume ne mange pas ce qui est pourri.	Pépé (grand sage de son époque)	Observait
		Seule la mort permet à la souris de danser sur la peau du chat.	Grand-père	Disait
		Quand on va enterrer un mort, on piétine les vieilles tombes.	Grand-père	Disait

		Un seul bois donne plusieurs tiges d'allumette, mais une seule tige d'allumette suffit à brûler toute une forêt.	Grand-père	Aimait à dire
383	Membres de la cour constitutionnelle	Pour la fourmi, la rosée est une inondation.	Grand-père	Disait
		Si les chiens s'accouplent, ce n'est pas aux chacals de trépigner.	Aïeul	Disait
		On ne marche pas en regardant les étoiles quand on a un caillou dans sa chaussure.	Aïeul	Disait
		La liane ne se tient pas debout sans s'appuyer sur un arbre.	Papy	Disait
		Ceux qui volent le miel se lèchent les doigts.	Grand-père	Disait
		Manger du crapaud est certes appétissant, mais la réputation d'en avoir mangé est repoussante.	Papé	Observait
		Le crapaud ne mange pas du riz, mais il se sent bien dans les rizières.	Pépé	Disait
		Si tu as pour ennemi le vautour, n'attache pas les intestins de la poule autour du cou avant d'entrer dans la forêt.	Aïeul	Conseillait
384	Putschistes chargés de l'intérieur et de la défense	Si tu te fais miel, les mouches te mangeront.	Grand-père	Disait
		Celui qui est sur le dos de l'éléphant ne craint pas la rosée.	Aïeul	Disait
		Celui qui arrive le dernier à la source ne puisse que de l'eau trouble.[371]	Papy	Observait
		Si tu ne veux pas que la panthère entre dans ton village, ne prends pas l'antilope qu'elle a tué.	Grand-père	Disait
		Celui qui rame à contre-courant fait rire les caïmans.	Papé	Expliquait
		Si le courant est très fort, il faut renoncer à traverser la rivière.	Pépé	Disait
		Si tu vois le lion lécher ses testicules, c'est que la chasse à l'antilope est terminée.	Grand-père	Expliquait
		Quand les chats se mettent à prédire que la chasse sera bonne, les souris se mettent à rire.	Aïeul	Aimait à dire
385	Opposants gabonais	Qui tue un lion en mange. Qui blesse le lion est mangé.	Grand-père	Prévenait
		C'est la pintade qui est devant que les autres regardent.	Aïeul	Disait
		On n'attrape pas un lion avec une toile d'araignée.	Papy	Faisait remarquer
		Le taureau qui doit cogner fort commence par reculer.	Grand-père	Disait

[371] Nous pensons qu'une erreur s'est glissée dans cette phrase et que le journaliste voulait plutôt dire : « Celui qui arrive le dernier à la source ne **puise** que de l'eau trouble ».

		Celui qui porte le pagne d'autrui est en réalité nu.	Papé (grand sage de son époque)	Enseignait
		La rivière qui a plusieurs sources ne tarit jamais.	Pépé	Disait
		Si tu vois le feu sur la barbe, il finit par les cheveux.	Grand-père	Prévenait
		On trompe le bébé avec le sein pour le raser.	Grand-père	Enseignait
		Le léopard ne salue pas la gazelle, si ce n'est pour sucer son sang.	Aïeul (grand chasseur de son époque)	Aimait à dire
386	Forces de sécurité et de défense du Gabon	L'âme remercie toujours son bienfaiteur par un coup de pied.	Grand-père	Disait
		Le voleur de miel se lèche les doigts.	Aïeul	Disait
		Le poil blanc convient aussi bien au mouton qu'à la chèvre.	Papy	Disait
		Le mouton noir qu'on n'a pas vu toute la journée, ce n'est pas le soir qu'on le verra.	Grand-père	Disait
		Pour la fourmi, la rosée est une inondation.	Papé	Disait
		Quand on a froid, on n'attend pas un ordre pour aller près du feu.	Pépé	Disait
		Tant que le singe ne te verra pas avec la tête du singe, il n'aura jamais peur de toi.	Aïeul (grand chasseur de son époque)	Aimait à dire
387	Maire de Libreville	Ce n'est pas le jour du combat qu'on aiguise sa lance.	Grand-père	Disait
		La meilleure preuve d'amour à apporter à une girafe est de lui tricoter un foulard.	Aïeul	Disait
		Si le margouillat connaissait le médicament de la rougeole, son corps ne serait pas tacheté.	Papy (grand dermatologue de son époque)	Disait
		Si les chats se mettent à garder les moutons, qui va encore attraper les souris ?	Grand-père	Se demandait
		L'absence de pluie n'empêche pas les termites de construire.	Papé	Disait
		On ne montre pas les fautes d'autrui avec un doigt sale.	Pépé	Disait
		Le coq qui chante le matin a le dos cassé le soir.	Grand-père	Expliquait
		S'il n'y a pas de fourmis dans la termitière, qu'est-ce que le pangolin y cherche ?	Aïeul	Se demandait
388	Citoyens gabonais	La meilleure preuve d'amour qu'on puisse apporter à une girafe est de lui tricoter un foulard.	Grand-père	Disait
		Celui qui attend longtemps au bord du puits finira par trouver un seau à puiser.	Aïeul	Disait
		La proie que Dieu a destinée au crapaud ne peut lui échapper.	Papy	Disait

		Si la voue fait grossir tes pieds, ne traverse pas un marigot.	Grand-père	Disait
		Le rat palmiste ne raconte pas ses aventures nocturnes tant qu'il ne cessera pas de marcher la nuit.	Aïeul	Disait
		On ne fait pas sa toilette avec de l'eau sale.	Papé	Disait
		Si le lézard connaissait le médicament de la rougeole, son corps ne serait pas tacheté.	Pépé	Disait
		Le renard qui attend que la poule tombe de l'arbre meurt de faim.	Grand-père	Disait
		Si tu veux manger du miel, il faut supporter les piqûres des abeilles.	Aïeul (grand chasseur de son époque)	Aimait à dire

ANNEXE 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

ÉCHOS DU NORD			
N°	PHRASES DANS LESQUELLES APPARAIT LE TERME « ALTERNANCE »	LOCUTEURS	STATUTS
345	« Mais si l'oppression est une condition nécessaire pour une **alternance** au sommet de l'État, elle n'en constitue nullement une condition suffisante, d'autant que nous sommes désormais dans un espace mondialisé, fait d'intérêts croisés et on ne peut pas en tenir compte ».	Pr Albert Ondo Ossa	Président de l'USP (Union Sacrée pour la Démocratie)
346	« À travers cette démarche, ils entendent faire barrage à sa candidature et marquer leur accord pour l'**alternance** et le changement à la tête du Gabon. »	RF	Journaliste
	« Un acte considéré comme une haute trahison par les jeunes de l'UN, qui ont affirmé leur attachement à tout prix au changement et à l'**alternance** politique au Gabon. »	Prince Villa	Journaliste
	« Nous devons tout mettre en œuvre pour affirmer nos droits et créer les conditions d'une **alternance** qui, seule peut nous permettre de construire un GABON POUR TOUS et non un Gabon au service d'un clan. »	André Mba Obame	Président élu en 2009 à l'élection présidentielle d'après le journal
350	« Cette candidature unique est une étape importante dans la marche pour l'**alternanc**e dans notre pays. »	Casimir Oyé Mba	Membre de la coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique
351	« Il nous reste moins d'une semaine pour enfanter de l'**alternance** et du changement. »	Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba, Jean Ping	Coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique
	« Les intimidations et autres tentatives de boycott, par le pouvoir, de la tournée de l'opposition n'ont donc pas suffi pour impressionner un peuple assoiffé de changement et d'**alternance**. »	Prince Villa	Journaliste
	« Certains pensaient que ce système, après la mort d'OBO, pouvait enfin donner libre cours à l'**alternance**, ne fût-ce qu'au sein du PDG, en sont revenus. »	Stephen Jean Landy	Journaliste
	« Aujourd'hui, en l'absence l'**alternance**, concédée sous Omar par la plupart des hiérarques du PDG, ne semble plus acceptable sous Ali. »	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Les animateurs ont relevé que l'**alternance** au Gabon est une nécessité pour remettre le pays sur les rails. »	GL	Journaliste
Hors-Série 05	« Tout le tintamarre fait autour de caches d'armes découvertes ici et là par le pouvoir semble avoir nourri un plan A dont l'objectif visait à présenter un pays en danger intérieur et extérieur imminent et à conclure à la nécessité d'une unité nationale pour défendre la patrie, repoussant ainsi l'**alternance** aux calendes grecques. »	Stephen Jean Landry	Journaliste

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

	« Effectivement nous pouvons considérer que l'opposition, avec la candidature unique de Jean Ping, vient de franchir un palier supplémentaire qui, dans le cadre d'un scrutin à un seul tour, donne indéniablement plus de chance pour l'**alternance**. »	Alexandre Barro Chambrier	Président du Rassemblement Héritage et Modernité, membre du bureau de la coordination de la campagne de Jean Ping.
	« Il convient de saluer la maturité politique des hauts responsables qui étaient candidats, mais qui ont accepté de s'unir pour faire prévaloir l'intérêt général du pays et donner ainsi une chance très nette à l'**alternance**. »	Alexandre Barro Chambrier	Président du Rassemblement Héritage et Modernité, membre du bureau de la coordination de la campagne de Jean Ping.
	« Cette fois, nous pouvons véritablement célébrer la première véritable **alternance** dans notre pays. »	Alexandre Barro Chambrier	Président du Rassemblement Héritage et Modernité, membre du bureau de la coordination de la campagne de Jean Ping.
	« Ce rassemblement est plus que salutaire pour la cause que nous défendons, à savoir l'**alternance** au pouvoir au Gabon. »	Laurence Ndong	Auteure de « Gabon, pourquoi j'accuse… »
	« J'en entrepris une caravane autour de mon livre ''Gabon, pourquoi j'accuse…'' au nom des mouvements citoyens ''ça suffit comme ça'', présidé par M. Ona Essangui, de ''Tournons la page''', coalition internationale pour l'**alternance** démocratique au pouvoir […) »	Laurence Ndong	Auteure de « Gabon, pourquoi j'accuse… »
	« Je remercie vivement chacun de ces partenaires pour leur soutien et leur engagement en faveur de l'**alternance** au pouvoir dans notre cher Gabon »	Laurence Ndong	Auteure de « Gabon, pourquoi j'accuse… »
	Nous œuvrons pour l'**alternance** au pouvoir au Gabon, certes, mais il est tout aussi important de veiller à ce qu'une fois cette **alternance** obtenue, que ceux qui arriveront au pouvoir ne reproduisent pas les travers contre lesquels nous luttons aujourd'hui »	Laurence Ndong	Auteure de « Gabon, pourquoi j'accuse… »
	« Nous, universitaires, membres du Collectif 21 renouvelé : 1. Invitons la communauté internationale à considérer l'appels incessant à la candidature unique de l'opposition exprimé par le peuple gabonais comme un engagement résolu à la transparence électorale et à l'**alternance** politique, pour l'enracinement de la démocratie au Gabon. »	Collectif 21 renouvelé	Universitaires
Hors-Série 06	« Depuis deux ans, nous nous sommes inscrits dans une dynamique d'**alternanc**e parce que les compatriotes qui nous ont rejoints veulent tous l'établissement d'un Vrai État de droit, d'une Vraie Démocratie et d'une Vraie République. »	Noël Bertrand Boudzanga	Président du Club 90
	« Cinquante ans d'un bongoïsme acharné n'ont pas donné naissance à l'État de droit que nous souhaitons pour notre pays, c'est pourquoi nous nous battons pour l'**alternance** politique. »	Noël Bertrand Boudzanga	Président du Club 90

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

	« Former des brigades antifraudes dont les missions sont de sympathiser avec les hommes et les femmes, nos frères et sœurs, des corps armés qui sont nos voisins pour leur dire qu'ils sont Gabonais avant tout et qu'ils ont tout intérêt à l'**Alternance** et au Changement. »		
	« C'est queue basse qu'il a déclaré forfait face au défi d'un face à face télévisé en direct lancé par le candidat de l'**alternance** et du changement. »	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Nous pouvons et devons prendre le pouvoir dès demain soir dans les urnes. Nous pouvons et devons imposer cette **alternance** tant attendue. »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
352	« Le vote libre est l'outil par lequel la démocratie s'exprime et l'**alternance,** quand ils le décident, doit fonctionner. »	Parti Socialiste	Parti politique français dont les propos sont cités dans l'article écrit par Arthur Page.
	Le vote libre des citoyens est l'outil par lequel la démocratie s'exprime et l'**alternance**, quand ils le décident, doit fonctionner. Voilà pourquoi la démocratie doit triompher au Gabon comme c'est déjà le cas dans plusieurs états et ce mouvement doit s'amplifier »	Parti Socialiste	Communiqué du parti politique français (Photographie illustrant l'article)
	« Une **alternance** serait signe de bonne santé démocratique et un exemple ».	Parti Socialiste	Communiqué du parti politique français (Photographie illustrant l'article)
	« Cette **alternance** démocratique est historique au Gabon et une transition politique pacifique et apaisée ne pourra que renforcer un pays en pleine mutation. »	Jean-Marie Bockel	Ancien Maire de Mulhouse, ancien Ministre de Nicolas Sarkozy et actuel Sénateur du Haut-Rhin dont les propos sont cités dans l'article écrit par Arthur Page.
	« Il est clair que Jean Ping a obtenu sans équivoque la majorité des suffrages du peuple gabonais qui tenait à l'**alternance** à la tête de l'État, le changement de système de gouvernance étant une préoccupation. »	Pierre-Claver Maganga Moussavou	Président du Parti Social-Démocrate (PSD), Maire de Mouila.
	« Du coup l'**alternance** ne fait plus peur : il n'y aura pas de vide au sein de l'État. »	Régis Marzin	Journaliste et chercheur spécialisé sur les élections en Afrique dont les propos cités dans l'article écrit par Maria Malgardis du journal *Libération.*
353	« Ce peuple a dit qu'il voulait une **alternance** capable de conduire le pays vers un véritable État de droit bâti par le peuple lui-même […] »	Pr Grégoire Biyogo	Philosophe, poète, écrivain, et politologue.
354	« Les Gabonais ont beaucoup de mal à penser que l'**alternance** sortira des travaux de la Cour pendant les 15 jours requis pour trancher la question. Cinq tentatives d'**alternance** ont échoué au Gabon. »	Stephen Jean Landry	Journaliste

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

	« Qui pourra l'empêcher de fouler aux pieds transparence et **alternance** ? »	Stephen Jean Landry	Journaliste
Hors-Série 07	« Ces données me permettent de penser que cette fois-ci le coup de dé n'abolira pas le vrai choix des Gabonais qui est celui de l'**alternance** et pour la cour, c'est une opportunité qu'il lui faut saisir. »	Anges Kévin Nzigou	Auteur du manuel « Je plaide constitutionnel », défenseur acharné des libertés publiques et du respect des lois fondamentales dans un entretien avec Viviane Forson du journal *Le Point Afrique.*
355	« Tout en s'interrogeant sur leur déploiement en dehors des situations où l'intégrité du territoire est menacée, les éléments des forces de défense n'ignorent pas que le choix de l'**alternance** que les Gabonais ont opéré au dernier scrutin leur est profitable aussi. »	Mihindou Bissielou	Journaliste
	« Le résultat de ce scrutin est le signe d'un rejet total de ce régime sanguinaire, et le souhait profond d'une **alternance** à la tête du Gabon. »	La Communauté des ressortissants gabonais Installés en France	La Communauté des ressortissants gabonais Installés en France
	« Si après ce énième choix du peuple gabonais à vouloir l'**alternance** politique dans son pays après 50 ans de régime totalitaire, les institutions internationales […] »	La Communauté des ressortissants gabonais Installés en France	La Communauté des ressortissants gabonais Installés en France
Hors-Série 08	« Venant de la communauté internationale que d'entendre l'attachement des Gabonais à la volonté qu'ils ont affichée d'ouvrir l'**alternance** dans ce pays et c'est pourquoi nous pensons que […] »	Anaclé Bissielo	Enseignant-Chercheur et proche de Jean Ping dans un entretien avec Sophie Beuve Méry.
	« Le Rassemblement Héritage & Modernité soutiendra l'aspiration à l'**alternance** démocratique du peuple gabonais à travers le choix qui s'est massivement porté sur Jean PING et soutiendra les efforts de ce dernier en faveur des réformes politiques, économiques et sociales sur lesquelles il s'est engagé devant les gabonais et que ces derniers ont approuvées. »	Rassemblement Héritage et Modernité	Parti politique de l'opposition
356	« Les peuples africains ont soif plus que jamais de démocratie vraie et d'**alternance**, et pas seulement les peuples qui vivent sous le joug des régimes dont ils craignent de ne jamais se défaire »	Jean-Baptiste Placca	Journaliste franco-togolais, chroniqueur sur *RFI (Radio France Internationale),* dans un entretien avec Anthony Lattier de *RFI.*
	« Hélas oui ! Mais il n'en est ainsi que dans les pays où l'**alternance** dans les urnes devient impossible, comme au Burkina ou en Tunisie, […] »	Jean-Baptiste Placca	Journaliste franco-togolais, chroniqueur sur *RFI (Radio France Internationale),* dans un entretien avec Anthony Lattier de *RFI.*
	« A toutes et tous, avec gravité, je vous renouvelle dans une profonde humilité, ma gratitude et vous assure de ma détermination à faire triompher l'**alternance** et l'idéal démocratique dans notre pays. »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

358	« La parole est libre et rien n'empêchera de dire haut et fort qu'à ce jeu, exemplarité oblige, des schémas de même facture se répéteront, au risque d'empêcher toute **alternance,** dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest centrale. »	Yves Michalon	Journaliste *Le Point Afrique*
	« Les Sénégalais et les Maliens, qui connaissent les bienfaits de la démocratie depuis des décennies, dont l'**alternance**, avaient donc le droit (ils l'ont toujours et peuvent encore en user) de protester contre les messages de félicitations de Macky et IBK »	Marie Baya	Journaliste
	« De fait, les opposants gabonais, depuis le début des années 1990, de Mba Abessole à Mba Obame, en passant par Mamboundou, ont surtout opté pour le passage en légalité, la voie non-violente de l'**Alternance.** »	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Malheureusement […] ''dans le cadre d'une structure unique, l'ensemble des patriotes et des amis du Gabon opposés au régime illégitime d'Ali Bongo Ondimba et favorables à l'**alternance** démocratique au Gabon'' ? »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle dont les propos sont cités dans l'article écrit par Stéphen Jean Landry.
359	« Un jour, il devra d'ailleurs répondre d'une vaste opération de répression contre les manifestants en faveur de l'**alternance** politique au lendemain de sa défaite cuisante à l'élection présidentielle du 27 août 2016. »	Jonas Moulenda	Journaliste
361	« La diaspora gabonaise de France est résolument engagée à lutter contre le deuxième passage en force, amplifié des odieux massacres des citoyens épris d'une **alternance** démocratique exécutés par Ali Bongo Ondimba après 7 ans d'un mandat chaotique. »		
	« Dans cette plénière qui portait sur l'alternance démocratique en Afrique, la conférence de Laurence Ndong, Docteur en didactique des sciences – Membre de la coalition panafricaine pour l'**alternance** démocratique en Afrique […] »		
363	« En hommage aux martyrs de la démocratie et de l'**alternance**, la Coalition pour la Nouvelle République doit refuser et combattre tout report des législatives. »	Anges Kévin Nzigou	Avocat au barreau de Libreville
366	« Un événement qui a été tué en 1993 par le refus de la Cour Constitutionnelle gabonaise de reconnaître l'**Alternance**. »	Stéphen Jean Landry	Journaliste
367	« C'est ce positionnement politique, juridique, et administratif de cette famille dans l'État, patiemment bâti, 42 ans durant, par Omar Bongo 1er que, depuis 1990, la majorité des Gabonais tentent de soumettre à l'**alternance** démocratique. »	Stéphen Jean Landry	Journaliste
	« Des Gabonais qui tentent tant bien que mal d'en sortir tout en faisant face aux Bongo qui s'échinent de leur côté à faire croire qu'au Gabon l'**alternance** démocratique est possible avec les Bongo raides dans les bottes de l'État. »	Stéphen Jean Landry	Journaliste

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

368	« Ainsi, nos activistes croient que la démocratie et l'**alternance** sont possibles au Gabon. »	Collectif « Pouvoir Au Peuple » du Gabon	
369	« D'action en action, dont des plaintes pour faux et usage de faux (acte de naissance), des demandes de constitution de la Haute Cour de justice et des marches de protestations réprimées dans le sang, l'opposition regroupée depuis juillet 2014 en Front uni pour l'**alternance**, lance en 2016 l'opération Destitution-transition-élection (DTE). »	Freeman Moutou	Journaliste
371	« Fort de ce constat, l'Alliance Démocratique et République (ADERE) décida de sortir de la Majorité présidentielle et marqua de ce pas son ancrage au sein de l'opposition gabonaise, matérialisé par son adhésion au Front Uni de l'Opposition pour l'**Alternance** »	Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)	Ancien parti politique proche de la majorité
	« Consciente du désir ardent du peuple gabonais pour le changement, l'ADERE s'est résolument engagé aux côtés de la classe politique de l'opposition pour mener tous les combats en vue de libérer le Gabon du système PDG-BONGO afin de parvenir à une **alternance** politique tant souhaitée par le peuple souverain dans notre pays. »	Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)	Ancien parti politique proche de la majorité
	« À la suite de cet appel […] inscrit dans le combat du peuple et avec le peuple pour le changement et l'**alternance.**	Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)	Ancien parti politique proche de la majorité
372	« Aujourd'hui le Gabon est plus que jamais dans l'impasse politique et sociale après le énième putsch d'un pouvoir hégémonique qui chasse à grands coups de distorsions constitutionnelles toute chance d'**alternance**, et de renouveau politique ; maintenant des archaïsmes politiques demi-centenaire. »	Cédrin Mounziégou	Journaliste *Info241.com*
374	« Son passé rebondit à la moindre occasion. Depuis l'avènement de la démocratie au Gabon, elle a toujours annihilé toutes les opportunités d'**alternance** politique qui s'offrent au peuple gabonais. »	Jonas Moulenda	Journaliste
377	« Dans la première, la mobilisation des Gabonais, nourrie de leur détermination, transforme la résistance en **alternance** dans les semaines à venir au moins, et au plus dans les trois prochains mois. »		
	« Rappelons que les écrits du Front Uni de l'Opposition pour l'**Alternance** analysant la situation du Gabon, après un demi-siècle de bongoïsme : »	Stephen Jean Landry	Journaliste
378	« Un jour, il devra d'ailleurs répondre d'une vaste opération de répression contre les manifestants en faveur de l'**alternance** politique au lendemain de sa défaite cuisante à l'élection présidentielle du 27 août 2016. »	Jonas Moulenda	Journaliste

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

379	« Ce jaune sera-t-il au Gabon la couleur de l'**Alternance** et du Changement ou celle de la soumission à la dictature ? »	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Le vote du 27 août dernier a montré que la situation est propice à cette **Alternance** et à ce Changement. »	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Mais pour que l'**Alternance** et le Changement aboutissent, il ne suffit pas, comme l'écrivait un révolutionnaire averti […]»	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Aujourd'hui, la tâche première des résistants gabonais qui militent pour l'**Alternance** et le Changement est de faire un choix. »	Stephen Jean Landry	Journaliste
380	« Le dialogue national pour l'**alternance** voulu par Jean Ping, le président élu des gabonais selon le rapport de l'Union Africaine (UA) se tiendra finalement du 18 au 23 décembre prochain »	Jean Michel Sylvain	Journaliste
	« Quant aux Gabonais, ceux de l'**alternance**, de la renaissance, de l'espoir, du renouveau, de l'énergie et de la confiance retrouvées et rétablies, il faudra sans doute, avec tous les autres, entrainés et abusés dans le déclin de notre pays, se rassembler. »	Charles R. M'BA	Ancien Ministre, ancien Sénateur
381	« En Effet, en parlant des manipulations des résultats du scrutin, lorsque la Mission d'observation dit et je la cite ''…ces anomalies mettent en question l'intégralité du processus de consolidation des résultats et du résultat final de l'élection'', elle ne fait rien d'autre que confirmer la victoire de la coalition des forces de l'**alternance** pour le changement que je représentais à cette élection. »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
382	« Pour avoir massivement voté pour l'**alternance**, pour la démocratie au Gabon, et contre le règne de la luxure, de la démesure, de la perversion, de l'oisiveté, de la gabegie, du vol et de la mal-gouvernance, les gabonais ont été attaqués, chassés brûlés, enlevés, incinérés, arrêtés… ! »	Collectif Gabon Démocratie	
	« La transparence, l'**alternance**, code électoral, les articles, la démocratie, le peuple, les forces du changement, les forces de quoi quoi quoi… »		
	« Des compatriotes, dont le nombre (sous-évalué par la junte sanguinaire) reste à déterminer, ont perdu la vie parce qu'ils voulaient, au bénéfice de tous les Gabonais que le verdict des urnes à la présidentielle, indiquant l'**alternance,** soit respecté »	Freeman Moutou	Journaliste
383	« Débuté hier par une journée de souvenir aux martyrs tombés pour l'instauration de la démocratie au Gabon, le dialogue national pour l'**alternance** (DNA) que va conduire Jean Ping toute cette semaine, doit jeter les bases de la Nouvelles République, comme l'ont voulu les Gabonais le 27 août dernier. »	JMS	Journaliste

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

	« Le dialogue pour l'**alternance** s'est ouvert hier à Libreville. »	Sophie Beuve Méry	Journaliste
	« Commencé par un culte, le dialogue pour l'**alternance** se poursuivra toute la semaine avec des ateliers spécifiques ».	Sophie Beuve Méry	
	« Au moment où le Dialogue National Pour l'**Alternance** démarre ses travaux, il n'est pas inutile de savoir que ce n'est pas un candidat que Jean PING a affronté en août dernier mais le système Bongo-PDG en personne. »	Stephen Jean Landry	Journaliste
384	« Le discours de Jean Ping, le président élu par les Gabonais, comme le confirment les rapports de l'Union africaine et de la mission d'observation européenne de l'élection présidentielle (MOE), a fait mouche lundi dernier, à l'ouverture du dialogue national pour l'**alternance,** à Libreville. »	Jean Michel Sylvain	Journaliste
	« Il est clair que la forme que prendra la revendication du pouvoir, selon les résolutions qui seront adoptées au cours du dialogue national pour l'**alternance** aura un retentissement particulier ».	Jean Michel Sylvain	Journaliste
	« C'est un passage à retenir de la déclaration de Jean Ping, en présence du corps diplomatique accrédité dans notre pays, à l'ouverture du dialogue national pour l'**alternance** (DNA). »	Pierre Durant	Journaliste
	« Baliser la route qui mène vers l'**alternance** politique au Gabon, depuis la conférence nationale de 1990 »	Pierre Durant	Journaliste
	« Une issue est certaine de ce dialogue, c'est l'**alternance** politique et institutionnelle. »	Pierre Durant	Journaliste
	« La preuve que le problème ne se résume pas à Tshisekedi, mais embrasse plutôt le manque de confiance des Congolais dans la capacité de Joseph Kabila de se soumettre au principe de l'**alternance** et du changement. »	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Ils prennent pour prétexte qu'à l'ouverture du Dialogue national pour l'**alternance**, Ping aurait lancé : »	Stephen Jean Landry	Journaliste
	« Face à cette exigence et au péril de la dispersion qui faisait peser un risque réel sur les chances de l'**alternance**, un panel dirigé par Monsieur Zacharie Myboto, et qui regroupait plusieurs autres dignitaires et personnalités de la République […] »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
	« En réponse à cet appel, […] j'ai été désigné comme le candidat unique de l'opposition au pouvoir, donc de l'**alternance** démocratique, répondant ainsi à cette démarche unitaire que les Gabonais appelaient avec force. »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

	« Le 27 août 2016, en réponse à l'unité des forces de l'**alternance** autour d'une candidature unique, le peuple gabonais s'est massivement rendu aux urnes et a fait clairement le choix de l'unité, de l'**alternance** et du changement que représentait ma candidature »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
	« […] Je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation au Dialogue national pour l'**alternance** […] »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
385	« Le dialogue national pour l'**alternance** convoqué du 18 au 23 décembre par Jean Ping, le président élu par les Gabonais […] s'achève ce jour. »	SYA	Journaliste
	« Quatre mois après la tentative de hold-up électoral du 31 août, Ali Bongo et son monde sont obligés de se rendre compte que la détermination des Gabonais à parvenir à l'**alternance** qu'ils ont une fois de plus, réclamée dans les urnes à la présidentielle, loin de s'estomper, va incessamment déboucher sur la chute du régime. »	Florent Derede	Journaliste
	« La pression que Jean Ping a fait monter d'un cran lundi, à l'ouverture du dialogue national pour l'**alternance**, a eu le mérite de révéler davantage la fragilité du pouvoir et la panique sui ne cesse de le gagner »	Florent Derede	Journaliste
	« La ferveur populaire autour du président Jean Ping et de la coalition pour l'**alternance** lors de l'ouverture du dialogue national […] fait résonner dans les murs du palais une bien étrange musique. »	Collectif Gabon Démocratie	Parti politique de l'opposition
	« Dans ce numéro d'*Échos du Nord*, au moment où le Dialogue National pour l'**Alternance** de Libreville vient de fixer les grands axes de son programme de résistance face à la dictature du système Bongo […] »	Stephen Jean Landry	Journaliste
386	« Le Dialogue national pour l'**alternance** (DNA) s'est achevé à Libreville vendredi dernier dans une apothéose générale. »	Arthur Page	Journaliste
	« Depuis le déni de vérité devenu lamentablement traditionnel dans les pratiques politiques nauséeuses et surannées du PDG […] le discours de clôture des Assises du Dialogue National pour l'**Alternance** du président de la République gabonaise élu, son excellence Monsieur Jean Ping, a profondément marqué les esprits. »	Dr Bellarmin Moutsinga	Porte-parole de Jean Ping
	« Les conclusions de ce dialogue pour l'**alternance** préparent donc l'avenir, libèrent avantageusement la voie pour une mobilisation des ressources humaines du pays. »	Dr Bellarmin Moutsinga	Porte-parole de Jean Ping
	« Mais entre-temps, la détermination du camp Jean Ping à faire respecter l'**alternance** voulue par les Gabonais à la présidentielle peut faire changer le cours de l'histoire. »	Freeman Moutou	Journaliste

Annexe 26 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Échos du Nord.*

	« Au moment où s'achèvent les travaux du Dialogue National pour l'**Alternance**, je voudrais ici dire toute la reconnaissance […] »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
	« Les travaux du Dialogue National pour l'**Alternance** ont véritablement répondu aux attentes de tous, […]. »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
	« Et de ce point de vue, la réussite du Dialogue National pour l'**Alternance** et les pertinentes conclusions auxquelles vous êtes parvenus ne sont pas une fin en soi ; […]. »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
	« Ils ont eux aussi clairement fait le choix de l'**alternance** le 27 août 2016, […]. »	Jean Ping	Candidat à l'élection présidentielle
387	« Un peuple dont la diaspora a démontré ses convictions, sa détermination et sa disponibilité patriotiques et dont près de 10 000 jeunes, femmes et hommes ont donné vie au dialogue national pour l'**alternance** appelée par Jean Ping. »	Stephen Jean Landry	Journaliste
388	« Jean Ping l'a lui-même annoncé comme imminente, lors de son discours de clôture du Dialogue national pour l'**alternance.** »	Jean Michel Sylvain	Journaliste

ANNEXE 27 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Le Mbandja.*

Annexe 27 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Le Mbandja.*

LE MBANDJA			
N°	PHRASES DANS LESQUELLES APPARAIT LE TERME « ALTERNANCE »	LOCUTEURS	STATUTS
359	« De même, sachant de quoi est capable ce système machiavélique, l'opposition a tout intérêt à vraiment former une coalition pour le 27 août prochain si tant est qu'elle aspire réellement à l'**alternance** et au changement. »	Justin Mbatchi	Journaliste
	« Dès 2014, année de sa création, le Front de l'opposition pour l'**alternance** en était bien Conscient lorsqu'il expliquait […] »	MK	Journaliste
	« L'évènement qui nous réunit aujourd'hui a pu se tenir parce que face à la dégradation continuelle des conditions de vie de nos populations, l'injustice, la confiscation du pouvoir par une même famille, la prédation du patrimoine de l'État, des Gabonais ont décidé de faire bouger les lignes et de se battre pour l'**alternance.** »	Blaise Ivanga	Président par intérim de l'Union Pour la Liberté (UPL)
	« Dans cette UPL où, avec Pierre Amoughe Mba et les autres fondateurs de ce parti, nous nous sommes posé la question de savoir, après 50 ans de bongoïsme, et plus de 25 ans d'élections frauduleuses, depuis 1990, comment assurer l'**alternance.** »	Blaise Ivanga	Président par intérim de l'Union Pour la Liberté (UPL)
	« M. le président du Front uni de l'opposition pour l'**alternance** »	Dr Édouard Engohang Allogho	Nouveau Président de l'UPL
	« En rassemblant l'UPL, la Dynamique populaire pour l'**alternance** (DPA), le Cercle de réflexion d'action citoyenne (Crac), les groupes Essomeyo et Mihindou en une seule entité, nous allons non seulement intensifier l'implantation du parti dans tout le pays, mais aussi lui donner le visage d'une structure bien organisée digne d'occuper la place dans la galaxie des partis soutenant votre candidature. »	Dr Édouard Engohang Allogho	Nouveau Président de l'UPL
360	« Là le candidat de l'Union National (UN) était sur les planches ou il est revenu sur le changement et l'**alternance** au pouvoir dans ce pays le Gabon. »	Esaï Ndiloroum	Journaliste
	« Mais par-dessus tout, parmi les candidats qui aspirent à l'**alternance,** le principal sera que chacun soit disposé à s'inscrire dans une logique de synthèse pour que soient identifiées, le plus tôt possible, une ou deux candidatures qui porteraient l'espérance du changement. »	Raymond Ndong Sima	Candidat à l'élection présidentielle
361	« Puis, près d'une cinquantaine de formations et personnalités politiques dans la mise en place de la Convention pour l'**alternance** et le changement. »	MK	Journaliste
362	« C'est ainsi que partout où il est passé, l'homme a pu gagner la confiance des Gabonais qui luttent pour l'**alternance** politique au Gabon. »	Mhyss Abeng	Journaliste

Annexe 27 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Le Mbandja.*

363	« Les observateurs de l'UE et de l'UA ont constaté que la Nation tout entière est engagée avec acharnement vers l'**alternance** politique, fait marquant la fin d'un règne sans partage de la famille Bongo qui passe par le départ de Bongo Ondimba Ali (Boa). »	El Bombeur	Journaliste
	« Peuple gabonais, où que tu sois, sache que l'**alternance** politique est en marche au Gabon avec la candidature unique de l'opposition et le rendez-vous est pris pour le 27 août 2016 au soir. »	El Bombeur	Journaliste
	« C'est pour cette raison que le peuple gabonais, devant Dieu et devant l'Histoire, loin de tout soupçon de candidats fabriqués par celui qui est désormais ''bourou-bourou'', souhaite, c'est un autre vœu cher à notre patrie, que les autres candidats, qui ont pour même désir, pour ne pas dire même devoir, la libération de notre pays et l'**alternance** politique rejoignent le vent du changement en se ralliant à la candidature unique de l'opposition derrière Jean Ping. »	El Bombeur	Journaliste
	« Cette candidature unique est une étape importante dans la marche pour l'**alternance** dans notre pays. »	Casimir Oye Mba	Candidat à l'élection présidentielle jusqu'au 16 août 2016 pour l'Union Nationale (UN)
364	« Il nous reste moins d'une semaine pour enfanter de l'**alternance** et du changement. »	Guy Nzouba Ndama, Casimir Oyé Mba, Jean Ping	Personnalité politiques de l'opposition, coalition de l'opposition en faveur de la candidature unique
365	« Même si vous ne vous affichez publiquement, ayez le courage de faire le bon choix le 27 août prochain, en votant pour Jean Ping, l'homme que les partisans de l'**alternance** ont choisi pour les libérer. »	Odette Melighe	Journaliste
	« Depuis deux ans, nous nous sommes inscrits dans une dynamique d'**alternance** parce que les compatriotes qui nous ont rejoints veulent tous l'établissement d'un Vrai État de droit, d'une Vraie Démocratie et d'une Vraie République. »	Noël Bertrand Boundzanga	Universitaire, président du Club 90
	« C'est pourquoi nous nous battons pour l'**alternance** politique. »	Noël Bertrand Boundzanga	Universitaire, président du Club 90
	« Ce point de définition étant réglé, le Mouvement civique du Gabon a travaillé depuis 2009 à mettre en place une dynamique d'union pour l'**alternance** au Gabon. »	Sylvie Mengue m'Eya'a	Conseillère spéciale du président Guy Nzouba Ndama, Présidente du conseil exécutif du Mouvement civique du Gabon, Présidente du Mouvement civique des femmes
366	« Tout cela a préparé et convaincu l'opinion nationale et internationale que l'**alternance** est inéluctable. »	El bombeur	Journaliste
367	« Le 27 août 2016, les Gabonais ont voté massivement pour l'**alternance.** »	Jacky Mondjo	Journaliste

Annexe 27 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Le Mbandja.*

	« Tout est présentement fait par le pouvoir pour intimider et maintenir les Gabonais dans la peur et l'insécurité, réprimer leur soif d'**alternance** et nier leurs droits. »	René Ndemezo'o Obiang, Alexandre Barro Chambrier	Personnalités politiques de l'opposition
368	« La situation que vit notre pays correspond parfaitement à ce que le Front de l'opposition pour l'**alternance** prédisait depuis le 19 juillet 2014. »	MK	Journaliste
	« Le peuple gabonais, qui a soif de changement et d'**alternance**, a le pardon dans son ADN. »	Jacky Mondjo	Journaliste
369	« Vouloir l'alternance ne signifie pas devenir une chair à canon. Si dans le cœur du Gabonais, l'**alternance** est la promesse d'un avenir radieux, même menant des mouvements sociaux, il espère l'obtenir démocratiquement. »	Noël Bertrand Boundzanga	Universitaire/Président du Club 90
	« Avec le Club 90, je me suis engagé pour une **alternance** démocratique et sans bain de sang. »	Noël Bertrand Boundzanga	Universitaire/Président du Club 90
	« Espérons que ce communiqué du CPS de l'UA, qui est applaudi par la majorité des Gabonais, est synonymes d'espoir d'une **alternance** politique au Gabon. »	Mouk	Journaliste
370	« Non pas celui du peuple, qui a voté majoritairement pour l'**alternance** démocratique, mais le camp auquel elle appartient. »	Jacky Mondjo	Journaliste
	« Cela explique, à tout considérer, leur vote massif en faveur de l'**alternance** politique. »	Jacky Mondjo	Journaliste
371	« Une fermeté dont les Gabonais, notamment les partisans de Jean Ping, auraient bien voulu bénéficier depuis le 27 août 2016. Malheureusement, la France, qui, depuis les années 1960, constitue, à elle toute seule, ''la communauté internationale'' du Gabon s'est faite plus que mesurée dans le soutien apporté aux combattants de l'**alternance** et du changement au Gabon. »	MK	Journaliste
	« L'investiture d'Ali Bongo Ondimba n'a visiblement pas enterré les espoirs d'une frange de la communauté chrétienne nationale, catholique notamment, désireuse d'**alternance** dans le pays.		
372	« Marie-Madeleine Mborantsuo, l'éternel obstacle à l'**alternance** au Gabon. »	Guy Pierre Afane Ayare	Journaliste
373	« Enfin, c'est condamner le peuple pour avoir exigé le respect de son vote en faveur de l'**alternance** et l'appeler à tourner définitivement le dos aux politiques et aux élections. »	Marcel Djabio	Journaliste

Annexe 27 : Récapitulatif des occurrences du terme « alternance » dans les corps des articles du corpus d'articles pour *Le Mbandja.*

	« […] mais aussi par la détermination inoxydable du Peuple congolais à défendre, même au prix du sang, la Constitution du 18 février 2006 ainsi que l'**alternance** démocratique […] » « 4. L'**alternance** pour la République » « 6. assurer l'**alternance** démocratique. » « […] il porte la responsabilité historique de sceller définitivement le Pacte républicain en matérialisant pour la première fois dans notre pays l'**alternance** démocratique en décembre 2016 […]. »		
	« Nous sommes réunis ce jour parce que conscients du rôle tout aussi historique joué par notre province lors de l'élection présidentielle du 27 août 2016, au cours de laquelle les Nynois, dans leur écrasante majorité, ont accordé leurs suffrages au candidat Jean Ping et se sont clairement prononcés en faveur de l'**alternance** démocratique et du changement dans notre pays. »	Bakita Moussavou	Porte-parole des filles et fils de la province de la Nyanga.
	« Nos petits-fils et petites-filles, nos fils et filles, nos frères et sœurs, nos amis et connaissances croupissent dans les geôles du pouvoir depuis le 31 août 2016 et jours suivants pour avoir soutenu l'**alternance** démocratique dont le président Jean Ping incarne le leadership incontestable. »	Bakita Moussavou	Porte-parole des filles et fils de la province de la Nyanga.
	« L'espoir d'**alternance** n'est pas perdu. »	Odette Melighe	Journaliste
381	« Regardez Jean Rémy Yama, Anaclet Bissielo ou Auguste Eyene qui se sont investis pour l'**alternance**, sans m'oublier moi-même. » « Le livrer dit une chose, que le Gabon est persécuté par un régime qui nous lasse, qui nous tue et nous ruine donc tous nos efforts d'émancipation et d'alternance. »	Noël Bertrand Boundzanga	Universitaire, enseignant et chercheur à l'Université Omar Bongo Ondimba (UOBO), homme de lettres, membre de la société civile et combattant de la liberté.
	« Ce travail préparatoire étant parvenu à son terme, le ''dialogue national pour l'**alternance**'' aura lieu du dimanche 18 au vendredi 23 décembre 2016 à Libreville. »		
	« Le cadre du Noé Palace a été retenu pour recevoir le dialogue national pour l'**alternance.** »		
	« Lundi 19 décembre 2016 : ouverture du dialogue national pour l'**alternance.** »		
	« Pour que 2016 ne soit pas 2009, prenez toute votre part au dialogue national pour l'**alternance.** »		

ANNEXE 28 : Présentation du site internet d'*Échos du Nord.*

ANNEXE 28 : Présentation du site internet d'*Échos du Nord.*

Le site internet du journal *Échos du Nord*, ou plutôt le journal *Échos du Nord* en ligne est disponible à l'adresse http://echosdunord.com/. Sa page d'accueil se présente comme on peut le voir dans les captures d'écran suivantes :

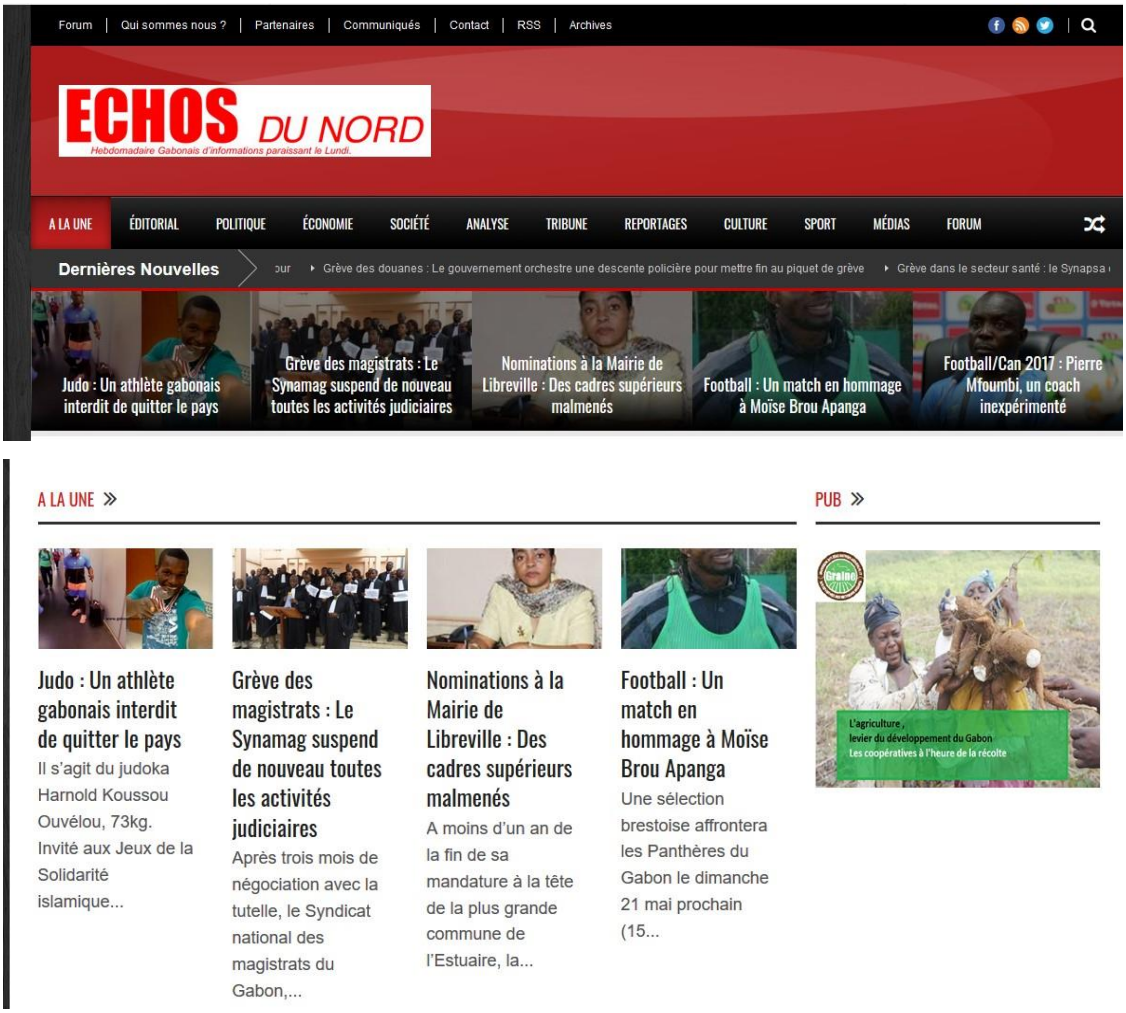

Il y'a 4 lignes et 4 colones supplémentaires, puis la fin de la page sous fond noir ci-dessous.

ANNEXE 28 : Présentation du site internet d'*Échos du Nord.*

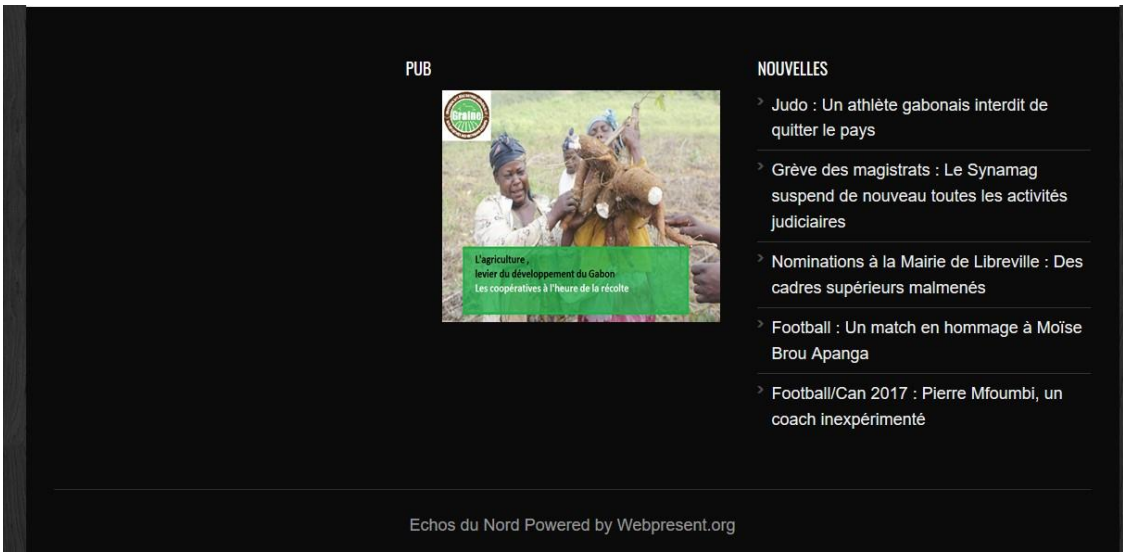

Captures d'écran d'Échos du Nord en ligne (Source. Echosdunord.com).

Le nom et le logo apparaissent sur le bandeau du site internet. Sur le logo, on peut lire : « Hebdomadaire Gabonais d'informations paraissant le Lundi ». Ce qui laisse penser que celui-ci a été conçu pour la version papier d'*Échos du Nord*, et que, n'ayant pas une stratégie précise de présence en ligne, certains éléments conçus pour le format papier sont réutilisés pour *Échos du Nord* en ligne. Le site est entièrement gratuit. Ni pure player, ni tout à fait bi-médias, *Échos du Nord* en ligne ressemble plutôt à un blog sur lequel différents billets sont postés. Il est difficile de dire à quelle fréquence puisque les Publications ne comportent aucune date. On ne peut donc pas les situer dans le temps pour connaître la fréquence d'actualisation des contenus. Toutefois, le site présente un rubricage. En dehors de la Une et de l'Éditorial, on relève 8 rubriques à savoir : Politique, Économie, Société, Analyse, Tribune, Reportages, Culture, Sport.

ANNEXE 28 : Présentation du site internet d'*Échos du Nord.*

Les rubriques d'*Échos du Nord* en ligne (Source. Echosdunord.com).

Pour chacune des rubriques, il est assez laborieux de relever le nombre de publications puisqu'il faut remonter les articles du plus récent au plus ancien dans l'ordre de publication parce qu'il n'y a aucune date de publication pour ces articles. Il est donc difficile de savoir quels articles ont été publiés durant la période qui nous intéresse de juillet à décembre 2010. Ce qui nous permet de conclure que les contenus du site internet ne sont pas régulièrement mis à jour. D'ailleurs, lors de nos entretiens avec les journalistes, ils nous ont déclaré que pour eux, la presse écrite ne concurrence pas directement la presse en ligne parce que peu importe la place de plus en plus importante que prends Internet dans le quotidien de nombreux gabonais, plusieurs d'entre eux aiment encore tenir un journal papier d'après RE (Cf. Annexe 4). Il semblerait que la presse écrite s'accroche à cette vision, d'où le manque d'intérêt à notre avis pour *Échos du Nord* de développer davantage son site internet.

Rubriques/Pages /Catégories	Nombre de publications
Une	20
Éditorial	9
Politique	12
Économie	9
Société	12
Analyse	24
Tribune	12
Reportages	7
Culture	9
Sport	10
TOTAL	**124**

Nombres d'articles par rubriques d'*Échos du Nord* en ligne (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Pour la Une, 20 articles sont présentés sur chaque page et il y' a 77 pages au total. Ce qui porterait le nombre d'articles à la Une à 1540.

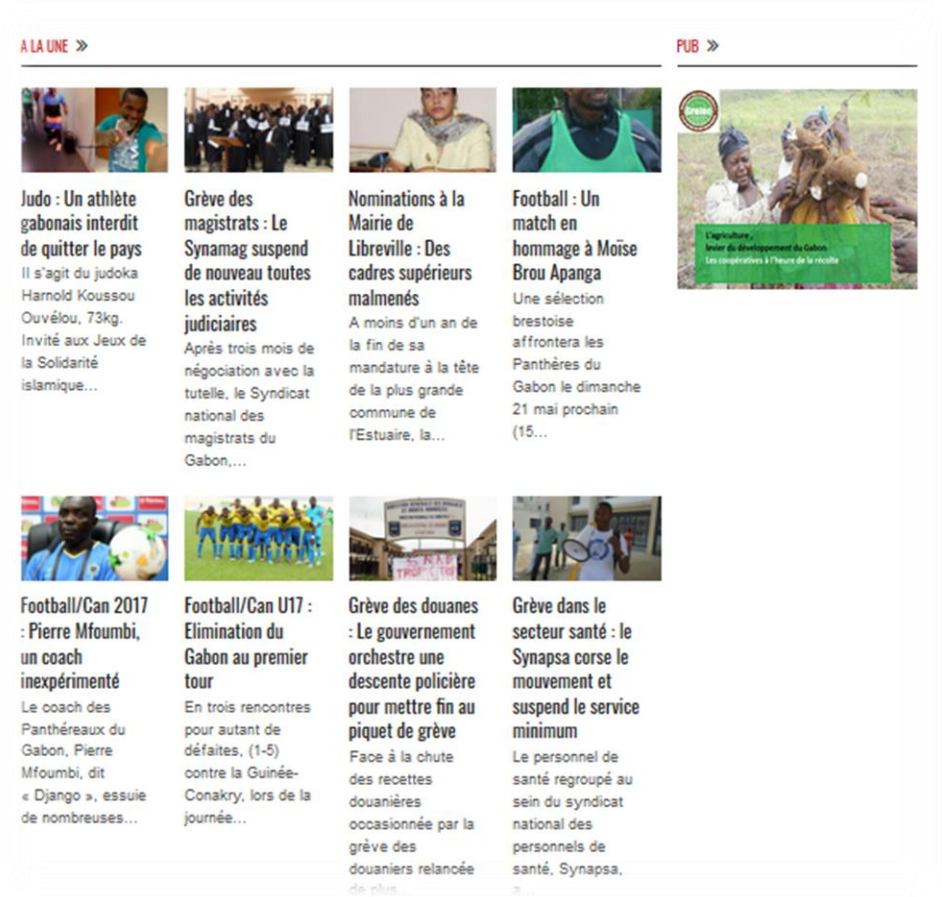

Présentation des articles en Une d'Échos du Nord en ligne (Source. Echosdunord.com).

Cependant, lorsqu'on regarde de plus près, les articles qui se succèdent sur les pages suivantes sont les mêmes que sur la première page. Finalement, il n'y a que 20 articles qui ont été assignés à la Une par le site internet et non 1540 articles en raison de 20 articles par pages.

ANNEXE 28 : Présentation du site internet d'*Échos du Nord.*

Articles à la Une sur la première et la dernière page d'Échos du Nord en ligne (Source. Echosdunord.com).

Il se pourrait que cela soit un défaut du site internet, ou une volonté de la rédaction de donner l'impression qu'il y'a beaucoup de contenu sur le site internet. D'ailleurs, la même remarque est valable pour les rubriques Politique, Économie, Société, Analyse, Tribune, Sport. Pour les rubriques Reportages et Culture, on dénombre respectivement 7 articles et 9 articles sans doublons.

Dans la partie Médias, ce sont des photographies. Il y'en a 12.

ANNEXE 28 : Présentation du site internet d'*Échos du Nord.*

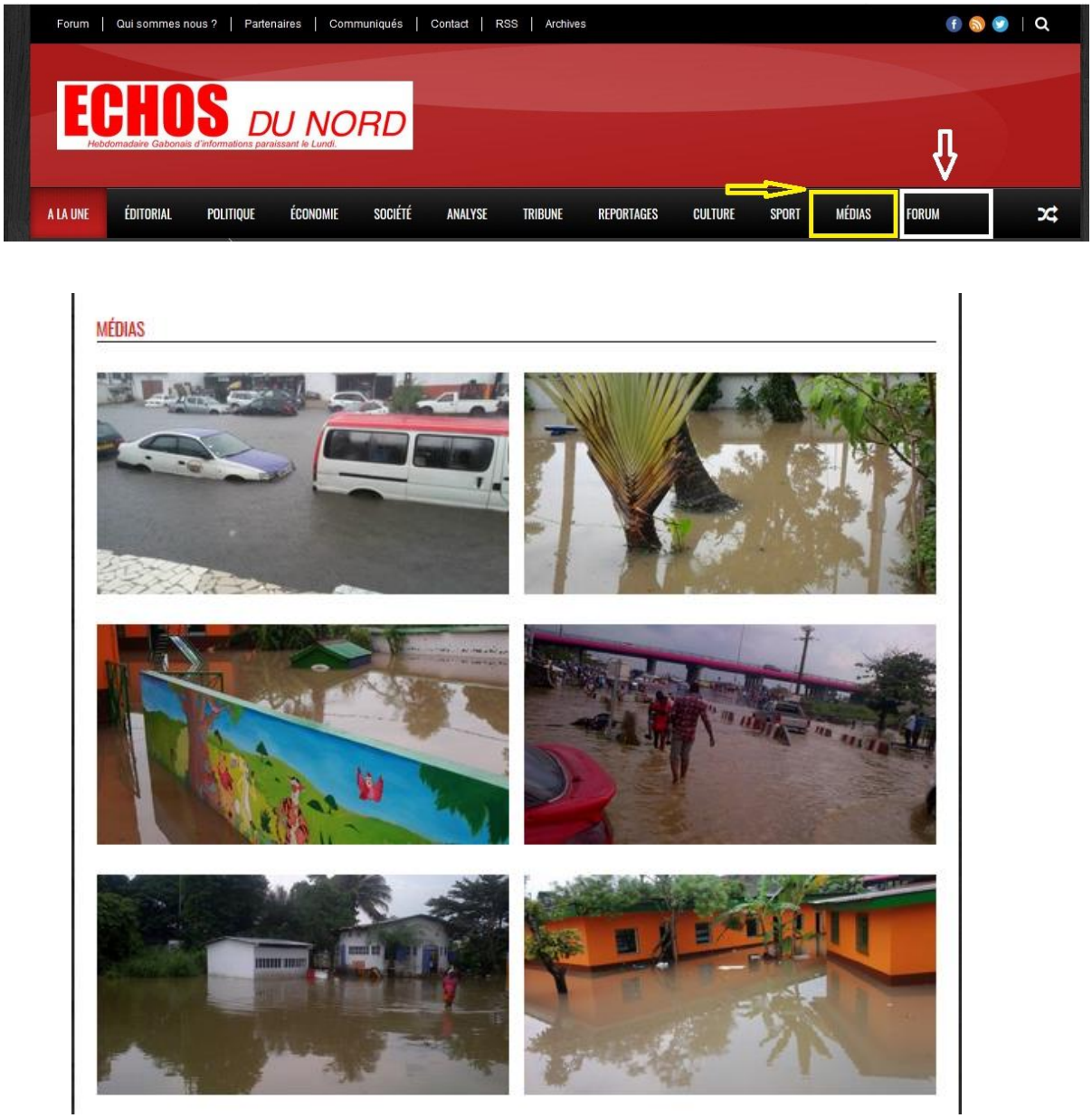

Quelques images de la page Médias d'*Échos du Nord* en ligne (Source. Echosdunord.com).

On note aussi la présence d'un forum de discussion. Pour y avoir accès, il faut se connecter. Il y'a tout de même quelques commentaires qui apparaissent sur la page dédiée.

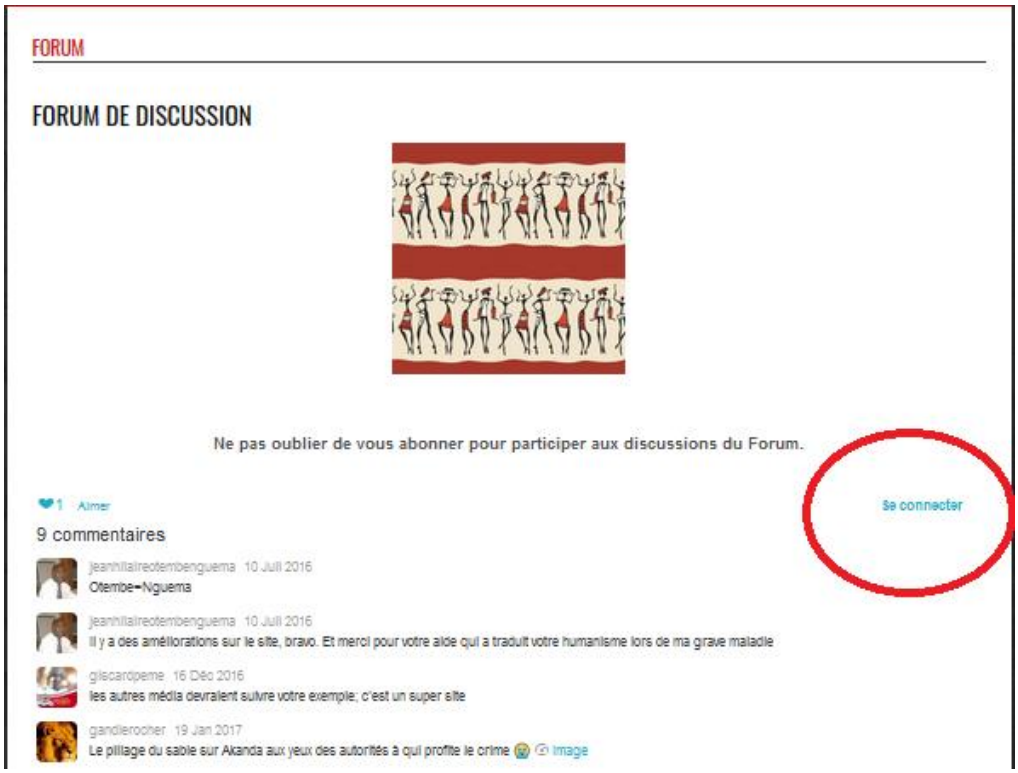

Page d'accès au forum de discussion d'Échos du Nord en ligne (Source. Echosdunord.com).

ÉCHOS DU NORD EN LIGNE	
Format	+ ou - Bi-médias
Tarif	Gratuit
Date de création	29 janvier 2015
Périodicité	Actualisation irrégulière des contenus
Distribution	Nationale/Internationale
Navigation	Onglets
Rubricage	Stable

Fiche d'identité d'*Échos du Nord* en ligne (Source. Grâce Noëlle MBANG MENIE).

Citer ce document / Cite this document :

Mbang Menie, Grâce Noëlle. (2022). *La presse d'opposition au Gabon, un entrepreneur de l'alternance politique : les cas d'Échos du Nord et Le Mbandja* (Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication). Université Grenoble Alpes.